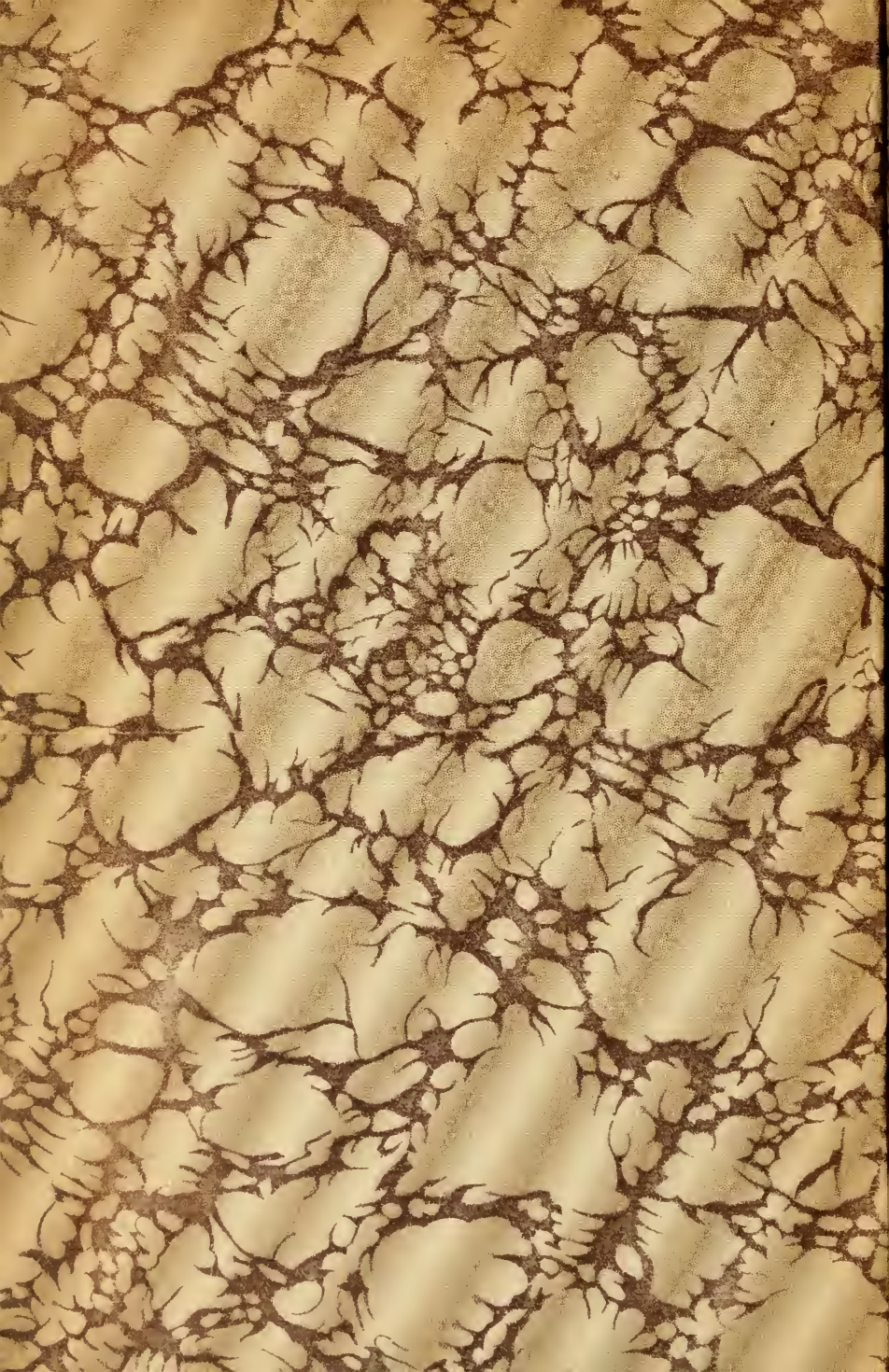


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 00050996 8









LE PUY. — IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE MARCHESSOU FILS.



LES
SCIENCES ET LES ARTS
OCCULTES
AU XVI^e SIÈCLE.

CORNEILLE AGRIPPA
SA VIE ET SES ŒUVRES

PAR
M. AUG. PROST

TOME DEUXIÈME

PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS, 15

1882

201132
6/3/26

BF

1598

A4P76

1881

E. 2

CHAPITRE V

AGRIPPA A COLOGNE, A GENÈVE ET A FRIBOURG

1520-1524

Séjour à Cologne; visite de Brennonius; le traité de Marcus Damascenus. — Agrippa se rend de Cologne en Suisse; son passage à Metz; mort de sa première femme. — Séjour à Genève. — Relations avec l'official de l'évêché, Eustache Chapuys, à Genève; avec le célestin Claude Dieudonné, à Annecy. — Second mariage d'Agrippa. — Agrippa médecin, à Fribourg; correspondances diverses. — Départ de Fribourg pour Lyon. — Prétentions d'Agrippa à la chevalerie; au doctorat; à la noblesse de naissance.

Agrippa venait de passer à Metz environ deux années, depuis le milieu de février 1518 jusqu'à la même époque à peu près de l'an 1520. Vers la fin de janvier de cette dernière année, il avait réussi à briser la chaîne qui l'y retenait. Il n'avait obtenu néanmoins qu'après beaucoup d'instances, et non sans difficulté ce semble, le congé régulier grâce auquel il se trouvait dégagé des obligations qu'il y

avait contractées. Libre enfin, il part. Quelques jours après, il est à Cologne. Le 12 des calendes de mars, 19 février, il écrit de cette ville à un ami de Metz, et date sa lettre de l'heureuse Cologne, *ex felici Colonia*; c'est-à-dire sans doute de Cologne où il est lui-même heureux de se retrouver. Cette satisfaction ne devait pas durer longtemps; car Agrippa était incapable de se fixer nulle part. Une année était à peine écoulée, qu'il abandonnait aussi l'heureuse ville de Cologne, déjà rassasié du bonheur d'y vivre ¹.

Pendant les quelques mois passés à Cologne par Agrippa, il y avait reçu la visite de son ami Brennonius, visite dès longtemps annoncée et dont Agrippa avait emporté de Metz même la promesse. Il la lui rappelait dans son premier billet écrit le 19 février, à son arrivée dans sa ville natale.

— Je t'attends, lui disait-il, pour la Pentecôte, ainsi que tu me l'as promis (Ep. II, 43).

L'été tout entier et l'automne en grande partie se passent cependant, sans que la promesse ait été réalisée. Brennonius paraît n'être venu à Cologne que vers la fin de septembre 1520 ². Il devait ap-

1. Agrippa dut, en réalité, passer alors à Cologne environ quatorze mois, depuis le commencement de février 1520 à peu près, jusque vers le mois d'avril 1521. Il y était encore le 21 mars de cette dernière année : « Quinta feria ante dominicam palmarum », date d'une lettre qu'il écrit pour annoncer qu'il va en partir (Ep. III, 6).

2. Nous ne connaissons pas la date exacte de l'arrivée de

porter alors à son ami le complément d'un ouvrage dont il lui avait déjà fait parvenir le commencement, et dont il est souvent question dans leur correspondance. Cet ouvrage, dont nous avons dit quelques mots au chapitre précédent, est un traité en trois livres de Marcus Damascenus, sur la nature de l'âme. Brennonius en avait retrouvé le manuscrit, de la main même de l'auteur suivant lui, oublié, poudreux et tout meurtri dans un coin ; et il en avait commencé, à l'intention de son cher Agrippa, la transcription ¹.

— C'est un second ouvrage de notre Marcus Damascenus, *nostri Marci Damasceni opus secundum*, lui disait-il alors.

Brennonius semble indiquer en parlant ainsi

Brennonius à Cologne. Le 1^{er} septembre 1520, Agrippa lui écrit qu'il l'y attend pour la Saint-Michel, 29 de ce mois (Ep. II, 61); le 27 il écrit lui-même qu'il est près de partir pour s'y rendre (Ep. II, 59). Il en est reparti, pour retourner à Metz, le jour de Sainte-Catherine, 25 novembre 1520 (Ep. III, 6).

1. « *Nostri Marci Damasceni opus secundum, de variis admirandisque animæ humanæ naturis* intitulatum, quod in nostrorum civium penetralibus, vetustate mucidum, neglectum, disruptum, pedibusque calcatum, autoris manu propria scriptum forte reperi, ad te mittere decreveram; sed negotiis variis distractus, illum transcribere non potui. Veruntamen primum ejus librum in præsentiarum gratanter accipias, quem tibi pro dignitate meritisque tractandum, ordinandum, corripiendum, emendandumque commendo. Subsequentibus vero duos posthac per otium transcriptos ut ad te mittantur pro posse curabo... » (Ep. II, 53).

que l'auteur était déjà haut placé dans leur commune estime, et qu'il leur était connu par d'autres écrits. Nous ignorons, quant à nous, ce qu'est ce Marcus Damascenus dont nous n'avons trouvé la mention nulle part. Peut-être s'agit-il de quelqu'un des nombreux hérésiarques signalés sans plus de détails, du ⁱⁱ^e siècle au ^x^e, sous le nom de Marc, par les historiens ecclésiastiques. Saint Irénée, dans son livre des hérésies, en cite un notamment qui était disciple de Valentin, et qui vivait encore vers la fin du ⁱⁱ^e siècle. Il appartenait à la grande famille des gnostiques et, joignant la magie à l'hérésie, passait pour faire des miracles, au moyen desquels il agissait tout particulièrement, est-il dit, sur la crédulité des femmes. Pénétré des doctrines cabalistiques, il attribuait, ajoute-t-on, une vertu spéciale à l'alphabet grec, lequel contenait, suivant son sentiment, la plénitude et la perfection de la vérité ¹. Les écrits d'un pareil auteur, s'il pouvait s'en rencontrer quelqu'un, étaient bien faits pour captiver Agrippa et Brennonius. Peut-être ce dernier avait-il trouvé un ouvrage, plus ou moins authentique, méritant par son caractère d'être attribué à ce prétendu thaumaturge ou à quelque autre personnage du même genre. C'est ce que nous ne saurions dire. Nous ne connaissons le traité en trois livres de la nature de l'âme, que par la manière

1. Sevestre, *Dictionnaire de patrologie*, t. III, pp. 570 et 1236, dans la Nouvelle encyclopédie théologique de Migne, t. XXII.

dont il en est parlé dans la correspondance de Brennonius et d'Agrippa.

— C'est, dit quelque part celui-ci, un admirable ouvrage, resté jusqu'à présent inconnu et que je voudrais publier, si j'étais certain de n'y pas perdre et ma peine et mon argent ¹. Livre des plus intéressants, ajoute-t-il, et tout à fait magique (Ep. III, 56).

De la part d'Agrippa, c'était là un grand éloge pour le traité de la nature de l'âme. Le titre du livre et la manière dont il est loué par Agrippa suffisent pour nous faire soupçonner quelque une de ces œuvres de philosophie hermétique, qui faisaient les délices d'un homme dont nous connaissons l'admiration pour les ouvrages de ce genre. On comprend avec quelle curiosité le traité de la nature de l'âme était attendu par lui, depuis la première annonce qu'il en avait reçue de Brennonius; celui-ci ayant fait cette découverte, à ce qu'il semble, après le départ de Metz de son ami. Sur sa première ouverture à ce sujet, Agrippa qui attendait Brennonius à Cologne, lui recommande d'apporter avec lui le précieux volume ².

« 1. « Sunt etiam penes me pleraque alia aliorum doctorum
« et antiqua et recentia scripta hactenus incognita, inter quæ
« est opus Marci Damasceni, de variis admirandisque ani-
« marum naturis; liber totus magicus. Hæc omnia aliquando
« in publicum daturus essem, modo ne et operam et impen-
« sam omnino perditurus sim » (Ep. III, 56).

2. « Vale et ad proxima Pentecostes festa teipsum cum

— J'arrive pour la Pentecôte avec Marcus Damascenus, répond le 12 avril Brennonius (Ep. II, 49).

Le retard apporté cependant par le curé de Sainte-Croix à la réalisation du voyage projeté, celui qu'il met également à faire la transcription promise par lui de l'ouvrage, ne font qu'irriter l'impatience d'Agrippa, qui, après en avoir reçu le commencement, réclame avec instance la suite, à plusieurs reprises (Ep. II, 54, 57, 61 ; III, 6).

— Quelque peu que tu en aies transcrit, envoie-le-moi, je t'en prie, écrit-il le 20 juin, et joins-y la table au moins de l'ensemble ¹.

Brennonius était allé au-devant de ses désirs, sur ce dernier point au moins ; car, le 17 du même mois, il lui avait expédié la table en question ². Un peu plus tard, le 27 septembre, il annonce de nouveau sa visite, si souvent remise, et le livre II du

« Marco Damasceno Colonia apud nos infallibiliter præ-
« sentato » (Ep. II, 47). La lettre qui contient ce passage devait être nécessairement précédée de celle de Brennonius, qui, sous le n° 53 du livre II, contient l'annonce de la découverte. Celle-ci ne porte aucune date, ce qui explique la transposition qui en est faite par les éditeurs.

1. « Tu interea Marci Damasceni residuos libros, seu quantumcumque de illis jam transcriptum est, per præsentium latorem, qui mihi priorem bona fide reddidit, nunc iterum transmittas, unaque librorum eorundem et capitulorum indicem » (Ep. II, 57).

2. « Marci Damasceni nostri secundum librum negotiis quam plurimis distractus, ut vides, scribere non potui ; sed trium librorum ejus tabulam ad te mitto » (Ep. II, 55).

fameux traité dont il doit apporter quelque chose avec lui (Ep. II, 59).

— Apporte avec toi le tout, lui réplique Agrippa, nous en ferons terminer ici la transcription (Ep. II, 61).

Brennonius vient à Cologne en effet, mais sans donner, nous ne savons pourquoi, satisfaction complète à son ami, qui, au mois de février suivant, attendait encore le livre III du traité de la nature de l'âme. C'est Agrippa qui, à ce moment, est à son tour près de se mettre en voyage. Il va passer par Metz. Brennonius lui promet pour ce moment le complément désiré du merveilleux ouvrage. Sa lettre est datée du jour de Saint-Mathias, 24 février 1521¹. Le 21 mars, Agrippa est encore à Cologne ; mais il annonce son prochain départ (Ep. III, 6). Il ne tarde pas, en effet, à passer à Metz où il peut enfin entrer en possession du trésor tant souhaité. Nous voyons, par un document ultérieur, qu'en 1524 le précieux volume était entre ses mains (Ep. III, 56).

Si nous nous sommes arrêté quelque peu au récit de ce petit épisode, ce n'est pas pour l'importance que peuvent avoir ni l'ouvrage de Marcus Damascenus, ni même la curiosité passionnée avec laquelle il est accueilli par Agrippa. Il nous semble présenter un autre genre d'intérêt, en fournissant

1. « Cum autem veneris, tertium Marci Damasceni librum « reperies, in quo quid in ipso determinaverat, ut scires, in « margine annotavi » (Ep. III, 5).

un spécimen de cette chasse aux manuscrits, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui, pour des objets plus dignes d'estime d'ailleurs, remplit la vie des lettrés, à cette date de la renaissance des études et de la résurrection en quelque sorte de l'antiquité.

Nous venons de voir Agrippa quittant sa ville natale, quelques mois après y être rentré ce semble avec tant de joie. Cette source de satisfaction est maintenant épuisée. Il dirige d'un autre côté ses désirs. Une espérance l'attire à Genève, et, pour se rendre dans ce lieu, il prend une voie qui le fait repasser par Metz; cette ville qu'il a maudite quand il a dû y vivre, mais que, par une contradiction dont son caractère inconstant rendrait parfaitement raison, il regrette peut-être, maintenant qu'il n'est plus obligé d'y demeurer. Il vient alors par eau de Cologne à Metz. Notons en passant le fait, comme une particularité des usages de ce temps. Agrippa remontait le Rhin et la Moselle, et voyageait en bateau. Les voies fluviales paraissent avoir été alors très ordinairement pratiquées. C'est également en suivant les rivières, nous le verrons par la suite, qu'Agrippa descend plus tard de Lyon à Paris.

Une épreuve douloureuse attendait Agrippa dans ce voyage. La femme bien-aimée associée à son sort depuis six ou sept ans, l'épouse qu'il avait amenée avec lui d'Italie, tombée gravement malade dans les derniers temps de son séjour à Cologne, mourait en traversant Metz. Elle y reçoit la sépulture dans l'église

même de Sainte-Croix, dont Brennonius, l'ami de son mari, était le curé. Agrippa semble avoir été fort attaché à cette femme, aux mérites de laquelle il rend hommage dans plus d'un passage de ses lettres. L'inquiétude qu'il manifeste dès les premiers symptômes de sa maladie, donne une juste idée du chagrin sérieux que dut lui causer sa perte (Ep. III, 6).

On ne trouve cependant aucune mention directe de la mort de cette femme dans la correspondance d'Agrippa. Cette particularité prouverait, s'il en était besoin, que, malgré l'opinion contraire énoncée par certains biographes, le fatal événement eut lieu à Metz, où Agrippa se trouvait entouré à ce moment des amis qu'autrement il n'aurait pu manquer d'en informer par lettres, comme il l'avait fait de la maladie commencée à Cologne qui avait précédé et causé ce malheur (Ep. III, 6). La même particularité permet de se rendre tout naturellement compte du fait très certain, et qui semble inexplicable à Bayle, de la sépulture donnée à Metz à cette première femme d'Agrippa; ce qui se comprendrait, en effet, difficilement si elle fût morte ailleurs que dans cette ville. Mais Bayle paraît avoir ignoré qu'il en eût été ainsi. Le fait est d'ailleurs incontestable; il est attesté par plusieurs traits de la correspondance ultérieure du curé de Sainte-Croix, Brennonius, avec Agrippa, relativement aux fondations pieuses concernant l'épouse que celui-ci avait perdue, et aux anniversaires célébrés pour elle dans l'église desservie par son ami (Ep. IV, 20, 27).

On a peu de renseignements sur cette première femme d'Agrippa. On ne la connaît guère que par les éloges qu'il accorde, en certaines circonstances, à ses excellentes qualités.

— Je rends grâces à Dieu, dit-il dans une lettre datée de 1518, de m'avoir donné en elle une épouse selon mon cœur, jeune, belle, ayant de nobles et bons sentiments, partageant mes idées et mes goûts, incapable de me causer une contrariété; et sur laquelle je sais que je pourrai compter quoiqu'il arrive, dans la mauvaise comme dans la bonne fortune ¹ (Ep. II, 19).

Nous rappellerons qu'elle était d'origine italienne et qu'Agrippa l'avait épousée à Pavie, vers la fin de 1514 ou au commencement de 1515, ainsi qu'on peut l'inférer de quelques indications fournies par sa correspondance de ce temps. Ces renseignements sont confirmés et complétés en quelques points par le chroniqueur messin, Philippe de Vigneulles, qui

1. « Ego quidem Deo omnipotenti innumeram habeo gratiam,
« qui uxorem mihi conjunxit secundum cor meum, virginem
« nobilem bene moratam, adolescentulam formosam, quæ ita
« ad meam vivit consuetudinem, ut ne contumeliosum verbum
« inter nos intercidat, atque, quo felicissimum me dixero,
« quorsum se res vertunt, in prosperis et adversis semper æque
« mihi benigna, affabilis, constans, integerrimi animi, sani con-
« sili, semper apud se manens. » (Ep. II, 19). — Nous dou-
tons que le mot « nobilem », associé ici à l'expression « bene
moratam », doive être entendu dans le sens propre, et qu'il ex-
prime, à propos de la première femme d'Agrippa, l'idée de no-
blesse de naissance.

avait vu à Metz, où elle était paraît-il fort remarquée, la première femme d'Agrippa, en 1518 et 1519. Nous avons cité précédemment un passage de ses écrits dans lequel il est dit que cette femme native de Pavie, en Lombardie, était « la plus mignone et la plus diversement acoustrée » qu'on eût jamais vue au pays de Metz. On ignore du reste son nom ; mais on sait qu'elle avait donné à son mari un fils nommé Théodoric, lequel existait déjà lorsque ses parents durent quitter Pavie, après les désordres de guerre occasionnés par le retour des Français dans le nord de l'Italie en 1515. Cet enfant fut certainement amené à Metz par son père, car il était encore avec lui à Genève en 1521 ¹.

Agrippa semble avoir été attiré à Genève ² par

1. Le peu que nous savons de cette première femme d'Agrippa et de son fils est réuni à ce qui concerne ses deux autres femmes et ses sept enfants, dans une note de l'appendice (n° VIII).

2. On ne connaît pas la date exacte de l'arrivée à Genève d'Agrippa. La dernière lettre datée de Cologne, que nous ayons de lui, est du 21 mars 1521, et il était alors très près d'en partir (Ep. III, 6). La correspondance publiée n'en contient ensuite plus aucune avant le 6 des calendes de juillet, 26 juin 1521, date à laquelle on lui écrit qu'on a appris, tardivement cependant, son arrivée à Genève (Ep. III, 7). Il y était vraisemblablement depuis quelque temps déjà. Du 21 mars à une date quelque peu antérieure au 26 juin, se placent ainsi son départ de Cologne, son voyage avec son passage à Metz, et la perte qu'il y fit de sa première femme, son arrivée enfin en Suisse, et son installation à Genève.

l'espérance d'y obtenir du duc de Savoie une pension ou un emploi dont il avait pu être question antérieurement, et qu'il se flatta même quelque temps encore d'obtenir, en réalisation d'une ancienne promesse (Ep. III, 24, 29, 30). C'est à cette espérance qu'il se reportait assurément, lorsque de Cologne, quelques mois auparavant, il écrivait à son ami Brennonius, à Metz, qu'il retournait en Savoie.

— Je vais passer ici l'année présente encore, lui disait-il ; mais, l'an prochain, je compte me transporter en Savoie (Ep. II, 54).

Genève, où arrivait Agrippa en 1521, n'avait pas encore pris, au point de vue politique, la situation qui lui était réservée dans un prochain avenir, au sein de la Confédération suisse. La condition de cette ville était alors incertaine, entre la domination des ducs de Savoie qui tendaient à y asseoir définitivement leur souveraineté, et un régime d'indépendance dont les partisans tournaient leurs regards du côté des cantons suisses, avec l'espoir de trouver chez eux un appui. Genève était une grande ville qui, avec le royaume de Bourgogne, depuis le ix^e siècle était de l'Empire, et où l'autorité avait été longtemps disputée à ses évêques par ses comtes. La prépondérance était d'abord restée aux évêques dans la cité, pendant que les comtes se maintenaient en possession d'un district voisin, constituant ce qu'on appelait proprement le comté de Genevois. Vers la fin du xiv^e siècle, la famille de ces comtes s'étant éteinte, le comté de Genevois était échu aux comtes

de Savoie, faits ducs un peu plus tard, en 1417 ; lesquels, en outre, avaient déjà dans la ville elle-même certains droits de vice-domnat ou de vicariat impérial.

Ces princes s'étaient trouvés par là en mesure de balancer à Genève la puissance des évêques ; et, dans le courant du xv^e siècle, leur autorité était même arrivée à primer celle de ces derniers. L'évêque perdant toujours du terrain dans cette compétition, la question de prépondérance avait fini par se poser exclusivement entre le duc de Savoie et le corps même de la cité, qui toujours avait joui d'ailleurs d'une liberté propre et de certains privilèges. Les évêques se bornèrent alors à favoriser, suivant les circonstances, tantôt l'un, tantôt l'autre de ces deux partis.

Au moment où Agrippa arrivait à Genève, en 1521, l'évêque de cette ville était un prince de la maison de Savoie, tout naturellement porté vers le parti des ducs. Il s'était mis à la traverse des tentatives faites par la ville, depuis quelques années, pour former une confédération avec les cités suisses de Berne et de Fribourg. Cette alliance ne devait se nouer définitivement qu'en 1526 seulement. En 1521 s'organisait dans Genève le parti qui l'y portait, le parti des *Eidgenosse* ou confédérés, combattu par le parti des ducs de Savoie, dit le parti des *Mamelus* ou *Mameluks*. Ce parti des *Eidgenosse* n'avait encore à ce moment qu'un caractère purement politique ; c'était le parti de l'indépendance. Il devait bientôt prendre une couleur reli-

gieuse, en acceptant et propageant les opinions de la réforme. Son nom, qui signifiait proprement confédéré, cessant alors d'être exclusivement l'équivalent de celui d'indépendant, devenait à peu près synonyme de celui de réformé. Popularisé par le rôle que prit peu à peu Genève dans le protestantisme français, il se généralisa plus tard en se dénaturant, et, passant par la forme contractée *Eidgenot*, fournit, à ce qu'on croit, la fameuse dénomination de *Huguenot* qui devint, vers le milieu du xvi^e siècle, celle des protestants de France.

Dès le début de son séjour à Genève, Agrippa s'y montre en étroites relations d'amitié avec un homme dont il s'était déjà précédemment trouvé rapproché en Italie ou en Savoie, à Turin ou à Chambéry, et qui, à cette époque, est activement mêlé au jeu des partis que nous venons de signaler. Cet homme est Eustache Chapuys ¹, chanoine de Genève, official de l'évêque Jean de Savoie à ce moment, puis de son successeur Pierre de la Baume (1523); plus tard conseiller du duc de Savoie; conseiller ensuite et maître des requêtes de l'hôtel de l'empereur Charles-Quint (1527), et enfin son envoyé auprès du roi d'Angleterre Henri VIII (1529-1546). Chapuys avait été, dès 1517, un des agents

1. L'orthographe du nom français de Chapuys, *Chapusi*us dans la correspondance latine d'Agrippa, est fixée par une signature de lui, dont le fac-similé est donné par M. L. Charvet, dans son mémoire sur la correspondance de ce personnage avec Agrippa. (*Revue savoisienne*, 1874.)

chargés par l'évêque Jean de Savoie d'empêcher l'alliance de Genève avec Fribourg. Plus tard, il devait se mêler aux intrigues de l'évêque Pierre de La Baume avec l'empereur et avec le connétable de Bourbon (1524-1525). Il peut s'être trouvé ainsi la cause première des relations de ce prince avec Agrippa, et par là n'avoir pas été étranger à la disgrâce ultérieure de celui-ci, à la cour du roi François I^{er} et de la reine Louise de Savoie, sa mère.

Nous possédons un billet, d'un sens quelque peu énigmatique, adressé en 1522 par Chapuys à Agrippa, et dans lequel il paraît dire à celui-ci que la nécessité où il est par sa position de ménager l'opinion publique et de répondre à des devoirs plus sérieux, lui défend de prendre part à une réunion projetée par l'ami à qui il écrit et par quelques autres, pour une partie de plaisir, à ce qu'il semble ¹. L'amitié qui unissait Chapuys à Agrippa ne paraît pas s'être ressentie de cette réserve obligée de l'official de Genève; comme en témoigne leur correspondance ultérieure, pendant qu'Agrippa était à Fribourg d'abord (1523), à Lyon ensuite (1524-1525), et beaucoup plus tard dans les Pays-Bas (1531). Nous voyons encore Agrippa composer à l'adresse de Chapuys, vers 1532, sa plainte, *Querela*, contre les théo-

1. « Eustochio... pro publico munere populariter, nec tam ex
« vero quam ex opinione vivendum est..... Symposio vestro
« amœnissimo interesse nequit, ad aliud efflagitantius ex mag-
« natum quorundam imperio pertractus » (Ep. III, 28).

logiens de Louvain (Ep. VII, 14). Cette correspondance montre également qu'après le départ de Genève d'Agrippa, Chapuys y conserva près de lui assez longtemps un des enfants de son ami, qu'il semble avoir traité comme le sien propre, et dont il était le parrain. L'échange de lettres entre Chapuys et Agrippa est naturellement à peu près nul pendant le séjour de celui-ci à Genève (1521-1522). Le billet que nous venons de citer est, après une lettre d'Agrippa pour réclamer les bons offices de son ami auprès du prince (Ep. III, 21), le seul document de ce genre qui porte cette date dans leur correspondance. Pour les époques ultérieures, celle-ci contient treize autres lettres dont nous parlerons en arrivant aux temps qu'elles concernent ¹.

Nous avons au contraire sous les yeux, avec des dates qui correspondent au séjour à Genève d'Agrippa, un certain nombre de lettres échangées entre lui et un personnage dont nous avons déjà parlé, le célestin Claude Dieudonné qu'Agrippa, quelques années auparavant, avait connu à Metz, et qu'il retrouve alors dans une maison de son ordre à Annecy. Nous avons dit comment s'étaient nouées à

1. La correspondance entre Agrippa et Eustache Chapuys (1522-1531) comprend 15 lettres imprimées dans la Correspondance générale, L. III, 21, 28, 38, 39, 49, 58, 63, 68, 74, 76, 78; L. VI, 19, 20, 29, 33. Cette correspondance particulière est l'objet d'un travail spécial de M. Léon Charvet que nous avons déjà cité, et dont la première partie, seule publiée jusqu'à présent, a paru dans la *Revue Savoisienne*, en 1874.

Metz les relations entre Agrippa et Claude Dieudonné. Celui-ci s'était laissé séduire par les hardiesses de l'esprit et la singularité des doctrines du savant étranger. Nous avons raconté comment les supérieurs de Claude Dieudonné, justement inquiets des conséquences que pouvaient entraîner ces relations, avaient jugé à propos de couper le mal à sa racine, en éloignant inopinément de Metz le religieux ainsi compromis.

Cependant Claude Dieudonné, envoyé à Paris, était entré en correspondance épistolaire avec son cher Agrippa resté à Metz ; il s'était même fait le porteur d'une lettre de celui-ci pour Lefèvre d'Étaples, et s'était ainsi trouvé bientôt en relations suivies avec ce personnage, mis également à l'index par la pure orthodoxie. C'est probablement là ce qui avait fait encore éloigner de Paris, comme on l'avait éloigné déjà de Metz, le frère Claude Dieudonné. On l'avait envoyé en 1521, avec quelques autres religieux, à Annecy, pour y fonder une communauté de son ordre, dans une maison que venait de construire et de doter un chanoine de l'église de Genève, Pierre de Lambert, plus tard évêque de Caserte. Claude Dieudonné arrivait à Annecy, comme on le voit, à peu près en même temps qu'arrivait à Genève Agrippa lui-même. Les deux amis de Metz, fortuitement rapprochés ainsi, rentrent bientôt en correspondance, avec vivacité de la part du religieux ; mais, à ce qu'il semble, avec une certaine réserve qui du reste ne s'explique guère, de la part d'A-

grippa. Trois lettres du Célestin, datées successivement du 26 juin, du 10 septembre et du 2 octobre 1521, témoignent de l'entraînement qui porte celui-ci à cette reprise de relations antérieures, qu'auraient pu resserrer à ce moment, entre lui et son ancien ami, les communs rapports de l'un et de l'autre avec l'official de Genève, Claude Chapuys, dont nous venons de parler (Ep. III, 12).

— Très savant docteur, dit Claude Dieudonné dans la première de ces trois lettres, j'apprends tardivement que tu es à Genève. Je vais donc revoir ton visage aimé, jouir de ta conversation, et profiter de ta sagesse et de ta science. J'en éprouve une joie inexprimable, car jamais commerce ne m'a plu avec personne autant qu'avec toi. Que ne puis-je passer ma vie entière près de toi ! Ne le pouvant pas, puissé-je au moins y suppléer par un échange de lettres ! As-tu reçu celles que je t'ai écrites après notre séparation ? Apprends-moi si la seconde *Recognitio* d'Érasme sur le nouveau Testament est imprimée. Je mande aux libraires de Lyon de me l'envoyer à tout prix. Et Luther ? Sa traduction du psautier a-t-elle paru ? J'éprouve aussi un ardent désir de la posséder. Porte-toi bien, très savant Agrippa, et compte-moi au nombre de tes serviteurs. D'Annecy, le 6 des calendes de juillet, 26 juin 1521 (Ep. III, 7).

Agrippa ne semble pas s'être rendu d'abord à ce véhément appel.

— Hélas, dit le religieux dans sa seconde lettre,

ne céderas-tu pas à mes prières? Quelque affaire ne pourrait-elle pas t'amener de notre côté? Tu sais quel empressement je mettrais à te recevoir. Tu vois avec quelle familiarité j'agis avec toi, encouragé par toi-même à oublier la distance qui nous sépare. Certains maîtres encapuchonnés de la faction de saint Dominique, vrais persécuteurs à mon sens, inquisiteurs veux-je dire de notre foi, ont pénétré ces jours derniers dans notre maison; et, après divers propos tenus incidemment sur Érasme et sur Luther, ils ont enfin vomi leur poison, déclarant, tout en déblatérant, que dans le royaume du Christ il y a aujourd'hui quatre docteurs antechrists, *antichristos*, Érasme, Luther, Reuchlin et Lefèvre d'Étaples. Que dis-tu de pareils sycophantes, ennemis des bonnes lettres? Tu peux te fier au porteur de la présente lettre. Salue de ma part, je t'en prie, le très savant seigneur officiel; et porte-toi bien, très docte Agrippa, avec ton fils ¹ et tous les tiens. Du monastère d'Annecy, le 10 septembre 1521 (Ep. III, 9).

Agrippa continue à ne pas répondre, malgré ces pressantes avances.

— Cher Agrippa, voilà trois fois que j'ose t'écrire, dit maintenant Claude Dieudonné. Tu ne t'en étonneras pas, si tu daignes revenir aux sentiments

1. Théodoric, né en 1515 à Pavie, fils d'Agrippa et de sa première femme, laquelle venait de mourir cette année même (1521) à Metz.

de bienveillance que tu m'as si généreusement accordés quand nous étions ensemble à Metz. C'est ce souvenir qui me donne à moi cette audace de t'importuner ainsi. Je ne saurais perdre le goût de ton admirable science. J'ai appris que tu avais produit une très docte apologie dirigée contre le prieur du couvent de Metz. Consens, je t'en prie, à enrichir de cet ouvrage ma pauvre bibliothèque. Daigne aussi me dire ce que tu penses des travaux de Luther. Tu n'as pas oublié, sans doute, comment à Metz tu louais ses écrits, en me les faisant connaître. Ta réputation se répand partout, dans ce pays de Savoie. J'aurais un vif désir de te voir, et, Dieu aidant, je serais bientôt près de toi, si mes moyens et ma santé me le permettaient. Si tu voulais venir ici, quel bonheur ce serait pour moi de te recevoir ! Porte-toi bien, très savant Agrippa, avec ton fils et toute ta famille. Salue pour moi le révérend official Eustache Chapuys. Annecy, 2 octobre 1521 (Ep. III, 40).

Nous ne voyons pas Agrippa se rendre avec beaucoup d'empressement à ces chaleureux appels. Deux billets fort courts, dont l'attribution n'est même pas absolument certaine, sont la seule réponse qu'on puisse y rapporter ¹. Le premier est du 25 novem-

1. Ces deux billets (Ep. III, 11, 12), intitulés seulement « Agrippa ad amicum », sont attribués à la correspondance de Claude Dieu-donné avec Agrippa, pendant le séjour de celui-ci à Genève, par M. Herminjard, dans sa *Correspondance des réformateurs* ;

bre 1521; le second ne porte pas d'autre marque chronologique que le millésime de cette année seulement. Agrippa, dans ces missives succinctes, accuse du long retard qu'il a mis à répondre, le manque de loisirs; il promet, du reste, de s'expliquer plus complètement dans une visite qu'il annonce comme prochaine à son ancien ami. Faisant ensuite allusion à une demande de son correspondant, il lui dit avoir vu, pour une affaire qui est en question, leur ami commun, l'official de Genève; ajoutant que cette affaire n'est pas sans difficultés, et qu'elle doit entraîner beaucoup de frais (Ep. III, 11, 12).

Dans la première de ces deux lettres se trouve un détail qui explique peut-être le peu d'attention donné, à ce qu'il semble, depuis quelques mois, par Agrippa aux pressants appels du Célestin d'Annecy. Le porteur de cette lettre est, dit-il, son oncle par alliance ou, pour parler avec plus de précision, l'oncle de sa femme, *uxorius avunculus* (Ep. III, 14).

La femme dont il est ainsi question ne saurait être celle qu'Agrippa venait de perdre, cette Italienne de Pavie, laquelle ne devait avoir, on a tout lieu de le croire, aucun parent à Genève. Il s'agit évidemment ici d'une autre femme qu'Agrippa, devenu veuf, venait d'épouser dans cette ville, où il était depuis quelques mois à peine. Ces premiers mois pendant

et d'après lui par M. Léon Charvet, dans sa notice sur la *Correspondance d'Eustache Chapuys et de Corneille Agrippa*, donnée par la *Revue Savoisienne*, en 1874.

lesquels il se plaignait d'avoir si peu de loisirs, il les avait employés vraisemblablement à négocier ce mariage, qui dut se faire à la date du 17 septembre 1521 à peu près ; Agrippa disant plus tard à propos de la mort de cette seconde femme, arrivée le 17 août 1529, que leur union avait duré huit ans moins un mois (Ep. V, 81). Pour mettre d'accord cette indication avec certaines inductions ressortant de la correspondance du célestin Claude Dieudonné, il faut que celui-ci n'ait pas connu encore le second mariage d'Agrippa, lorsqu'il lui écrivait, le 2 octobre de cette année, la lettre dans laquelle, sans faire aucune mention de la nouvelle épouse, il souhaitait bonne santé à lui et à son fils ainsi qu'à sa famille, c'est-à-dire aux serviteurs composant sa maison, *vale, cum libero tuo et tota familia* (Ep. III, 10). L'ignorance de Claude Dieudonné en ce qui concerne, à cette date, le récent mariage d'Agrippa est fort admissible, étant donné le peu d'empressement mis, comme on l'a vu, par celui-ci à se rapprocher du religieux célestin, et à renouveler ses anciens rapports avec lui.

Nous ne savons rien de plus que ce qui vient d'en être dit, de la reprise de relations tentée à cette époque par le célestin Claude Dieudonné avec Agrippa. Ce que nous connaissons de ces relations, à une époque antérieure, nous montre quelle sorte d'influence et quelle action celui-ci a exercées sur cet esprit si vivement attiré par les opinions nouvelles, et suffit pour nous expliquer, ce qu'on sait encore, des

destinées ultérieures du Célestin que nous avons vu passer successivement de la maison de Metz à celle de Paris, et de celle-ci à la maison d'Annecy. Ce dernier monastère, fondé en 1521, ne tarda pas à changer de condition. Les doctrines nouvelles qui commençaient à se répandre firent désirer un ordre plus militant que celui des Célestins, lesquels ne se livraient pas à la prédication. Une communauté de Franciscains y fut installée à leur place, vers 1533. Claude Dieudonné n'y était plus à ce moment ; il avait quitté, depuis plusieurs années déjà, l'habit de religieux pour se rapprocher du réformateur OEcolampade, Jean Hausschein. Celui-ci l'avait adressé ensuite à Farel avec qui, au mois d'avril 1528, il fut arrêté par ordre du duc de Savoie, et enfermé au château de Chillon. Il ne sortit de cette prison que grâce à l'intervention du conseil de Berne. Un peu plus tard il était, nous dit-on, pasteur du pays d'Aigle, avec Farel et Simon Robert. En avril 1535, on le trouve encore pasteur à Ollon¹. On n'entend plus ensuite parler de lui.

Nous avons dit deux mots tout à l'heure du second mariage contracté par Agrippa, vers le milieu de septembre 1521, à Genève ; presque au lendemain de son arrivée dans cette ville ; quelques mois à

1. Ces renseignements sont donnés par M. Léon Charvet, *Correspondance d'Eust. Chapuys et de Corneille Agrippa*, d'après Jacq. Fodéré, *Histoire générale des couvents de l'Ordre de Saint-François dans la province de Bourgogne*, et Herminjard, *Correspondance des réformateurs*.

peine après la mort de cette chère épouse, qu'il avait perdue à Metz au printemps de la même année, et à laquelle il donnait des marques d'estime si chaleureusement exprimées. Doit-on attribuer à la mobilité de caractère dont Agrippa fournit plus d'une preuve au cours de son existence agitée, ce passage si rapide d'un sentiment à l'autre? On aimerait à expliquer plutôt sa conduite, dans cette occurrence, par les idées systématiques sur la condition du mariage exposées par lui dans le traité qu'il a consacré à cet objet, et dont nous parlerons bientôt. Peut-être aussi cette grave détermination a-t-elle eu plutôt pour cause quelque circonstance fortuite que rien ne nous révèle malheureusement? C'est ce que nous ne saurions décider. Toujours est-il que six mois à peine après la mort de sa première femme, et malgré la peine qu'il semble en avoir ressentie, Agrippa en épousait une seconde pour laquelle, on doit le reconnaître, il a montré aussi beaucoup de tendresse, tout en cultivant la mémoire de celle qu'il avait perdue auparavant; car, de loin, il continue à s'occuper de celle-ci, recommandant souvent à ses amis de Metz de ne pas négliger les marques de souvenir qu'il entend lui être données, et les prières qu'il prescrit de dire pour le salut de son âme.

Nous ne savons que fort peu de chose, comme nous l'avons dit, de la première femme d'Agrippa, et nous ignorons même comment elle se nommait. Nous ne sommes guère mieux informés de ce qui concerne la seconde; mais nous connaissons au moins

son nom, grâce à quelques traits de la correspondance de son époux, grâce aussi à une épigramme louangeuse écrite en son honneur par Hilaire Bertulphe qui la connut à Anvers ¹. Elle se nommait Jeanne Loyse Tissie, *Jana Loysia Tytia* ², et aurait appartenu, croit-on, à une famille noble du pays de Genève, à laquelle seraient alliés les seigneurs d'Il-lins; personnages compromis plus tard dans le parti du duc de Bourbon, et ramenés par Agrippa, si on

1. Suivant M. A. Daguët, *Agrippa chez les Suisses*, Hilaire Bertulphe, *Hilarius Bertulphus Ledius*, était un médecin flamand de Gand. M. Léon Charvet, dans son écrit sur la *Correspondance d'Eust. Chapuys*, dit de lui qu'il était Flamand, sinon Liégeois; qu'il avait étudié à Paris, et qu'il fut, comme secrétaire, au service d'Érasme; qu'il était en 1524 à Avignon, attaché à la duchesse d'Alençon; et qu'il mourut de la peste à Lyon en 1532. Il lui attribue, non sans raison, une des lettres de la Correspondance générale d'Agrippa, la quarante-quatrième du livre III, et cite à son sujet une lettre d'Érasme du 31 août 1533. Les éditeurs des œuvres d'Agrippa ont joint à celles-ci dix pièces de vers d'Hilaire Bertulphe, parmi lesquelles se trouve l'épigramme composée à la louange de la seconde femme de son ami: « In generosam dominam Janam Loysiam Tytiam Gebennensem » (*Opera*, t. II, p. 1150).

2. Le nom de famille de cette femme ne nous est révélé que par la forme latine *Tytia*, donnée en tête de la pièce de vers où elle est célébrée, et qu'on peut traduire Tissie ou Tissié. De ces deux noms, nous adoptons celui de Tissie d'après M. Charvet, qui est genevois, et mieux qu'un autre au courant des formes de noms usitées ou admissibles dans sa ville natale. On trouvera à l'appendice (n° VIII), quelques indications sur cette seconde femme d'Agrippa et sur les enfants qu'elle lui a donnés.

l'en croyait, à celui du roi ¹. Jeanne Loyse Tissie était, quand Agrippa l'épousa, une jeune fille de dix-huit ans (Ep. V, 81). Agrippa célèbre, en plus d'un endroit, ses excellentes qualités (Ep. III, 60; IV, 50; V, 81 à 85). Nous reviendrons ultérieurement sur ce qui la concerne, à propos de ses enfants, et à l'occasion de sa mort vivement déplorée par son époux; ce qui n'empêcha pas celui-ci de prendre encore, par fidélité au moins à ses principes sur le mariage, une troisième femme, peu de temps après la perte de celle-là.

Serait-ce en raison de son second mariage à Genève, que la bourgeoisie aurait été accordée à Agrippa dans cette ville? Elle lui fut concédée le 11 juillet 1522, à titre gratuit, est-il dit. Cet octroi gracieux est la seule faveur publique qu'il ait reçue des Genevois, chez lesquels il était venu avec l'espoir de trouver là un emploi lucratif. La fonction qu'il sollicitait n'était pas, au reste, d'ordre municipal; c'était, paraît-il, l'office de médecin du duc de Savoie, de qui d'ailleurs il attendait depuis longtemps une pension, ou quelque autre avantage (Ep. III, 24).

Agrippa croyait ses espérances à ce sujet solidement fondées sur des promesses formelles. Cependant, malgré des engagements qu'il semble indiquer

1. Nous donnons quelques renseignements sur cette famille des seigneurs d'Illins et sur leur parenté ou alliance avec Agrippa, dans une note de l'appendice (n° XX).

et dont nous ne connaissons pas les termes, malgré les démarches, malgré les efforts de son ami Chapuys, qui avait invoqué en vain à cette occasion le crédit de Vulliet, chancelier du duc ¹, il n'obtint pas ce qu'il désirait (Ep. III, 24). Il se pourrait que, malgré tout son savoir-faire, Agrippa n'eût pas réussi à fournir alors des preuves suffisantes de capacité, pour une profession qui exigeait des connaissances à l'acquisition desquelles il ne semble pas qu'il se soit encore beaucoup appliqué, quoiqu'on l'ait vu donner parfois accidentellement des avis et des conseils sur des questions de santé, de maladies et de remèdes; témoin ceux que le célestin Claude Dieu-donné lui demandait deux ou trois ans auparavant, au début de leurs relations à Metz (Ep. II, 20). Il commençait cependant, vers le temps où nous sommes parvenus maintenant, à être accepté comme médecin par l'opinion; car on le voit qualifié ainsi dans une lettre qui lui est adressée sous la date du 23 avril 1522 (Ep. III, 15).

A en juger d'après divers indices, les titres d'Agrippa à l'exercice de la médecine n'étaient pas très sérieux. Ses capacités, à cet égard, résultaient probablement bien moins d'études spéciales et régulières, que de connaissances générales acquises par la lecture des anciens auteurs, par la pratique aussi des sciences secrètes et des arts occultes, par celle de l'alchimie notamment, qui comprenait alors la pré-

1. A. Daguet, *Agrippa chez les Suisses*. p. 11.

paration des médicaments. Tout ce que nous savons d'Agrippa dénote chez lui, avec la curiosité de savoir, avec l'ardeur à acquérir des connaissances de toute sorte, la vanité puérile de paraître en avoir au-delà même de ce qu'il en possédait réellement. Il avait tenté toutes les voies d'étude, et savait un peu de tout ce qu'on savait de son temps. D'un autre côté, il faut se rappeler que promenant sa vie sur des théâtres toujours nouveaux; à peine entrevu au passage par des hommes qui, ne l'apercevant qu'un instant, ne le connaissaient que dans ses dehors et sous les aspects qu'il jugeait à propos de leur montrer; abordant sans hésitation ni scrupule tous les sujets de discussion, ceux surtout qui, nouveaux et peu connus, excitaient particulièrement la curiosité et défiaient la critique, il avait réussi à conquérir partout la réputation d'un savant homme.

La hardiesse naturelle grâce à laquelle Agrippa savait tout oser; un certain bonheur qu'il avait de tout faire accepter; la mobilité de caractère, enfin, qui le portait à passer incessamment d'une situation à une autre, d'une entreprise commencée à une entreprise nouvelle; voilà ce qui explique vraisemblablement le changement de condition que nous le voyons tenter à ce moment, en prenant inopinément le parti de se livrer à l'exercice de la médecine: quoiqu'il n'ait, à ce qu'il semble, jamais étudié spécialement jusque-là cet art difficile. Nous noterons en passant le fait, comme un témoignage remarquable de la souplesse et de la fécondité de son

esprit, en même temps que de la témérité qui est un des traits de son caractère, et comme une preuve aussi du peu de fixité de ses idées.

Après avoir, au début de sa carrière, visé spécialement à l'alchimie et à ses secrètes pratiques ; après avoir été successivement, sans parler de ses essais de vie militaire, professeur de cabale à Dole, de science hermétique et de philosophie à Pavie ; théologien avec les prélats du concile de Pise ; jurisconsulte, homme de gouvernement et en même temps critique et polémiste à Metz, dans le sens des idées religieuses nouvelles, Agrippa se pose maintenant en médecin ; et, s'il ne réussit pas d'abord à se faire accepter à Genève dans ce rôle improvisé, il saura bientôt le tenir avec une attitude qui en imposera, dans une ville voisine, à Fribourg, puis à Lyon, et à Anvers enfin, pendant un certain temps ; jusqu'à ce qu'on le voie abandonner tout d'un coup cette direction et en prendre une autre encore, pour devenir, de médecin, historiographe en titre de l'empereur Charles-Quint. C'est là le dernier emploi défini qu'il semble avoir exercé.

Nous venons de dire comment peut s'expliquer la résolution prise inopinément à Genève par Agrippa de se livrer à l'exercice de la médecine, et ce qu'il faut penser des connaissances spéciales, plus ou moins réelles, qui auraient pu justifier chez lui cette attitude nouvelle et fort inattendue. Bien qu'il s'attribue, en quelques circonstances, le titre de docteur en médecine, Agrippa ne prouve nulle part, ni

directement, ni indirectement, qu'il ait eu véritablement le droit de le prendre, et l'on ne voit, dans son passé, aucune place à donner aux études qui lui eussent été nécessaires pour le conquérir. Un épisode de sa vie, sur lequel nous aurons à nous arrêter quand l'heure en sera venue, l'interruption subite de l'exercice par lui de cette profession de médecin en 1529 à Anvers, fournit au contraire, comme nous le montrerons, un indice très grave de l'inanité de ses prétentions sur ce point. Ajoutons à cette observation un trait qui complète, croyons-nous, la démonstration à cet égard ; c'est que peu de temps après l'épisode de 1529, auquel nous venons de faire allusion par avance, Agrippa, faisant pour la première fois imprimer ses ouvrages, n'ose pas joindre sur le frontispice de ses livres le titre de docteur en médecine à celui de docteur ès lois, auquel il l'a souvent associé dans d'autres circonstances ¹.

De l'ensemble de ces observations résulte, croyons-nous, une preuve suffisante qu'Agrippa n'était pas réellement médecin, et qu'il n'a exercé cet art que grâce à une de ces hardiesses dont son histoire fournit plus d'un exemple, notamment quand on le voit se donner pour théologien en Italie, et pour jurisconsulte à Metz avec le titre de licencié, peut-être même de docteur en droit. De ces deux rôles d'em-

1. Nous citons dans une note de l'appendice (n° VI), plusieurs passages des écrits d'Agrippa où il a consigné cette double assertion.

prunt il n'a joué le premier que pendant quelques semaines, il est vrai, mais il a conservé le second pendant près de deux ans. Quant à celui de médecin, il en prolonge l'exercice pendant une durée de six ou sept années. On s'explique difficilement qu'il ait pu le faire, sans posséder quelque droit positif à cet égard. Disons de suite qu'il lui a été permis pour cela de suppléer à l'absence de titres scientifiques, au moyen des privilèges résultant de commissions spéciales octroyées par les autorités publiques. Un semblable régime ne ressortait pas, on le comprend, d'une législation précise sur cette matière. Il était simplement autorisé par des usages conformes aux institutions alors en vigueur ¹.

A Fribourg, en 1523, Agrippa, pour la première fois, exerce publiquement la médecine, grâce à une commission de ce genre concédée par les autorités urbaines; il est médecin stipendié de la Cité. A Lyon, un peu plus tard, il sera, en 1524, dans des conditions analogues, médecin du roi, *medicus regius*; autorisé dans l'un et l'autre cas par son titre, et protégé ainsi contre toute recherche. Il est, dans ces deux circonstances, couvert par un privilège. C'est une situation de ce genre qu'il avait recherchée à Genève en 1521 et 1522, auprès du duc de Savoie, et que plus tard à Anvers, il ambitionnera en 1529, dès 1528 peut-être, auprès de la princesse Marguerite.

1. On trouvera quelques explications à ce sujet dans une note de l'appendice (n° VII).

Faute de l'avoir obtenue dans cette dernière circonstance, il se trouvera désarmé en présence des attaques des médecins du pays, ligués contre les empiétements d'un intrus. Telle est, on le verra, l'explication du changement inopiné de situation par lequel finit, en 1529, la carrière médicale d'Agrippa. Ce dénouement fournit, comme nous l'avons dit, une preuve sérieuse du peu de fondement de ses prétentions à l'exercice légitime de la médecine.

En réalité, Agrippa n'était pas médecin. S'il en a joué pendant un certain temps le rôle, c'est, répétons-le, grâce au privilège de commissions obtenues, comme nous l'avons dit tout à l'heure, des pouvoirs publics. Chapuys échoue une première fois, en 1522, dans la tentative de lui procurer une semblable commission de la part du duc de Savoie. On a quelque raison de penser que c'est lui qui obtient ensuite de la ville de Fribourg cet avantage pour son ami. A défaut d'avoir été institué médecin patenté du duc de Savoie, Agrippa devient médecin stipendié de la Cité, à Fribourg, où l'official de Genève avait pu se faire des amis et jouissait probablement d'un certain crédit; ayant eu, à plusieurs reprises, occasion d'y venir en 1517 et en 1518, pour des négociations politiques dont nous avons dit précédemment quelques mots. C'est ainsi qu'Agrippa quittait Genève après un séjour de dix-huit à vingt mois et arrivait à Fribourg vers la fin de 1522 ou au commencement de 1523. Il ne devait guère y rester qu'une année. Nous le verrons abandonner

cette ville à son tour, au mois de février 1524.

Fribourg qui, après des guerres fréquentes avec les Suisses, s'était finalement rapproché d'eux au xv^e siècle, avait été d'abord l'allié des huit cantons unis contre les maisons d'Autriche et de Bourgogne. Cette ville était entrée enfin, en même temps que Soleure, dans la confédération helvétique en 1481. Sa population et ses gouvernants surtout étaient et devaient rester fermement attachés au catholicisme. A l'époque où nous sommes (1523), le protestantisme n'avait pas encore fait explosion dans la Suisse de langue française. Il ne devait y éclater que quelques années plus tard (1535), et Genève était destiné à y devenir alors son principal boulevard. Il n'en était pas de même de la Suisse allemande. A Zurich, Zwingle faisait adopter en cette année même (1523) ses opinions; et, à Bâle, OEcolampade embrassait publiquement le luthéranisme; il le dépassait même bientôt, en se déclarant contre le dogme de la présence réelle dans l'Eucharistie (1524).

Agrippa se trouvait en 1523 à Fribourg, comme précédemment à Metz, dans une ville absolument catholique. Les idées nouvelles y étaient impitoyablement condamnées; défense y avait été faite, l'année précédente, de lire les livres luthériens. Cette situation imposait à Agrippa, dont nous connaissons les tendances, une réserve qui ne devait pas tarder à lui peser. En attendant, cette réserve lui servait de bouclier et rien n'indique qu'il ait donné

lieu alors à aucun soupçon, ni qu'il ait été à Fribourg l'objet d'aucune recherche pour ses opinions. Il y exerçait officiellement les fonctions de physicien ou médecin de la ville, avec un traitement assez considérable pour le temps, et divers avantages qui montrent quel cas on y faisait de son mérite ¹.

Le prestige d'une certaine notoriété, les recommandations de ses amis, celles d'Eustache Chapuys notamment, avaient sans doute suffi pour produire ce mouvement de confiance. On aurait dû plutôt se demander, comme nous l'avons fait tout à l'heure, d'où venaient à Agrippa les connaissances spéciales nécessaires à la grave profession dans laquelle il allait débiter. Sa vie si agitée, qu'on ne connaissait pas beaucoup alors, mais que nous connaissons mieux aujourd'hui, n'avait guère pu lui permettre, ce semble, que des études accidentelles à Paris et dans les universités d'Italie. Agrippa empruntait vraisemblablement, comme nous l'avons dit, toute sa science de médecin au fonds, assez étendu d'ailleurs, de ses connaissances générales, plus particulièrement peut-être aux recettes de l'alchimie, voire aux secrètes pratiques de la cabale et de l'astrologie, de celle-ci

1. Agrippa recevait de la ville de Fribourg 127 livres par an, un muid de froment et un char de vin de Lavaux; et il avait la jouissance d'une habitation spacieuse qui lui était concédée gratuitement. Ces indications ont été relevées sur les comptes de trésorerie du temps, aux archives cantonales de Fribourg, par M. A. Daguet, et consignées dans son ouvrage intitulé *Agrippa chez les Suisses*, p. 66.

surtout qu'on associait alors communément à l'exercice de la médecine; le tout accompagné d'une grande hardiesse d'attitude et de langage. Cette hardiesse, en ce qui concerne les doctrines, est un des traits du caractère d'Agrippa. Quant à la sincérité des convictions que recouvraient ces dehors, elle ne serait pas grande, si l'on s'en rapportait à ce qu'ailleurs le personnage lui-même dit de la médecine et de ceux qui la pratiquent. Il est piquant de voir comment il s'explique, à cet égard, dans le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, comme nous l'avons montré ¹, et dans certain *factum* relatif à sa querelle avec les médecins d'Anvers, dont il sera question un peu plus loin (Ep. VI, 7).

Tout en se posant comme un disciple convaincu d'Hippocrate, Agrippa ne croyait peut-être pas plus au fond à la médecine, qu'il ne croyait aux sciences occultes dont il ne répudiait pas encore les doctrines, quoique déjà en réalité il les condamnât. Pour ce qui est de ces vaines spéculations, les témoignages de son dédain abondent. Cependant on le voit, dans certaines circonstances, se conformer aux préjugés qui régnaient de son temps, et ne rien négliger pour donner à penser par son langage et par son attitude qu'il s'adonnait très sérieusement à ces mystérieuses pratiques. A l'époque de son séjour à Fribourg, où elles étaient en crédit auprès de certains hommes qu'il devait ménager, il échange à ce sujet

1. Dans notre chapitre premier, t. I, p. 102.

quelques lettres instructives pour nous, avec un adepte qui, de Strasbourg, lui avait écrit pour le consulter.

Ces lettres, datées de septembre 1523 et de janvier 1524, sont au nombre de trois seulement (Ep. III, 55, 56, 57). Le correspondant d'Agrippa, dans cette circonstance, se montre très fervent partisan des sciences occultes en général et de l'astrologie en particulier. Il a, dit-il, visité l'université de Pavie, où il a trouvé le souvenir vivant d'Agrippa et de sa profonde science touchant les secrets de la nature ; il y a vu son traité de la magie naturelle, source de toutes connaissances, et il le supplie de vouloir bien le lui communiquer. De deux lettres qu'Agrippa semble lui avoir écrites, il ne nous reste qu'une seule, où il prend le ton imposant d'un maître. Il n'a pu envoyer au jeune disciple qui le consulte que l'Index de l'ouvrage composé par lui dans sa jeunesse et fort augmenté depuis lors, auquel il a donné définitivement le titre de Philosophie occulte. C'est un livre mystérieux dont la clef, réservée à un petit nombre d'amis, ne saurait être divulguée par l'écriture. L'esprit seul peut en verser directement la connaissance dans l'esprit. Agrippa juge à propos, en même temps, de poser au néophyte quelques problèmes d'astrologie, sur la manière d'observer et d'interroger les constellations.

— Il y a, dit-il, entre les astrologues, sur ces questions et sur quelques autres, comme la détermination des régions du ciel, la vérification de

l'heure et du point natal, des dissentiments notables. Je voudrais savoir le jugement que tu en portes, je voudrais connaître aussi l'interprétation que tu donnes au fameux aphorisme : « c'est de nous au-
« tant que d'eux-mêmes que procède le langage des
« astres, » *Judicia astrorum ex ipsis atque ex nobis sunt*. Tu n'ignores pas plus que moi, sans doute, ce qu'il faut entendre par ces paroles, qu'aucun maître que je sache n'a jamais complètement expliquées. (Ep. III, 56).

Le disciple répond humblement qu'il se voit en face du savant docteur comme Marsyas interrogé par Apollon. Il essaie cependant de répondre. Il s'appuie sur Ptolémée, sur les tables alphonsines, sur Hali, sur George Trapezuntius, Pontanus et Valla. Il fait preuve de beaucoup d'érudition ; mais il ne devine pas le vrai sens du fameux aphorisme, quoiqu'une opinion d'Hali qu'il cite eût pu le mettre sur la voie. On a parfois attribué aux astres, disait celui-ci, une influence dans des effets dont on ignorait les causes véritables (Ep. III, 57).

Le fameux aphorisme était, il y a tout lieu de le croire, une pure critique de l'astrologie, une censure ironique, un jugement sévère, qu'en le recommandant Agrippa fait incontestablement sien. On voit par là qu'à ce moment déjà il ne retenait qu'avec peine le juste sentiment de dédain que bientôt il exprimera confidentiellement sur l'astrologie, dans une de ses lettres au médecin Chapelain ; qu'il affirmera ensuite avec plus de fermeté dans sa corres-

pondance avec le dominicain Petrus Lavinius ; et que, finalement, il proclamera hautement dans son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences. Les propositions développées par Agrippa dans cet ouvrage ne sont, il est vrai, pour une bonne part, que des paradoxes sans portée sérieuse. Mais sur ce point au moins, comme sur quelques autres encore, nous sommes assurés de la sincérité de son langage, d'après certains indices très significatifs ; indépendamment du témoignage qu'il en donne plus formellement dans divers passages de ses écrits, tels que ceux dont nous venons de fournir des extraits.

Agrippa ne croyait pas à l'astrologie. Pourquoi donc feignait-il d'y croire, au lieu d'en désabuser ceux qui l'interrogeaient à son sujet ? Il nous en dit lui-même la raison. C'est que, les hommes ne consentant pas ordinairement à renoncer volontiers à des erreurs qui leur plaisent, il vaut mieux, suivant lui, tirer parti de leur sottise qu'essayer de la combattre. L'astrologie, dit-il quelque part, n'est qu'une superstition ; mais, s'ils n'étaient pas astrologues, les hommes savants mourraient de faim. De là pour eux l'obligation de feindre. Ainsi faisait Agrippa. Les lettres échangées par lui avec son correspondant de Strasbourg le montrent dans cette situation. Il est bien près néanmoins alors de changer sur ce point de langage. Il ne croit plus à l'astrologie, et il le laisse deviner déjà. Bientôt il osera le déclarer hautement. C'est ce que nous

verrons au chapitre suivant, dans sa correspondance notamment avec le dominicain Petrus Lavinius, que nous venons de signaler en passant.

En attendant, Agrippa se trouve, à Fribourg, en présence de certains hommes dont les opinions commandent une autre conduite, et à qui il convient de tenir un autre langage. Tels sont le notaire Ant. Pallanche, chercheur infatigable des secrets de la nature, *arcanarum rerum magnus indagator* (Ep. III, 42) ; le grand chantre de Saint-Nicolas, Jean Wannenmacher *Johan Vannius*, chanoine de la cathédrale, compositeur de musique religieuse, qui finit par se déclarer pour la réforme et fut expulsé de Fribourg ; le conseiller Jean Reiff, Bailli de Granson, trésorier de la république ; tous plus ou moins adonnés à la culture des sciences occultes, et qui se réunissaient, dit-on, chez Agrippa pour en étudier les doctrines et en pratiquer les secrets ¹.

Dans un ordre de faits différent, où il était obligé à plus de réserve et de prudence, Agrippa trouvait des sympathies qu'il partageait pour les idées nouvelles, pour les opinions hétérodoxes, chez quelques hommes, de ceux que nous venons de nommer, et surtout chez un autre personnage dont nous avons déjà dit deux mots à propos de la correspondance d'Agrippa avec son ami Cantuuncula ; Thomas de Gyrfalck, lecteur des Augustins de

1. On trouve d'intéressants détails sur tous ces personnages dans l'ouvrage de M. A. Daguet, *Agrippa chez les Suisses*.

Fribourg, qui, banni de la ville à cette époque, dut s'en éloigner, et partit avec des lettres de recommandation d'Agrippa pour Cantiuncula qu'il devait voir à Bâle, où il devint un des sept prédicants sous OEcolampade.

C'est pendant sa résidence à Fribourg qu'auraient été faites à Agrippa, si l'on en croyait M. Al. Daguët, les premières ouvertures de la part du connétable de Bourbon, avec lequel il eut plus tard des relations mal définies et peu connues auxquelles on a quelque raison d'attribuer, pour une part au moins, la disgrâce qui ultérieurement ruina sa situation en France, et le contraignit finalement à quitter le royaume pour se retirer dans les Pays-Bas. Agrippa ne signale, dans sa correspondance, qu'à la date seulement de son départ de Fribourg en 1524, et non à aucun moment du séjour qu'il a fait dans cette ville, certaines tentatives, sans résultat du reste, des amis du connétable pour l'attirer dans le parti de ce célèbre personnage (Ep. IV, 62) ¹.

Au séjour d'Agrippa à Fribourg se rapportent, au contraire, quelques-unes des lettres échangées entre lui et Cantiuncula qui était alors à Bâle, avec Eustache Chapuys à Genève, avec Christophe Schilling à Lucerne, et Blancherose à Annecy. Nous avons déjà parlé précédemment de la correspondance avec

1. Nous donnons quelques explications, à ce sujet, dans une note de l'appendice (n° XXV).

Cantiuncula¹ ; nous n'y reviendrons pas. Dans celle entretenue alors avec Eustache Chapuys, il est notamment question d'un enfant d'Agrippa, le petit Haymon, filleul de l'official de Genève (Ep. III, 38, 39, 49). Cet enfant, l'aîné de ceux qu'avait donnés à Agrippa sa seconde femme Jeanne Loyse Tissie, était né à Genève en 1522, et y avait été laissé par son père chez Chapuys, qui voulait l'élever comme son propre fils (Ep. III, 39) ; mais qui, finalement, paraît l'avoir renvoyé vers 1525 à ses parents, pendant que ceux-ci résidaient à Lyon. Dans une des lettres écrites de Fribourg à Christophe Schilling, Agrippa lui parle, à la date du 8 juin 1523, de la naissance prochaine d'un autre enfant dans sa maison (Ep. III, 41). Il s'agit d'une fille qui vécut peu. Née vers le mois de juin 1523, elle n'existait plus au 20 août 1524 (Ep. III, 60). Dans les deux lettres écrites par Blancherose, médecin bourguignon qui résidait alors à Annecy (1523), il est parlé exclusivement, et dans les termes les plus exagérés, de l'admiration qu'il a conçue pour le savoir d'Agrippa².

Malgré les avantages de plus d'un genre qu'assurait à Agrippa la résidence de Fribourg, malgré les relations agréables qu'il avait pu nouer avec plusieurs des habitants de cette ville ou entretenir

1. Dans le tome précédent, au chapitre IV.

2. On trouve, sur ce personnage de Blancherose, beaucoup de particularités intéressantes dans les ouvrages de M. A. Daguët, *Agrippa chez les Suisses*, et L. Charvet, *Correspondance d'Eustache Chapuys et de Cornille Agrippa*.

avec ceux de son voisinage, le joug des fonctions publiques qui s'y imposait à lui devint bientôt insupportable pour cet esprit impatient et rebelle à toute contrainte.

— Les affaires m'accablent, écrit-il le 8 juin 1523 à l'un de ses correspondants, et il me reste à peine le temps d'écrire. Quant à m'absenter, je ne puis le faire sans une permission expresse des seigneurs mes maîtres, *absque dominorum meorum licentia*, et pour le temps strictement mesuré qui m'est accordé (Ep. III, 41).

Six mois étaient à peine écoulés, qu'il sollicitait la résiliation des engagements contractés par lui avec Fribourg ; et sa démission était acceptée par délibération du petit conseil de la cité, le 9 juillet 1523.

Il ne semble pas qu'aucun grief sérieux de part ni d'autre ait motivé cette brusque solution. Pour ce qui concerne Agrippa, indépendamment de l'espérance qu'il paraît concevoir vers ce moment d'obtenir un emploi dans des conditions avantageuses en France, on peut croire que le dégoût des fonctions publiques, auxquelles il se voyait assujetti, était le plus pressant motif de sa résolution ; car après cela, il continue pendant sept mois encore à résider librement à Fribourg, qu'il ne quitte pas avant le mois de février 1524. Du côté de la Cité non plus, il ne semble y avoir eu à son égard que des dispositions favorables ; car, au moment de son départ, une décision des magistrats du 8 février

1524 lui allouait, pour les frais de son voyage, une gratification, *viaticum*, de 6 florins.

Quoi qu'il en soit des causes et des termes de cette rupture, l'impatience avait fini par gagner l'esprit irritable autant qu'inconstant d'Agrippa. En effet, il ne s'éloigne pas sans avoir lancé à la ville hospitalière qu'il abandonne ainsi, une de ces invectives passionnées comme celle qu'il avait proférée précédemment contre la ville de Metz, comme celle qu'il devait jeter plus tard encore à la cour des Pays-Bas. Le 22 janvier 1524, à la veille de son départ, il date une de ses lettres de Fribourg, qualifié par lui, dans cette occasion, de ville privée de toute culture scientifique, *Ex Friburgo Helvetiorum, omnium scientiarum cultu deserto ac destituto* ¹ (Ep. III, 56). A Fribourg, de même qu'à Metz antérieurement, Agrippa avait dû vivre, nous l'avons fait remarquer déjà, au milieu d'un foyer ardent de catholicisme où avaient pu se trouver gênées les libres hardiesses de son esprit indépendant. De là, dans l'un et l'autre cas, l'amertume qui inspire la double invective que nous avons mentionnée ; c'est le sentiment même qui, se manifestant sous une autre forme, produira plus tard le trait final où s'accentue, comme nous l'avons dit précédemment,

1. M. A. Daguet a victorieusement vengé sa ville natale de cette injuste accusation, dans son ouvrage d'*Agrippa chez les Suisses*. On trouvera, sur l'invective d'Agrippa, quelques observations dans une note de l'appendice (n° XV).

l'esprit même de son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences.

Agrippa laissait pourtant à Fribourg des amis dignes de ses regrets ; il en convient lui-même dans la première lettre qu'il a datée de Lyon, le 3 mai 1524, après les avoir quittés.

— J'ai laissé, dit-il, à Fribourg des amis que je n'oublierai jamais, *apud Friburgum insuper perpetuos reliqui mihi amicos* (Ep. III, 58).

M. A. Daguet fait néanmoins remarquer que, à partir de 1526, on ne trouve plus, dans la correspondance d'Agrippa, aucune lettre échangée avec personne dans cette ville.

En quittant Fribourg, Agrippa se rendait à Lyon, pour y entrer en possession d'un emploi, objet, à ce qu'il semble, d'une espérance depuis assez longtemps déjà ouverte à son ambition ; mais dont la réalisation aurait été, paraît-il, suspendue jusqu'alors par des difficultés résolues depuis peu de temps seulement. C'est au moins ce que donnent à penser certaines expressions, pour nous énigmatiques, d'une lettre écrite alors, sous la date du 5 janvier 1524, à Cantiuncula.

— J'ai dû passer à Fribourg, dit Agrippa, cette dernière année, tenu en échec par l'envie, *ut locum cederem invidiæ* ; mais maintenant tout est arrangé, et je vais revenir en France (Ep. III, 52).

Dès 1522, si l'on s'en rapporte à une autre déclaration d'Agrippa, un emploi honorable et avantageux lui aurait été offert dans ce pays (Ep. III, 24).

Cet emploi pourrait bien avoir été celui que, au commencement de 1524, il venait prendre à Lyon. C'était, avec le titre de médecin du roi, *medicus regius*, un service spécial auprès de la reine mère, Louise de Savoie. Les amis auxquels Agrippa devait cette faveur étaient, dit-on, Symphorien Bullioud, évêque de Bazas, et Jean Chapelain, investi lui-même, ainsi que plusieurs autres, de ce titre de médecin du roi dont Agrippa se voyait honoré.

Dans une lettre écrite un peu plus tard, le 3 novembre 1526, à ce dernier, Agrippa en disgrâce alors, revenant avec amertume sur l'accueil d'un caractère si différent qu'il avait reçu d'abord à la cour de France, parle des propositions qui, à l'époque précisément où il s'y rendait en 1524, lui étaient faites de la part du duc de Bourbon ; et il ajoute que, s'il y avait prêté l'oreille, il se trouverait riche et heureux, sans s'être vu réduit, comme il l'avait été, à passer de la noble condition de chevalier doré aux occupations, peu relevées dans bien des cas, d'un humble médecin, d'un mangeur d'ordure, ose-t-il dire ¹.

Nous trouvons dans cette lettre une allusion aux ouvertures, dont il a été question tout à l'heure, faites à Agrippa au nom du duc de Bourbon, avec lequel il devait avoir un peu plus tard des rapports dont nous aurons à nous occuper ultérieu-

1. « Nec opus fuisset me hic ex aurato milite, Principis tuæ
« scatophagum medicum fieri » (Ep. IV, 62).

rement ¹. Nous ne nous arrêterons pour le moment qu'au trait satirique lancé à la fin de l'épître, dans les termes que nous venons d'indiquer.

Nous croyons devoir signaler ici ce trait, parce qu'il contient la première mention faite par Agrippa de la fameuse qualité de chevalier doré, *miles auratus*, *eques auratus*, à laquelle il prétendait, et qu'il revendique depuis lors en plus d'une occasion.

Constatons d'abord que la manière dont il s'exprime, dans le passage que nous venons de citer, implique bien qu'il entendait avoir joui de ce titre de chevalier avant d'être médecin de la reine; puisqu'il se plaint d'avoir alors perdu les avantages de la chevalerie, et non pas d'avoir, en acceptant son nouvel emploi, renoncé à une occasion de les obtenir, au service par exemple du duc de Bourbon, qui s'offrait en même temps à lui, et auquel il se refusait à ce moment même ². Il ne s'agissait donc pas pour lui de les acquérir. Ce n'est pas là, en effet, ce qu'il dit. Il parle positivement du sacrifice de la

1. Voir, à ce sujet, une note de l'appendice (n° XXV).

2. Une preuve, du reste, qu'Agrippa entendait alors faire remonter à une époque antérieure l'acquisition par lui de la chevalerie, c'est qu'en toute circonstance, comme nous le montrerons, il a prétendu en rapporter l'origine à ses services militaires; et que ceux qu'il a pu rendre, quelle qu'en soit la valeur, sont nécessairement antérieurs aux propositions faites de la part du duc de Bourbon et non agréées par Agrippa, qui, depuis ce moment, nous en sommes certains, n'a jamais ni porté les armes ni même paru dans les camps.

condition de chevalier antérieurement possédée par lui. On peut, dès lors, se demander comment l'office de médecin de la reine aurait condamné Agrippa à renoncer, ne fût-ce que momentanément, au titre de chevalier; et l'on ne voit pas pourquoi ce sacrifice lui aurait été commandé précisément alors; car sa situation à Lyon, comme médecin de la reine, ne différerait pas notablement de celle qu'il occupait auparavant et depuis 1523, comme médecin stipendié de la Cité, à Fribourg où rien ne montre d'ailleurs qu'il ait effectivement vécu en chevalier ni qu'il en ait porté le titre.

Il y a lieu de remarquer, il est vrai, qu'au moment où Agrippa quittait Fribourg, il avait, déjà depuis sept mois environ, déposé son office de médecin stipendié de la Cité. Il venait donc de passer ce temps dans une situation spéciale où il était affranchi de toute obligation. On pourrait alléguer à la rigueur, que c'est pendant cette période d'indépendance qu'Agrippa aurait joui de la condition plus relevée qu'il rapprochait de celle de médecin de la reine, appréciée dans sa lettre de 1526, comme entraînant pour lui une sorte d'amoindrissement et de déchéance morale. Mais, admît-on cette explication, resterait encore, nous le montrerons, l'impossibilité de reconnaître, soit à ce moment soit antérieurement dans la vie d'Agrippa, les services militaires auxquels il rapportait, il le dit formellement, sa prétendue chevalerie.

Il y a évidemment, on le reconnaîtra, dans la pro-

position énoncée par Agrippa touchant la chevalerie dorée qu'il s'attribuait, la première fois qu'il en est ainsi question, quelque chose qui n'est pas net. Nous ne pouvions pas nous dispenser de le faire remarquer. Nous nous demanderons, à cette occasion, ce que c'est que cette dignité de chevalier doré revendiquée ainsi par lui, et sur quels titres il a pu se fonder pour se l'arroger dans cette circonstance, et dans d'autres encore où on le voit afficher cette prétention.

A en croire certains historiens, le titre de chevalier doré, *miles* ou *eques auratus*, appartiendrait tout particulièrement à un ordre qu'ils placent avant tous les autres, à l'ordre des chevaliers constantiniens de Saint-Georges ¹. Cet ordre créé, disent-ils, par l'empereur Constantin, restauré ensuite à la fin du xii^e siècle par l'empereur Isaac l'Ange, aurait été, après la prise de Constantinople, continué par les Comnène de Trébizonde, suivant les uns, ou, suivant les autres, par les Ange de Macédoine et d'Albanie, princes de Thessalie et comtes de Drivasto. D'un autre côté, certaines branches des Comnène ont eu, à diverses époques, on le sait, depuis la fin du xii^e siècle, des alliances avec les

1. Bernardo Giustianiani, *Historie chronologiche dell'origine degl'ordini militari, e di tutte le religioni cavalleresche, infino ad hora institute nel mondo*, etc. Venezia, 1672. — Helyot, *Histoire des ordres monastiques religieux et militaires*. Paris, 1711-1719.

marquis de Montferrat. Le marquis Guillaume, que nous avons vu accueillir et protéger Agrippa en 1512 et en 1515, était le fils d'une princesse issue par les femmes de cette famille, et avait eu pour tuteur un Constantin Comnène, parent de sa mère, lequel portait les titres de prince de Macédoine et de duc d'Achaïe. On serait tenté, d'après cela, de chercher un rapport entre ces faits et la chevalerie dorée d'Agrippa; et de supposer qu'il aurait pu être admis dans l'ordre constantinien des Comnène, pendant qu'il était en faveur auprès du marquis de Montferrat, en 1512 ou en 1515. Ce serait là une illusion.

Le fameux ordre constantinien, en dépit de certaines opinions contraires, n'existait pas encore, on a tout lieu de le croire, à cette époque. Du Cange a fait justice des titres apocryphes sur lesquels se fondait sa prétendue antiquité. L'ordre constantinien des chevaliers dorés paraît ne pas remonter plus haut que le milieu du xvi^e siècle. Il aurait été imaginé alors par des princes grecs réfugiés en Italie, et se donnant pour les descendants des vieilles familles des Ange et des Comnène de Constantinople. Il ne peut en avoir été question en 1512 ni en 1515. Il faut donc chercher ailleurs l'explication de cette chevalerie dorée dont se targuait Agrippa, et dont il prétendait avoir sacrifié l'honorable condition, quand il était entré comme médecin au service de la reine, mère du roi, en 1524.

Chevalier doré, *miles auratus*, est une expression usitée anciennement pour désigner indistinctement

tous les chevaliers, à cause des dispositions en vertu desquelles de très bonne heure les ornements d'or à l'épée et au harnais notamment, et surtout les éperons dorés leur étaient exclusivement réservés. Suivant Sainte-Palaye, Philelphe qui écrivait en Italie au xv^e siècle, se vanterait quelque part d'avoir le premier appliqué cette qualification de *miles auratus* aux chevaliers, en raison de ce vieux privilège ¹. Il résulte de ces observations, qu'en se donnant pour chevalier doré, Agrippa ne faisait pas autre chose que se dire tout simplement chevalier. S'il adopte cette formule brillante, de préférence à celle plus répandue de son temps et plus simple de chevalier, *miles*, sans addition d'aucune épithète, c'est vraisemblablement à cause de son éclat et de son retentissement, bien faits pour satisfaire sa

1. Contre cette prétention de Philelphe, on peut faire valoir cependant cette considération, que longtemps avant lui on connaissait la qualification de *miles auratus*. Nous nous bornerons à citer, pour le prouver, une pièce de 1239 relative à la fondation d'un hôpital à Biberach, en Souabe, par deux frères Haldric et Holmwig de Eschendorff, qui y sont qualifiés *militēs aurati* (Lunig, *Reichs archiv.* Pars, spec. Cont. IV, p. 183). Philelphe aurait pu, tout au plus, généraliser l'usage de ce titre qu'il n'a nullement inventé, comme on le voit. Au xvi^e siècle, on le retrouve dans un édit de Charles-Quint pour la réformation de l'Empire, *Reformatio politiæ imp.*, en 1548 (Goldast, *Constit. impériale*, t. I, p. 547). Au chapitre xi de cet édit, il est question d'interdictions d'un caractère somptuaire, et il est ajouté : « milites vero, seu equites aurati, ab his eximantur, « quibus catenas aureas... publice gestare liceat. »

vanité et servir son envie de produire de l'effet. Il va même un jour, à ce qu'il semble, jusqu'à jouer sur ce mot, doré, *auratus*, pour attirer sur lui l'illustration de l'ordre insigne de la Toison d'or. Tels pourraient être, en effet, le sens et la portée de certaines expressions qu'on relève dans une lettre écrite à son ami Chapuys, à l'occasion des difficultés qu'il rencontre quelques années plus tard, pendant son séjour en Brabant; et à propos de la protection qu'il reçoit alors du légat du Saint-Siège. Bien que couvert, dit-il dans cette lettre, par l'illustre enseigne de la brebis égorgée, c'est-à-dire par le prestige de la Toison d'or, il serait fatalement devenu, sans ce Mécène, la proie des loups dévorants ¹.

Agrippa n'était pas un personnage à porter le collier de la Toison d'or. On a peine à croire qu'il ait pu se flatter d'en imposer à la crédulité par ce hardi rapprochement entre le titre de cet ordre éminent et la qualification de chevalier doré, *eques* ou *miles auratus*, qu'il prenait quelquefois. Si c'était là cependant ce qu'il voulait ², il aurait finalement

1. « Dominus legatus cardinal Campegius... unicus meus
« Mæcenas... sine quo ego, sub isto inanimi pecore, Aureo vel-
« lere dicere volui, rapacissimorum luporum præda factus
« fuisssem » (Ep. VI, 20).

2. Nous faisons cette réserve, parce que, à la rigueur, en parlant de la protection de la Toison d'or, Agrippa aurait pu entendre celle qui, suivant lui, devait s'étendre sur un officier, comme il l'était alors, du souverain, l'empereur Charles-Quint, qui se trouvait à titre héréditaire le chef de cet ordre illus-

réussi dans sa tentative, et l'on a pu y être trompé. Il est dit quelque part, en effet, qu'il était chevalier de la Toison d'or ¹.

Ce serait à la chevalerie pure et simple que se rapporterait en définitive, on le voit, ce titre de chevalier doré affiché par Agrippa. Homme d'étude et d'érudition, il aurait pu être fait chevalier, suivant quelques-uns, pour sa science, comme l'étaient, par exemple, dès le ^{xiii}^e siècle, beaucoup de lettrés et de jurisconsultes, chevaliers de lettres ou de lois, *milites litterati*, *milites clerici*, *milites legales*, *milites legum*, *milites justitiæ*. C'est là l'opinion de Paul Jove. Elle est réfutée avec raison par Bayle, qui s'appuie pour cela sur les déclarations mêmes d'Agrippa, lequel dit formellement qu'il a conquis le grade de chevalier dans les combats, *humano sanguine sacratus miles* (Ep. V, 19). Chevalier doré, dit-il, non pas grâce à d'importunes sollicitations, non pas pour prix d'un pèlerinage d'outre-mer, ni par le bénéfice de quelque largesse impudemment sollicitée à un couronnement de roi; mais par droit de conquête et par ma valeur dans les combats (Ep. VII, 21).

tre. A la manière dont il présente la chose, quelques-uns ont néanmoins été trompés; et l'on peut, sur ce qu'on sait du personnage, le soupçonner d'avoir avec intention tendu ce piège à leur inattention, pour bénéficier de leur méprise.

1. Cette indication erronée a été accueillie par l'auteur de l'article biographique consacré à Agrippa dans le *Dictionnaire philosophique* publié par M. Franck en 1813, et de nouveau en 1875.

C'est aux honneurs de la chevalerie militaire elle-même, il n'y a pas à en douter, que prétendait Agrippa ¹. C'est donc d'après sa conduite comme soldat qu'il convient d'apprécier les droits qu'il pouvait avoir à en être investi. Nous avons déjà signalé l'affectation qu'il met en toute occasion à se donner pour un homme de guerre. Ses lettres abondent en traits relatifs à cette prétention. Nous ne connaissons que la moindre partie de ce qu'il racontait de sa fameuse expédition en Espagne, en 1508; à en juger par ce que contiennent les réponses qu'on faisait à certaines lettres écrites par lui sur ce sujet, mais que nous n'avons pas ². Plus tard, en 1518 et 1519, après son séjour en Italie, on était resté quelque temps dans son pays sans nouvelles de sa personne, et le bruit s'y était répandu qu'il avait péri glorieusement dans les combats. Il n'en était rien. Bientôt on peut lui écrire qu'on a appris avec bonheur qu'il avait échappé à tous les dangers (Ep. II, 18). Il répond, de son côté, de manière à ne pas amoindrir l'idée qu'on s'est faite ainsi des périls imaginaires où l'on a pu croire qu'il avait succombé.

— Par ordre de César, dit-il, et pour remplir mon

1. « *Armatae militiae eques auratus* », est-il dit au frontispice des livres d'Agrippa, comme on le voit dans une note de notre appendice (n° XXXIV).

2. Voir ce qui est dit précédemment, à ce propos, t. I, p. 150.

office de soldat, *ex officio meo miles*¹, j'ai dû suivre les armées. J'ai assisté bravement à nombre de combats. La mort marchait devant moi. Je la suivais en ministre de ses arrêts, la main droite dans le sang, la gauche étendue sur le butin de guerre, saturé de proie, foulant sous mes pieds les cadavres. Mais, grâce à Dieu, resté sauf au milieu des épées levées et des pièges de toutes sortes, je suis encore vivant, heureux de rentrer bientôt dans ma chère ville de Cologne (Ep. II, 19).

Quelques années plus tard, en 1526, il se rend d'un ton plus modéré, mais non moins significatif, ce témoignage que, tour à tour appliqué au service militaire et à l'étude, il s'est, en mainte occasion,

1. On ne saurait traduire ici *miles* par chevalier, et prétendre ainsi trouver dans cette lettre qui remonte à l'année 1518 (1519 n. s. une première indication des prétentions d'Agrippa à la chevalerie. Quoiqu'il applique habituellement à cette dignité la qualification d'*eques* ou *miles auratus*, Agrippa la désigne, il est vrai, quelquefois aussi par le simple mot de *miles*, « *humano sanguine sacratus miles* » (Ep. V, 19). Mais l'expression *miles*, qui a souvent ce sens particulier, a plus ordinairement et doit notamment avoir, croyons-nous, dans la lettre citée ici, le sens plus général d'homme de guerre ou de soldat. Ne serait-ce pas, d'un autre côté, cette double signification du mot *miles* qui, en donnant à son emploi une certaine ambiguïté, aurait induit Agrippa, dont on connaît l'esprit de jactance, à passer de ses prétentions au titre d'homme de guerre ou de soldat, exprimé par le mot pris dans son sens ordinaire, à celles que finalement il a affichées pour la chevalerie elle-même, à laquelle le même mot s'applique également?

acquitté avec succès d'emplois publics dans la paix comme dans la guerre (Ep. IV, 52). A mesure qu'il avançait en âge, le rôle de guerrier qu'il voulait avoir autrefois joué, grandissait dans son imagination. Parlant, en 1531, des insignes de la chevalerie dont il se prétend honoré, il rappelle les commandements dans lesquels, sous les généraux de plusieurs souverains, il aurait accompli ses exploits (Ep. VI, 22). Vers le même temps, il précise les souvenirs de sa jeunesse, et mentionne, après son rôle de conseiller privé, les services de guerre rendus par lui à l'empereur pendant sept années, en Italie; la chevalerie dorée glorieusement conquise dans les combats; les exploits guerriers mêlés aux études, dans les pays les plus divers, en Espagne comme en Italie, en Angleterre et en France (Ep. VII, 21) ¹.

Après tant de déclarations réitérées qui ont pu faire illusion à quelques-uns, on devrait considérer Agrippa comme étant un véritable homme de guerre, s'il ne fournissait lui-même plus d'un témoignage qu'il n'en est rien. L'évidente exagération avec laquelle il parle ordinairement de sa vie militaire est un premier indice du peu de sincérité de ses assertions à ce sujet. Outre cela, nous savons positivement par

1. Il nous a semblé intéressant de réunir dans une note de l'appendice (n° III) ces textes originaux joints à quelques autres, pour présenter ainsi, dans un tableau d'ensemble, tout ce que dit Agrippa touchant son prétendu titre de chevalier.

ses propres récits, qu'en Espagne notamment, pour remonter aux premiers actes de cette prétendue carrière de soldat, l'attitude d'Agrippa n'est pas celle d'un guerrier bien décidé. Il y joue à contre-cœur un rôle qui semble lui être plus qu'importun ; et, à la première occasion qui s'offre d'y échapper, il l'abandonne avec précipitation. C'est par une fuite et presque par une désertion, que se termine cette première expédition du futur chevalier doré ¹.

Il est ensuite, comme nous le voyons par son histoire, quelque temps sans paraître dans un camp. Et trois ou quatre ans plus tard, quand il se rend en Italie, où il passe en effet sept années, la vie qu'il y mène n'est, quoiqu'il en dise, rien moins que celle d'un soldat. Il y arrive d'abord pour y exercer auprès de l'empereur un emploi d'ordre civil, celui de secrétaire, on le tient de lui-même. Il ne tarde pas ensuite à quitter les quartiers impériaux, qui sont sur l'Adige ; après quoi on ne le perd plus guère de vue, à Pavie, à Milan, à Casale, à Turin ; parlant dans les chaires d'enseignement, écrivant des traités sur des sujets de philosophie ou de morale religieuse ; accidentellement investi du rôle de théologien dans un concile ; faisant presque amende honorable des exploits militaires dont il se vante en même temps ; remerciant Dieu de lui avoir pardonné les iniquités commises au milieu des com-

1. Nous avons exposé ces faits dans notre chapitre II, t. I, pp. 133 à 149.

bats, où, dit-il, tout vainqueur est un meurtrier et où c'est être mort qu'être vaincu¹. A la même époque, à la prise de Pavie par les Français, au sac de Milan par les Suisses, Agrippa cherche son salut dans la fuite. Il est mêlé aux groupes effarés des bourgeois qu'on poursuit et qu'on pille, et ne pense guère à prendre alors le rôle du soldat, ni à repousser par la force l'agression de l'ennemi.

Tels sont, nous l'avons vu, les actes d'Agrippa, telle est son attitude pendant les sept années qu'il passe en Italie, jusqu'à ce que, en 1518, il parte pour Metz, où il prend l'emploi fort peu guerrier de conseiller et d'orateur de la cité; puis pour Genève, où il sollicite celui de médecin du duc de Savoie; pour Fribourg ensuite, où il exerce les fonctions de médecin public; et enfin pour Lyon. C'est là que, prenant l'office de médecin de la reine, il se plaint de déchoir et de renoncer ainsi au titre éminent de chevalier doré; sans qu'on puisse véritablement comprendre pourquoi il y renoncerait à ce moment, s'il en avait joui précédemment, car il ne fait rien alors qu'il n'ait fait auparavant déjà; sans qu'on voie non plus d'où lui serait venue cette dignité.

Il est permis de se demander si Agrippa a jamais possédé réellement la noble qualité de chevalier. Comment l'aurait-il, en effet, jamais conquise? Dans

1. « Sed gratia Dei abundavit super iniquitates meas...
« hostiles inter turbas... inter quas nemo victor nisi homicida,
« nemo victus nisi mortuus... » (Ep. II, 19).

son passé, tel que nous le connaissons, il ne semble avoir que fort légèrement effleuré la profession des armes dont elle serait, suivant lui, la récompense. Dans la suite de son histoire, nous ne l'y verrons pas plus attaché. A quelque temps de là, il déclinera même positivement une proposition du duc de Bourbon qui lui offre un emploi militaire dans son armée ; et, à cette occasion, il déclarera qu'il ne veut faire de butin que dans les livres, et ne guerroyer que la plume à la main ¹. Or, à cette époque, Agrippa n'a que quarante ans à peine. Ce n'est pas encore l'âge de la retraite pour un véritable soldat.

Il est difficile de se faire, d'après tout cela, une grande idée des mérites militaires de notre héros, et de justifier par eux le titre de chevalier que nous le voyons réclamer dans quelques circonstances. Mais comment s'expliquer, dès lors, qu'il ait pu le prendre impunément ? C'est que, à cette époque, la chevalerie était déjà déchue de ce qu'elle avait été dans d'autres temps, et que dans son régime s'étaient introduits bien des abus favorables à toutes sortes d'usurpations.

La chevalerie est une institution qui dérive du droit de porter les armes, privilège originaire des hommes libres ; et de l'obligation du service militaire naturellement associée à ce droit, obligation

1. « De oblata mihi ab excellentia tua præfectura infinitas
« gratias ago. Siquidem mihi jam pax est in castris, bellum
« atque præda in libris est » (Ep. V, 4).

qui liait l'homme armé au souverain. Ces deux principes : le droit des hommes libres de porter des armes, et l'obligation qui en découlait du service militaire envers le souverain, avaient engendré diverses conséquences. Du premier, du droit des hommes libres soumis, au reste, de bonne heure à des restrictions considérables, procédait l'extension, en fait, de l'usage des armes à tous les hommes de condition relevée, et le caractère héréditaire dans une certaine mesure de ce privilège, plutôt individuel originairement. Du principe de l'obligation envers le souverain, venait le droit de celui-ci de concéder cet usage des armes ; ce qui fit de la création des chevaliers un droit régalien proprement dit.

A côté de ces développements des deux principes générateurs de l'institution, subsistaient certains traits dans lesquels se continuaient les plus anciens errements de celle-ci : la délivrance des armes, sorte d'investiture que le nouveau chevalier ne pouvait recevoir que d'un ancien chevalier, et à laquelle se rattachaient des pratiques très variées suivant les temps et suivant les lieux ; la jouissance exclusive de l'armure complète, celle de certains ornements, celle surtout du cheval de combat, qui a donné à l'institution les dénominations modernes de *chevalier* et de *chevalerie*. Si l'on joint à ces particularités essentielles quelques additions ultérieures se rapportant aux principes accessoires de l'association et du patronage, et d'où ressortent, à partir notamment du xii^e siècle, la constitution des fraternités,

des confédérations, et celle des ordres militaires religieux et civils, ainsi que des ordres purement honorifiques, on aura en raccourci, dans son ensemble, un tableau de la chevalerie avec tout ce qui s'y rattache. A quel point de son développement était parvenue cette institution au temps d'Agrippa, vers le commencement du xvi^e siècle? C'est ce que nous allons indiquer brièvement.

La chevalerie, malgré le caractère individuel de ses distinctions, était depuis longtemps, au xvi^e siècle, le privilège et comme un des attributs de la noblesse de naissance, non sans de nombreuses exceptions cependant, lesquelles résultaient soit de grâces spéciales, soit d'usurpations abusives. La collation de ces grâces et, d'une manière plus générale, l'institution même des nouveaux chevaliers n'étaient plus exclusivement le fait du souverain, dont les droits régaliens sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, avaient passé graduellement dans diverses mains, tant par l'effet de concessions formelles que par suite d'empiétements. Les droits du souverain étaient ainsi exercés par des seigneurs de toute condition, par des prélats, par des Cités.

On voit de combien de sources, les irrégularités et les excès pouvaient découler. La chevalerie était comme librement ouverte à tous. Il n'y avait guère que les ordres militaires, soit civils, soit religieux, qui fussent à peu près fermés, tout en étant eux-mêmes l'occasion de bien des abus à plusieurs points de vue, en ce qui touche notamment le re-

crutement de ces corps privilégiés. Pour ce qui est des usages, les cérémonies relatives à l'investiture ou à l'armement des nouveaux chevaliers par les anciens étaient toujours admises en principe et généralement observées ; mais elles s'étaient infiniment diversifiées et n'étaient pas toujours accomplies très rigoureusement. Les signes honorifiques, celui des éperons dorés principalement, subsistaient également.

Quant à l'obligation du service militaire, incombant aux chevaliers, elle s'était fort relâchée pour diverses causes, parmi lesquelles il faut mentionner, en première ligne, la coutume introduite dès le ^{xiii}^e siècle d'admettre aux honneurs de la chevalerie des hommes étrangers au métier des armes, des savants et des légistes surtout, chevaliers de lecture et chevaliers de lois, *milites litterati*, *milites legales*. Cette pratique avait, en outre, contribué à diminuer le prestige de l'institution, dont l'éclat ne subsistait plus guère que dans quelques ordres particuliers ; résultat auquel avaient concouru également la prodigalité avec laquelle avait été multiplié, depuis le ^{xiv}^e siècle, au ^{xv}^e surtout, le nombre des chevaliers, et la fréquente concession de la chevalerie à des gens de petite et même de basse extraction.

Ce dernier abus, très développé au ^{xvi}^e siècle, datait de loin. Dès le ^{xii}^e, on avait vu des rustres et des jongleurs armés chevaliers ¹. A la même époque,

1. Sainte Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, t. II, p. 79.

suiuant Otto de Frisingen. l'historien de l'empereur Frédéric 1^{er}, on admettait parfois aux honneurs de la chevalerie des hommes de classe inférieure et appartenant même à la condition des artisans et des simples ouvriers ¹. Au xiv^e siècle, lors de l'entrée à Sienne de l'empereur Charles IV, en 1355, les bourgeois de cette ville, raconte Mat. Villani, se présentant tumultueusement pour être faits par lui chevaliers, ce prince avait délégué au patriarche ses pouvoirs à cet effet; et beaucoup, qui n'y auraient jamais pensé sans cela, dit l'historien, profitant de l'occasion et se portant à la rencontre du prélat, se soulevaient les uns les autres pour arriver jusqu'à sa main. Touchés par lui à la joue, ils se retiraient de la presse en faisant place à d'autres; ils étaient chevaliers ². A en croire Franco Sacchetti, écrivain florentin de la fin du même siècle, la chevalerie était tombée à ce point,

1. « Inferioris conditionis juvenes..... etiam mechanicarum
« artium opifices... ad militiæ cingulum vel dignitatum gradus
« assumere non dedignantur » (Otto Frising., *Gesta Friderici*,
l. II, c. xii).

2. « E vedendone così gran mercato, assai sene feciono, che
« innanzi à quell' hora niuno pensiero havieno havuto di farsi Ca-
« valiere, nè proveduto quello che richiede a volere ricevere ca-
« valleria. Ma con lieve movimento si faceano portare sopra le
« braccia a coloro ch'erano intorno al Patriarca; e quand'erano
« a lui nella via, lo levavano alto e traevangli lo cappuccio usato;
« e ricevuta la guanciata usata in segno di cavalleria, li mette-
« vano un cappuccio accattato col fregio dell'oro, e traevanlo
« della pressa; ed era fatto Cavaliere. » (Mat. Villani, *Istorie*,
l. V, c. xiv. — Muratori, *Rer. Ital. script.*, t. XIV, p. 313.)

que des hommes sans naissance, sans courage et sans mœurs, des gens même de vile condition et de vie souillée étaient élevés à l'honneur de la chevalerie ¹.

Suivant Sainte-Palaye, les guerres du xiv^e siècle et du xv^e ayant considérablement multiplié les chevaliers en France, ils étaient abaissés dans leur caractère, ignorants, corrompus, violents. On en avait créé, dit-il, jusqu'à cinq cents au siège de Bourges ; enfin, ajoute-t-il d'après un écrivain de ce temps, « l'honneur de la chevalerie devint si commun, que chacun crut pouvoir s'en arroger le titre de sa seule autorité. Un homme de rien prenant l'épée prenait en même temps le titre d'écuier. Pour peu qu'il l'eût porté, il tranchait du chevalier. Tel est le portrait que nous fait de son siècle Eustache Deschamps ² ». Citons un dernier trait qui appartient au xvi^e siècle, et qui montre ce qu'était devenue alors la chevalerie. Brantôme, dans l'article de ses *Capitaines français*, consacré au roi Charles VIII, mentionne l'usage très pratiqué

1. « Verum ne quid dissimulem, auctor est Francus Sacchetus... circiter an. Chr. 1390, quo ille florebat, militiæ hujus honorem in abjectam omnino conditionem proruissse, quum homines nulla nobilitatis aut fortitudinis aut morum prærogativa insigniti, immo vilis et contaminatæ vitæ, ad honorem militiæ promoverentur. » (Muratori, *Antiquitates Italicae*, t. IV, p. 689.

2. Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, t. II, p. 80.

de créer des chevaliers sur le champ de bataille, en leur donnant l'accolade, comme la donna au roi François 1^{er} l'illustre Bayard, à Marignan. « Mais aujourd'hui, dit-il, l'on se dispense assez d'ailleurs pour se faire chevaliers, que les moindres se créent d'eux-mêmes assez sans aller au roy ; si qu'il se peut dire qu'il y a aujourd'hui plus de chevaliers tels quelz et de dames leurs femmes, que jadis n'avoit d'escuyers ny de damoiselles ; tant est grand l'abus parmi la chevalerie ! »

Brantôme est tout à fait de la fin du xvi^e siècle, et même du commencement du xvii^e ; mais les abus dont il signale le dernier terme remontent assez haut, comme nous venons de le voir, pour qu'on soit fondé à reconnaître qu'au temps d'Agrippa les honneurs de la chevalerie pouvaient n'être pas d'un accès bien difficile. L'insuffisance, d'ailleurs évidente, des titres de celui-ci pour les obtenir n'aurait peut-être pas été un empêchement absolu à ce qu'il les eût réellement reçus ; mais leur usurpation pure et simple ne présentait pas non plus beaucoup de difficulté, et nous sommes très disposé à penser que le personnage très peu scrupuleux qui nous occupe a bien pu, un beau jour, se les attribuer ainsi ; car il ne dit nulle part, et cela ne s'accorde guère avec sa vanité et sa jactance habituelles, ni à quel moment précis, ni de la main de qui non plus il les aurait reçus.

Nous sommes ainsi conduits à penser qu'Agrippa n'était pas véritablement chevalier. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est, après un silence inex-

pllicable de plusieurs années sur l'honneur qui lui aurait été concédé de la chevalerie, la mention tardive qu'il fait inopinément et d'une manière incidente, en 1526, de cette dignité conquise par lui, assure-t-il, depuis longtemps déjà, c'est-à-dire entre 1511 et 1518 au plus tard, à l'époque de son séjour en Italie (Ep. IV. 62); c'est encore l'exagération, pour ne pas dire plus, avec laquelle il parle des prétendus services militaires qui lui auraient valu, dit-il, cette distinction, et l'évidente inexactitude de ses assertions sur son origine, *humano sanguine sacratus miles* (Ep. V, 19); c'est enfin, dans certains cas, le peu de précision, dans d'autres, l'absence de sincérité avec lesquels il s'exprime à propos de cette importante particularité de sa vie. Nous rappellerons l'ambiguïté que nous avons relevée dans les termes de la première indication qu'il en donne, *ex aurato milite..... medicum fieri* (Ep. IV, 62), et dans ceux d'un autre passage de ses lettres, où il mentionne les insignes de la Toison d'or, de manière à laisser croire que, en possession de la chevalerie dorée dont il s'est arrogé le titre, il pourrait même appartenir, ce qui serait mieux encore, à cet ordre illustre (Ep. VI, 20).

Nous avons établi, dans les pages précédentes, que la chevalerie dorée dont Agrippa entend se faire honneur est la chevalerie militaire elle-même, et que les titres sur lesquels il fonde ses prétentions à cette distinction seraient les services de guerre rendus par lui à l'empereur Maximilien, en Italie. Nous avons montré, en outre, qu'il y a grandement lieu de

douter de la valeur de ses déclarations sur ce point. Il n'est d'ailleurs que très rarement question de cette prétendue chevalerie dans ses écrits, notamment dans sa correspondance, où les lettres émanant de lui en fournissent seules quelques rares mentions ; tandis qu'en même temps, et cela est assez significatif, celles qu'on lui adressait n'en contiennent absolument aucune ¹. Il nous reste maintenant à dire quelques mots de la manière dont le titre de chevalier se trouve, dans certaines circonstances, associé à son nom.

Agrippa ne parle qu'incidemment et d'une manière indirecte de sa prétendue chevalerie, la première fois qu'il en fournit la mention positive, dans la lettre précédemment citée de 1526, à propos de l'office qu'il a accepté de médecin de la reine, mère de François I^{er}. Une occasion toute naturelle devait se présenter un peu plus tard pour l'écrivain de se parer de ce titre de chevalier dont il se faisait gloire. Cette occasion lui est offerte par la publica-

1. Cette observation porte naturellement sur la teneur de ces lettres. Quant aux suscriptions qu'elles avaient reçues, et dont un fort petit nombre nous ont été conservées, il pourrait se faire qu'elles eussent contenu quelquefois des qualifications introduites par courtoisie à cette place, pour flatter la vanité de celui à qui elles étaient adressées. Encore n'en possède-t-on qu'une seule présentant cette particularité (*Opera*, t. II, 578), et il est même douteux qu'elle ait le caractère et la signification que nous venons d'indiquer. On trouvera quelques indications sur ce sujet dans la note de l'appendice (n^o III) où il est question de la prétendue chevalerie d'Agrippa.

tion de ses ouvrages, circonstance où un auteur se montre ordinairement au public avec toutes ses marques d'honneur. Là, en effet, le nom d'Agrippa est accompagné de la qualification de chevalier, non pas tout d'abord cependant, car elle est encore omise dans les premières publications (1529-1530), mais par la suite, en tête des publications ultérieures, à partir de septembre 1530. La déclaration de la chevalerie d'Agrippa se produit alors avec un accent un peu plus prononcé qu'auparavant, dans des conditions cependant qui ne peuvent que justifier encore la réserve avec laquelle nous croyons devoir l'accueillir ¹. A la mention qui en est faite ainsi, se trouve jointe celle du doctorat, de la noblesse de naissance, et du surnom de Nettesheim, dont Agrippa juge également à propos de se parer; ce sont là autant de titres retentissants dont la légitimité est malheureusement fort contestable.

Il y a lieu de reconnaître, cependant, qu'entre les publications de 1529-1530, au frontispice desquelles le nom d'Agrippa se présente sans aucune qualification accessoire, et celles de la fin de 1530 et de date ultérieure, où il est accompagné des titres revendiqués par lui, se placent les lettres de privilège octroyées à l'auteur, le 12 janvier 1529 (1530 nouveau style), pour l'impression de ses ouvrages; et que

1. Voir la notice bibliographique donnée à l'appendice (n° XXXIV).

dans ces lettres, délivrées à Malines au nom de l'empereur Charles-Quint, Agrippa est qualifié docteur ès deux droits et chevalier. L'énonciation de ces qualités, dans un pareil document, pourrait induire à penser que les prétentions d'Agrippa en ce qui les concerne, étaient fondées. Mais leur présence dans le privilège impérial ne prouve rien, quant à leur légitimité; parce que c'était un usage de chancellerie, de reproduire sans autre examen, dans un privilège, les noms et qualités fournis par l'impétrant, dans la requête qu'il avait dressée pour l'obtenir. La mention de ces titres, dans les lettres impériales, ne prouve donc qu'une chose, c'est qu'Agrippa les avait pris lui-même en sollicitant l'expédition de ces lettres. Elle attache simplement une date à la première manifestation publique de ses prétentions à cet égard. Cette observation nous donne tout naturellement occasion de faire, en nous expliquant sur ce sujet, un examen d'ensemble des divers titres, qualifications et marques de distinction que s'attribue Agrippa, et d'apprécier les circonstances dans lesquelles il les produit.

La première mention, en quelque sorte publique, des qualifications redondantes adoptées par Agrippa, est motivée, comme nous venons de le dire, par la publication de ses ouvrages. Déjà, dans notre premier chapitre, nous avons parlé de cette publication. Nous avons dit qu'elle n'avait eu lieu que tardivement, et dans les dernières années seulement

de la vie de l'auteur¹. Les premiers volumes publiés ainsi datent des années 1529 et 1530. Ils sont consacrés à de petits traités de philosophie morale et religieuse notamment, écrits en différents temps, de 1509 à 1526, et à l'histoire du couronnement de Charles-Quint à Bologne, récemment composée alors par l'écrivain, en sa qualité d'historiographe et archiviste impérial; emploi dont il venait d'être investi à la cour de Brabant. Les frontispices qui figurent en tête de ces ouvrages ne portent que le nom de l'auteur, Henricus Cornelius Agrippa. Sur le dernier seulement, et l'on comprend pourquoi, son nom est accompagné du titre de son office de cour, *Sacratissimæ maiestatis ab archivis et consiliis indiciarius*.

Ce n'est qu'à la fin de 1530, sur l'édition donnée par Jean Graphe à Anvers du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, qu'on trouve pour la première fois le nom d'Agrippa fastueusement accompagné des titres et qualifications de noble, de chevalier et de docteur, ainsi que du surnom aristocratique de Nettesheim : *Splendidæ nobilitatis viri et armatæ militiæ equitis aurati, ac utriusque juris doctoris, sacræ cæsareæ maiestatis a consiliis et archivis indiciarii, Henrici Cornelii Agrippæ ab Nettesheym, De incertitudine et vanitate scientiarum. etc.* Les éditions ultérieures de ce traité, exécutées en 1531 et 1532 à Anvers

1. Ces faits sont exposés dans notre chapitre premier, t. I, p. 39.

et à Paris, présentent quelquefois la même particularité; tandis que sur celles données à Cologne, en ces mêmes années, on ne trouve, joint au nom d'Agrippa, que le surnom de Nettesheim seulement ¹. Sur les autres ouvrages d'Agrippa publiés de 1531 à 1535, même à Cologne, on rencontre quelquefois le surnom de Nettesheim avec les qualifications d'*indiciarius*, de *doctor in utroque jure* et d'*eques auratus* ². Quant au titre de *medicinæ doctor*, il ne paraît que sur les livres imprimés plus ou moins longtemps après la mort de l'auteur. Nous expliquerons ultérieurement comment Agrippa, en 1530, dès 1529 peut être, avait pu se trouver obligé de renoncer à le prendre s'il l'avait, en effet, porté auparavant.

La mention de la noblesse, de la chevalerie et du doctorat d'Agrippa n'est évidemment introduite dans la teneur du frontispice de son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, que pour augmenter le prestige de cet ouvrage, sur lequel il tenait tout particulièrement à fixer l'attention; car il le regardait comme son œuvre capitale; et, de plus, au moment de sa publication, il avait, comme nous le verrons plus tard, à réagir contre l'effet d'une mésaventure qui, en mettant brusquement fin à sa carrière de médecin, avait pu nuire à sa considéra-

1. Nous donnons à l'appendicé (n° XXIX) quelques renseignements sur ces publications.

2. Voir à l'appendice (n° XXXIV) une note sur la bibliographie des ouvrages d'Agrippa.

tion. Voilà comment se produit publiquement pour la première fois, au frontispice des livres d'Agrippa, la mention des qualités et titres honorifiques attachés plus ou moins légitimement à son nom. Auparavant on trouve déjà dans sa correspondance, comme nous l'avons dit, quelques traits où se manifestent ses prétentions à la chevalerie, au doctorat et à la noblesse. Nous avons parlé tout à l'heure de ceux de ces passages qui concernent la chevalerie. Les conclusions auxquelles nous a conduit leur examen, sont peu favorables aux prétentions d'Agrippa sur ce fait particulier ¹. Les doutes que l'on peut concevoir sur l'authenticité de son titre de chevalier, s'élèvent aussi, comme on va le voir, contre la légitimité du titre de docteur qu'il prend également.

Sur la question controversable du doctorat d'Agrippa, nous rappellerons ici ce que, précédemment déjà, nous avons dit à plusieurs reprises de ses travaux et de ses titres scientifiques ou universitaires. Nous avons reconnu que les premières études d'Agrippa, dans les écoles de sa ville natale, avaient pu le conduire, on a quelques raisons de le croire, au grade de maître ès-arts ²; qu'il n'y a aucun motif sé-

1. On trouvera, dans une note de l'appendice (n° III), l'ensemble des indications relatives à la prétendue chevalerie d'Agrippa.

2. Nous avons présenté quelques observations sur ce sujet au commencement de notre chapitre II, t. I, p. 126.

rieux de révoquer en doute ce qu'il dit à ce sujet ; mais que ce grade était probablement le seul dont il eût jamais été régulièrement en possession. Nous avons constaté, en effet, qu'on avait grandement lieu de douter qu'il en eût jamais obtenu aucun en théologie ; car il s'accuse lui-même de n'avoir pas poussé très loin ses études sur les matières qui font l'objet de cette science. On ne le voit, au reste, dans aucune circonstance que nous connaissions, prendre le titre de docteur en théologie ¹, comme il l'a fait quelquefois de ceux de docteur en lois et de docteur en médecine.

Quant à son doctorat en lois, c'est-à-dire en droit civil et en droit canon, ainsi qu'en médecine, la vie agitée d'Agrippa ne laisse guère place, comme nous l'avons déjà fait observer, pour les études que ces grades auraient exigées. Les années qu'il a passées, pendant sa première jeunesse, à l'université de Paris, où il était arrivé pourvu du titre de maître ès-arts, semblent avoir été employées, bien moins à des travaux réguliers concernant l'étude suivie du droit et de la médecine, qu'à l'acquisition des connaissances singulières qui lui permettent de donner, dès cette époque, le premier jet de sa philosophie occulte, et de se livrer en même temps aux mystérieuses pratiques de l'alchi-

1. Il avoue même implicitement, quelque part, qu'il n'est nullement docteur en théologie. Voir sur ce sujet une note de l'appendice (n° V).

mie. Cependant, après sept ou huit années de vie errante et d'aventures en Espagne, en France, en Angleterre, en Italie, Agrippa, dès 1519, parle de son triple doctorat en droit civil, en droit ecclésiastique et en médecine, qu'il rappellera plus tard encore, en 1532 (Ep. II, 19 ; VII, 21). Il omettra, il est vrai, à la date de 1530, le titre de docteur en médecine, qu'on ne trouve plus dans la pompeuse énumération des qualités jointes à son nom sur le frontispice imprimé de ses ouvrages ; mais c'est qu'il aura eu auparavant à compter avec des oppositions qui l'obligent un certain jour à interrompre brusquement sa carrière médicale. Le titre de docteur ès-lois est donc seul indiqué alors sur la première page de ses livres, et il n'y subsiste vraisemblablement que par cette unique raison, qu'il ne s'est trouvé personne ayant intérêt à le lui contester. Les droits qu'Agrippa pouvait avoir à le prendre sont fort douteux. Quant à ceux qui auraient pu lui assurer le titre de docteur en médecine, ils sont certainement tout à fait nuls.

Une dernière observation nous reste à faire sur le caractère du doctorat d'Agrippa, d'après les termes eux-mêmes de ses déclarations à cet égard ; c'est que les expressions qu'il emploie pour le signaler, dans un de ses écrits, docteur d'éclatante renommée, *splendida fama doctor* (Ep. VI, 22), donnent à penser qu'il ne pouvait guère justifier cette qualité éminente que par une sorte de notoriété publique, principalement fondée sur une réputation de savoir que lui

avait faite partout la crédulité générale éblouie par son charlatanisme. S'il en eût été autrement, si Agrippa eût possédé des titres portant l'attache formelle d'une des universités de son temps auxquelles il appartenait de les décerner, il n'eût pas manqué de le dire, dans un document où il semble vouloir ne rien négliger de ce qui peut augmenter l'idée qu'il entend donner de son mérite et de ses droits à la considération. Son silence sur ce point est significatif. Les expressions *splendida fama doctor*, qu'il emploie dans ce cas, faute d'autres, pour qualifier son doctorat, ne le sont pas moins ¹.

Agrippa n'était probablement pas plus docteur que chevalier. Reste à parler de sa noblesse, dont le prestige souffre un peu de cette particularité, que la déclaration formelle en est publiée pour la première fois en même temps que celle de ces titres de chevalier et de docteur, sur la légitimité desquels planent des doutes si sérieux. La première indication que nous fournisse Agrippa dans ses écrits sur la condition de sa famille, se trouve, sous la date de 1526, dans une lettre à son ami Jean Chapelain; lettre dans laquelle, pendant son séjour à Lyon, il récri-mine violemment contre la disgrâce dont il est en ce moment l'objet de la part de la cour de France (Ep. IV, 52). Il s'en veut d'avoir eu l'imprudence de s'y exposer par excès de confiance, lui que tant de

1. Nous donnons dans une note de l'appendice (n° VI) les textes relatant les prétentions d'Agrippa au grade de docteur.

raisons auraient dû éloigner de cette situation : la distinction de sa naissance, non moins que les titres d'honneur conquis précédemment par lui, et dans la guerre et dans les lettres. En parlant des conditions de sa naissance, Agrippa emploie, dans cette circonstance, les expressions *clarus imaginibus auitis*, qui seraient d'une exagération évidente, si elles étaient autre chose qu'une simple forme de discours empruntée à la langue et aux coutumes de l'antiquité romaine.

Un peu plus tard, Agrippa est plus précis, mais il ne saurait encore échapper au reproche d'abusives amplifications, lorsque, dans une lettre adressée le 12 mai 1531 à son protecteur l'évêque de Liège, il s'étend avec un peu plus que de la complaisance sur les services rendus par lui à l'empereur Maximilien, et auparavant par son père et par ses aïeux, dit-il, aux ancêtres et prédécesseurs de ce prince (Ep. VI, 18). A la même époque, dans une requête au conseil privé de Malines, il revient sur les mêmes idées, et parle encore dans les mêmes termes des images de ses ancêtres et de ses mérites personnels (Ep. VI, 22). Dans une supplique enfin à la reine Marie, en 1532, il rappelle de nouveau les services de ses aïeux (Ep. VII, 21) ¹.

On ne saurait décider ce qu'il y a de vrai ou de

1. On trouvera dans une note de l'appendice (n° II) ces textes, et, avec eux, quelques observations sur les prétentions d'Agrippa à la noblesse de naissance.

faux dans les assertions d'Agrippa, touchant les services rendus aux souverains par ses devanciers ; cependant on ne peut pas méconnaître une certaine redondance peu convaincante dans ce qu'il en dit. Il est, en tout cas, impossible de voir, comme nous l'avons reconnu, autre chose qu'une forme littéraire dans l'expression *imagines avitæ*, qu'il applique au souvenir de ses aïeux. Celles beaucoup plus simples d'homme libre par sa naissance, *ingenuus*, et distingué par son origine *spectabilis genere*, qu'en 1531, parlant de lui-même, il emploie en même temps (Ep. VI, 22), sont vraisemblablement plus près de la vérité. Elles s'accordent parfaitement avec la situation d'une famille de condition modeste, comme on en trouvait dans la bourgeoisie urbaine à laquelle appartenait, selon toute apparence, Agrippa. Au près de ces qualifications tout à fait acceptables, détonne évidemment l'idée d'éclatante noblesse dont l'expression, *splendidæ nobilitatis vir*, figure en 1530 au frontispice placé en tête du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences.

C'est là que se trouve également le surnom de Nettesheim, qui paraît alors pour la première fois¹, et qui, par sa tournure aristocratique, semble des-

1. « Splendidæ nobilitatis viri et armatæ militiæ equitis auri, ac utriusque juris doctoris, sacræ cæsareæ maiestatis a consiliis et archivis indicarii, Henrici Cornelii Agrippæ ab Nettesheym, De incertitudine et vanitate scientiarum et ætium, atque excellentia Verbi Dei, declamatio. — MDXXX, « mense septembri. »

tiné à justifier la haute noblesse annoncée dans la formule qu'il accompagne. Les présomptions défavorables qui résultent de ces circonstances contre la légitimité du surnom de Nettesheim pris ainsi par Agrippa, sont d'accord avec les observations que nous avons présentées sur le même sujet, au commencement de notre chapitre II¹. Le surnom de Nettesheim, quelle qu'en soit l'origine, est tout personnel à Agrippa et n'a pas été conservé par ses fils. Le nom de sa famille paraît être, nous l'avons dit, Cornelis; forme originaire consignée dans des titres contemporains en langue vulgaire; représentée ensuite dans les textes latins par la forme Cornelius, qui résulte d'une modification de ce nom conforme aux usages du temps; et qui figure seule dans les documents les plus dignes de foi, avec le prénom Henricus et le surnom Agrippa, pour désigner le personnage qui nous occupe. Rappelons maintenant le rapprochement, réalisé au frontispice daté de 1530, des formules consacrées par Agrippa à sa prétendue noblesse et des qualifications correspondant à sa douteuse chevalerie et à son très peu certain doctorat; et constatons que ce rapprochement n'est pas fait, pour donner à ces formules une autorité capable d'inspirer la confiance.

Ainsi pâlit jusqu'à s'évanouir l'enseigne nobiliaire

1. Ces observations sont relatées au tome I, p. 121. On trouvera également, dans une note de l'appendice (n° I), quelques indications relatives au même objet.

qu'Agrippa juge à propos d'attacher tardivement à son nom, au frontispice de quelques-uns de ses livres et dans certains passages de ses écrits. Ses prétentions à la noblesse ne sont pas plus fondées, vraisemblablement, que celles qu'il affiche également, et dont nous avons démontré le peu de solidité, pour les titres retentissants de docteur et de chevalier.

Il nous semble piquant de rapprocher de ces indications sur les prétentions nobiliaires d'Agrippa, ce qu'il dit lui-même de la noblesse de naissance et de celle des armes qui en serait, suivant lui, le fondement, dans son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, en tête duquel précisément il inaugure en quelque sorte l'usurpation faite par lui de ces distinctions recherchées. Du contraste que l'on peut constater ainsi entre les paroles d'Agrippa et sa conduite à ce sujet, ressort un trait de caractère à ajouter au portrait que nous voulons faire ici du personnage. Dans la rapide analyse que nous avons donnée au commencement de notre travail du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, nous n'avons pu placer que quelques mots de ce que le livre contient sur la police sociale et, à cette occasion, sur la vie des cours et la noblesse. Voici un aperçu un peu plus étendu, sans être encore complet, de ce qui est dit dans l'ouvrage d'Agrippa sur ce dernier sujet.

— Renverser les murailles, incendier, piller, ravager, violer, tuer, voilà tout l'art de la guerre ; et, sous le règne même du Christ, cet art a pris rang dans la hiérarchie de l'Eglise. Là pullulent les ordres mili-

taires dont toute la religion n'est que guerre et piraterie, sous prétexte de défendre et de répandre la foi; comme si le Christ voulait la propagation de son Évangile, non par la prédication, mais par la force des armes. Cependant le meurtre est un crime, même dans une juste guerre; car ce n'est pas pour la justice, c'est pour le gain et pour le butin qu'on se fait soldat. Mais le meurtre, le rapt et l'incendie, punis par les lois chez les brigands, sont anoblis quand ils sont couverts par le nom de guerrier; et la noblesse en est la récompense. Elle est le prix du sang répandu et de la damnation des âmes. Telle est, en effet, la source de la noblesse de race, en possession chez nous de tous les honneurs publics et de leurs distinctions. Voyez-la dans ses commencements, voyez-la dans tout les temps. La séparation de la famille humaine en deux branches commence aux enfants mêmes d'Adam. De la victime, Abel, viennent les plébéiens; de Caïn, le meurtrier, viennent les nobles, dont l'œuvre sera le mépris des lois de Dieu et de celles de la nature, la confiance dans ses propres forces, l'usurpation de l'autorité, la fondation des villes et des empires, la domination sur la créature que Dieu avait faite libre, et qui se voit soumise à la servitude et à l'iniquité. Car tel est, depuis l'origine, l'office de la noblesse.

— Cependant, après les longs désordres de ces temps anciens, Dieu suscite un homme juste, le patriarche Abraham, d'où doit sortir le peuple de son choix. Abraham a deux fils, Ismaël, le bâtard, et

Isaac, l'enfant de l'épouse légitime. Ismaël est cruel et voué aux armes; il est prince d'un peuple auquel il donne son nom, et Dieu bénit sa noblesse dans l'exercice de la guerre, en disant : *manus ejus contra omnes et manus omnium contra eum*. Quant à Isaac, persévérant dans les voies de la justice tenues par son père, il est pasteur et donne naissance à douze fils, d'où sortent les douze tribus qui forment le peuple d'Israël. L'un de ses fils, Joseph, habile à multiplier les impôts et à faire naître les richesses, gagne ainsi la faveur du roi Pharaon, qui d'esclave le fait noble, comme le devient plus tard aussi le juif Mardochée, par la grâce du roi Artaxerce. De là, l'usage des anoblissements qui s'est perpétué jusqu'à nous, et que les uns acquièrent à prix d'argent, les autres par de honteux commerces et même par des crimes; ou bien, et ce sont là les moins coupables, par l'adulation, par les calomnies, les trahisons, les artifices de tout genre et par les plus viles complaisances; se procurant ainsi, non-seulement la noblesse, mais encore la richesse et les biens de toutes sortes.

— Chez les descendants de Jacob, le sceptre était destiné aux enfants de son fils Judas, homme violent, incestueux, le plus méchant des douze frères, à qui fut réservée à ce titre la force et la bénédiction de noblesse. De lui venait David, simple pasteur, qui, anobli par le titre de roi, tombe aussitôt dans le péché, le sacrilège, l'adultère et l'homicide. Voilà ce que les livres sacrés nous ap-

prennent des origines de la noblesse; et par là nous voyons que, depuis le commencement du monde, elle n'a pas d'autre source que le crime et la violence.

— Plus la vie de l'homme est souillée, plus elle est honorée. Telle se montre la noblesse au sein du peuple de Dieu lui-même; telle on la retrouve chez toutes les nations; consultez leurs histoires; étudiez ce qu'on sait des quatre grandes monarchies de l'antiquité, de celle des Assyriens, de celle des Mèdes, de celle des Grecs, de celle des Romains; lisez l'histoire des royaumes modernes d'Espagne ou d'Angleterre, de ceux fondés par les Burgondes, par les Lombards, par les Francs. Chez ceux-ci voyez les crimes des premiers rois jusqu'à Pépin qui les supprime par la trahison, et jusqu'à Hugues Capet, homme de sang, gladiateur hardi; en faveur par là auprès du peuple de Paris, malgré sa basse extraction, car il est fils d'un ignoble boucher¹. Secondé par une troupe de scélérats, il s'empare de la couronne, et, passant de la boucherie paternelle au trône, il peut transmettre celui-ci à ses descendants, qui l'occupent encore, jusqu'à ce que quelque basse intrigue de courtisane fasse tomber un jour cette couronne de leur front.

1. Le marquis de la Grange a relevé, en 1864, dans sa préface pour le roman de *Hugues Capet*, cette assertion d'Agrippa; opinion singulière, dont on a des témoignages anciens qui ne lui donnent pas pour cela plus d'autorité, et dont on ne saurait déterminer l'origine.

— Mais il faut se borner et je ne puis, dit Agrippa, présenter que sommairement ce que j'ai développé ailleurs dans un ouvrage plus étendu ¹, pour prouver qu'il n'est pas au monde un royaume ni une seigneurie qui n'ait commencé par le parricide, par la trahison, l'homicide, et par tous les crimes ; œuvres spéciales de la noblesse. Si telle est la tête du monstre, jugez de ce que peuvent être ses autres membres. Il est fait pour le meurtre et la rapine, pour la violence, pour le luxe et pour les excès de tout genre. Voulez-vous devenir noble, si vous ne l'êtes pas ? Faites-vous d'abord chasseur ; c'est le premier degré ; puis soldat mercenaire ; puis homicide à prix d'argent. Telle est la véritable essence de noblesse. Si vous arrivez jusqu'au brigandage, vous aurez conquis le grade le plus élevé. Si vous n'êtes pas capable de ces grandes vertus, payez à deniers comptant ce que vous désirez. Autrement, faites-vous parasite du prince ; mêlez-vous aux courtisans de sa cour, amenez-lui votre femme ou vos filles ; ou bien prêtez-vous aux débauches des princesses ; épousez, si vous le pouvez, la maîtresse du roi, sinon alliez-vous à ses bâtards. C'est là le degré le plus éminent de la noblesse. Voilà comment

1. « Nimis longum foret... regnorum omnium initia recensere... Ego hanc rem quam hic summario conceptu tetigi, « *ampliore volumine* descripsi alibi, ipsam nobilitatem suis coloribus et lineamentis exacte expressi... » etc. (*Opera*, t. II, p. 177). On ne connaît pas l'ouvrage auquel Agrippa fait ainsi allusion.

on franchit les échelons qui y conduisent. Les plus estimés parmi ceux qui en jouissent, ceux qui pri-
ment tous les autres, sont ceux qui peuvent repor-
ter tous ces mérites aux ancêtres d'où ils descen-
dent, et qui prétendent venir d'étrangers, scélérats,
transfuges et vagabonds, Troyens ou Macédoniens.

— Nous avons dit quels vices font les nobles :
mais plus nobles que les autres sont ceux chez qui
ces vices sont héréditaires, ceux chez qui ils ont
passé authentiquement des pères aux enfants. Ce-
pendant on voit en même temps ces hommes hy-
pocritement parés de certaines vertus, feindre la
bonté, la probité, la prudence, l'affabilité ; prodi-
guant libéralement aux uns ce qu'ils ont pris aux
autres, et se donnant ainsi un vernis de générosité.
Ils se couvrent du masque de la piété et de la jus-
tice ; ils se chargent des intérêts des pauvres con-
tre les riches, pour nuire à ceux-ci bien plus que
pour servir les autres ; sachant se faire craindre ;
opprimant finalement ceux dont ils se portent les
défenseurs. Pour échapper à cette tyrannie, les
Suisses ont jadis immolé tous les nobles qui vi-
vaient au milieu d'eux, et en ont proscrit la race de
leur pays ; de là leur haine contre les nobles ; de
là aussi la liberté dont ils jouissent depuis quatre
siècles.

— Toute noblesse, en un mot, est mauvaise en son
essence. Parmi les animaux, ceux qu'on estime plus
nobles que les autres, sont partout les plus nuisi-
bles ; ce sont les aigles, les vautours, les lions, les

tigres. Parmi les arbres, ceux qui sont réputés nobles et consacrés aux dieux sont ceux qui sont stériles, et dont les fruits ne sont d'aucun usage, comme le chêne et le laurier. Parmi les pierres, ce n'est pas la meule avec laquelle on broie le grain, c'est la gemme sans utilité qui est honorée. Parmi les métaux, enfin, les plus nobles sont l'argent et l'or, causes de plus de crimes que le fer lui-même ; l'or surtout, pour lequel les peuples se combattent et prodiguent leur sang ¹.

Cette violente diatribe est avant tout un développement déclamatoire, comme l'ouvrage tout entier du reste d'où elle est tirée. Cependant on ne saurait se refuser à lui reconnaître, en quelque mesure, un certain accent de conviction ; et il est permis de croire qu'au moment où il l'écrivait — on sait que c'est pendant une période de misère, à la fin de son séjour en France — l'auteur était loin de se ranger lui-même dans cette noblesse qu'il attaquait si violemment. Cette disposition d'esprit devait changer cependant, et il est piquant de voir Agrippa, quelques années plus tard, quand il juge à propos de publier cet écrit même, attacher à son nom pour la première fois, et sans trop de raison, nous l'avons montré, les retentissantes qualifications qui se lisent sur le frontispice de l'ouvrage, *Splendida nobilitatis vir et armata militiæ eques auratus*.

1. *De incertitudine et vanitate scientiarum atque artium declamatio*. Cap. LXXX. (*Opera*, t. II, p. 167.)

Il est temps de nous arrêter dans cette digression. La première mention faite par Agrippa de sa prétendue chevalerie, à propos de son arrivée en France, nous a fourni l'occasion toute naturelle de nous enquérir de ses droits à cette distinction. Nous y avons joint l'examen des prétentions analogues qu'il manifeste dans quelques circonstances, au titre de docteur en l'un et l'autre droit ainsi qu'en médecine, et à la noblesse de naissance, dont il se targue, sur la fin de sa vie surtout, en certaines occasions. Il convenait de réunir ces différentes enquêtes sur des sujets en quelque sorte connexes à un certain point de vue. Elles aboutissent à des conclusions à peu près identiques, et prouvent l'évidente inanité, pour une bonne part, de toutes ces fantaisies ¹. De

1. Les prétentions d'Agrippa au caractère de guerrier, aux honneurs de la chevalerie militaire, à ceux du doctorat en médecine et en l'un et l'autre droit, ainsi qu'à la noblesse de naissance ont été généralement acceptées jusqu'à présent par les historiens qui se sont occupés de lui. M. Henry Morley, qui l'un des derniers a consacré à ce sujet un travail étendu, ne parle pas à cet égard autrement que ceux qui l'ont précédé, et suit les mêmes errements dans un ouvrage en deux volumes publié à Londres en 1856 sur la vie d'Agrippa : *The life of Henry Cornelius Agrippa von Nettesheim, doctor and knight, commonly known as a magician*. Pour M. Henry Morley, Agrippa est issu d'une noble famille, celle des Nettesheim attachés depuis plusieurs générations à la maison d'Autriche. Henry, Cornelius et Agrippa sont des noms personnels regus par lui au baptême. Voué par sa noble naissance au service des Empereurs, il prend dès que l'âge le lui permet ce parti indiqué, où il suit les traces de ses ancêtres, dans les fonctions auliques

l'ensemble de ces conclusions ressort comme conséquence la mise en relief d'un des traits essentiels du caractère d'Agrippa : la vanité, jointe à l'absence de tout scrupule dans le choix des moyens pour la satisfaire. Il était bon de signaler ces particularités et d'en fournir, en quelque sorte, la démonstration.

Ce résultat constaté, nous reprenons le fil de notre récit, au moment où Agrippa, quittant Fribourg, arrive à Lyon, au commencement de l'année 1524.

aussi bien que dans la vie des camps. M. Henry Morley ne doute pas que son héros n'ait, comme il l'affirme, guerroyé en Italie pendant sept années coupées par quelques interruptions, mais sans perdre jamais son commandement militaire ; et que dès le début de ces exploits il n'ait été fait chevalier, en 1511 ou 1512, sur un champ de bataille. Pour ce qui est des titres scientifiques revendiqués par Agrippa, M. Henry Morley croit savoir qu'il a été reçu docteur en théologie à l'université de Dole, en 1509, puis docteur en médecine, ainsi qu'en l'un et l'autre droit à celle de Pavie en 1515 ; que dès 1517, il a pu être médecin du duc de Savoie à Turin ; après quoi il aurait encore exercé la médecine à Metz, à Fribourg, à Lyon, et enfin à Anvers. M. Henry Morley paraît ignorer la brusque interruption imposée à cette pratique médicale, vers 1529, dans cette dernière ville. Plusieurs des solutions proposées par l'historien anglais sur les questions que nous venons d'énumérer n'ont d'autre fondement que les assertions très contestables d'Agrippa lui-même. Il en est quelques-unes en outre qui sont tout-à-fait gratuites. Sur d'autres questions dont nous parlerons ailleurs (Appendice n^{os} VIII et XI), les conclusions de M. Henry Morley ne sont, croyons-nous, pas moins sujettes à caution.

CHAPITRE VI

AGRIPPA A LYON ET A PARIS

1524-1528

Agrippa à Lyon, médecin de la reine, mère de François I^{er}. — Correspondances avec Brennonius et Cantiuncula ; avec Paulus Flammingsus ; avec le religieux Petrus Lavinius ; avec Eustache Chapuys. — Disgrâce d'Agrippa. — Correspondances avec Jean Chapelain, médecin du roi, et avec l'évêque de Bazas. — Composition du traité sur le sacrement du mariage, pour la duchesse d'Alençon, sœur du roi ; du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, dédié au riche marchand génois D. Augustino Fornari. — Détresse d'Agrippa ; explications sur sa situation. — Relations avec le connétable de Bourbon. — Études et travaux d'Agrippa. — Intervention de D. Augustino Fornari. — Départ de Lyon ; séjour forcé à Paris. — Recours au religieux Aurelio d'Aquapendente ; arrivée à Anvers.

Agrippa, venant de Fribourg, arrivait à Lyon dans les premiers mois de l'année 1524. Nous avons dit quels motifs l'y amenaient et quelles espérances

il y apportait. Cette ville, pendant les dernières années du x^v^e siècle, était devenue comme une seconde capitale de la France, en raison des séjours fréquents que les souverains y faisaient, attirés de ce côté par leurs affaires avec l'Italie. Lyon était, au reste, français depuis longtemps déjà. Ville de l'empire, après avoir appartenu au royaume de Bourgogne, et menacée alors dans ses privilèges par ses évêques, elle avait trouvé contre ceux-ci, près des rois de France, une protection qui s'était changée en souveraineté directe dès le commencement du xiv^e siècle. A la fin du xv^e, elle avait reçu souvent la visite de ces princes, et, pendant leurs expéditions d'Italie, elle avait servi de résidence à leur cour, ainsi que de siège à leur gouvernement. En 1494-1496, la reine Anne de Bretagne avait habité Lyon pendant la guerre que Charles VIII faisait au-delà des monts, pour la conquête du royaume de Naples. Au commencement du xvi^e siècle, la princesse et son second époux, le roi Louis XII, y avaient résidé fréquemment, à l'occasion des guerres faites par celui-ci en Lombardie et de sa domination dans le Milanais. En 1515, près de reconquérir ce pays, François I^{er} avait formé à Lyon l'armée avec laquelle il allait passer les Alpes, laissant le royaume sous la direction de sa mère, Louise de Savoie, investie de la régence où devait l'assister le chancelier Duprat. Dix ans plus tard, en 1524 et 1525, retournant dans ces contrées qui échappaient alors à sa domination et où lui-même il allait perdre la liberté,

il confiait encore à sa mère le gouvernement, et l'installait avec la cour dans la ville de Lyon. C'est là que cette princesse reçut la fatale nouvelle de la bataille de Pavie, dont une des conséquences devait être la perte définitive du Milanais par les Français.

Agrippa était à Lyon à l'époque où s'accomplirent ces derniers évènements. Cette grande ville devait lui plaire. Il la connaissait déjà, car il l'avait habitée en 1509, à son retour d'Espagne; et, depuis lors, il avait pu la revoir quelquefois en passant. D'autres considérations encore pouvaient contribuer à la lui rendre agréable. L'influence des mœurs italiennes s'y faisait assez sentir pour qu'il y retrouvât à peu près le genre de relations qui précédemment l'avaient si formellement attaché aux villes de la Lombardie. Comme dans ce pays on rencontrait, à Lyon aussi, des savants et des lettrés, et on y accueillait même avec faveur ces études secrètes toujours plus ou moins cultivées par lui. En 1495, le roi Charles VIII avait pu visiter dans cette ville le cabinet, les livres rares et les collections de curiosités de Simon de Pharès, qui prenait le titre de professeur d'astrologie judiciaire. Un peu plus tard, le roi Louis XII, s'y trouvant à son tour, y était avec toute sa cour fort occupé de la présence d'un savant italien, nommé Jean, qui prétendait posséder des connaissances merveilleuses, notamment l'art de transmuter les métaux et de faire de l'or. Ce personnage, ordinairement vêtu d'une robe blanche, toujours grave et mystérieux, était un objet d'étonnement pour les

hommes les plus savants. Il avait remis, disait-on, à Louis XII une épée ornée d'un miroir magique, et il distribuait libéralement aux pauvres l'argent que le roi lui donnait.

On peut, d'après ces indications, se faire une idée de ce que devait être pour Agrippa cette ville de Lyon, tenant à la fois de la France et de l'Italie; sorte de lien qui unissait les deux pays; lieu de passage pour aller de l'un à l'autre, à une époque où les relations entre eux étaient fréquentes, alimentées par des intérêts communs permanents et par des causes accidentelles de plus d'une sorte, dont l'histoire du temps permet de se rendre compte.

Tel était Lyon, au moment où arrivait dans cette ville Agrippa, vers la fin de l'hiver 1524, entre le 22 janvier, date d'une lettre qu'il écrivait encore de Fribourg, et le 3 mai, date de la plus ancienne qui se soit conservée de lui, avec la marque de sa nouvelle résidence (Ep. III, 56, 58). Il ne devait quitter cette ville qu'à la fin de 1527, entre le 4 et le 16 décembre (Ep. V, 20, 21)¹. Ce séjour de près de quatre années dans le même lieu est un des plus longs, le plus long peut-être qu'Agrippa ait jamais fait nulle part. Il était alors, avons-nous dit, plein d'es-

1. Suivant M. L. Charvet, Agrippa serait arrivé à Lyon au mois de février 1524 et l'aurait quitté le 6 décembre 1527, pour se rendre à Paris et de là à Anvers. (Léon Charvet, *Correspondance d'Eust. Chapuys et d'Agrippa*. — *Revue savoisienne*, 1874, p. 48.)

pérance, assuré d'un emploi convenablement rétribué au service du roi, dont les trésoriers lui remettaient provisoirement, et dès les premiers jours, l'argent nécessaire pour l'installation de sa maison. Au mois d'août suivant, il écrit à son ami Brennonius à Metz, qu'il est pour le moment aux gages du roi de France (Ep. III, 60). Bientôt, le 26 septembre, il se plaint à ses correspondants du tumulte des armes au milieu duquel il se trouve, et témoigne quelque crainte de voir sa situation peut-être compromise par l'issue des entreprises aventureuses du roi (Ep. III, 62, 63). Celui-ci en effet, après avoir forcé le duc de Bourbon à lever le siège de Marseille (juillet 1524), s'app préparait alors à passer les Alpes, pour essayer de réparer les échecs infligés en Italie à ses armes par les impériaux. On sait qu'il réussit d'abord à repousser ceux-ci de Milan. Mais, au lendemain de ce premier succès, il devait succomber lui-même à Pavie, le 24 février 1525, et rester prisonnier entre les mains de ses ennemis.

Les affaires du royaume avaient été, pour la durée de l'absence du roi, remises, comme nous l'avons dit, entre les mains de sa mère, Louise de Savoie; et la cour était à Lyon. Agrippa y figurait avec le titre de conseiller et médecin du roi, attaché à la personne de la reine-mère (Ep. III, 63, 68; IV, 62). Dans une lettre qui porte la date du 27 mai 1525, il se félicite hautement de sa bonne fortune (Ep. III, 70). Elle était cependant, à ce moment, bien près de sombrer. Au mois de juin suivant, la reine lui annonce qu'il

ne restera pas à Lyon, mais qu'on lui assignera en France une autre résidence avec des ressources particulières, soit à Tours, soit à Orléans, ou bien à Paris (Ep. III, 74). Cependant, au commencement d'août, la reine, quittant la ville de Lyon, lui ordonne d'y demeurer jusqu'à son retour, et d'y attendre en tout cas ses ordres (Ep. III, 79). Elle ne devait malheureusement pas y revenir. Elle accompagnait en Languedoc sa fille Marguerite, qui se rendait en Espagne près du roi prisonnier. Agrippa ne tarde pas à se trouver aux prises avec de grands embarras et bientôt avec des difficultés sérieuses. Il ne reçoit plus rien de ses gages. A ses vives et pressantes réclamations, on oppose des prétextes de toute sorte ; et ce n'est qu'indirectement, après une longue attente, qu'il apprend enfin que, disgracié, sans qu'on lui en dise la raison, il a été rayé de l'état des pensions. Son existence devient alors tout à fait misérable ; son esprit s'irrite ; son caractère s'aigrit ; de longs mois, des années s'écoulent pour lui dans une situation des plus précaires, qui se prolonge jusqu'à son départ de Lyon, à la fin de 1527.

Le séjour d'Agrippa à Lyon se partage, on le voit, en deux périodes de longueur inégale ; la première, celle de sa prospérité, coïncidant avec la présence de la cour dans cette ville, pendant quinze à seize mois, jusqu'au milieu de l'année 1525 ; la seconde commençant alors, avec le premier ébranlement de sa situation, pour durer plus de deux années, jusqu'à son départ, vers la fin de 1527. Sur la première de

ces deux périodes, nous n'avons pas beaucoup de renseignements ; les lettres qui s'y rapportent étant peu nombreuses, car la discrétion, dit alors Agrippa avec une certaine suffisance à son ami Chapuys, est un devoir pour un homme admis comme il l'est à la connaissance des affaires secrètes de la souveraine (Ep. III, 68). A la seconde période appartiennent, au contraire, de nombreuses et longues missives toutes pleines des doléances, des supplications ou des menaces, des mouvements désordonnés de passion d'Agrippa, aux prises avec l'adversité.

C'est alors qu'Agrippa écrit, vers 1526, dans un état d'esprit qui explique le caractère d'amertume de cette violente diatribe, le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences et des arts, *De incertitudine et vanitate scientiarum atque artium declamatio invec-tiva* ; satire emportée des mœurs, des lois, des usages et du régime entier de la société de son temps. Nous avons fait connaître précédemment cet ouvrage, dont nous avons donné une analyse dans le chapitre premier de ce livre, et quelques extraits à la fin du cinquième. Agrippa, vers le même temps, mais un peu auparavant et dans un esprit tout différent, avait écrit aussi son traité du mariage, *De sacramento matrimonii declamatio*, composé pour attirer l'attention de la sœur du roi, Marguerite, duchesse d'Alençon, à qui cet ouvrage était dédié (Ep. IV, 1), et pour rappeler sur son auteur, si cela était possible, la faveur qui s'était retirée de lui. Dans l'intention de satisfaire aux obligations et né-

cessités de sa situation à ce moment, il compose encore un traité des feux de guerre, *De pyromachia*, qu'il adresse au roi; et il remet en lumière un ouvrage écrit autrefois à Pavie, un petit traité sur la théologie païenne, *Dehortatio gentilis theologiæ*, qu'il envoie alors à l'évêque de Bazas, Symphorien Bullioud, un de ses anciens protecteurs à la cour de France (Ep. IV. 15).

C'est pendant les quatre années du séjour fait à Lyon par Agrippa que naissent le second, le troisième et le quatrième des cinq fils que lui a donnés sa seconde femme, Jeanne Loyse Tissie. On n'a pas oublié qu'il en avait eu un antérieurement déjà, Haymon, né à Genève en 1522, et resté dans cette ville chez l'official Eustache Chapuys, son parrain. Il avait eu aussi de cette femme, à Fribourg, en 1523, une fille qui avait peu vécu. Des trois fils qu'il a eus à Lyon, les deux premiers appartiennent, par la date de leur naissance, à la période heureuse du séjour d'Agrippa dans cette ville. L'un, Henri, né en 1524, était filleul d'un personnage considérable, Henri Bohier, sénéchal de Lyon ¹; l'autre, Jean, né en 1525, avait eu un parrain plus illustre encore, le cardinal Jean de Lorraine ², représenté à la cérémonie du bap-

1. Henri Bohier, chevalier, seigneur de Chenaye et de La Chapelle, sénéchal de Lyon, conseiller du roi, son maître d'hôtel ordinaire, et receveur général de ses finances ès pays de Languedoc et de Lyonnais.

2. Jean, fils de René II, duc de Lorraine, né en 1498, mort

tête par Claude de Laurencin, baron de Riverie ¹, qu'Agrippa pour cette raison traite de son compère, dans une de ses lettres (Ep. IV, 24) ². Le dernier des trois fils d'Agrippa nés à Lyon est de la fin de l'hiver 1527 (Ep. IV, 43; V, 7), époque de tribulations pour la famille. On ne dit pas qui fut son parrain et nous ignorons son nom. En quittant Lyon, à la fin de 1527, Agrippa emmenait avec lui quatre enfants seulement. Cependant il en avait eu six antérieurement à cette date : une fille dont nous venons de parler, morte l'année même de sa naissance, plus cinq fils, dont un de sa première femme et quatre de la seconde. L'un d'entre eux était donc mort vraisemblablement aussi à cette époque ; car celui que Chapuys avait d'abord conservé près de lui à Genève avait été, ce semble, renvoyé à Lyon en 1525 (Ep. III, 78), et sa présence aurait dû porter à cinq le nombre de ceux que leur père avait près de lui, lors de son départ de cette

en 1550, cardinal du titre de Saint-Onuphre, légat du Saint-Siège en Lorraine et dans les Trois-Evêchés, évêque de Metz en 1505, de Toul, de Térouanne, de Narbonne, de Die et de Valence, de Verdun, de Luçon avant 1525. et ultérieurement pourvu encore des archevêchés et évêchés de Reims, d'Alby, de Lyon, d'Agen, de Nantes et de nombreuses abbayes ; de qui on a dit qu'il aurait pu tenir un concile à lui tout seul.

1. Voir, sur cette famille de Laurencin, une note à l'appendice (n° XXI).

2. A la naissance des deux premiers fils qu'a eus Agrippa pendant son séjour à Lyon, se rapporte un document que nous donnons dans une note de l'appendice (n° VIII).

ville, à la fin de 1527, s'il n'en eût pas perdu déjà quelqu'un à ce moment.

Une lettre d'Agrippa, écrite le 24 juillet 1525 pour annoncer la naissance, récente à cette date, de son fils Jean, *his proximis diebus* (Ep. III, 76), peut servir à démontrer la fausseté d'attribution d'une autre lettre introduite sous son nom dans sa correspondance, avec la date du 31 décembre de cette année (Ep. III, 82), et de laquelle on a prétendu inférer qu'il faisait alors ouvertement profession de protestantisme. L'auteur de cette dernière lettre appartient en effet à la nouvelle Église, *Ecclesia sanctorum*; mais il écrit de Strasbourg où Agrippa n'était certainement pas alors; et il parle d'un fils qui lui serait né le 29 novembre 1525; ce qui ne peut convenir non plus à Agrippa, dont la femme avait donné le jour, au mois de juillet précédent, à celui dont le cardinal de Lorraine était le parrain ¹.

Agrippa, rendu à Lyon au commencement de 1524, écrivait alors qu'il y retrouvait d'anciens amis (Ep. III, 58). C'est à Lyon déjà qu'arrivant d'Espa-

1. La lettre du 31 décembre 1525 n'est évidemment pas d'Agrippa. Peut-être proposera-t-on d'admettre qu'elle lui est au moins adressée. Mais l'auteur de la lettre demande au destinataire de celle-ci des nouvelles de Genève; et Agrippa n'était plus dans cette ville depuis près de trois années déjà, au 31 décembre 1525. Il faudrait donc supposer encore que son correspondant l'ignorât. La probabilité que la lettre fût à l'adresse d'Agrippa serait-elle-même, on le voit, bien difficile à justifier.

gne, quinze ans auparavant (1509), il avait rejoint Lundulphe, l'ami de sa jeunesse, le compagnon de ses premiers travaux, le principal affilié de cette association mystérieuse qui devait, croyaient-ils, les conduire l'un et l'autre à la réputation et à la fortune. Depuis lors Landulphe avait disparu, et Agrippa n'avait connu, grâce à l'inconstance de son caractère et à la mobilité de son esprit, que les conditions précaires d'une existence difficile et d'une vie troublée. Parmi les amis qu'il revoit à Lyon, à l'époque où nous sommes parvenus, en restait-il quelque'un de ceux qu'il y avait connus en 1509? Nous l'ignorons. Ceux qu'on voit nommés le plus souvent dans la correspondance de ce temps, sont surtout Jean Chapelain, *Capellanus*, médecin du roi comme Agrippa, puis Henri Bohier, sénéchal de Lyon, parrain, avons-nous dit tout à l'heure, d'un de ses fils, né peu de temps après son arrivée dans cette ville; le père Lagrène, *Lagrenus*, gardien du couvent des Cordeliers de Saint-Bonaventure à Lyon; les membres de la famille Bullioud, Symphorien Bullioud, évêque de Bazas ¹, par le crédit de qui

1. Symphorien Bullioud, né à Lyon en 1480, mort en 1534, successivement évêque de Glandève (1508), de Bazas (1520) et de Soissons (1528), fut activement mêlé à la politique du temps. Il remplit diverses missions, fut gouverneur du Milanais sous Louis XII, et envoyé par ce souverain vers le pape Jules II. Il assista aux conciles de Pise et de Latran, et dirigea les deux assemblées chargées par François I^{er} des confiscations sur le connétable de Bourbon et de l'examen du traité

Agrippa aurait obtenu, dit-on, l'emploi qui l'attachait à la reine-mère, Antoine Bullioud, l'un des quatre trésoriers généraux de France, et son frère Thomas Bullioud, cousins de l'évêque; les Laurencin enfin, dont le père, Claude, était allié aux Bullioud par son mariage avec Sybille, sœur de l'évêque de Bazas. Un des fils de Claude de Laurencin, nommé Claude également, baron de Riverie, *de Rivo Everso*, et qu'on appelait aussi le baron de Laurencin, pourrait bien être, s'il ne s'agit pas là du père lui-même, le *baro Laurencinus* qu'Agrippa nommait *compater meus* (Ep. IV, 24), parce qu'il avait, avons-nous dit, représenté le cardinal de Lorraine au baptême de l'enfant dont l'illustre prélat avait consenti à être le parrain. Nous avons parlé précédemment déjà de ce Claude de Laurencin, receveur des tailles pour le roi, et de ses frères Jean et Ponce; le premier, commandeur de Saint-Antoine-de-Riverie, qu'Agrippa avait connu en Italie et à qui il avait dédié ses Commentaires sur l'*Ars brevis* de Raimond Lulle; le second, commandeur de Saint-Jean-de-Jérusalem à Metz, qui paraît avoir particulièrement contribué, en 1517 et 1518, à faire appeler à cette époque Agrippa dans cette ville ¹.

Au séjour d'Agrippa à Lyon, se rapportent un

de Madrid. (Léon Charvet, *Correspondance d'Eust. Chapuys et d'Agrippa*. — *Revue Savoisienne*, 1874, p. 48.)

1. On trouvera dans une note de l'appendice (n° XXI) quelques renseignements sur cette famille de Laurencin.

grand nombre de lettres. Quelques-unes sont échangées entre lui et les amis qu'il conservait encore dans les lieux où il avait résidé antérieurement, le curé de Sainte-Croix Brennonius, à Metz; Cantinacula qui était originaire de cette ville, mais qui vivait à Bâle; l'official Eustache Chapuys, à Genève. D'autres lettres sont écrites à ceux ou par ceux des amis d'Agrippa qui avaient suivi la cour, lorsqu'elle avait quitté Lyon, où il était resté lui dans l'abandon et le dénuement : Jean Chapelain, l'évêque de Bazas, le sénéchal de Lyon. Quelques lettres enfin sont des fragments de sa correspondance avec le connétable de Bourbon, cause probable de sa disgrâce à la cour, ou forment la première partie de celle qu'il entretient ensuite avec deux amis qui plus tard le décidèrent à se rendre de Lyon dans les Pays-Bas, lorsqu'il dut songer à quitter la France pour tâcher de vivre ailleurs, le riche marchand génois, Augustino Fornari, et Aurelio d'Aquapendente, religieux augustin du couvent d'Anvers. A ces correspondances qui expliquent la suite des faits dans la vie d'Agrippa, pour cette époque, s'en mêlent d'autres d'un caractère accidentel et tout épisodique, comme la correspondance avec un intrigant surnommé le Flamand, *Flammingus*, qui cherche à le duper; et celle avec un dominicain de Mâcon, *Petrus Lavinius*, qu'Agrippa n'hésite pas à éclairer alors sur l'inanité des théories et de la pratique des sciences occultes.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit précédemment des correspondances d'Agrippa

avec le curé de Sainte-Croix, Brennonius, et avec Cantiuncula, ayant compris dans le tableau que nous avons tracé des relations qu'il a eues avec eux, tout ce qui s'y rapporte, même à l'époque où il était à Lyon ¹. Quant à la correspondance avec Eustache Chapuys, dont les lettres les plus intéressantes se rattachent au séjour d'Agrippa dans les Pays-Bas, nous dirons de celles qui sont échangées entre les deux amis pendant qu'Agrippa est à Lyon, comme auparavant quand il était à Fribourg, qu'il y est surtout question de l'enfant dont l'official de Genève était le parrain et qu'il avait conservé dans sa maison. Elles mentionnent aussi quelques faits intéressants de la vie d'Agrippa pendant la période heureuse de son séjour à Lyon, jusqu'au milieu de l'année 1525. A ce titre, elles nous arrêteront quelque peu.

Les correspondances avec Jean Chapelain, avec l'évêque de Bazas et le connétable de Bourbon, puis avec Augustino Fornari et le religieux Aurelio d'Aquapendente se rapportent à la seconde partie du séjour d'Agrippa à Lyon, à sa disgrâce, à son délaissement, et à son départ pour les Pays-Bas. Nous leur emprunterons des détails intéressants sur la condition faite alors à celui qui nous occupe, et sur l'état de son esprit passionné, au milieu de la crise qu'il traverse alors. Elles nous conduiront ainsi jusqu'au dénouement qui met fin à cette situa-

1. Voir notre chapitre iv, t. I, p. 358 et pp. 380, 387.

tion, par la résolution que prend alors Agrippa de quitter la France.

Nous voulons toutefois rapporter auparavant ce qui concerne les relations épisodiques de notre héros avec l'intrigant Flammingus, puis avec le dominicain de Mâcon. Les premières contiennent un tableau assez piquant des mœurs du temps, et ont le mérite de mettre en relief certaines qualités de générosité et de bonté chez Agrippa. Les autres fournissent également en sa faveur des témoignages significatifs de sentiments de loyauté qu'on voudrait avoir plus souvent occasion de louer dans l'homme que nous avons entrepris de faire connaître. Elles le montrent s'appliquant à désabuser des erreurs de l'astrologie un honnête religieux qui s'est laissé prendre à la fausse science étalée par lui dans ses livres. Ces deux petits épisodes, il est bon de le faire remarquer, appartiennent à l'époque où Agrippa était déjà tombé dans le malheur, en 1526.

En cette année 1526, Agrippa réclamait de Lyon à son ami de Metz, le curé Brennonius, des cahiers qu'il avait laissés, quelques années auparavant, entre ses mains. C'étaient son traité de géomantie et la stéganographie de Tritheim. Une occasion se présente de les lui faire parvenir. Un jeune homme se trouvait à ce moment à Metz, qui prétendait avoir autrefois connu Agrippa en Italie (Ep. IV, 26); chose peu vraisemblable eu égard à son âge, car il se donne alors à lui-même vingt-quatre ans; on était

en 1526, et il y avait huit années et plus qu'Agrippa avait quitté ce pays. Cette assertion, qui n'est d'ailleurs pas reproduite dans les lettres adressées à Agrippa, mais qu'on paraît avoir accueillie à Metz sans examen, avait pu être inventée par le personnage, pour se faire bien venir des amis messins de celui dont il parlait ; car ce que nous savons du Flammingus donne lieu de penser que c'était une espèce d'intrigant, peu scrupuleux sur les moyens de tirer parti d'une situation. Il avait su néanmoins captiver la confiance des gens dont il s'était ainsi rapproché. Il se nommait Jean Paul, et prenait en outre le surnom de Flammingus, le Flamand, en raison de son origine ¹. Il cultivait les lettres, se montrait curieux de philosophie et, de plus, étudiait la médecine (Ep. IV, 26).

Après quelques mois de séjour à Metz, le Flammingus annonce qu'il va se rendre à Lyon. Il voudrait, pour y exercer ses talents, être admis dans la maison de quelque grand personnage. Il se chargerait volontiers d'enseigner à des enfants. Il serait d'ailleurs disposé à s'en remettre aux avis d'Agrippa et à entrer d'abord chez lui comme serviteur et comme disciple, en attendant une situation définitive conforme à ses désirs. Il quitte Metz avec une lettre de Brennonius, où tout cela se trouvait exposé. Il en avait une également du médecin astrologue

1. Agrippa dit de lui : « Adolescens est, nomine Joannes Paulus, natione Flandrus, professione physicus » (Ep. IV, 68).

Laurent Frison, *Laurentius Frisius*, et il emportait les livres que réclamait Agrippa. Il part ainsi le jour de sainte Madeleine, 22 juillet ; mais bientôt il s'arrête, et, quelques semaines plus tard, Agrippa reçoit à Lyon une lettre de lui datée de Langres le 26 juillet, lendemain de saint Christophe et saint Jacques, dans laquelle l'intrigue se dessine.

— Savant Agrippa, y est-il dit, que vas-tu penser tout d'abord d'un inconnu qui ose ainsi t'écrire ? Il faut que, pour faire cesser ton étonnement, je te conte ce qui m'est arrivé. C'est une comédie ou plutôt une tragédie. Celui qui t'écrit est un jeune homme de vingt-quatre ans, livré à l'étude de la médecine, et avide de pénétrer les secrets de la philosophie. J'ai passé à Metz quelques mois, dans la familiarité du curé de Sainte-Croix. Celui-ci, un jour, lit devant moi une lettre par laquelle tu lui demandais la géomantie et la stéganographie de Tritheim. Curieux de voir de près un homme tel que toi, je m'offre pour te les porter. Je pars chargé du précieux fardeau et porteur, en outre, de lettres que le curé de Sainte-Croix et Laurentius Frisius t'adressaient. Je voyageais à pied lorsque, dans le voisinage, de Langres je suis dépouillé par un compagnon auquel je m'étais associé ; et je me vois forcé de m'arrêter dans cette ville, où je vais tâcher de gagner avec le peu que je sais en médecine ce qui m'est nécessaire pour continuer ma route et arriver près de toi. Cependant si, par le retour de mon messager, tu voulais m'envoyer deux couronnes d'or seulement, je pourrais te porter

tes livres, prêt à m'acquitter envers toi par toute espèce de services, et disposé à te rendre ensuite ton argent, si la fortune me devenait un peu favorable. Mais vois à quelles ruses peut obliger la pauvreté. J'ai dû, pour me faire bien venir ici, raconter que j'avais un frère médecin fameux, actuellement au service du roi. Eh bien ! je t'en prie, au nom de notre ami commun, le curé de Sainte-Croix, au nom de tes précieux livres qui sont entre mes mains, ne me démens pas auprès de mon messenger, et consens à feindre que je suis ton frère. (Ep. IV, 28.)

Agrippa, on ne saurait en douter, avait affaire à un intrigant effronté. Il lui fait cependant tenir l'argent demandé ; c'était la rançon de ses chers livres, qu'il recouvre en effet avec les lettres de ses amis ; mais ensuite il écrit à Flammingus qui finalement s'est décidé à ne pas venir à Lyon ; il lui offre même ses services (Ep. IV, 58). Celui-ci ayant quelque temps après quitté Langres, et s'étant rendu à Neufchâteau, il lui donne des lettres de recommandation pour les amis qu'il possède en Lorraine (Ep. IV, 63, 67, 68). Agrippa semble bien n'avoir agi ainsi envers cet homme que par humanité ; et cela fait honneur à son bon cœur. C'est ce qui nous engage à nous arrêter à cette petite aventure qui met de plus en lumière la physionomie assez originale de ce Flammingus, sorte de chevalier d'industrie, moitié gueux, moitié charlatan. Agrippa, au reste, se conduit à son égard avec autant de prudence que de bonté.

A la réception de sa première lettre, Agrippa s'était empressé de lui écrire qu'il avait lu et compris son récit, *legi et intellexi quæ narras*; qu'il avait à Langres deux amis auxquels il le recommandait; que ceux-ci pourraient l'aider, et qu'ils lui remettraient de sa part l'argent dont il avait besoin, en échange de ses livres et de ses lettres. Il l'engageait en même temps à rester à Langres et le dissuadait de venir à Lyon, où, la cour étant absente, il ne pourrait rien pour lui (Ep. IV, 33). Le Flammingus, ayant remis les livres et reçu l'argent, remerciait ensuite assez chaudement Agrippa de ses secours et de ses conseils, dans une lettre où il lui disait qu'il resterait volontiers à Langres s'il pouvait y pratiquer avantageusement son art; mais qu'il lui manquait pour cela les accessoires essentiels à un médecin, *præcipua medici ornamenta*, savoir quelques années de plus, et un certain équipage, *ætas grandior et cultus pomposior*. Car, ajoutait-il, c'est à cela que chez le peuple on juge un médecin (Ep. IV, 38). Quelques semaines après, Paulus Flammingus était à Neufchâteau ¹.

Ce petit épisode nous procure un dernier coup

1. La correspondance entre Agrippa et Johannes Paulus Flammingus comprend six lettres appartenant à l'année 1526 et imprimées dans la Correspondance générale, l. IV. 28, 33, 38, 58, 63, 67. Il n'y a pas lieu, croyons-nous, d'y joindre la lettre 27 du livre V, écrite deux ans plus tard de Paris par Agrippa à un ami qu'il nomme *Paule mi observandissime*, et qu'il avait, ce semble, laissé à Lyon en quittant cette ville.

d'œil sur Metz, où le Flammingus avait vu les amis qu'Agrippa y avait laissés. Nous sommes en 1526, la correspondance avec Brennonius s'arrête à ce moment. La dernière lettre du curé de Sainte-Croix est écrite le 23 juillet de cette année, au lendemain du jour où Paulus Flammingus l'a quitté emportant sur son dos les livres d'Agrippa. Dans cette lettre, le curé de Sainte-Croix annonçait à celui-ci qu'à la date requise il avait célébré, conformément à ses intentions, l'anniversaire de sa première femme (Ep. IV, 27). Nous n'entendons plus parler depuis lors du curé Brennonius. C'est l'année précédente qu'il avait été, suivant les chroniques de Metz, emprisonné comme prévenu d'hérésie¹. La lettre que nous venons de citer montre que cette prévention n'avait pas eu de suites, ou qu'au moins, pour le curé mis en suspicion, elle avait été suivie d'une période de répit.

Nous venons de raconter une aventure qui témoigne hautement du bon cœur d'Agrippa. Il aurait pu, en effet, au lieu de venir, comme il l'a fait, au secours du Flammingus qui ne semblait pas trop digne d'intérêt, le faire poursuivre par ses amis de Langres en restitution de ses livres. La générosité d'Agrippa dans cette circonstance mérite d'autant plus d'être signalée, que lui-même était en ce moment dans la gêne, chargé de famille et, comme nous le verrons, privé des ressources d'un traitement que depuis

1. Voir ci-dessus, t. I. p. 395.

plusieurs mois on ne lui payait plus. Après avoir montré par un des rares témoignages qu'on en a ce que pouvait valoir le cœur d'Agrippa, nous allons maintenant rapporter un fait qui, tout à l'honneur de son caractère, accuse, accidentellement au moins, chez lui une loyale sincérité, qui malheureusement ne lui est pas habituelle. Il s'agit de ses relations avec le dominicain Petrus Lavinius, d'après une autre correspondance que nous avons annoncée en même temps que celle de Paulus Flammingus et qui appartient comme elle à l'année 1526 ¹.

Petrus Lavinius, religieux dominicain, maître en théologie, était venu de son couvent de Mâcon prêcher, cette année même, le carême à Lyon. Il avait, dans la maison de son ordre que possédait cette dernière ville, rencontré Agrippa en compagnie de quelques amis, et avait été, comme précédemment Claude Dieudonné aux Célestins de Metz, émerveillé de son savoir et probablement aussi de la séduisante hardiesse de quelques-uns de ses discours. Son esprit en était resté fort agité. Un de ses amis venant un peu plus tard à Lyon, il lui avait remis une lettre d'introduction auprès du savant étranger, lui confiant verbalement ce qui causait ses inquiétudes. Il demandait à Agrippa de venir à son secours,

1. La correspondance entre Agrippa et le dominicain Petrus Lavinius ne comprend que quatre lettres seulement de l'année 1526, imprimées dans la Correspondance générale, livre IV, nos 17, 19, 34, 45.

et de le tirer du trouble où il était plongé (Ep. IV, 17). Nous ne connaissons pas dans leur ensemble les questions soumises par le père Lavinius à l'examen de celui qu'il saluait des titres de très savant, très éloquent jurisconsulte, médecin et théologien trismégiste¹ ; car Agrippa, usant de la même réserve, lui avait transmis verbalement par le fidèle messager qui retournait à Mâcon une partie de ce qu'il avait à lui répondre. Nous savons cependant que dans ces questions il s'agissait, pour une certaine part au moins, d'astrologie ; car c'est de cet objet que parle Agrippa dans sa réponse écrite ; et il le fait en des termes très dignes d'attention.

— L'astrologie divinatoire ou judiciaire, comme on l'appelle, est, dit Agrippa, toute superstition et vaine conjecture. C'est aux yeux des hommes éclairés une science qui ne repose que sur des données incertaines. Les philosophes en rient ; les chrétiens la repoussent ; les saints conciles la condamnent. Est-il possible que toi dont l'office est de détourner les autres de ces vaines spéculations, tu sois troublé ou, pour mieux dire, aveuglé par je ne sais quel obscurcissement de la raison ; et que, cherchant l'ancre du salut, tu viennes consulter Dieu à Accaron, comme s'il n'était plus en Israël ? Notre esprit et nos sens parvinssent-ils à justifier de pareilles doctrines, il resterait encore à leur opposer la diversité des

1. « H. C. Agrippæ jurisconsulto, medico, et theologo Trismegisto, eruditissimo et eloquentissimo » (Ep. IV, 17).

opinions qu'elles engendrent et les ambiguïtés dont elles s'enveloppent, pour nous séduire et nous tromper. Et d'ailleurs, pour quelques prédictions qui se trouvent parfois confirmées, que d'erreurs, que de mensonges dans les pronostics des astrologues ! Comment s'y reconnaître ? Non, tout est vanité et incertitude ; et, comme dit Salomon, plus l'homme creuse dans ses recherches, moins il trouve. Cependant ne crois pas que je veuille me dérober au travail que tu réclames de moi ; je ferai ce que tu désires ; je te dirai ce que je sais et ce que je pourrai me rappeler ; mais n'accorde pas, je t'en prie, à tout cela plus d'attention qu'il ne convient à un chrétien, à un homme religieux, à un vrai théologien. Et maintenant ne vois dans mes paroles, s'il s'y trouve quelque chose qui sente la réprimande, que cela seulement que se doivent, sans aller plus loin que de l'un à l'autre, des frères en Jésus-Christ. Pour le reste, je charge le messager de te le transmettre (Ep. IV, 19).

Quelle différence entre cette attitude et celle qu'Agrippa prenait, deux ans auparavant, dans des circonstances analogues, avec le disciple en astrologie de Strasbourg ¹ ! On ne saurait d'ailleurs voir dans le langage qu'on vient d'entendre l'œuvre d'artifice d'un homme craintif qui chercherait à se blanchir, en déguisant sa pensée aux yeux d'un membre de la redoutable milice de Saint-Dominique. Non,

1. Voir ci-dessus, t. II, p. 36.

c'est bien le langage de la vérité. Nous avons là un témoignage sincère des opinions vraies et des réelles dispositions d'esprit d'Agrippa, touchant l'astrologie. La preuve en est dans l'accord complet de ces paroles avec celles qui expriment les mêmes idées au cours de la correspondance intime échangée, vers la même époque, entre Agrippa et le médecin Chapelain. On retrouve encore ces idées dans le jugement sévère porté sur cet objet par l'écrivain, dans son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, dont on voit déjà percer ici l'esprit de scepticisme bien connu. Le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences fut publié quatre ans plus tard, en 1530. Ce que nous venons de voir suffirait pour montrer qu'au mois de juin 1526, l'auteur en roulait déjà le sujet dans sa tête, et que l'ouvrage était peut-être même sur le métier. Nous avons d'ailleurs sur ce point mieux que des conjectures, et nous savons que, dès cette époque, le fameux traité était nécessairement en cours d'exécution et bien près d'être terminé. Dans une lettre écrite le 16 septembre de cette année au médecin Chapelain, Agrippa lui dit formellement qu'il vient d'écrire, *his diebus*, un volume d'une certaine importance sur l'incertitude et la vanité des sciences et l'excellence de la parole de Dieu (Ep. IV, 44).

Pour revenir au père Lavinius, nous ajouterons que la lettre d'Agrippa, dont on vient de lire les extraits, paraît avoir exercé sur l'esprit du religieux une influence salutaire. Il en adresse de chaleureux remer-

ciements au maître, en lui annonçant qu'il veut revenir à Lyon pour le voir encore et l'entendre (Ep. IV, 34). Il ne tarde pas en effet à réaliser ce projet; et, après cela, de retour dans son couvent de Mâcon, au mois de septembre de la même année, il remercie encore une fois Agrippa de ce qu'il appelle un véritable bienfait, et lui adresse en signe de reconnaissance un petit présent qu'il lui a, dit-il, annoncé; un appareil destiné à aiguïser sa vue émoussée par le travail assidu des jours et des nuits, *quo oculorum aciem diurno nocturno que bonarum literarum assiduo labore pene hebetatam relevas*. Il lui envoie une paire de lunettes (Ep. IV, 45).

Nous voyons par ce qui vient d'être dit, où en était alors Agrippa touchant les sciences occultes, que, non content d'en avoir détourné le dominicain Lavinus, il condamne si formellement, à ce moment même, dans son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences. Sa conversion à cet égard n'était peut-être pas aussi nouvelle qu'on pourrait le croire. Elle n'allait pas d'ailleurs sans quelques contradictions qui ressortent en même temps de la conduite du personnage. Au commencement de cette année même, le 18 avril 1526, il envoyait encore de Lyon à un ami de Chambéry, avec divers opuscules, un thème d'astrologie, en l'invitant à admirer son habileté dans cet art ¹. Il faut en outre ajouter que,

1. « Mitto etiam prognosticum quoddam... ex quo judicabis
« quam egregius evaserim astrologus » (Ep. IV, 4).

dans le courant de la même année, il adresse, tout en protestant contre les exigences qu'il subit à cet égard, des calculs astrologiques à la reine-mère (Ep. IV, 30, 36), et que, l'année suivante encore, il fournit des prédictions au duc de Bourbon (Ep. V, 4, 6).

Il ne croyait cependant plus alors, s'il y avait jamais cru, à ces vains artifices ; nous venons de le montrer. D'où vient cette inexplicable contradiction ? La situation précaire d'Agrippa vers cette époque fournit peut-être la réponse à une pareille question. Le profit à tirer de ces singulières pratiques est vraisemblablement, il l'indique du reste quelque part, ce qui le porte encore à en user. C'est ce qui l'induira également un peu plus tard à commencer, en 1531, la publication de sa philosophie occulte, arsenal de ces étranges spéculations, en même temps à peu près qu'il imprime le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, qui en est la condamnation. Il est donc impossible de faire à Agrippa l'honneur d'un retour complet à la sincérité, tout en lui reconnaissant le mérite d'une incontestable clairvoyance sur ces matières.

Nous avons tracé un tableau succinct des relations passagères de l'intrigant Flammingus et du religieux Lavinius avec Agrippa. Elles fournissent d'intéressantes indications sur le caractère de celui-ci et sur l'évolution de ses idées. Ces deux épisodes appartiennent, on l'a vu, à l'année 1526, et par conséquent à la seconde période du séjour fait à Lyon

par Agrippa ; à la période des souffrances et des révoltes ; à celle de certains changements dans ses sentiments et ses opinions, qui expliquent la composition à ce moment du traité satirique de l'incertitude et de la vanité des sciences. Ne voulant pas négliger ces renseignements, nous avons dû en faire dès à présent l'exposition ; pour ne pas briser, en y revenant ultérieurement, le fil du récit ; et pour ne pas interrompre la suite des faits dont l'enchaînement forme l'histoire que nous nous proposons de raconter. Afin de reprendre celle-ci au point où nous l'avons laissée, nous allons revenir un peu en arrière, et la suivre maintenant dans les lettres échangées par Agrippa avec Eustache Chapuys, avec Jean Chapelain et l'évêque de Bazas, avec le connétable de Bourbon, avec le marchand génois Fornari et le religieux Aurelio d'Aquapendente ; documents qui se succèdent dans un ordre chronologique assez régulier de 1524 à 1528, et même jusqu'en 1529.

Les pièces de la correspondance avec Chapuys, pour cette époque, sont toutes antérieures aux souffrances, aux tribulations que devaient entraîner pour Agrippa sa disgrâce à la cour de France et l'abandon dans lequel il est alors laissé à Lyon par ses premiers protecteurs. Elles reflètent le sentiment de bonheur engendré par la situation prospère qui, au contraire, lui est faite tout d'abord dans cette ville.

— J'arrive à Lyon et j'y trouve d'anciens amis,

dit Agrippa le 3 mai 1524, dans sa première lettre d'alors à Chapuys. Tout m'y promet le succès. J'ai déjà reçu de l'argent des trésoriers du roi. Je puis compter sur une pension. Voilà ce dont je veux que tu sois informé de suite. Je t'écirai bientôt plus au long. Je te recommande toujours mon cher petit Haymon (Ep. III, 58).

Cinq lettres d'Agrippa se succèdent (Ep. III, 58, 63, 68, 74, 76), avant que nous en trouvions une seule de Chapuys. Quelques-unes de ce dernier ont dû se perdre nécessairement, car, le 22 novembre 1524, répondant à une question dont l'expression ne nous a pas été conservée, Agrippa lui écrit :

— Tu me demandes où j'en suis. J'ai reçu du roi, des princes, et de tous force promesses, mais je crains bien que les dépenses de la guerre n'en dérangent la réalisation (Ep. III, 63).

En même temps Agrippa demande pardon d'avoir tardé à écrire. Son excuse est dans la multitude de ses occupations. Il est comme submergé par le flot de ses devoirs de cour ; fréquemment réclamé aux conseils du roi, dit-il avec une certaine vanité et non sans quelque exagération, il y a lieu de le croire ; absorbé par les affaires publiques auxquelles se mêlent ses affaires privées ; retenu en outre par les considérations politiques ; car, en ce temps de guerre, écrire des lettres est s'exposer aux soupçons, écrire surtout à Genève, ville toute pleine des ennemis du roi. Il a chargé du reste le seigneur Jacques d'Illins

de parler pour lui à son ami. Jacques d'Illins était un des parents de sa seconde femme ¹.

— Je ne sais, ajoute Agrippa, pourquoi il ne s'est pas acquitté de la commission. Crois bien d'ailleurs que je ne saurais oublier un homme qui se montre comme toi si magnifiquement libéral envers mon enfant (Ep. III, 63).

— Pardonne-moi la rareté et la brièveté de mes lettres, dit encore un peu plus tard, le 21 mai 1525, Agrippa. Admis à la confidence des affaires secrètes de la reine ma maîtresse, je suis tenu à la discrétion; et ta maison est, je le sais, hantée par des colporteurs de nouvelles dont je dois éviter de tenter la curiosité (Ep. III, 68).

La lettre suivante, du 8 juin 1525, commence par des remerciements pour les soins dont le petit Haymon est toujours l'objet dans la maison de l'official de Genève. La cour vient de quitter Lyon, et Agrippa va lui-même par ordre de la reine changer, dit-il, de résidence. Il doit se rendre à Tours ou à Orléans, ou à Paris. Il désirerait que son fils lui fût maintenant renvoyé. Cependant il s'en rapporte à Chapuys pour décider s'il convient qu'il le garde davantage. Il ne manifeste pas encore d'inquiétude bien vive sur sa propre situation. L'avenir s'assombrit cependant un peu pour lui. Il voit s'envoler comme d'une boîte de Pandore, ce qu'il croyait te-

1. Voir sur cette famille des seigneurs d'Illins une note de l'appendice (n° XX).

nir; et il ne lui reste plus guère que l'espérance. Mais il se rattache à elle avec confiance; car les perspectives qu'elle lui offre, lui semblent toujours excellentes, *spes quam optima* (Ep. III, 74).

La fortune sourit encore à Agrippa et, le 24 juillet 1523, il écrit à son ami que sa femme vient de lui donner un troisième fils dont le parrain est l'illustre prince et révérendissime cardinal de Lorraine, et la marraine, la noble dame de Sainte-Pric. Chapuys n'a pas renvoyé le petit Haymon : car on le lui recommande de nouveau dans cette lettre (Ep. III, 76). Le 2 août suivant, à l'occasion de la bonne nouvelle annoncée le 24 juillet, et pour y répondre, est expédiée une lettre de félicitations de l'official de Genève. C'est la seule qui nous soit parvenue de celles que Chapuys a pu adresser à Lyon, à son ami Agrippa.

— Veuillent les dieux, dit-il dans cette lettre, accorder au fils les vertus qui rendront le père immortel, et lui donner de vivre aussi pour la gloire de son siècle et pour son plus grand avantage. L'honneur que tu reçois est bien dû à ton mérite. Mon filleul va très bien, ajoute en finissant Chapuys ; j'attends la fin des chaleurs pour te le renvoyer (Ep. III, 78).

Cette mention du petit Haymon est la dernière que nous ayons de cet enfant, dont l'official de Genève annonçait ainsi le prochain renvoi à son père qui le lui avait redemandé. Il n'y a aucune raison de douter que la rentrée du filleul de Chapuys dans la maison paternelle n'ait eu lieu, comme on peut

l'inférer de là, vers l'automne de l'année 1525; à moins que cet enfant ne soit mort à cette époque; car, deux ans après, quand Agrippa quitte Lyon en 1527, il n'emmène, comme nous l'avons dit précédemment, que quatre fils, au lieu de cinq qu'il aurait dû avoir alors avec lui.

Nous arrivons maintenant à la seconde partie du séjour à Lyon d'Agrippa. Les détails qui la concernent sont consignés dans des lettres qui, pour la plupart, appartiennent à sa correspondance avec ses amis Jean Chapelain, *Capellanus* ¹, médecin du roi, attaché au service de la reine-mère, et Symphorien Bullioud, évêque de Bazas ², qui se trouvaient alors séparés de lui. Ils avaient suivi la cour à son départ de Lyon et passent avec elle les années 1525, 1526, 1527, à Bordeaux, à Angoulême, puis en Touraine, à Blois, à Chenonceaux, à Chambord, et enfin à Saint-Germain.

1. La correspondance entre Agrippa et Jean Chapelain « *Capellanus* » comprend cinquante-quatre lettres de 1526 à 1529, la plupart d'Agrippa. Dans le nombre, douze seulement sont de Chapelain. Ces lettres sont imprimées dans la Correspondance générale, L. IV, 2, 3, 6, 10, 12, 13, 16, 21, 23, 25, 29, 30, 36, 37, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 48, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 62, 64, 70, 73, 75, 76, et L. V, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 13, 22, 23, 25, 30, 32, 35, 36, 37, 43, 46, 49, 52, 68, 83.

2. La correspondance entre Agrippa et Symphorien Bullioud, évêque de Bazas, « *Symphorianus episcopus Vasatensis* », comprend treize lettres de l'an 1526, imprimées dans la Correspondance générale, L. IV, 9, 14, 15, 22, 24, 31, 39, 47, 49, 53, 66, 69, 74.

L'année 1525 et les premiers mois de 1526 s'écou-
lent pour Agrippa sans incident notable. Le roi, sorti
de sa prison de Madrid, vient de rentrer en France.
La cour a quitté Bayonne; elle est en Guyenne.

— Nous allons partir pour Paris, écrit de Bor-
deaux à Agrippa son ami Chapelain, le 2 avril 1526, et
je crois que nous ne tarderons pas à repasser à Lyon,
le roi ayant fait vœu à Madrid de visiter le Saint
Suaire que l'on garde à Chambéry (Ep. IV, 2, 10).

Il semble résulter d'une lettre écrite à Chapelain,
au milieu de cette année 1526 par Agrippa, que celui-
ci aurait pu rejoindre la cour absente, et même ob-
tenir une augmentation de traitement; mais qu'il s'y
était refusé et aurait ainsi, paraît-il, indisposé contre
lui la reine. Le refus d'Agrippa aurait été motivé par
la considération qu'on ne voulait pas préalablement
assurer le sort de sa femme et de ses enfants qui
devaient se trouver ainsi séparés de lui ¹. Cette
particularité fait honneur aux sentiments du père
de famille et méritait d'être mise en lumière, à l'a-
vantage d'un homme contre lequel on n'a malheu-

1. « Neque vero æquum est, quod audio, indignari mihi Prin-
cipem, quia refutato ut nosti ampliori stipendio abeuntem
« illam sæpe recusarem. Neque vero ignoro me in aula, majore
« cum lucro et dignitate degere, ac Principi nostræ pariter
« diligentiore observantia, promptiore et paratiore obsequio
« inservire potuisse; neque ego aliud cupiebam magis, modo
« prius illa constituisset certum mihi pro uxore et familia
« domicilium; quam nefas esset me relinquere improvisam »
(Ep. IV, 25).

reusement à relever que trop souvent de regrettables défaillances de caractère.

Cependant Agrippa, toujours à Lyon, a plus d'une raison de craindre que la faveur dont il a joui jusque-là ne soit gravement compromise. Il voudrait qu'on ne l'oubliât pas. Il compte un peu pour cela sur un ouvrage qu'il adresse alors (1526) à la sœur du roi, à la brillante princesse Marguerite; à celle qu'on appelait alors la duchesse d'Alençon, du titre de son premier mari, mais qui est plus généralement connue sous celui de reine de Navarre, que lui valut un plus tard son second mariage avec l'aïeul maternel du roi Henri IV, en 1527. L'ouvrage envoyé par Agrippa dans ces circonstances à cette princesse est son traité du sacrement du mariage ¹. Cet opus-

1. Le traité du sacrement de mariage est, comme tous les ouvrages d'Agrippa, écrit en latin. L'auteur avait, en outre, fait de cette composition une traduction française qu'il envoyait dès 1526, avec le texte latin, à un ami de Chambéry (Ep. IV, 4, 5). Cette traduction doit être signalée comme le seul écrit en français qui nous soit parvenu d'Agrippa. Il serait possible, sans qu'on pût l'affirmer du reste, qu'elle eût été exécutée par Agrippa pour la sœur du roi à laquelle il destinait l'ouvrage; et qu'elle eût été adressée avec le texte latin à cette princesse, dans un livre imprimé à cette intention. On possède en effet une édition sans date, qui pourrait être de ce temps, des deux textes réunis, imprimés en caractères gothiques sous ce titre : « Brefue declamation du sainct sacrement de mariage, composé « en latin per Henricum Cornelium Agrippam, et par luy traduit en vulgaire françoys ». Nous donnons sur l'impression de ce livre quelques explications, dans une note de l'appendice (n° XXVIII).

cule n'est nullement une œuvre badine, comme on pourrait le croire. C'est un plaidoyer plein de chaleur et de sentiment en faveur du mariage ¹.

Aucun lien, pas même celui qui attache les parents à leurs enfants, ne saurait être, suivant Agrippa, comparé à celui du mariage.

— La nature, dit-il, nous donne des parents et des enfants ; Dieu seul peut joindre des époux, *parentes natura facit, uxor Dei mysterium est*. Le mariage est d'institution divine, nul ne doit s'y soustraire ; l'impuissance ou le vœu de chasteté permettent seuls de s'en dispenser.

Sur les trois fins qu'il assigne au mariage, *adju-torium, propagatio, vitanda fornicatio*, et sur les conséquences qu'il en tire, Agrippa s'exprime avec une hardiesse qui, malgré le caractère sérieux des in-

1. *De sacramento matrimonii declamatio* (*Opera*, t. II, p. 543-552). En composant cet écrit, Agrippa entendait certainement faire une œuvre sérieusement utile. Ce serait dans ce sentiment, et pour étendre la publicité de son ouvrage en le mettant à la portée de tous, si ce n'était plutôt pour le présenter à la sœur du roi, qu'il en aurait fait la traduction française dont il est question dans la note précédente. Ce même sentiment se manifeste, d'ailleurs, dans l'attention qu'il a d'envoyer alors, comme nous l'avons dit dans la même note, les deux textes à la fois de l'ouvrage à un ami de Chambéry, en lui disant que l'un est pour lui, et l'autre pour sa femme : « Mitto... declamatiunculam de matrimonio latinam, eandemque in vulgare gallicum idioma traductam. Illam tibi, hanc uxori tue... legendam destino... Lugduni decima octava aprilis anno 1526. » (Ep. IV, 4.)

tentions, effaroucherait probablement maintenant la délicatesse de certains esprits. L'écrivain du xvi^e siècle ne connaît pas les ménagements qu'on exigerait aujourd'hui.

Le mariage est à ses yeux un devoir prescrit par Dieu, sa pratique est, en outre, pour l'homme la plus haute leçon de philosophie morale. Agrippa développe très bien son sujet à ce point de vue original.

— Celui qui n'a point de femme, dit-il, n'a pas de maison, parce qu'il ne saurait se fixer; il ne possède en quelque sorte rien, parce que le bien n'est chez lui ni à l'abri ni en sûreté, et qu'il ne peut se fier à personne; il n'a ni famille, ni parents, ni espoir de postérité; il est exposé à être volé par ses serviteurs, dépouillé par ses associés, méprisé par ses voisins, négligé par ses amis, livré sans défense aux embûches de ses proches; il meurt sans rien laisser derrière lui. Malheur, dit en finissant Agrippa, malheur à celui qui se soustrait volontairement à cette sainte obligation; c'est un réprouvé de Dieu, indigne de la société des hommes.

Agrippa, la chose est à noter, a semblé à quelques-uns s'élever dans ce *factum* contre les secondes nocces, dont lui-même il avait cependant donné l'exemple.

— Le mariage est, dit-il, un et indissoluble et la persistance de sa vertu est telle que la mort peut à peine y mettre fin; de sorte qu'à un seul homme ne saurait jamais appartenir qu'une seule femme. Car Dieu l'a dit en tirant l'épouse d'une côte de son époux : Dans

une seule chair ils seront deux. Il n'a pas dit : ils seront trois, ni un plus grand nombre. Un homme ne doit donc prendre qu'une seule épouse ; il doit lui garder jusqu'à la fin de sa vie un inviolable amour et, par de là son trépas même, lui conserver son souvenir.

Il est permis cependant de ne considérer ce passage que comme un plaidoyer contre la polygamie ; car un peu plus loin l'auteur trouve dans la troisième fin reconnue par lui au mariage, dans les garanties que le sacrement donne à la pureté des mœurs, un motif pour autoriser les secondes nocces, recommandées, ajoute-t-il, par l'apôtre Paul lequel a dit : Mieux vaut le mariage que le péché, *Qui non continet nubat... melius est nubere quam uri*. Agrippa finit même par déclarer condamnables les préjugés et les lois de certains peuples qui proscrivent les secondes nocces ; les contempteurs de celles-ci encourageant ainsi la fornication et l'adultère.

— Illustre princesse, dit-il enfin, il t'appartient d'extirper, de tes domaines d'abord, et du très chrétien royaume de France ensuite, ces exécrables doctrines. Tu ne peux travailler plus utilement au service de Dieu et à l'avantage de la république chrétienne.

Ce petit plaidoyer a pour parure quelques passages vraiment éloquentes, tels que celui où le bonheur dans le mariage est célébré avec une chaleureuse conviction ; et une page pleine de tendre sentiment où l'écrivain rappelle à l'époux ce que la femme est

pour lui, et quelle affectueuse considération il lui doit. Quand on connaît la vie d'Agrippa; quand on sait ce qu'il a été pour les deux femmes avec lesquelles il en a passé successivement la plus grande partie, sans parler de la troisième avec laquelle il a très peu vécu, on ne peut voir dans ce petit traité autre chose que le témoignage sincère de sentiments vrais, qui l'honneur à celui qui les exprime.

Agrippa avait envoyé son œuvre à Chapelain et l'avait chargé de la faire connaître. Il voulait notamment qu'il la présentât en son nom aux princesses, c'est-à-dire à la reine-mère et à sa fille, la duchesse d'Alençon. Il y avait même joint une dédicace à l'adresse de celle-ci. La sœur du roi était une femme d'un esprit cultivé, aimant les lettres et portée même vers les spéculations philosophiques, d'ordre moral surtout.

— Je veux répondre, dit Agrippa dans son épître, à ceux qui prétendent que le mariage n'est pas fait pour le sage. Je veux leur démontrer la dignité et la nécessité de cette divine institution (Ep. IV, 1).

Chapelain faisait à son ami quelques objections au sujet de cet écrit.

— Il est ici, lui disait-il, des gens qui, encore bien que réputés fort bons chrétiens, n'approuvent pas tout ce que tu dis sur le mariage. Et ce ne sont pas ceux qui ont le moins l'oreille des princesses. Aussi, craignant de faire une chose qui pût te nuire plutôt que te servir, j'ai différé de leur présenter

ton ouvrage. Cependant je ferai sur ce point ce que tu ordonneras (Ep. IV, 2).

— Tu vois parmi ceux qui approchent de plus près la reine et sa fille, répond Agrippa, des gens qui n'approuvent pas mon petit traité. Je te dirai ce que je pense de ces maîtres, en crédit dans les cours, habiles à composer des écrits licencieux et autres œuvres de corruption, des vers lascifs empruntés à l'arsenal de Vénus impudique, des livres où l'on célèbre les amours faciles. Voilà ce qu'on ose offrir à des princesses ; voilà sur quoi se jettent les jeunes filles elles-mêmes. Elles dévorent les nouvelles d'un Boccace, les facéties d'un Poggio ; elles se récréent au récit des adultères d'Euryale et de Lucrèce, aux tableaux des combats et des amours de Tristan, et de Lancelot ; elles se corrompent à ces lectures. Que, formées par de tels exercices, elles sachent dissenter de longues heures avec un amant sur ces belles choses, et citer à propos les traits saillants des ouvrages où on les trouve, elles passeront à la cour pour des femmes accomplies. Voilà ce qui occupe ces censeurs d'un esprit si profond et d'un goût si délicat ; voilà ce qu'ils s'appliquent à répandre à force de lectures, d'expositions, de traductions. Et qui voyons-nous parmi eux ? Les chefs de la religion ; des évêques comme celui d'Angoulême ¹, qui

1. Agrippa désigne ainsi Octavian de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême de 1494 à 1502, auteur d'un ouvrage imprimé pour la première fois en 1509 sous ce titre : « La chasse et le

a mis en français les amours d'Ovide. On donne de pareils hommes pour aumôniers à nos princesses. Ont-ils jamais lu un auteur sérieux? Que savent-ils pour juger des œuvres qui n'ont rien de commun avec ce qui les occupe le plus? Ne crains donc pas de présenter mon livre. Je ne suis pas dépourvu de bonnes études, à ce point de ne pouvoir défendre mon œuvre contre de pareils ennemis (Ep. IV, 3).

Il y avait pourtant, il est bon de le dire, dans l'ouvrage d'Agrippa quelques assertions qui pouvaient être l'objet de critiques fondées et de discussions sérieuses. Dans une lettre qu'il écrivait à la même époque à l'évêque de Saint-Paul en Dauphiné ¹, l'auteur défend une de ces propositions contestées, à savoir que, suivant la loi de Dieu, la débauche dissout le mariage (Ep. IV, 7).

— Dis-moi ce qu'on pense de mon ouvrage, écrit un peu plus tard Agrippa à Chapelain qui a enfin rempli ses intentions, et remis le traité du mariage à son adresse (Ep. IV, 16).

D'Angoulême, où la cour s'est transportée, Chapelain lui répond succinctement le 29 juin 1526 :

« depart d'amours faict et composé par révérend père en
« Dieu, messire Octouien de Saint Gelaiz, évesque d'Angou-
« lesme et par noble homme Blaise Dauriol bacheher en chas-
« cun droit, demourant à Thoulouze. » On a aussi de Saint-Ge-
lais des traductions d'Homère, de Virgile et d'Ovide.

1. Michel de Aranda, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, *sancti Pauli Tricastinorum*, de 1526 à 1539.

— Les très illustres princesses ont fait bon accueil à ton petit livre (Ep. IV, 23).

Après cela il n'en est plus question. Agrippa n'avait pas réussi à fixer sur sa personne l'attention qu'il sollicitait, et qui lui aurait été si nécessaire pour rappeler à lui la faveur qu'il voyait l'abandonner. Il n'avait peut-être pas fait précisément ce qu'il eût fallu pour cela. L'œuvre sérieusement morale sur l'effet de laquelle il comptait, pouvait, tombée en des mains malveillantes, lui susciter des embarras plutôt que lui attirer des sympathies, au sein d'une cour dont le caractère essentiel n'était pas la moralité.

Voilà ce que, dans ces circonstances, Agrippa sait faire à l'adresse des princesses, à l'adresse de la mère et de la sœur du roi. Pour ce qui regarde le roi lui-même, il agit d'une manière moins directe. Il envoie d'abord à l'évêque de Bazas, avant de l'expédier à ce prince, un petit traité qu'il lui destine, sur la nécessité d'abandonner ce qu'il appelle la théologie païenne, et de revenir à la doctrine évangélique ¹.

— Cet écrit est d'une étendue modérée, dit-il à l'évêque, et tel qu'on peut le soumettre à l'examen d'un homme qui n'a comme toi que peu de loisirs. Il faut le juger, non sur ses dimensions, mais sur l'utilité des vérités qui s'y trouvent exposées. Nous

1. *Dehortatio gentilis theologiæ ad amicos aliquos quondam perorata* (Opera, t. II. p. 502-507).

te le dédions pour que, adoptant nos idées, tu t'en fasses le patron auprès du roi très chrétien, lequel, en raison de son titre, doit veiller à ce que dans son royaume la doctrine du Christ soit purgée de tout alliage étranger, et surtout des sophismes empruntés au paganisme. Il peut l'ordonner. Un tel soin est digne de lui (Ep. IV, 15).

Vains efforts, le pauvre Agrippa est dédaigné et se voit oublié. Tout ce qu'il demande cependant, c'est qu'on veuille bien se rappeler certaines promesses que, disait-il, le roi lui-même lui avait faites lorsque, en 1524, ce prince avait quitté Lyon pour aller combattre devant Marseille le duc de Bourbon et les impériaux. Le roi avait alors chargé de la réalisation de ses volontés à son égard le sieur de Ryans, mort il est vrai depuis cette époque; mais le sénéchal de Lyon avait, disait Agrippa, connaissance de l'affaire (Ep. IV, 9).

Chapelain avait présenté une requête de son ami à la reine. Celle-ci avait ajourné la réponse à y faire.

— Elle traîne volontiers ces questions-là en longueur, écrivait Chapelain, et j'en sais quelque chose pour ce qui me regarde, moi qui depuis des années sollicite d'elle une seule faveur que je n'ai pu encore obtenir (Ep. IV, 12).

Un courtisan ne saurait en effet user son crédit pour les autres; il n'en a jamais assez pour lui-même. Non-seulement Agrippa ne voyait rien venir de ce qu'on lui avait promis, mais il ne pouvait même pas obtenir le paiement de la pension qui lui

avait été accordée antérieurement et qu'il avait dû considérer comme assurée. Du mois d'avril au mois d'octobre 1526, vingt lettres et plus de lui à Chapelain ou à l'évêque de Bazas n'ont presque pour objet que ses vives réclamations sur ce point. Le malheureux est, on ne le voit que trop, pressé par le besoin.

— Au milieu des grandes affaires qui occupent nos princes, dit-il à l'évêque de Bazas, je crains bien qu'absent on ne m'oublie. Une plus longue attente cependant me condamne au supplice de la faim (Ep. IV, 9).

Il serait fastidieux de suivre le malheureux Agrippa dans les détails incessamment répétés qu'il donne sur les échappatoires et les mensonges dont on le paie de toutes parts. La solution qu'il sollicite dépendrait, semble-t-il, d'un certain Barguin, *Barguinus* ou *Barovinus quaestor*, et d'Antoine Bullioud, *Antonius Bullon*, cousin de l'évêque de Bazas, officiers de finance qui ont suivi la cour. Thomas Bullioud, frère d'Antoine, est à Lyon le correspondant de celui-ci. C'est Thomas qu'on charge de berner l'infortuné Agrippa; et il s'acquitte consciencieusement de cette commission. Agrippa demande en vain que son affaire soit au moins remise à Martin de Troyes, trésorier du roi résidant à Lyon (Ep. IV, 41, 42, 46, 49, 50). Vaines plaintes, inutiles instances.

— Depuis que le roi est parti, écrit-il à Chapelain, revenant à une image que nous avons déjà trouvée dans une lettre à Chapuys, la boîte de Pandore s'est

ouverte pour moi. L'espérance seule me restait, et déjà je la vois qui déploie ses ailes pour s'envoler. J'ai adressé une épître à la reine. Que Barguin consente au moins à écrire pour moi à Martin de Troyes qui est ici (Ep. IV, 6).

— Barguin a écrit, lui répond Chapelain (Ep. IV, 12, 13).

L'évêque de Bazas, sollicité de même, ne répond pas autrement.

— Si je ne puis obtenir que peu de chose maintenant, lui dit Agrippa, je saurai m'en contenter ; ma misère est extrême (Ep. IV, 22).

— Je suis à bout de ressources, écrit-il en même temps à Chapelain. Mes filets, ajoute-t-il avec un douloureux effort d'enjouement, ne sont plus que des toiles d'araignées. Je prenais encore quelques oiseaux ; je vais être réduit aux mouches. Aide-moi. Puissé-je un jour te servir à mon tour (Ep. IV, 16).

— La reine, écrit encore Agrippa un peu plus tard, a, me dit-on, donné ordre qu'on me payât ma pension à Lyon. Je me repais de cette espérance, mais d'argent, je ne vois rien. Bien plus, Martin de Troyes, qui vient de recevoir de Barguin les ordres de paiement, m'affirme qu'il n'y est pas question de moi. Je ne sais que faire ; je suis trop loin pour agir. Toi, mon ami, ne m'abandonne pas (Ep. IV, 21).

— Ce n'est pas Barguin, répond Chapelain, c'est Antoine Bullioud qui doit te payer (Ep. IV, 23).

— Antoine Bullioud ne réside pas ici, réplique

Agrippa, j'ai vu seulement Thomas, son frère, qui s'y trouve. Celui-ci convient qu'il est chargé du paiement de ma pension, mais dans le cas seulement où il resterait de l'argent. Il a besoin, me dit-il un jour, de revoir ses comptes, et il me remet au lendemain. Le lendemain, il s'enferme et fait dire qu'il est absent. Pressé ensuite par un de mes amis, il promet de venir me trouver chez moi. Cependant, il monte à cheval et disparaît. On dit qu'il est allé en cour. Nous sommes joués par des fripons. Pendant ce temps-là, je suis en butte à toutes les misères. Et ce qui devait précisément me procurer honneur et profit, mon titre de cour lui-même, n'est pour moi qu'une source d'infortune, en excitant à la fois contre moi et l'envie et le mépris. Fixé ici et retenu par les ordres exprès de la reine, chargé d'une nombreuse famille, je vis chèrement à l'auberge comme un étranger, dans une ville où la vie est dispendieuse plus que nulle part ailleurs. S'il faut attendre encore, je suis perdu. Emploie donc tous les moyens et sauve-moi au plus tôt ; si non, je me vois réduit à prendre un parti désespéré. La fortune ne résiste pas toujours aux tentatives téméraires (Ep. IV, 25).

— Il me faut à tout prix sortir d'ici, ose enfin écrire Agrippa, dussé-je recourir aux ennemis du roi, après les avoir desservis pour mon malheur (Ep. IV, 50).

Les Bullioud ne se contentent pas de berner le pauvre Agrippa. Ils interceptent les lettres qu'il adresse en cour à ses amis, et celles que ceux-ci lui

écrivent (Ep. IV, 36, 41, 42, 43). Ils continuent à le payer de mauvaises raisons et à l'abuser par leurs mensonges. Craignant quelque éclat, on cherche ainsi à le retenir. Mais enfin le voile se déchire.

— Je sais maintenant toute la vérité, mon cher Chapelain, écrit Agrippa le 8 octobre 1526. Hier matin, j'étais à l'église Saint-Jean. Un individu m'aborde d'un air bienveillant, me conduit dans un coin, et me demande où en sont mes affaires. Je lui raconte ce que je sais. Je suis, me dit-il, au service du trésorier Barguin, et je veux te prévenir amicalement de ne pas te laisser abuser plus longtemps, mais bien d'aviser à tes intérêts. Il ne faut plus penser à ce qu'on t'a promis. J'ai vu, tu peux m'en croire, ton nom rayé sur l'état des pensions. J'ai remercié cet homme. Me voilà maintenant bien informé. Je sais ce que valent les paroles de ta princesse. Je la dis tienne, car elle n'est plus rien dorénavant pour moi. Ne vous fiez pas aux grands, dit l'écriture ; ne vous fiez pas aux femmes, disent les sages. O trois et quatre fois insensé, moi qui ayant quitté, afin d'être plus libre, les charges publiques pour l'exercice de ce bel art de la médecine, moi qui parvenu avec tant de bonheur à y conquérir honneur et profit, ayant su résister ensuite aux offres brillantes des princes et des rois, n'ai pas craint d'accepter le joug de cette femme, qui pour un caprice me rejette, et refuse même de m'entendre. Maintenant, mon cher Chapelain, je ne me plains plus du tort que l'on m'a fait, mais seulement de l'ignorance où tu m'as laissé, si

tu connaissais quelque chose de la vérité. Si j'eusse su à quoi m'en tenir, j'aurais depuis longtemps mis fin à cette comédie. Je serais peut-être aujourd'hui avec vos ennemis qui réclament mes services, et qui m'ont sollicité pendant tout cet été. Je suis resté cependant fidèle à la princesse. Me voilà bien payé par sa perfidie, rejeté sournoisement par elle, comme ne serait pas chassé un valet. Mais ce n'est peut-être pas tant à elle qu'il faut en vouloir qu'à cette troupe de plats courtisans, sycophantes éhontés, véritables harpies, qui abusent du nom et de l'autorité du maître. Voilà ceux qui m'ont volé et qui me dévorent (Ep. IV, 52, 53).

Telle est la première explosion de la colère d'Agrippa. Elle n'est pas près de se calmer, et nous trouvons pendant longtemps encore dans ses lettres de fréquents témoignages de son indignation. La vivacité de son ressentiment se manifeste parfois dans de violentes imprécations qui ne peuvent que lui nuire, car il a des ennemis prêts à s'en saisir, comme d'une arme, contre lui. Il oublie qu'il est encore entre leurs mains. Après avoir, non sans peine, réussi à en sortir, il s'y remettra inconsidérément vers la fin de sa vie, et paiera chèrement cette imprudence, comme nous le verrons. Aujourd'hui il se lamente et crie ; il mêle à ses plaintes des récriminations de toute sorte.

— J'ai écrit à la reine, dit-il à Chapelain le 10 octobre 1526. Je t'envoie une copie de la lettre que je lui adresse. Cela vaudra ce que cela pourra. Que ce

soit du bien, je ne l'espère pas beaucoup. Je vais, en tout cas, tendre mes rets d'un autre côté, car je ne dois plus ma foi à qui m'en refuse le prix. Elle me chasse de sa cour, je la chasse de mon cœur. Je ne veux plus me fier à ce sexe changeant ; et si jamais je repars dans une cour, voici comment j'entends m'y comporter, pour agir en vrai courtisan. Flatter résolument ; être prodigue de paroles, avare de sincérité, obscur dans les conseils à l'instar des oracles, âpre au gain et mettant mon profit au-dessus de tout ; sans amitié, sauf celle qui rapporte ; ne connaissant que moi, détracteur impitoyable d'autrui, immolant tout à mon intérêt ; allant à toutes selles ; méprisant tout le monde et ne croyant à personne ; artisan de vengeances ; ne voyant en toute chose que le mauvais côté. Je veux ne connaître que le prince, je veux le caresser, le flatter, l'adorer. Voilà ce que je ferai ; voilà, mon cher Chapelain, ce que je te conseille aussi de faire, si tu veux réussir à la cour (Ep. IV, 54).

Il pouvait y avoir dans cette épître pleine d'amertume quelques traits satiriques à l'adresse même du correspondant. Agrippa lui en voulait certainement du peu de zèle qu'il avait mis, ce semble, à le servir. Il n'entendait pas rompre avec lui cependant.

— Salut, ô mon ami, lui dit-il d'un ton plus dégagé en commençant une nouvelle lettre, salut aux princes et aux rois, salut aux Ninus et aux Sémiramis (Ep. IV, 56).

— Je savais par l'histoire, dit-il encore une autre

fois, et j'ai pu le vérifier pour mon malheur, qu'un prince est de tous les hommes le plus ingrat ; n'aimant personne que suivant son caprice, ne se croyant obligé envers qui que ce soit, incapable de compatir aux maux, fût-ce la mort même, qu'on aura soufferts pour lui ; mais très capable d'offenser celui qui le sert, de le dépouiller, bien plus, de l'immoler comme on l'a vu dernièrement du baron de Plancey ¹. On pourrait en citer bien d'autres si l'évidence des faits n'était le plus souvent obscurcie par le danger de les divulguer. N'aimons donc pas les princes, sinon par intérêt ; ne les servons qu'à près juste paiement ; ne compatissons pas à leurs

1. « ... Principes... nullum amant ex animo... quin et sæpe
« affligunt bene meritos... et bonis omnibus spoliant, etiam vitam
« adimunt, sicut in barone Plancejaco nuper omnibus cogni-
« tum et manifestum est... », 3 nov. 1526 (Ep. IV, 62). — Agrippa,
un peu plus tard, parle encore du même personnage en disant :
« Scis miseram baronis Planciacci necem... », 25 juillet 1528
(Ep. V, 52). — Suivant M. Charvet, ce « baro Plancejacus » serait
Jacques de Beaune, baron de Samblançay, dont on connaît la
fin tragique (*Revue savoisiennne*, 1874, pp. 89, 90). Le procès
de Samblançay avait commencé dès 1523, il est vrai, mais sa
condamnation n'est que du 9 août et sa mort que du 12 août
1527. Agrippa pouvait très bien faire allusion à cette exécution
dans une lettre du 25 juillet 1528, mais dans celle du 3 novem-
bre 1526 il ne pourrait encore être question que du commence-
ment des poursuites exercées contre le célèbre surintendant
des finances de François I^{er}. Ajoutons à ces observations que,
dans le latin d'un historien du temps, Samblançay est nommé
« Jacobus Beluensis Semblancaius, quæstor summus ». (*Rerum
Gallicar. Commentar.* auctore Belcario, l. XVII, p. 509.)

maux ; réjouissons-nous plutôt de leurs désastres (Ep. IV, 62).

Il y a dans les imprécations d'Agrippa plus d'un trait indirect, comme nous l'avons fait observer, à l'adresse des amis qui n'ont pas su l'aider ni même le garantir. Il est plus positif à cet égard dans deux lettres qu'il écrit à Chapelain et à l'évêque de Bazas collectivement.

— J'ai eu beau vous presser, leur dit-il, vous vous êtes endormis sur les intérêts que je remettais à vos soins. Vous deviez me servir ; vous n'avez fait qu'aggraver le péril. Je perds tout par votre faute, mais je ne veux plus rien de vous, mes chers amis. Vous avez été indolents, quand je vous criais de venir à mon secours. Pour mon mal il ne faut pas de lents remèdes ; il n'en faut plutôt pas du tout. Hippocrate défend d'en donner à ceux qui sont en état désespéré. Quant à vous, portez-vous bien et oubliez-moi (Ep. IV, 64).

— Je ne vous demande plus qu'une chose, leur dit-il encore une autre fois d'un ton légèrement radouci, c'est de répondre au moins à mes lettres ; sinon, je vous déclare formellement la guerre. Et, bien que j'aie eu peu de succès dans votre basse-cour, jusqu'à ce point d'avoir été maltraité par la maîtresse poule, j'oserai attaquer des coqs tels que vous. Je saurai bien vous faire chanter ; sinon, je vous immole et je vous croque. Portez-vous bien en attendant, et réjouissez-vous avec vos poulettes. Prenez garde seulement qu'elles ne fassent de vous

des chapons. Je plaisante pour vous prouver que désormais, remonté en des régions sereines, j'ai vomi toute ma bile dans les enfers (Ep. IV, 74).

Agrippa en cela ne dit pas tout à fait vrai. Le même jour, en effet, il le montre assez en s'adressant à Chapelain, lequel, à propos des difficultés qui attendent le solliciteur, lui avait rappelé la vieille maxime : il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe (Ep. IV, 70). Agrippa lui répond, non sans amertume, et en homme qui sait bien quelle est l'origine et quelle est la véritable signification de cet adage :

— A merveille, mon cher Chapelain, on ne peut mieux trouver que le rapprochement fait par toi de votre cour et du lupanar de Corinthe. Mais, par Hercule, cette moderne Laïs dépasse les bornes. Je ne sais vraiment ce que j'en dois attendre. Ses paroles semblent douces et percent comme des traits. Adieu, porte-toi bien dans ta Corinthe éhontée, ignoble étable de boues en délire, *salacissimorum hircorum stabulum* (Ep. IV, 75).

Décidé quelque temps après à quitter la France, Agrippa écrit encore à Chapelain le 5 février 1527.

— Le ciel est maintenant pour moi, lui dit-il cette fois ; je ne veux plus penser à ton roi ni à sa mère, ni à leurs courtisans. Je n'ai plus besoin de leurs faveurs, et je ne me vengerai d'eux que par mon mépris. Je me rappelle que, suivant l'Ecclésiaste, il n'y a pas de langue plus méchante que celle du serpent, et pas de colère plus mauvaise que celle d'une

femme. Une femme qui vous outrage ne mérite que du dédain. Il vaut mieux s'écarter d'une bête venimeuse que la saisir. On ne croira pas, je l'espère, que j'aie mérité en quoi que ce soit l'indigne traitement dont j'ai été l'objet. Je ne le veux pas d'ailleurs, et je saurai parer à ce danger, en publiant les lettres où se développe toute cette comédie. N'en déplaise aux courtisans, au roi, et à cette implacable reine elle-même, dussé-je encourir à tout jamais leur haine qui n'est plus rien pour moi, je veux que tout soit connu. Je ne cours pas plus de risques à parler qu'à me taire. Je suis prêt à tout, plutôt qu'à souffrir l'infamie ; et je n'attends que le moment où je serai en sûreté, pour montrer à ta Sémiramis quel homme elle a foulé aux pieds (Ep. V, 3).

Quand il est au port de salut, Agrippa, plus violent que jamais, ne garde plus de mesure. D'Anvers où il est retiré, faisant un peu plus tard allusion à la mort du duc de Bourbon et à la longue convoitise de son bien par la reine-mère, dont les manœuvres avaient forcé ce prince à sortir du royaume, il ose, dans une lettre écrite le 25 juillet 1528, s'exprimer comme il suit.

— Bourbon comme jadis Naboth a péri, dit-il, et l'impie Jézabel a pris possession de sa vigne. Tu sais comment elle s'est en secret appliquée à perdre les prophètes, ces hommes justes ; tu sais que d'autres ont été précipités par elle dans les tribulations et les angoisses. Tu sais la mort de ce malheureux baron de Plancey, d'un homme qui avait si souvent engagé

pour eux et sa foi et son bien, et jusqu'à sa vie même. Tu sais aussi que, nouvel Elie, j'ai encouru la haine de Jézabel par amour pour la vérité. Mais un ange du Seigneur m'a prévenu et m'a sauvé des embûches de cette femme. Vienne maintenant la juste punition de tant de crimes. Jézabel sera précipitée, et les chiens dévoreront ses membres. Quant à toi, veille à ton salut; sépare-toi à temps des méchants; crains de tomber avec eux sous la main du Seigneur, quand Jéhu viendra frapper la maison de ton Achab et venger sur Jézabel le sang des innocents. On dit que ce Lycaon de Baboinus¹ accouple sa progéniture aux bâtards de Méduse pour

1. « *Rumor est hic, Baboinum Lycaonem foetus suos copulasse spuris Medusæ, ut fieret una caro et unum corpus cum illa...* » Le personnage désigné ainsi est vraisemblablement celui que, dans une autre lettre de la même année, Agrippa nomme « *Babonius quæstor* » (Ep. V, 30). Ce doit être Philbert Babou, chevalier, sieur de la Bourdaisière, secrétaire du roi, trésorier de France en 1523, mort vers 1557. Sa femme Marie Gaudin, fille d'un maire de Tours, morte en 1578, passait pour une des plus belles personnes de son temps et fut une des maîtresses de François I^{er}. Philbert Babou et Marie Gaudin avaient quatre fils et quatre filles. Ce serait quelqu'un de leurs enfants que concernerait, ce semble, sans que nous puissions dire comment, le trait satirique lancé par Agrippa. Deux de leurs petites filles, Françoise Babou et Isabelle Babou, qui ne le cédèrent pas à leur aïeule pour la galanterie, épousèrent, l'une Antoine d'Estrées, sieur de Coeuvres, et l'autre, François d'Escoubleau, sieur de Sourdis. La première fut mère de Gabrielle d'Estrées, la seconde des deux Sourdis, le cardinal et l'archevêque de Bordeaux.

n'en faire qu'une chair et qu'un corps. Prends garde d'être dévoré par eux (Ep. V, 52).

Voilà le dernier degré d'emportement d'une colère insensée. Ces lettres dénotent un état d'irritation qui a pu se manifester dans d'autres circonstances encore, et plus violemment en paroles que par écrit probablement. Quoiqu'il en soit, Agrippa écrivait ainsi, alors que, réfugié, à Anvers, il pouvait se croire désormais hors de la portée de ceux qu'il osait attaquer. Mais il devait reparaitre un jour en France. Comment s'étonner que, jeté à ce moment en prison, on eût pu penser, comme on le dit alors, qu'il était justement frappé ainsi pour ses outrages envers la reine. Les griefs ne manquaient pas au reste contre lui ; car la même passion fait encore explosion contre les cours et leurs scandales, contre la cour de France en particulier, dans certains chapitres du traité que nous connaissons de l'incertitude et de la vanité des sciences ¹. Cette longue et paradoxale diatribe publiée ultérieurement, lorsque Agrippa était hors du royaume, appartient pour sa composition à l'époque où nous sommes, au temps même où il était encore à Lyon, torturé par les souffrances qu'une odieuse injustice le forçait d'endurer, et sous l'évidente impression des sentiments d'amertume qu'elle faisait déborder de son âme ulcérée.

C'est du commencement de mai aux premiers jours

1. Nous avons donné un spécimen de ces injurieuses allégations à la fin du chapitre précédent, p. 81.

d'octobre 1526 qu'Agrippa, nous l'avons vu par ses lettres, se débat au milieu des douloureuses incertitudes où on le laisse se consumer en plaintes et en vaines prières. Le 8 octobre seulement il dit qu'il vient de découvrir la triste vérité (Ep IV, 52). Le 16 septembre précédent, il avait annoncé à son ami Chapelain l'œuvre nouvelle.

— J'ai composé dans ces derniers temps, disait-il, un ouvrage assez étendu que j'intitule, de l'incertitude et de la vanité des sciences et des arts et de l'excellence de la parole de Dieu. Si tu le vois un jour, j'espère que tu en apprécieras le fonds aussi bien que la forme, et que tu ne le jugeras pas indigne d'être présenté à un roi. Cependant je ne veux pas le dédier au nôtre. Ce livre a trouvé dans la personne d'un homme à qui je dois beaucoup, un admirateur très désireux d'en devenir le patron (Ep. IV, 44).

Ce patron désigné de l'ouvrage nouvellement composé était un riche citoyen de Gênes, Augustino Fornari, *Augustinus Furnarius*¹, qui semble être venu en aide au malheureux Agrippa, dans sa détresse. Ce bienfaiteur est un de ceux qui, vers ce temps, le décident à quitter la France pour les Pays-Bas, et à se retirer à Anvers où il eût pu vivre heureux, tranquille et riche, si ce qu'on appelle parfois la mauvaise fortune, nous dirons nous une conduite

1. On trouvera dans une note de l'appendice n° XXII quelques indications sur ce personnage.

inconsidérée en présence de certaines difficultés, ne l'y avait pas encore compromis et jeté dans de nouvelles tribulations.

Nous avons précédemment fait connaître le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences¹. Ce que nous savons maintenant des circonstances dans lesquelles il a été composé explique le caractère tout particulier de cette œuvre, enfantée dans un moment de souffrance par un esprit profondément ulcéré. Agrippa se contente de l'annoncer à Chapelain, dans la lettre que nous venons de citer. Lui en a-t-il rendu un compte plus détaillé ultérieurement pour éclairer son jugement qu'il sollicite? C'est ce que nous ignorons; et nous n'oserions affirmer que la missive du 16 septembre 1526 pût suffire pour expliquer, comme se rapportant à l'ouvrage en question, le sentiment exprimé par Chapelain dans une lettre écrite de Saint-Germain, le 40 mars suivant, où il semble chercher à détourner Agrippa d'un travail qu'il désapprouve.

— Je voudrais, savant Agrippa, lui dit-il, te voir appliquer les ressources fécondes de ton esprit généreux à des productions plus dignes de ton talent que ne l'est le sujet dont tu te proposes de faire l'exposition dans le volume annoncé par toi (Ep. V, 5).

Ces indications sont un peu vagues il est vrai, et, s'il n'est pas impossible de les rapporter au traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, il pourrait

1. Voir au chapitre premier, tom. I, p. 90-115.

fort bien se faire aussi qu'elles concernassent quelque autre ouvrage, le traité de pyromachie par exemple, dont Agrippa s'occupait également à la même époque (Ep. IV, 44).

Maintenant, quelles sont les causes auxquelles on peut attribuer ce grand naufrage de la fortune d'Agrippa, à la cour de France? Il y était arrivé au commencement de l'année 1524, attiré par de séduisantes espérances. Il y avait été bien traité d'abord; il y avait reçu une charge honorable et lucrative. Pendant deux années, jusqu'au printemps de l'an 1526, il ne paraît pas avoir eu grandement lieu de se plaindre. Cependant, dès le milieu de la seconde année, dès le mois d'août 1525, quand la reine quitte Lyon, la faveur d'Agrippa semble avoir déjà diminué. On le laisse dans cette ville que la cour abandonne. Sa situation s'aggrave ensuite. Ses gages ne sont plus payés. Quelques mois s'écoulent; il tombe dans la gêne; il est bientôt aux prises avec le besoin. Il élève la voix; on ne daigne pas même écouter ses plaintes.

— Je n'ai rien à me reprocher, écrit-il le 30 septembre 1526 (Ep. IV, 51), sinon, ajoute-t-il le 3 novembre suivant, de n'avoir pas craint d'annoncer un peu trop librement peut-être des malheurs prochains (Ep. IV, 62).

Cependant on saisit, dans la correspondance de cette époque, certains traits d'où il résulterait qu'Agrippa pouvait attribuer sa disgrâce bien moins aux prédictions qu'il aurait faites qu'au refus peut-être

d'en faire de nouvelles, et à la résistance, quelque peu blessante dans la forme, qu'il aurait opposée sur ce point aux exigences de la reine, laquelle réclamait de lui des calculs et des thèmes astrologiques. Nous avons dit, à propos de frère Lavinus, le religieux dominicain de Mâcon, que vers ce temps en effet Agrippa, renonçant à ces vaines spéculations, n'avait pas hésité à en proclamer l'inanité. Nous avons ajouté que, si à cette époque et même ultérieurement encore on peut lui attribuer quelques actes en contradiction avec cette résolution, il faut rapporter le fait aux exigences d'une situation que domine le besoin. En même temps à peu près qu'il adressait au dominicain Lavinus les exhortations dont nous avons parlé, il écrivait à un ami ce qui suit :

— Si la vie et la fortune des hommes dépendent des astres, qu'avons-nous à demander ? Laissons faire Dieu dans les cieux, où il ne peut y avoir ni mal ni erreur. Hommes, prenons les choses humaine-ment, et ne dépassons pas la mesure de nos forces. Chrétiens, confions-nous au Christ ; laissons l'heure et le moment entre les mains de Dieu le père, qui en a décidé dans sa toute-puissance. Mais si tout ce que nous disons des astres est faux, bien vaine assurément est la science de l'astrologue. Cependant il est des hommes craintifs qui s'effraient des fantômes, et qui croient plutôt à ce qui n'est pas qu'à ce qui existe. D'autant plus avides de connaître l'avenir que cela est moins possible, ils accordent aux combinaisons astrologiques le pouvoir tout à fait invrai-

semblable de dominer les lois fatales qui gouvernent les choses. Ils mourraient, s'il n'y avait des astrologues pour les satisfaire ; et ils viennent me demander les secrets du présent et de l'avenir, comme si c'était mon métier de faire de l'astrologie. Quant à moi, pour ne pas tromper leur attente, je leur adresse mon pronostic avec double glose et tous les 'accessoires nécessaires ; ils reconnaîtront ainsi que si je suis astrologue, comme ils le veulent, je suis aussi prophète, et que je sais profiter de leur sottise (Ep. IV, 8).

Cette lettre qui n'est pas datée, est rangée par les éditeurs de la Correspondance avec celles du mois de mai 1526. Elle appartient, comme on le voit par sa teneur, à une époque où Agrippa ne croyait plus à l'astrologie et en outre ne craignait pas d'en convenir, quoiqu'il consentît à en faire quelquefois encore pour en tirer profit ; rôle peu honorable assurément, qui devait à la longue lui répugner, vis-à-vis des gens surtout dont l'opinion pouvait avoir de l'importance à ses yeux. Nous avons un exemple de cette dernière disposition d'esprit d'Agrippa, dans ce qui concerne le père Lavinius, le dominicain de Mâcon, qu'il prend alors la peine de tirer lui-même de l'erreur sur ces matières. Il paraît avoir voulu adopter une semblable attitude à la cour de France, où il avait peut-être commencé par spéculer un peu, on a quelque raison de le croire, sur sa réputation d'astrologue et de prétendu sorcier. L'avait-on pris alors au sérieux dans ces termes ? Fut-on ensuite

amené ainsi à considérer sa résistance à certaines importunités, comme du mauvais vouloir? C'est ce qu'on pourrait croire, d'après la correspondance que nous avons entre les mains. La reine, à ce qu'il paraît, l'aurait pressé sur ce point. Le 3 août 1526, au plus fort de ses perplexités touchant sa pension qui n'était plus payée, il fait allusion aux exigences de cette sorte, dont il aurait été l'objet. Cette allusion est contenue dans une lettre écrite alors de Lyon à Chapelain.

— Les insensés privés de la raison s'élèvent quelquefois, dit-il, au sentiment des choses divines et voient ce que ne voient pas les sages. Frustré, abusé de toutes parts, je deviens fou de désespoir. Peut-être en viendrai-je ainsi jusqu'à prophétiser, comme on veut que j'en aie le pouvoir. Puissé-je alors, pour obéir à la reine, lui prédire du bonheur. Mais les fameux devins dont on a conservé la mémoire, Cassandre à Troie, Polybe à Corinthe, Remigius à Rhodes, Cornelius à Padoue, n'ont jamais annoncé que mort, que guerres et que massacres. Inspiré par les furies qui me tourmentent, j'ai bien peur de ne savoir mieux faire, à moins qu'un Apollon bien-faisant ne vienne à mon secours. Alors je m'assois sur le trépied fatidique et j'adresse aussitôt mes oracles à la reine. En attendant, je meurs de faim. Je vais donc exécuter les superstitieux calculs astrologiques dont cette princesse se montre si avide; mais, sache-le bien, c'est à regret et contraint par elle que je le fais. J'ai cependant écrit au séné-

chal¹ de lui parler de cela, de la prier de ne plus abuser de moi pour ces indignes artifices, et de ne pas condamner à de semblables niaiseries un esprit qui peut la servir par de plus sérieux travaux (Ep. IV, 29).

Agrippa répète souvent les mêmes plaintes; il cède cependant, tout en protestant.

— Je calculerai, puisqu'il le faut, les révolutions astrologiques du roi, écrit-il le 8 août 1526, mais c'est bien malgré moi, tu le sais, et ce n'est que sous la pression d'importunes supplications que je m'abaisse à ces frivoles enfantillages (Ep. IV, 30).

Enfin, le 24 du même mois, il annonce que l'œuvre désirée est accomplie.

— J'ai enfin construit pour le roi, dit-il, les fameux cercles astrologiques dont la reine est si friande. Je voudrais maintenant qu'elle me fit savoir par qui je dois les lui envoyer. Je l'ai fait prévenir par notre sénéchal. Pourvu qu'il ait reçu ma lettre (Ep. IV, 36).

La reine se rend cependant, à ce moment même et avant d'avoir rien vu, aux résistances d'Agrippa. Il est difficile de reconnaître tout d'abord si c'est par simple ménagement pour lui et pour ses susceptibilités; ou bien, si c'est par un sage retour à la raison. La princesse paraît, en tout cas, blessée des observations qui lui ont été présentées à cette occasion.

— Hier, écrit de Blois Chapelain, à la date du

1. Henri Bohier, sénéchal de Lyon.

28 août, la reine m'a mandé, pour me dire qu'elle avait vu entre les mains du sénéchal de Lyon les lettres dans lesquelles tu l'accuses d'abuser de l'astrologie, et de se livrer ainsi à des espérances où il n'y a que vanité et superstition. Cela lui a été sensible. Elle m'a chargé, en conséquence, de te mander de faire trêve à tout calcul astrologique, ajoutant que sa considération pour toi n'en sera pas moins toujours très grande. L'entretien s'est prolongé sur ton compte; et j'en ai profité pour te recommander chaudement, comme je le fais toujours (Ep. IV, 37).

Après cette lettre de Chapelain, qui rend compte de la première impression manifestée par la reine dans cette circonstance, et qui ne dénote pas encore de la part de la princesse un mécontentement bien prononcé, on en trouve bientôt sur le même sujet une seconde, dont le sens est tout différent.

— Il n'y a rien à reprocher à personne pour l'affaire de ta pension, écrit Chapelain de Chenonceaux, le 1^{er} septembre 1526. Ni Barguin, qui t'aime, ni Bullioud ne sont coupables d'aucune négligence. Pour le reste, plutôt à Dieu que le sénéchal de Lyon n'eût pas montré tes lettres à notre illustre reine. Il serait d'ailleurs tout au plus coupable d'imprudence, car il était loin de se douter de la manière dont elle prendrait les choses. Tout cela me ferme la bouche, et je n'ose plus parler de toi. Envoie cependant ton travail sur les révolutions célestes, comme si tu ne savais rien de ce qui est arrivé. Je pourrais, si je m'en chargeais, être suspect de complaisance pour

toi ; tu feras donc bien de l'adresser au sénéchal. La reine, quand elle l'aura reçu, ne manquera pas de m'en parler, et ce me sera une occasion de faire ton apologie. Crois bien que mon empressement et le peu que j'ai de crédit ne te feront jamais défaut (Ep. IV, 40).

Nous ne nous arrêterons pas au doute que cette dernière lettre, témoignage de cauteleuse réserve de la part de Chapelain, permet de concevoir sur sa sincérité, dans les protestations de zèle et de dévouement qu'il adresse à son ami. Nous ferons, du reste, remarquer en passant que les lettres de ce personnage sont très rares, au nombre de douze seulement, tandis que la Correspondance en contient quarante et plus d'Agrippa pour lui, pendant la même période ; et qu'à partir notamment du jour où la disgrâce de celui-ci est certaine, on n'en trouve plus que quatre seulement de son ami ; encore sont-elles séparées l'une de l'autre par d'assez longs intervalles. En même temps les lettres d'Agrippa sont pleines de reproches et de plaintes sur le silence de son cher Chapelain. Plus tard, il est vrai, ayant encore besoin de recourir à lui, Agrippa feindra de le croire moins coupable et d'admettre que ses lettres ont pu se perdre. Certains traits de celles qui nous restent invitent à penser tout différemment.

Agrippa n'avait évidemment encore reçu que la première des deux lettres de Chapelain dont nous venons de donner des extraits, celle du 28 août, quand, le 16 septembre, il répond à son ami.

— Mon cher Chapelain, écrit-il, j'ai lu ce que tu me dis de la part de notre reine. Je me réjouis d'être déchargé de la misérable besogne de ces odieux thèmes astrologiques, et de pouvoir encore servir cette princesse, si elle y consent, par de plus dignes travaux. On a eu tort cependant de lui montrer mes lettres au sénéchal ; elles auraient pu l'indisposer contre moi, quoiqu'elles ne continssent rien d'offensant (Ep. IV, 44).

La lecture de la seconde lettre de Chapelain, celle du 1^{er} septembre, justifiant les appréhensions d'Agrippa, réveillait toutes ses craintes. Bientôt une nouvelle missive, expédiée de Chambord le 26 septembre, venait augmenter encore ses perplexités.

— La reine, disait Chapelain dans cette nouvelle lettre, m'a demandé, ces jours derniers, si je l'avais écrit ce qu'elle m'avait ordonné de te dire. L'occasion me parut propice pour te défendre et te recommander. Je commençai donc à parler à la princesse de ton mérite et de ta science, sans oublier ton ardent désir de la servir. Mais je ne sais quel malin esprit a détourné de toi ses bonnes grâces, et je commence à douter sérieusement que ta pension te soit continuée. Je ne vois à cela qu'un remède, c'est que tu lui écrives comme si tu n'étais informé de rien, et que tu l'entretiennes de tes travaux sur les machines de guerre et les fortifications, en lui annonçant ton intention de les présenter au roi. Joins-y ce que tu auras pu faire jusqu'à présent sur les révolutions célestes qui concernent ce prince, pour qu'on ne

croie pas que son absence t'a rendu négligent à son égard. Elle ne pourra voir cela que d'un œil favorable, encore bien qu'elle se trouve irritée de ce que tu as écrit au sénéchal. Surtout ne me mêle en rien à tes démarches. Il ne faut pas qu'on soupçonne notre intelligence. Charge plutôt de la commission l'évêque de Bazas qui t'aime et qui m'a promis de présenter tout ce que tu lui enverrais. Il serait peut-être bon qu'il parlât lui-même au roi de tes machines de guerre¹; ce prince est extrêmement curieux de ces choses-là. Mais avant tout tu dois écrire à la reine que tu es prêt à faire tout ce qu'elle t'ordonnera. Garde-toi bien de parler encore avec dédain des calculs astrologiques (Ep. IV, 48).

Chapelain ne trahissait pas son ami, on peut le croire; mais il le servait évidemment avec tiédeur, et il craignait surtout d'être compromis par lui et associé à sa disgrâce.

— Tes deux dernières lettres, lui répond le 30 septembre Agrippa, me parlent de l'irritation conçue par la reine contre moi. Sache, mon cher ami, que je ne veux à aucun prix la laisser à mon égard dans un sentiment qui est tout à fait sans motif. Que cette princesse daigne parler. Si je suis coupable, je suis prêt à expier mes torts. Mais je ne saurais l'être pour des lettres écrites sans aucune malveillance, tout au plus avec imprudence et défaut de

1. Il s'agit évidemment ici du traité de pyromachie auquel Agrippa travaillait à cette époque (Ep. IV, 73).

mesure. Je vois là les interprétations malignes de quelque chien de courtisan, de ces animaux qu'on ne sait par où prendre, mais qui ont le talent de vous compromettre jusque dans vos meilleures intentions. Pour moi, je n'ai rien écrit que par zèle à servir la reine aussi bien que le roi et tout le royaume, et je me sens capable d'y parvenir si l'on veut bien me permettre de m'y appliquer. Quant à envoyer mes horoscopes et mes pronostics, ainsi que tu m'y engages, je prétends n'en rien faire, ne voulant pas exposer la princesse à la contrariété d'y trouver ce qu'elle aime mieux ne pas savoir. Car je suis, tu le sais, incapable de flatterie. Aussi, sur ce que tu me disais dans la première lettre, j'ai tout laissé là, enchanté d'être débarrassé de ce fatras importun (Ep. IV, 51).

Il n'est plus question après cela pour Agrippa de rentrer dans cette voie. Du reste, il ne tarde pas à savoir qu'il n'aurait rien à y gagner. Il écrivait ce que nous venons de rapporter le 30 septembre 1526, et, le 7 octobre, il apprenait, comme nous l'avons dit précédemment d'après une lettre écrite par lui le lendemain même, qu'il était définitivement rayé de l'état des pensions (Ep. IV, 52).

Il semblerait, d'après la fin de la lettre du 30 septembre qui vient d'être citée, que, tout en ne croyant guère aux applications de l'astrologie, Agrippa le fait mérite d'être relevé, continuât à regarder toujours cette science comme ayant quelque réalité, et qu'il se tint pour obligé en conscience à suivre avec

exactitude dans les observations et les calculs qu'il y consacrait parfois, les principes et les règles des arts divinatoires. Une opération de ce genre eût été dès lors pour lui un exercice de combinaisons, une sorte d'amusement savant, capable d'intéresser à peu près comme le fait une partie d'échecs, et répréhensible seulement par la signification sérieuse qu'on eût prétendu y attacher. Un thème astrologique n'aurait plus été à ses yeux, dans ces données, qu'un jeu en quelque sorte, auquel il se serait livré plus ou moins volontiers, mais qu'il aurait entendu d'ailleurs exécuter loyalement ; disposé à en offrir avec sincérité les résultats pour ce qu'ils étaient, sans consentir à les fausser, dans l'intention de se rendre agréable. Ce n'est qu'en appréciant ainsi les choses qu'on peut expliquer son scepticisme en même temps que sa complaisance à se prêter, dans certains cas, aux calculs astrologiques et son refus de les plier aux convenances de ceux qui les lui demandaient.

Cette explication des pratiques de l'astrologie nous paraît s'imposer en ce qui concerne particulièrement Agrippa. Ajoutons qu'à un point de vue général, la portée d'une semblable observation pourrait aller jusqu'à rendre raison de la faveur accordée à cette époque et ultérieurement encore par certains hommes d'un caractère sérieux à diverses parties des arts magiques.

Pour Agrippa, cela est certain, l'astrologie est désormais chose vaine. C'est, dit-il quelque part, une superstition. Mais sans elle, ajoute-t-il, les savants

mourraient de faim. Aussi le voit-on parfois tirer ainsi parti de la sottise de ceux qui accordent à cet art une crédule confiance ¹, quand il ne juge pas à propos de les désabuser, ainsi qu'il le fait aussi quelquefois. Dans d'autres circonstances, il a pu consentir à amuser par son habileté ceux à qui plaisaient ces vaines spéculations. Mais un beau jour il recule devant ces chimériques enfantillages, auxquels on a tenté de le réduire comme à une occupation sérieuse, au lieu de reconnaître qu'il peut faire de ses facultés et de ses connaissances un plus noble emploi. C'est ce qui lui est arrivé avec la mère de François I^{er}. Le conseiller du roi, le médecin de la reine s'est indigné de ce qu'on eût voulu le rabaisser au rôle dégradant d'un astrologue de cour ; et il a eu raison.

Maintenant, qu'y avait-il de sérieux dans cette situation, dans les exigences de la reine, dans sa colère de les voir accueillies avec dédain ? C'est ce qu'il convient d'examiner. Nous constaterons d'a-

1. Agrippa en fait lui-même l'avou dans un passage de son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences : « Ego quo-
« que hanc artem a parentibus puer imbibi ; deinde non mo-
« dicum temporis et laboris in ea amisi ; tandem didici totam
« hanc et omnem nullo alio fundamento inniti nisi meris nu-
« gis et figmentis imaginationum..... abjecique jamdudum ex
« animo ; nec reassumerem unquam, nisi me potentum vio-
« lentæ preces... sæpe rursus impingere compellerent, suade-
« retque domestica utilitas me aliquando illorum frui debere
« stultitia, et nugas tantopere cupientibus, nugis obsequi »
(*Opera*, t. II, p. 56).

bord que les reproches formulés par cette princesse contre Agrippa ont varié suivant les temps, et qu'ils ont eu parfois un caractère de généralité qui ne précisait rien. Il y a donc lieu de croire qu'elle ne disait pas la véritable raison de son animosité contre lui. A Chapelain elle donnait à entendre que c'était pour le refus de se prêter à ses fantaisies astrologiques. Dans d'autres circonstances, elle énonçait des griefs différents. Plus tard étant à Saint-Germain, en avril 1528, elle exprimait ceux-ci à un ami d'Agrippa ; comme nous le voyons par une lettre de lui dans laquelle, à cette occasion, il s'empporte encore en violentes invectives contre la reine et cette cour perfide d'où il s'est vu rejeter.

— Tu m'écris, dit-il alors, que la reine m'accuse d'avoir plusieurs fois parlé imprudemment et d'elle et du roi. Oui, je l'avoue ; et tandis que je la blâme aujourd'hui pour de trop bonnes raisons et à mon grand péril, je l'ai louée autrefois non sans offenser la vérité, trompé que j'étais par son hypocrisie. Dans les deux cas j'ai agi imprudemment, je le reconnais, et je ne m'étonne pas qu'elle en ait été avertie. Hécate en son enfer a des démons pour la servir. Il ne saurait en manquer dans le vôtre, tout rempli de flatteurs, de détracteurs, de dénonciateurs, parasites affamés, sycophantes hypocrites (Ep. V, 37).

Quelques écarts de langage, quelques torts plus graves peut-être encore, étaient probablement, au moins autant que ses résistances sur le fait de l'as-

trologie, les causes véritables de la disgrâce d'Agrippa. Lui-même ne s'y trompait guère, à ce qu'il semble. Il savait mieux qu'il ne l'avoue à quoi s'en tenir sur sa situation véritable à la cour de France ; et quoiqu'il ne s'explique pas complètement à cet égard, il en dit assez pour nous faire soupçonner que des motifs plus sérieux que ceux allégués avaient dû décider de l'abandon où on l'avait laissé ; que peut-être même il était, sans que cela fût parfaitement prouvé, plus coupable qu'il ne voulait en convenir.

— Ces jours-ci, écrit-il le 3 novembre 1526 à Chapelain, je pensais encore à ma lettre au sénéchal, et à cette grande et subite indignation qu'en a conçue la princesse, cet esprit ordinairement si doux et si souple, comme on l'a vu en d'autres circonstances, *alias mite et tractibile ingenium*. Je pensais à ce semblant de fureur avec lequel, sans se donner le temps de réfléchir, elle me frappe et me prive de toute ressource en supprimant ma pension, précipitant ainsi dans la condition la plus misérable un homme qui était en droit de n'attendre d'elle que des bienfaits ; et cela sans vouloir entendre mes amis disposés à me défendre. Je la vois toute livrée à une passion haineuse qui ne lui est pas ordinaire et qui est en parfait contraste avec ses dispositions naturelles, portées plutôt à la bienveillance. Non, pour expliquer tout cela, ce n'est pas assez de l'abandon par moi de toutes ces fadaïses astrologiques, de mon refus de livrer à de pareilles super-

stitutions un esprit fait pour la pratique des arts élevés et capable de rendre ainsi de plus sérieux services. C'est là véritablement ce que je voulais lui remontrer. Et quand je l'aurais fait un peu plus librement qu'il ne convenait peut-être, devait-elle y voir autre chose qu'un excès de zèle? Y aurait-il là de quoi soulever une si persistante indignation, de quoi se porter jusqu'à la colère et jusqu'à la rage? Non encore une fois, il faut qu'il y ait une autre cause à tant de passion. Tout en me disant cela, importuné par ces pensées, et cherchant un soulagement à mon chagrin, je prends la Sainte Bible comme je le fais ordinairement en pareil cas, et je tombe sur l'histoire de Jézabel, et sur ces paroles d'Achab au prophète Michée : « Je hais celui qui ne me prophétise « pas du bien ». C'était un trait de lumière, et je me rappelai avoir écrit au sénéchal que mes calculs sur les constellations de Bourbon m'avaient fait reconnaître qu'il échapperait à vos soldats et serait vainqueur dans l'année même. Voilà mon crime (Ep. IV, 62).

Oui, voilà le crime d'Agrippa ou plutôt en voilà l'indice. La Bible n'était pas nécessaire pour le lui faire découvrir. Sa conscience devait y suffire. C'était peut-être une faute d'avoir prédit des succès au duc de Bourbon. C'en était plus certainement une de s'être trouvé en relation avec lui ; et ces rapports avaient pu ne pas se borner à des prédictions astrologiques.

En plus d'un passage, Agrippa dit formellement

qu'il avait été depuis longtemps l'objet de pressantes sollicitations de la part des ennemis du roi (Ep. IV, 52, 53, 54). Leurs manœuvres à son égard pouvaient remonter assez loin, jusqu'à l'époque, semble-t-il, de son départ de Fribourg (1524) ¹. Lui-même rapporte, dans une de ses lettres, qu'au moment où il quittait cette ville, pour venir à Lyon se mettre au service du roi, il avait été vivement sollicité de s'attacher au parti du duc de Bourbon (Ep. IV, 62). Il ajoute, il est vrai, qu'il rejeta bien loin ces propositions. Mais elles furent sans doute renouvelées; car on voit plus tard Agrippa positivement en relation avec le duc. Les ennemis du roi ont donc réussi à se faire écouter par lui. Agrippa nous révèle lui-même ces intrigues et en précise l'époque. Elles appartiennent à l'été de l'année 1526.

— Les princes du dehors m'ont fait des propositions cet été, écrit-il le 10 octobre de cette année, *conditiones mihi externi principes quidam hac æstate obtulerunt* (Ep. IV, 53).

Il ne dit pas alors quels sont ces princes du dehors. Mais en présence du passage de la Bible merveilleusement tombé sous ses yeux, l'interprétation qu'il n'hésite pas à lui donner parle comme un aveu de sa part, et nous le dit assez pour lui.

1. M. Daguet fait remonter jusqu'à 1523 les relations qui ont existé entre Agrippa et le duc de Bourbon. On trouvera quelques observations à ce sujet dans une note de l'appendice (n° XXV).

Il n'y avait peut-être pas encore à ce moment autre chose entre le prince et Agrippa que de secrètes et incomplètes négociations ; assez pour motiver une disgrâce, pas assez pour autoriser des poursuites. La défaveur n'est pas hautement déclarée d'abord ; celui qui l'a encourue ne doit pas en être prévenu ; et, tant qu'on pourra la céler, il ne doit pas en être averti ; il ne doit pas être informé surtout de son vrai motif. Il faut qu'il aille jusqu'au bout ; c'est comme un piège qu'on lui tend. De son côté, quand la disgrâce éclate, il ne se trompe pas sur ses véritables causes ; il se tourne de suite vers ceux qui la lui ont attirée, vers les ennemis du roi. C'est le 7 octobre 1526 qu'il est éclairé par une révélation positive sur sa situation (Ep. IV, 52). Le 10, il se démasque lui-même dans une lettre à Chapelain.

— Tu me proposes, lui dit Agrippa, d'envoyer au roi, pour rentrer en grâce, mes travaux sur la pyromachie. Le volume que j'ai écrit sur ce sujet est devenu considérable ; les modèles que j'ai construits sont nombreux et m'ont coûté beaucoup de peine et d'argent. Je ne lâche rien, que le roi ne m'ait prévenu par quelque bienfait. Si non, tout cela est pour d'autres, pour ses ennemis peut-être (Ep. IV, 54).

Les ennemis du roi dans ce moment, ce sont les amis de Charles-Quint ; ce sont les impériaux commandés en Italie par le duc de Bourbon. Agrippa sait jusqu'à quel point il lui est permis de compter sur eux. Il a prêté l'oreille à leurs propositions :

Voilà ce qu'avec raison assurément on avait à lui reprocher. Était-il alors lié envers le prince par de formels engagements ? C'est ce qu'on ne saurait affirmer. Ce n'est qu'un peu plus tard, il est vrai, qu'on le voit positivement en correspondance avec lui ; mais nous ignorons à quel moment précis cette correspondance a commencé, ne possédant, pour ce qui la concerne, que les deux lettres adressées par Agrippa au prince, le 26 février et le 30 mars 1527 (Ep. V, 4, 6). Ces lettres d'ailleurs ne sont vraisemblablement pas les premières échangées entre eux. Agrippa y dit en effet au duc qu'il a exécuté ses ordres, qu'il le servira toujours avec zèle, surtout contre ceux qu'il a maintenant pour ennemis. Il le remercie enfin d'un commandement militaire qui lui a été offert de sa part dans son armée, et que du reste il ne peut pas, dit-il, accepter (Ep. V, 4).

Les deux lettres de 1527, on le voit, impliquent des relations antérieures qui, d'après ce que nous savons déjà, pouvaient remonter assez haut, et permettent de rattacher à ces rapports entre le duc de Bourbon et Agrippa le fait de la disgrâce de celui-ci à la cour de France, justifiée ainsi, on doit le reconnaître, par la gravité de ses véritables motifs ¹. On

1. Le fait même des relations coupables d'Agrippa avec le duc de Bourbon ne saurait faire l'objet d'un doute. Outre les deux lettres de lui qui en témoignent (Ep. V, 4, 6), on a encore, en ce qui les concerne, ses propres déclarations dans son mémoire adressé en 1532 à la reine Marie de Hongrie,

ne pouvait pas d'ailleurs ignorer les liens étroits qui existaient entre Agrippa et certains hommes contraires au roi ; ses rapports avec Eustache Chapuys, par exemple, dévoué avec Pierre de la Beaume, évêque de Genève, aux intérêts de Charles-Quint, et mêlé dès 1524 aux négociations entamées depuis plusieurs années entre l'empereur et le duc de Bourbon. Cela aurait certainement pu suffire pour ruiner le crédit d'Agrippa à la cour de France. Que la petite querelle pour l'astrologie ait contribué au même résultat, la chose est possible ; mais on peut dire qu'Agrippa, laissé à l'écart depuis plus d'une année, était vraisemblablement en suspicion au moins, et déjà perdu peut-être, quand fut soulevée cette question secondaire. On ne saurait méconnaître non plus que quelque courtisan jaloux n'ait pu aider aussi à sa disgrâce. Mais, dans ce cas, ses adversaires à un titre quelconque avaient mieux à faire que d'exploiter contre lui les termes plus ou moins inconséquents de la lettre, au fond assez innocente, adressée au sénéchal de Lyon. Ce qui était pour eux bien plus important, c'était de démasquer, s'ils le pouvaient, un homme vendu aux ennemis de l'Etat. Sans être parvenus à en fournir la preuve, ils ont dû diriger dans ce sens, on peut le penser, leurs délations. La réserve trop évidente de Chape-

gouvernante des Pays-Bas, où il rappelle comme des services rendus par lui à l'empereur, ses relations avec le connétable (Ep. VII, 21).

lain dans ses démarches pour son ami tenait probablement à ce que, connaissant ces soupçons, il redoutait de se trouver impliqué dans quelque accusation de trahison, plutôt qu'à la crainte de montrer de l'intérêt pour un homme dont tout le crime aurait été de se refuser à consulter les astres.

Agrippa, d'un autre côté, à qui il devait importer pour sa sûreté ultérieure et dans l'intérêt même de ceux qu'il voulait servir, de connaître les gens instruits de ses secrètes menées, Agrippa insiste beaucoup dans sa correspondance pour qu'on lui signale ceux qui l'ont desservi et compromis. Ses demandes à ce sujet ont d'abord une forme indirecte et prennent le ton de la plaisanterie. Il semble craindre de se trahir par trop de sérieux et de précision.

— Maintenant, écrit-il le 10 octobre à Chapelain, il faut que tu me dises quel est ce génie malin qui obsède l'esprit de la princesse et détruit les bonnes dispositions où elle était à mon égard. Je veux le chasser par mes exorcismes, ou bien l'apaiser par un sacrifice magique. Je veux me prémunir au moins contre son influence par quelque parole ou par quelque figure cabalistique (Ep. IV, 54).

Il se montre ensuite plus décidé et plus pressant, et par là se démasque complètement.

— Par tous les dieux du ciel et de l'enfer, dit-il, par les droits les plus saints de notre mutuelle amitié, je t'en conjure, écris-moi, et ne me cache rien, je t'en prie. Quel est cet être diabolique dont tes let-

tres me parlent, qui a détourné de moi l'esprit de la reine (Ep. IV, 75)?

Voilà ce qu'il écrit le 3 décembre 1526. Il y revient encore le 5 février suivant.

— Je n'ai plus besoin de tes démarches, dit-il alors, je ne te demanderai plus rien, sauf une seule chose qu'en vain j'ai plusieurs fois réclamée de toi : le nom de celui qui m'a perdu. Il faut que je le connaisse ; je ne veux plus autre chose ; j'aimerais mieux cela que les faveurs du roi, de sa mère et de tous leurs courtisans (Ep. V, 3).

— Tu me dis, écrit-il encore le 17 mai à son ami, que cet homme que je désire tant connaître est indigne que je m'occupe de lui. Peux-tu bien mettre son indignité au-dessus de l'ardent désir de ton meilleur ami. Quel qu'il soit, ce ne peut être qu'un insigne scélérat. Nomme-le-moi donc, et cède enfin à mes instances si souvent réitérées (Ep. V, 7).

Les relations d'Agrippa avec le duc de Bourbon sont certainement une des causes de l'animosité de la reine mère contre lui, un des motifs de sa disgrâce à la cour de France. En arrivant à Lyon en 1524, il était plein de confiance, ébloui par les chances favorables qui s'offraient à lui. En 1526, cette confiance est plus qu'ébranlée. Bientôt tout espoir de ce côté est à jamais perdu. Agrippa était à ce moment déjà, on a quelque raison de le croire, l'homme du duc de Bourbon. On sait quelle était alors la situation de ce prince, ce qu'il était lui-même, et quelles étaient les causes de son éloignement du royaume.

Le connétable, chef de la branche aînée de la maison de Bourbon, se trouvait alors, après le roi François I^{er} et ses fils, le premier prince du sang dans le royaume de France. Il descendait de Robert de Clermont, fils cadet de saint Louis ; de même que François I^{er} descendait du fils aîné, Philippe le Hardi. Robert de Clermont, sire de Bourbon par sa femme, avait eu deux petits-fils, Pierre et Jacques, qui dans sa descendance avaient formé deux branches. La branche cadette sortie de Jacques devait successivement acquérir par mariage le comté de Vendôme et le royaume de Navarre ; et il lui était réservé d'arriver par Henri IV au trône de France. Quant à la branche aînée, elle devait s'arrêter au connétable de Bourbon qui mourut sans laisser de postérité. Cette branche aînée s'était elle-même partagée au xv^e siècle en deux rameaux, celui des ducs de Bourbon et celui des comtes de Montpensier. C'est à ce dernier qu'appartenait le connétable. Mais en épousant la duchesse Susanne, sa cousine, héritière unique de l'autre rameau, il avait réuni tous les droits et domaines de la branche dont il était le seul héritier mâle. Il était ainsi devenu lui-même duc de Bourbon et l'un des princes les plus opulents de l'Europe, après ceux qui portaient des couronnes. Il était en effet duc de Bourbon, d'Auvergne, de Châtellerault, comte de Clermont en Beauvoisis, de Montpensier, de Forez, de la Marche, de Gien, dauphin d'Auvergne, vicomte de Carlat et de Murat, seigneur de Beaujolais, de Combrailles, de

Mercœur, d'Annonay, de la Roche-en-Régnier et de Bourbon-Lancy.

Une partie de ces riches domaines formait l'héritage de Susanne de Bourbon, épouse du connétable et sa cousine. A la mort de Susanne en 1521, cet héritage avait été disputé à son mari par une parente de la princesse défunte, qui tenait à celle-ci de très près et à un degré plus proche que son époux lui-même. Cette parente n'était autre que la mère du roi François I^{er}, Louise de Savoie, cousine germaine de Susanne ; car la mère de Louise, Marguerite de Bourbon, était sœur de Pierre, duc de Bourbon, père de la princesse dont l'héritage était en question ; et le connétable était seulement le petit-fils d'un oncle de Marguerite et du duc Pierre. Cependant le connétable pouvait fonder ses prétentions à la succession de sa femme sur de bonnes raisons, sur les conventions spéciales de son traité de mariage notamment, mais avant tout sur une règle de succession admise dans la maison de Bourbon, où les droits de l'héritier mâle, à un degré quelconque, primaient toujours ceux des femmes. Le procès avait été engagé, et la cause plaidée au parlement ; mais il n'y avait point eu de jugement définitif, les parties ayant été appointées au Conseil ; et provisoirement le parlement avait ordonné, par un arrêt du commencement d'août 1522, que tous les biens contentieux fussent mis sous séquestre, ce qui fut exécuté par autorisation du roi. Le connétable avait de justes motifs de crainte pour ses intérêts ; le chance-

lier Duprat était ligué contre lui avec la reine-mère. L'exécution du séquestre le jeta dans un parti extrême. Il jura de reconquérir à tout prix son droit méconnu, et sortit du royaume en 1523, pour chercher secours et vengeance. Une autre cause de froissement, la mise en oubli de ses services antérieurs, avait pu contribuer en même temps à lui inspirer cette résolution désespérée.

Le connétable Charles de Bourbon, né en 1490, avait alors trente-trois ans. A l'âge de quinze ans, en 1505, il avait été marié à sa cousine, comme nous venons de le dire. Cette union avait surtout pour objet de parer aux difficultés prévues que pourrait soulever un jour l'héritage de cette princesse. En 1507 et 1509, Charles de Bourbon avait accompagné Louis XII en Italie, et s'y était distingué par sa bravoure. Fait connétable en 1515 par François I^{er}, il avait pris part la même année à la conquête du Milanais, dont il avait reçu le gouvernement. L'année suivante, il avait quitté ce poste éminent sur quelques difficultés qu'il y avait rencontrées, et il était revenu en France où l'attendaient de nouvelles contrariétés, des vexations suscitées par la reine-mère, Louise de Savoie, qui avait reporté sur lui la haine vouée antérieurement par elle à Susanne, épouse du prince. Cette haine avait pour principe des dissentiments profonds qui avaient jadis séparé la reine Louise de la mère de Susanne, la princesse Anne de Beaujeu, fille de Louis XI. Un peu plus tard, en 1519, le connétable avait reçu du roi un

cruel affront, privé par lui en Flandres, au profit du duc d'Alençon, du commandement de l'avant-garde qui lui revenait de droit en vertu de sa charge. En 1522, après la mort de sa femme, commence le procès intenté contre lui par la reine-mère pour la succession de cette princesse. C'est alors que, cherchant des alliés contre le roi de France qui, à ses yeux, lui faussait justice, il entre en pourparlers avec l'Empereur. Celui-ci s'engageait à faire épouser au duc de Bourbon sa propre sœur, et à le mettre en possession du trône de France.

On sait la suite de cette aventure ; la fuite du connétable hors du royaume en septembre 1523, malgré quelques avances que, dans une entrevue, lui avait faites le roi pour une réconciliation ; son passage en Italie où il rejoint l'armée de l'empereur, avec qui d'ailleurs il était depuis longtemps déjà en relation et même en négociation ; sa présence à la bataille de Pavie en 1525 ; et enfin sa mort tragique, à l'assaut de Rome, en 1527.

Le connétable de Bourbon aurait pu voir Agrippa en Italie, lors de la conquête du Milanais en 1515, et pendant la durée de son gouvernement à Milan jusqu'en 1516, Agrippa étant alors dans cette contrée, à Pavie, à Milan, à Casale, etc. Il aurait pu encore le rencontrer entre le mois de septembre 1523, date de sa sortie du royaume, et la fin de l'hiver 1524, époque à laquelle Agrippa était arrivé en France. En tout cas, ces relations personnelles sont fort hypothétiques et ne sont signalées nulle part.

Tout ce qu'on sait des rapports qui ont pu exister entre ces deux hommes consiste dans des pièces de correspondance. Nous ne possédons, il est vrai, que deux de ces pièces, les lettres de 1527 dont nous avons parlé. Mais ces lettres, comme nous l'avons dit, ont été évidemment précédées par d'autres qui sont perdues, et elles ne permettent guère de douter qu'auparavant, dès l'année 1526 et plus tôt peut-être, Agrippa ne fût déjà vraisemblablement attaché à la fortune du duc de Bourbon, et n'eût commencé à le servir.

C'est à cette année 1526 qu'on rapporte un billet sans date par lequel un parent, *cognatus*, invite Agrippa à venir au camp impérial, chercher auprès du duc de Bourbon sa vengeance de la perfidie des Français (Ep. IV, 65). Le duc fait offrir un commandement, *præfectura*, dans son armée à Agrippa qui refuse, au mois de février 1527, cette proposition (Ep. V, 4).

Quel genre de services Agrippa rend-il donc alors à ce prince? On croit savoir qu'il lui aurait tiré un horoscope. Nous avons vu ce qu'Agrippa pensait alors de l'astrologie; nous avons vu aussi quelle passion l'animait à ce moment contre la cour de France et le portait du côté de ses ennemis. Pourrait-il s'être borné en faveur de ceux-ci à de si vains offices? On n'oserait l'affirmer. Malheureusement les seuls documents qu'on puisse consulter sur cette question sont les deux lettres de 1527, et elles sont très peu explicites. Leurs termes ambigus peu-

vent bien s'accorder, il est vrai, avec la supposition que c'est en effet par des calculs astrologiques ou bien par quelque conjuration magique peut-être, qu'Agrippa aurait alors servi l'ennemi juré du roi ; mais elles peuvent aussi avoir une signification plus sérieuse. On va en juger.

— Illustre prince, dit Agrippa dans la première de ces lettres écrite de Lyon le 26 février 1527, j'ai fait ce que tu m'as prescrit, et, quoique la chose pût exiger beaucoup de temps, je l'ai exécutée rapidement à force d'étude et de diligence. Si pour le reste je n'ai pas réalisé tout ce qui eût pu satisfaire à ton désir et à ma propre volonté, la faute, sache-le, n'en est pas à moi, mais à l'insuffisance du temps dont je disposais et à la négligence de tes gens. Cependant, au point où en sont les choses, on peut dire que ni la peine ni le temps n'ont été perdus. Pardonne-moi donc, et considère moins ce que j'ai accompli que ce que j'aurais voulu faire. Ecris-moi. Que je sache comment et où je dois agir maintenant, quelle direction je dois donner à la suite de l'affaire. En attendant, je travaillerai de tout mon pouvoir ; j'y mourrai ou j'exécuterai ce que tu souhaites si ardemment, non moins désireux de mon côté de te satisfaire, surtout contre de telles gens. Je te remercie infiniment du commandement, *præfectura*, que tu m'offres. Mais mon rôle dans les camps doit être maintenant pacifique ; c'est dans les livres que je veux désormais combattre et faire butin. Je ne puis aller près de toi. Mon parent,

affinis, t'en dira les raisons. Il te porte, de ma part, les explications que tu réclames, et en même temps mon avis sur ce que tu dois faire au dernier moment. (Ep. V, 4.)

Le duc adresse alors à Agrippa des lettres que nous n'avons plus et auxquelles Agrippa répond, le 30 mars suivant :

— Illustre prince, j'ai reçu ton envoyé et les lettres de créance dont il était porteur. Je connais ta pensée ; je m'en réjouis et je t'en rends grâces. Je vois avec plaisir que, prévoyant les desseins de tes ennemis, tu as pu les prévenir. Cependant rappelle-toi qu'il s'agit bien moins de combattre les hommes par les armes que de lutter avec la fortune, à force de génie et de prudence. Sur ce terrain-là, le porteur de mes lettres pourra te dire tout ce que je puis faire pour toi. Il te dira encore beaucoup d'autres choses sur lesquelles tu peux l'en croire comme moi-même. De mon côté, j'ajoute pleinement foi, suivant tes recommandations, à ce que me disent tes messagers. Ne te laisse pas troubler par la puissance de tes ennemis, fondée bien moins sur leurs propres forces que sur la fragilité et les mutuelles méfiances des autres. Les destins présagent leur défaite prochaine. Bientôt tu verras crouler, presque sans les avoir touchées, ces murailles superbes. Courage maintenant, prince valeureux, chef prédestiné qu'attend cette grande victoire. Ne diffère plus, pousse hardiment jusqu'au bout ce que tu as commencé avec tant de bonheur ; attaque avec résolu-

tion, combats avec persévérance; tu as dans tes armées les meilleurs soldats; tu as la faveur du ciel; tu auras l'aide de Dieu, vengeur des justes causes; il n'est rien à redouter pour toi. Le triomphe d'une gloire immense t'attend (Ep. V, 6).

Le ton général de ces lettres et quelques-unes des expressions qu'on y remarque pourraient bien, on ne saurait le nier, se rapporter à des prédictions astrologiques; mais certains traits qu'elles contiennent aussi paraissent indiquer autre chose que ces vaines spéculations. Placé comme il l'était, Agrippa se trouvait dans une situation favorable pour donner à un homme de qui dépendait sa propre vengeance, des avis plus utiles que ceux dictés par les constellations. On peut croire qu'il ne manqua pas de les lui fournir. C'est de cela sans doute que son envoyé devait parler. L'astrologie, à laquelle il ne croyait pas, ne pouvait être vraisemblablement, s'il y a eu réellement recours dans cette circonstance, qu'un masque sous le couvert duquel il rendait des services plus sérieux et plus capables de satisfaire son propre ressentiment.

Agrippa n'était pas aussi grand sorcier qu'on a voulu le dire, et en prédisant, comme nous venons de le voir, au duc de Bourbon le succès, il induisait singulièrement en erreur son illustre client. La lettre où il lui annonce l'heureuse issue de son entreprise est en effet du 30 mars 1527, et, le 6 mai suivant, le prince périssait misérablement au siège de Rome. Le prétendu devin parle bien, il est vrai,

des superbes murailles près de tomber ; mais il oublie de mentionner la mort attendant à leur pied le téméraire qui s'apprête à les escalader.

Le trépas funeste du duc de Bourbon était pour Agrippa un nouveau coup. Il ne fléchit cependant pas pour cela, quelles qu'aient été ses vues et ses espérances de ce côté. Cherchant sa voie au milieu des difficultés où il se débattait à ce moment, il s'était engagé pour la trouver dans plus d'une direction. Depuis six ou sept mois qu'il avait vu sombrer définitivement sa fortune auprès de la reine, il s'était résolument appliqué à ressaisir par tous les moyens la chance qui lui échappait ainsi. Dans les premiers moments, il court à tout ce qui s'offre à lui. Utopies administratives, alchimie, astrologie, tout lui est bon. Il faut comme on le pourra se sauver du naufrage (Ep. IV, 56, 71).

Un instant il tourne encore les yeux du côté du roi. Il a trouvé, prétend-il, un moyen certain de remplir annuellement les coffres de l'Etat sans fouler le peuple, loin de là, en augmentant le bien-être de tous, et en méritant la reconnaissance publique ; mais il ne livrera son secret qu'à bon escient ; il ne fera connaître ses plans que si on lui assure auparavant l'avantage de les réaliser lui-même. C'est le 10 octobre 1526 qu'Agrippa communique cette idée magnifique à Chapelain qui a l'oreille du prince (Ep. VI, 53). Il ne semble pas avoir été entendu.

Quelques jours après, autre perspective. Il va peut-être faire de l'or. Un gentilhomme de ses

amis en a trouvé le moyen; il lui a fait voir la semence qui doit produire le précieux métal. Agrippa s'est associé au savant opérateur; il sera riche désormais. La lettre où il dit cela est pleine d'allégresse, avec une teinte d'incrédulité cependant, et non sans quelque ironie dirigée contre l'alchimie, à la toute puissance de laquelle il ne croit plus guère.

— Nous pouvons, dit-il, nous attendre à surpasser Midas lui-même en richesses, voire en longueur d'oreilles ¹ (Ep. IV, 56).

Quant à l'astrologie, nous avons vu qu'il pouvait en faire alors plus ou moins sérieusement pour le duc de Bourbon, sans préjudice des autres services plus réels qu'il était en situation de rendre encore à ce prince.

Agrippa réussit cependant à satisfaire aux plus pressantes nécessités du moment. Il obtient qu'à défaut de la continuation de sa pension, l'arriéré au moins lui soit payé; et il parvient, à force d'adresse et d'énergie, à tirer son argent des mains d'un trésorier sans probité (Ep. IV, 66). Un ami riche et puissant, qu'il ne nomme pas, vient en même temps à son aide. C'est un secours envoyé par le ciel.

— Abandonné des hommes, écrit-il le 5 février 1527 à Chapelain, j'ai vu venir à moi un ange de

1. « Midam ipsum vel auro superabimus vel saltem auriculis... Ex Lugduno abs tuo auratissimo vel auriculatissimo « futuro Agrippa » (Ep. IV, 56).

Dieu, qui m'a tiré des bouches de l'enfer, et m'a fait revoir la lumière du ciel. C'est cet homme dont je t'ai déjà parlé. Grâce à lui, rien ne me manque aujourd'hui (Ep. V, 3).

Quel est ce secours inespéré? Quel est cet ange de Dieu, cet homme envoyé du ciel? Eu égard à la date de cette communication, on serait tenté d'y voir une allusion aux relations du duc Bourbon avec Agrippa. Mais ce dernier ne pourrait en avoir précédemment parlé ouvertement, comme il dit l'avoir fait de celui dont il est maintenant question, fût-ce à son ami Chapelain lui-même. Quand il entretient celui-ci de ses rapports avec les ennemis de l'Etat, c'est-à-dire des tentatives de séduction de ceux-ci à son adresse, c'est toujours pour ajouter qu'il les a repoussées. Entend-il parler ici du gentilhomme qui avait trouvé le secret de faire de l'or? Mais les ressources très réelles mentionnées en même temps comme obtenues par cette voie providentielle n'auraient pu avoir une pareille origine. Toujours est-il que dans sa détresse Agrippa trouve alors d'efficaces témoignages de sympathie. Au cours de cette année 1527 qu'il passe encore tout entière à Lyon, il a pu échapper à la coûteuse installation d'auberge dont il se plaint dans une de ses lettres de l'année précédente. Il a reçu l'hospitalité dans une maison épiscopale, auprès du couvent des Augustins, où il demande qu'on lui adresse certains messages secrets (Ep. V, 12). Il tire, en outre, quelques profits de ses talents ou du moins de sa réputation de médecin.

Le nouveau bienfaiteur d'Agrippa pourrait bien être ce riche citoyen de Gênes, ami des lettres, Augustino Fornari, que nous avons déjà nommé ¹ à qui le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences est dédié. Fornari serait, suivant toute apparence, celui dont parle Agrippa dès le mois de septembre 1526, comme ayant déjà mérité sa reconnaissance (Ep. IV, 44), celui dont il dit, le 5 février 1527, que c'est l'ange de Dieu venu à son secours (Ep. V, 3). Cet homme ayant à Anvers des points d'attache déterminés, on a tout lieu de le croire, par quelque grand intérêt de commerce et d'affaires (Ep. V, 24), paraît avoir été pour beaucoup dans la détermination prise vers cette époque par Agrippa de quitter la France, pour aller s'établir dans cette ville (Ep. V, 18).

Quitter la France et surtout cette résidence de Lyon où il vivait depuis trois ans et plus, long séjour dans un même lieu pour Agrippa, voir des pays nouveaux devient dès lors, en effet, l'objet de sa plus instante préoccupation et le but vers lequel tendent tous ses efforts.

Agrippa n'avait pas réussi à se fixer en France. Il avait échoué dans la très sérieuse tentative qu'il venait de faire de s'y créer une position sortable. Après la première explosion d'indignation et de désespoir causée par la révélation de sa disgrâce,

1. Nous avons réuni dans une note de l'appendice (n° XXII) quelques indications sur Augustino Fornari.

ressaisissant quelques ressources inattendues et voyant s'ouvrir devant lui, comme nous venons de l'indiquer, des perspectives nouvelles, il s'était graduellement calmé. Son esprit s'était peu à peu raffermi. Dès la fin de 1526 et pendant l'année 1527, on le voit, dans quelques parties de sa correspondance, traiter avec une certaine liberté des questions de science ; il s'occupe surtout de physique et de physiologie (Ep. IV, 55, 60, 61, 70, 71 ; V, 2). Il continue ses travaux sur la pyromachie (Ep. IV, 73), et termine son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences (Ep. V, 5). Il se rattache de plus en plus à la pratique de la médecine. A cette époque appartiennent, en outre, des lettres où il traite, d'une manière intéressante, certains points d'histoire, touchant l'origine des peuples, celle des peuples de la France et de l'Allemagne notamment, et les anciens documents qui s'y rapportent. Agrippa montre là, comme toujours, un remarquable fonds d'érudition (Ep. IV, 55, 72 ; V, 1, 11).

Agrippa s'est maintenant arrêté à l'idée d'abandonner la France, mais le lien qui l'y retient n'est pas rompu. Ayant tenu du roi un emploi, ayant été, avec le titre de conseiller et de médecin royal, attaché au service de la reine-mère, il n'est pas libre : il lui faut du roi et de la reine un congé en règle, il lui faut, en outre, pour passer la frontière, des sauf-conduits. A partir du mois de juillet 1527, sa correspondance avec Chapelain n'est plus remplie que de cet objet ; de même que, l'année précédente, elle

était toute consacrée à l'affaire de sa pension qu'on ne lui payait plus.

— Aujourd'hui, mon cher ami, écrit Agrippa le 17 juillet 1527, je t'en prie, je t'en supplie, obtiens-moi le congé qui doit me délier de toute obligation envers ta reine et me détacher de sa cour. Envoie-le-moi au plus tôt, et je t'en serai aussi reconnaissant que jadis l'empereur Trajan le fut au pape Grégoire, si la légende est vraie, de l'avoir fait passer de l'enfer dans le chœur des bienheureux (Ep. V, 9).

Chapelain, dont nous avons déjà constaté le refroidissement pour Agrippa, tarde longuement à répondre. Son ancien ami le presse à plusieurs reprises.

— Tu ne me réponds rien, lui dit-il le 12 août 1527. Je ne sais qui envoyer vers toi, dans l'enfer que tu habites. Que ne puis-je y faire descendre Hercule ou Orphée, eux qui peuvent paraître impunément dans les lieux de ce genre et en revenir ! Faut-il croire au proverbe, suivant lequel l'amitié n'habiterait pas les cours (Ep. V, 10) ?

— A ton exemple, ajoute-t-il le 23 septembre suivant, je voulais aussi garder le silence ; mais une occasion se présente ; je viens te rappeler ce que je t'ai demandé ; je t'en prie, mon cher ami, daigne au moins me répondre (Ep. V, 13).

Le 31 décembre 1527 seulement, Chapelain, qui est à Saint-Germain, se décide à écrire ; encore est-ce principalement pour obtenir d'Agrippa son avis sur le moyen de découvrir quel est l'auteur d'un

traité grec de médecine qu'il a entre les mains.

— J'ai été absorbé, dit-il en même temps, par les soins qu'il m'a fallu donner au roi et à sa mère. Ne m'accuse pas de négligence pour ton affaire; je m'en occuperai, n'en doute pas. Il conviendrait pour hâter la chose que tu voulusses bien te recommander à l'évêque de Bourges et au sénéchal qui t'aime beaucoup. Ceux-là peuvent, s'ils le veulent, te faire rentrer en grâce auprès de la reine-mère (Ep. V, 22).

— Eh quoi, réplique le 1^{er} janvier 1528 Agrippa, que me parles-tu de rentrer en grâce? Je ne demande qu'une chose, c'est de m'en aller et de quitter ce royaume. Tout ce que je veux, c'est un sauf-conduit, avec mon congé. Pour les obtenir, je me suis, à grands frais, détourné de plus de quarante lieues de mon chemin, et ici l'auberge me coûte déjà près de vingt couronnes d'or (Ep. V, 23).

Cette dernière lettre est datée de Paris. Agrippa, en effet, n'était plus à Lyon¹, qu'il avait quitté dans les premiers jours de décembre (Ep. V, 20). Il était depuis le 20 de ce mois à Paris (Ep. V, 24), après un voyage de quinze jours effectué en

1. Aux renseignements que nous avons donnés sur le séjour à Lyon d'Agrippa (1524-1527) doivent se joindre quelques particularités qui s'y rapportent également, et qui ressortent d'un document dont nous aurons à nous occuper plus loin. Il s'agit d'une enquête faite en 1560 sur la naissance de deux des fils que lui donna sa seconde femme, dans cette ville, Henri né en 1524 et Jean né en 1525. Un extrait de ce document se trouve dans une note de l'appendice (n^o VIII).

grande partie par les fleuves, la Loire et la Seine, accompagné de sa femme, de ses enfants et de plusieurs domestiques (Ep. V, 17, 21, 24). Il comptait ne demeurer à Paris que peu de jours (Ep. V, 24). Il devait, bien malgré lui, y passer sept mois; arrêté d'abord par les retards apportés à la délivrance de ce congé qu'il sollicite et qui ne lui est octroyé que tardivement; retenu ensuite par la crainte de la guerre qui sévit dans les Flandres, ce qui l'oblige à demander des sauf-conduits difficiles à obtenir (Ep. V, 30, 31, 32, 34, 43, 46); empêché enfin par le manque d'argent, les amis qu'il a en cour et plus près de lui à Paris faisant la sourde oreille aux demandes pressantes qu'il leur adresse à ce sujet (Ep. V, 37, 38, 45, 46, 47).

Il semble résulter de quelques passages de la correspondance d'Agrippa à cette époque, que les retards mis à l'expédition de ses lettres de congé¹ venaient en partie de certains efforts qu'on aurait faits au dernier moment pour le retenir à la cour de France. On lui offrait, pour le tenter, des gages plus élevés que ceux promis si non payés par le passé (Ep. V, 23, 24, 25, 27, 28). Mais son parti est pris maintenant d'une manière irrévocable. Agrippa ne veut plus prêter l'oreille à aucune proposition. Les fameuses lettres de congé lui sont enfin délivrées au nom du roi et au nom de la reine-mère, à la personne de qui il avait été particulièrement attaché.

1. « Licentia » (Ep. V, 23), « Litteræ dimissorie » (Ep. V, 24).

Quant aux lettres de sauf-conduit ¹, il lui en fallait non seulement du roi, dont il quittait les États, mais encore de la princesse Marguerite d'Autriche, gouvernante du pays dans lequel il se rendait (Ep. V, 24, 29, 33). Il n'obtient qu'à grand'peine et à grands frais, dit-il, le sauf-conduit français (Ep. V, 33). Quelques détails qu'il donne à cette occasion montrent quelle était alors la composition de sa famille, on pourrait presque dire de sa maison. Elle ne comprenait pas moins de dix personnes (Ep. V, 39, 43, 45), sa femme et lui, quatre enfants ² et quatre serviteurs, savoir : une suivante, deux valets et un galopin ³. On voit que dans sa gêne, qui après tout ne pouvait être que relative, Agrippa faisait encore une certaine figure.

Agrippa raconte qu'indépendamment du sauf-conduit donné au nom du roi (Ep. V, 29), il avait jugé à propos de demander des lettres de recommanda-

1. « *Salvus conductus* » (Ep. V, 23, 24, 25, 27, 29, 33, 43).

2. Cette mention de quatre enfants semble impliquer qu'indépendamment de sa fille morte en bas âge à Fribourg, Agrippa aurait encore perdu antérieurement à 1528 un des cinq fils qu'il avait eus jusque-là, l'un de sa première femme, les autres de la seconde qui venait de lui donner le quatrième pendant l'hiver précédent, au carême 1527 (Ep. V, 7). Lequel de ses cinq fils manquait en ce moment ? C'est ce que nous ignorons. Nous avons réuni dans une note de l'appendice (n° VIII) tout ce que nous possédons de renseignements sur les enfants d'Agrippa.

3. « *Datus est mihi salvus conductus... pro decem personis, « videlicet me et uxore, quatuor filiis, una pedissequa, duobus « servulis, et uno puero cursore* » (Ep. V, 43).

tion¹ pour les officiers français qui occupaient les frontières. Il avait fait rédiger et présenter ces lettres au duc de Vendôme², qui devait les signer; mais celui-ci, en y voyant le nom d'Agrippa, les avait déchirées avec indignation, disant qu'il n'accorderait jamais son seing pour un devin.

— Voilà, dit à cette occasion Agrippa, ce que me rapportent l'honneur d'avoir servi la reine, et son obstination à vouloir faire de moi un astrologue. La conduite du duc rappelle, ajoute-t-il, le dicton populaire : « ou prince ou fou ». Mais après tout, dit-il encore, comment en vouloir à un homme à qui la religion met la tête à l'envers, dont l'esprit engourdi ne connaît rien au-delà du calice et de la patène, et qu'on peut juger, au reste, rien qu'à voir son nez. Il faut en rire et lui pardonner. Mais c'est à ceux qui le font méchamment agir qu'on doit s'en prendre, à Babonius le trésorier peut-être, à ce traître ou à quelque autre suppôt de cour dévoré par l'envie (Ep. V, 30).

Nous ne savons pas si Agrippa obtint enfin du duc de Vendôme les fameuses lettres que celui-ci avait tant de répugnance à signer pour un homme qu'il regardait comme un suppôt du diable (Ep. V,

1. « Securitatis litteræ » (Ep. V, 43).

2. Charles de Bourbon, père d'Antoine roi de Navarre, et aïeul de Henri IV; premier duc de Vendôme par suite de l'érection en duché du comté de ce nom par le roi François I^{er}, en février 1514.

35, 36). Au moins avait-il, depuis la fin de février, un sauf-conduit du roi valable pour six mois (Ep. V, 29, 43). Quant au sauf-conduit de la princesse Marguerite, on peut croire que ses amis d'Anvers, mis par lui en demeure de l'obtenir en son nom, réussirent sans trop de peine à le lui procurer (Ep. V, 29).

Pour ce qui est de l'argent, non-seulement Agrippa n'avait pas la somme nécessaire pour achever son voyage et gagner les Pays-Bas, mais il consumait, en outre, journellement dans le coûteux séjour de Paris le peu de ressources qu'il possédait, c'est-à-dire ce qu'il devait sans doute à la libéralité de Fornari et peut-être aussi à quelques petits profits indiqués par lui sans autre explication, et qui vraisemblablement provenaient de l'exercice de ses talents divers; bénéfices accidentels, absorbés chaque jour par les besoins quotidiens de la famille, au fur et à mesure qu'ils arrivaient (Ep. V, 45). Des amis qui l'entouraient il n'avait rien à attendre à cet égard. Il en avait cependant retrouvé à Paris quelques-uns d'autrefois, et en avait même acquis de nouveaux. C'étaient surtout des savants, dont le commerce lui avait été très profitable au point de vue des sciences secrètes; ayant, dit-il, retiré de son séjour dans cette ville quelque'avantage, par les choses nouvelles au moins qu'il y avait vues et apprises (Ep. V, 28). Quant aux profits, ils étaient minces vraisemblablement, et les ressources disponibles diminuaient à vue d'œil. Au commencement de janvier, les douze premiers jours d'entretien à l'auberge lui coût-

taient déjà, dit-il, près de vingt couronnes d'or (Ep. V, 23, 25). Qu'était-ce au bout de sept mois? Il avait pris gîte dans une hôtellerie à l'enseigne de *Sainte-Barbe*, dans la rue de la Harpe ¹, sur le nom de laquelle il fait, en le traduisant dans ses lettres du mois de juin 1528, un jeu de mots fondé sur la ressemblance des formes harpe et Harpies, pour peindre, à ce qu'on peut croire, l'avidité de ses hôtes. Ces lettres sont datées de cette hôtellerie : *e diversorio nostro ad D. Barbaræ imaginem, in vico Citharæ aut, si scribere licet, Harpyarum potius* (Ep. V, 43, 44).

Fornari n'était plus là; on ne savait même pas trop où il se trouvait dans ce moment (Ep. V, 45, 54). Agrippa lui écrit cependant; ses lettres ne semblent pas lui être parvenues (Ep. V, 27, 28, 38). Ne pouvant compter sur ce puissant protecteur, il se tourne vers les amis qu'il possède à la cour. Il leur demande de l'argent, mais sans beaucoup de succès (Ep. V, 46). Sa correspondance avec eux est toute pleine de ce sujet, mêlé à ce qui regarde le congé

1. On ne saurait dire s'il a habité quelque autre hôtellerie auparavant à Paris. Pendant son voyage pour se rendre de Lyon à cette dernière ville, Agrippa écrivait, le 16 décembre 1527, qu'il comptait descendre à Paris, rue Saint-Martin, à l'auberge du *Pressoir-d'or*. — « Hospitabor autem in vico divi Martini, » in diversorio cui aureum prælum index est » (Ep. V, 21). Il finit, ce semble, par trouver asile au convent des Carmes, d'où est datée la dernière lettre écrite par lui de Paris le 16 juillet 1528 « e cœnobio Carmelitarum apud Lutetiam Parisiorum » (Ep. V, 50).

qu'il sollicitait alors. Il avait fini par obtenir satisfaction sur ce dernier point; sur l'autre, on faisait sourde oreille (Ep. V, 34, 46, 49). C'est de ses amis d'Anvers que lui viennent enfin les ressources indispensables pour le voyage ¹, après bien des difficultés, après bien des retards aussi, lesquels de ce côté au moins ne semblent provenir d'aucun mauvais vouloir, mais des obstacles seulement apportés aux communications par l'état de guerre qui régnait sur la frontière (Ep. V, 38, 45, 47, 48). Les périls qui peuvent résulter de ce fait sont effectivement, avec le manque d'argent, les grands empêchements qui arrêtent encore Agrippa au moment de se mettre en route.

Les traits principaux de cette situation se retrouvent dans quelques lettres échangées par lui avec les nouveaux amis qu'il va trouver à Anvers, avec un religieux augustin surtout du couvent de cette ville, le père Aurelio d'Aquapendente que nous avons mentionné précédemment comme un de ses correspondants à cette époque, et dont nous expliquerons au chapitre suivant les relations avec lui. Agrippa écrit de Paris, le 17 janvier 1528, à Aurelio pour le renseigner sur ce qui le concerne à ce moment.

— Parti de Lyon le 6 décembre, lui dit-il, je suis arrivé ici le 20 du même mois. Je ne m'y arrêterai que le peu de jours nécessaires pour expédier quelques affaires, et pour ajouter à mes faibles ressour-

1. « Viaticum » (Ep. V, 29, 33, 47).

ces les petites sommes que je compte ramasser en passant. J'arrive ensuite à Anvers, où, guidé par tes conseils, je triomphe enfin de la mauvaise fortune (Ep. V, 24).

Les semaines cependant et les mois se passent, et les difficultés ne l'ont qu'augmenter.

— Je tombe de Charybde en Scylla, écrit encore Agrippa le 31 mars au père Aurelio. Me voilà enfin en possession du sauf-conduit du roi ; mais il m'en faut un maintenant de la gouvernante des Pays-Bas, de la princesse Marguerite. Sache, en outre, que je n'ai plus d'argent. Double embarras. C'est sur toi que je compte pour sortir de l'un et de l'autre. Vois comme la fortune se joue cruellement de moi. Pour aller vers toi, il me faut traverser, avec une femme et des petits enfants, des frontières infestées d'ennemis, et toutes troublées par le tumulte des armes. De plus, mes ressources sont épuisées. Je ne puis rien tirer de personne. Tâche d'obtenir des marchands d'Anvers qu'ils me fassent prêter ici quelque argent que je leur rendrai là-bas (Ep. V, 29).

Le 16 avril et le 3 juin, mêmes plaintes et mêmes prières (Ep. V, 33, 45). A cette dernière date, Agrippa fait entendre un léger reproche. On ne répond pas, dit-il, à ses lettres. Fermerait-on volontairement l'oreille à ses sollicitations ?

— Frère Aurelio, très cher ami, réponds-moi au moins, dit Agrippa, ne fût-ce que par un court billet (Ep.⁴ V, 45).

— Aurelio, mon frère, mon ami, vénérable père,

reprend-il le 9 juillet ne voyant rien venir, tu restes sourd ou tu t'endors. Peut-être mes lettres t'importunent-elles ? Dois-je renoncer à cette amitié qui devait être éternelle ? Que puis-je faire pour toi ? Je le ferai, si je le peux. Mais réponds-moi. Dussent tes lettres périr en route (Ep. V, 48).

Les communications étaient vraisemblablement devenues plus difficiles et le religieux augustin, de son côté, avait dû s'absenter (Ep. V, 47). De là venait la douloureuse incertitude où restait plongé Agrippa. C'est ce que prouve suffisamment une lettre d'Aurelio parvenue nécessairement après l'expédition de celle que nous venons de faire connaître, bien qu'elle ait été écrite et envoyée auparavant. Elle est du 2 juillet.

— Tes lettres me parviennent à l'instant, dit le père Aurelio, et je te réponds à la hâte. Je fais des pieds et des mains pour qu'on t'envoie sans retard l'argent dont tu as besoin ; mais je regrette que tu ne précises pas la somme qui t'est nécessaire. Je tâcherai cependant que tu aies abondamment tout ce qu'il te faut. Ma vie errante me laisse à peine le temps de te répondre. Compte toujours néanmoins sur Aurelio comme sur ton plus grand ami (Ep. V, 47).

On était arrivé au milieu de juillet 1528 (Ep. V, 50). L'impatience d'Agrippa était extrême. Il avait hâte de partir. Il n'en avait pas moins d'arriver au terme de ce voyage où des amis nouveaux l'appelaient et l'attendaient, il devait le croire, avec une impatience égale à la sienne. Il reçoit d'eux enfin

l'argent nécessaire à son voyage. Il est prêt maintenant pour le départ. Il se met aussitôt en route, seul et devançant les siens ; et il arrive à Anvers, après bien des retards, dans le milieu de l'été, entre le 16 et le 23 juillet 1528 (Ep. V, 50, 51).

CHAPITRE VII

AGRIPPA DANS LES PAYS-BAS

1528-1552

Les Pays-Bas au commencement du xvi^e siècle. — Arrivée d'Agrippa dans cette contrée; les amis qu'il y trouve. — Correspondances antérieures avec ces amis, le religieux Aurelio d'Aquapendente, l'anonyme d'Anvers, Augustino Fornari. — Agrippa recherche sans succès l'office de médecin de la princesse Marguerite d'Autriche à Malines. — Il exerce la médecine à Anvers; tableau de son intérieur; il perd sa seconde femme enlevée par la peste. — Agrippa est contraint de renoncer à la pratique de la médecine; affaire de Jean Thibault. — Agrippa historiographe impérial; il transporte sa résidence d'Anvers à Malines; ses travaux dans son nouvel emploi. — Discours composé pour le prince de Dancmarek. — Proposition de prendre contre Henri VIII la défense de la reine Catherine d'Aragon, son épouse. — Agrippa fait imprimer ses ouvrages; il tombe en disgrâce à la cour; il est poursuivi par ses créanciers. — Agrippa est attaqué par les théologiens; il compose contre eux son *Apologia* et sa *Querela*. — Correspondance avec Érasme. — Relations avec le cardinal Campegi, légat du Saint-Siège; avec le cardinal de La Marek, évêque de Liège; avec l'archevêque de Cologne et d'autres prélats.

Agrippa, quittant la France pour les Pays-Bas, allait se trouver au milieu de choses et d'hommes nouveaux. Il était habitué à ces changements qui convenaient à son caractère mobile et inconstant. Nous avons déjà dit précédemment quelques mots de la contrée où il arrivait alors. Nous avons eu à parler incidemment de ces provinces, à propos du séjour d'Agrippa à Dole, dans le comté de Bourgogne qui formait avec elles le patrimoine paternel de Charles-Quint, héritage de la maison de Bourgogne, apporté, vers la fin du siècle précédent, à la maison d'Autriche par la fille de Charles le Téméraire. L'héritage de Bourgogne comprenait, outre le comté de ce nom qui en était la moindre partie, ce qu'on appelait la Germanie inférieure ou les Pays-Bas, savoir la Flandre, le Hainaut, le Brabant, la Hollande, le Luxembourg, avec diverses seigneuries. Nous avons dit aussi que ces pays étaient, au commencement du xvi^e siècle, gouvernés par la princesse Marguerite d'Autriche, tante du jeune prince encore en tutelle qui en était devenu possesseur, en 1506, par la mort de son père l'archiduc Philippe le Beau. Cet état de minorité de celui qu'on appelait alors Charles de Luxembourg ou le prince de Castille devait durer près de dix années, pour aboutir finalement au rôle actif et déterminé étendu de souverain, auquel était destiné cet enfant dans le vieux monde et dans le nouveau tout à la fois, comme roi de Castille dès 1506 et comme roi d'Aragon en 1516, puis en 1519 comme

héritier de la maison d'Autriche et enfin comme chef de l'Empire; condition définitive où il devait s'illustrer sous le grand nom de Charles-Quint. Le puissant empereur n'étant guère moins empêché que ne l'avait été précédemment l'enfant de s'occuper directement du gouvernement de ses domaines héréditaires, ceux-ci restèrent alors pour une partie entre les mains de sa tante, la princesse Marguerite. Elle en conserva l'administration, à titre de gouvernante, jusqu'à sa mort, en 1530; et après elle ils passèrent, dans les mêmes conditions, entre les mains de sa nièce Marie, veuve du roi de Hongrie, propre sœur de l'empereur.

Le régime traditionnel de ces provinces se prêtait, d'ailleurs, très heureusement à cette délégation de la souveraineté. Ce régime procédait de celui qui dès longtemps y avait subsisté, à l'époque notamment où les mêmes pays appartenaient à la maison de Bourgogne. Il avait pour organes essentiels des conseils de gouvernement qui, en allégeant par leur action le poids de l'autorité, pouvaient en faciliter l'exercice aux deux princesses qui se succédèrent dans l'office de gouvernante de la contrée, au commencement du xvi^e siècle. Ces conseils avaient été alors institués à côté d'une cour souveraine ou grand conseil, qui, à partir de la seconde moitié du xv^e siècle, sous diverses dénominations, exerçait avec le concours d'un grand chancelier la suprême juridiction, et dans le principe connaissait des affaires de toute sorte, touchant les intérêts po-

litiques du pays, aussi bien que l'administration, les finances et les droits du prince. L'organisation des conseils de gouvernement, le conseil privé et le conseil des finances, datait de 1517, époque où, partant pour l'Espagne, le jeune souverain les avait créés pour assister, pour suppléer peut-être originairement la princesse régente. Ils étaient composés d'un certain nombre de conseillers en titre, avec un chef distinct pour chacun d'eux. La première place appartenait au président du conseil privé qui avait remplacé en 1518 et représentait le grand chancelier, dont on lui donnait encore quelquefois le titre. Outre cela, l'empereur devait un peu plus tard créer en 1531 le conseil d'Etat, assemblée ouverte où prirent place en nombre illimité, avec les chevaliers de la Toison d'or, les membres des deux autres conseils, et, dans certains cas, les présidents des conseils provinciaux et les évêques.

Le siège de ce gouvernement était à Malines, devenu en quelque sorte la capitale de ces provinces. Cette ville n'avait pas toujours eu cet avantage. Elle le devait probablement en partie à sa position centrale, et au caractère de sa population moins considérable et plus tranquille que celle des grandes villes du Brabant et des Flandres, toujours inquiètes et portées aux agitations. C'est là peut-être ce qui avait fait établir à Malines le parlement ou grand conseil, lors de son institution en 1473. On appelait alors cette ville Malines *la Prudente*. Ajou-

tons qu'elle appartenait au douaire de Marguerite d'York, troisième femme du dernier duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et que cette princesse en fit sa demeure pendant son long veuvage de 1477 à 1505. Les petits enfants de Charles, son époux, Philippe le Beau et Marguerite d'Autriche, y avaient été amenés, pour y être élevés auprès d'elle, à la mort de leur mère Marie de Bourgogne, en 1482, et ils y avaient passé en partie leurs jeunes années. Plus tard enfin Marguerite d'Autriche elle-même, devenue en 1507 gouvernante des Pays-Bas, y ayant fixé aussi sa résidence, cinq des six enfants de son frère Philippe le Beau, celui qui devait être Charles-Quint et ses quatre sœurs, y avaient été, à partir de ce moment, élevés à leur tour auprès de cette princesse. Marguerite d'Autriche vécut à Malines pendant près d'un quart de siècle, et y mourut en 1530 ¹.

A l'époque où Agrippa vient habiter les Pays-Bas, en 1528, il les trouve ainsi sous la régence de la princesse Marguerite d'Autriche, dont le gouvernement ayant son siège dans la ville de Malines fonctionne au moyen des conseils dont nous avons parlé tout à l'heure. Il est fait souvent mention de ces conseils dans la correspondance et dans les écrits de polémique d'Agrippa. Nous aurons, par conséquent, nous-même à en parler quelquefois ²; c'est

1. On trouvera quelques renseignements encore sur ces particularités dans une note de l'appendice (n° XXIII).

2. Il est parfois assez difficile de distinguer l'un de l'autre

ce qui nous a engagé à donner sur le régime auquel ils appartenaient les explications qui précèdent.

Agrippa, dégoûté de Lyon après mille traverses, avait quitté cette ville le 6 décembre 1527 pour se rendre à Anvers, où il comptait trouver repos et fortune (Ep. V, 24, 28, 45). Il devait être, malgré quelques satisfactions au début, trompé finalement dans cette espérance ; mais, à son départ de Lyon, il était plein d'illusions. Il s'éloignait avec bonheur d'une ville où il avait eu, dans les derniers temps, une existence vraiment misérable, et où un séjour de près de quatre années aurait suffi d'ailleurs pour indisposer un homme aussi porté qu'il l'était aux changements et à la nouveauté. Arrivé le 20 décembre à Paris qu'il pensait traverser seulement, il avait été contraint d'y rester, comme nous l'avons dit, plusieurs mois, retenu par de nombreuses difficultés, obligé de lutter contre des empêchements de toute sorte : tentatives pour le conserver en France et le rattacher au service du roi ; retards apportés à l'expédition de ses lettres de congé et de sauf-conduit ; impossibilité enfin de se procurer à Paris l'argent nécessaire à son voyage.

Agrippa cependant avait vu la fin de ces ennuis. En possession, non sans peine, du congé tant désiré et d'un sauf-conduit du roi, il avait obtenu de ses

ces différents conseils, d'après la manière dont il en est parlé par Agrippa. Nous avons réuni dans une note de l'appendice (n° XXVII) quelques explications sur ce sujet.

amis d'Anvers l'argent dont il avait besoin, et, sans perdre de temps, il s'était aussitôt mis en route, devançant dans son impatience femme, enfants, serviteurs, cette famille nombreuse, sa maison pourrait-on dire, dont la marche plus lente aurait retardé la sienne. Il arrive enfin dans la seconde moitié de juillet 1528 à Anvers, auprès des nouveaux amis qui l'y avaient appelé. Nous les avons signalés précédemment déjà. Il faut maintenant les faire connaître plus complètement, et montrer quelle part leur revient dans la récente détermination d'Agrippa de quitter la France. Il faut dire de quelle nature sont les relations qu'il a eues alors avec eux.

En nommant, au chapitre précédent, Augustino Fornari, ce riche citoyen de Gênes, ayant maison à Lyon et à Anvers, qui était venu en aide à Agrippa lors de sa disgrâce et pendant sa détresse, nous avons dit que cet homme était pour quelque chose dans la résolution de celui-ci d'abandonner la France et d'aller se fixer dans les Pays-Bas. Au moins est-il certain qu'il a contribué à lui en faciliter les moyens (Ep. V, 18). Le projet appartient, autant qu'on peut le savoir, à l'année 1527. Quant aux relations premières de Fornari avec Agrippa, elles remontaient à 1526 au moins, à l'époque où les liens qui attachaient ce dernier à la cour de France étant à peu près rompus, il s'était vu en quelque sorte aux prises avec la misère et dans le plus pressant besoin.

Nous avons cité une lettre adressée par Agrippa le

16 septembre 1526 à Chapelain, dans laquelle, parlant du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences qu'il venait d'écrire, il en annonçait la dédicace à un homme qui admirait beaucoup cet ouvrage et envers lequel il avait contracté, disait-il, une dette de reconnaissance (Ep. IV, 44). Ce bienfaiteur était Fornari à qui est adressée, en effet, l'épître dédicatoire que nous voyons en tête du traité : *Spectabili viro Domino Augustino Furnario civi Genuensi*. Ce qu'Agrippa dit de ce personnage dans sa lettre à Chapelain montre que le seul amour des sciences et des lettres avait porté le riche Génois vers Agrippa, et l'avait amené à lui rendre, dans un moment critique, d'importants services. On comprend comment avait pu germer ensuite, dans l'esprit de ce dernier, la pensée de se réfugier à Anvers, où ce bienveillant et opulent protecteur résidait souvent. D'autres causes paraissent encore avoir pour leur part décidé ou au moins confirmé la résolution prise par lui dans cette circonstance.

Vers le mois de septembre 1527, Agrippa, encore à Lyon, était entré en correspondance avec un religieux augustin, maître en théologie, fixé à Anvers, le père Aurelio d'Aquapendente dont nous avons déjà dit quelques mots à la fin du chapitre précédent. Ce religieux, dont le nom par sa forme indique suffisamment l'origine italienne, connaissait le Génois Augustino Fornari, ce qui pourrait bien avoir été le principe de ses relations avec Agrippa. La réputation de savoir de celui-ci et la lecture de ses ouvrages

avaient grandement contribué ensuite à développer ces relations.

Un troisième personnage, résidant également à Anvers et dont nous ignorons le nom, ami commun de Fornari et du père Aurelio, se trouve aussi alors en commerce de lettres avec Agrippa, qui paraît lui accorder beaucoup de considération et le qualifie de très savant homme. Divers indices donnent lieu de penser que ce dernier était de condition relevée et qu'il vivait dans une certaine aisance. C'est lui que, par une lettre datée d'Anvers le 17 octobre 1527, nous voyons le premier inviter formellement Agrippa à venir se fixer dans cette ville (Ep. V, 15). Cette proposition semble d'ailleurs avoir eu pour cause première une ouverture d'Agrippa lui-même au religieux augustin, au père Aurelio, comme on va le voir (Ep. V, 14). La correspondance avec le troisième personnage est fort succincte, et, malgré la chaleur des sentiments exprimés dans les deux lettres qui la représentent pour nous, les relations avec lui ne paraissent pas avoir été bien actives après l'arrivée d'Agrippa à Anvers, car nous n'en trouvons plus alors aucune trace dans les documents qui nous restent de cette époque.

Nous possédons un certain nombre de lettres échangées par ces trois personnages avec Agrippa ¹.

1. La correspondance entre Agrippa et le religieux Aurelio d'Aquapendente comprend treize lettres dont deux seulement émanent de ce dernier. Ces lettres de 1527 et 1528 sont impri-

Elles concernent plus ou moins directement sa sortie de France et son passage dans les Pays-Bas, et contiennent les traits principaux de cet épisode important de la vie de notre héros.

Les relations d'Agrippa avec le Génois Fornari ayant commencé par des rapports personnels pendant leur séjour commun à Lyon, aucune partie de leur correspondance ne remonte à ces premiers temps. Cette correspondance part du mois de décembre 1527 seulement, Fornari n'étant plus alors à Lyon.

Quant au père Aurelio d'Aquapendente, l'augustin du couvent de cette ville, c'est par lettres qu'Agrippa et lui étaient entrés en communication longtemps avant de se rencontrer. Aurelio paraît avoir provoqué cette correspondance par une missive que nous n'avons plus et qui devait exprimer une vive admiration pour celui à qui elle était adressée¹, si nous en jugeons d'après la réponse que

mées dans la Correspondance générale, l. V, 14, 16, 19, 24, 29, 31, 33, 45, 47, 48, 51, 53, 54. — La correspondance avec Augustino Fornari, du 4 décembre 1527 au 16 novembre 1528 et en 1532, comprend sept lettres dont les trois dernières seules sont de Fornari. Elles sont imprimées dans la Correspondance générale, l. V, 20, 28, 38, 56, 63; l. VII, 10, 23. — La correspondance avec l'ami anonyme d'Anvers ne comprend que deux lettres, l'une écrite par lui en octobre 1527, l'autre par Agrippa en novembre suivant. Elles sont imprimées dans la Correspondance générale, l. V, 15 et 18.

1. On trouve dans la Correspondance plus d'une preuve de cette réputation de savoir d'Agrippa et du prestige qu'elle exerçait sur des gens qui ne l'avaient jamais vu. Certaines lettres

ce dernier y fait de Lyon le 24 septembre 1527.

— Par tes lettres datées du 2 de ce mois, dit Agrippa, j'ai pu reconnaître, révérend père, ta bienveillance envers moi. J'ai reconnu aussi l'érudition de ton esprit vraiment encyclopédique et curieusement porté vers l'étude des choses qui sont encore cachées pour lui. Je me réjouis d'avoir conquis l'amitié d'un homme tel que toi, et je t'offre la mienne par cette lettre. Près de pénétrer dans le mystérieux palais de Dédale, quels sont tes guides, quels sont tes maîtres ? Crains d'être, comme d'autres l'ont été, entraîné dans l'erreur par ceux qui, avant toi, y sont tombés. Ne te fie pas aux livres ; tu n'y trouveras que des énigmes. Tu y verras vanter l'irrésistible pouvoir de la magie, les prodiges de l'astrologie, les merveilles de l'alchimie et cette fameuse pierre philosophale qui change en or et en argent les plus vils métaux ; toutes choses vaines et mensongères si on les prend à la lettre, et qui pourtant sont recommandées par de graves philosophes et par de saints personnages qu'on ne saurait, sans impiété, accuser d'imposture. Mais le sens vrai de tout cela se trouve ailleurs que dans la lettre. Il est voilé par de profonds mystères que nul docteur n'a jamais clairement expliqués. Avec aucun livre tu ne saurais par-

en témoignent (Ep. III, 77, 78 ; V, 15 ; VI, 33 ; VII, 42, 45). On s'occupait de lui au loin (Ep. VII, 7, 10) ; on lui adressait des visiteurs (Ep. VI, 31, 36) ; les savants se rendaient près de lui avec des lettres de recommandation (Ep. VI, 2, 32).

venir à la vérité, sans le secours d'un maître sûr et habile, ou sans l'aide puissante de l'esprit divin qui n'est donnée qu'à un bien petit nombre. De là les vains efforts de ceux qui cherchent sans discernement à pénétrer les secrets de la nature et qui, s'ignorant eux-mêmes, cherchent au dehors ce qu'ils ont en eux. Ce qu'il faut que tu saches, c'est que tous ces prodiges annoncés avec tant de hardiesse par les mathématiciens et les magiciens, par les alchimistes et par les nécromanciens eux-mêmes, il dépend de nous de les accomplir ; et que nous le pouvons sans crime, sans offenser ni Dieu ni la religion. C'est en nous qu'est le magicien :

*Nos habitat non Tartara, sed nec sidera celi.
Spiritus in nobis qui viget, illa facit.*

— C'est ce dont je voudrais traiter tout au long en discourant avec toi, s'il m'était donné de pouvoir te visiter. Car ces choses-là ne s'écrivent pas ; elles passent de l'esprit à l'esprit, par quelques paroles consacrées. Quant aux livres que tu me demandes, j'en ai possédé quelques-uns ; mais je ne les ai plus. Sous le titre de philosophie occulte, on donne comme étant de moi une œuvre de ma jeunesse, dont les deux premières parties sont fort incomplètes, et dont la dernière manque tout à fait, ou ne consiste qu'en un simple épitomé de ce que j'ai écrit. Je veux, si Dieu le permet, revoir cet écrit et en donner quelque jour l'édition complète. Mais la clef de l'ou-

vrage est réservée à mes seuls amis. Ne doute pas que je ne te compte parmi eux (Ep. V, 14).

Nous avons tenu à faire connaître par un extrait d'une certaine étendue cette curieuse lettre. Elle éclaire d'une manière intéressante plusieurs points de notre sujet. On peut y signaler d'abord la réserve avec laquelle Agrippa, revenu de bien des illusions, parlait alors des sciences et des arts occultes. On y trouve aussi l'expression des vagues doctrines d'une philosophie mystique empruntée par lui aux écrits hermétiques et aux œuvres des cabalistes. Mais ce qui s'en dégage surtout, c'est un témoignage significatif du charlatanisme au moyen duquel il sait s'emparer de certains esprits, captivés par les apparences d'une science transcendante, qui s'affirme et se grandit par un dédain affecté pour les opinions des savants eux-mêmes, aussi bien que pour les superstitions populaires. Nous relevons, en outre, dans cette lettre la mention par Agrippa des dispositions où il serait alors de quitter Lyon pour se rendre à Anvers. Il en fait l'objet d'une ouverture très explicite, sous la forme d'un souhait difficile à réaliser, éveillant en même temps avec habileté dans l'esprit de son correspondant une curiosité capable de le porter à désirer lui-même et à faciliter peut-être le déplacement auquel en lui écrivant il vise. Sur tous ces points, Agrippa réussit complètement avec le père Aurelio. Celui-ci est fasciné par l'admiration ; et son désir de voir bientôt le savant docteur est excité au plus haut degré.

— Très savant Cornelius, lui écrit-il le 19 octobre, si de loin tu pouvais voir de quel bonheur je me suis senti pénétré à la lecture de tes lettres, tu reconnaîtrais que je suis bien près de ce que nous croyons être la félicité des élus. Je suis devant toi comme aux pieds d'un dieu descendu des cieux ; confondu de la bonté avec laquelle tu daignes m'admettre, moi infime et si loin au-dessous de toi, dans le cercle de tes amis. Rien ne saurait payer ce que tu me promets. La bienveillance que tu m'accordes est plus précieuse à mes yeux que les richesses, les royaumes et les empires, objets de l'ambition de tant d'autres. Je voudrais pouvoir te le prouver. Puisse ta fortune s'élever à la hauteur de ton mérite ! Pour un si grand bienfait je me donne à toi, je me déclare engagé dans ta milice, *tibi me fidissimum militem dedo*. Tu me demandes quels guides j'ai choisis pour entrer dans le labyrinthe. Depuis que cette curiosité insensée s'est emparée de mon esprit, je me suis livré, non sans fatigue, à une folle consommation de lectures futiles. Je suis enfin tombé sur ce que tu appelles l'œuvre de ta jeunesse — ô savante et divine jeunesse — sur ton livre de la philosophie occulte. Le titre m'a de suite arrêté, puis j'ai passé avidement du commencement au milieu, du milieu à la fin, écrasé d'admiration, tout entier à la foi et à l'amour. Enfin, si tu viens à Anvers où t'attend l'hospitalité la plus empressée, daigne m'admettre à une complète initiation ; ce sera pour moi entrer dans le ciel même (Ep. V, 16).

Sous cette exagération il y a certainement un sentiment vrai d'admiration mêlé d'impatiente curiosité. La vive impression que manifeste le révérend Aurelio, le maître en théologie, est confirmée d'ailleurs par une lettre de l'ami anonyme dont nous avons parlé. Celui-ci avait reçu du religieux, en communication, l'épître d'Agrippa, et il partageait les mêmes dispositions pour ce dernier. Il avait jugé à propos de les lui exprimer dans une lettre écrite d'Anvers le 17 octobre 1527.

— Aurelio, notre ami commun, m'a montré, disait-il, ce que tu lui as écrit. J'en suis comme lui émerveillé ; mais ce qui me touche surtout, c'est de voir que notre ville d'Anvers ne t'effraierait pas. Si tu consens à t'y rendre, tu y seras, n'en doute pas, le bienvenu, et tu y trouveras des amis empressés et fidèles. Pour mon compte, je t'y promets dévouement et affection, et je ne vois pas pourquoi tu préférerais la Gaule lyonnaise aux provinces de la Belgique où tu as vu le jour. Viens ici, viens faire l'ornement de ta patrie. Fornari, j'en suis certain, approuvera l'invitation que je t'adresse. Avise donc au moyen de nous arriver promptement (Ep. V, 15).

Celui qui écrivait cette lettre la datait de son hôtel à Anvers, *Antverpiæ, e curia nostra*. Agrippa, dans sa réponse, le traite d'homme savant et digne de toute considération, *spectabilis et doctissime vir* (Ep. V, 18). Nous voyons encore qu'il est l'ami du Génois Augustino Fornari, comme du père Aurelio d'Aquapendente, et il nous apprend qu'il est fixé à Anvers

ainsi que ce dernier. C'est tout ce que nous savons de lui ¹.

— Je serais le plus ingrat des hommes, lui répond le 17 novembre Agrippa, si je ne me rendais à tout ce que tu me dis et si je n'allais avec empressement à un homme qui m'aime avant de me connaître. Tu m'as prévenu et tu me tiens attaché par des liens indissolubles. Je veux aller à Anvers. Je veux m'y mettre à ton service aussitôt que me le permettront les embarras d'une famille nombreuse, les rigueurs de la saison et l'exiguité de mes ressources épuisées par la perfidie de ces Français. Heureusement Fornari, ton ami, cet homme à qui j'ai voué une reconnaissance éternelle, me promet de m'aider. Grâce à lui, je serai bientôt en mesure de me mettre en route, et je me hâterai d'arriver promptement au but (Ep. V, 18).

En même temps à peu près qu'il écrivait la lettre précédente, Agrippa, toujours à Lyon, en adresse une aussi le 19 novembre au révérend Aurelio dont il lui importe de tenir éveillée la curiosité et d'entretenir le zèle.

— Vénérable père, lui dit-il, dans tes excellentes lettres je vois se refléter ton esprit comme dans un

1. Une hypothèse se présente, contre laquelle s'élèvent cependant certaines objections, que ce personnage serait un cousin d'Augustino Fornari qui aurait été à Anvers le gérant des intérêts de celui-ci, et aurait habité sa maison dans cette ville. Voir quelques considérations relatives à cette supposition dans une note de l'appendice (n° XXII).

miroir. Je t'appartiens dorénavant. Je suis d'ailleurs de ceux chez qui l'amitié est un sentiment qui ne finit pas. Je ne tarderai pas à être auprès de toi, tout appliqué à nos entretiens. Pour ce qui est de ma philosophie, sache que, suivant moi, connaître Dieu auteur de toutes choses, passer en lui par une espèce de contact essentiel, arriver ainsi à une sorte de transformation qui nous fait Dieu nous-même, telle est la vraie et solide philosophie, la philosophie occulte par excellence, qui nous livre le secret de toutes les œuvres merveilleuses. C'est la clef de l'intelligence. Et plus sont élevées les choses que nous comprenons, plus s'élève aussi notre propre vertu, plus grandes et plus faciles sont nos œuvres. Il faut donc que notre intelligence, enfermée dans une enveloppe de chair corruptible, s'en dégage pour se remettre en possession de sa propre nature, pour s'associer au divin dont l'essence est la sienne, et pour pénétrer ainsi les secrets les plus profonds de Dieu et de la nature :

Hoc opus, hic labor est. superas evadere ad auras.

— Il faut mourir, mourir à la chair et aux sens, non pas en séparant le corps de l'âme, mais en détachant l'âme de son étreinte. Il faut mourir de cette mort dont saint Paul dit : « Vous êtes morts, et « votre vie est cachée avec le Christ » ; et ailleurs : « Je vois l'homme dans son corps ou hors de son

« corps, je ne sais, enlevé jusqu'au troisième ciel ». C'est ce qui n'est donné qu'à bien peu, à ceux seulement qu'aime le grand Jupiter :

Jupiter aut ardens exivit ad æthera virtus.

— C'est le privilège de ceux qui sont nés non de la chair et du sang, mais de Dieu. Les autres n'ont de ressource que dans l'art et dans certaines vertus. C'est ce dont je t'entretiendrai de vive voix. Mais je t'en avertis; ne va pas, t'abusant sur mon compte, me croire sorti de ces divines épreuves, en possession de cette merveilleuse puissance et capable de te la communiquer. Humble mortel, consacré chevalier dans le sang des combats, homme de cour pendant ma vie presque entière, attaché par les liens de la chair à une épouse aimée, jouet des caprices de la fortune, esclave du monde et des soins domestiques, je ne pouvais prétendre aux dons sublimes des dieux immortels. Je n'en possède rien. Je m'offre seulement comme une sentinelle posée devant la porte pour indiquer aux autres le chemin ¹. En tout cas ce

1. « Ego... qui hæcenus humano sanguine sacratus miles, « semper fere aulicus, tum carnis vinculo charissimæ uxori alligatus, omnibusque instabilis fortunæ flatibus expositus, totusque a carne, a mundo, a domesticis curis transversum actus, tam sublimia immortalium deorum dona non sum adeptus. Sed accipi me volo velut indicem qui ipse semper præ foribus manens, aliis quod iter ingrediendum sit ostendo » (Ep. V, 19).

qui ne saurait te tromper, c'est mon amour pour toi. Ne me parle pas de mes bienfaits. Tu n'as encore reçu rien de moi. Mais je suis prêt, si l'occasion m'en est offerte, à te tout donner (Ep. V, 19).

Cette longue lettre est assurément intéressante. Elle fournit, comme celle que nous avons déjà citée tout à l'heure, un curieux témoignage de ce spiritualisme mystique dont Agrippa était tout imprégné; mélange de doctrines empruntées à la fois au christianisme et à l'antiquité païenne, croyances étranges qui semblent venir en droite ligne des Gnostiques alexandrins. On ne peut méconnaître l'extrême habileté avec laquelle Agrippa sait, par ses insinuations, dans cette lettre aussi bien que dans la précédente, provoquer l'intérêt et soutenir la curiosité de ceux qu'il veut gagner. On le voit en outre, il est bon de le remarquer, tout en donnant de lui-même et de sa science une haute idée, se ménager adroitement, par des réserves pleines d'apparente modestie, une retraite facile pour le jour où il serait mis en demeure de réaliser les espérances exagérées qu'il a la hardiesse d'encourager par ses discours.

Sans rien négliger de ce côté pour enflammer l'imagination du théologien Aurelio et de son autre ami d'Anvers, Agrippa, faisant jouer encore des ressorts différents, s'applique à retenir par l'amour-propre l'opulent Augustino Fornari qui semble avoir quitté Lyon depuis quelque temps. Le riche marchand ne tarde pas à recevoir d'Agrippa la lettre suivante destinée à lui rappeler son protégé et à le

payer de ses bienfaits par de flatteuses espérances.

— Salut, lui dit le 4 décembre Agrippa, salut, Augustino, objet éternel de mon respect. Depuis ton départ, ma vie s'est consumée en préparatifs pour assurer le mien. Tout est prêt aujourd'hui, et tout est dû à ton assistance, à tes secours; tout est ton ouvrage. Demain, sous tes heureux auspices, je pars pour Anvers. J'y arrive, Dieu aidant, et de là je t'adresse de longues et fréquentes lettres, que dis-je des lettres, des volumes remplis de grandes choses qui doivent rendre ton nom immortel, en le recommandant à la postérité. Puisses-tu revenir bientôt et en toute prospérité à Anvers! Je t'envoie, en attendant, avec le reste de mes machines, le pont que j'ai inventé; ouvrage imparfait, non indigne cependant de toute attention, et auquel je pourrai à Anvers mettre la dernière main (Ep. V, 20).

Ce pont, ces machines dont il est ici question sont probablement les appareils mentionnés ailleurs comme accompagnant le traité des machines de guerre ou de la pyromachie (Ep. IV, 48, 54); traité que nous ne connaissons pas autrement, qui a été composé par Agrippa pendant son séjour à Lyon, et dont il ne nous est rien parvenu. L'auteur, qui destinait cet ouvrage au roi François I^{er}, l'aurait-il aussi dédié alors, comme le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, à son riche protecteur Fornari? On pourrait le croire, en le voyant, ce semble, adresser à celui-ci les modèles qu'il avait pu construire à cette occasion. C'est aussi chez Fornari et

dans sa maison d'Anvers qu'Agrippa, en quittant Lyon, fait passer ses livres. Il les lui expédie, écrit-il, par la Lorraine; précaution nécessitée vraisemblablement par l'état de guerre qui, à ce moment, suspendait ou du moins rendait difficiles, périlleuses même du côté des Flandres, les communications entre la France et les Pays-Bas (Ep. V, 24).

Fornari qui, dès l'année 1526, était, on a lieu de le croire, généreusement venu au secours d'Agrippa dans sa détresse, paraît lui avoir encore très opportunément procuré, en 1527, les moyens de quitter Lyon (Ep. V, 18). Nous venons de voir dans une première lettre quels sentiments de juste reconnaissance Agrippa en avait conçus. Un peu plus tard, le voyage étant commencé et Fornari se trouvant alors absent d'Anvers, c'est au père Aurelio dans cette ville qu'Agrippa s'adresse de Paris pour obtenir l'argent qui lui est encore nécessaire. Nous avons rapporté, à la fin du chapitre précédent, quelques fragments des lettres échangées entre eux à cette occasion.

Vers le milieu de juillet 1528, Agrippa, ayant enfin triomphé de tous les obstacles, a pu effectuer son voyage; il est à Anvers. A son arrivée, une petite contrariété l'y attendait, celle de n'y pas trouver tout d'abord le père Aurelio, probablement en voyage comme, dans une lettre citée précédemment, il disait y être souvent (Ep. V, 47). Trois billets d'Agrippa, datés d'Anvers les 23 et 27 juillet et le 24 août, nous instruisent de ce contretemps.

— Enfin, écrit Agrippa à Aurelio dès son arrivée,

me voici en dépit de la fortune contraire à Anvers. Où et quand te verrai-je? Fais-le-moi savoir par le porteur de mon billet; mais que je sois, comme Ulysse, caché à tous les yeux; je ne veux voir personne avant de m'être concerté avec toi (Ep. V, 51).

Voilà ce qu'Agrippa disait en mettant le pied dans cette ville d'Anvers qu'il abordait, impatient et tout gonflé d'espérance. Bientôt après, nouveau billet.

— Voilà trois jours que je suis ici, brûlant de t'embrasser, dit-il, j'ai envoyé à ta maison. Plus aisé serait de retrouver Ulysse, de découvrir Achille, ou de ressaisir Proserpine. Où erres-tu, où es-tu caché, où es-tu retenu? Que je sache où et quand je pourrai te trouver (Ep. V, 53).

L'absence d'Aurelio paraît se prolonger ou se renouveler au moins. Le religieux est à Malines, à ce qu'il semble, quand le 24 août Agrippa lui écrit encore.

— Aurelio, Aurelio, ô mon bon père, plus prompt viendrait à moi le paresseux hibou porteur des funestes présages que le cygne de Malines, oiseau de bon augure, dont l'absence fait que je ne puis rien savoir de notre Augustino ni même de son ombre. Fornari n'a point passé à Anvers; et l'on n'y a vu personne allant à sa rencontre. Dans tout ce que nous tenons des marchands, il n'y a que vaine fumée. Que signifie tout cela? Je n'ai pas assez d'esprit pour le deviner. Tout ce que je sais, c'est que la souffrance me presse. Que sont devenues les protestations de ceux qui se disaient mes amis? Aurelio, je

n'ai plus d'espoir qu'en toi. Puisse ton cœur ne pas faiblir à son tour. Viens donc dès que tu le pourras ; viens promptement à mon secours (Ep. V, 54).

Depuis de longs mois Agrippa soupirait après cette ville d'Anvers où la fortune lui paraissait l'attendre. Il se fraye, à travers mille obstacles, un chemin pour y parvenir ; il y arrive enfin ; c'est pour tomber dans de nouveaux embarras. Nous ne savons pas précisément en quoi ils consistent. Le besoin d'argent doit y être pour quelque chose. Le regret exprimé de ne pas trouver là Fornari pourrait bien l'indiquer. Celui-ci, du reste, était près d'arriver, et la certitude de le voir bientôt apparaître suffit sans doute pour remettre un peu de calme dans l'esprit d'Agrippa, dont les plaintes font alors place au contentement. Satisfaction de courte durée, que de nouvelles contrariétés et de véritables malheurs devaient bientôt interrompre.

A l'année 1528 appartiennent quelques lettres échangées entre Agrippa et le riche Fornari, après celle du 4 décembre 1527 que nous avons citée précédemment. Trois d'entre elles sont écrites par Agrippa, de Paris d'abord le 17 mars et le 3 mai (Ep. V, 28, 38), pour dire quels contretemps imprévus et quels ennuis l'y retiennent ; d'Anvers ensuite le 11 août (Ep. V, 56), pour exprimer la joie que lui cause l'arrivée dans cette ville de son opulent protecteur ¹.

1. Il semble qu'il doive y avoir une erreur de quelques jours dans les dates données par les éditeurs de la Correspondance

— Je me réjouis, lui dit-il, excellent Augustino, de te savoir heureusement arrivé ici; rien n'était plus désirable, rien n'était plus nécessaire pour moi. J'espère que ma présence à Anvers ne te sera pas moins agréable. Ici se trouve aussi le fidèle Aurelio avec qui je suis en parfaite communauté d'idées. Viens donc compléter cette triade. Rien ne nous est plus dès lors impossible. Avec nous, tu arrives immortel à la postérité. Quand pourrai-je te voir et t'entretenir? Je ne désire rien plus que cela; et je me retiens avec peine de voler vers toi (Ep. V, 56).

La correspondance entre Agrippa et Fornari continue, sans grande activité du reste, pendant quelques années encore. Pour compléter le portrait de ce personnage et présenter dans son ensemble le tableau de ses relations avec Agrippa, nous dirons que la vie du riche Génois est accidentée par de nombreux voyages. Pendant une grande partie de l'année 1528, ses amis ne savent pas où il est (Ep. V, 27, 28, 38, 45, 54). Vers cette époque, il va du Brabant en Allemagne, et de là en Italie. Il semble être dans ce dernier pays au mois de novembre de cette année 1528. Une lettre de lui portant cette date est écrite de *Circeæ*. C'est peut-être *Circeium* en Campa-

d'Agrippa, soit à cette lettre du 11 août (Ep. V, 56) où Agrippa se félicite de l'arrivée de Fornari, soit à celle du 24 août (Ep. V, 54) où il se plaint à Aurelio de n'avoir aucune nouvelle de leur ami commun; à moins que la lettre du 11 n'ait été écrite sur une information inexacte qui expliquerait alors les plaintes formulées le 24.

nie, dont le nom moderne est Circello. Dans cette lettre, il exprime le regret d'être momentanément éloigné d'Anvers et séparé ainsi des excellents amis et d'un cousin qu'il y possède (Ep. V, 63). Il est allé à Gênes où il a laissé un livre de cabale que lui avait prêté Agrippa et dont il est souvent question ultérieurement (Ep. VII, 2, 7, 10, 15, 22, 23).

L'année suivante (1529) Fornari est de retour à Anvers, pendant la peste qui y sévit, et il peut y offrir à Agrippa un asile dans sa maison (Ep. V, 81, 84). A la fin de 1529, il transmet à Agrippa les propositions d'un grand seigneur qui voudrait le rappeler en Italie (Ep. V, 84). Au mois de janvier 1531, il est encore absent d'Anvers (Ep. VI, 11). Au mois de février 1532, il quitte Agrippa qui était alors à Bruxelles (Ep. VII, 2), passe à Cologne (Ep. VII, 4) et se rend à Ratisbonne, où il arrive au mois de mars et où se tenait la diète (Ep. VII, 7). De là, il écrit à Agrippa le 17 juillet; il lui parle de son propre frère Thomas; il lui annonce aussi son futur retour en Brabant et demande des exemplaires des ouvrages qu'Agrippa fait imprimer alors; il lui promet enfin de chercher, quand il ira à Gênes, le fameux livre de cabale qu'il lui a emprunté antérieurement et qu'il a laissé dans cette ville (Ep. VII, 40). Il en parle encore dans une lettre datée de Bologne, 27 décembre 1532 (Ep. VII, 23); c'est la dernière lettre que nous ayons de lui.

Ces petits faits et l'estime que Fornari montre pour le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences

dont il avait sollicité la dédicace, prouvent qu'il aimait les études. D'un autre côté, ce ne devait pas être un lettré ni un savant proprement dit, car Agrippa, si cela eût été, n'aurait pas pu voulant flatter sa vanité lui promettre, comme il le fait dans une de ses lettres, de l'illustrer non en louant ou en recommandant les œuvres qu'il aurait produites, mais en associant son nom à ses propres ouvrages (Ep. V, 20). Aussi est-il plus que douteux que ce soit Augustino Fornari qu'Agrippa désigne dans une de ses lettres, où il nomme un savant qui porte le même prénom, *D. Augustinus physicus vir eruditissimus* (Ep. VI, 35), à moins que, pour le recommander dans cette circonstance, il ne juge à propos d'exagérer ainsi son mérite réel. Rien n'indique, du reste, que Fornari ait eu des connaissances en médecine et qu'on ait pu lui appliquer la qualification de *physicus*. Ce personnage véritablement opulent, autant qu'on peut voir, aime les lettres et recherche les savants qu'il protège efficacement. Il voyage beaucoup, avons-nous dit, allant souvent de Gênes, qui est sa patrie, à Lyon où il semble avoir des intérêts, et à Anvers où il a une maison, un comptoir de commerce probablement. Sa vie dans ces conditions nous donne l'idée de l'existence d'un de ces riches marchands italiens du xvi^e siècle qui jouent, comme on le sait, un rôle considérable dans l'histoire des arts et des lettres à l'époque de la Renaissance. Dans la dédicace du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, Agrippa le qualifie simplement citoyen

de Gênes : *spectabili viro, domino Augustino Furnario, civi Genuensi.*

Dans la correspondance il est nommé tantôt *Furnarius* comme dans la dédicace, tantôt *Fornarius* ou *de Fornariis*. Nous avons conclu du rapprochement de ces diverses formes que son nom en italien pouvait être *Fornari*, comme nous l'appelons dans la présente étude ¹. Telles sont les informations que nous possédons sur le riche marchand *Fornari*, un des hommes qui avaient attiré Agrippa dans les Pays-Bas en 1528.

Nous avons beaucoup moins à dire du religieux augustin, Aurelio d'Aquapendente, autre ami d'Agrippa à Anvers. Nous ne pouvons rien ajouter au peu d'indications qui ressortent des lettres citées précédemment. Cette correspondance est naturellement interrompue, en 1528, par l'arrivée d'Agrippa dans la ville où réside le révérend père, et d'où celui-ci ne s'écarte pas beaucoup, quoiqu'il la quitte de temps en temps. Nous l'y voyons toujours, en 1528 (Ep. V, 63), et jusqu'en 1532 (Ep. VII, 40). Ses relations avec Agrippa semblent avoir perdu graduellement de leur intimité; et lorsque celui-ci abandonne les Pays-Bas pour se retirer à Bonn, en 1532, on ne voit pas qu'elles aient continué sous la forme d'une correspondance. La dernière mention que nous

1. Nous avons réuni dans une note de l'appendice (n° XXII) quelques renseignements et observations sur ce personnage, notamment pour ce qui regarde la forme de son nom.

ayons du père Aurelio se trouve dans une missive de Fornari, qui, lui ayant fait parvenir en cette année 1532 une lettre pour Agrippa, reçoit de lui cette réponse, qu'il ne sait pas ce que celui-ci est devenu (Ep. VII, 10).

Quant au troisième ami d'Agrippa à Anvers, l'anonyme qui, dès le mois d'octobre 1527, l'avait formellement invité à s'y rendre, nous ne savons sur son compte que fort peu de chose, d'après les deux seules lettres échangées entre lui et Agrippa que nous possédions et dont il a été précédemment question (Ep. V, 15, 18). Nous ignorons son nom ; nous voyons seulement qu'il était l'ami commun du père Aurelio et du riche Fornari, qu'il devait être lui-même riche et de bonne condition, et qu'Agrippa lui écrivant le traite d'homme considérable et très savant, *vir spectabilis et doctissimus* (Ep. V, 18), comme nous avons eu déjà occasion de le dire ¹. Ajoutons encore que, à partir du jour où Agrippa est arrivé à Anvers, nous ne trouvons plus trace dans sa vie de ce personnage qui paraissait si impatient de l'y posséder.

Nous venons de présenter dans leur ensemble toutes les notions que nous possédons sur le transport

1. Nous avons signalé aussi précédemment une hypothèse proposée dans une note de notre appendice (n° XXII), suivant laquelle ce personnage aurait été Nicolas, cousin d'Augustino Fornari, dont il est question dans une des lettres de ce dernier (Ep. V, 63).

effectué par Agrippa de sa résidence à Anvers, en 1528, et sur ceux qui l'y appelaient. Dans son impatience de toucher enfin le port de salut tant désiré, il était, comme nous l'avons dit, parti seul de Paris, au milieu de juillet. Il avait laissé dans cette ville sa femme et ses enfants sous la garde d'un de ses parents, Guillaume Furbity, personnage d'un caractère respectable que nous rencontrons ici pour la première fois ¹.

La femme d'Agrippa était au début d'une grossesse (Ep. V, 55, 68). Elle ne tarde pas à tomber gravement malade. Une lettre de son mari, écrite le 24 août sur l'avis qu'il en reçoit, témoigne du trouble où le jette cette nouvelle. Ses plaintes, ses recommandations sont d'un époux plein de tendresse. Plus d'un témoignage prouve, d'ailleurs, que tel il était en effet.

— Qu'on n'épargne ni soins ni dépenses, écrit Agrippa. Que les meilleurs médecins soient appelés. Que ma femme soit sauvée et je suis ainsi sauvé moi-même (Ep. V, 55).

L'épouse se rétablit; Agrippa rassemble, non sans quelque peine, et lui fait parvenir l'argent nécessaire à son voyage (Ep. V, 57, 58). Ce déplacement s'effectue malgré les périls de la guerre qu'il faut affronter en passant d'un pays à l'autre; et, au commencement de novembre 1528, toute la famille est rendue,

1. On trouvera dans une note de l'appendice (n° XIX) quelques renseignements sur Guillaume Furbity.

sous la conduite à ce qu'il semble de Furbity, à Anvers où Agrippa se trouve enfin, après bien des traverses et de longs délais, réuni aux siens (Ep. V, 60).

Dans cette nouvelle situation, Agrippa devait recevoir encore de la fortune un dernier mais fugitif sourire. Après cela, le malheur fond de nouveau sur lui. Nous aurons à constater qu'avec aussi peu de prudence que par le passé dans sa conduite, il pourrait bien avoir à se reprocher à lui-même une partie des maux qui devaient l'assaillir encore ¹. Mais il en est aussi dans le nombre qu'il n'était pas en son pouvoir de prévenir, et ceux-là n'étaient pas les moins cruels. Il touchait de près à celui qui pouvait lui être le plus profondément sensible, la mort de sa femme enlevée par la peste, le 17 août 1529 ² (Ep. V, 81).

Ce coup douloureux allait frapper Agrippa en pleine possession d'un bonheur qu'il ne connaissait plus depuis longtemps et dont il ne lui était alors accordé de jouir que pendant de courts instants. Tout porte à croire que, malgré quelques petits mécomptes au début, il avait finalement trouvé à Anvers, de la part des amis qui l'y avaient attiré, les secours

1. De son temps même, on regardait Agrippa comme l'auteur, en grande partie, de ses propres malheurs. Son humeur satirique était, non sans raison, une des causes qu'on leur assignait (Ep. VII, 7).

2. Le texte imprimé de la lettre d'Agrippa (Ep. V, 81) donne à cet événement la date du 7 août. On verra dans une note de l'appendice (n° VIII) quelles raisons commandent de substituer à cette date celle du 17 août.

de tout genre qu'il était fondé à en attendre : des facilités pour subvenir aux besoins de l'existence, et des relations agréables pour le charme de la vie. Précédé dans ce pays par une réputation de : avoir dont les premières lettres du père Aurelic nous fournissent le témoignage, Agrippa s'y était plus que jamais voué à la pratique de la médecine (Ep. V, 71, 72, 73), sans dédaigner d'entretenir le prestige scientifique attaché à son nom, à l'aide de ces fameuses sciences occultes, qui, en frappant les imaginations, avaient par dessus tout le privilège de captiver les esprits. Sa vie avait, en certains points, quelque chose de calculé et de mystérieux dont nous donnent une idée les préjugés populaires que nous avons mentionnés au commencement de cette étude¹, et dont nous trouvons pour une partie le tableau dans les explications que fournit à ce sujet son disciple Jean Wier, comme nous l'avons montré et comme nous aurons occasion de le dire encore.

Pour les hommes d'un esprit cultivé, Agrippa était un savant. En lui écrivant, on l'appelait : *eruditissime domine doctor* (Ep. V, 71, etc.). Pour le populaire, c'était une espèce de sorcier. Agrippa était en correspondance avec des gens qui lui parlaient de chiromancie (Ep. V, 69, 70) et d'astrologie (Ep. V, 59, 62). Il faisait lui-même de l'alchimie (Ep. V, 73, 74, 75, 76, 82, 83) ; il donnait des horoscopes (Ep. V, 59, 62) ; mais en même temps aussi, des avis éclairés

1. Voyez tome I, p. 2.

sur des sujets plus sérieux, sur l'étude de la jurisprudence par exemple (Ep. V, 65, 67), et des consultations de médecine (Ep. V, 71, 72, 75). C'était à la médecine principalement, nous venons de le dire, qu'il s'était alors attaché. L'exercice de cet art pouvait lui procurer la fortune et l'indépendance; l'indépendance surtout, si nécessaire à son caractère impatient, rebelle à toute contrainte; l'indépendance à laquelle il prétendait toujours, qu'il eut quelquefois à sa portée, et dont il ne sut jamais s'assurer la pleine et définitive jouissance.

A ce moment encore où, au prix d'efforts persévérants, il vient de rentrer en possession de cette liberté dont la perte lui avait coûté tant de peines réelles et lui avait arraché tant d'imprécations, Agrippa est déjà prêt à la sacrifier. Cette vie des cours qu'il avait maudite, il veut y rentrer. Dès les premiers mois de son arrivée à Anvers, il sollicite l'office de médecin de la princesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas. Le titulaire de cet emploi ayant annoncé l'intention de le quitter, Agrippa s'était empressé de le demander ¹. C'est ce que nous

1. Ce personnage est probablement celui qu'Agrippa nomme, dans une lettre du 13 octobre 1529, « Dominus Johannes Maria, « physicus Margaretæ principis » (Ep. V, 85). Nous ne trouvons pourtant pas ce nom parmi ceux des officiers mentionnés comme recevant pension de la princesse Marguerite, dans les comptes de sa maison. Ces comptes sont conservés en partie aux archives de Lille, en partie à celles de Belgique à Bruxelles. Dans des extraits assez étendus que nous en avons

apprend une lettre datée de Malines, le 17 janvier 1529, par laquelle on le prévient que le médecin de la princesse a renoncé à son projet de retraite, et qu'il ne doit plus lui-même penser à cette charge qu'il ambitionnait (Ep. V, 66).

Disons de suite, ce qui s'expliquera du reste complètement par les faits ultérieurs, qu'Agrippa pouvait avoir dans cette recherche des raisons d'agir plus sérieuses que la simple satisfaction de

sous les yeux, nous ne trouvons à l'année 1528 aucune mention de médecin; et à l'année 1532, parmi les articles relatifs à la dernière maladie et à la mort de la princesse, nous lisons : « A maistre Henry Ancelle, docteur médecin, « lequel madicte Dame avoit dès longtemps retenu en son service pour son médecin ordinaire, auquel elle avoit ordonné « pension, aussi pour toutes peines qu'il a eues et prises « et avoir taicté icelle dicte Dame de son art jusques à son « trespas, iij xx philippus. » Avec ce médecin ordinaire de la princesse il en est nommé alors quelques autres encore appelés extraordinairement près d'elle, à l'occasion de sa dernière maladie : « Maistre Jehan Van Heetrelde et maistre Adam Bo- « guère, docteurs médecins résidens à Louvain; maistre Jacques Roland, maistre Denys Van Liewarde, maistre Cornille « Rembold et maistre Pierre Van Dighen, docteurs médecins « résidens à Malines; maistre Pasquier Drack, chirurgien résident à Wasministre; maistre Pierre des Maîtres, chirurgien; maistre Philippe Savoien, chirurgien de l'Empereur et « de M. le marquis de Zenette. » Nous empruntons ces indications à un ouvrage de M. le comte E. de Quinsonas, *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche*, 1860, t. III, pp. 331 et 397. Rien, dans tous ces noms, ne se rapproche de celui de « Dominus Joannes Maria, physicus ».

se voir dans un poste brillant et flatteur pour sa vanité. Nous avons montré précédemment quelle importance devait avoir, dans sa situation, le privilège d'un office capable de suppléer aux titres plus positifs qui lui manquaient, on a tout lieu de le croire, pour exercer librement la médecine ¹. Nous verrons bientôt ce qu'il a pu lui en coûter pour s'être un jour trouvé dépourvu de ce moyen de défense, vis-à-vis de certaines attaques qu'il pouvait déjà prévoir. Il aurait eu, d'après cela, de justes raisons de rechercher, dans la condition de médecin de la princesse Marguerite, un titre à l'abri duquel il pût en toute sûreté exercer un art auquel il était alors entièrement voué. Cependant, pour que ses intentions dans cette circonstance fussent à l'abri de toute interprétation défavorable, il faudrait que, à défaut de cette commission qui lui imposait, en vue d'un résultat sérieusement utile, le sacrifice de son indépendance, il n'eût pas un peu plus tard sollicité et obtenu un autre office de cour, celui d'historiographe de l'Empereur, qui entraînait le même sacrifice, sans lui procurer les mêmes avantages. Quoiqu'il en soit, déçu de ce côté, Agrippa, se retournant avec cette mobilité d'impressions que nous lui connaissons, passe aussitôt du vif et ardent désir au dédain le plus accentué pour l'objet qu'il poursuivait.

1. C'est ce que nous avons dit au chapitre v, p. 31 du présent volume. Nous donnons aussi quelques explications à ce sujet dans une note de l'appendice (n° VII).

Nous n'avons pas l'expression immédiate du mécontentement que dut lui causer sa déconvenue après cette tentative avortée; mais nous savons ce dont il était capable en pareil cas; et nous possédons d'ailleurs un reflet de ses sentiments en cette circonstance, dans un document de cette époque même, dans une lettre datée du 7 mars 1529, où il exprime le plus profond mépris pour le service des grands et pour la vie des cours. Il s'agit, à ce qu'il semble de ramener à son père un fils que d'ambitieuses illusions entraînaient dans cette voie.

— Appartenant à une famille où tu peux vivre avec honneur et dans l'indépendance, lui dit Agrippa, tu veux te vouer à une situation subordonnée, abaissée, honteuse; tu veux servir quelqu'un de ces parasites de cour, éponges altérées, vils intrigants, auprès desquels il te faudra mourir de faim, en travaillant pour eux; te soumettre peut-être à d'abjects emplois, je ne veux pas en dire davantage, sans qu'il puisse en sortir pour toi rien de bon, que ce dont ils ont soif eux-mêmes, et dont tu es déjà le maître de jouir, si tu le veux (Ep. V, 67).

Voilà des invectives qui ne pâlieraient pas auprès de celles qu'arrachaient à notre Agrippa les misères de son existence, au service du roi François I^{er} et de sa mère. Cependant, à peine échappé à ces cuisantes infortunes, il avait sollicité, comme nous venons de le dire, un emploi auprès de la princesse Marguerite d'Autriche. Au moment où il perdait

ensuite l'espoir de l'obtenir, il écrivait ce que nous venons de lire, et bientôt après, il retombait de nouveau dans cette étrange et funeste ambition de servir qu'il avait stigmatisée si énergiquement; et il acceptait à la cour de la gouvernante des Pays-Bas un office d'un autre genre que nous venons de signaler et qui ne paraît pas lui avoir procuré non plus beaucoup d'avantages. Nous aurons à revenir sur ces particularités.

Agrippa n'avait pas cessé, à ce qu'il semble, de chercher sa voie de ce côté. S'il s'en écartait par moments, c'était pour y revenir aussitôt. Nous venons de le voir se prononcer avec vivacité contre la vie des cours, à la suite de son insuccès dans la poursuite de l'office de médecin de la princesse Marguerite. Quelques semaines plus tard (avril 1529), il adresse à celle-ci le traité de la prééminence du sexe féminin, qu'autrefois à Dole il avait composé pour elle (1509), et que les circonstances du moment l'avaient alors empêché de lui présenter. Cette fois il s'y décide, encouragé, dit-il, par un seigneur de la cour, Maximilianus Transsylvanus, conseiller de l'empereur Charles-Quint. Dans une épître qu'il écrit à cette occasion à ce personnage, il lui dit qu'en offrant à la souveraine les récréations de sa jeunesse, il entend prouver seulement l'ancienneté de son dévouement et non pas donner la mesure d'un esprit qui, mûri par l'âge, peut maintenant, dans les choses de la paix comme dans celles de la guerre, la

servir d'une manière plus digne de sa grandeur ¹.

Agrippa, du reste, avait plus d'une corde à son arc, pour arriver à satisfaire son ambition de s'approcher des grands. Au moment où sa femme lui était enlevée (août 1529), il avait tout récemment trouvé moyen d'attirer sur elle comme sur lui-même l'attention de la princesse Marguerite. On ne saurait dire au juste quelle espérance il avait conçue, quel résultat précis il poursuivait ainsi, quel commencement de satisfaction il avait même déjà obtenu à cet égard ; mais, au lendemain du jour où il perdait cette femme bien-aimée, il mêlait à la première explosion de sa vive douleur quelques traits qui se rapportent à cette situation.

— Femme admirable, dit-il, et remplie de tous mérites, que recommandait l'opinion commune, et que sollicitait déjà la princesse Marguerite. Faveur inappréciable ! Honneurs et richesses étaient désormais notre partage. Hélas ! Elle n'a pas survécu deux heures à l'heureuse nouvelle ! Si elle avait pu vivre, rien ne devait plus jamais nous manquer (Ep. V, 81).

Avant de raconter le grand malheur qui frappe ainsi le pauvre Agrippa, revenons quelque peu en

1. « Clarissimo viro D. Maximiliano Transsylvano, Caroli V « Cæsaris Imperatoris a consiliis, epistola » (*Opera*, t. II, p. 513).

arrière, pour donner un coup d'œil à la situation, en ce moment prospère, dans laquelle il allait être surpris par cette cruelle épreuve. Agrippa, dont la réputation de médecin commençait à se répandre, avait été mandé au mois de juin 1529 à Louvain, pour la femme d'un secrétaire de la ville (Ep. V, 71). Dans ce même mois de juin et en juillet, il était à Malines, auprès d'un riche particulier (Ep. V, 73, 75). Les lettres qu'il échange alors avec les gens de sa maison restés à Anvers, permettent de jeter un regard sur son intérieur (Ep. V, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78). Il peut-être intéressant de s'y arrêter en passant. Ces tableaux de la vie privée sont rares dans les documents anciens.

A propos des lettres de sauf-conduit sollicitées par Agrippa au moment de passer de France dans les Pays-Bas, nous avons vu que ce qu'il appelait sa famille se composait alors de dix personnes (Ep. V, 43) : le père, la mère et quatre enfants, une suivante, *pedissequa*, deux valets ou serviteurs, *servuli*, et ce qu'on appelait un galopin, *puer cursor*. Les deux serviteurs qualifiés *servuli* diffèrent évidemment de ceux qui, en plusieurs passages de la correspondance d'Agrippa, sont nommés *servi*. Ceux-ci semblent être tout autre chose que de simples valets, dans la condition de ceux appelés de nos jours des domestiques. On possède plusieurs lettres échangées à diverses reprises entre eux et Agrippa. De part et d'autre, elles sont rédigées en latin, et elles impliquent par leur teneur, pour ceux de qui

elles émanent ou à qui elles s'adressent, une certaine culture intellectuelle ¹.

— J'ai appris que tu as besoin d'un serviteur qui écrive correctement et rapidement, dit-on à Agrippa, en lui adressant au mois d'avril 1525 un individu de cette condition (Ep. III, 66).

De semblables serviteurs étaient, en quelque sorte, des disciples dans la maison du maître; travaillant pour lui de diverses manières, tout en travaillant aussi pour eux-mêmes. Se soumettre ainsi à un patron, s'attacher à la personne de celui qu'on avait choisi, était alors ce qu'on appelait servir. Telle était à peu près la condition des pages chez les gentilshommes et les grands seigneurs. C'est une situation de ce genre, *servitium domesticum*, que le Flam-

1. Suivant M. Léon Charvet, un certain nombre de pièces de la correspondance d'Agrippa auraient été écrites originairement en langue vulgaire et traduites en latin par les éditeurs de Lyon (*Revue savoisienn*e, 1874, p. 26). C'est là, nous l'avons déjà dit (tome I, p. 48, note 2), une supposition toute gratuite qu'on ne saurait admettre sans des preuves qui la justifiasent. Pour ce qui est des lettres des serviteurs d'Agrippa en particulier, on peut en les lisant se convaincre, par le fond et par le mouvement des idées, qu'elles émanent de gens ayant une certaine instruction littéraire, laquelle n'allait pas à cette époque sans la pratique du latin. Une particularité à relever, c'est qu'Agrippa correspondait en français avec sa femme qui ne savait pas le latin (Ep. V, 74, 77); or, la correspondance publiée ne contient aucune des lettres échangées entre eux. Les lettres françaises, s'il en a existé dans les portefeuilles d'Agrippa, n'ont pas été recueillies. Elles ont dû être, on le voit, plutôt rejetées que traduites en latin par les éditeurs.

mingus, philosophe et apprenti médecin, quittant Metz pour venir à Lyon en 1526, s'offrait à prendre dans la maison d'Agrippa ¹. C'est vraisemblablement aussi à ce titre qu'était chez lui, à une autre époque, ce jeune homme dont la mort inopinée fut interprétée d'une manière si étrange par la crédulité populaire. Il aurait été, assurait-on, étranglé par le diable en personne qu'il avait imprudemment évoqué en cherchant à déchiffrer les grimoires de son maître ². C'est encore sur le même pied que dut vivre pendant quelque temps, auprès d'Agrippa, Jean Wier, dont nous aurons plus tard à dire quelques mots. Telle était, en un mot, chez lui la condition des serviteurs dont il va être question, comme cela ressort des détails mêmes de leur correspondance.

Au mois de juin 1529, Agrippa était, comme nous l'avons dit tout à l'heure, à Malines, auprès d'un malade. Il donne, dans les lettres qu'il écrit alors aux serviteurs restés dans sa maison, d'amples détails sur la maladie du personnage qui est entre ses mains,

1. Le Flammîngus se rendait chez Agrippa, muni d'une recommandation du curé de Sainte-Croix, disant : « Est enim juvenis nequaquam philosophiæ et medicinæ ignarus... Quæ propter etiam terogaturn esse velim ut eum in servitium domesticum recipere velis... » (Ep. IV, 26). Nous avons raconté, au chapitre sixième, p. 101 du présent volume, le petit épisode qui concerne ce personnage.

2. Voir, au commencement de notre chapitre premier, tome I, page 4, le récit de ce fait, d'après le témoignage de Martin Del Rio.

et sur les remèdes qu'il lui administre (Ep. V, 75). On voit qu'il s'adresse à des gens du métier, si l'on peut s'exprimer ainsi, et que les serviteurs qu'il veut renseigner sont des disciples. On fait dans sa maison de la pharmacie, c'était pour le temps tout un avec l'alchimie. Il parle dans ses lettres de ces matières, et on lui répond sur le même sujet, dans des termes énigmatiques dont le sens précis peut avoir pour nous dans les détails quelque obscurité, mais dont la signification générale ne saurait nous échapper.

— Ne laissez pas chômer les autels de Vulcain, écrit Agrippa le 13 juin. Chargez sans trêve et sans repos le volcanique appareil. Que la matière, par une cuisson prolongée, arrive à maturité (Ep. V, 75).

— Surtout, dit-il dans une autre lettre du mois suivant, n'épargnez pas les détails sur ce qu'il m'importe le plus de savoir. L'appareil dont l'odeur était si forte distille-t-il abondamment? Qu'advient-il de cette Diane enfumée? Devenue comme Proserpine une déesse de l'enfer, l'avez-vous recueillie dans le temple qui lui convient? Comment se comporte aussi à son égard le messager des dieux (Ep. V, 73)?

C'est de Mercure et, sous cette forme allégorique, du métal portant le même nom qu'il est ici question.

— L'appareil que tu sais, lui est-il répondu, distille avec une extrême lenteur et nous menace d'une attente prolongée. Nous n'épargnons cependant ni l'attention ni les soins. Diane s'est en quelque sorte

éclipsée; mais elle va s'unir à Cyllenius (Mercure) dans un lit nuptial d'une éclatante blancheur, *intra candidissimum coitura est thalamum*, et reviendra de la pâleur contractée dans son éclipse (Ep. V, 74).

— Nous comptons, est-il ajouté ensuite, sur les réflexions et sur les méditations pour obtenir un heureux résultat. Que l'appareil nous donne seulement un écoulement un peu plus abondant! Nous avons retiré du premier récipient la matière, quand elle nous a paru complètement desséchée, et nous l'avons, comme tu le fais, placée dans un autre, pour la soumettre à une chaleur tempérée. Cynthia et Cyllénus (Diane et Mercure) sont maintenant unis dans le lit transparent qui leur était destiné (dans un flacon sans doute). Voilà où en sont les choses (Ep. V, 76).

On donne en même temps à Agrippa des nouvelles de sa famille et de sa maison. C'est un de ses serviteurs qui lui écrit encore.

— Tout est en ordre, dit-il, dans ta maison. La jeune épouse se remet d'heure en heure ¹. Elle reçoit les soins assidus de Maria. Les enfants croissent. Ils jouent, rient et chantent. Tarot avec ses compagnes Franza et Musa (c'étaient les chiens fa-

1. La femme d'Agrippa était restée languissante depuis la naissance de son dernier enfant, le 13 mars 1529, quelques mois après son arrivée à Anvers (Ep. V, 55, 63). Agrippa, dans la suite, faisait remonter à quelques jours de là, aux environs de Pâques de cette année, l'état maladif dans lequel le fléau qui devait l'emporter la surprit, six mois plus tard (Ep. V, 81).

voris d'Agrippa) se font entendre nuit et jour. Ils effraient les voleurs, parcourent incessamment le verger, et pourraient se changer à la longue en dieux des jardins et des campagnes, ou pour le moins en philosophes, je veux dire en disciples d'Aeadémus. Pour ce qui regarde le reste de la maison, la servante est au ménage, Hercule exerce ses forces. Aurellus est à ses alambics, *Aucilla ancillatur, Hercules herculatur, chimicatur Aurellus* ¹. Tout est pour le mieux. Je n'ai rien de plus à te dire. Tu me connais; tu sais mon zèle; je tâcherai de suffire à tout jusqu'à ce que tu reviennes. De ton côté, aime-nous, et assure-nous la bienveillance de tes excellents et doctes amis. Ta femme souhaite à ton malade un prompt retour à la santé, pour que tu puisses revenir plus tôt près d'elle, et elle demande d'être recommandée à lui (Ep. V, 72).

Agrippa répond de Malines, le 15 juillet 1529, au serviteur qui lui sert de correspondant.

— Je suis bien aise, lui dit-il, que tout marche régulièrement. Je te recommande toujours ma femme et mes enfants, Tarot et sa famille, et le reste. Qu'on salue, de ma part, Maria la grande; qu'on fustige la petite; quant à Hercule, qu'il modère

1. Hercule et Aurellus sont des serviteurs ou disciples, *servi*: la servante, *ancilla*, dont il est question avec eux, est sans doute Maria qui est nommée au commencement de la même lettre. Cet Hercule et cette Maria devaient être bientôt, avec la femme d'Agrippa, les victimes de la peste de 1529. « *Significavi tibi... Herculis et Mariæ interitum, servi et ancillæ* » (Ep. V, 84).

ses exercices de force, sinon qu'on le corrige du bâton ¹. Si ce serviteur, que le Maître de l'Oratoire, *Magister Oratorii*, doit m'envoyer à Anvers, se présente, qu'on le retienne à la maison, ou bien qu'à l'occasion on me l'envoie ici (Ep. V, 73).

— Tout le monde te salue, lui est-il répliqué, ta femme, la grande Maria et les chiens. Ton épouse t'a fait écrire en français par Jean Martin (Ep. V, 74).

— Le seigneur Augustino, est-il encore dit un peu plus tard à Agrippa, voudrait te voir de retour à

1. « Mariam majorem salvere jubeo, minorem virgulari, Herculem non tam herculari quam baculari cupio » (Ep. V, 73). Agrippa joue ici sur le mot « baculari » dont le sens exact dans ce latin de convention nous échappe. S'il n'exprime pas dans les conditions d'un simple verbe passif l'idée d'être frappé du bâton, ainsi que « virgulari » celle d'être frappé de la verge, ne pourrait-il pas, comme verbe déponent, se rapporter à l'idée, fort différente de jouer avec le bâton ? Son rapprochement de la forme « herculari » pourrait alors indiquer que, faisant allusion à un jeu d'adresse, à une sorte d'escrime, Agrippa désigne ainsi métaphoriquement un exercice de l'esprit par opposition aux exercices de force. Il exprimerait par là le désir de voir son serviteur Hercule moins adonné à ces exercices de force et plus appliqué à des occupations moins vulgaires. Peut-être trouvera-t-on cette explication un peu subtile et préférera-t-on voir dans les paroles d'Agrippa une simple menace du bâton à l'adresse d'Hercule, en cas de désobéissance aux recommandations du maître. C'est du reste à cette explication que nous nous arrêtons. Cette petite question donne une idée des difficultés que présente parfois l'interprétation de ce latin du xvi^e siècle, qui est loin d'être celui de l'antiquité et des écrivains classiques.

Anvers. Ton épouse revient à la santé. Son visage en est tout réjoui ; mais elle n'a pas encore osé sortir de la maison et regrette de ne pouvoir dès maintenant s'amuser à t'écrire. Tarot, Franza, Musa, Cicionus, Balassa (ce sont les chiens) se portent bien et te rappellent. Maria la grande te salue. La petite, avec Hercule et Margareta (les domestiques, à ce qu'il semble) s'arrangeraient peut-être assez bien de voir se prolonger ton absence (Ep. V, 76).

— Je tiens la plume, dit une autre fois le fidèle serviteur, ayant d'un côté ta femme et de l'autre Maria. Elles parlent à la fois. Si j'écris de travers, pardonne-moi ; mes oreilles ne sont pas de fer, ni mes mains non plus. Ta femme a recouvré la santé et les forces. Elle soupire maintenant après ton retour. Elle a reçu tes lettres ; mais, comme elles étaient en français, je n'ai pas pu très bien les lire. Écris lui dorénavant en latin pour que je puisse, nouveau Mercure, lui servir de secrétaire. N'oublie pas que je suis Romain et non Français. Tout va bien à la maison. Les chiens courent dans le jardin, reviennent à leur maîtresse, mangent, dorment, ou font vacarme. Les enfants sont au mieux. N'aie aucune inquiétude. Tant que mes forces me le permettront, je suis tout à toi. Ton épouse te salue mille fois. Aurelius, Augustinus, Emmanuel (des disciples sans doute) font de même (Ep. V, 77).

Nous ne donnons que des extraits fort réduits de ces lettres, où les indications de ce genre abondent. Tous ces détails sont pleins de vie et forment par

leur ensemble un tableau dont quelques traits ne manquent pas de grâce et de naïveté. C'est bien là l'image vraie d'un intérieur, comme on peut se figurer qu'était alors celui d'Agrippa; intérieur à la fois sérieux et animé, où l'étude et les jeux se rencontrent; dans une maison toute pleine de bruits et d'activité, égayée par les cris et les rires des enfants et par le mouvement inégal d'une troupe, quelquefois paresseuse, plus souvent agitée, de chiens favoris. Les servantes, les valets et leurs aides sont aux soins du ménage; les élèves d'origine et de langue diverses, mais tous s'entendant et se parlant en latin, sont aux fourneaux et aux alambics. Ils ont en même temps l'attitude de serviteurs soumis et dévoués. Une jeune femme un peu languissante, dont la santé ébranlée préoccupe les uns et les autres, tient au milieu de tout cela, non sans charme, la place importante que lui assigne la tendre affection d'un mari, chef de cette nombreuse famille dont il dirige de loin comme de près les intérêts, en poursuivant de sérieuses études, en cultivant de savantes amitiés, et en vaquant aux graves occupations d'un médecin en renom. Un lien, la vie de cette femme, retient uni le faisceau de toutes ces choses diverses; ce lien va manquer; cette charmante harmonie va se briser; et tout ce bonheur va s'effondrer.

Les lettres qu'Agrippa recevait à Malines des serviteurs restés à Anvers dans sa maison, lui annonçaient le retour lent et progressif de sa femme convalescente à la santé. Elle ne s'était pas encore

complètement remise depuis la naissance de son dernier enfant, le 13 mars précédent, quelques mois après son arrivée à Anvers (Ep. V, 68). Son état s'améliorait cependant peu à peu; mais, encore débile, elle se trouvait à ce moment exposée à des risques nouveaux. La peste régnait dans le pays. Les dernières nouvelles adressées à Agrippa étaient malgré cela rassurantes. Sa femme, lui disait-on, ne souffrait presque plus que d'une chose, de l'absence prolongée de son époux. Agrippa était maintenant tranquille. Un court billet lui apporte un signal d'alarme.

— A quels prompts changements, lui écrit-on, sont sujettes les choses! Ta chère épouse, qui allait bien hier, a passé une nuit très mauvaise. Les anciens symptômes reparaissent. Nous avons d'abord voulu lui persuader de consulter Jacobus le médecin. Mais elle ne veut voir que toi; elle demande qu'on t'avertisse, et désire que tu reviennes au plus tôt, si cela est possible (Ep. V, 78).

Agrippa ne se fait pas attendre. Il peut soigner sa femme, mais il ne peut pas la sauver. La peste qui en a fait sa proie l'enlève en quelques jours. Le fléau frappe les serviteurs après elle; la maison tout entière subit ses atteintes. Agrippa est seul épargné. Ses enfants ont été aussitôt éloignés; et lui, après la mort de sa femme, se réfugie d'abord dans une hôtellerie, puis dans la maison de Fornari, son protecteur et son ami. Il a le cœur déchiré et l'esprit abîmé; ses affections sont anéanties, ses espé-

rances sont brisées, sa vie est bouleversée. Quatre ou cinq lettres qu'il écrivait à ce moment sont pleines de l'expression de sa douleur, et montrent le trouble qui s'est emparé de lui. Elles sont adressées en première ligne à Guillaume Furbity, à ce parent qui avait reçu d'Agrippa la mission de veiller sur sa famille, quand il avait dû la quitter à Paris, l'année précédente ; ensuite à son vieil ami Chapelain, qu'il ne peut pas oublier, malgré un peu de refroidissement, malgré les petits nuages qui ont traversé leur ancienne amitié ; et enfin à un révérend père franciscain de Cambrai, avec lequel Agrippa entretenait, depuis quelque temps déjà, des relations (Ep. V, 79, 80, 82).

— Plût à Dieu, dit Agrippa au premier, plût à Dieu, cher parent, que je n'eusse pas à t'annoncer les tristes nouvelles que je t'envoie. Je suis anéanti. J'ai perdu la consolation de ma vie, le doux soulagement de mes peines ; j'ai perdu ma femme chérie, morte pour moi, mais en possession de la gloire éternelle. Tu as su que depuis Pâques elle était plus souffrante d'un mal aggravé par diverses complications. Elle n'a manqué de rien. Trois fois sauvée, trois fois retombée ; rétablie une dernière fois, elle allait très bien depuis près d'un mois et revenait même à la gaieté, quand tout à coup, le lendemain de la Saint-Laurent, la fièvre pestilentielle l'a saisie, en même temps qu'un abcès se déclarait à l'aine. Tous les remèdes ont été employés ; ils se sont trouvés impuissants. Ni jour ni nuit je ne l'ai

quittée. Adorée de tous, elle n'a été abandonnée par personne. Le quatrième jour, un peu de mieux se manifestait; mais le septième, qui était le 7 août¹, le matin, vers la neuvième heure, dans de grandes souffrances, l'esprit sain et constamment tendu vers Dieu, nous tous présents, elle a rendu son âme. De larges taches sur son corps montraient que la peste s'était répandue partout. Douleur immense! La voilà perdue! Et cela pour mon malheur, pour celui de ses jeunes enfants, pour celui de tous ceux qui l'ont connue. Après une trop courte union, où n'avait régné qu'amour et que paix, et où, sans qu'un seul nuage eût jamais passé entre nous, elle avait supporté courageusement avec moi l'adversité, la pauvreté et l'exil, la fuite et ses périls, elle m'est enlevée au moment où une vie douce et facile s'offrait à nous. Que n'étais-tu là, mon cher Furbity? Ta présence eût été pour elle une consolation; elle te réclamait sans cesse; elle m'a chargé de te transmettre ses adieux, et de te demander pour elle tes prières et ton pardon, si jamais elle t'avait offensé.

— Au commencement de sa maladie, elle avait voué un pèlerinage à Saint-Claude. Elle s'est remise sur toi d'acquitter cette dette, quand tu re-

1. Il faut lire le 17 et non le 7 août. La lettre d'Agrippa, telle que nous la trouvons dans la Correspondance imprimée, donne bien la date du 7 août comme étant celle de la mort de sa femme. Diverses considérations, qu'on trouvera dans une note de l'appendice (n° VIII), autorisent, croyons-nous, la correction que nous proposons.

tourneras dans ton pays. Je t'en prie de mon côté, décidé à en faire autant, si je reste en vie. Tu devais acheter pour elle une petite chaîne d'or. Consacres-en le prix à un usage qui lui soit plus profitable, à des prières ou à des aumônes. Enfin, elle m'a recommandé, en mourant, de suivre toujours tes bons avis, et de réclamer ta protection pour moi et pour nos enfants. Je la souhaite par dessus tout. J'ai encore des choses fort importantes à te dire; ne viendras-tu pas bientôt?

— Hélas, mon cher Guillaume, j'ai tout perdu; il n'y a plus maintenant de bonheur pour moi dans la vie, après la perte de cette épouse chérie. Prie pour nous, prie pour elle, bien qu'on ne puisse douter de son salut. Aussi est-ce elle maintenant que je prie incessamment d'intercéder pour moi auprès du Christ (Ep. V, 81).

Voilà bien le ton ému d'une douleur vraie. On le retrouve également dans les deux missives adressées à Chapelain et au père franciscain de Cambrai (Ep. V, 83, 84). Il fallait citer la lettre à Furby comme un témoignage certain de l'affection d'Agrippa pour la femme qu'il venait de perdre. Il faut citer la également comme une preuve des sentiments religieux qu'au fond et malgré bien des indications contraires il professait réellement. C'est dans cette pièce que se rencontre le passage que nous avons mentionné précédemment, touchant la faveur dont la pauvre femme était, à ce moment, l'objet de la part de la princesse Marguerite. On y

trouve encore quelques autres renseignements sur cette épouse regrettée qui mourait le 17 août 1529 à l'âge de vingt-six ans, à vingt-six ans moins vingt-trois jours, dit Agrippa, et après huit années moins un mois d'union avec lui. C'est ainsi qu'on sait qu'il l'avait épousée le 17 septembre 1521 et qu'elle était alors âgée de dix-huit ans à peu près ¹. Agrippa disait aussi dans cette lettre qu'après la mort de sa femme il avait abandonné sa maison, laissée à la garde de son serviteur Hercule et d'une servante, tandis qu'une autre emmenait ailleurs ses enfants, et que, pour son compte personnel, il était, avec un seul domestique malade lui-même, dans une auberge où le visitaient journellement ses fidèles amis, le père Aurelio et le riche Fornari (Ep. V, 81).

Dans d'autres lettres au même parent, Agrippa ajoute que les deux serviteurs restés dans sa maison sont morts à leur tour; que la ville entière est ravagée par l'épidémie; qu'il a quitté l'auberge où il s'était retiré dans le premier moment, pour se réfugier dans la maison de Fornari; et qu'enfin il s'est consacré avec zèle à soigner les pestiférés, en leur appliquant divers remèdes dont il donne en grand

1. On trouvera dans la note n° VIII, de l'appendice dont il vient d'être question, quelques renseignements sur cette femme d'Agrippa et sur les enfants qu'elle lui a donnés. C'était, on se le rappelle, Jeanne Loyse Tissie, qu'il avait épousée à Genève en 1521, quelques mois après la mort à Metz de sa première femme, dont on ignore le nom et qui était originaire de Pavie.

détail la recette, avec une description médicale de la maladie (Ep. V, 84, 85). Ces lettres au nombre de deux sont des 4 et 13 octobre 1529. A cette dernière date, Agrippa n'était pas encore rentré dans sa maison, et n'avait pris aucune décision pour ses affaires, notamment en ce qui regardait ses enfants ; car il devait, dit-il, penser surtout à eux, dans l'adoption du genre de vie qu'il mènerait désormais, et dans le choix qu'il avait à faire entre plusieurs partis qui pour cela s'offraient à lui, en ce moment.

— Je ne sais, écrit-il le 4 octobre à son parent Furbity, quelle fortune m'attend maintenant. Je suis mandé par le roi d'Angleterre, qui me fait de grandes propositions ; mais ces propositions ne me conviennent pas. En même temps, le chancelier de l'empereur me promet, si je veux me rendre à la cour du souverain, de me porter aux emplois les plus élevés. Fornari, d'un autre côté, me transmet les pressantes sollicitations d'un marquis que j'ai connu autrefois en Italie, et qui voudrait me rappeler avec toute ma famille dans ce pays. Ici enfin, à la cour de la princesse Marguerite, on m'offre une position convenable, mais avec de moindres émoluments que ceux qui me sont promis ailleurs. Je ne sais à quoi m'arrêter. Mon goût serait de vivre indépendant plutôt que de recommencer à servir ; mais ce n'est pas mon goût, c'est l'intérêt de mes enfants que je dois consulter (Ep. V, 84).

Etre libre ou servir, ainsi aurait pu en effet se poser, à ce moment, pour Agrippa la question du

choix à faire d'une occupation. Ce n'est pas ainsi qu'il l'aborde cependant, malgré ce qu'il vient de dire. Il semble plutôt tout décidé à servir, et n'hésite en réalité qu'entre plusieurs manières qui lui étaient proposées, de le faire. Il était donc résolu, plus qu'il ne le dit, à sacrifier cette précieuse indépendance à laquelle il se déclare toujours si attaché, et dont il n'a su que si rarement jouir. Il se montre une fois de plus, dans cette circonstance, tout prêt à accepter encore, malgré ses révoltes passées contre toute obligation de ce genre, le joug du service et les devoirs d'un emploi. Il est bon d'ajouter pourtant que, dans le cas présent, sa volonté n'était pas tout à fait libre. Elle était dominée sur un point essentiel par des empêchements que nous allons faire connaître.

En parlant d'un parti à prendre dans cette occurrence, Agrippa, comment ne pas s'en étonner, ne fait aucune mention de celui qui, tout en lui assurant l'indépendance qu'il dit souhaiter, eût été, on pourrait le croire, le plus naturel et le plus sage. Il ne semble pas penser un instant à continuer tout simplement l'exercice de la médecine où il paraissait réussir. Loin de là, on le voit à ce moment même cesser tout à coup de la pratiquer, après les soins qu'il dit avoir donnés, en 1529, aux pestiférés d'Anvers (Ep. V, 84, 85). On a quelque raison de penser que cet abandon soudain et absolu d'une profession avantageuse aussi bien que conforme à ses goûts, et la recherche qu'il fait en même temps

d'un emploi de nature toute différente, ne sont pas de la part d'Agrippa entièrement volontaires.

Rien n'est moins assuré, nous l'avons déjà dit, que le caractère des titres en vertu desquels Agrippa prétendait exercer la médecine. Il n'était nullement docteur, suivant toute vraisemblance, quoiqu'il prît quelquefois cette qualité; car, dans certains cas où il serait naturel qu'il la produisît, on ne le voit pas le faire. Il néglige notamment de s'en prévaloir dans un document que nous allons citer, et où la mention en eût été tout à fait à sa place. Dans cette pièce il parle, en effet, de la médecine et de l'exercice qu'il en a fait, non pas à titre de gradué dans cet art, mais, suivant ce qu'il dit à cette occasion, en raison des privilèges conférés par une charge publique. Cette observation n'est pas sans valeur, touchant un personnage aussi porté que l'était Agrippa, on en a maint exemple, à tirer vanité de tout ce qui pouvait relever sa situation et flatter son amour-propre; aussi attentif qu'on le sait, à ne jamais rien perdre de ses avantages. On est donc fondé à penser, comme nous l'avons établi précédemment, que la qualité de docteur en médecine pouvait, à bon droit, lui être contestée. Il y a lieu de croire qu'elle le fut en effet, et tout particulièrement par ses confrères les médecins d'Anvers, qui seraient ainsi parvenus à l'arrêter dans la pratique d'un art où il leur faisait, grâce à la faveur publique, une concurrence redoutable. C'est ce que semblent prouver, d'une part, la cessation subite par Agrippa de l'exercice de la

médecine à ce moment, au milieu même des succès qu'il y obtenait et malgré l'embarras où nous le voyons alors de trouver des ressources pour subvenir aux besoins de sa famille, et, d'autre part, les violentes attaques dirigées en même temps par lui contre les médecins d'Anvers, dans un factum qui appartient à cette époque et dont nous allons donner des extraits. Cet écrit est animé d'une passion violente qui ne peut guère s'expliquer que par l'aiguillon d'un ressentiment personnel, quoique au fond il concerne spécialement un étranger. Il s'agit, dans cette pièce, d'un individu dont Agrippa prend la défense contre le corps entier des médecins d'Anvers. D'accord avec ce qui vient d'être dit, il y semble plaider bien moins la cause d'un autre que la sienne propre. L'écrit en question est un mémoire adressé, en 1530, au grand conseil qui siégeait à Malines. Nous voulons par quelques citations justifier l'appréciation que nous venons d'en faire.

— A la requête d'honorable maître Jean Thibault, professeur en médecine et en astrologie, dit Agrippa dans son factum, je viens le venger devant vos illustrations, des calomnies des médecins d'Anvers, et attester sa parfaite science. Il m'appartient à moi de prononcer sur de pareilles matières, à moi qui dès longtemps ai eu charge publique d'exercer cet art près des princes et des rois; et je crois juste de me rendre à la demande que m'a faite le plaignant de lui fournir cette déclaration. J'atteste donc que je connais également et Jean Thibault et les mé-

decins d'Anvers, et que la querelle à lui faite par ceux-ci n'est autre chose qu'une pure injure ; telle qu'on peut l'attendre, du reste, de cette race envieuse des médecins, toujours prêts comme des animaux immondes à se jeter sur les plus sales ordures, et à se les arracher l'un à l'autre pour la moindre espérance de profit ¹.

— Quant à ce qui regarde les connaissances en médecine, je déclare qu'elles ne font nullement défaut à maître Thibault, et que, pour moi comme pour les miens, j'aimerais mieux, en cas de maladie, recevoir ses soins que ceux d'aucun de ses confrères d'Anvers. Car ce que j'appelle l'art de guérir n'est pas cette médecine logistiquie ou sophistiquie qui tient, il est vrai, une place considérable dans la philosophie naturelle, mais qui est fort peu nécessaire pour soulager les malades ; échafaudage de mots, de sophismes entortillés, et de syllogismes scolastiques, plutôt que véritable doctrine touchant les maux et les remèdes ; vaine science que Sérapion, l'illustre médecin, déclare tout à fait étrangère à l'art de guérir. Cet art dont il s'agit ici consiste dans la médecine instrumentale et opératrice, *me-*

1. « Ego m. Joannem Theobaldum novi, et Antuerpianos medi-
« cos cognosco ; sed quæ inter illos controversia est, meo ju-
« dicio non nisi mera injuria est, qua solet hoc invidum me-
« dicorum genus porcorum ritu sibi stercore invidere, ac de
« lotio et retrimentis quoties contingat, alterum alteri matulam
« aut concham stercorariam præripere, maguis contentionibus
« digladiati, sordidi lucelli gratia. » (Ep. VI, 7).

chanica et operatrix medicina, laquelle, suivant le vieux Thessalus, n'a besoin ni de dialectique, ni de mathématique, ni d'aucun procédé scolastique. C'est une science que ce maître se faisait fort d'enseigner en six mois, et que Sérapion affirme être tout entière dans la pratique et dans l'observation, *in usu et experimentis*, d'accord en cela avec le Romain Cornelius Celsus, lequel déclare que, pour guérir, rien ne vaut l'expérience. C'est ce qui fait que les vieilles femmes réussissent souvent là où de très savants médecins ont échoué, et que maître Jean Thibault a guéri beaucoup de malades que les docteurs d'Anvers avaient abandonnés comme désespérés. De là, une profonde blessure à leur amour-propre ; de là, l'envie ; de là, le procès qu'ils lui intentent. Des docteurs vaincus par un ignorant !

— On se demande pourquoi ces savants médecins n'ont pas entamé l'affaire lorsque l'épidémie sévisait dans cette ville. On a pu voir alors quels hommes ont rendu des services à la chose publique. On a vu ces docteurs se sauver et abandonner le peuple, au mépris des serments prêtés par eux entre les mains des magistrats, au mépris des obligations qu'ils avaient contractées en recevant des gages de l'Etat. Pendant ce temps-là, maître Jean Thibault et quelques autres se prodiguaient courageusement pour le salut de la cité. Et maintenant, ces médecins scolastiques, ces docteurs hauts d'une coudée, viendront nous entortiller de leurs sophismes, disputer, à force de syllogismes cornus, de

notre santé et de notre vie, en prononçant d'amphigouriques ordonnances ! Qu'à eux appartiennent et la gloire de dogmatiser, et les titres et les honneurs, et les premières places et les gros traitements. Mais qu'au lit des malades, où il ne s'agit plus de disputer et où il faut soulager et guérir, ils laissent faire ceux qui apportent des remèdes éprouvés et salutaires, et qui savent encore agir, quand eux se sont retirés, *quando ipsi jam ægrum, ut aient, prognosticis reliquerunt*. Dans l'Evangile on voit que le Seigneur a loué, non pas le prêtre ni le lévite qui ont passé près du mourant, mais le bon Samaritain qui l'a secouru.

— Nous sommes sous la protection de l'Empire, dans une patrie libre, où chacun a le droit de vivre de son art et d'en tirer profit, pourvu que la république n'en reçoive aucun dommage, C'est à vous de maintenir cette liberté. Maître Jean Thibault vous le demande. Que les dons qu'il tient de Dieu, et que l'expérience qu'il a acquise puissent profiter à lui comme au salut de tous ; autrement ce n'est pas lui seulement, c'est le peuple tout entier qui se voit condamné comme à la servitude, s'il n'est plus permis à chacun de choisir son médecin, et si l'on ne peut dorénavant demander des remèdes qu'à des maîtres envieux expressément désignés pour cet office. Votre prudence jugera s'il est juste qu'il en soit ainsi. Fait à Anvers, l'an 1530 (Ep. VI, 7).

La lecture de ce singulier plaidoyer aura confirmé, nous le pensons, le jugement que nous en avons

porté, en disant qu'Agrippa semble y exhaler un ressentiment personnel, et y parler pour lui-même. Cette interprétation confirme ce que nous avons dit précédemment des causes probables de l'interruption subite à ce moment de sa carrière médicale. A la suite de la période où nous l'avons vu faisant activement et un peu bruyamment peut-être œuvre de médecin, parcourant la province pour donner des soins aux riches malades qui l'appellent de toutes parts, et assistant à Anvers à l'épidémie où il a perdu sa femme, il s'arrête tout d'un coup dans cette voie qu'il suivait à son grand profit, avec autant de facilité ce semble que de bonheur. Il s'est heurté évidemment à des obstacles imprévus; il a provoqué des jalousies; il a soulevé des oppositions; et devant celles-ci il est contraint de céder.

La difficulté insurmontable, on ne saurait en douter, venait pour Agrippa de l'absence de titres réguliers l'autorisant à exercer la médecine. Nous avons précédemment établi la grande probabilité qu'il en était ainsi¹. Nous trouvons dans les faits qui se produisent aujourd'hui la justification de nos suppositions. Agrippa n'avait pas en médecine de grades scientifiques. D'après la manière dont il parle, dans la pièce que nous venons de citer, de ce qu'on pourrait appeler l'exercice libre de cet art, au nom surtout de l'expérience et sous la seule garantie du succès, il est permis de juger que c'est ainsi qu'il le

1. Voir dans notre chapitre V, p. 73, 74 du présent volume.

pratiquait lui-même. Maître Jean Thibault, dont il se fait dans cette circonstance le défenseur, a tout l'air d'un charlatan; Agrippa médecin n'était peut-être pas lui-même autre chose; mais il était en même temps homme de bons sens, outre cela en possession d'un esprit cultivé. On trouve dans son mémoire plus d'une vue saine, plus d'une proposition parfaitement raisonnable, touchant cet art de la médecine dont la pratique lui est désormais interdite.

Ainsi se terminait pour Agrippa une carrière qui avait duré environ sept années, la plus longue qu'il eût parcourue dans aucun genre. Nous avons expliqué comment il avait pu la suivre si longtemps sans rencontrer les obstacles qui venaient de l'y arrêter. Il avait jusque-là toujours exercé la médecine, il le dit lui-même dans le document qu'on vient de lire, sous la protection de privilèges résultant de la possession d'un office public; à Fribourg d'abord, comme médecin de la Cité, après avoir vainement sollicité du duc de Savoie une commission du même genre; à Lyon ensuite, comme médecin du roi, attaché à la personne de la reine-mère ¹. Nous avons dit qu'en arrivant à Anvers il avait recherché l'office analogue de médecin de la princesse Marguerite d'Autriche;

1. «... Cum eandem artem apud reges principesque olim publicis stipendiis professus sum (Ép. VI, 7). » Un office et des gages, tels avaient été, en effet, jusque-là les titres d'Agrippa à l'exercice de la médecine. On trouvera dans une note de l'appendice (n° VII) quelques renseignements à ce sujet.

mais qu'il n'avait pu l'obtenir, l'emploi ne s'étant pas trouvé vacant, comme il y comptait (Ep. V, 66). Fort d'une réputation bien établie, il avait alors osé exercer librement son art, sans se soucier davantage du passe-port qui lui faisait ainsi défaut. Dans cette situation désavantageuse où rien ne le couvrait, il n'avait peut-être pas observé dans sa conduite la prudence requise. Ses succès, dont nous avons des témoignages, auraient suffi d'ailleurs pour soulever contre lui les envieux. Quelques écarts de langage, comme ceux qu'il se permettait volontiers, déterminèrent-ils la crise finale? C'est ce que nous ne saurions affirmer, quoique la chose ne fût pas invraisemblable ¹.

Si Agrippa était vis-à-vis des médecins d'Anvers innocent de toute provocation antérieure, il a au moins après coup donné contre eux libre carrière, comme nous venons de le voir, à sa verve mordante. On peut se faire une idée de la colère que dut soulever chez ses anciens confrères la violente diatribe dont l'affaire de maître Thibault avait été l'occasion encore plus que le sujet. Agrippa était homme à ne pas s'en inquiéter beaucoup. Il aimait la dispute et recherchait les querelles, bien loin de les éviter. Il n'avait à tirer de la publication du factum que nous venons de faire connaître, d'autre profit que la satis-

1. Les contemporains d'Agrippa lui reconnaissaient un esprit naturellement satirique et agressif, que ses amis eux-mêmes lui reprochent quelquefois (Ep. VII, 7, 13).

faction de se venger; et il sacrifiait évidemment en cela les intérêts du client dont il avait pris en main la cause; mais peu lui importait, on le croira sans peine. Nous ne savons pas, au reste, si ce client était bien digne d'intérêt. Cinq ou six ans plus tard, on retrouve Jean Thibault à Paris, aux prises avec la faculté de médecine et avec le parlement de cette ville, comme il l'avait été en 1530, avec le corps des médecins d'Anvers et avec le grand conseil de Malines.

Jean Thibault avait dû, ce semble, quitter les Pays-Bas à la suite de la mésaventure qui avait fait prendre la plume à Agrippa. Ultérieurement, il prétendait avoir été dans ce pays médecin de la gouvernante de la province, dame Marguerite, archiduchesse d'Autriche, et avoir auparavant étudié dans plusieurs universités fameuses l'art et science de la médecine. Il s'était, disait-il, arrêté surtout à la médecine empirique dont il était docteur, *doctor empiricus*, plutôt qu'à la médecine logique ou clinique, *quam Plinius vocat clinica*. Il avait, ajoutait-il, longuement pratiqué l'art de guérir dans la Basse-Allemagne, en Hollande, en Zélande, en Flandres et autres pays; puis il était venu à Paris, où il s'était hardiment livré à cet art empirique, comme il disait, donnant des consultations de médecine et d'astrologie, faisant des cures, composant « des prognostications selon les astres, conjaculation d'iceux et « motion des signes, » publiant des livres, des recueils de recettes contre les maladies, et des almanachs. La faculté de médecine de l'université de

Paris s'était émue de ces empiètements et, sur ses plaintes, maître Thibault avait été mis en prison, traduit devant le prévôt de Paris, et condamné à s'abstenir ultérieurement de toute pratique, tant qu'il n'aurait pas, conformément aux privilèges de la faculté, obtenu licence, après avoir justifié devant elle de ses connaissances et de sa capacité. Appel avait été porté par lui de l'affaire devant le parlement. Là, Jean Thibault, qu'il n'était pas facile de réduire, avait excipé d'un privilège de médecin du roi.

A l'époque où il était à Anvers, disait Jean Thibault, le roi, sur sa réputation de savoir, l'avait mandé à Cambrai et invité ensuite à venir se fixer en France ; sur quoi il aurait, avec sa femme et cinq ou six enfants, quitté Anvers pour se rendre à Paris, se fiant aux espérances que devait lui faire concevoir la parole du roi. C'est alors, cependant, qu'il avait été poursuivi et traduit devant le prévôt de Paris. Mais, assurait-il, appelé sur ces entrefaites à Fontainebleau, il y aurait obtenu « des lettres de don de l'estat de médecin ordinaire et astrologue du roy » ; et il prétendait se trouver dès lors dans la clause d'exception, *in casu exceptionis*, des privilèges de la faculté de médecine de Paris, suivant lesquels nul autre qu'un docteur créé ou suffisamment examiné par elle, ne peut être admis à exercer la médecine en cette ville, « s'il n'est qu'il soit, par exception, « médecin ordinaire du roy ou de quelque autre « grand prince ».

Maître Jean Thibault ne disait pas toute la vérité,

nous le savons d'ailleurs, en expliquant comment il avait quitté Anvers ; mais son savoir-faire était grand et il avait réussi, paraît-il, à se procurer en effet des lettres patentes aux termes desquelles il était retenu par le roi comme son médecin ordinaire. Il produisait cette pièce au dos de laquelle était même transcrit le serment qu'il avait prêté en cette qualité « ès mains du premier maître d'hostel du roy, le « seigneur de Montchenu, comme ont accoustumé « faire tous les médecins du roy ». Jean Thibault « l'empiricien » se croyait dès lors à l'abri de toute recherche, et s'apprêtait à guérir, à pronostiquer et à publier ses petits livres tout à son aise, à la barbe de la faculté. Malheureusement pour lui, on devait trouver un biais pour l'atteindre et, sans contester le mérite des lettres patentes du roi, ce qu'on n'eût osé faire, on établit que, ne recevant pas de gages, le titulaire ne pouvait être considéré comme exerçant son office. Un arrêt du parlement le condamna définitivement à se soumettre à l'examen de la faculté, ou à cesser toute pratique de son art, la cour ordonnant qu'à défaut de ce faire dedans la huitaine, il serait procédé contre lui ainsi qu'il appartiendrait ¹.

1. Les particularités que nous venons d'exposer ressortent de la teneur d'une pièce authentique, l'arrêt du parlement de Paris contre Jean Thibault, en 1536, dont le texte est donné par Du Boulay, dans son histoire de l'université de Paris. — *Historia universitatis parisiensis, auctore Casare Egassio Bulaco. Parisiis*, 1673, tom. VI, p. 264.

Nous ignorons quelle fut la fin de cette affaire. Nous avons cru devoir nous arrêter quelque peu aux particularités qui la concernent, parce qu'elles éclairent d'une manière piquante une situation analogue à celle où put se trouver Agrippa lui-même, en présence des oppositions très vraisemblables du corps des médecins d'Anvers auxquels il portait ombrage; obligé de renoncer dès lors, faute de titres suffisants, paraît-il, à la pratique de la médecine qu'il exerçait non sans succès depuis plusieurs années. Pour ce qui regarde cet important épisode de l'histoire d'Agrippa, dont il ne dit rien nulle part, même indirectement, et dont personne n'avait jamais, que nous sachions, reconnu le caractère ni fourni l'explication, nous avons dû suppléer au manque presque complet de renseignements positifs, par des inductions tirées de l'examen de quelques faits imparfaitement connus. On nous pardonnera, nous l'espérons, ce que peut avoir d'incomplet, dans ces conditions, la justification de notre opinion à ce sujet.

Quoiqu'il en soit du mérite de notre démonstration, il est acquis que, vers la fin de l'an 1529, Agrippa, au lendemain de la mort de sa femme, abandonnait l'exercice de la médecine auquel il était adonné depuis sept années; qu'il entrait, à partir de ce moment, en hostilité ouverte avec les médecins d'Anvers, ses anciens confrères; et qu'il recherchait en même temps un emploi d'un autre genre. Plusieurs partis, dit-il, s'offraient à lui pour des offices divers;

en Italie, près d'un marquis dont le nom ne nous est pas connu ; en Angleterre, auprès du roi Henri VIII ; sur un théâtre plus vaste, à la cour de l'empereur ; ou bien, dans des conditions plus modestes, à celle de la gouvernante des Pays-Bas. C'est à ce dernier parti qu'Agrippa s'arrête. Il convient de reconnaître qu'en cela il fait, cette fois au moins, acte de sagesse. Il devait, dit-il, se contenter là d'un traitement moindre qu'ailleurs, il est vrai ; mais il trouvait dans cette situation l'avantage de n'être pas éloigné des lieux où était assise en ce moment son existence, liée à celle de sa nombreuse famille.

Indépendamment de cette raison, une autre considération avait pu encore, pour une part, influencer Agrippa dans le choix qu'il faisait ainsi. Cette considération se rapportait au projet conçu par lui depuis plusieurs années déjà, et réalisé vers ce temps, de faire imprimer ses ouvrages ¹. Les grandes villes des Pays-Bas, au milieu desquelles il se trouvait, devaient pour cette opération lui offrir de notables ressources. Agrippa en usa effectivement, comme nous le dirons bientôt. Nous aurons à dire aussi qu'il rencontra dans l'accomplissement de cette œuvre des difficultés et des embarras qu'il aurait pu prévoir, et qui devaient troubler profondément le reste de son existence.

1. Plus d'une fois déjà antérieurement, Agrippa avait pensé à cette publication de ses ouvrages. Voir, à ce sujet, une note de l'appendice (n° XXVIII).

L'emploi dont Agrippa est investi alors à la cour de la gouvernante des Pays-Bas est celui de conseiller, archiviste et historiographe de l'empereur, *Cæsareæ majestatis a consiliis, archiviiis indiciarius et historiographus*, où il avait été jadis précédé, dit-il, par Joannes Marius Belga (Ep. VII, 21) ¹. Agrippa dut prendre possession de son office d'historiographe dans les premières semaines de l'année 1530 ². Une

1. Celui qu'Agrippa nomme ainsi n'est autre vraisemblablement que Jean Le Maire dit de Belges, l'auteur des *Illustrations de la Gaule*, né en 1473, mort vers 1548 et qui, attaché dès 1504 au service de Marguerite d'Autriche, fut secrétaire de cette princesse, puis indiciaire et historiographe impérial avant d'être, on a lieu de le croire, investi d'un office analogue à la cour de France. Il est peu probable que Jean Le Maire ait été le prédécesseur immédiat d'Agrippa dans la charge d'indiciaire et historiographe. « Olim prædecessor meus, » dit cependant de lui ce dernier (Ep. VII, 21).

2. L'époque précise où Agrippa fut investi de la charge d'historiographe impérial ne peut être fixée que d'une manière approximative et à quelques mois près seulement. On ne saurait douter que ce ne fût de cet emploi qu'Agrippa entend parler dans une lettre du 4 octobre 1529, où il dit qu'on lui offre à la cour des Pays-Bas une situation honorable, quoique peu rétribuée (Ep. V, 84). Vient ensuite dans sa correspondance une lettre portant le millésime de 1530, où il se plaint de la lenteur avec laquelle marchent ses affaires; menacé, dit-il, d'attendre platoniquement un an peut-être une solution (Ep. VI, 1). Est-ce de la collation de l'office en question qu'il s'agit ici? Il est permis de le croire et de conclure de là que l'office promis dès le mois d'octobre 1529 était encore attendu au commencement au moins de 1530. Agrippa dit, dans une lettre datée du 12 mai 1531, que, depuis un an et demi et

des conséquences de cette nouvelle situation paraît avoir été pour lui la nécessité de transporter sa demeure d'Anvers à Malines. Il s'était installé, on se le rappelle, dans la première de ces deux villes à son arrivée dans les Pays Bas, en 1528. C'est là que sa femme était morte le 17 août 1529. Il est certain que ultérieurement il a habité Malines, où il épousa sa troisième femme, et où il avait sa maison, à l'époque où il quitta le Brabant pour aller vivre à Bonn, en 1532 (Ep. VII, 21). Son passage d'Anvers à Malines dut s'effectuer entre ces deux dates, à l'occasion vraisemblablement de sa nomination à la charge d'historiographe impérial, en 1530. Il résulte de certains indices fournis par sa correspondance, que la translation par Agrippa de son domicile d'Anvers à

plus, il exerce l'office dont il a été récemment investi : « Nunc
« servio etiam suae majestati indiciarii munere, cui nuper prae-
« fecit me princeps Margareta Caesaris nomine, accepto sacra-
« mento meo ac jurejurando in manus reverendissimi archi-
« præsulis Panormitani; idque muneris jam supra annum et
« medium gessi propriis impensis » (Ep. VI, 18), l'archevêque de Palerme était Jean Carondelet, président du conseil privé. Ce texte ne permet guère de faire descendre plus bas que le commencement de l'an 1530, la prise de possession par Agrippa de son nouvel emploi. Il était, dans tous les cas, nécessairement investi de cet office lorsque, au cours de cette année 1530, il adressait à la princesse Marguerite, avec ses remerciements pour cette faveur, la dédicace d'un écrit composé en raison de ses nouvelles fonctions, l'histoire du couronnement de l'empereur Charles-Quint, qui avait eu lieu à Bologne, à la fin de février 1530 (Ep. VI, 3).

Malines, put avoir lieu vers la fin de cette année, ou au commencement de la suivante ¹. Il était naturel qu'investi d'un emploi comme celui qu'il venait de prendre, il se fixât près de la cour, dans cette ville de Malines où résidait la gouvernante, la princesse Marguerite, et où siégeaient le parlement ainsi que les Conseils de gouvernement²; dans la capitale en un mot des Pays-Bas, à ce moment.

Les fonctions d'historiographe impérial que prenait alors Agrippa étaient peu rétribuées, dit-il, mais elles étaient honorables ³. Elles étaient d'accord avec ses goûts littéraires, plus encore, avec un certain fonds d'érudition historique dont il fait preuve en diverses circonstances (Ep. IV, 55, 72; V, 4, 11), et dont nous avons eu déjà occasion de parler. Ses nouveaux devoirs consistaient à réunir des matériaux pour en composer des annales, et à écrire des chroniques ⁴.

Agrippa ne paraît pas avoir fait grand'chose

1. Pendant la fin de 1530 et le commencement de 1531, Agrippa semble avoir flotté pour sa résidence entre Anvers et Malines, avant de se fixer. Une lettre de lui du 10 janvier 1531 est encore datée d'Anvers (Ep. VI, 11), mais d'autres lettres écrites dans le même mois de janvier 1531, et dès le mois de décembre 1530, sont déjà datées de Malines (Ep. VI, 8, 10, 13, 15).

2. Voir sur ces Conseils une note de l'appendice (n° XXVII).

3. « *Honesta conditio, sed emolumenti minoris* » (Ep. V, 84).

4. « *Muneris onus. indicia temporum rerumque hinc inde inquirere, chronica conscribere* » (Ep. VII, 21).

pour s'acquitter de cet emploi ; et l'on a quelque raison de penser qu'en le recherchant il avait surtout en vue d'obtenir un titre de cour, ce qu'on appellerait aujourd'hui des attaches officielles, avec les privilèges qui pouvaient en découler. Quant aux devoirs de sa charge, il entendait y consacrer seulement, il le dit lui-même avec plus de franchise que de convenance à la princesse Marguerite, les instants dont ses affaires particulières lui permettraient de disposer¹. Il ne semble pas, au reste, qu'on exigeât beaucoup plus de sa bonne volonté. Le premier travail qui, suivant ses propres déclarations, ait été réclamé de lui comme historien, est un récit du couronnement de Charles-Quint, lequel avait eu lieu à Bologne à la fin de février 1530. Nous avons encore cet ouvrage². Ce n'est autre chose, comme en convient Agrippa lui-même, qu'une amplification de rhétorique d'après les documents publics. Agrippa l'avait exécuté sur la demande de la princesse Marguerite, à qui il le dédie (Ep. VI, 3) en la remerciant d'avoir daigné lui fournir ce glorieux sujet à traiter, pour ses débuts dans son nouvel emploi. Outre cette dédicace, nous possédons encore une lettre par laquelle Agrippa recommandait son œuvre au comte de Hochstrat, président du

1. « Quantunque a cura rei familiaris mihi dabitur otii » (Ep. VI, 3).

2. *De duplici Coronatione Caesaris apud Bononiam historiola* (Opera, t. II, pp. 1121-1115).

conseil des finances, *publicanorum præses* (Ep. VI, 4).

Après cela, on ne connaît plus rien des travaux qu'a pu exécuter Agrippa en qualité d'historiographe de l'empereur, sauf un morceau composé à la fin de l'année 1530, et qu'il peut être permis d'y rapporter, l'oraison funèbre de la princesse qui lui avait donné cet emploi, Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, morte à l'âge de cinquante ans, le 1^{er} décembre 1530. Cette pièce a été recueillie parmi les œuvres d'Agrippa ¹. Elle a été publiée avec une lettre datée de Malines, le 23 décembre 1530, par laquelle l'auteur en fait la dédicace à Jean Carondelet, archevêque de Palerme, président du conseil privé pour les provinces de la Germanie inférieure et de la Bourgogne (Ep. VI, 10). Agrippa composa aussi, à cette occasion, quelques pièces de moindre importance, des devises et des épitaphes pour les funérailles de la princesse et pour sa sépulture, comme on le voit par la mention qui en est faite dans des comptes de ce temps qui nous ont été conservés ².

Agrippa voulait en outre, dit-il, écrire une histoire de la guerre faite en Italie pour l'empereur par

1. *Oratio habita in funere divæ Margarete Austriacorum et Burgundiorum principis*, etc. (*Opera*, t. II, pp. 1098-1120). On trouvera dans notre appendice (n° XXIII) quelques observations sur cette œuvre d'Agrippa.

2. Le comte E. de Quinsonas, *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche*, 1860. t. III, p. 398. Le paragraphe de ces comptes relatif à Agrippa est reproduit dans une note de notre appendice (n° I).

le duc de Bourbon¹ ; et il avait, de plus, commencé à rassembler les documents relatifs aux dernières opérations exécutées contre les Turcs². On le voit aussi, à cette époque, réunir des informations historiques sur divers événements contemporains (Ep. VI, 14).

Pour ce qui est des opérations militaires du duc de Bourbon, Agrippa pouvait être naturellement porté à s'en occuper, par le souvenir de ses relations antérieures avec ce prince, dont la bienveillance passée lui imposait une dette de reconnaissance. C'est vraisemblablement pour ce travail que, en l'année 1532 encore, il faisait des recherches sur l'histoire de la maison de Bourbon, *historia borbonica*, dont il est parlé quelque part dans sa correspondance (Ep. VII, 10). Cependant on ne possède rien de lui sur l'expédition du connétable en Italie, non plus que sur la guerre des Turcs, ni sur aucune partie de l'histoire de son temps. Son œuvre comme historien de cour se borne donc pour nous aux deux morceaux que nous avons mentionnés : l'histoire du couronnement de Charles-Quint et l'oraison funèbre de la princesse Marguerite.

Les rares et faciles travaux qu'imposait à Agrippa

1. « Gallici belli pro Cesare in Italia per Borbonium gesti
« historiam concepi » (Ep. VII, 21).

2. « Turciæ expeditionis indicia ex ipsis castris cum in Ita-
« liam tum et Germaniam ad diversos principes missa, summa
« cum solertia collegi » (Ep. VII, 21).

sa charge d'historiographe, devaient, on le voit, lui laisser des loisirs, et lui permettaient parfaitement de continuer ses anciennes études. Il n'avait pas tout à fait renoncé à la culture des sciences occultes. Il parle encore dans ses lettres d'alors d'alchimie, de magie, de cabale et de géomantie (Ep. VI, 17) ; mais il s'occupe surtout, autant qu'on peut en juger, d'expériences de physique et d'observations de physiologie (Ep. VI, 3, 11). Quant à la médecine, il en avait tout à fait abandonné la pratique ; nous avons expliqué dans quelles circonstances, et pour quelles raisons, suivant toute probabilité.

Agrippa entretenait alors, comme par le passé, des relations avec les savants de divers pays ; et ceux qui venaient à Anvers ou à Malines ne manquaient pas de le visiter (Ep. VI, 2).

A la même époque appartient un fait qu'il faut signaler ici, sur lequel on n'a que des renseignements fort imparfaits. Suivant certains historiens ¹, Agrippa se serait alors occupé de l'éducation du prince Jean de Danemark. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il est l'auteur d'un discours que dut prononcer devant l'empereur en 1530 le jeune prince, à la suite de la mort de la princesse Marguerite, tante de sa mère ². Le prince de Danemark, né en 1518, avait

1. Le Glay, *Notice sur Marguerite d'Autriche*, à la suite de sa correspondance avec l'empereur Maximilien. Paris, 1839.

2. *Oratio pro filio Christierni serenissimi Daniæ, Norwegiæ et Sueciæ regis etc... habita, in adventu Cesaris* (Opera, t. II, pp. 1097-1098).

alors douze ans ; il devait mourir prématurément deux années plus tard, en 1532. Il était fils d'Isabelle, sœur de Charles-Quint, et de Christian II, roi de Danemark. Le roi Christian, chassé de ses Etats par ses sujets révoltés, erra, pendant huit ou neuf années, de 1523 à 1531, en Allemagne et dans les Pays-Bas. Ses trois enfants Jean, Dorothee et Christine, dont la mère était morte en 1526, vécurent alors auprès de la tante de celle-ci, Marguerite d'Autriche gouvernante de cette dernière contrée, jusqu'à la mort de cette princesse en décembre 1530, à une époque où Agrippa prenait, à la cour de Malines, l'office d'historiographe impérial. Ces circonstances auraient permis à celui-ci de participer, dans une mesure que nous ne connaissons pas, à l'éducation du jeune prince de Danemark, si ce qu'on nous dit à cet égard est vrai. Nous n'avons, au reste, d'autre indice du fait que la brève assertion produite à ce propos par les historiens, et le discours parvenu jusqu'à nous, dont on s'expliquerait ainsi qu'Agrippa eût été naturellement chargé de fournir les termes à son jeune pupille. Autrement, son office de cour aurait pu être un motif suffisant pour lui de recevoir cette commission ¹.

1. L'indication recueillie par M. Le Glay sur cette particularité de la vie d'Agrippa reste fort incertaine. Il est en effet une observation qu'on ne saurait négliger de faire sur ce point, c'est qu'Agrippa garde à cet égard un silence complet dans le mémoire adressé ultérieurement à la reine Marie, où il fait le tableau de ses services à la cour de Malines, afin d'en

Les fonctions d'archiviste et historiographe impérial ne demandaient pas à Agrippa beaucoup de son temps et ne lui imposaient, à ce qu'il semble, pas grand travail. Elles pouvaient, sans lui ôter presque rien de sa liberté, lui rapporter quelque profit ¹. Heureux s'il eût su se maintenir dans cette situation capable de lui procurer encore une existence assurée et du bonheur. Mais deux années n'étaient pas écoulées que tout cela était compromis, et bientôt après tout à fait perdu.

C'est à cette époque, au mois de juillet 1531, et pendant un séjour à Bruxelles ², qu'Agrippa répond

obtenir le paiement (Ep. VII, 21). Eût-il pu oublier, dans cette circonstance, les soins donnés par lui à l'éducation du prince de Danemark, neveu de cette princesse, s'il en avait été effectivement chargé? Dans le cas où l'assertion des historiens sur ce fait devrait être finalement rejetée, n'y aurait-il pas lieu d'admettre qu'elle avait pour origine une supposition erronée dont l'unique fondement serait le discours composé par Agrippa pour le jeune prince en 1530? Ce discours aurait pu d'ailleurs, comme nous le faisons observer, lui avoir été demandé en raison seulement de son office d'historiographe à la cour de Malines, et devrait, dès lors, se joindre aux travaux exécutés par lui à ce titre.

1. Il y a lieu de remarquer cependant que ces profits pourraient bien avoir été après tout plus apparents que réels. Dans une lettre du 12 mai 1531, Agrippa se plaint de n'avoir rien reçu, à cette date, du traitement qui lui était promis. « Neque
« tamen adhuc usque, datum neque statutum debitum stipen-
« dium est » (Ep. VI, 18). Le 21 juillet, il en était encore au même point (Ep. VI, 20).

2. Malines, siège du gouvernement de la province, devait être

à une lettre de son ancien ami Chapuys, qui, de Londres où il se trouvait alors en qualité d'envoyé de l'empereur, lui avait demandé de se charger de la cause de la reine Catherine d'Aragon, dans l'affaire du divorce dont elle était menacée par Henri VIII. Bien qu'Agrippa ait finalement évité de s'engager dans cette affaire épineuse, il faut cependant nous y arrêter un instant, à cause des pressantes sollicitations dont il a été l'objet à cette occasion ; d'autant plus que ces sollicitations semblent lui avoir été adressées des deux côtés à la fois, aussi bien de la part de la reine, ce que la correspondance de Chapuys met en pleine lumière, que de la part du roi, ce dont il existe de sérieux indices. On a, en effet, quelque raison de penser que c'est pour cette affaire du divorce, que Henri VIII fit faire en 1529 à Agrippa des propositions, dont celui-ci se borne à dire qu'elles ne lui avaient pas convenu. Agrippa ne dit pas, il est vrai, quels services le roi Henri VIII ré-

alors le lieu de résidence habituel d'Agrippa, investi d'un office impérial. On ne l'y voit cependant guère fixé, d'après sa correspondance. Il y est bien en janvier 1531 (Ep. VI, 13 15) ; mais il est à Gand au mois de mai suivant (Ep. VI, 18), puis en juillet à Bruxelles, où il paraît avoir suivi momentanément la cour, et où il est également en août et en décembre (Ep. VI, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 35, 36). Il est bien près, à ce moment, de quitter les Pays-Bas. En 1532, ses lettres sont datées de Cologne le 17 mars (Ep. VII, 6), de Francfort le 17 septembre (Ep. VII, 13), de Bonn enfin au mois de novembre de cette année (Ep. VII, 14, 15, 16, 17, 18, 20 21), puis en janvier, février et mai 1533 (Ep. VII, 26, 31, 34).

clamait alors de lui, mais il est permis de le soupçonner, d'après ce qu'on connaît de la situation où se trouvait ce prince à cette date. Le roi voulait épouser régulièrement Anne de Boleyn, et prétendait pour cela divorcer avec la reine Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint, à laquelle il était uni depuis plus de vingt-cinq ans déjà. Cette affaire, comme on le sait, décida de la brouille du pape Clément VII, avec le roi Henri VIII, et de la proscription du catholicisme romain dans le royaume d'Angleterre, poussé ainsi par le schisme dans les voies de la réforme.

Catherine d'Aragon, quatrième fille de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle de Castille, était sœur de Jeanne la folle, mère de Charles-Quint. Elle était née en 1486, et avait été mariée en 1501 au prince Arthur d'Angleterre, alors âgé comme elle de quinze ans et fils aîné du roi Henri VII. Le jeune prince était mort six mois après, sans que le mariage eût été, dit-on, consommé; et le roi, pour conserver les avantages qu'il s'était promis de cette alliance, avait résolu alors de faire épouser la princesse par son second fils Henri, plus jeune qu'elle de six années. Les dispenses nécessaires avaient été obtenues du pape Jules II; le mariage avait été conclu en 1503; il avait été consommé en 1509, quand le prince Henri avait succédé à son père. Quinze à vingt ans plus tard, Henri VIII commençait, dit-il, à concevoir des doutes sur la validité de cette union, contractée moyennant une dispense que le pape, croyait-

il savoir, n'aurait pas eu le droit d'accorder. Les scrupules tardifs du roi pouvaient être provoqués alors par le manque d'agrémens de la reine, laquelle était plus âgée que lui, et par le désir aussi d'avoir d'une autre femme des enfans mâles, que celle-ci ne semblait plus pouvoir lui donner. A ces motifs vint se joindre, en les renforçant notablement, l'amour conçu par le roi pour Anne de Boleyn, une des filles attachées à la personne de la reine. Cette dernière considération pourrait bien avoir été la cause déterminante de l'attention donnée par Henri VIII à toutes les autres ; car il ne jugea finalement à propos de faire connaître celles-ci que vers 1527, en même temps qu'il déclarait sa nouvelle passion.

Le roi se mit alors à solliciter du pape l'annulation de son premier mariage et la permission d'en contracter un nouveau. Il aurait probablement, sans grande peine, obtenu satisfaction sur ce point, si le pape n'avait été retenu par la crainte très fondée d'indisposer l'Empereur, en se faisant l'instrument de la dégradation d'une reine qui était sa proche parente. Dans cette occurrence, le pape avait trouvé, dit-on un biais, en accordant au roi, non pas l'annulation de la dispense administrée par le pontife son prédécesseur, mais l'autorisation de faire juger par des commissaires la validité du premier mariage, avec l'autorisation d'en contracter un nouveau, si celui-ci était déclaré nul. Il fallait pour cela une information, des renseignements et déclarations aux-

quels la reine Catherine était tenue de se prêter. Son refus d'y consentir, le système de défense adopté par elle, et ses protestations rendaient impraticable cette manière de procéder.

Pour contraindre la princesse, il n'y avait qu'une voie à suivre. Tout dépendait de la validité des premières dispenses accordées par Jules II, dispenses que le roi prétendait insuffisantes, mais que le pape pouvait seul annuler. Celui-ci persistait à n'y pas consentir. Il résistait avec fermeté aux prières, aux suggestions, aux menaces même ; car on était allé jusqu'à lui faire craindre, de la part du roi, une résolution désespérée, pouvant aboutir à ce résultat de soustraire le royaume d'Angleterre à l'autorité de Rome. A cela le pontife répondait qu'il mettait son espérance en Dieu, lequel n'abandonnerait pas son Église. Une autre considération pouvait contribuer encore à sa sécurité sur ce point. C'est que Henri VIII s'était signalé antérieurement comme un des plus zélés champions de la religion en face de l'hérésie. Il avait écrit un livre contre Luther (1521), et avait reçu de Léon X, à cette occasion, le titre de défenseur de la foi. Ces divers motifs devaient, croyait-on, retenir le roi ; ils écartaient la probabilité d'une solution de caractère extrême. Une aveugle passion fut plus forte que tout le reste.

En 1531, Henri VIII ordonnait à la reine Catherine de quitter la cour et se décidait à faire juger les questions relatives à son mariage par le parlement et le clergé de son royaume. Il recevait déjà

de celui-ci le titre de chef souverain de l'Église et des ecclésiastiques d'Angleterre. On sait la suite. En 1533, Henri VIII épousait précipitamment Anne de Boleyn devenue grosse. Il faisait alors consacrer les faits accomplis et dénouait par différents actes les liens de subordination de l'Église d'Angleterre à l'égard du souverain pontife. En 1534, le pape poussé à bout, ayant confirmé solennellement la validité du premier mariage qui unissait Catherine d'Aragon au roi, Henri VIII se faisait proclamer chef souverain de l'Église d'Angleterre, puis, consommant la séparation définitive de celle-ci et de l'Église romaine, ouvrait le royaume aux progrès de l'hérésie.

Avant d'en venir à cette extrémité, les choses avaient traîné en longueur. Dans le courant de 1529 elles avaient semblé près d'aboutir à un jugement par lequel les commissaires de Clément VII auraient prononcé sur la valeur des dispenses de Jules II. Les cardinaux Wolsey et Campeggi, légats du Saint-Siège, allaient en décider, quand tout à coup ils s'étaient vus réduits à l'inaction par la résolution inopinée du pape d'évoquer l'affaire devant lui.

Henri VIII avait mis jusque-là tout en œuvre pour arriver à ses fins. Il avait provoqué des consultations de la part des universités du royaume, de la part aussi des plus célèbres parmi celles de France, d'Allemagne et d'Italie. Il avait appelé à son aide les jurisconsultes et les théologiens. C'est à ce mo-

ment qu'il paraît avoir mandé Agrippa. On comprend que la réputation de science de celui-ci et ce qu'on connaissait de l'indépendance et de la hardiesse de son esprit aient pu, dans ces circonstances, attirer sur lui l'attention du roi. Les hommes de ce caractère étaient ceux dont ce prince avait surtout besoin. Nous ne savons pas au juste quelles furent les propositions de Henri VIII et quels motifs put avoir Agrippa de les refuser. S'il s'agissait, comme nous le supposons, de se mêler du procès intenté contre la reine, son abstention pouvait avoir pour cause, soit une opinion personnelle contraire sur la question aux visées du roi, soit encore, il est permis de le penser, la crainte de se voir dans cette affaire chargé d'un rôle qui devait attirer sur lui le juste ressentiment de l'Empereur.

Si nous en sommes réduits aux conjectures sur les termes dans lesquels Agrippa avait pu être, en 1529, requis de prendre parti pour le roi dans ce grand procès, nous savons avec certitude comment, un peu plus tard, il fut sollicité d'y intervenir en faveur de la malheureuse princesse qui devait en être la victime. C'était au milieu de 1531. Le roi, entraîné par la passion, était près de prendre un parti violent et d'éloigner la reine, qui, sur son ordre, dut quitter définitivement la cour le 14 juillet 1531. On pouvait encore espérer quelque chose d'une habile discussion et d'une savante appréciation des faits. Henri VIII lui-même avait, en consultant les

universités et les principaux docteurs de l'Europe chrétienne, donné l'exemple de ce genre de polémique, auquel se prêtait parfaitement le talent d'Agrippa. Les mérites qui avaient pu appeler sur lui l'attention du roi devaient également le signaler à celle des amis de la reine. Son caractère d'officier, bien plus, d'historiographe de l'Empereur l'indiquait tout naturellement pour la défense d'une princesse proche parente de Charles-Quint. Il avait d'ailleurs écrit précédemment sur le mariage, dont il avait surtout fait ressortir les caractères de sainteté et d'indissolubilité. C'est alors qu'on s'adresse à lui.

La cause de Catherine d'Aragon était résolument défendue en Angleterre par quelques hommes courageux, à la tête desquels s'était mis l'envoyé de l'empereur Charles-Quint, neveu de cette princesse, auprès du roi Henri VIII. La reine avait trouvé des avocats dévoués de sa cause parmi les sujets eux-mêmes de son redoutable époux. Jean Fischer, évêque de Rochester; Henry Standish, évêque de Saint-Asaph; Ridley, célèbre théologien, avaient écrit pour elle. L'envoyé de Charles-Quint échauffait leur zèle; c'est lui que, dans ses lettres, Agrippa désigne en ces termes : *Cæsareæ majestatis apud Angliæ regem orator* (Ep. VI, 35; VII, 20). Ce personnage n'était autre, nous venons de le dire, que l'ancien official de Genève, Eustache Chapuys, qui, dix ans auparavant, entretenait dans cette ville des relations d'amitié avec Agrippa. Chapuys, maintenant à Londres comme

envoyé de l'Empereur ¹, écrit de cette ville le 26 juin 1531 à son ami ².

— Puisque les conditions dans lesquelles il nous est donné de vivre ne nous permettent pas, dit-il, de nous entretenir autrement que par lettres, mon cher Agrippa, *mi Agrippa*; ne négligeons du moins aucune occasion de le faire. Je veux donc activer de plus en plus notre correspondance; je veux te prouver ainsi que j'ai gardé intact le souvenir de toi, et te demander pour moi, de ta part, le même témoignage. Tes ouvrages sur l'incertitude et la vanité des sciences et sur la philosophie occulte ont reçu ici l'unanime approbation de tous les savants (Ep. VI, 19).

Après un éloge détaillé des deux ouvrages, Chapuys continue :

— J'en viens à l'objet principal de cette lettre. Tu dis quelque part, en parlant du désordre des mœurs, *de pellicatu*, qu'aujourd'hui, si l'on s'en rapporte

1. C'est encore en lui appliquant cette qualification qu'un peu plus tard (1533) Agrippa dédie à Chapuys sa plainte, *Querela*, contre les calomnieux qui avaient attaqué son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, récemment publié alors (*Opera*, t. II, p. 437).

2. Nous avons déjà parlé précédemment de la correspondance d'Eustache Chapuys avec Agrippa. Nous rappellerons ici qu'elle appartient à deux époques distinctes, la première de 1522 à 1525 comprenant onze lettres, la seconde du 26 juin au 25 novembre 1531 en comprenant quatre. Ces quinze lettres sont imprimées dans la Correspondance générale, L. III, 21, 28, 38, 39, 49, 58, 63, 68, 74, 76, 78, et L. VI, 19, 20, 29, 33.

au bruit public, un roi croirait pouvoir quitter son épouse après vingt années et plus de mariage, pour faire sa femme d'une concubine. Plût à Dieu qu'en parlant ainsi tu fusses dans le faux et non dans le vrai ! Je voudrais maintenant te voir condamner plus formellement encore un fait si monstrueux. Tu gagnerais à le faire, n'en doute pas, la reconnaissance d'une reine qui ne serait pas ingrate, et tu augmenterais encore l'amitié que je ressens pour toi. Si tu veux appliquer à une telle cause ton talent, personne ne peut mieux que toi traiter un pareil sujet. J'ai la confiance que tu ne saurais me refuser ce que je te demande ainsi. Pour te faciliter la tâche, et te montrer d'où viennent les traits, je t'envoie le seul écrit qui ait osé se produire en faveur du roi. Un grand nombre ont été publiés, au contraire, pour la reine. Je ne t'en adresse qu'un non plus¹. Tu recevras les autres, si tu le désires (Ep. VI, 19).

On voit par là ce qu'on pouvait espérer, ce qu'on sollicitait d'Agrippa. Ce n'était pas précisément une

1. M. A. Dagnet (*Agrippa chez les Suisses*, p. 35) assure que cet écrit transmis par Chapuys était de lui-même. Il est permis d'en douter, Chapuys disant formellement qu'il n'envoie qu'un seul écrit à son ami en faveur de la reine, et celui-ci dans sa réponse déclarant que l'écrit de l'évêque de Rochester, qui était du parti de cette princesse, l'a pleinement satisfait (Ep. VI, 20). On peut conclure de là que c'est cet écrit de l'évêque de Rochester que Chapuys lui a envoyé, et non pas un mémoire composé par lui-même.

consultation ; c'était une de ces diatribes, un de ces factums passionnés comme il savait en écrire. Dans deux autres missives, dont l'une est fort longue, Chapuys renouvelle près de lui ses pressantes instances (Ep. VI, 29, 33). Nous n'avons d'Agrippa qu'une seule lettre écrite dans cette circonstance à son ami (Ep. VI, 20). Il ne refuse pas la tâche qu'on veut lui imposer ; mais il met à son concours certaines conditions qui ne paraissent pas avoir été remplies ; d'où l'on peut inférer qu'il n'a pas fait, de son côté, ce qu'on lui demandait. Un peu plus tard il parle encore de cette tentative de Chapuys, dans des termes qui pourraient impliquer qu'elle n'eut pas de suite (Ep. VII, 20) ; bien que, vers la même époque, il dise dans un autre document, où il s'applique, il est vrai, à exalter en les exagérant le mérite de ses services, qu'il avait accepté la difficile mission de défendre la reine ¹. En tout cas, on ne connaît aucun écrit de lui sur ce sujet.

A la première des trois lettres de Chapuys, Agrippa répondait, le 21 juillet 1531, par celle que nous venons de signaler. Elle est écrite d'un ton ironique autorisé peut-être par ce tardif souvenir d'un homme qui, après une longue interruption dans leurs relations, ne revient à lui que pour lui demander un service emportant une tâche difficile et quelque peu périlleuse.

1. « *Negocium pro Angliæ regina, meis humeris impositum suscepi* » (Ep. VII, 21).

— Je connais depuis longues années, noble Eustache, la bonne opinion que tu as de moi. Elle est d'autant plus évidente que, lancé comme je le suis à travers une mer pleine de périls où je lutte contre l'envie, elle te porte à me pousser sur des écueils plus dangereux encore. Je reconnais cependant qu'il faut savoir s'exposer un peu, pour conquérir la gloire insigne à laquelle tu me convies. Tu me poses en adversaire des plus fameuses académies de la France et de l'Italie, contre les plus grands rois du monde, comme si l'on ne pouvait bien plus justement s'adresser pour cela à des hommes tels que Rochester¹, Érasme, Vivès, Eckius, Cochleus, Sasgerus, Lefèvre d'Étaple, et autres écrivains enrôlés contre l'hérésie; athlètes plus robustes assurément et mieux appuyés surtout que moi; car je suis seul; et, si je tombe, je n'ai pas même quelqu'un pour m'aider à me relever. Mais, par Hercule, c'est affaire à un homme courageux et résolu de s'immoler pour le bien public.

— J'ai lu le livre que tu m'as envoyé, j'y ai vu les énormités entassées par la tourbe des académies au service de cette infâme conjuration qui, au mépris de la majesté du trône et de la religion, menace aujourd'hui une noble reine. Je sais aussi comment la chose a été menée à la Sorbonne de Paris, qui, par son exemple, a encouragé tous ces crimes. Je sais

1. Jean Fischer, évêque de Rochester, *Episcopus Roffensis*, un des partisans de la reine.

combien lui a été payée cette infamie. Je sais encore à quel prix on a dû acheter l'assentiment de nos magistrats. Voilà ceux que tu m'invites à combattre, comme si personne, à ce que tu dis, ne pouvait mieux que moi traiter le sujet que tu me proposes ; comme si encore je n'avais déjà soulevé contre moi assez d'ennemis dans la troupe des théologiens et des rhéteurs. Aujourd'hui, grâce à mon traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, je n'ai plus guère d'amis ni dans les universités, ni dans les cours, ni dans le monde presque entier. L'Angleterre me tient en suspicion, la France m'est contraire, et César qui me devrait au moins le prix de mes services, César ne me paie que de son ressentiment ¹. Voilà ce que me valent mes travaux. Né sous une mauvaise étoile, je n'ai jamais connu que des maîtres ingrats.

— Cependant, si je te dis tout cela, ce n'est pas, crois-le bien, pour m'excuser d'accepter la tâche que tu m'offres avec tant de confiance. Je suis loin de dédaigner la faveur de la grande reine qui m'appelle ; j'aurai toujours le courage de défendre l'opinion que j'ai avancée dans mes écrits, et je saurais au besoin combattre cet autre livre, tissu de sophismes plutôt que d'arguments solides, auquel le suffrage des scélérats a pu seul donner un semblant

1. Allusion au fait mentionné précédemment, p. 261, note 1, du retard apporté au paiement des gages d'Agrippa comme historiographe de l'Empereur.

d'autorité. Mais il me faut trouver le temps et la liberté d'esprit nécessaires, pour entrer convenablement dans cette grande polémique. Il me faut, de plus, l'autorisation de César et de sa sœur, la reine Marie; et je n'ai près d'eux ni protection ni recommandation, depuis que mon traité de l'incertitude et de la vanité des sciences me les a rendus contraires. Obtiens pour ton ami le relâchement de ces rigueurs, et j'aborde en toute liberté la grande question qui s'offre à moi. Je l'attaque hardiment avec les armes invincibles d'irréfutables arguments, et avec autant de bonheur, je l'espère, que j'y aurai mis de résolution. Si tu consens à faire ce que je te demande, agis promptement, et instruis-moi au plus tôt de tes intentions; car César quitte ces lieux dans peu de jours, et je ne sais moi-même ce que je deviendrai. Je n'ai plus rien à faire ici, à moins de renoncer à toute vertu et à toute franchise. Je t'envoie mon oraison funèbre de la princesse Marguerite. Fais-moi tenir, de ton côté, tout ce qui a été écrit pour la reine; rien ne peut m'être plus agréable, car le livre de Rochester m'a fort contenté. Plût au ciel qu'un tel homme pût parler librement sans être obligé à rien taire. Adresse-moi tes lettres chez le révérendissime légat cardinal Campeggi et sous le couvert de son majordome. C'est maintenant mon unique protecteur et mon Mécène; sans lui, malgré tout le prestige de la fameuse brebis égorgée, *sub isto inanini pecore*, c'est l'auguste Toison d'or que je veux dire, je devenais la proie des loups dévorants.

Datée de Bruxelles et de la cour même de César, de cette cour marâtre aux bonnes lettres et à toute vertu, *Ex omnium bonarum literarum atque virtutum noverca aula Cæsarea*, le 42 des calendes d'août, 21 juillet, 1531 (Ep. VI, 20).

Nous retrouvons ici, et dans des termes identiques à ceux que nous connaissons déjà, la fameuse invective lancée dix ans auparavant par Agrippa, comme une imprécation contre la ville de Metz, où il était alors violemment attaqué, pour quelques propositions réputées téméraires, par les moines et les théologiens ¹. Aujourd'hui c'est dans des circonstances analogues qu'il la profère de nouveau, comme nous le montrerons bientôt. Nous nous sommes expliqué précédemment sur l'allusion à la Toison d'or et à l'inanité prétendue de son prestige, mentionnées dans la lettre que nous venons de citer ². Pour le moment, nous devons nous borner aux observations spécialement relatives à l'incident qui nous occupe.

Nous avons annoncé, avant de faire connaître la réponse d'Agrippa aux ouvertures de Chapuys, qu'il ne refusait pas formellement la commission dont celui-ci voulait le charger, et qu'il se montrait prêt à entrer en lice pour la reine d'Angleterre ; mais qu'il

1. Voir, sur l'invective d'Agrippa, une note que nous donnons à l'appendice (n° XV).

2. Il a été question de cette particularité dans notre chapitre v, ci-dessus, p. 51.

mettait à son concours certaines conditions. Ces conditions, nous les connaissons par la lettre qui vient d'être analysée. C'était d'obtenir promptement que la gouvernante des Pays-Bas et l'Empereur son frère rendissent à l'historiographe impérial leur bienveillance avec leur protection, qu'ils lui avaient retirées ; et l'on ne voit pas que cela ait eu lieu.

A la suite de cette lettre, écrite le 21 juillet 1531 en réponse à la première de Chapuys du 26 juin, Agrippa en reçoit, avons-nous dit, deux encore de son ami datées du 10 septembre et du 25 novembre de la même année (Ep. VI, 29, 33). Comme celle du 26 juin, ces nouvelles lettres sont très pressantes et contiennent beaucoup d'encouragements et de compliments flatteurs pour Agrippa. On lui donne acte de ce qu'on affecte de considérer comme son consentement ; mais, sur la démarche auprès des souverains sollicitée par lui, on se borne à répondre que la reine d'Angleterre, qui est leur tante, va leur écrire, pour qu'en prenant sa défense l'officier impérial paraisse agir par leur ordre plutôt que de son propre mouvement. Pour ce qui est du ressentiment inspiré à César par la publication de l'excellent traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, on peut espérer, est-il ajouté, qu'avec le temps cédera cette mauvaise impression, laquelle ne saurait durer éternellement (Ep. VI, 29).

Nous ne savons si la reine d'Angleterre écrivit à son auguste neveu pour recommander Agrippa ; mais nous ne voyons pas que la faveur du prince ait été

rendue à celui-ci (Ep. VII, 4), non plus que celle de la reine Marie, sa sœur (Ep. VII, 21). Cette observation confirme le doute fondé qu'Agrippa ait jamais rien écrit pour la reine d'Angleterre, comme il était invité à le faire par son ami Chapuys, l'envoyé de l'Empereur, dans les trois lettres que nous venons de citer¹. Nous avons fait remarquer le ton d'ironie qui règne dans celle où Agrippa lui répond. Nous avons indiqué d'avance comme une des causes auxquelles on peut attribuer l'espèce d'irritation qui se manifeste ainsi, la situation particulière où se trouvaient réciproquement alors les deux correspondants, après une longue interruption de relations. Mais ce n'était pas là l'unique cause de cette disposition fâcheuse. Celle-ci résultait certainement pour une bonne part des soucis que donnaient à Agrippa les difficultés dans lesquelles il se trouvait personnellement engagé, au moment où il écrivait. Il était en disgrâce et, de plus, exposé à de cruels embarras que nous devons maintenant faire connaître.

La disgrâce d'Agrippa, dont il vient d'être parlé, avait pour cause la publication du traité de l'incertitude et de la vanité des science. En signalant précédemment les motifs qui avaient décidé Agrippa en 1529 à rester, après la mort de sa femme, dans les Pays-Bas, où on le voit accepter alors un office

1. Ce doute très fondé équivaut à peu près à une certitude. Voir, à ce sujet, une note de l'appendice (n° XXVI).

impérial qui pouvait lui assurer certains avantages, nous avons dit qu'une des raisons qui vraisemblablement avaient dû le porter à rechercher cette situation, était la publication prochaine de ses ouvrages, à laquelle il se préparait depuis plusieurs années, et qu'il était alors sur le point d'entreprendre.

A différentes époques, Agrippa et ses amis avaient pensé à l'impression des écrits composés par lui ¹. Cantuincula en parle dès 1519, dans une lettre datée de Bâle, le 21 juillet de cette année ², qui pourrait bien avoir été provoquée par quelque ouverture d'Agrippa lui-même à ce sujet. Celui-ci revient sur la même idée à plusieurs reprises et en diverses circonstances; mais ce n'est qu'en 1529 seulement qu'il met ces projets à exécution. Le 16 avril, 16 des calendes de mai de cette année, il parle des dispositions où il se trouve d'y procéder bientôt, dans une lettre qu'à cette date il adresse à Maximilien Transsylvanus, conseiller de l'Empereur, en lui

1. Nous avons réuni dans une note de l'appendice (n° XXVIII) quelques renseignements sur les intentions manifestées, à diverses reprises, par Agrippa et ses amis, touchant l'impression de ses ouvrages.

2. Cette lettre de Cantuincula, écrite de Bâle le 12 des calendes d'août, 21 juillet 1519, a été omise dans la Correspondance générale imprimée au tome II des Œuvres. C'est une de celles qui se trouvent dans le volume de 1534 consacré aux pièces de la polémique pour la monogamie de sainte Anne.

recommandant son traité de la prééminence du sexe féminin ¹.

Le travail d'impression commence, en effet, à ce moment (1529). Il allait occuper à peu près exclusivement l'auteur pendant plusieurs années. Agrippa entendait évidemment faire de cette opération une source de profits. Il se mêle lui-même de la vente de ses livres (Ep. VI, 11). Il publie d'abord, et comme pour s'essayer, ses petits traités. Le premier auquel il pense alors est celui de la prééminence du sexe féminin, composé en 1509, à Dole, pour la gouvernante de la province, Marguerite d'Autriche, et présenté tardivement, en avril 1529 seulement, à cette princesse. L'ouvrage est imprimé, cette année même, chez Michel Hillenius, à Anvers. Il occupe la première partie d'un volume qui contient, en outre, le factum rédigé en 1510 contre le moine Catilinet, à la suite des leçons faites à Dole sur le traité de Reuchlin, *De verbo mirifico*; le traité du mariage adressé en 1526 à la sœur de François I^{er}; le traité de la connaissance de Dieu offert, en 1516, au marquis de Montferrat; le discours contre l'abus de la théologie païenne qu'à l'époque de sa disgrâce à la

1. Dans cette lettre Agrippa dit, en parlant du traité de la prééminence du sexe féminin : « ... Quod si nunc tua prudentia hoc meum consilium non improbaverit, faciam ut libellus iste cum plerisque aliis meis progrediatur in publicum... » (*Opera*, t. II, p. 514.) Cette lettre est reproduite en tête du premier volume imprimé alors par Agrippa en 1529 et contenant plusieurs de ses petits traités.

cour de France, Agrippa dédiait en 1526 à l'évêque de Bazas, un de ses anciens protecteurs auprès de la reine (Ep. IV, 15); le traité du péché originel et l'antidote contre la peste envoyés en 1519 à l'évêque de Cyrène, administrateur spirituel de l'archevêché de Cologne. Agrippa manifestait l'intention de publier bientôt ces ouvrages dans la lettre datée du 16 des calendes de mai, 16 avril 1529, dont nous venons de parler. Un peu plus tard, il les signale comme étant à ce moment sortis des presses, dans une autre lettre du mois de décembre 1530 (Ep. VI, 8). Le volume qui les contient porte la date de 1529.

La publication de ces petites compositions précède ainsi l'apparition des grands traités. C'est pendant l'impression ultérieure de ceux-ci que paraissent successivement l'histoire du couronnement de Charles-Quint en 1530; l'oraison funèbre de la princesse Marguerite d'Autriche, en 1531¹ (Ep. VI, 20); les commentaires sur l'*Ars brevis* de Raimond Lulle, en 1531 également; l'*Apologia* et la *Querela* contre les accusations des théologiens de Louvain, en 1533 (Ep. VII, 14, 16, 38); un peu plus tard, la polémique sur la question de la monogamie de sainte Anne,

1. L'oraison funèbre de la princesse Marguerite d'Autriche avait paru à Anvers, chez Martin Cæsar, sous la date du 6 juin 1531, avec ce titre : *Henrici Cornelii Agrippæ oratio in funere divæ Margarete Austriacorum et Burgundionum principis æterna memoriæ dignissimæ habita*. Agrippa en a envoyé à Londres, à son ami Chapuys, un exemplaire accompagné d'une lettre datée du 21 juillet 1531 (Ep. VI, 20).

en 1534 (Ep. VII, 35, 36); puis les discours avec les épigrammes en vers, et la supplique de 1533 au sénat de Cologne, en 1535, l'année même de la mort d'Agrippa ¹.

L'impression des ouvrages donnés au public en 1529 et 1530 avait pu occuper avantageusement Agrippa et apporter une utile diversion à son chagrin, dans le trouble que lui avait causé la mort de sa femme (août 1529), sans parler des ennuis qui, à la même époque, avaient dû accompagner sa renonciation forcée à la pratique de la médecine. Cette publication n'avait rien qui répugnât à la nouvelle situation que prenait à ce moment l'écrivain, comme historiographe de l'Empereur, eu égard au caractère des ouvrages qu'elle concernait. L'un d'entre eux, le Couronnement de Charles-Quint, s'y rattachait même

1. Voir ce qui est dit de la marche de ces publications dans notre chapitre premier, t. I, pp. 39-44. La publication de 1529 y est présentée comme étant celle du livre imprimé, le plus ancien que l'on possède des œuvres d'Agrippa. C'est, en effet, dans le nombre, celui qui porte la date la plus reculée. Il y a cependant sur ces conclusions une réserve à faire, pour ce qui est d'un petit livre non daté, contenant le traité « De sacramento matrimonii » avec sa traduction française par Agrippa. Ce livre pourrait bien remonter à 1526 au moins, et prendrait ainsi la tête des publications faites par Agrippa de ses œuvres; sans parler d'un autre opusculé « Prognosticum quoddam », dont il est question en même temps dans une lettre de cette époque (Ep. IV, 4), et qui pourrait être encore un petit livre imprimé alors également par lui. On trouvera quelques explications à ce sujet dans une note de l'appendice (n° XXVIII).

tout particulièrement. Il en était tout autrement des grands traités dont Agrippa entreprenait en même temps l'impression, le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, et celui de la philosophie occulte. Ne serait-ce pas en prévision des difficultés que cette double publication pourrait susciter qu'avant d'y procéder Agrippa se pourvoit alors d'un privilège? Ce document, reproduit en tête des premières éditions des deux ouvrages, est daté de Malines, le 12 janvier 1529 (1530, n. s.) ¹. Il est rédigé en français et donné pour les quatre ouvrages « intitulés en latin » y est-il dit, *De occulta philosophia*, *De incertitudine et vanitate scientiarum atque artium declamatio*, *In artem brevem Raimundi Lullii commentaria et tabula abbreviata*, *Quædam orationes et epistolæ*. Le diplôme impérial assure à l'auteur de ces écrits le privilège de leur impression pendant six années. L'effet utile que devait avoir ce titre consistait uniquement en réalité à fournir à l'écrivain la garantie de ses intérêts d'éditeur, contre toute entreprise de contrefaçon. Plus tard, dans des circonstances que nous aurons à signaler, nous le voyons s'en servir pour un objet tout différent. Il essaie de s'en faire un bouclier contre les atteintes de la censure, et une protection contre les oppositions que devaient provoquer, on ne pouvait que trop le prévoir, ces publications.

1. Voir, sur la date de ce diplôme, quelques explications dans notre chapitre 1^{er}, tome I, p. 40, note 1.

L'opération devait commencer par l'impression du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences. L'attention éveillée par cet ouvrage composé postérieurement aux autres, explique suffisamment cette préférence. Mais ce que l'on comprend moins, c'est qu'Agrippa n'ait vu aucun inconvénient à le répandre, avant de donner celui dont il était en quelque sorte la réfutation, avant de publier, comme il avait l'intention de le faire, l'œuvre de sa jeunesse, le traité de la philosophie occulte. C'est ce qu'il fit cependant; et l'effet produit par ce dernier ouvrage ne paraît pas avoir été, il faut reconnaître, amoindri par le succès de l'autre.

Nous savons dans quelles circonstances et dans quelles dispositions d'esprit Agrippa avait composé le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences. Irrité par une disgrâce imméritée, suivant lui, qui le réduisait en quelque sorte à la misère, aigri par le malheur, aux prises avec le besoin, il avait donné carrière à son indignation dans une œuvre passionnée, diatribe violente contre tout ce qu'il y avait d'essentiel au sein de la société de son temps, notamment contre l'Église, c'est-à-dire contre le clergé, et principalement contre le clergé régulier, contre les moines. L'auteur pouvait s'attendre à soulever par cette publication une violente tempête. Il ne s'y trompait pas, et, le jour où elle éclate, il déclare qu'il l'avait prévue et rappelle alors à un ami qu'il avait osé la prédire dans la préface de son livre (Ep. VI, 45).

— Ne serai-je pas à tes yeux bien téméraire, savant lecteur, disait-il dans cette préface, et ne te paraîtrai-je pas risquer une entreprise digne d'Hercule, en osant m'aventurer dans cette gigantomachie contre les sciences et les arts, et provoquer au combat leurs nombreux suppôts. Je vois s'ébranler et marcher à ma rencontre la troupe des docteurs, des licenciés, des maîtres, des bacheliers, des rhéteurs de toute espèce. Je vois le combat qui se prépare ; je comprends le péril qui me presse au milieu de tant d'ennemis. Je m'attends aux plus rudes assauts, aux sourdes machinations et aux outrages. Grammairiens, poètes, mathématiciens, astrologues, devins, philosophes, chacun emploiera contre moi les armes qui lui sont propres. Les tout-puissants pontifes me voueront aux flammes éternelles, le légiste hautain m'accusera du crime de lèse-majesté ; l'arrogant canoniste m'excommuniera ; l'avocat, le procureur, le tabellion, le juge m'accableront de calomnies et de dénis de justice. Le théologien me condamnera pour hérésie, ou voudra m'obliger à l'adoration de ses idoles. Les maîtres crieront à la palinodie, et les géants de la Sorbonne me proscriront solennellement.

— Voilà, cher lecteur, quels dangers j'ose affronter. Mais j'ai pour me protéger la parole de Dieu ; voilà mon égide contre tant d'ennemis. C'est pour cette cause que je les provoque, et, si pour elle il me fallait succomber, je succomberais avec joie plutôt que de reculer. Que voit-on en effet aujourd'hui ? On

voit la science des hommes et leurs opinions préférées aux écritures canoniques dictées par le Saint-Esprit. Dans les écoles on ne jure que par Aristote ou par Boëce, par Thomas ou par Albert. S'éloigner d'eux d'un pouce, c'est tomber dans l'hérésie. Attaquons sans relâche ceux qui mettent les écoles des philosophes au-dessus de l'Église du Christ, et les opinions des hommes au-dessus de la parole de Dieu (*Opera*, t. II, p. v).

Prétendre s'armer de la parole de Dieu contre ce qu'il appelait les écoles des philosophes, et qui n'était autre que les universités filles de l'Église et le clergé lui-même, Agrippa ne pouvait douter que ce ne fût pour lui et pour son livre une source de périls, de contestations et de luttes. Sur quoi, comptait-il pour conjurer ces dangers? Il comptait, dit-il, sur la parole même de Dieu dont il se portait le défenseur. Il ne comptait pas moins, on a quelque raison de le croire, sur le privilège qu'il avait obtenu de l'Empereur, et sans doute aussi sur son titre d'officier impérial, dont le prestige pourrait peut-être, devait-il croire, arrêter l'œuvre de la critique et les entreprises de la censure. Ce titre était mentionné au frontispice de l'ouvrage et renforcé par une pompeuse énumération de qualifications fastueuses ¹. Le

1. « Splendidæ nobilitatis viri, et armatæ militiæ equitis auri, ac utriusque juris doctoris, sacræ Cæsareæ majestatis a consiliis, et archivis indicarii, Henrici Cornelii Agrippæ ab Nettesheym..... Declamatio. »

privilège impérial était reproduit ensuite dans sa teneur complète. Mais Agrippa s'était abusé sur la valeur de cette armure d'emprunt et sur l'efficacité des moyens de défense qu'il se promettait d'en tirer. Le public put être ébloui par les éminentes qualifications dont l'auteur faisait étalage. Les théologiens ne furent nullement arrêtés par elles, non plus que par les lettres de privilège, dont la reproduction eut au contraire pour résultat de provoquer, à leur avantage, l'indignation de l'Empereur, quand il connut les censures dont les œuvres d'Agrippa étaient l'objet¹. Ces lettres furent, dit-on, retirées. Cependant, après avoir figuré au commencement des deux premiers livres imprimés en 1530, elles se retrouvent encore en tête de la première édition complète de la philosophie occulte donnée à Cologne, en 1533.

Agrippa se voit, contre toute attente, absolument sans défense, au moment critique. Le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences est vivement attaqué, et l'inviolabilité sur laquelle comptait l'auteur pour les motifs que nous avons dits, lui fait absolument défaut. Il trouve alors pour y suppléer deux protecteurs dont on est quelque peu étonné de le voir obtenir le patronage dans une semblable occurrence, le cardinal Campeggi, légat du Saint-Siège, et le cardinal de La Marek, évêque de Liège (Ep. VII, 21). Le cardinal Campeggi, envoyé précédemment en

1. « Carolo Augusto graviter indignato suas literas suaque « sigilla illi (libro) præfixa (videre) » (Ep. VI, 15).

Angleterre pour l'affaire du divorce de Henri VIII, avait quitté ce pays au mois d'octobre 1529 et résidait en 1530 dans les Pays-Bas. Il ne devait s'en éloigner que vers le commencement de 1532, pour se rendre à la diète de Ratisbonne (Ep. VII, 2). Les deux cardinaux purent adoucir un peu les rigueurs de la situation désastreuse dans laquelle était tombé Agrippa; mais ils ne purent lui rendre ce qui était alors perdu pour lui sans retour, la faveur des souverains et les avantages de l'emploi qui lui avait été concédé à leur cour.

C'est pendant l'année 1530 qu'Agrippa fait imprimer le traité de la vanité des sciences. La première édition du livre porte le nom de l'imprimeur Joannes Grapheus, Jean Scryver, à Anvers, et la date de septembre 1530. Nous voyons en effet l'auteur en adresser, dès le mois de décembre suivant, un exemplaire à un de ses amis qu'il prie d'excuser les fautes des typographes (Ep. VI, 8, 9). A un autre il avait envoyé, dès leur apparition, les premiers cahiers, et il y ajoutait un peu plus tard les deux derniers, accompagnés d'une lettre datée du 13 janvier 1531 (Ep. VI, 11). L'archevêque de Cologne possédait un exemplaire complet de l'ouvrage, depuis quelque temps, à cette époque (Ep. VI, 14), et la princesse Marguerite, morte le 1^{er} décembre 1530, avait pu être antérieurement déjà circonvenue, au cours de la publication, par les ennemis d'Agrippa indignés de cette nouvelle et violente attaque, et soulevés contre le malheureux auteur.

— La troupe encapuchonnée, dit quelque part Agrippa, s'était emparée de l'esprit religieux, mais religieux à la manière des femmes, *muliebriter religiosam*, de la princesse, et, si elle n'était pas morte fort à propos, c'en était fait de moi, coupable du plus grand des crimes, celui d'avoir attenté à la majesté monacale et médit du sacro-saint capuce (Ep. VI, 15).

Marguerite morte, les ennemis acharnés à la perte d'Agrippa s'étaient tournés d'un autre côté. Ils avaient dénoncé le livre au puissant neveu de la princesse, à Ferdinand, qui, à ce moment même, prenait la couronne de roi des Romains (janvier 1531). Celui-ci en référerait à son redoutable frère, à l'empereur Charles-Quint, dont on provoquait l'indignation en lui montrant les lettres de privilège données en son nom et revêtues de son sceau, qui servaient de passeport et comme de bouclier à l'abominable écrit (Ep. VI, 15). La sœur de ces deux princes, Marie, veuve du roi de Hongrie, succédant alors à sa tante Marguerite dans le gouvernement des Pays-Bas, entraînait naturellement dans les mêmes idées. Pendant ce temps-là, malgré la sympathique approbation de tout ce qu'il y avait alors d'hommes savants et appliqués aux études, comme l'écrivait de Londres à Agrippa son ami Chapuys le 26 juin 1531 (Ep. VI, 19), les théologiens de l'université de Louvain, marchant sur les traces de ceux de l'université de Paris, préparaient une condamnation en règle de l'ouvrage. Une première sentence avait été, en effet,

fulminée contre celui-ci par la Sorbonne, dès le commencement du mois de mars précédent.

A la première édition du livre donnée à Anvers, en septembre 1530, avaient succédé rapidement de nouvelles éditions données en janvier 1531, l'une à Anvers également, on a lieu de le croire, sans nom de lieu ni d'imprimeur, l'autre à Cologne par Eucharis Cervicornu, et en février à Paris, par Joannes Petrus *in vico Sorbonico* ¹. L'édition de Paris était à peine lancée que l'ouvrage était condamné au feu par la faculté de théologie de cette ville. La sentence est du 2 mars 1530 (1531, n. s). Elle mentionne cette édition de Paris datée de février 1531 et celle antérieure de Cologne qui était de janvier de la même année. La première édition, donnée à Anvers en septembre 1530, et celle de janvier 1531, imprimée dans cette ville également, n'y sont pas signalées. Fulminée le 2 mars contre un livre publié en février, la condamnation des théologiens de Paris avait été prononcée presque aussitôt qu'annoncée ².

1. Il convient d'ajouter qu'en l'année 1531 furent données, outre les trois éditions d'Anvers, de Cologne et de Paris mentionnées ci-dessus, une autre édition publiée à Cologne par Melchior Novesianus, et deux nouvelles éditions imprimées encore à Anvers, dont une seule avec le nom de cette ville; l'autre ne portant aucun nom de lieu ni d'imprimeur, mais devant, d'après certains indices, avoir la même origine. Voir, à ce sujet, une note de l'appendice (n° XXIX).

2. On trouvera, dans une note de l'appendice (n° X), quelques renseignements sur ce jugement prononcé par la Sorbonne

A Louvain, on procède différemment; on commence par une proposition d'articles incriminés. C'était une invitation à répondre, un appel en quelque sorte à un débat.

Une querelle à coups de plume n'était pas faite pour effrayer Agrippa; mais il était déjà aux prises, à ce moment, avec d'autres difficultés. Comme autrefois à Lyon, le paiement de ses gages était suspendu. Il se plaignait même de n'en avoir jamais rien touché. Il avait dû emprunter pour vivre. Il était maintenant pressé par ses créanciers; et, un mois après avoir écrit à Chapuys la lettre que nous connaissons et où il lui parlait de ses premiers embarras (Ep. VI, 20), le comble était mis à son infortune. Sur la poursuite de ceux qui lui avaient prêté de l'argent, il était, au mois d'août 1531, jeté en prison.

Avant même que ce nouveau malheur vînt fondre sur Agrippa, ses intérêts avaient trouvé, comme nous venons de le dire, des protecteurs appliqués à rétablir autant que possible ses affaires, et à relever son crédit près des souverains. Ces protecteurs, le cardinal Campeggi, légat apostolique, et le cardinal de La Marek, évêque de Liège, avaient réussi à calmer un peu l'indignation de l'Empereur (Ep. VII, 21).

contre le traité d'Agrippa de l'incertitude et de la vanité des sciences, jugement dont le texte nous a été conservé; et, avec ces renseignements, des explications sur la date de cette sentence.

C'est à ce moment même qu'Agrippa était inopinément appréhendé au corps et emprisonné à Bruxelles. Il avait été saisi à la requête d'Alexis Falco, un de ses créanciers. Sous le coup des menaces de cet homme impitoyable, Agrippa s'était d'abord tourné vers l'Empereur; il avait ensuite lancé requête sur requête à l'adresse du conseil privé de Malines que présidait l'archevêque de Palerme, fondant ses prétentions à certaines immunités sur son caractère d'officier impérial, et réclamant, au nom des privilèges attachés à cette situation, des délais de paiement qu'on ne refusait pas même, en des circonstances analogues, disait-il, aux marchands étrangers. Il demandait, en outre, que les gages à lui dus pour son emploi lui fussent payés, ou fussent au moins remis à ses créanciers pour ce qu'il leur devait (Ep. VI, 21, 22). Il avait obtenu un répit de quinze jours. Cependant, au mépris de cette mesure protectrice, Falco l'avait fait saisir et, le 21 août, conduire en prison.

Sous les verrous et le jour même de son arrestation, Agrippa adresse une plainte énergique au président du conseil qui lui avait accordé le délai réclamé par lui, et dont l'autorité était, remontrait-il, foulée aux pieds par cette exécution (Ep. VI, 23). C'est le majordome du légat qui se fait le porteur de son message, et il l'appuie de la chaude recommandation de son maître (Ep. VI, 24). Nous avons toutes ces pièces; nous avons en outre une supplique et une protestation d'Agrippa à ses juges (Ep. VI, 25, 26),

et la lettre écrite par lui à l'Empereur (Ep. VI, 27). Il se défend en désespéré. Dans sa protestation il développe avec esprit un argument qui ne manque pas d'originalité.

— Condamnera-t-on, dit-il, un débiteur au profit du créancier qui s'est payé lui-même en devenant débiteur à son tour? Celui qui me poursuit m'a dérobé la pureté de mon nom et de ma réputation, par les humiliations qu'il m'inflige. N'aurai-je rien à réclamer pour le tort que je subis? Qu'il me rende ce qu'il m'a pris, qu'il répare son injure. Ma réclamation est aussi fondée que la sienne. Si je suis son débiteur, il est le mien. Qui oserait l'acquitter en me condamnant (Ep. VI, 26)?

Dans ses suppliques Agrippa invoque encore, avons-nous dit, le privilège de ses titres auliques. Mais il veut surtout être payé de ce qu'on lui doit. Ses arguments sont toujours les mêmes. Il est créancier de César. Il demande à être payé par lui pour pouvoir s'acquitter de son côté. Tandis que l'Empereur lui fait attendre ce qui lui est dû, sera-t-il réduit à mendier près de ses amis de quoi satisfaire ses propres créanciers? Si sa pension est retenue, que le serment qui le lie soit dénoué; qu'il lui soit permis de porter son dévouement et de rendre ses services à ceux qui offrent de les payer, aux ennemis peut-être de l'État (Ep. VI, 22, 25). Nous nous rappelons qu'autrefois, à la cour de France, il tenait le même langage. Des menaces de la part d'Agrippa peuvent paraître étranges dans la situation où il se trouvait.

Il faut les relever comme un trait de son caractère. Il faut mentionner aussi, au même titre, le ton satirique qu'il ne peut dépouiller dans son attitude même de suppliant.

— Ni mes juges, ni mes créanciers, dit-il, ne veulent accepter pour moi la caution elle-même de César. A quoi servent donc les privilèges et les exemptions accordés par l'Empereur à ses officiers, et les lettres magnifiques revêtues de ses sceaux où ces prétendus avantages sont pompeusement énumérés ? Ne sont-ce là que des mensonges et des mots vides de sens, *nugæ et ampullæ* ? Me voilà bien informé pour raconter à la postérité, en faisant l'histoire de ce grand prince, sa dureté et son ingratitude, son avarice et son mépris de la foi donnée. Je suis victime de ma faiblesse ; mais, qu'on se le rappelle, le rat put rendre un jour des services au lion, et un faible insecte a triomphé de l'aigle. César, que je sers et aux pas de qui je suis attaché depuis plus de sept mois, me laisse user mes faibles ressources dans les auberges, pendant que ma famille crie la faim, que mes dettes s'élèvent, et que mes créanciers me poursuivent. Voilà le prix de mes services. Moi, revêtu du titre de son historiographe, j'attends depuis bientôt deux ans le paiement de mes travaux, et il m'aurait laissé mourir dans sa maison même si le révérendissime légat n'avait enfin pris pitié de moi. Peut-être dira-t-on que je ne suis pas après tout plus malheureux en cela que la plupart des suppôts de sa cour ; lors-

qu'on voit ses gardes, ses huissiers et jusqu'aux serviteurs de sa chambre rôder, quand ils le peuvent, autour de la table d'un voisin, remplir, comme des parasites ou des espions, la maison des envoyés étrangers ou celle des seigneurs de passage, pour y mendier leur souper. Je ne dis là rien que je n'aie vu moi-même (Ep. VI, 25).

Le trait final était mordant. Plus sage eût été sans doute de le retenir. Mais chez Agrippa la passion décidait de tout. Que pouvait-il attendre d'une requête exprimée ainsi? Il ne resta pourtant pas longtemps en prison; mais il est permis de croire qu'il ne dut son élargissement qu'à l'intervention, et probablement à quelque libéralité de ses amis. On sait que la haute protection du légat n'y fut pas étrangère. Les créanciers d'Agrippa furent vraisemblablement pour le moment au moins désintéressés. Quant à recouvrer ce qui lui était dû, comme il disait, par César, c'était plus difficile. Agrippa obtint, grâce sans doute à l'influence de ses nouveaux patrons, des diplômes conservateurs de ses droits; il ne semble pas qu'il ait jamais eu autre chose¹.

Revenant plus tard sur ces faits, dans un long mémoire adressé à la reine Marie, il raconte que n'ayant

1. Ces faits se rapportent à 1531, et Agrippa put en effet sortir alors de prison; mais, au printemps de l'année suivante, il paraît avoir été menacé de nouvelles poursuites. Il se sauve précipitamment, au mois de mars 1532, à Cologne, où il se fixe définitivement à la fin de la même année, comme on le verra au chapitre suivant.

pas réussi alors à vaincre les rancunes du souverain, ni à obtenir soit le paiement de ce qui lui était dû, soit le congé qu'il sollicitait et qui devait le rendre au moins à la liberté, que n'ayant pas même pu triompher de l'envie qui, le rejetant dans l'ombre, lui ôtait tout moyen de se faire connaître, il avait dû se contenter de la simple promesse d'un maigre traitement dont on s'était borné à lui expédier le diplôme, bien fourni au reste, dit-il, de signatures en dedans aussi bien qu'en dehors, et régulièrement pourvu du sceau de cire rouge à l'aigle impériale. C'est avec l'unique confort de si belles espérances qu'il avait dû s'éloigner d'une cour où il savait laisser derrière lui peu d'amis, mais en revanche des émules envieux, et beaucoup d'ennemis (Ep. VII, 21).

— Revenu, dit-il encore, à Malines où je devais apporter toute l'économie possible dans ma manière de vivre, j'osai, fort de mon privilège impérial, solliciter une modeste remise d'impôt qu'on ne refuse pas aux plus humbles agents du prince ¹. L'accueil qu'on fit à ma requête me prouva tout d'abord que les lettres de César sur lesquelles je fondais tout mon espoir, n'étaient aux yeux de ces gens-là qu'un titre vain et ridicule. Vient l'échéance du premier terme de ma pension. Le trésorier m'en fait signer la quit-

1. Agrippa, dans ces circonstances, avait réclamé de la ville de Malines une exemption de l'impôt de la bière : « Vigore « *Cæsarei privilegii petii a civitatis illius publicanis remitti « cervisie impositionem* » (Ep. VII, 21).

tance; mes créanciers qui me pressaient suspendent leurs poursuites. Cependant je ne me trouve pas moins privé de toutes ressources et il me faut pour vivre quitter Malines et me réfugier avec ma famille en Allemagne pour tâcher d'y subsister (Ep. VII, 21).

Agrippa s'était retiré à Cologne, où il pouvait compter sur la protection et sur les bienfaits de l'Archevêque Electeur. Il se voit alors contester par les trésoriers impériaux le droit même à sa pension, sous prétexte de non-résidence.

— Mais, disait Agrippa, ce n'est ni près d'un duc de Brabant ni près d'un comte de Flandres ou de Hollande que j'ai charge d'historiographe. Je suis officier de l'Empereur, et partout dans l'Empire je suis sous sa souveraineté, prêt à m'acquitter de mon office. Pour chercher des informations et réunir des documents, il faut vivre autrement qu'une éponge attachée à son rocher (Ep. VII, 21).

Tel était le langage d'Agrippa, dans le mémoire adressé par lui vers la fin de 1532 à la reine Marie, contre les prétentions des trésoriers impériaux. La reine Marie, sœur de Charles-Quint, veuve du roi de Hongrie, était gouvernante des Pays-Bas depuis la mort de sa tante, la princesse Marguerite. A ce moment, Agrippa n'avait encore rien touché des gages qui lui avaient été promis. On avait commencé à la fin de 1531 par lui donner, au lieu d'argent, des lettres de délégation pour lever lui-même sur un village inconnu quarante carolus d'or qui lui revenaient (Ep. VII, 21).

— Que faire ? disait-il à ce propos, dans une lettre à un ami. Je suis sans ressources ; il ne me reste qu'à me mettre moi-même à l'encan et à me soumettre au premier qui se présentera. Quant à César, ce maître ingrat, je renonce à rien attendre de lui ; je me borne à prier Dieu de lui faire la même grâce qu'à Nabuchodonosor, de le rappeler par sa miséricorde de la condition des bêtes à celle d'un homme (Ep. VII, 2).

Une autre fois, si on ne le paie pas, c'est, lui dit-on, à cause de la guerre contre les Turcs qui absorbe tout l'argent disponible (Ep. VII, 15).

— Oui certes, lui écrit à cette occasion un de ses amis sur le ton qui lui est habituel à lui-même, oui, c'est bien à des Turcs que tu as affaire en effet (Ep. VII, 22).

Ce ne sont que prétextes et procédés dilatoires, dont on use avec lui.

— Je suis, écrit Agrippa le 6 février 1532, au milieu de ces publicains, comme la chèvre au milieu des épines, renvoyé d'Hérode à Pilate, fort peu encouragé par les paroles de ce Caïphe Palermitain. Il désigne ainsi Carondelet, archevêque de Palerme, président du conseil privé. Aussi j'ai résolu de me dérober à cette captivité ; et, si je n'obtiens pas bientôt satisfaction, je suscite contre ces gens-là les insectes dévorants, les sauterelles, les grenouilles et toutes les plaies de l'Égypte, et je m'éloigne en dévouant ces monstres d'ingratitude aux vengeances célestes. Peut-être me sera-t-il donné de renou-

veler avec eux l'apologue du scarabée et de l'aigle (Ep. VII, 3).

— Je ne compte plus sur rien de cette pension, écrit-il enfin dans les derniers mois de 1532, mais j'aspire à la vengeance. Puisse l'occasion s'en présenter ! Je veux que tout cela soit imprimé, et que la perfidie de ces Bourguignons ¹ soit établie au grand jour, dût la fameuse pension m'être absolument retirée (Ep. VII, 20).

On voit à quels embarras, à quelles extrémités était condamné le pauvre Agrippa, sous le poids de l'animadversion des princes. Les faits que nous venons de relater se rapportent aux années 1531 et 1532. La publication du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences imprimé en 1530 était la cause première de toutes ces tribulations. Et là ne se bornaient pas encore les ennuis qui devaient en résulter pour lui. L'indignation soulevée par l'audacieux écrit ne pouvait pas se borner à celle des souverains, ni se trouver renfermée dans le cercle des familiers de la cour, d'où la meute des envieux avait réussi à chasser Agrippa. Les prêtres, les moines surtout, offensés par ses écrits, se redressaient de leur côté et lançaient contre lui une accusation redoutable, celle d'impiété et d'hérésie.

1. Cette qualification de Bourguignons est employée ici dans un esprit de dénigrement contre la puissante maison d'Autriche, héritière, dans les Pays-Bas, des titres de la maison de Bourgogne, dont le lustre pouvait paraître moindre que le sien.

Après la condamnation prononcée le 2 mars 1531 par la faculté de théologie de Paris, l'accusation portait maintenant des théologiens de l'université de Louvain. Nous avons annoncé tout à l'heure cette nouvelle attaque. L'imputation était formulée, comme nous l'avons dit, en un certain nombre d'articles extraits de l'ouvrage, et spécialement incriminés. Agrippa ne les connaissait pas encore, qu'ils avaient déjà passé de main en main, et avaient été mis sous les yeux de l'Empereur, puis déferés au conseil privé et de là au parlement de Malines. L'auteur avait été secrètement averti qu'il se tramait quelque chose contre lui.

— On parle, lui disait-on, de je ne sais quel mandement ou édit prohibitif interdisant la vente, et défendant même la lecture de ton livre. Je ne sais d'où vient ce coup, si ce n'est des gens de Louvain. Je m'empresse de t'en prévenir, afin que tu aises à ce que tu jugeras à propos de faire dans cette occurrence (Ep. VI, 30).

Agrippa sollicite vainement la communication des articles formulés contre lui, œuvre, dit-il, de certains rabbins par qui depuis plusieurs mois il est sourdement attaqué jusque dans l'esprit de César. Ce n'est que le 15 décembre 1531 que les articles lui sont transmis, avec injonction, de la part du conseil privé, de rétracter publiquement les opinions qui s'y trouvent signalées ¹. Agrippa, fort de la protec-

1. *Apologia prefatio*. (*Opera*, t. II, p. 257).

tion du cardinal légat et encouragé par lui, prend aussitôt la plume pour se défendre. C'est dans la maison même du prélat où il a trouvé refuge, installé dans la chambre de son majordome, et de concert avec son secrétaire, qu'il rédige en quelques semaines une apologie remise, dès la fin de janvier suivant, *ante ultimas kalendas februarii*, au président et aux membres du conseil de Malines. Cette apologie a été imprimée plus tard, en 1533, et c'est au cardinal Campeggi qu'elle est dédiée par une lettre écrite dans le courant de l'année 1532, à ce qu'il semble, et reproduite dans cette édition (Ep. VII, 12).

Les docteurs de Louvain n'avaient pas pu se méprendre sur les véritables intentions d'Agrippa dans son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences; c'étaient surtout ses attaques contre l'Eglise et sa discipline qu'ils avaient relevées dans leurs articles. Après avoir assez inutilement du reste condamné, en se fondant sur l'autorité de saint Paul et de saint Augustin, le paradoxe des prétendus dangers dont les sciences et les arts menacent les hommes dans leur corps et dans leur âme, et du bonheur qu'il y a au contraire à ne rien savoir, les théologiens en venaient de suite, et avec beaucoup plus de raison, à une accusation formelle d'impiété contre certaines propositions qu'ils déclaraient offensantes pour les oreilles pieuses. A côté de scandaleuses invectives contre les mœurs du clergé, ils incriminaient notamment des assertions téméraires touchant Luther, l'hérétique invaincu, *Lutherus invictus hereticus*, avait dit

Agrippa. Ils relevaient encore les propositions sur l'inutilité des cérémonies extérieures, le danger du culte des images, le caractère purement humain des prophètes et des évangélistes, l'inanité des interprétations doctrinales de la parole de Dieu à laquelle, suivant Agrippa, nul n'avait le droit de rien ajouter, et de laquelle on ne devait non plus, disait-il, rien retrancher. Enfin, ils condamnaient cette fameuse déclaration, la clef de tout l'ouvrage, que rien ne répugnait plus que la science à la religion du Christ. Ils dénonçaient aussi la révoltante idée d'attribuer au diable lui-même l'invention du capuce monacal, et concluaient en disant que le livre tout entier était diffamatoire et outrageant.

C'était aller au-devant des désirs d'Agrippa que de lui fournir, en l'appelant à se défendre, une occasion d'insister sur les passages de son livre les plus capables de déplaire à ceux qu'il se proposait évidemment d'atteindre. Cette occasion, il l'attendait avec impatience; il avait sollicité pour cet objet avec instance la communication des articles formulés par ses adversaires. Quand, le 13 décembre (1531), ils lui sont transmis par ordre du conseil privé, il se met aussitôt à l'œuvre, et, comme nous venons de le dire, compose sur l'heure un nouveau factum où, sous prétexte de repousser l'imputation d'hérésie articulée contre lui, il développe de nouveau, à grand renfort d'érudition, les principaux points de sa thèse.

Il esquive, avec plus ou moins de bonheur, quelques unes des difficultés où l'on a voulu l'embar-

resser; mais son argumentation se réduit le plus souvent à des subtilités sans grande valeur, qui lui fournissent néanmoins l'occasion de produire une foule de traits ironiques et piquants. Agrippa donne carrière, dans cette pièce, à son esprit satirique et à son humeur vindicative. En somme, il se défend beaucoup moins bien que s'il se fût borné à démontrer, ce qu'il dit au reste en commençant, que sa thèse paradoxale n'est qu'un jeu d'esprit. Telle était, en effet, la vérité. L'œuvre n'était pas sérieuse. L'apologie ne l'est pas davantage. Mais, pour Agrippa, il s'agissait bien moins de se défendre que d'attaquer encore.

L'apologie d'Agrippa ¹ est divisée en quarante-trois chapitres correspondant à autant de paragraphes des articles qui lui avaient été signifiés. L'auteur s'étonne de ce que, dans son ouvrage, on ait pu trouver matière à une accusation d'hérésie. Il s'étonne bien plus encore de ce que les propositions qui servent de fondement à cette accusation aient reçu l'assentiment de la faculté de théologie de Louvain. Il aime mieux croire qu'elles ont été, à l'insu de ces savants docteurs, enfantées par l'imagination poétique de quelque Busconius ²,

1. *Apologia adversus calumnias propter declamationem de vanitate scientiarum et excellentia verbi Dei, sibi per aliquos Lovanienses theologistas intentatas.* (*Opera*, t. II, 257, 330.)

2. Allusion à une épigramme composée à Louvain par Busconius contre le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences. Le père Aurelio d'Aquapendente, prenant parti pour

dont c'est le métier de se livrer aux fictions et aux mensonges.

— Non, dit Agrippa, les graves théologiens de Louvain n'ont pas eu le loisir de lire les bagatelles publiées par nous, pour s'amuser à en fausser le sens. Ils ne se seraient pas trompés, et ils n'auraient assurément pas pris un exercice de rhétorique, auquel s'attache simplement le titre de *Declamatio*, pour une exposition d'opinions rigoureuses et d'assertions positives. Des théologiens doivent être sérieux et équitables dans leurs jugements. Mon livre a été reçu avec applaudissement par des savants distingués et même par de doctes théologiens. On ne m'a jamais reproché qu'un défaut, que je suis prêt du reste à reconnaître, c'est de parler quelquefois un peu trop librement pour ne pas blesser ainsi les délicates oreilles de certains Midas.

— Je prétends, dit-on, que les sciences et les arts sont la perte des hommes. Je suis loin de l'affirmer; je fais seulement de cette proposition un thème de discussions, et j'attends les contradicteurs. On peut discuter ensemble sans se condamner l'un l'autre absolument. Les théologiens modernes ne s'éloignent-ils pas en d'innombrables points des dogmes anciens? Ne se séparent-ils pas souvent eux-mêmes les uns des autres, sans se traiter de blasphéma-

Agrippa, son ami, avait répondu par une petite pièce de vers à celle de Busconius. Les deux morceaux sont conservés parmi les œuvres d'Agrippa (*Opera*, t. II, pp. 248 et 250).

teurs et d'hérétiques, sur les questions surtout où l'Eglise ne se prononce pas ? Quand je dis ensuite que c'est un grand bonheur que de ne rien savoir, je ne fais que répéter une vieille maxime des anciens Grecs, dont je ne saurais être responsable. L'omniscience, comme Dieu la possède, est sans doute une suprême félicité ; mais, par égard pour la stupidité de mes contradicteurs, je prends parti pour l'ignorance ; et c'est à leur plus grand avantage, si, comme le dit Augustinus, l'ignorance conduit plus sûrement à Dieu que la science. Ce n'est pas d'ailleurs une parfaite science, dit le cardinal de Cusa, que de croire qu'on sait ce qu'en réalité on ignore ; mais être certain et assuré par preuve et démonstration qu'on ne peut pas savoir, voilà ce qu'on peut appeler une heureuse ignorance.

— Le savant faiseur d'articles passe ensuite à des propositions qu'il déclare en masse offensantes pour les oreilles pieuses ; d'où il semble ressortir que les premières auxquelles je viens de répondre sont autant de blasphèmes et d'hérésies. Car c'est la coutume chez les inquisiteurs de mentionner d'abord ce qui est entaché d'hérésie et de schisme, pour faire passer, en dernier lieu, ce qu'ils qualifient simplement de scandaleux et d'offensant pour les oreilles des gens pieux. Voyons quelles sont ces propositions offensantes pour les oreilles de nos théologiens arcadiques.

Agrippa commence par défendre son opinion sur les conséquences du célibat des prêtres. Bornons-

nous à dire que son argumentation sur ce point est hardie jusqu'à la témérité pour le fond comme pour la forme.

— C'est au reste, dit-il, méconnaître le pouvoir de l'Église que de prétendre que le célibat des prêtres est prescrit par une loi de Dieu, tandis qu'on sait très bien que c'est au pontife et aux conciles qu'il a toujours appartenu d'en décider.

— Mais me voilà maintenant, ajoute Agrippa, coupable d'un bien autre crime, du plus atroce de tous. J'ai appelé Luther hérétique vaincu. Assurément nos théologiens doivent au moins m'approuver de dire que Luther est un hérétique. Je sais parfaitement qu'il a été condamné comme tel. Mais pour ce qui est d'être vaincu — je parle des faits, bien entendu, et non des doctrines, — je ne vois pas qu'il l'ait été; et qu'on puisse dire vaincu un homme qui jusqu'à ce jour combattant avec avantage, règne de plus en plus sur les esprits que lui livrent certains prêtres et maint religieux par leur impudence, leur ignorance et leur malice; quand les choses en sont venues à ce point, que des princes, des évêques, des savants, des théologiens même adoptent ses idées, et que les peuples croient plus à lui qu'à l'Église romaine et au pontife.

— J'ai donc pu dire que Luther n'avait pas été vaincu. Plût à Dieu que j'eusse menti! Plût à Dieu que non-seulement il ne fût pas jusqu'à présent vaincu, mais qu'il ne fût pas lui-même vainqueur; lui, le véritable vainqueur des hérétiques; ce qui est

une honte pour nos docteurs. Et, en effet, qui a vaincu les anabaptistes? Qui a résisté aux sacramentaires? N'est-ce pas Luther tout seul? A-t-on remué pour cela un seul doigt dans vos académies? Pendant que vous dormiez, qui veillait pour le salut de l'Église? Luther seul, qui a purgé l'Allemagne des hérétiques anabaptistes et sacramentaires. Allez maintenant le combattre à son tour. Cela vaudra mieux que de le condamner; mais, je vous le dis en ami, tâchez de trouver pour l'attaquer des arguments meilleurs que ceux dont vous usez contre moi. Recourez à l'Écriture et à la parole de Dieu. Si vous ne savez, au contraire, user contre lui et les siens que de flammes et de fagots, prenez garde qu'eux aussi ne vous répondent avec le fer et le feu. On va peut-être me prendre pour l'ami des Luthériens. Je me déclare bon catholique; je ne veux être en haine à personne, ni traité d'hérétique; et, si je tombe jamais en quelque erreur, ce qui peut arriver à tout homme, je saurai en convenir et m'en relever.

Agrippa était plus hérétique qu'il ne le disait, plus qu'il ne le pensait peut-être. Ses opinions sur le culte extérieur ne diffèrent pas beaucoup de celles qui avaient cours alors parmi les novateurs. Il proteste bien de n'en vouloir qu'aux pompes mondaines et de respecter les cérémonies instituées par l'Église; mais il fait sur ce point encore de graves réserves contre ce qu'il ose qualifier de vaine superstition et d'idolâtrie, à propos du culte des ima-

ges, comparant notamment aux bacchanales des païens les processions où l'on porte des statues couronnées de fleurs et de feuillages. Quant à l'autorité des prophètes et des évangélistes, il se défend d'y avoir en rien attenté.

— Je n'ai jamais prétendu, dit-il, qu'on puisse les accuser de mensonge ; je crois seulement que leur langage a pu quelquefois s'éloigner de la vérité. Et ne trouve-t-on pas dans la Sainte Écriture même des équivoques et des contradictions ? Cela tient bien moins à sa nature propre qu'aux défaillances de notre intelligence. Ne sait-on pas que le Saint-Esprit a révélé aux modernes théologiens nombre de choses dont ne se doutaient pas les anciens ; sans compter que bien des vérités sont encore réservées pour l'avenir ? De là l'ambiguïté de tant de questions ; comme celle de la généalogie du Christ par exemple, ou bien celle de l'union en lui des deux natures divine et humaine ; celle aussi de la distinction des personnes divines, et d'autres dont les théologiens disputent tous les jours.

— J'ai au moins pour excuse, continue-t-il, de n'hésiter point à mettre l'autorité des divines Écritures au-dessus de toute interprétation humaine. Dira-t-on que j'oublie le respect dû aux saints Pères qui les ont expliquées avec l'aide du Saint-Esprit ? Je n'ai jamais manqué à la déférence qu'on ne saurait leur refuser ; mais je m'incline d'abord devant l'Écriture que je crois fermement venir de Dieu, et posséder en soi toute sa signification, sans qu'il

soit besoin pour cela du travail des hommes ni surtout des sophismes d'un Aristote, des subtilités d'un Scot, et des arguties d'un Occam. Je crois que dans les difficultés qu'elle présente, l'Esprit-Saint peut seul nous éclairer, comme Paulus l'annonce en nous promettant le don des langues et même celui de prophétie. Quant à nier, comme je le fais, que cette science divine réside dans aucune école de philosophes, dans aucune Sorbonne de théologiens, c'est là une opinion qui n'est contestée que dans ces lieux mêmes que je viens de nommer, bien loin d'être condamnée par l'Église. Pour que cette opinion fût fausse, il faudrait, ajoute Agrippa en abusant lui-même du sophisme, que l'opinion contraire fût vraie, et qu'au lieu de résider dans l'Église ce fût dans les écoles que se trouve la doctrine de vérité. Après cela on me reproche comme un crime d'avoir déclaré que nul n'a le droit d'ajouter quoi que ce soit à la parole de Dieu ni d'en rien retrancher. O Moïse, ô Salomon, et vous, Paul, Jean, Christ-Dieu ! où est le fils de Satan, l'impudent blasphémateur qui ose proclamer le contraire ?

— Venons à ce que j'ai dit de l'incompatibilité de la science et de la foi. Qu'y a-t-il là de si scandaleux ? N'est-il pas reçu dans l'École qu'une vérité ne peut pas être établie en même temps sur le fondement d'une foi acquise et sur les conclusions d'une démonstration scientifique ? C'est là tout ce que j'ai voulu dire. Ne s'est-il pas trouvé un Docteur qui a prétendu démontrer par Aristote le symbole

et chacun de ses articles? Je dis que c'est là un travail d'argutie et non une œuvre de piété.

— Maintenant, si je mérite d'être brûlé dans ce monde et dans l'autre, c'est peut-être pour une exécrationnable proposition sans laquelle tout le reste eût pu passer sans doute ; c'est pour avoir osé toucher à la chose sacro-sainte, au divin capuce. J'entends la troupe entière des porteurs de froc criant : Il a blasphémé. Crucifiez-le ! Crucifiez-le ! J'ai osé dire que le capuce est une œuvre du diable. Je suis coupable, je le reconnais, d'une innocente plaisanterie. On rirait assurément, si l'on voyait des docteurs discuter théologiquement les nouvelles de Boccace ou les facéties du Poggio. Qui ne sait l'histoire de l'habit monacal, les disputes engagées sur ce grave sujet, avec de sérieuses discussions et des décrets du pontife, des luttes et des transactions ? J'ai osé m'amuser de cette interminable cucullomachie. J'ai osé dire que la source de tant de querelles futiles ne pouvait être qu'une invention du diable. Plût à Dieu que je fusse dans mon tort, et que la sainteté du capuce eût une telle vertu, qu'elle pût enflammer d'une véritable piété et purger du diabolique esprit de calomnie tous ceux qui en sont coiffés ! Je respecte d'ailleurs les moines véritablement pieux et bons. Je n'en veux qu'aux mauvaises mœurs. Mais j'aime mieux me taire que d'en dire sur ce point davantage.

— Enfin, dit Agrippa, je ne condamne pas les sciences et les arts, mais ce que les uns et les autres ont de vain et d'incertain ; et je ne m'adresse qu'à

eux seulement qui, négligeant la parole de Dieu, mettent toute leur confiance dans les choses du monde ; incapables d'arriver ainsi à un autre résultat qu'à l'erreur, à l'hérésie et au mal.

— Je ne juge pas d'ailleurs, je ne dogmatise pas. Je reste dans les conditions d'un exercice de rhétorique et de ce qu'on appelle du nom de *declamatio* ; passant du sérieux au plaisant, de la fiction à la vérité ; ne disant pas toujours ma pensée tout entière ; prenant soin, en un mot, de laisser quelque prise à celui qui voudrait bien disputer avec moi. C'est ce que n'a pas su comprendre le docte rédacteur des articles ; et il ne pouvait manquer, dès lors, de dire des sottises. Il n'y a rien dans mon livre qui doive offenser les oreilles pieuses ; à moins qu'on n'appelle ainsi celles de certains ânes d'humeur morose. Ce n'est pas une œuvre diffamatoire que celle qui porte en toutes lettres le nom de son auteur, et qui n'est imprimée qu'après examen du conseil de César et moyennant autorisation publique donnée en son nom. Mon misérable accusateur ne connaît pas la valeur des mots qu'il emploie, et parle de ce qu'il ne sait pas. Enfin, s'il y avait en lui la moindre honnêteté, s'il eût cru digne de considération ce qu'il a écrit, il y eût attaché son nom ; et, au lieu de m'attaquer par derrière, il se fût posé en face d'un homme qui est prêt à lui répondre.

— Pour ces raisons, dit en finissant Agrippa, je persiste à croire que les théologiens de Louvain n'ont pas lu mon livre, et qu'ils ont pu tout au plus

souscrire aveuglément à l'œuvre de quelque obscur suppôt. Si mon apologie contient des traits mordants, il faut qu'ils sachent que ce n'est pas à eux qu'ils s'adressent, mais aux infâmes sycophantes coupables de ces odieuses calomnies. Quant à moi, je suis toujours prêt à soumettre mes écrits aux savants animés d'un esprit chrétien, pourvu qu'ils consentent à les lire avec justice et bonne foi. Et vous, illustres sénateurs, vous à qui a été déférée cette œuvre de calomnie, faites-moi bonne justice, anéantissez ces articles téméraires, dirigés par des hommes qui se mettent arrogamment au-dessus de César, contre un livre examiné par ses censeurs, approuvé par le conseil privé, et muni du privilège et du sceau de l'Empereur, dont l'autorité est ainsi conspuée par ceux qui osent m'attaquer. Confondez les insolents dont l'astuce a circonvenu César lui-même, et soulevé contre moi une tempête de colère qu'à grand'peine a pu détourner de moi la protection de deux révérendissimes et savants cardinaux, sans lesquels le prix de mon savoir, de mes travaux et de tant de services rendus à César eût été l'ingratitude et la disgrâce. Il me resterait à raconter toute cette tragédie. C'est ce que je compte faire d'un autre style et en un autre lieu. Pour vous, encore une fois, faites-moi bonne justice, sauf mon droit d'ôter ou d'ajouter, d'interpréter et de corriger ; ce qui n'est refusé dans aucune cause profane et ne saurait l'être, moins qu'ailleurs, dans une cause religieuse.

Cette diatribe n'était pas faite pour diminuer les

torts d'Agrippa. Il ne l'avait pas écrite d'ailleurs pour désarmer ses adversaires, comme on le voit par la manière dont lui-même il parle de son factum dans une de ses lettres.

— J'ai répondu à ces calomniateurs de Louvain, écrit-il à un ami ; je l'ai fait avec modération, *modeste*, mais non sans un certain sel ; à quoi j'ai ajouté un peu de vinaigre et de moutarde, en ayant soin d'oublier l'huile. Je veux publier cela dès que je le pourrai, au risque de faire éclore peut-être quelque nouvelle tragédie. Mais il y aura des gens que la chose amusera certainement (Ep. VII, 3).

Non content de sa prétendue apologie, *Apologia*, Agrippa avait encore écrit sur le même sujet et du même ton à peu près un autre factum, une plainte, *Querela*, contre les théologiens de Louvain. Celle-ci était adressée à son ami Chapuys ¹. L'apologie composée pendant les derniers jours de 1531 et les premiers de 1532, ne fut pas imprimée sans quelque difficulté. Elle ne parut que dans le courant de 1533 seulement (Ep. VII, 26), avec une dédicace à l'adresse du révérendissime cardinal Laurent Campeggi, légat du Saint-Siège ². On voit Agrippa prendre alors grand soin de répandre cet écrit auquel était jointe

1. *Querela super calumnia ob editam declamationem de vanitate scientiarum atque excellentia Verbi Dei, sibi per aliquos sceleratissimos sycophantas apud Cesaream majestatem nefarie ac proditorie intentata.* (Opera, t. II, 137-159.)

2. On trouvera quelques renseignements sur cette publication dans une note de l'appendice (n° XXXI).

la plainte dédiée à Chapuys (Ep. VII, 14, 16). Il ne s'était pas trompé en prédisant que l'ouvrage plairait à certaines gens, mais qu'en même temps il pourrait déplaire à d'autres. Il ne manqua pas non plus d'hommes sensés pour blâmer cette intempérance de langage, dont Agrippa déjà bien souvent avait eu à se repentir, sans pour cela s'être jamais amendé sur ce point. On possède notamment les sages avis que lui transmet à ce sujet l'illustre Érasme, alors en correspondance avec lui.

Les relations qui ont existé entre Érasme et Agrippa ne remontent pas très haut, quoique ces deux hommes aient eu de bonne heure des amis communs, tels que le Messin Cantuoneula, le Genevois Chapuys et le Fribourgeois Jean Reiff, qui auraient pu les rapprocher l'un de l'autre. Les lettres qui contiennent le plus ancien témoignage de ces relations appartiennent à la seconde moitié seulement de l'année 1531, et fournissent la preuve qu'Érasme et Agrippa ne se connaissaient pas auparavant ¹. Les rapports paraissent s'être établis alors entre eux, à l'occasion du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, publié depuis quelques mois. Une première lettre d'Érasme, datée de Fribourg le 19 septembre 1531, a pour objet apparent

1. La correspondance entre Érasme et Agrippa comprend neuf lettres de septembre 1531 à avril 1533. Elles sont imprimées dans la Correspondance générale, l. VI, 31, 36, et l. VII, 6, 11, 17, 18, 19, 38, 40.

une recommandation en faveur d'un personnage qui en était porteur. Elle contient quelques compliments pour l'auteur, touchant le livre qu'il vient de faire paraître.

— Il n'est question que de toi, dit Érasme, à propos du nouvel ouvrage que tu as donné, de l'incertitude et de la vanité des sciences, *de vanitate disciplinarum*. Je ne le connais pas encore, mais je vais faire en sorte de me le procurer; et, quand je l'aurai lu, je t'en parlerai plus amplement (Ep. VI, 31).

Agrippa répond, le 20 décembre, par une missive toute pleine de l'expression de sa gratitude pour un homme qui, sans le connaître encore, lui écrit d'une manière si honorable pour lui, et qui promet en outre de lire son ouvrage. Il le prie de ne pas lui épargner ses bons avis, et joint à ses protestations de reconnaissance une déclaration qui n'a rien de superflu à coup sûr, pour affirmer, en ce qui concerne la religion, qu'il entend ne jamais s'écarter en rien des doctrines de l'Église. Il date sa lettre de Bruxelles, avec accompagnement de la fameuse invective plus d'une fois proférée par lui, que lui inspire le ressentiment de ses embarras présents ¹ : *ex hac*

1. Cette invective est celle qu'Agrippa lançait, en 1519 déjà, contre la ville de Metz (Ep. II, 33); nous avons dit dans quelles circonstances (t. I, p. 358). Il la renouvelle en 1531 contre la cour de Brabant, le 21 juillet d'abord dans une lettre à Chapuys (Ep. VI, 20) dont nous avons parlé ci-dessus (p. 275), le 17 décembre dans une autre lettre à un personnage que nous ne connaissons pas (Ep. VI, 35), et le 20 du même mois, dans la

omnium bonarum literarum virtutumque noverca, aula Cæsarea (Ep. VI, 36).

A la date du 17 mars suivant, Érasme n'avait pas encore tenu sa promesse ; il n'avait rien lu, ou au moins n'avait rien dit. Agrippa lui écrit alors de Cologne qu'il n'a rien reçu de lui, depuis sa lettre du 19 septembre précédent (Ep. VII, 6). Érasme s'excuse un peu plus tard d'être obligé d'ajourner encore les observations qu'il a promises (Ep. VII, 11), et nous arrivons ainsi à une lettre par laquelle Agrippa, le 13 novembre 1532, annonce à son illustre correspondant la querelle où il est engagé avec les docteurs de Louvain, sans compter ceux de Paris et de Cologne.

— Je ne sais, dit Agrippa dans cette lettre, s'il m'est permis d'attendre de quelque part aide et secours ; mais j'ai confiance dans la bonté de ma cause, et dans une situation où je me trouve inexpugnable (Ep. VII, 17, 18).

Érasme lui répond brièvement le 9 décembre, par quelques mots où se peint son esprit mesuré.

présente lettre à Érasme (Ep. VI, 36). Comme à Metz en 1519, Agrippa était à Bruxelles en 1531 aux prises avec des difficultés qui l'irritaient profondément : conséquences dans l'un et l'autre cas de ses querelles avec les théologiens qui le harcelaient, à Metz pour la thèse soutenue par lui sur la question de la monogamie de sainte Anne, à Bruxelles en raison de la publication récente de son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences. Nous avons, dans une note de l'appendice (n° XV), réuni quelques indications relatives à l'invective d'Agrippa.

— Je regrette, lui dit-il, de te voir en guerre avec les frelons. Tâche de t'en dégager le plus tôt possible. Peu de gens ont eu à se louer d'avoir eu affaire à eux (Ep. VII, 19).

Au 10 avril 1533, le prudent Érasme n'avait pas encore fait connaître son sentiment sur le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences (Ep. VII, 38). Le 21 de ce mois, il se décide à parler, mais sans s'étendre beaucoup sur le sujet. Il s'est fait lire cet écrit pendant ses repas, dit-il, ne pouvant y donner d'autre moment. L'ouvrage, il le constate, plaît généralement aux savants; lui-même en loue le fond. Il ne comprend pas que les moines s'en montrent si offensés; car, si les mauvais y sont flétris, les bons y sont suffisamment loués.

— Cependant, ajoute-t-il, et c'est là évidemment l'objet principal de sa lettre, je te répéterai ce que je t'ai déjà dit : débarrasse-toi au plus tôt de cette querelle. Souviens-toi de Louis Berquin, *Lodovicus Barguinus*¹, homme de mœurs assez décriées, il est vrai, mais que ses téméraires attaques contre les moines et les théologiens ont seules perdu. Que n'ai-je pas fait pour le retenir! Contre ces gens-là, lui disais-je, saint Paul lui-même aurait tort. Il a préféré son aveugle sentiment à mes avis. Tu sais

1. Louis de Berquin, condamné par une commission du parlement de Paris, sur une dénonciation de Noël Beda, syndic de la Sorbonne; et brûlé comme hérétique en place de Grève, le 22 avril 1529.

ce qui est arrivé. Ne fais pas de même. Enfin, si tu ne peux éviter le combat, sache au moins rester dans ton fort. Ne va pas te livrer entre leurs mains; et par-dessus tout ne me mêle pas à tout cela (Ep. VII, 40).

Agrippa n'était guère capable de profiter de si sages conseils. Au moment même où il les recevait, il se voyait renvoyer par les imprimeurs de Bâle son Apologie qu'on trouvait, comme il l'avait reconnu lui-même, offensante pour ses contradicteurs. Il la portait ailleurs aussitôt, voulant pousser les choses jusqu'au bout (Ep. VII, 14, 16, 38).

— De tout temps, écrivait-il alors à son vieil ami Cantiuncula, j'ai été en querelle avec les moines. Aujourd'hui plus que jamais, je suis en butte à leur rage. De toutes parts ils sont ligués contre moi, vociférant, gesticulant, dans les églises et devant le populaire, comme dans les écoles. Leur céder, c'est les encourager. Il faut oser leur résister en face et savoir s'en faire craindre. Je suis donc décidé à combattre sans relâche cette nuée de sophistes en capuchons. Je veux rappeler tous mes anciens griefs contre ces drôles, *nebulones*. Je les peindrai sous leur figure véritable, et je montrerai publiquement au peuple qu'ils abusent, par quelle espèce d'hommes il se laisse tromper (Ep. VII, 35).

La passion emportait Agrippa jusqu'à lui faire perdre le sentiment vrai des choses. On ne pourrait expliquer autrement, à moins d'y voir, — ce qui serait plus juste peut-être, — un trait d'impitoyable ironie,

une assertion des plus étranges, jointe par lui dans sa lettre à Cantiuncula aux déclarations qui précèdent. Suivant Agrippa, les moines qui attaquaient son livre n'étaient que des ingrats ; car il n'avait, prétendait-il, en grande partie composé cet ouvrage que pour leur être utile, et afin de leur fournir des arguments à faire valoir contre les vices de tout genre qu'ils avaient pour mission de combattre (Ep. VII, 35). Les bons religieux ne semblaient pas s'être aperçus de l'importance d'un pareil service. Car c'est de chez eux qu'étaient parties, non sans quelque raison assurément, les vives attaques auxquelles avait eu à répondre Agrippa. On ne s'expliquerait pas facilement après cela que ce fût parmi les prélats ¹ que celui-ci eût alors trouvé des protecteurs, si l'on ne savait pas qu'une certaine hostilité existait, en beaucoup de lieux, entre les évêques et les moines, généralement enclins à braver leur autorité en se mettant directement sous la protection de Rome.

Nous avons dit que le cardinal de La Marck, évêque de Liège, s'était joint en 1531 au légat Campeggi, pour sauver Agrippa des premiers mouvements de colère de l'Empereur (Ep. VI, 21). Il était resté un de ses

1. Outre le cardinal Campeggi, légat du Saint-Siège, le cardinal de La Marck évêque de Liège, et l'archevêque de Cologne, on trouve encore, parmi les amis d'Agrippa vers cette époque, l'évêque de Feltre, neveu du cardinal Campeggi (Ep. VII, 2), et l'évêque de Culm (Ep. VI, 18), orateur, c'est-à-dire envoyé du roi de Pologne.

plus fermes soutiens. L'archevêque électeur de Cologne à son tour devait bientôt lui témoigner une bienveillance toute particulière; et plus tard, quand Agrippa est obligé de quitter le Brabant, c'est chez ce prince qu'il trouve asile et protection. Nous venons de mentionner certaines raisons de la faveur que le fougueux satirique pouvait trouver contre ses adversaires auprès des prélats; peut-être faudrait-il signaler également comme ayant pu la lui concilier, le plaisir que prenaient probablement ces hommes d'un esprit cultivé, à la lecture des ouvrages du piquant écrivain. L'archevêque de Cologne et l'évêque de Liège étaient d'ailleurs en relations avec les lettrés du temps et portés vers les idées nouvelles, dont Agrippa se trouvait incontestablement, plus qu'il ne lui convenait de l'avouer, plus qu'il ne se l'avouait peut-être à lui-même, un des champions. L'un et l'autre étaient en correspondance avec Érasme (Ep. VII, 6, 38).

Nous aurons à revenir sur ce qui concerne l'archevêque de Cologne, en mentionnant ultérieurement la protection que devait trouver de sa part Agrippa, persécuté et poursuivi par ses ennemis. Quant à l'évêque de Liège, nous n'aurons plus occasion de parler de lui. Nous nous bornerons à rappeler ici, avant de le quitter, son utile intervention auprès du souverain en faveur d'Agrippa, dans les premiers temps de la disgrâce provoquée par l'apparition du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences. Nous avons encore la lettre

de remerciements qu'à cette occasion il reçoit de son protégé.

Agrippa lui écrit de Gand le 12 mai 1531. Il sait qu'il doit le bienveillant appui du cardinal évêque de Liège à la recommandation de plusieurs personnages, à la tête desquels se trouve le révérendissime cardinal Laurent Campeggi, légat du siège apostolique. Il a dû recourir à sa protection dans la situation malheureuse où il est réduit, frappé par des malheurs de tout genre, en butte à l'animadversion de César, et abandonné par plusieurs de ses anciens amis, tandis que les autres se trouvent éloignés par leurs affaires. Il se voit obligé de solliciter du souverain, dont il n'a jamais rien reçu, des gages fixes, ou au moins le paiement de ses anciens services, avec l'autorisation de chercher d'autres ressources, en acceptant notamment les bienfaits qu'il lui serait alors permis d'attendre du révérendissime cardinal légat (Ep. VI, 18).

Accueilli à ce moment par ce dernier, Agrippa, s'il n'eût été secouru par lui, était, il le déclare, presque réduit à souffrir de la faim (Ep. VI, 25). Ce n'est pas tout; ses infortunes étaient à la veille d'être encore aggravées par les poursuites de ses créanciers dont nous avons parlé. Nous savons que, jeté en prison par eux, il fut élargi grâce surtout à l'intervention du légat, auquel il devait déjà les favorables dispositions de l'évêque de Liège (Ep. VI, 18), avec d'utiles démarches pour essayer de calmer la colère de l'Empereur et de désarmer sa vengeance

(Ep. VII, 12, 21). Nous savons aussi qu'il trouva bientôt à Bruxelles un asile dans la maison du prélat romain, avec des encouragements et même de formelles exhortations à se défendre des graves accusations portées contre lui par les théologiens de Louvain, à l'occasion de son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences. C'est en quelque sorte, nous le rappelons, avec le concours du secrétaire du légat, et dans la chambre même de son majordome, qu'Agrippa travaillant jour et nuit avait composé, dans l'espace de quelques semaines, en décembre 1531 et janvier 1532, le satirique *factum* qu'il appelle son apologie. Et plus tard, quand il fait imprimer cet ouvrage, c'est sous les auspices de ce prince de l'Église qu'il le publie, avons-nous dit, avec une dédicace à l'adresse de ce puissant protecteur.

Nous ne possédons qu'une seule lettre d'Agrippa au cardinal Campeggi ; c'est cette dédicace imprimée en tête de l'apologie. Elle ne porte pas de date ; mais elle doit être de novembre 1532 à peu près, comme cela semble résulter de certaines indications qu'elle contient. Agrippa y exprime sa profonde reconnaissance envers le prélat, pour ses bienfaits. Il y rappelle comment, exhorté par lui et sur l'expresse injonction de César, il a repoussé, en composant son apologie, les imputations des rabbins de Louvain, comme il les appelle.

— C'est ainsi, dit-il, qu'après un travail assidu j'ai pu terminer ma défense sur les articles de mes

adversaires ; et que, n'ayant reçu communication de ceux-ci que le 15 décembre seulement, il m'a été possible de livrer pour les calendes de février, *ante ultimas kalendas februarii*, mon apologie adressée au président du sénat de Malines ; ne voulant la publier qu'après avoir reçu la signification du décret en vertu duquel cette communication m'avait été faite. Cependant, condamné sur une simple suspicion par mes accusateurs eux-mêmes, qui ont osé se faire mes juges, j'attends en vain depuis plus de dix mois¹ ce décret du sénat. Je ne peux pas laisser plus longtemps en souffrance mon honneur et ma réputation, et rester sous le coup d'une accusation d'hérésie, d'impiété et de scandale. Je me vois ainsi contraint de publier ma défense avant tout jugement.

1. Cette indication de dix mois écoulés depuis l'époque connue de la rédaction de l'apologie, en décembre 1531 et janvier 1532, jusqu'au jour où est rédigée la présente lettre au cardinal Campeggi, permet d'assigner à cette lettre la date de novembre 1532 à peu près, comme nous l'avons annoncé plus haut. La mention des dix mois se trouve dans le texte de cette lettre tel qu'il est imprimé avec la Correspondance, dans la collection des Œuvres (t. II, 1011, l. 20). Dans le texte de la même lettre donné en tête de l'apologie (t. II, p. 253, l. 29) on lit « nunc supra annum et medium », au lieu de « nunc supra decimum fere mensem ». Cette modification correspond aux délais, suite des difficultés éprouvées par Agrippa dans l'impression de son apologie, qu'il essaya vainement de publier en 1532, et qui ne parut qu'en 1533 (Ep. VII, 14, 16). La lettre de dédicace avait été écrite pour la publication projetée à la première de ces deux dates, et fut remaniée en vue de celle exécutée à la seconde seulement.

Je la place sous la protection de ton nom, et je le fais avec d'autant plus de confiance que c'est toi qui m'as conseillé de répondre et de me laver des imputations de mes ennemis, en m'exhortant, ce que je n'ai pas oublié, à le faire avec douceur et modération.

— C'est à quoi je me suis appliqué, tâchant d'oublier avec quelle perfidie avaient agi à mon égard mes calomniateurs. Car ceux-ci, ne se bornant pas, tu le sais, à la production de ces articles, n'ont pas plus ménagé les sourdes menées que les accusations ouvertes ; et, non contents de distiller le poison de leur méchanceté chez les princes et dans la cour de César, m'ont attaqué jusque dans les temples et devant la multitude ignorante, avec une violence et une malice qui ne pouvaient me laisser de sang-froid. Si donc j'ai parlé quelquefois avec une certaine vivacité et un peu d'amertume, j'avais, je le crois, quelque raison et un certain droit de le faire. Je sais au reste à quels dangers je m'expose ainsi, mais je ne demande qu'un juge équitable. Daigne, je t'en conjure, ne pas me refuser ton attention. Daigne aussi pardonner la hardiesse que j'ai de mettre en avant ton puissant patronage et de réclamer ta protection contre ces perfides sycophantes, contre ces faussaires impies. Fasse le Dieu tout puissant que, délivrée des attentats de l'hérésie et des ténèbres du sophisme, son Église reprenne son ancienne splendeur. Puisse-t-il te conserver en prospérité et te combler de tous biens (Ep. VII, 42).

Nous ne savons rien de plus des relations du cardinal légat Campeggi avec Agrippa. Ce personnage avait quitté les Pays-Bas, dans le courant de l'hiver 1532, pour se rendre à Ratisbonne et retourner de là en Italie, où il se trouvait à la fin de la même année ; et Agrippa ne semble pas avoir dû le revoir ultérieurement. A l'époque où fut écrite, vers le mois de novembre 1532, la lettre dédicatoire que nous venons de citer, le cardinal était à Bologne. Nous ne savons pas précisément quel accueil il fit à l'épître lorsqu'elle parut en 1533, ni à l'œuvre non plus qu'elle accompagnait. On est fondé à croire cependant que cet accueil fut favorable, d'après les témoignages connus de bienveillance accordés précédemment à l'auteur par le prélat. Ces sentiments s'étaient déclarés, on le sait, à la suite de la publication du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, qui était l'occasion de l'apologie, et qui avait été composé dans le même esprit.

Si nous ignorons comment finirent les relations du cardinal Campeggi avec Agrippa, nous ne savons guère mieux comment elles avaient commencé. Il y a lieu de penser qu'elles avaient pu se nouer à l'occasion de celles qu'Agrippa entretenait, dans les termes d'une certaine intimité, avec deux hommes attachés à la personne du légat, et dont il a été précédemment question d'une manière incidente, le secrétaire et le majordome de l'Éminence. Nous avons parlé d'eux à propos de l'apologie. C'est sous les yeux du premier et dans l'appartement du second

qu'elle avait été, comme nous l'avons dit, composée. L'un et l'autre, dom Luca Bonflus, le secrétaire, et dom Bernardus de Paltrineriis¹, le majordome, étaient Italiens. Leurs rapports avec Agrippa pourraient bien, d'un autre côté, se rattacher à ceux où il était lui-même antérieurement engagé avec leurs compatriotes le père Aurelio d'Aquapendente et Augustino Fornari, ses grands amis comme nous le savons, liés également avec les deux autres. Nous aurons à revenir bientôt sur dom Luca et sur dom Bernardus, à propos de leur correspondance avec Agrippa. Cette correspondance appartient presque entièrement à l'année 1532, pendant laquelle Agrippa quitte le Brabant et se réfugie sur les terres de l'Électeur de Cologne. Cet épisode de sa vie et quelques faits qui s'y rattachent feront l'objet du chapitre suivant.

1. Il y a quelque incertitude sur le nom exact de ce personnage. On trouve pour ce nom, dans la Correspondance d'Agrippa, les formes *de Paltrineriis* (Ep. VII, 29), *Paltemerius* (Epigramma, *Opera*, II, p. 1148), *Paltrinus* (Ep. VII, 12). Nous nous en tiendrons à la première, laquelle n'est encore qu'une translation en latin du véritable nom, dont la forme originaire en italien nous échappe.

CHAPITRE VIII

AGRIPPA A BONN, A LYON ET A GRENOBLE

1532-1538

Agrippa se retire auprès de l'archevêque électeur de Cologne.

— Mémoire apologétique adressé à la reine Marie, gouvernante des Pays-Bas. — L'archevêque de Cologne accepte la dédicace du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences. — Correspondance avec le secrétaire et le majordome du cardinal légat Campeggi; opinion définitive d'Agrippa sur les sciences occultes. — Publication du traité de la philosophie occulte; opposition de la part de l'inquisiteur et des magistrats de Cologne. — Le luthéranisme à Cologne; l'archevêque Hermann de Wiede. — Agrippa et la réforme. — Séjour aux bains de Bertrich avec l'archevêque de Cologne. — Derniers travaux d'Agrippa; ses dernières publications. — Agrippa revient en France; il est mis en prison à Lyon; il meurt à Grenoble. — Ses enfants et sa descendance. — Conclusions sur Agrippa; son esprit; son caractère; sa vie et ses œuvres. — Conclusions sur les arts et les sciences occultes; leur condition au xvi^e siècle.

Quatre années à peu près s'étaient écoulées depuis qu'Agrippa quittant la France avait, au mois de juillet 1528, passé dans les Pays-Bas, où il avait

successivement vécu à Anvers, puis à Malines, lorsque, dans le courant de 1532, il s'éloigne précipitamment de cette contrée pour se réfugier dans les États et sous la protection de l'Électeur de Cologne ¹. C'est à Bonn qu'il établit alors sa résidence. Il y passe, pour la plus grande partie, les trois dernières années de sa vie, jusqu'en 1535, époque d'un voyage qu'il fait en France, où la mort le surprend dans la force de l'âge, n'ayant pas encore atteint cinquante ans.

La cause du départ inopiné d'Agrippa et de sa retraite chez l'Électeur de Cologne en 1532 n'était nullement sa disgrâce à la cour de Malines. C'était tout simplement, il l'avoue quelque part, la vulgaire nécessité de se mettre à l'abri des poursuites de ses créanciers ². Quant à l'animadversion et aux atta-

1. Agrippa avait quitté furtivement Malines et s'était sauvé à Cologne en mars 1532. Il avait reparu un instant en Brabant pendant le courant de l'été suivant; mais il l'avait quitté bientôt. On le voit à Francfort en septembre 1532, et à Bonn eulin où il s'installe, au mois de novembre de la même année.

2. « Mechliniæ domo... rediturus aliquando, quando præ creditoribus libere liceret ibi agere » (Ep. VII, 21). Agrippa, l'année précédente (1531), avait été emprisonné à Bruxelles, sur la requête de ses créanciers, mais il avait été bientôt relâché, grâce à l'intervention, ce semble, de puissants protecteurs, comme nous l'avons dit au chapitre précédent (ci-dessus p. 291). Ces poursuites paraissent s'être renouvelées en 1532, et c'est pour s'y soustraire qu'il se serait, au mois de mars de cette année, sauvé dans les États de l'archevêque électeur de Colo-

ques des théologiens, lesquelles ne devaient d'ailleurs lui manquer nulle part, elles ne semblent pas non plus y avoir été pour rien. Elles étaient loin, malgré les vives imprécations auxquelles se livrait à ce propos Agrippa, de lui causer beaucoup d'effroi. Tout au plus avaient-elles pu encourager quelques sourdes menées et précipiter ou confirmer ainsi auprès du souverain sa disgrâce, due par-dessus tout à l'imprudente publication de son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, mais atténuée du reste dans ses effets par l'intervention de ses protecteurs, par celle notamment des cardinaux de La Marck et Campeggi. Agrippa n'avait pas même perdu son office d'historiographe impérial. Il est vrai qu'on ne lui en payait pas les gages, ce dont il se plaignait, non sans raison. Sur ce point il était dans son droit. Il était moins fondé dans ses récriminations sur ce qu'on ne prenait pas hautement parti pour ses paradoxes et pour ses excès de langage à l'endroit de ses contradicteurs, ni pour ses prétentions à une sorte d'immunité privilégiée vis-à-vis de ses créanciers; double cause d'un vif ressentiment qui s'exprime alors par le renouvellement contre cette cour de Brabant, ingrate et injuste suivant lui, de la fameuse invective que, dans des dispositions d'esprit analogues, il avait autrefois lancée contre Metz. Comme la ville de Metz, la cour

gne (Ep. VII, 21), où il se retirait enfin définitivement au mois de novembre suivant.

de César est la marâtre des bonnes lettres et de toute vertu, *omnium bonarum literarum virtutumque noverca, aula Casarea* (Ep. VI, 20, 35, 36).

Agrippa s'éloignait le cœur ulcéré. Bientôt après, de sa retraite de Bonn, il adressait à la reine Marie, gouvernante des Pays-Bas, un mémoire dont nous avons déjà parlé. Dans ce factum, il s'élevait contre la prétention des trésoriers impériaux de ne pas lui payer ses gages d'historiographe de l'empereur sous prétexte de son changement de résidence; Agrippa, de son côté, affirmant qu'à Bonn, où il se trouvait, de même que dans toute autre contrée de l'Allemagne, il ne cessait pas d'être sous la domination de l'Empereur. Il ajoutait que, ne pouvant plus vivre à Malines, il avait dû passer du Brabant en Germanie, pour profiter des bienfaits de l'illustre Électeur de Cologne, et que d'ailleurs il avait laissé à Malines sa maison et son ménage tout entier sous la garde d'une servante; prêt lui-même à y revenir dès que ses créanciers voudraient bien lui permettre de le faire.

Agrippa dévoile, dans ces derniers mots, le véritable motif de sa retraite. Il dit ailleurs que c'est subrepticement et non sans quelque difficulté qu'il a réussi à l'effectuer, et il indique suffisamment, malgré les assurances données par lui à la reine de la possibilité de son retour, que c'est définitivement qu'il est parti. Il avait emmené avec lui toute sa famille, c'est-à-dire ses enfants et ses serviteurs, et avait même expédié en avant ce qu'il pos-

sédait de plus précieux, les livres de sa bibliothèque (Ep. VII, 15).

Le mémoire adressé à la reine Marie avait pour principal objet d'obtenir le paiement ultérieur de la pension promise à Agrippa et la remise à ses créanciers des arrérages qui lui étaient dus jusqu'à ce moment; mais en même temps il y rappelait à grands traits sa vie passée; il énumérait ses titres à la munificence impériale et en particulier aux bonnes grâces de la princesse; il y remémorait aussi ses griefs; il y signalait ses ennemis et y nommait ses protecteurs. C'est un morceau d'une certaine étendue, travaillé avec soin, et remarquable de tous points. Il est intéressant de voir comment Agrippa y parle de lui-même. Il le fait dans des termes qu'on ne saurait d'ailleurs accepter que sous d'expresses réserves, nous avons déjà eu occasion d'en faire la remarque. Ces réserves sont maintenant plus que justifiées pour nous, éclairés comme nous le sommes sur les principales circonstances de la vie du personnage, édifiés par le rapprochement désormais facile de ce que sont certains faits connus, et de la manière dont il les présente.

— Mes ancêtres, dit-il, appliqués depuis trois ou quatre générations au service des princes de la maison d'Autriche, y ont recueilli honneur et fortune, juste prix de leur mérite. Quant à moi, illustre reine, marchant sur leurs traces, j'ai été dès mon enfance attaché à la personne de ton aïeul, Maximilien César, dans le cabinet d'abord, *illi a minoribus secretis*, puis

dans les camps où je l'ai servi en Italie pendant sept années. Je me suis acquitté ensuite avec un égal succès de nombreuses commissions, soit dans les lettres, soit dans le métier des armes. J'ai passé par diverses épreuves de fortune et de revers et j'en suis sorti à mon honneur. Connaissant huit langues différentes, six notamment de manière à les parler et à les écrire avec élégance et facilité, je me suis plongé dans des études abstruses; et, en possession d'une érudition encyclopédique, j'ai conquis le grade de docteur en l'un et l'autre droit, aussi bien qu'en médecine, *utriusque juris et medicinarum doctor*, honoré précédemment déjà de la chevalerie, *auratus eques* ¹; distinction que j'ai non pas obtenue par d'importunes sollicitations ni pour prix d'un voyage d'outremer, ou comme une faveur de cour, aux fêtes du couronnement de quelque souverain, mais que j'ai conquise aux armées et par mon courage dans les combats.

— Après la mort de Maximilien, ton aïeul, j'ai servi dans des conditions, tantôt civiles tantôt militaires, plusieurs princes et divers États, les uns aristocratiques, les autres démocratiques, en Italie, en Espagne, en Angleterre et en France. Je me suis toujours vaillamment conduit; et je l'ai fait parfois

1. Nous nous sommes expliqué dans notre chapitre v (t. II, p. 46 et p. 71) sur ces qualités de docteur et de chevalier que s'attribue ainsi Agrippa. Nous donnons en outre, sur ce sujet, quelques explications encore, dans deux notes de l'appendice (nos III et VI).

avec éclat dans de grandes actions attestées par les témoignages les plus dignes de foi. Cependant, fatigué par de nombreux travaux et sur terre et sur mer, j'avais enfin résolu de faire succéder à ces labeurs une existence plus tranquille, vouée à la méditation; et je m'étais fixé chez les Suisses pour y mener une vie d'études, lorsque, cédant aux instances de certains princes, je me rendis en France, où j'exerçai entre autres, pendant quelque temps, les fonctions de médecin de la reine, mère du roi.

— Plus tard, appelé successivement par le duc de Bourbon¹ et par le chancelier Mercurinus², je résolus de revenir vers le prince au service duquel j'étais comme destiné par mes ancêtres, et je quittai la cour de France sans avoir cessé d'y être traité avec honneur, bien que j'y eusse parfois éprouvé quelques injustices. C'est alors que, contrairement à

1. Agrippa donne ainsi à penser que ses relations avec le duc de Bourbon ont eu un caractère plus sérieux que ne permettent de l'établir nettement les documents qui nous ont été conservés. Nous avons présenté quelques considérations à ce sujet dans notre chapitre vi (t. II, p.158-171.) On trouvera encore quelques explications à ce sujet dans une note de l'appendice (n° XXV).

2. Mercurino Arborio di Gattinara, chancelier de l'empereur Charles-Quint, né en 1465, fait cardinal le 13 août 1529, mort le 5 juin 1530. Nous ne connaissons de lui qu'un seul acte se rapportant à Agrippa, la proposition faite à ce dernier d'un emploi à la cour de l'Empereur en 1529 (ci-dessus p. 238). Agrippa composa pour Mercurino une épitaphe en vers latins qui nous a été conservée (*Opera*, t. II, p. 1147).

mes véritables intérêts, malgré les prières, malgré les tristes présages de tous mes amis, et ne pouvant rejoindre César en Espagne, je m'exposai, au péril de ma vie, avec ma famille, à tous les dangers de la guerre, pour passer de France à cette cour de Bourgogne, où, en changeant de lieu, je vis aussi changer ma fortune et s'évanouir tout mon bonheur. Bourbon n'existait plus, Mercurinus était mort également ; je ne connaissais plus personne ; et, avec l'anéantissement de leurs promesses, tout se trouvait perdu pour moi. Cependant la princesse Marguerite m'avait constitué historiographe de César et avait chargé de l'assiette de mes gages, les publicains qu'on appelle *financiatore*s, et qui font l'avance des impôts. Mais je n'ai jamais obtenu d'eux que de vaines promesses et des défaites. Ni le comte de Hochstrat, leur président, ni l'évêque de Palerme, qui est à la tête du conseil privé, n'ont jamais su rien faire pour moi (Ep. VII, 21).

Agrippa entre ici dans le détail de ses tribulations ; il parle de la mort de la princesse Marguerite, sa protectrice, de ses créanciers, de sa misère, de l'injuste animadversion de César, circonvenu par ses ennemis, à grand-peine apaisé ensuite par les révérendissimes cardinaux Campeggi et de La Marck, sans avoir cependant d'autre motif de mécontentement que la publication de cette *declamatio* de l'incertitude et de la vanité des sciences et de l'excellence de la parole de Dieu ; ouvrage dont le prince eût sans peine reconnu le véritable caractère et le

mérite réel, s'il eût consenti à le lire, au lieu de prêter l'oreille à de méchantes imputations. Agrippa rappelle aussi qu'on s'était enfin décidé à lui donner une assignation pour ses gages, réduits néanmoins à un chiffre bien inférieur à son mérite aussi bien qu'à l'importance de sa charge, et indigne assurément de la munificence impériale ; qu'il avait cependant accepté la constitution ainsi établie de ce minime salaire, et en avait reçu les diplômes splendides ; mais que ceux-ci ne lui ont en fait servi à rien, et qu'ils n'ont paru dans ses mains qu'un titre ridicule. Les trésoriers ne l'ont jamais payé que de mauvaises raisons ; et aujourd'hui que, contraint par le besoin, il est venu réclamer les bienfaits de l'archevêque de Cologne, ils prétendent que son changement de résidence supprime absolument ses droits. C'est tout particulièrement sur ce fait que portait la réclamation d'Agrippa. Tel était l'objet spécial de sa requête à la reine Marie. Il remontrait qu'en quittant Malines il n'avait pas cessé de s'occuper des travaux qui incombaient à sa charge d'historiographe. Il réunissait, disait-il, les documents nécessaires pour écrire l'histoire des expéditions contre les Turcs et celle des guerres que le duc de Bourbon avait faites pour l'Empereur en Italie.

— Mais, ajoutait-il, j'ai accepté un bien autre fardeau pour l'honneur du sang impérial, et pour celui de ta proche parente, l'illustre reine d'Angleterre : travail épineux auquel beaucoup ont mis la main, sans réussir à triompher des difficultés qu'il

renferme. Si je parle de cela, magnanime princesse, c'est pour montrer que non-seulement je suis capable de m'acquitter de ma charge, mais que je puis faire mieux encore que d'écrire des chroniques ; et j'envoie au secrétaire de ta Grandeur la copie des lettres que j'ai reçues touchant cette importante affaire. Tu verras quel est l'homme qui, me jugeant digne d'une pareille commission, n'a pas hésité à me la confier. J'ai commencé à y travailler ; je n'attends que tes ordres pour continuer ; autrement je sens mon courage se refroidir, s'il me faut agir sans ton assentiment ¹.

Agrippa finissait en protestant d'avance contre les allégations calomnieuses qui pourraient se produire à son détriment. Mais, si ses ennemis devaient, disait-il, l'emporter et persuader à la reine de lui retirer cette charge d'historiographe dont il était investi, il était prêt à quitter un office où les périls sont plus grands que les avantages, et où l'on n'est payé que d'ingratitude. Délivé de son serment, il re-

1. « Idque jam aggressus prosequar, si tua Celsitudo insuper « jusserit. Alias refrigescet animus, si mihi extra gratiam laborandum erit » (Ep. VII, 21). Nous avons déjà précédemment apprécié les faits relatifs à cet incident de la vie d'Agrippa (p. 263 du présent volume), en établissant que finalement il n'avait rien fait ni rien écrit pour la cause de la reine d'Angleterre, Catherine d'Aragon, dont il est ici question. Les lettres dont il parle à cette occasion sont celles où Chapuys essayait d'exciter son zèle. Nous savons qu'elles sont restées sans effet. On trouvera quelques explications encore sur ce sujet dans une note de l'appendice (n° XXVI).

couvrerait ainsi sa liberté. Il espère, du reste, qu'on ne lui disputera pas du moins le prix de ses services passés.

Cédant ensuite aux entraînements de son caractère passionné, Agrippa prend un autre ton et ose proférer des menaces de vengeance. Devenu libre, il proclamera, dit-il, la mauvaise foi des Bourguignons; il fera connaître au monde les traitements qu'ils n'ont pas craint d'infliger à un homme revêtu du double caractère de la chevalerie et du doctorat. Il dira qu'au mépris des lois ils lui ont refusé justice; crime exorbitant que dans l'histoire on voit puni par les peines de la faim, du feu, du fer et du poison; scélératesse qui permet toutes les représailles.

— Enfin, ajoute-t-il avec autant de témérité que d'insolence, quand je voudrai me venger, je saurai trouver un bras assez puissant pour m'y aider. Les moyens de nuire ne me manqueront pas. Mais non, dit-il ensuite, en feignant assez singulièrement de penser que la reine après cela pourrait lui rendre ses bonnes grâces; non, puissante reine, tu ne permettras pas qu'il en soit ainsi. Et maintenant, comptant sur ton équité — il finit assez plaisamment par ce trait original, — j'attends de ta magnanimité ton pardon pour mes ennemis si la moindre lueur de conscience existe encore en eux. Excuse aussi ce que m'a dicté ma souffrance; excuse le langage d'un homme qui ne sait pas flatter et qui a osé te montrer la vérité. Que Dieu te donne, c'est mon souhait, des conseil-

lers justes, fidèles et incorruptibles, que ne puisse pas séduire l'or des Français; et des trésoriers probes incapables de dévorer le pauvre peuple. Puisses-tu vivre heureuse, avoir sécurité au milieu des séditeux, victoire en face des ennemis, gloire éternelle dans tes entreprises (Ep. VII, 21).

A cette longue supplique Agrippa, pour ne rien négliger, avait joint les missives qu'il avait reçues de Chapuys touchant les affaires de la reine d'Angleterre; et il avait envoyé le tout à Jean Khreutter, secrétaire de la reine, en lui adressant en même temps une lettre où il le traite avec une certaine familiarité, et avec des témoignages de véritable amitié (Ep. VII, 20). Il s'informe de la santé des principaux officiers de la cour. Il regrette, dit-il, le temps où il jouissait de leur commerce journalier.

— Je désire, dit à Khreutter Agrippa, que la reine voie les lettres de Chapuys, et que tu les lui expliques. Il faut aussi qu'elle lise la longue requête que je lui adresse, et qu'elle ne la livre pas à ces bûches en robes longues qui ne comprennent rien. Fais en sorte qu'elle ne soit pas circonvenue par ces froides statues qui l'entourent. C'est sur toi, sur ton amitié, sur ta diligence que je compte, mon cher Khreutter, pour tout cela. J'en veux à ces Bourguignons qui partout supplantent nos Germains si pleins de franchise, et qui entourent maintenant la princesse. Mais ils ne triompheront pas toujours; la punition de tant de crimes ne doit pas se faire attendre. La patience du peuple aura une fin; ses flots soulevés

par la sédition s'élèveront contre ces hommes; la liberté sera conquise par les armes; et les coupables acquitteront la peine de leur atroce tyrannie. Voilà ce qu'annoncent, d'accord avec les constellations, les éclipses, les comètes, les inondations et les tremblements de terre que nous avons vus dans ces derniers temps. Ce ne sont pas là de simples conjectures, ni des pensées enfantées par un esprit que troublerait l'émotion; ce sont des prédictions, des oracles précis, que l'art me révèle et que j'affirme, à la perdition de tous ces méchants; priant Dieu de permettre que je voie leur corps livré à Satan, pourvu qu'il daigne sauver leur âme.

— Enfin, mon cher Khreutter, je compte en tout sur toi. Sois pour ton ami absent ce que tu serais s'il était là. Répands, si tu le juges à propos, parmi nos amis ces lettres, en attendant que je les livre à l'impression; car je veux démasquer la perfidie des Bourguignons, dussé-je y perdre la pension elle-même de César. Je n'écris pas d'ailleurs pour qu'elle me soit payée, ce que je n'espère pas beaucoup, mais pour amonceler les charbons sur la tête de ces gens-là, et pour me préparer une vengeance plus éclatante, dans le cas où la reine ne les contraindrait pas à me faire justice ¹. Autrement, de ma part et de

1. « Neque vero scribo quia fidam hanc pensionem mihi sol-
« vendam, sed ut ædificem carbonem super capita eorum, ha-
« beamque validiorem occasionem ultionis, dum sese mihi
« vindictæ obtulerit oportunitas,... nisi forte Reginæ imperium
« illos ad satisfaciendum compulerit » (Ep. VII, 20).

celle des miens, eux et les leurs peuvent compter sur une guerre éternelle, et sur tout ce qui sera capable de leur nuire. Porte-toi bien, et réponds-moi promptement (Ep. VII, 20).

La lettre d'Agrippa à Khreutter et la requête à la reine Marie ne portent pas de date, mais seulement l'indication qu'elles ont été écrites de Bonn. Elles doivent se rapporter à une époque peu éloignée de celle où, quittant le Brabant, Agrippa, de qui elles émanent, s'était fixé dans cette ville, c'est-à-dire aux derniers mois de l'année 1532¹. Dans cette nouvelle résidence, Agrippa se trouvait alors auprès de l'archevêque de Cologne, Hermann de Wiede, qui lui avait accordé asile et protection contre les poursuites de ses créanciers. Il pourrait bien avoir occupé finalement à la cour de ce prince une situation dont nous ne connaissons pas le caractère, mais qui l'aurait intimement rapproché de la personne du prélat (Ep. VII, 43, 44, 46, 47, 48).

Les relations de l'archevêque de Cologne avec Agrippa² commencent pour nous un peu plus tôt

1. Ces deux pièces sont d'ailleurs antérieures à Noël 1532 (Ep. VII, 39).

2. La correspondance entre Agrippa et l'archevêque de Cologne comprend dix lettres des années 1531, 1532, 1533. Elles sont imprimées dans la Correspondance générale, l. VI, 13 et l. VII, 1, 4, 5, 27, 28, 30, 31. Une seule de ces lettres émane de l'archevêque, toutes les autres sont d'Agrippa. Deux des dix lettres en question qui ne figurent pas dans la Correspondance générale sont les dédicaces des livres II et III de la philosophie

par une lettre datée de Malines, au mois de janvier 1531, dans laquelle ce dernier dédie au prélat son traité de la philosophie occulte, dont il commençait alors la publication ¹. Dans cette pièce, Agrippa vante l'illustre origine de l'archevêque électeur, ses vertus, ainsi que les connaissances qui le distinguent et assurent aux savants un accueil favorable auprès de lui. Mu par le désir de se recommander comme tant d'autres à l'attention de ce prince, et ne voulant pas, dit-il, venir à lui les mains vides, il a cherché quel présent il pourrait lui offrir. Il a pensé au livre de la philosophie occulte ou de la magie ; ouvrage commencé dans sa première jeunesse, oublié ensuite pendant longues années, repris enfin et achevé à son intention. Simple recueil des antiques doctrines que nul n'avait jamais tenté de restaurer, ce livre est offert à l'illustre archevêque, non comme un hommage digne de lui, mais comme une preuve de l'envie qu'a l'auteur de mériter sa bienveillance.

— Paraissant sous les auspices, dit Agrippa en terminant sa dédicace, mon œuvre sera certainement

occulte; elles sont publiées avec le texte de cet ouvrage (*Opera*, t. I, pp. 119 et 250).

1. « Reverendissimo in Christo patri ac principi illustrissimo
« Hermanno è comitibus Vuydæ, Dei gratia S. Coloniensis Ec-
« clesie Archiepiscopo, sacri Romani imperii principi electori et
« per Italiam archicancellario, Westphalie et Angarie duci,
« etc. sacrosanctæ Romanæ ecclesiæ legato nato, et in pontifi-
« calibus vicario generali, H. Corn. Agrippa ab Nettesheym.
« S. D. » (Ep. VI, 13).

à l'abri de l'envie et par là j'aurai assuré la durée d'un ouvrage qui ne sera pas sans utilité. Le travail d'aujourd'hui s'y mêle à celui d'autrefois. Les erreurs du jeune homme y sont corrigées par les amendements dus à l'homme mûr, et d'importantes additions y sont en outre intercalées. Reçois cette preuve d'un dévouement dont les témoignages auront ainsi embrassé la durée de ma vie tout entière. Malines, janvier 1531 (Ep. VI, 13).

En offrant par une dédicace, dès le mois de janvier 1531, le traité de la philosophie occulte à l'archevêque de Cologne, Agrippa, dont les tribulations n'avaient pas encore à ce moment commencé, se proposait seulement, il y a lieu de le croire, d'attirer, comme il le dit, l'attention et de se concilier les bonnes grâces de ce prince, ami des lettres et porté, on le savait d'ailleurs, vers les nouveautés. L'ouvrage ne paraît au reste avoir été remis à celui-ci que l'année suivante, au commencement de 1532, tout au plus à la fin de 1531. Encore ne put-il lui en être présenté à cette date que la première partie, le reste n'ayant été publié que beaucoup plus tard. L'impression en appartient en effet à l'année 1533 seulement. L'opération avait cependant commencé dès 1530 ; et les premiers mois de 1531 avaient vu paraître le livre premier du traité, à Anvers et à Paris presque simultanément ; mais après cela le travail de publication s'était arrêté ¹. Entre les deux

1. Les deux volumes imprimés ainsi à Anvers et à Paris qui

dates de 1531 et de 1533, Agrippa, plongé dans de sérieux embarras par la privation des gages qui lui étaient dus, se trouve en même temps au plus fort des difficultés soulevées par la publication du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, et de plus en butte aux poursuites de ses créanciers, qui finalement l'obligent à quitter Malines et à se réfugier, comme il vient d'être dit, auprès de l'archevêque de Cologne, son nouveau patron.

Ce prince avait précédemment accueilli favorablement l'hommage qu'Agrippa lui avait fait de son livre. On voit par une lettre du prélat, écrite à ce sujet le 1^{er} février 1532, qu'il était alors en possession de l'ouvrage, ou du moins de sa première partie, la seule qui fût imprimée à ce moment, comme nous venons de le dire, et qu'il l'avait reçu depuis peu, avec l'épître dédicatoire datée de janvier 1531, citée tout à l'heure, dont il se montre très satisfait¹.

contiennent le livre premier seulement de la philosophie occulte, nous sont parvenus. Ils portent la date de l'année 1531, à laquelle l'un d'eux, celui d'Anvers, ajoute l'indication encore du mois de février (Appendice, note XXX et note XXXIV, nos 7 et 8).

1. « Cum nobis nuper tuus liber... de occulta philosophia... « oblatu fuisset, perlegimus epistolam qua plura nobis amoris « affectu potius quam recto judicio tributa suspicamur... etc. » (Ep. VII, 1). L'expression « nuper » montre qu'à la date de la lettre, 1^{er} février 1532, l'archevêque de Cologne n'avait reçu que depuis peu de temps le livre qui lui était dédié. Il pouvait en connaître quelque chose cependant depuis le commencement de l'année précédente, comme on le voit par une lettre

Il avait, dit-il dans sa lettre du 1^{er} février 1532, cherché l'auteur au mois de janvier précédent à la diète de Ratisbonne, dans la suite de l'Empereur ; et ne l'y ayant pas trouvé, il lui mande le plaisir qu'il aurait à le voir, heureux qu'il est d'apprendre qu'un si savant homme tire son origine de sa ville épiscopale de Cologne (Ep. VII, 1).

Sur cette invitation, Agrippa, au printemps de 1532, faisait à l'archevêque une première visite qu'avait pu d'ailleurs motiver en outre, à ce moment déjà, quelqueune des difficultés qui le décidèrent ensuite à se fixer définitivement près de lui. Il avait en effet quitté Malines inopinément, sans même en prévenir ses amis. Le père Aurelio, interrogé sur son compte, déclarait ne pas savoir où il était. On apprenait bientôt qu'il s'était rendu à Cologne. Il s'y trouvait au mois de mars 1532, Il retourne ensuite un instant en Brabant, puis il abandonne complètement ce pays, vers la fin de l'été de cette année. On le trouve au mois de septembre à Francfort-sur-le-Mein, et, au mois de novembre suivant à Bonn, installé commodément dit-il, dans une grande maison qui devait être, pour un petit nombre d'années (1532-1535), sa demeure fixe. C'est la dernière qu'on lui connaisse (Ep. VII, 14, 15, 16, 18).

A cette année si agitée de 1532 appartient, pour la

du 10 janvier 1531, où un correspondant d'Agrippa lui annonce qu'il en a montré au prélat les cinq premiers cahiers et qu'il a reçu de lui l'assurance de son estime pour l'auteur (Ep. VI, 14).

plus grande partie, la correspondance d'Agrippa avec Dom Luca, le secrétaire, et Dom Bernardus, le majordome du cardinal Campeggi ¹. Nous avons parlé précédemment déjà de ces deux hommes. Les lettres échangées entre eux et Agrippa pendant l'année 1532, nous font connaître l'itinéraire suivi par le légat, lors de son départ du Brabant. Elles nous fournissent aussi quelques indications sur la vie menée à cette époque par Agrippa, et sur les circonstances dans lesquelles il quitte alors Malines pour aller se fixer à Bonn, sous la protection de l'archevêque de Cologne. Nous savons quel rôle ont joué dans ces faits les embarras causés par les retards et la suspension définitive du paiement de ses gages, et par les poursuites de ses créanciers; nous avons parlé précédemment de ces incidents; nous n'y reviendrons pas.

Pour présenter dans son ensemble tout ce qui regarde la correspondance de Dom Luca et de Dom Bernardus avec Agrippa, il faut remonter jusqu'au milieu de l'année précédente. On possède une lettre du 21 août 1531 qui émane très vraisemblablement de Dom Bernardus et qui est écrite de la cour même

1. La correspondance avec Dom Luca Bonfius, secrétaire du cardinal Campeggi, légat du Saint-Siège, comprend quatre lettres imprimées dans la Correspondance générale L. VI, 30, et L. VII, 3, 8, 14. — La correspondance avec Dom Bernardus Paltrinus ou de Paltrineriis, majordome du cardinal, comprend cinq lettres imprimées dans la Correspondance générale, L. VI, 24, et L. VII, 2, 7, 15, 22.

du légat au pauvre Agrippa, sous les verrous à ce moment, pour lui faire connaître les démarches du prélat en vue d'obtenir son élargissement (Ep. VI, 24). Une autre lettre de la même année pourrait, ce nous semble, venir de Dom Luca. Elle a pour objet d'avertir Agrippa des menées de ses ennemis les théologiens de Louvain, et de ce qui se tramé contre son livre de l'incertitude et de la vanité des sciences. Les marques de sympathie et le secours que trouve bientôt après Agrippa chez le cardinal légat, à l'occasion de ces persécutions, nous paraissent indiquer l'origine de cette lettre, dont l'auteur ne se fait pas autrement connaître (Ep. VI, 30). Les lettres que s'écrivent ensuite Agrippa et Dom Luca témoignent de l'estime où ils se tenaient l'un l'autre. Celles échangées avec Dom Bernardus sont tout particulièrement intéressantes. Elles montrent qu'indépendamment de ces sentiments de sympathie réciproque, il y avait, de plus, entre Agrippa et lui, communauté de goûts et d'études. Ces observations viennent à l'appui de ce que nous avons dit de l'origine probable des relations d'Agrippa et du cardinal légat, par l'intermédiaire de ces deux hommes attachés à la personne du prélat.

Après les deux lettres de 1531, les pièces de la correspondance entretenue par les officiers ou serviteurs du légat avec Agrippa sont de l'an 1532. Les premières sont deux lettres de celui-ci datées de Bruxelles le 6 février 1532, et adressées en même temps à Dom Bernardus et à Dom Luca, qui venaient

de quitter les Pays-Bas à la suite du cardinal Campeggi, se rendant à Ratisbonne où se tenait la diète, pour passer de là en Italie. Agrippa, dans ces lettres, parle surtout de ses embarras d'argent et des difficultés que font les trésoriers de lui payer les faibles sommes qui lui ont été promises (Ep. VII, 2, 3). Ces questions se reproduisent sous toutes les formes dans cette correspondance intime. Nous avons déjà cité précédemment quelques traits qui s'y rapportent. Ces préoccupations, quelque vives qu'elles soient, ne dominent pourtant pas alors d'une manière exclusive l'esprit d'Agrippa. Elles ne lui font pas perdre de vue ses livres et ses études. Il n'est guère question, il est vrai, de ce dernier sujet dans les lettres qu'il écrit à Dom Luca. Mais sur ce point il y avait, nous l'avons dit, entente parfaite entre lui et Dom Bernardus, et la correspondance témoigne de leurs dispositions communes à cet égard.

— Je compte sur toi, dit à ce dernier Agrippa, pour me procurer les œuvres de Galatinus, aussi bien que tout autre livre que tu pourrais rencontrer, contenant quelque rare doctrine. Notre ami commun Augustino Fornari qui te porte cette lettre te racontera en détail ce qui me concerne. Il doit me renvoyer de Gênes un livre que je lui ai prêté autrefois. Je te prie d'y veiller, et de me trouver aussi la Cabale de Samuel. Quant à l'ancien alphabet hébraïque promis par Dom Petrus, ce Hollandais que la nature parfois prodigue a grati-

fié d'une taille gigantesque, dès que tu l'auras, transmets-le-moi également. Recommande-moi toujours au révérendissime légat, il a mon éternelle reconnaissance, au révérend évêque de Feltre, à Dom Luca, et à tous les autres que je ne saurais nommer ici (Ep. VII, 2).

Dom Luca et Dom Bernardus répondent séparément le même jour de Ratisbonne, le 8 des calendes d'avril, 25 mars 1532. La lettre du premier est fort courte; elle contient surtout pour Agrippa des conseils de prudence et de modération à observer dans la situation difficile et irritante où il se trouve.

— Comporte-toi en vrai philosophe, lui dit Dom Luca, et crois à des jours meilleurs. Compte d'ailleurs sur mon amitié; je me mets tout entier à ta disposition. Je puis, si tu le veux, écrire à un de mes amis qui a quelque crédit auprès du souverain pontife. Par lui nous pourrions obtenir ce que tu désires. Tu as tracé, à la fin de ta dernière lettre, des chiffres que je n'ai pas pu comprendre. Tu prétends m'en avoir donné la clef à Bruxelles; il faut me la renvoyer pour que je puisse aussi m'en servir, si j'avais à te transmettre quelque chose de secret. Le révérendissime légat et toute sa maison te saluent (Ep. VII, 8).

La lettre de Dom Bernardus est plus longue que celle de Dom Luca. Elle contient des avis analogues à ceux que celle-ci renferme déjà; elle traite, en outre, de tout autres sujets. Dom Bernardus a eu fréquem-

ment occasion, dit-il, de parler d'Agrippa avec des hommes considérables qui, tout en rendant justice à son érudition et à son génie, blâment la licence et le tour satirique de son esprit, et y voient la source véritable de ses malheurs, au lieu de les attribuer, comme le font quelques-uns et lui-même aussi, à sa mauvaise fortune. Il le conjure donc de se modérer et de ne pas laisser dominer sa raison par les entraînements de la passion. Il a vu à Ingolstadt Apianus le mathématicien et d'autres savants qui ont pour lui la plus grande considération.

— Je t'enverrai, dit encore Dom Bernardus, les livres que tu demandes, quand je les trouverai. Mais il n'y a rien de semblable à espérer ici. Dès qu'il paraîtra quelque chose qui soit digne de toi, je t'en ferai part. Quant à ce gigantesque Typhon — c'est du Hollandais qu'il s'agit — je ne sais où il se cache. Je n'ai pu le découvrir ni à Mayence ni nulle part ailleurs ; et je me vois ainsi frustré du fameux alphabet mosaïque antérieur à Esdras. Je tâcherai de mettre la main sur la Cabale de Samuel qu'alors tu n'attendras pas longtemps, et j'aurai l'œil aussi sur le livre que Dom Augustino doit te renvoyer de Gênes. Puissent ses promesses à cet égard être suivies d'effet.

— Je ne perds pas de vue mon système mystique. J'y travaille jour et nuit. Je lis et je relis l'ancien et le nouveau Testament ainsi que les historiens sacrés. Je trouve tout là dedans. Tout concorde avec mon système, il semble que ce soit comme

l'œuvre de Dieu ; c'est vraiment merveilleux. Je ne sors pas des chroniques et des commentaires historiques, et je redresse toute cette chronologie, suivant des règles qui me semblent bien moins venir de moi que du Créateur lui-même. En effet, quoique les anciens disent là-dessus de bonnes choses, ils divaguent véritablement en beaucoup de points. Ma symphonie consiste en quatre voix, dont l'harmonie se prolonge jusqu'à la fin du monde. Tout se traduit en nombres, poids et mesures, avec l'adjonction de la quatrième voix pour se résumer dans le *Gloria in excelsis Deo*. Et tout cela sera d'accord avec la parole d'Esdras : « Pèse-moi le feu, mesure-moi le « souffle du vent, ou bien rappelle le temps qui a « passé. » Mais ne vas-tu pas me prendre pour un fou d'oser te raconter de pareilles choses (Ep. VII, 7) ?

Dom Bernardus, en accusant sa folie, disait plus vrai, ce semble, qu'il ne le pensait lui-même. Cet étrange morceau tout en allusions et en badinage est pour nous à peu près inintelligible ; mais il en dit assez pour montrer que D. Bernardus qui s'occupait de cabale, avait, selon toute apparence, entrepris de soumettre l'histoire à quelque théorie fondée sur les données imaginaires de cette prétendue science, et se proposait peut-être de justifier par ces combinaisons quelque système de divination comportant l'art de prédire l'avenir d'après le passé. Il se serait tout au moins appliqué, paraît-il, à retrouver dans l'ancien Testament une

concordance prophétique avec les faits ultérieurs ¹.

Voilà ce qu'était la science pour beaucoup d'esprits sérieux de ce temps. C'est pour en donner une idée que nous avons jugé à propos de faire connaître, au moins en extrait, le passage que nous venons d'emprunter à la lettre de Dom Bernardus. Celui-ci donnait encore dans cette lettre de grands éloges au traité d'Agrippa sur la philosophie occulte, qu'il regrettait de ne pouvoir consulter qu'en manuscrit, le livre premier étant seul publié alors ; et il lui proposait de faire imprimer l'ouvrage tout entier à Nuremberg où il devait aller bientôt (Ep. VII, 7).

— Salue mille fois pour moi, ajoutait-il en finissant, Dom Ludovicus Lucena de qui je voudrais bien obtenir quelque chose touchant la signification des lettres hébraïques. s'il a encore en réserve quelques notions secrètes sur ce sujet. Je pourrai peut-être lui prouver un jour que ce n'est pas dans les pierres ni dans les épines qu'il aura jeté sa semence.

1. Cette supposition semble justifiée par ce que D. Bernardus dit encore de ses travaux dans une lettre ultérieure (Ep. VII, 22). Ces idées sur le sens figuré de l'ancien Testament, pour rattacher la loi nouvelle à l'ancienne, le christianisme au judaïsme, appartiennent du reste essentiellement à la doctrine des premiers siècles de l'Eglise; doctrine absolument orthodoxe, dont l'expression plastique a notamment fourni des motifs à la décoration des sarcophages chrétiens des iv^e et v^e siècles, et a été renouvelée avec tant d'art de nos jours par H. Flandrin dans ses belles peintures de Saint-Germain-des-Prés.

Dis-lui que je n'ai pas encore vu l'homme qu'il m'avait annoncé. Puisse-t-il venir encore ! Notre Marius part demain pour l'Italie. S'il paraît quelque chose de nouveau là où tu es, ne néglige pas de m'en informer. J'étais aujourd'hui dans un lieu où j'ai cru comprendre, d'après le langage de tes amis, qu'il se brasse quelque chose pour toi. Plût à Dieu qu'il te vînt de là un souffle de la fortune (Ep. VII, 7) !

Aux deux lettres écrites de Ratisbonne le 25 mars par Dom Luca et par Dom Bernardus, Agrippa répond de Bonn, le 13 novembre seulement (Ep. VII, 14, 15). Dans l'intervalle il a pris deux grands partis, l'un de publier son apologie contre les attaques des théologiens de Louvain, à propos du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, l'autre d'abandonner le Brabant pour se réfugier chez l'Électeur de Cologne.

Sur le premier point, l'impression du factum, il dit qu'ayant depuis plus dix mois déjà remis sa défense au sénat de Malines et n'entendant plus parler de rien, il a jugé à propos, ne consultant plus que son honneur outragé, de publier le mémoire que Dom Luca connaît bien pour l'avoir vu composer, lu et entendu ; et que, enhardi par la justice de sa cause, il a osé mettre par une dédicace le travail sous la sauvegarde du révérendissime cardinal légat, son protecteur et son maître ; qu'enfin le tout s'imprime à Bâle, et qu'il en enverra des exemplaires dès qu'ils seront prêts (Ep. VII, 14). A propos

de l'explication donnée ainsi par Agrippa touchant sa tardive détermination de publier son apologie, après être resté dix mois sans plus entendre parler de cette affaire, nous ferons cette observation, qu'il confirme par là ce que nous avons dit précédemment de l'esprit essentiellement agressif dans lequel il a composé cet ouvrage, en vue de renouveler et d'accentuer ses attaques plutôt que pour se défendre.

Sur le second point, touchant son changement de résidence, Agrippa dissimule ou du moins passe sous silence la principale raison qu'il a eue d'y procéder, la nécessité de fuir les poursuites de ses créanciers, et il se borne à dire que, trompé par les trésoriers de César, voyant qu'il n'avait à attendre d'eux que fraudes et mensonges, réduit à la gêne et à bout de ressources, il s'est décidé à s'éloigner avec toute sa famille, après avoir fait partir sa bibliothèque, son bien le plus précieux, désespérant, si un Dieu ne s'en mêle, d'échapper sain et sauf à ce dernier assaut de la fortune. Il ajoute que le fameux traité de la philosophie occulte est sous presse, et qu'il ne tardera pas à paraître (Ep. VII, 15).

Dom Bernardus riposte à la lettre d'Agrippa le 5 des calendes de janvier, 28 décembre 1532. Il est alors à Bologne, toujours à la suite du cardinal Campeggi, toujours occupé de ses travaux cabalistiques.

— Rien, dit-il à son correspondant, ne peut m'être plus agréable que tes lettres, non-seulement en raison de notre mutuelle amitié, mais encore à cause

de nos communes études. Je t'ai envoyé l'alphabet hébraïque attribué à Esdras. A Venise, je me suis occupé du livre de Petrus Galatinus ; je l'avais remis pour toi à un mien parent attaché à la cour de l'Empereur à Ratisbonne. Mais j'ai entendu dire depuis lors que ce pauvre garçon était mort ; et, pour satisfaire à ton impatience, je t'envoie l'ouvrage par Joannes Scorman qui nous a quittés ces jours-ci. Tu sauras aussi que j'ai vu à Padoue le père Franciscus Georgius Venetus, qui a écrit le livre *De harmonia mundi*. Je l'ai trouvé sur le point de s'embarquer pour Venise, et pressé par les mariniers. Je n'ai pu l'entretenir qu'un quart d'heure, tandis qu'il m'eût fallu beaucoup de temps pour lui exposer mes mystérieux secrets. J'ai pu à peine lui dire quelques mots de toi et de nos études. Il est au reste charmé de ton esprit, et il m'a promis de faire très volontiers pour moi tout ce qu'il pourrait. Il m'attend à Venise où il possède, m'a-t-il assuré, les livres hébreux que nous avons tant cherchés. Il les met à ma disposition. Je compte les lire, mais non les copier ; ce qui serait trop long et trop difficile. Il s'engage, du reste, à nous donner tous les secours possibles pour nos travaux. On m'avait promis la cabale de Samuel ; mais Franciscus Georgius me dit qu'elle ne nous servirait pas à grand'chose. Je vais tâcher maintenant de mettre la main sur les livres laissés par le révérendissime Ægidius, si savant dans les lettres hébraïques, lequel est mort le mois dernier. Ce sont des ouvrages très importants pour

nous. On dit qu'ils doivent passer au révérendissime Dom Brundusinus, grand ami des lettres, sur lequel il nous est tout à fait permis de compter. Je me réjouis de voir bientôt ta philosophie occulte avec les corrections et additions que tu y as faites. Le jour où je la posséderai, je pourrai me dire véritablement heureux (Ep. VII, 22).

Voilà un tableau en raccourci de la vie des hommes voués alors à l'étude, quel qu'en soit l'objet, dans un temps où, séparés les uns des autres par de grandes distances, ils communiquaient difficilement entre eux et devaient souvent se déplacer malgré bien des obstacles, au risque parfois de périls réels, pour se rencontrer, se consulter, et pour obtenir aussi la connaissance de livres encore très rares qu'il était quelquefois difficile de se procurer. Dom Bernardus ne termine pas sa lettre sans parler encore de son fameux travail.

— Selon moi, écrit-il, tout est dit ou figuré dans les prophètes, notamment pour le déluge, la division des langues, et beaucoup d'autres choses, depuis la création du monde jusqu'à l'incarnation, la nativité et la passion. Viennent ensuite la résurrection dont le prophète Jonas est le signe complet, puis l'ascension et la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, dont je ne puis rien dire, tant que je n'aurai pas les livres qui me manquent encore. J'ai hâte d'en finir, et, si les dieux me sont favorables, ce sera bientôt, je l'espère. Je compare mon ouvrage à ce miroir que tu m'as montré, où l'image fait connaî-

tre la chose vivante d'après la chose morte¹. Moi, je me contente de trouver les choses cachées dans les paroles ; mais il me faudrait ton langage pour exposer dignement ce grand objet (Ep. VII, 22).

La correspondance de Dom Bernardus avec Agrippa pendant l'année 1532 montre que celui-ci, au milieu des embarras de son existence si troublée à cette époque, n'avait pas cessé de s'occuper d'études cabalistiques. Les recherches qu'il fait faire par son ami pour lui procurer le vieil alphabet hébraïque, le livre de Samuel et divers ouvrages hébreux, nous en donnent la preuve. Dom Bernardus également était entré assez avant dans ces spéculations, et Augustino Fornari, leur ami commun, s'en occupait aussi. C'était un livre de cabale, il le dit lui-même dans une de ses lettres (Ep. VII, 40), qu'il avait emporté à Gênes, après l'avoir emprunté à son ami Agrippa, et que ce dernier réclamait avec tant d'instances dans les pièces de correspondance que nous avons analysées. Agrippa n'hésitait pas

1. C'est là une indication qui se rapporte à la pratique des arts magiques par Agrippa. On ne trouve pas beaucoup de renseignements de ce genre dans sa correspondance. Il est intéressant d'en relever un en passant. C'est un témoignage sérieux démontrant que, par sa conduite et par certains actes, Agrippa justifiait l'étrange réputation que lui avait faite la crédulité populaire. Ainsi s'explique la légende singulière qui s'est attachée à son nom et dont nous avons cité quelques traits caractéristiques au commencement de notre chapitre premier (t. I, p. 2). Voir, à ce sujet, une note de l'appendice (n° IX).

alors à marquer son estime pour les ouvrages écrits sur cet art mystérieux par les Pic de la Mirandole, par les Reuchlin, par d'autres encore; et quelque part il s'indigne contre les ignorants qui prennent pour du judaïsme la sainte cabale, *sacro-sancta Cabala*, comme il l'appelle. Agrippa désigne évidemment ainsi, non pas l'antique cabale des Juifs, mais la cabale moderne, laquelle consistait dans une application des vieux procédés hébraïques à la symbolique chrétienne; science bâtarde, née au moyen âge, dont Reuchlin avait donné un des principaux spécimens dans son ouvrage *De verbo mirifico*, expliqué et commenté autrefois à Dole par Agrippa lui-même.

Ainsi, à cette époque si voisine de sa fin, Agrippa s'occupait encore de cabale. On voit par certains traits de sa correspondance qu'il n'avait pas abandonné non plus les autres sciences dont l'ensemble constitue la magie, ce qu'il appelle *Magia naturalis*, ou *Occulta philosophia*. Il s'occupait d'astronomie ou plutôt d'astrologie, de géomantie, d'alchimie surtout, quelquefois même, à ce qu'il semble, d'expériences de physiologie (Ep. V, 59, 82, 83; VI, 5, 11, 17, 32, 37; VII, 42). Tout cela était recouvert par Agrippa du grand nom de philosophie. C'était, suivant lui, la philosophie absolue ou plutôt la magie, à laquelle il prétendait enlever le mauvais renom qu'on lui avait fait, de ne s'appliquer qu'aux artifices trompeurs et à la pratique des maléfices (Ep. VII, 26, 27).

Malgré ces réserves, qu'était-ce pour Agrippa

lui-même que la magie, avec son cortège de vaines spéculations? Nous connaissons sa véritable pensée sur cet objet. Après la composition du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, et au lendemain même de l'impression de cet ouvrage qui contient la condamnation de ces théories et de leur mise en pratique, comment l'auteur d'un pareil écrit pouvait-il, nous ne dirons pas faire encore de l'alchimie, celle-ci confinant aux arts pharmaceutiques plus recommandables, mais s'occuper sérieusement de cabale, d'astrologie et de géomantie? Nous l'avons déjà dit et il nous le dit lui-même dans la préface de sa philosophie occulte qu'il publie alors également, tout cela est pour Agrippa exercice et jeu d'esprit. C'est peut-être bien plutôt ce qu'on appellerait aujourd'hui œuvre de charlatanisme.

Cette dernière appréciation n'échappait pas, même de son temps, à quelques bons esprits. Un homme à qui Agrippa avait adressé son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, louait, en lui répondant, cet ouvrage fait pour discréditer, disait-il, tant de prétendues sciences, tissus d'erreurs et de mensonges, auxquelles cependant il faudrait, ajoutait-il, reconnaître que des hommes d'une grande autorité ont pu ajouter foi, si l'on s'en rapportait à leurs écrits, et si l'on ne devait plutôt penser qu'ils n'ont agi ainsi que par ostentation ou par esprit de lucre, *nisi id ostentatione aut lucri gratia fecerint*, c'est-à-dire pour conquérir un certain prestige et en tirer profil (Ep. VI. 9). Agrippa semble être, à

ce double point de vue, tout à fait dans ce cas. Ce jugement sévère ne paraît pas cependant avoir été généralement, en ce qui le concerne, celui de ses contemporains.

La réputation de savoir d'Agrippa était universelle (Ep. III, 77, 78; V, 45; VI, 33; VII, 42). Nous avons vu dans les lettres de Dom Bernardus les témoignages que celui-ci recueillait à cet égard en Allemagne et jusqu'en Italie (Ep. VII, 7, 22). La Correspondance générale qui est entre nos mains contient, en outre, de nombreuses preuves de l'admiration et de l'estime qui, au loin, étaient accordées à cet homme singulier. On lui adressait les gens qui voyageaient pour s'instruire (Ep. VI, 2, 31, 36); les savants venaient le visiter. (Ep. VI, 2, 32).

— Altéré de science nouvelle, écrivait l'un d'eux, j'ai résolu de passer, pour la chercher, des Gaules dans la Germanie, et de m'abreuver aux sources dont disposent Érasme et Agrippa (Ep. VI, 32).

C'est au milieu de cette attention générale qu'Agrippa se disposait à publier, après son traité de l'incertitude et la vanité des sciences, celui de la philosophie occulte, dont le véritable titre serait plutôt, suivant lui, traité de la magie. Cette publication devait être encore pour son auteur la source de bien des tribulations.

L'impression du traité de la philosophie occulte, commencée antérieurement, mais complétée seulement alors, paraît avoir été la grande occupation d'Agrippa pendant les premiers temps de son séjour à

Bonn en 1532 et 1533. On s'explique difficilement qu'il ait pu se décider à publier si tardivement cet étrange ouvrage, tout plein de doctrines démenties par lui-même en mainte circonstance, réfutées et en quelque sorte anéanties par le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences qu'il venait de faire paraître. Depuis le mois de septembre 1530, en effet, ce dernier ouvrage était imprimé et dans toutes les mains. Agrippa y signalait comme des rêveries et de purs mensonges la magie, la philosophie occulte, avec les sciences et les arts qui en dépendent. C'est à ce moment pourtant qu'il livre également au public un ouvrage de sa jeunesse exclusivement consacré à les recommander. Etrange contradiction dont la singularité ne pouvait échapper à son propre jugement, et sur laquelle il faut le voir s'expliquer dans la préface que, dès 1531, il a mise en tête de cette nouvelle publication.

— Le titre du livre *De occulta philosophia sive de magia* est, dit Agrippa dans cette préface, de nature à exciter la curiosité des lecteurs. Quelques-uns, prenant ces mots en mauvaise part, crieront au scandale, remontreront qu'il s'agit d'enseignements défendus, de véritables semences d'hérésie, et me traiteront de magicien. Mais ce titre n'a rien d'outrageant, car il ne signifie pas autre chose que sage ; il équivaut à ceux de prêtre et de prophète. Quant aux lecteurs bienveillants, je leur dirai : imitez, en parcourant ce livre, le discernement des abeilles parmi les fleurs. Vous y trouverez ainsi plaisir et

profit. Si quelque chose vous en déplaît, laissez-le. J'écris pour informer et non pas pour convaincre. Si vous êtes choqué par quelques hardiesses, pardonnez-les à la jeunesse de l'auteur qui a commencé cet ouvrage dans ses premières années, et qui a amplement rétracté ses erreurs, en réfutant d'avance la plus grande partie du présent ouvrage dans son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences.

— Mais, me dira-t-on, ce livre de ta jeunesse, si tu en rétractes aujourd'hui que tu es vieux les doctrines, pourquoi le publies-tu ? A cela je réponds qu'à l'époque où pour la première fois j'écrivais ce livre, comptant bien le corriger et l'améliorer un jour, je l'avais communiqué au savant Tritheim, abbé de Wurtzbourg, en sollicitant ses avis. L'ouvrage encore incomplet a couru depuis lors de main en main, et a fait le tour de l'Italie, de la France, de la Germanie. J'ai su qu'on voulait l'imprimer ainsi ; c'est ce qui m'a décidé à y pourvoir moi-même, croyant qu'il y aurait moins d'inconvénients à le donner après l'avoir corrigé, qu'à le laisser sortir imparfait des mains des autres. Et puis, il m'a semblé que ce n'était pas un crime de vouloir conserver ainsi le fruit des travaux de ma jeunesse. J'y ai introduit quelques modifications ; mais je n'ai pas voulu en le corrigeant refaire l'ouvrage tout entier (Ep. VI, 12).

Agrippa s'était appliqué, dit-il, à perfectionner l'œuvre de sa jeunesse. Le livre que nous connaissons n'est donc plus celui qu'il avait composé avant 1510 et qu'il

soumettait à cette époque au jugement du savant Trithem (Ep. I, 23, 24). Plusieurs passages de la Correspondance montrent à quel point ce premier ouvrage avait dû être modifié depuis lors. En 1524, Agrippa disait à un ami de Strasbourg qu'il avait ajouté déjà de nombreux chapitres à son livre (Ep. III, 56). En 1527, il écrivait au père Aurelio d'Aquapendente que les deux premiers livres étaient encore très incomplets et que le troisième se réduisait à un simple épitomé (Ep. V, 14). Nous venons de voir qu'en 1531, au moment de publier son traité, il annonçait dans la préface qu'il venait d'y faire encore des changements (Ep. VI, 12). Au mois de novembre 1532 enfin, après un temps d'arrêt, le manuscrit complet de l'ouvrage étant entre les mains de l'imprimeur, Agrippa écrivait à D. Bernardus que le livre allait paraître augmenté et corrigé, *liber noster de occulta philosophia auctus, correctus, castigatus, sub prælo est* (Ep. VII, 15). En publiant le traité de la philosophie occulte, Agrippa ne cédait pas seulement, on le voit, au sentiment de tendresse de l'auteur pour l'œuvre de sa jeunesse, il entendait donner un ouvrage sérieusement digne de l'attention du public, et en tirer tout le profit possible, d'après le degré de curiosité qu'il était de nature à exciter et suivant l'intérêt qu'on pourrait y prendre.

L'impression de la philosophie occulte paraît avoir commencé, nous l'avons déjà dit, vers la fin de 1530; entreprise alors, à Anvers notamment, dans les ateliers de Jean Scryver, *Joannes Grapheus*,

immédiatement après l'achèvement du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences. La première édition de celui-ci, dont l'exécution venait d'être terminée, porte, en effet, à sa dernière page la date du mois de septembre 1530 : *Joan. Grapheus excudebat anno a Christo nato MDXXX, mense septembri. Antuerpiæ*. La copie de la philosophie occulte avait été vraisemblablement mise aussitôt entre les mains des compositeurs ; car cinq cahiers en étaient déjà terminés, dès le 10 janvier 1531. A cette date, un ami d'Agrippa lui écrivait de Cologne qu'il avait présenté ces cinq cahiers à l'archevêque en lui annonçant le prochain achèvement de l'ouvrage, qui lui était dédié (Ep. VI, 14). La dédicace écrite à Malines par Agrippa est également datée de ce mois de janvier 1531 (Ep. VI, 13). En tête du livre était reproduit, comme il l'avait été déjà en tête du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, le privilège impérial du 12 janvier 1529 (1530 n. s.), lequel s'appliquait à ce second ouvrage comme au premier.

Les lettres impériales et la dédicace acceptée par l'archevêque de Cologne semblaient devoir assurer à l'œuvre d'Agrippa une protection suffisante pour que la publication s'en effectuât sans encombre. Il n'en fut rien, cependant. Après le livre I^{er}, dont l'impression était terminée au mois de février 1531, le travail s'arrête sans que nous en sachions la raison. A ce livre premier, en effet, se bornent l'édition donnée alors à Anvers par Jean

Scryver, *J. Grapheus*, et une autre publiée en même temps à Paris chez Christian Wéchel, *sub scuto Basilienſi, in vico Jacobæo*. Il était dit sur le titre du livre que la suite de l'ouvrage paraîtrait dès que les occupations de l'auteur le permettraient ¹. Cette indication ne semble marquer comme cause de suspension du travail d'impression, que les convenances de l'écrivain. Elle écarte l'idée d'un empêchement de la nature de ceux que la publication devait rencontrer ultérieurement. Il serait néanmoins difficile d'affirmer qu'il ne s'en fût pas déjà produit quelqu'un de cette sorte à ce moment.

Au commencement de l'année 1531, la publication de la philosophie occulte ne consistait encore, on le voit, qu'en une double édition du livre I^{er} seulement, donnée simultanément à Anvers et à Paris ². Elle avait été bien accueillie par les savants et par les hommes d'étude, suivant le témoignage

1. « Duo autem reliqui (libri) quorum index huic appressus
« est dabuntur ubi primum ita patientur autoris occupatio-
« nes. »

2. Ces deux éditions du livre I^{er} de la philosophie occulte sont mentionnées par le libraire Godefr. Hetorpius, de Cologne, dans une lettre écrite par lui à Agrippa le 3 février 1533, à propos de l'édition que lui-même voulait donner alors de l'ouvrage. Il dit dans cette lettre : « Ego, ostenso originali
« privilegio imperatoris, una cum philosophia Parisiis excussa,
« recepi ad me originale imperiale privilegium, relictæ apud
« eos copia Antwerpiæ excussa. » (Ep. VII, 32.) Nous donnons dans une note de l'appendice (n° XXX) quelques renseignements sur les premières éditions de la philosophie occulte.

qu'Agrippa en reçoit de Chapuys, dans une lettre datée de Londres le 26 juin suivant, que nous avons citée précédemment (Ep. VI, 49). Près de deux années devaient cependant s'écouler avant que cette publication fût reprise. Faut-il en chercher la cause dans les embarras de plus d'un genre qui à ce moment assaillent Agrippa, les embarras d'argent surtout et les poursuites de ses créanciers, qui le décident alors à quitter le Brabant pour se retirer auprès de l'archevêque de Cologne? Dans une dédicace spéciale mise en tête du livre II de son traité, il donne pour raison de ce retard la mort de la princesse Marguerite arrivée le 1^{er} décembre 1530, et les poursuites dirigées contre lui vers cette époque, à la suite de la publication récemment faite du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences. Au mois de décembre 1531, un des admirateurs d'Agrippa lui écrit de Bruges pour l'encourager à reprendre cette impression.

— La philosophie occulte, lui dit-on, fera dans les siècles futurs la gloire de ton nom, si tu te décides à la publier, ce à quoi on ne saurait trop t'exhorter (Ep. VI, 37).

Au mois de février suivant, Agrippa semble attendre de l'archevêque de Cologne un concours efficace pour faciliter l'exécution du travail.

— Je comptais, lui dit-il, aller à Cologne et offrir à ta Grandeur les deux derniers livres de la philosophie occulte dont tu as accepté la dédicace, ignorant encore s'il te serait agréable qu'ils fussent pu-

bliés. Au premier avis que tu en donnerais, l'œuvre serait bientôt accomplie ; s'il ne te convient pas que cela se fasse, que ces deux livres, complément de mon ouvrage, retombent dans l'oubli, et qu'ils périssent, *lateant perpetuo et vel pereant* (Ep. VII, 4).

Au mois de mars 1532, l'impression n'avait pas recommencé. Un ami d'Agrippa, Dom Bernardus, majordome du cardinal légat Campeggi, exprime, dans une lettre dont nous avons déjà parlé, le regret de ne pouvoir lire encore ce grand ouvrage que dans des copies manuscrites.

— Dis-moi, ajoute-t-il dans cette lettre, si tu consentirais à ce qu'il fût pourvu définitivement à l'impression de ce livre ; sous la condition, bien entendu, que le profit t'en fût réservé. Près de me rendre à Nuremberg, je n'hésiterais pas à entreprendre cette publication à mes frais, si tu voulais me le permettre (Ep. VII, 7).

Le 17 juillet suivant, le riche Fornari, écrivant de Ratisbonne à Agrippa, touche également le même sujet.

— Si tu termines l'édition de la philosophie occulte, lui dit-il, réserves-en deux exemplaires pour moi (Ep. VII, 10).

Enfin, au mois de novembre 1532, cette opération tant différée est reprise ¹.

1. On trouvera dans une note de l'appendice (n° XXX) des indications qui peuvent présenter quelque intérêt sur les phases successives de cette publication.

— La philosophie occulte est sous presse à Cologne, pour paraître vers Noël. Tu en recevras bientôt quelques exemplaires, dit Agrippa dans une lettre adressée de Bonn à Dom Luca, le secrétaire du cardinal Campegi (Ep VII, 14).

En même temps il annonce également la nouvelle à Dom Bernardus, le majordome du cardinal.

— L'ouvrage, lui dit-il, a été revu, corrigé, augmenté; quelques cahiers sont déjà tirés, tout sera terminé vers les fêtes de Noël (Ep. VII, 15).

Il semblait qu'on touchât au terme attendu depuis longtemps. De sa résidence de Bonn, Agrippa pressait l'exécution qui se poursuivait à Cologne. Un premier retard avait fait dépasser la date de Noël quand, le 1^{er} janvier 1533, l'auteur reçoit du libraire Hetorpius, qui faisait les frais de la publication, l'avis que tout est arrêté.

— L'inquisiteur ' a déféré au Sénat de Cologne, est-il dit, le traité de la philosophie occulte, comme suspect d'hérésie, concluant à ce qu'il fût défendu d'en poursuivre la publication. L'imprimeur Soter a dû, sur l'ordre du Sénat, livrer à l'inquisiteur ce qui était déjà tiré, pour être examiné de plus près, avant qu'on décidât si le livre pouvait paraître.

— Tu sais, disait encore Hetorpius à Agrippa, ce que sont à ton égard les dispositions des moines, celles des Frères prêcheurs en particulier. Il serait donc

1. « Conradus Colynus ordinis prædicatorum » (Ep. VII, 24), autrement nommé « Conradus de Ulma » (Ep. VII, 26),

utile que nous pussions nous entendre, puisqu'il s'agit à la fois et de ton honneur et de mon argent. Le Sénat n'ayant pas encore prononcé l'interdiction, et Soter continuant, accélérant même l'exécution, il faudrait aviser. Envoie-moi d'abord le diplôme original du privilège donné par l'Empereur; et, si tu m'écris, fais-le promptement; car je suis sur le point de partir pour le Brabant, sans qu'il me soit possible de différer plus longtemps mon voyage. De Cologne, 1^{er} janvier 1533 (Ep. VII, 24).

Huit jours après, une lettre de l'imprimeur Soter apprenait à Agrippa qu'outre le Sénat, l'Officialité venait d'être mise en mouvement, et qu'elle lui avait fait signifier défense de poursuivre l'impression, tant que l'examen du livre n'aurait pas été fait par elle; et ce, sous peine des plus graves censures.

— Je ne sais que faire maintenant, ajoutait Soter. Hetorpius est parti pour le Brabant, il y a quatre jours. J'ai consulté des gens qui me conseillent de m'en rapporter à ta prudence. Tu pourras facilement sans doute obtenir de la chancellerie du prince la levée de ces défenses. En attendant, j'ai dû m'arrêter (Ep. VII, 25).

Agrippa se retrouvait en présence de ses anciens ennemis. Ceux-ci entrant les premiers dans la carrière et commençant la lutte, il s'y élance, de son côté, avec impétuosité. Quelques jours lui suffisent pour rédiger un violent factum sous la forme d'une lettre aux magistrats de la cité; et trois épîtres sont en

même temps adressées coup sur coup par lui à l'archevêque (Ep. VII, 26, 27, 28, 30), sans grand succès d'abord, à ce qu'il semble ; car on le voit encore quatre mois après envoyer au prélat une nouvelle supplique pour le même objet ; celle-ci est datée de Bonn le 6 mai 1533 (Ep. VII, 34) . La lettre aux magistrats est un morceau digne d'attention à plus d'un titre.

— Illustres sénateurs , dit Agrippa dans cette pièce, j'apprends que le révérend père Conrad d'Ulm, de l'ordre des prêcheurs, inquisiteur de la foi, vous demande d'interdire comme dangereux et infecté d'hérésie mon livre de la philosophie occulte ou de la magie, actuellement sous presse dans votre ville. Cet ouvrage qu'ont récemment examiné des savants et des prélats commis par l'Empereur à cet effet, a reçu leur approbation ainsi que celle du conseil privé, et, sous la garantie des privilèges impériaux, il a pu être imprimé et vendu publiquement à Anvers, puis à Paris ¹. C'est après cela qu'un misérable moine infatué de son titre d'inquisiteur ose s'attaquer au sceptre de César, comme le vil insecte au corps de l'aigle, et, prétendant aujourd'hui soumettre mon œuvre à sa censure, s'adresse à vous pour cela, à vous dont l'office est de défendre les actes

1. Ces publications d'Anvers et de Paris ne comprenaient, comme nous l'avons dit précédemment, que le livre premier seulement de l'ouvrage. Données en février 1531, elles dataient alors de près de deux années déjà.

de la majesté impériale et d'assurer aux citoyens la protection qui en découle. Cependant vous avez forcé l'imprimeur de ce livre, Joannes Soterus, de livrer à ce moine les cahiers déjà tirés. J'en appelle au sentiment de tout honnête homme. Convient-il que, précédemment jugé par les censeurs et le conseil de César et armé du privilège émané de son autorité, je subisse maintenant l'examen d'une troupe d'ignorants, accusateurs et juges tout à la fois ¹? Ce serait Minerve traduite devant des pourceaux.

— Ne vous laissez pas surprendre par une fausse interprétation de ce mot de magie qui n'est effrayant que pour le vulgaire, et sur lequel ces sy-cophantes hypocrites bâtissent leur accusation de blasphème et d'hérésie. Mon livre ne contient que des choses qui n'ont rien à démêler avec la foi chrétienne ni avec les Saintes-Écritures; et ce n'est, vous le savez, qu'en se mettant en opposition avec elles qu'on s'expose à pécher. S'il doit en être autrement,

1. Nous avons apprécié précédemment déjà (ci-dessus, p. 282) cette prétention d'Agrippa de faire considérer comme une approbation de censeurs son privilège pour imprimer, qui est tout autre chose. Ce privilège ne contenait aucune approbation de l'ouvrage. Il n'avait pas d'autre objet que d'assurer à l'auteur exclusivement le droit de le publier, et de s'opposer à toute contrefaçon pendant six ans. Le visa donné au livre par le prévôt de Cassel et par un conseiller maître des requêtes de l'hôtel de l'Empereur, comme il y est dit, n'allait pas à autre chose qu'à établir l'identité de l'œuvre en question.

condamnez tout ce qui n'est pas la foi et l'Évangile; condamnez Aristote, Averroès, que ces gens ont toujours à la main dans leurs écoles; condamnez leur Thomas et leur Albert; condamnez tous leurs docteurs inféodés aux préceptes de la philosophie païenne. Ce qui offense la délicatesse de mes contradicteurs, ce sont les noms suspects de magie et de cabale. C'en est assez pour que ces ânes ignorants condamnent ce qu'ils ne connaissent pas. C'est ainsi qu'admis un jour dans la maison de Joannes Rinck, un des illustres magistrats de cette cité, et y trouvant la polygraphie de Tritheim, le savant abbé de Spanheim, ils se sont mis à crier au scandale et à l'hérésie; preuve évidente de leur crasse ignorance et de leur méchanceté.

— Maintenant que votre université est meublée de pareilles bûches, qu'on s'étonne de voir les arts et les sciences exilés de notre Cologne, et les étudiants autrefois nombreux dispersés aujourd'hui, au grand dommage de la cité, dont la gloire va s'effaçant de jour en jour. Il est bon qu'on vous le dise et qu'on vous signale cette conspiration des théologiens en général et particulièrement de ces dominicains, pour chasser de votre ville et de l'Allemagne tout entière la science sacrée et les bonnes lettres. Faut-il vous rappeler la guerre de dix ans dans laquelle ils se sont consumés contre Capnio (Reuchlin); leurs attaques heureusement infructueuses contre Érasme, cette lumière de la chrétienté; enfin, l'indigne persécution dirigée contre

l'illustre et docte Hermann, comte de Newenar, et aussi contre le savant docteur Pierre de Ravenne, le célèbre jurisconsulte, qu'ils ont expulsé de votre université, de même que Joannes Æsticampanus, cet homme de mœurs et de doctrine irréprochables qui expliquait savamment les ouvrages de Pline, et qu'ils ont fait non-seulement descendre de sa chaire, mais quitter la ville elle-même. Vraiment, à voir ces pourceaux s'acharner contre moi, je serais fondé à me regarder comme un savant docteur.

— Et que savent-ils faire, ces maîtres impudents? Lorsque récemment s'est levé Martin Luther, le formidable adversaire de tous ces théosophistes, devant lequel hésitaient et la célèbre école de Paris et le consistoire romain lui-même, on les a vus, eux, formuler à la hâte quelques articles sans raisonnement et sans preuves, et prononcer hardiment une sentence d'hérésie. Quel effet ont-ils produit ainsi? Ils ont soulevé la risée et le mépris, auxquels n'ont pas échappé non plus nos magistrats; et ils ont assuré les progrès de ce mal luthérien qu'ils prétendaient arrêter. Ils abandonnèrent alors le combat; à l'exception d'un seul cependant, Jacques Hochstrat, ce frère prêcheur qu'on appelait alors le maître des hérétiques¹, et qui méritait bien un tel titre; car, dans ses écrits contre Luther l'hérétique,

1. Agrippa joue ici sur l'expression *Magister hæreticorum* qui est le titre même sous lequel il était alors d'usage de désigner les inquisiteurs de la foi.

il s'est montré lui-même hérétique des plus dange-reux, comme il est facile de le prouver. C'est ce que je ferai dans un livre que j'intitule des crimes et des hérésies des Frères prêcheurs, où je veux les montrer glissant le poison jusque dans les sa-crements, contrefaisant les miracles, assassinant les princes et les rois, livrant les villes, séduisant les peuples et défendant l'erreur¹. Quant au succes-seur de ce Hochstrat, maître Conrad, notre inquisi-teur actuel, il a, dit-on, si bien déclamé contre Lu-ther, à Ulm, sa ville natale, qu'il a rendu tout à fait luthériennes cette illustre cité et la contrée entière. Ne ferait-il pas mieux vraiment d'aller mendier des œufs et du fromage pour sa communauté, que de soulever des querelles en calomniant les honnêtes gens, et en osant mettre la main sur l'autorité de César ?

— Grâce à ces drôles, *nebulones*, votre peuple est réputé dans toute l'Allemange pour sa grossièreté. Il me souvient encore des animaux immondes qui présidaient à leurs écoles, lorsque, dans ma jeu-nesse, je les fréquentais. Je veux vous en rafraîchir la mémoire, en vous rappelant seulement ce recteur Bommelchen qui, malgré son grand âge, fournissait par ses discours et par ses mœurs ignobles les plus

1. Agrippa semble s'être borné à l'intention, peut-être même à la menace de composer ce livre dont on ne sait pas autre chose que ce qu'il en dit ainsi. Nous avons déjà parlé de cet ouvrage, t. 1, p. 32.

pernicieux exemples à la jeunesse ; mieux encore, maître Cornelius de Breda, curé de Saint-Martin-le-Petit, qui ne rougissait pas de prendre le rôle de bouffon à la table de nos bourgeois, et dont les honteux excès durent être sévèrement réprimés par le landgrave Hermann, alors archevêque de Cologne. C'était pourtant là, entre tant d'autres, le principal champion de toute œuvre théologique. Si des maîtres nous passons aux élèves, que dire, par exemple, de ce Joannes Raym reçu par eux maître ès-arts, et, à ce titre, ordonné prêtre, puis investi d'un canonicat en l'église des Apôtres ; lequel n'a jamais su dire que sa première messe et ne pouvait pas même lire ses heures canoniales ; si bien que ses confrères durent l'envoyer à l'école des petits enfants ?

Agrippa continuait sur le même ton cette véhémence diatribe, dans laquelle il exhortait ses concitoyens à rejeter de leur université, pour rendre à celle-ci son lustre, des théologiens qui ne pouvaient que la ruiner et la déshonorer. On voit que, selon sa coutume, il avait renversé les rôles, et que, accusé lui-même, il avait pris et poursuivait avec violence celui d'accusateur.

— Encore une fois, disait-il en finissant, mon livre, je vous l'affirme, ne contient rien qui touche à la théologie chrétienne, et qui puisse fournir matière à une accusation d'hérésie. Mais vous verrez bientôt paraître à Bâle un autre ouvrage tout à fait théologique, écrit par ordre de César et avec les

encouragements du légat apostolique¹. Contre celui-là vos théosophistes peuvent préparer leur bras, s'ils en ont la force ; mais qu'ils laissent ce qui ne les regarde pas, et ce qu'ils ne sauraient comprendre. Quant à vous, illustres sénateurs, purgez votre université de cette tourbe de sophistes. Remettez en honneur les bonnes lettres. Prospérez de toute manière, défendez l'autorité et les privilèges de César, et pardonnez enfin à la hardiesse de ce discours tout à l'honneur de la vérité (Ep. VII, 26).

Tel est le factum adressé, au mois de janvier 1533, par Agrippa aux magistrats de Cologne, en réponse aux attaques des théologiens de sa ville natale. Les lettres écrites en même temps par lui à l'archevêque sont des plus pressantes. Il compte sur les lumières et sur la justice du prélat. Il ne comprend pas, et il revient sur cet argument plus spécieux que vrai, déjà proposé dans l'épître aux magistrats, il ne comprend pas qu'un ouvrage muni des privilèges de César et de l'approbation, dit-il, de ses censeurs, qu'un ouvrage déjà imprimé et vendu publiquement à Anvers et à Paris, puisse donner

1. Allusion à la publication de l'*Apologie* d'Agrippa sur les propositions formulées par la faculté de théologie de Louvain contre le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences. Nous avons parlé précédemment (ci-dessus, p. 312) de ce factum et de l'impression qu'Agrippa en a fait faire avec une dédicace à son protecteur, le cardinal Campegi, légat du Saint-Siège. Nous fournissons encore à ce sujet quelques explications dans une note de l'appendice (n° XXXI).

lieu à un nouvel examen et à des difficultés d'aucune sorte. Cependant les procureurs fiscaux de l'archevêque et ses officiaux, abusant de son caractère et de son nom, dit toujours Agrippa, en arrêtent l'impression sous prétexte d'hérésie; tandis que l'ouvrage n'a rien de commun avec les choses de la religion. Que, du reste, on laisse paraître le livre, et l'auteur se fait fort de répondre péremptoirement à des sophistes bouffis d'orgueil qui ont la cervelle dans leur ventre et l'esprit dans leur assiette (Ep. VII, 27, 28).

Répondre et disputer, c'était là surtout ce que souhaitait Agrippa; mais c'était ce que ne voulaient probablement pas ses adversaires. L'archevêque de Cologne écrivait, sur les requêtes d'Agrippa, qu'on eût à faire droit à ses réclamations, et qu'on articulât les plaintes qui pouvaient être produites contre lui¹. Les jours, les semaines s'écoulaient et rien n'aboutissait (Ep. VII, 27, 28, 30).

— On me traîne en longueur, disait Agrippa, et cela sans autre motif que le parti pris de nuire à mes intérêts. On veut me faire manquer les prochaines foires de Francfort, et la vente qui pourrait s'y faire de mon livre. Que mes calomnieurs viennent donc m'attaquer en face; qu'ils produisent leurs doctri-

1. Nous ne possédons pas les lettres de l'archevêque, mais leur réalité et leur teneur dans ses données essentielles ressortent de ce qui est dit dans celles d'Agrippa (Ep. VII, 28, 30).

nes contre les miennes ; je suis prêt à entrer en lice avec eux (Ep. VII, 30).

Au mois de février 1533, Agrippa n'a rien obtenu ; les choses sont encore dans le même état.

— Surtout, écrit alors Agrippa au libraire Hectorpius, ne te fie à personne ; ne te laisse enlever sous aucun prétexte la copie de mon livre. Dis plutôt que tu me l'as rendue. Car je n'ai que celle-là ; et je pourrais perdre ainsi le fruit de mes longs et difficiles travaux. Si je l'avais ici, j'en ferais faire facilement, en quelques jours, par trois ou quatre écrivains, une transcription que je pourrais livrer aux divagations de ces théologiens ; mais il n'en est pas ainsi. Prends soin aussi de mon privilège, et ne le laisse pas entre leurs mains. Car, fût-il périmé, il serait cependant toujours bon pour justifier que le livre a été approuvé¹. Enfin, si tous ces délais devaient nous faire manquer la foire de Francfort, je serais d'avis qu'on vînt achever l'impression ici à Bonn, où j'ai une grande maison dans laquelle la chose pourrait très bien se faire (Ep. VII, 31).

1. « Deinde vide ne privilegium in manibus illorum perdat-
« tur. Quod, licet jam expirasse videbitur, tamen quoad libri
« approbationem nunquam expirat » (Ep. VII, 31). C'est pour
l'avenir que parle ainsi Agrippa. Le privilège, daté du 12 jan-
vier 1529 (1530 n. s.) pour six ans, était loin d'être expiré
le 2 février 1533, date de cette lettre. Quant à en tirer la
preuve que le livre avait reçu une approbation explicite déli-
vrée par des censeurs, c'était là une prétention assez vaine
d'Agrippa que nous avons eu précédemment occasion d'appré-
cier (ci-dessus, p. 282).

— Tu peux être tranquille, répond Hetorpius, j'ai montré le privilège original de l'Empereur avec le livre publié à Paris; mais je l'ai retiré ensuite et je n'ai laissé à ces gens que l'exemplaire imprimé à Anvers. Je n'ai rien pu apprendre de ceux qui sont dans les conseils de l'archevêque. Obtiens seulement de ce prince la levée des défenses signifiées à Soterus, et nous marchons à la barbe des théologiens eux-mêmes (Ep. VII, 32).

L'archevêque, tout en écoutant avec bienveillance les réclamations d'Agrippa, se refusait, paraît-il, à cet acte décisif qui aurait mis fin à toutes les difficultés. Ces délais avaient donné aux magistrats de Cologne le temps de répondre sur les observations qui leur étaient faites et de produire leurs objections. Elles ne nous sont point parvenues et nous ne les connaissons que par ce qu'en dit Agrippa, dans une dernière lettre écrite par lui, le 6 mai 1533, au prince Electeur.

— Tu as vu, lui dit-il, illustre prince, quelles sont les objections des magistrats de Cologne. Tu as vu que, malgré tous leurs efforts pour rendre suspecte ma philosophie occulte, ils ne réfutent rien. Ils s'appliquent à torturer le sens de quelques passages de l'Écriture, et confondent des sujets parfaitement distincts. Ils se bornent enfin à formuler, touchant des choses qu'ils ne connaissent pas, de simples présomptions, fondées sur ce qu'ils ont lu dans le premier livre de l'ouvrage, le seul qu'ils aient entre les mains; ouvrage assurément irréprochable, car

les théologiens si scrupuleux de Paris l'ont examiné et en ont permis l'impression ainsi que la vente dans leur université. Ajouterai-je que précédemment l'inquisiteur de Cologne lui-même en a autorisé, bien plus, en a recommandé la publication à un libraire de cette ville, Petrus Quentel, qui voulait, à un certain moment, en donner une édition¹. Pourquoi défendre un livre composé d'après des auteurs plus anciens qu'on laisse sans difficulté entre les mains de tout le monde? Encore une fois, illustre prélat, je suis prêt à répondre devant toi à toute objection que voudront me faire mes contradicteurs, et je me sou mets avec empressement à ton jugement; mais, je t'en supplie de nouveau, toi, Prince Electeur du Saint-Empire et gardien de ses droits, conserve-moi les bénéfices du privilège que m'a donné César, et fais que j'en puisse jouir sans retard. Bonn, 6 mai 1533 (Ep. VII, 34).

Agrippa était pressant. Ce qu'il poursuivait, on le voit, c'était d'abord le profit qu'il devait tirer de la vente de son livre. La foire de Francfort, dont le terme approchait, l'avait d'abord préoccupé beaucoup. Ce terme lui échappant, il se reportait à celui de la Pentecôte, époque à laquelle, écrivait-il à un ami, tout serait terminé (Ep. VII, 39). Ces observations confirment ce que nous avons dit précédemment des motifs que le portaient vraisemblablement alors à

1. On trouvera dans une note de l'appendice (n° XXX) quelques renseignements à ce sujet.

publier un ouvrage dont il était loin d'approuver sans réserve le contenu. On peut croire, en second lieu, qu'il cherchait en outre une occasion de querelle, propre à fournir un aliment à sa passion de dispute, et à augmenter par le même moyen le retentissement qu'il était de son intérêt de donner à ses écrits, pour les vendre plus avantageusement. La tournure qu'il avait su donner à sa supplique aux magistrats, et ses instances près de l'archevêque pour un débat public confirment pleinement cette présomption.

Nous ne savons pas s'il arriva, sur ce dernier point, à ce qu'il désirait. Il y a lieu de penser que, sur la question principale au moins, il obtint enfin satisfaction, c'est-à-dire qu'on lui octroya la levée de l'interdiction dont était frappée la publication de son livre. La chose dépendait de l'archevêque, et la faveur toute particulière qu'après cet incident nous le voyons accorder presque immédiatement à Agrippa, permet de douter qu'il ait alors persisté à refuser ce qui lui était demandé avec tant d'instance par l'auteur. Les faits viennent en partie à l'appui de nos suppositions à cet égard. Le livre existe avec la date de cette année, il est entre nos mains. La philosophie occulte parut donc en son entier dans le courant de 1533. C'était la première édition complète qui en fût donnée. Nous avons dit quelles difficultés avait rencontrées son impression; nous n'avons pas pu expliquer comment ces difficultés furent résolues. Peut-être ne le furent-elles qu'en partie, dans des termes tels que

la publication aurait conservé quelque chose d'un caractère clandestin. C'est ce dont semble témoigner cette particularité que l'édition donnée alors ne porte, avec la date de juillet 1533, ni nom de lieu, ni nom d'imprimeur. Malgré cette lacune, les renseignements que nous avons empruntés sur cette publication à la correspondance d'Agrippa et à ses autres écrits ne permettent pas de douter que ce ne soit celle qui est due au libraire Hetorpius et à l'imprimeur Jean Soter, de Cologne ¹.

Cette première édition complète de la philosophie occulte est un beau volume in-folio, dont il existe deux tirages qui diffèrent l'un de l'autre par quelques points de détail, mais qui se terminent également par la date : *Anno MDXXXIII mense julio*. L'un d'eux est accompagné d'un portrait d'Agrippa représenté en buste et de profil, qui paraît être le prototype, généralement assez mal reproduit du reste, de ceux qui ont été ultérieurement joints à un certain nombre des éditions de ses livres ².

Les résistances de l'inquisiteur et des magistrats de Cologne trouveraient, au besoin, leur explication

1. Voir à ce sujet ce qui est dit dans une note de l'appendice (n° XXX).

2. Nous donnons, dans une note de l'appendice (n° XXXIII), quelques explications sur ces portraits, sur celui-ci notamment qui a été exécuté en 1533 du vivant d'Agrippa, dans un lieu où il résidait alors. C'est d'après cette image, digne à ce qu'il semble de toute confiance, que nous avons exécuté celle qui figure en tête de notre livre.

dans la situation où se trouvait alors cette ville, touchant les nouvelles doctrines religieuses. Depuis plusieurs années les opinions des novateurs cherchaient à s'y faire jour et y avaient provoqué déjà des actes sévères de répression. Les passions étaient allumées et l'attention des catholiques était mise en éveil. En 1525, une sédition avait à ce sujet tenu pendant quatorze jours le peuple en armes, et n'avait été réprimée qu'avec beaucoup de peine. Ayant son point de départ dans la chaleur des disputes religieuses, l'agitation avait pris en même temps un caractère social et politique, à l'exemple de ce qui s'était passé à Francfort et à Mayence, où les séditeux prétendaient abolir les privilèges du clergé et choisir eux-mêmes les ministres de la parole de Dieu aussi bien que les magistrats. A Cologne, les artisans s'étaient soulevés; l'Archevêque Électeur avait réussi à les calmer en faisant le sacrifice de certains droits du clergé qui ne furent ultérieurement rétablis qu'au bout de six ans, et le Sénat avait fait mettre à mort trois des principaux meneurs. Les luthériens avaient depuis lors été contenus dans la ville et on avait pu les empêcher d'y prêcher publiquement. En 1526, on y avait aussi arrêté la publication d'une traduction anglaise de la Bible que les partisans de Luther avaient tenté d'y faire imprimer. Les catholiques de Cologne ne pouvaient qu'à force de vigilance déjouer les entreprises des fauteurs de l'hérésie. En 1529, deux savants hommes, Pierre Flosteld et Adolphe Clare-

bach, avaient été saisis dans la ville pour avoir professé publiquement quelques erreurs; et, après un long procès, ils avaient été brûlés.

On comprend quelle autorité devait avoir dans de pareilles circonstances la voix de l'inquisiteur, venant déclarer que les livres d'Agrippa étaient suspects d'hérésie. C'est cependant pour se défendre contre cette redoutable allégation que le téméraire n'avait pas craint d'écrire l'audacieux *factum* adressé alors par lui aux magistrats de la cité. Nous avons analysé cette pièce; nous avons montré par des extraits ce qu'était la diatribe dans laquelle Agrippa, sous le coup d'une accusation d'hérésie, osait signaler les efforts impuissants des docteurs catholiques contre Luther, suivant lui triomphant. Ce n'était pas là une œuvre de défense, mais bien un acte de défi. Agrippa ne pouvait s'être abusé sur son véritable caractère; mais il n'avait pas pu résister à l'envie de frapper ceux qui l'avaient frappé lui-même. Il devait mille fois se perdre dans une pareille situation; et il ne fallait rien moins que la protection du tout puissant Archevêque Électeur pour le tirer de ce péril, en lui faisant en même temps surmonter les difficultés contre lesquelles il luttait pour la publication de son livre. Cette protection pourrait sembler inexplicable de la part d'un prince de l'Église, si l'on ne savait que le prélat embrassa plus tard ouvertement lui-même le luthéranisme; ce qui permet de penser qu'à cette époque déjà il était secrètement porté

vers les nouveautés, et favorable ou tout au moins indifférent à leurs progrès.

Hermann de Wiede, archevêque électeur de Cologne, était en 1533 un homme d'environ soixante ans, de mœurs irréprochables, ceux qui lui sont le plus contraire le reconnaissent, mais, disent-ils, peu savant, et capable de se laisser circonvenir et abuser. Il offrait d'autant plus de prise aux novateurs de son temps qu'il s'était toujours montré partisan d'une discipline rigoureuse, trop oubliée alors au sein de l'Eglise, et réclamée en première ligne par ceux qui prétendaient la réformer. Ces dispositions devaient se manifester dans ses actes et dans une série de faits significatifs dont le développement est postérieur à ceux qui nous occupent en ce moment. Mais leur connaissance peut aider à comprendre ces derniers. Cette considération nous engage à en fournir de suite l'indication, nous le ferons d'une manière succincte.

D'accord avec les vues du prélat touchant la discipline, un concile provincial réuni par lui à Cologne promulguait, en 1536, d'importants règlements sur les devoirs des évêques et des autres ministres de la religion, sur le choix consciencieux des sujets destinés à remplir ces fonctions, sur la distribution des bénéfices, et sur la répression de certains abus touchant ces matières. Séduit vraisemblablement par l'austère morale des réformateurs, l'archevêque de Cologne finit par installer, en 1542, Bucer dans la ville de Bonn appartenant à son électorat, et l'année

suivante il appelait à lui Mélanchthon, Pistorius et quelques autres, dont la doctrine lui semblait conforme à la parole de Dieu. Il était suivi dans cette voie par quelques-uns des membres de son clergé; mais en même temps il s'en trouvait d'autres, dans le chapitre et dans l'université notamment, qui lui résistaient avec ardeur. Ces derniers en appelèrent au pape et à l'empereur des mesures témérairement adoptées par l'archevêque. Le pape et l'empereur, en 1545, citèrent, chacun de leur côté, le prélat devant eux; et le souverain pontife, après l'avoir privé de sa dignité et frappé d'excommunication, transporta son droit d'administration spirituelle à son coadjuteur Adolphe de Schawembourg, mandant à l'empereur de faire exécuter cette sentence. Comme le vieil archevêque avait des partisans, surtout dans la noblesse et dans la bourgeoisie des villes dépendant de son électorat, il pouvait sortir de cette situation de graves désordres, si le sage prélat n'eût consenti alors, 25 janvier 1547, à se démettre de son archevêché. Il put ainsi se retirer en paix dans son comté de Wiede, où il mourut quelque temps après, en 1552, chargé d'années, et sans avoir rien sacrifié de ses opinions.

Tel est le prince qui, en 1533, plus ou moins longtemps avant les faits que nous venons de signaler, défendait Agrippa contre l'hostilité soulevée par ses écrits au sein du clergé, de l'université et de la bourgeoisie de Cologne. Le vieil archevêque

devait, nous venons de le dire, afficher un peu plus tard ses tendances vers la réforme. Agrippa, quant à lui, ne cessa jamais de protester contre l'apparence de celles qui l'entraînaient réellement aussi dans cette direction. Avec plus de sincérité il eût avoué cette inclination, car elle est incontestable. Son propre langage suffirait pour l'en convaincre. Nous avons cité précédemment plus d'un passage de ses écrits qui en témoignent.

En beaucoup de points, on peut le croire, Agrippa était chrétien et catholique. Mais il voulait traiter librement une foule de questions qui se rattachaient à la religion, et refusait de se soumettre, en ce qui les concernait, aux décisions de ceux à qui il appartenait de prononcer sur elles. C'était là ce qu'il appelait la libre culture des bonnes lettres, et la vertu elle-même. En même temps, frappé des abus de tout genre qui altéraient la discipline, il était sans respect pour le clergé et détestait en outre comme des ennemis personnels les moines et les théologiens, ses adversaires passionnés dans plus d'une circonstance. Sur tout cela, il se rencontrait avec Luther et ses disciples. Il y avait néanmoins chez Agrippa un fonds de religion traditionnelle dont son histoire fournit de nombreuses preuves. C'est ainsi qu'on le voit manifester de véritables sentiments de piété en quelques occasions, à la mort, par exemple, de sa première femme en 1521, et surtout après celle de la seconde en 1529. Ses pensées et ses actes, dans ces deux circonstances, sont d'un

chrétien fervent et convaincu. Il demande pour celles qu'il a perdues des prières; il fonde pour elles des anniversaires (Ep. IV, 20, 27); il veille à l'exécution ultérieure de ses volontés à cet égard; et tout cela, il le fait avec simplicité, et de l'air d'un homme animé d'une foi sincère. Sa seconde femme avait fait le vœu d'un pèlerinage. Il pourvoit avec sollicitude à y satisfaire. Une autre fois, en 1533, dans une de ses querelles, il se porte chaleureusement le défenseur du dogme fondamental de la présence réelle (Ep. VII, 26) et, dans une de ses lettres à Érasme, en 1531, il proteste de sa complète union de sentiments avec l'Église catholique (Ep. VI, 36).

Agrippa se rendait-il bien compte de la signification absolue et de la portée nécessaire de cette dernière assertion; et doit-on croire qu'il fût d'une parfaite bonne foi en l'énonçant? On pourrait jusqu'à un certain point douter qu'il en fût ainsi; et il y aurait peut-être à faire, en même temps, quelques réserves sur la sincérité de son langage, dans plusieurs circonstances, touchant la religion, lorsque, connaissant ses véritables sentiments, on le voit, en 1520 par exemple, parler avec une apparente indignation de l'audace de la faction luthérienne et de tous les désordres qu'elle va entraîner, si Dieu n'y pourvoit (Ep. II, 54); lorsque, en 1530, dans l'oraison funèbre de la princesse Marguerite d'Autriche, il la loue d'avoir écarté l'hérésie des provinces qu'elle gouvernait (*Opera*, t. II, pp. 1116, 1119); lorsque, en 1532 enfin, dans

une lettre au cardinal Campeggi, son protecteur, il exprime le souhait de voir l'Église purgée de l'impénétrabilité des hérétiques (Ep. VII, 12).

Comment accorder ce langage avec l'intérêt évident que, dans mainte occasion, nous voyons Agrippa manifester pour les réformateurs? Nous avons constaté avec quelle curiosité, dans sa correspondance avec Cantiuncula, de 1518 à 1533, il demande à être tenu au courant de leurs actes et des faits qui les concernent (Ep. II, 26, 33, 37; III, 23). Nous avons vu aussi avec quelle sympathique attention, dans une lettre de 1525¹, il suit de loin la querelle où Luther, qui avait d'abord combattu Eckius, le champion de l'orthodoxie, se retourne au profit, ce semble, de celle-ci contre Carlstadt, et se constitue le défenseur du dogme essentiel qui est le fondement de l'Eucharistie (Ep. III, 71). Quoi qu'il fasse, le réformateur a son plein as-

1. On ignore à qui était adressée de Lyon cette lettre d'Agrippa (Ep. III, 71), laquelle est publiée dans sa Correspondance, sous la date probablement inexacte du 27 mai 1522, Agrippa étant à Genève en cette année. Elle semble être la réponse à une autre lettre écrite de Vic en Lorraine, le 12 mai 1525 (Ep. III, 69), dont on ne connaît pas non plus l'auteur. Quoiqu'il en soit du millésime qui doit rester attaché à la lettre du 27 mai, Agrippa ayant pu se trouver accidentellement à Lyon ce jour là, il y aurait peut être lieu de rapporter plutôt à sa correspondance avec Cantiuncula cette missive, où il est question de leur ami commun Brennonius, curé de Sainte-Croix à Metz, et de livres, sujets habituels de leurs entretiens.

sentiment. Nous avons signalé les témoignages d'admiration que, dans plus d'un endroit, Agrippa formule en sa faveur; en faveur de Luther incontestablement hérétique, dit-il, puisqu'il est condamné, mais hérétique vaincu, ajoute-t-il aussitôt, puisque sur le terrain de la discussion il n'a pas cessé de combattre, suivant lui, avec avantage. A Metz, en 1519, Agrippa se faisait le propagateur des écrits du novateur (Ep. II, 10, 30, 52). Il s'y posait comme un des partisans avoués du fauteur de l'hérésie; ce qui faisait de lui un personnage recommandable pour quelques-uns, suspect aux yeux du plus grand nombre (Ep. II, 48; III, 15, 16, 34). Il avait laissé dans cette ville, disent les chroniques messines, la réputation d'un disciple de Luther, et le curé de Sainte-Croix, son ami, y était l'objet des mêmes accusations (Ep. III, 8).

Nous venons de mentionner la fameuse thèse de l'hérétique vaincu, déposée en germe par Agrippa dans le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, développée avec insistance dans son *Apologia*, rappelée dans son épître au sénat de Cologne (Ep. VII, 26), et dans une lettre encore adressée à Mélanchthon, où il charge ce dernier de saluer de sa part le grand hérétique vaincu, serviteur de Dieu dans l'hérésie ¹. Il faut bien reconnaître après

1. « Salutabis mihi invictum illum hæreticum Martinum
« Lutherum, qui, ut in actibus ait Paulus, servit Deo secundum
« sectam quam hæresim vocant » (Ep. VII, 13).

cela que l'inquisiteur, les officiaux, et les magistrats de Cologne, redoutant le luthéranisme, avaient des raisons parfaitement fondées de mettre Agrippa et ses écrits en suspicion. Il serait assurément beaucoup plus difficile de justifier la protection que lui accordait, dans cette circonstance, le vieil Archevêque-Électeur, auprès de qui nous le voyons presque aussitôt sur le pied de la plus grande faveur.

Bayle croit qu'Agrippa aussi bien qu'Érasme, après avoir montré des sympathies évidentes pour Luther et Mélanchthon, se tinrent ensuite à l'écart et refusèrent de s'associer ouvertement à la réforme, parce qu'elle ne réalisait pas tous leurs désirs. Nous croyons bien plutôt que c'est par prudence qu'ils usèrent de réserve en ce qui la concerne. Pour ce qui regarde Agrippa, on ne saurait douter qu'il n'en fût ainsi. Il ne craignait ni les querelles, ni les luttes par la plume et par la parole; il les aimait au contraire; il les recherchait, bien loin de les fuir; il s'y montrait ardent jusqu'à la violence; mais il n'avait pas la fermeté de caractère qui défie la persécution. Dans sa conduite comme dans ses discours, il ne reculait pas, pour y échapper, devant certaines contradictions qui lui permettaient de jouer à la fois, sans aller jusqu'à compromettre sa sécurité, un double personnage, tantôt s'attaquant avec témérité aux doctrines et aux pratiques recommandées par la religion, tantôt affirmant son grand attachement pour elle. Il était, du reste, en cela d'accord avec les tendances pri-

mitives de la réforme elle-même, qu'inspirait à son début un respect incontestable pour les dogmes essentiels, joint à une grande hardiesse de discussion sur les questions secondaires, sur celles de discipline principalement, avec le mépris de l'autorité et la haine contre le clergé qui en était l'organe et le champion ¹.

Les faits que nous avons mentionnés précédemment se rapportent à la première partie de l'an 1533. La publication de la philosophie occulte est du mois de juillet de cette année. Quelques semaines auparavant, Agrippa se trouvait avec l'archevêque de Cologne aux eaux de Bertrich *Thermæ Vertrigie* ² (Ep. VII, 43 à 48). Le vieux prélat aimait les lettrés et les appelait volontiers près de lui. Agrippa s'était fait, au mois d'avril précédent, l'intermédiaire de ses instances auprès d'Érasme qu'il invitait alors de sa

1. On trouvera sur Agrippa et le protestantisme quelques explications encore, dans une note de l'appendice (n° X).

2. C'est comme hypothèse, et sous toutes réserves, que nous proposons de voir dans les *Thermæ Vertrigie* les eaux de Bertrich près Cochem, à quelques kilomètres de cette localité, en remontant une petite vallée qui s'ouvre sur la rive gauche de la Moselle, entre Trèves et Coblenze. Suivant M. H. Morley, dont nous avons mentionné plusieurs fois déjà l'ouvrage sur Agrippa, *The life of Agrippa*, etc. Londres, 1856, les *Thermæ Vertrigie* seraient les eaux de *Wiesbaden* : ce qui ne paraît guère acceptable. Nous mentionnons encore ailleurs (Appendice n° XI) d'autres identifications géographiques de M. H. Morley qui ne semblent pas non plus très justifiées.

part à venir le visiter à Bonn ou à Cologne (Ep. VII, 38). Maintenant il prend de nouveau la plume pour adresser le même appel à des personnages moins éminents, à quelques hommes d'un esprit cultivé que l'archevêque voudrait voir à ce moment autour de lui.

Agrippa, qui regrette ses livres et les charmes de l'étude, au milieu des délices de cette vie de loisirs et de dissipation, Agrippa s'associe avec empressement aux désirs de son noble patron. Il est d'abord question d'un médecin en crédit, Sigismundus Admiratus, qui avait assisté autrefois dans une maladie le comte Jean de Wiede, frère du prince Electeur (Ep. VII, 44, 45). On mande ensuite trois personnages qui semblent, de même que le docteur, habiter la ville de Coblenz, Joannes Dryander, également docteur en médecine, *ægrotorum salvator*; Antonius Adelbertus, homme d'affaires, auquel est appliquée la désignation de *causarum licitator*, c'est un avocat ou un procureur; et Cornelius Favius qualifié *mellicoquus pharmacorum pinsitor* (Ep. VII, 46), dans lequel il faut reconnaître tout simplement un maître apothicaire. Agrippa les salue amicalement de la part de l'archevêque, et les invite de sa part à venir près de lui, non pour aucun office sérieux, *non medicatum, non pharmacatum, non causidicatum*, mais pour les plaisirs de la conversation, de la table, du jeu et du bain, *sed confabulatum, sed potum, sed lusum et lavatum*.

— Notre médecin, leur dit-il, est le cuisinier;

pour officines scientifiques nous avons la cuisine ou le garde-manger, et la table est notre tribunal. Laissez vos graves occupations. Ici l'on ne pense qu'à boire, à jouer et à se divertir. Cependant ne venez pas les mains vides. Apportez-nous ce que vous pourrez de science aimable et charmante. Voilà ce que le prince vous demande; et, de notre côté, nous ne vous renverrons chez vous que bien régalez et, si cela vous convient, bien lavés. Venez donc, venez au plus vite (Ep. VII, 46).

Cette lettre est du 20 juin. Le surlendemain, les amis de Coblençe s'excusent de ne pouvoir se rendre aux désirs de l'illustre prélat qui, suivant les traditions de l'antiquité où un héros daignait s'approcher du tonneau de Diogène et entretenir Aristippe lavant ses légumes, condescend à rechercher amicalement la conversation de bien humbles savants.

— Noble exemple, disent-ils, dans ce siècle corrompu où l'on voit l'infamie remplacer l'honneur, les lettres céder à l'or, le vice primer la vertu, et les princes ne vouloir pour amis que les flatteurs qui les encensent (Ep. VII, 47, 48).

Les lettres des savants de Coblençe sont les dernières de la correspondance imprimée d'Agrippa. La disparition de ces intéressants documents laisse régner, à partir de ce moment, une grande obscurité sur le reste de l'existence du personnage. Sa vie est, d'ailleurs, maintenant bien près de son terme.

Avant d'arriver à cette extrême limite de nos informations, disons encore quelques mots des occupations d'Agrippa pendant les dernières années qu'il passe à Bonn, sous la protection et avec la faveur de l'archevêque de Cologne. Il fait imprimer alors (1533), en même temps que sa Philosophie occulte, et vraisemblablement pour en tirer également profit, une seconde édition de ses Commentaires sur l'*Ars brevis* de Raimond Lulle, publiés une première fois en 1531; son mémoire contre les accusations des théologiens de Louvain, *Apologia*, avec une dédicace au cardinal Campeggi; sa Plainte adressée à Chapuys sur le même objet, *Querela*. Ces deux derniers écrits sont réunis dans un volume qui porte la date de 1533, sans nom de lieu, mais qu'on a quelque raison de croire imprimé à Cologne. L'année suivante, 1534, Agrippa publie ce qu'il avait écrit jadis à Metz en 1519 contre le prieur des dominicains Claude Salini, touchant la monogamie de sainte Anne. Il y joint une dédicace à Jean Bruno de Pontigny ou de Niedbruck, médecin du duc de Lorraine et de la cité de Metz¹. Cependant on trouve dans la Correspondance générale, sous la date de l'année précédente, 1533, une lettre par la-

1. On trouvera dans une note de l'appendice (n° XVI) quelques renseignements sur ce personnage, et des observations sur l'analogie de son nom latinisé, *Brunonius*, avec le surnom *Brennonius* d'un autre ami d'Agrippa, Jehan Rougier, curé de Sainte-Croix de Metz, dont il a été souvent question précédemment, dans nos chapitres IV et V principalement.

quelle Agrippa dédiait déjà cette œuvre à son vieil ami de Metz, *Cantiuncula* (Ep. VII, 35). D'autres ouvrages qu'il ne fait pas connaître semblent encore indiqués par Agrippa comme étant alors entre les mains des imprimeurs (Ep. VII, 39). Il s'agit probablement des épigrammes en vers, et des discours encore inédits publiés l'année suivante à Cologne, avec une nouvelle édition du Couronnement de Charles-Quint, peut-être encore du mémoire au Sénat de Cologne imprimé aussi en 1535, mais à Strasbourg.

Tout à ses travaux d'éditeur, Agrippa s'occupe non seulement de ses propres ouvrages, mais encore de ceux des autres. Nous avons de lui, sous la date de l'année 1533, une préface pour les opuscules publiés à Nuremberg, de Godoschalcus Moncordius, religieux cistercien dont il cultivait alors l'amitié.

— On trouve dans ces écrits, dit Agrippa au lecteur, d'excellentes instructions sur la vérité évangélique : ouvrages vraiment profitables à la république chrétienne, et d'autant plus dignes d'éloges qu'ils sont plus vivement blâmés par ces théologastres de Cologne, que blesse tout ce qui est bon ; pour qui toute œuvre de piété est hérésie ; qui s'arrogent le droit de censurer et de condamner, sans daigner justifier leurs accusations par des textes ou par des raisonnements ; et qui, ne sachant faire autre chose que jalouser et attaquer les travaux des autres, n'ont jamais rien dit ni rien écrit pour l'utilité

de la famille chrétienne, dans cette tempête de schisme et d'hérésie (Ep. VII, 37).

La manière dont il est parlé par Agrippa des ouvrages de Godoschaleus Moncordius, son ami, nous renseigne suffisamment sur leur caractère. C'étaient, sans aucun doute, comme ses propres écrits, des compositions imprégnées de l'esprit de nouveauté, et dont l'auteur était vraisemblablement incriminé ainsi qu'Agrippa lui-même par les docteurs orthodoxes. Ce sont, il y a lieu de le croire, des pièces du débat que, de sa retraite de Bonn, celui-ci soutenait en 1533 contre les théologiens de Cologne.

A la même époque se rapportent certains renseignements que donne sur Agrippa Jean Wier, alors attaché comme disciple à sa personne. Jean Wier, né en 1515, était, en 1533, encore adolescent ; il devait s'illustrer dans la suite par de grands voyages, par la pratique de la médecine à la cour de Guillaume, duc de Clèves, et surtout par sa hardiesse à s'élever contre les odieux procès de sorcellerie, si fréquents au xvi^e siècle. Digne héritier de la sagesse et de l'humanité que montre Agrippa sur ces questions, Wier a écrit à ce sujet des ouvrages où il démontre l'inanité de ces rêveries. C'est dans son traité sur les prestiges, *De præstigiis dæmonum*, au livre II où il traite des prétendues merveilles attribuées aux magiciens, *de magis infamibus*, que Wier parle de son maître Agrippa. Il commence par laver sa mémoire de l'imputation d'avoir écrit certain li-

vre sur les cérémonies magiques, ajouté après sa mort à son traité de la philosophie occulte. Nous avons dit quelques mots précédemment de ce prétendu livre IV, soudé au traité d'Agrippa fort injustement et au grand préjudice de l'auteur, suivant Wier. Il ne diffère pourtant pas beaucoup, ce nous semble, des trois premiers livres qui sont l'œuvre incontestable du docte personnage, et ne nous paraît guère mériter les sentiments d'horreur que Wier manifeste à son égard, tout en déclarant que c'est un tissu de mensonges dénué de toute valeur. Jean Wier s'élève à cette occasion contre les calomnies accueillies par la crédulité populaire à la charge de son ancien maître, *olim hospes et præceptor*, comme il le qualifie. Nous avons déjà dit comment il explique l'étrange croyance, accréditée par certains écrivains, qu'Agrippa était accompagné par un démon familier caché sous la figure d'un chien qui ne le quittait pas. Agrippa aimait beaucoup les chiens et en a possédé un grand nombre ¹; nous avons vu qu'à Anvers, en 1529, sa maison en était pour ainsi dire remplie. A Bonn, il en avait encore. Il en possédait un, entre autres, qu'il appelait du nom français de *Monsieur*, dit Wier, et qu'il aimait au point de le souffrir à sa table et jusque sous la

1. Un des chiens d'Agrippa, nommé *Filiolus*, a eu les honneurs d'une épitaphe et de plusieurs pièces de vers composées par Hilarius Bertulphus Ledius, ami d'Agrippa, et conservées parmi les œuvres de ce dernier. (*Opera*, t. II, pp. 1148-1150.)

couverture de son lit. Son chien préféré ne le quittait guère, et, pendant les travaux du maître et de l'élève, il restait couché entre eux deux. Cela se passait, dit encore Wier, à l'époque où Agrippa répudia en 1535, à Bonn, sa troisième femme.

Wier nous peint Agrippa menant une vie studieuse; enseveli au milieu des papiers et des livres, *inter supellectilem chartaceam*; retiré dans un cabinet de travail, *in musceo sive hypocausto*, où il restait enfermé quelquefois une semaine entière, et suivant de là, grâce à des correspondances étendues, ce qui se passait dans les pays les plus éloignés. Le vulgaire attribuait ces informations au chien favori dans lequel il voulait voir un démon. Elles étaient dues tout simplement, dit Wier, aux savants hommes de qui Agrippa recevait presque journellement des lettres. Nous trouvons, en effet, dans la Correspondance d'Agrippa, de nombreuses missives contenant des indications de ce genre, sur les événements contemporains.

— C'est alors, dit ailleurs Jean Wier, qu'ayant mis la main sur la stéganographie de Tritheim, je lus à la dérobée ce livre tout rempli de figures étranges, où sont donnés les noms des démons, et qu'après l'avoir lu je le copiai à l'insu de mon maître.

Voilà ce que, dans son livre, Jean Wier nous apprend de l'existence d'Agrippa pendant son séjour à Bonn. C'est dans le même écrit que celui-ci est dit, comme nous l'avons rapporté tout à

l'heure, avoir en 1535 répudié dans cette ville une femme qu'il avait épousée peu de temps auparavant à Malines. Cette brève indication est tout ce que nous savons de ce troisième mariage d'Agrippa. Quoique nous n'ayons, en ce qui concerne le fait, que des renseignements très insuffisants, on ne saurait le révoquer en doute ; car il nous est révélé par un homme digne de foi qui ne pouvait être que bien informé à cet égard, puisqu'il vivait alors dans la maison d'Agrippa dont il était le disciple, et dont il est resté l'ami. Nous voyons par ce témoignage que, pendant une partie au moins de 1535, l'année même de sa mort, Agrippa était encore à Bonn.

C'est à cette date de 1535 qu'appartiennent les dernières publications qui aient été faites des écrits d'Agrippa, de son vivant. Les ouvrages imprimés alors sont, comme nous l'avons dit, le mémoire en forme d'épître adressé, en 1533, au sénat de Cologne contre l'inquisiteur Conrad d'Ulm qui faisait alors opposition à la publication de la philosophie occulte, et un recueil de discours, *Orationes decem*, mentionnés dans le privilège impérial du 12 janvier 1529 (1530, n. s.). Ces discours, avec des épigrammes en vers qui étaient comme eux encore inédites, sont joints à une seconde édition de l'histoire du couronnement de Charles-Quint donnée pour la première fois à Anvers en 1530. Les Discours, les Épigrammes et l'Histoire du couronnement forment un volume qui, sous la date de 1535,

porte la signature de Jean Soter, l'imprimeur de la philosophie occulte, avec la marque de Cologne. Quant à l'épître au sénat de cette ville, c'est à Strasbourg, chez Pierre Schoeffer, qu'elle a été publiée. Il ne s'était probablement trouvé à Cologne aucun imprimeur assez osé pour y consacrer ses presses.

En 1535, suivant Wier à qui nous devons ces derniers renseignements sur son maître, Agrippa se rend à Lyon où le roi François I^{er} le fait saisir et jeter en prison pour avoir écrit contre la reine-mère, est-il dit. Mais, grâce à l'intervention et aux prières de ses amis, il est bientôt remis en liberté. C'est dans ces termes trop succincts que nous sommes informés du retour d'Agrippa en France à cette époque. Nous ne savons pas quels motifs avaient pu l'y ramener. Nous ignorons même s'il voulait, oui ou non, en s'y transportant de nouveau, abandonner tout à fait alors la résidence de Bonn adoptée par lui depuis deux ou trois ans à peine. Ce que nous savons, c'est qu'il ne devait plus revoir ces lieux où s'étaient accomplis les derniers actes de polémique de sa vie agitée. Quelles raisons avait-il eues de les quitter ? Était ce un dernier effet de cette impatience naturelle qui l'avait toujours empêché de se fixer nulle part ? Était-ce le résultat de quelque persécution, de quelque difficulté nouvelle ; ou bien, comme on l'a dit aussi, la nécessité de suivre de près à Lyon l'exécution d'une édition complète de ses œuvres qui, à ce qu'on prétend, y

aurait été, ce qui est au reste plus que douteux, donnée vers cette époque ?

Quoiqu'il en soit, Agrippa s'était, en 1535, transporté de Bonn à Lyon. Cette démarche n'avait pas été heureuse pour lui. Arrivé à Lyon, il s'était vu, ainsi que nous l'avons rapporté tout à l'heure d'après Wier, jeter en prison par ordre du roi ; traitement rigoureux motivé, est-il dit, par la hardiesse avec laquelle il aurait écrit antérieurement contre la reine-mère. Du reste, cette princesse, morte le 22 septembre 1531, depuis longtemps par conséquent, ne saurait être accusée d'avoir pris part à la vengeance exercée en son nom contre Agrippa en 1535. Nous ignorons de quelle nature étaient les écrits reprochés alors à celui-ci. Certains passages un peu vifs de ses anciennes lettres, que nous avons citées précédemment, seraient-ils la cause unique des rigueurs exercées alors contre lui ? On pourrait peut-être, pour les expliquer, rappeler bien plutôt les imprudentes allégations introduites par l'écrivain contre l'honneur de la maison royale de France, dans sa diatribe sur la noblesse, au chapitre LXXX de son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences. Nous avons donné, à la fin de notre chapitre v^e, un extrait de cette audacieuse digres-

1. On a des raisons sérieuses de douter qu'une édition générale des œuvres d'Agrippa ait été exécutée de son vivant. On trouvera quelques explications, à ce sujet, dans une note de l'appendice (n^o XXXII).

sion ¹. L'ouvrage qui la contient avait été publié quatre ans auparavant déjà, mais postérieurement à la sortie d'Agrippa des États du roi où il osait maintenant reparaitre. Il ne serait pas étonnant qu'on eût saisi ainsi la première occasion qui se présentait de lui demander compte de ses injurieuses assertions. On se départit heureusement sans trop tarder de ces rigueurs, grâce aux supplications des amis, dit-on, qu'il avait encore en

1. Agrippa rappelait dans ce passage, que nous avons signalé ci-dessus, page 81, une opinion singulière sur la prétendue origine plébéienne de Hugues Capet, fils d'un boucher, y est-il dit. Cette opinion était ancienne et pouvait avoir, croit-on, pour point de départ quelque légende populaire. On en trouve les premiers témoignages écrits dans le poème du *Purgatoire* de Dante, qui avait pu la recueillir en France lors d'un voyage qu'il y a fait vers la fin du xiii^e siècle; et dans un roman français en vers, *Hugues Capet*, composé au commencement du xiv^e. M. le marquis de la Grange, qui a publié en 1864 le roman de *Hugues Capet* dans la collection intitulée *Les anciens poètes de la France*, donne ces indications dans la préface qui précède cette publication, où il signale également la mention du fait par Agrippa. Il pense que Corneille Agrippa, qui avait hanté l'Italie, avait pu emprunter cette notion au poème de Dante, jugeant avec raison qu'il n'est guère possible de lui supposer la connaissance d'un poème français du xiv^e siècle dont il n'existait alors que de rares copies manuscrites. L'hypothèse de M. le marquis de la Grange est fort admissible; mais il en est une autre, qui ne serait pas non plus sans valeur; c'est qu'Agrippa eût recueilli la notion singulière en question, dans un livre allemand dont on avait déjà deux éditions avant l'époque où il se rendit en Italie; ce qui montre combien l'ouvrage était déjà répandu

France. Il put ainsi sortir de prison; mais il ne revint ni à Bonn, ni à Cologne.

La fin d'Agrippa était proche. Elle aurait été misérable, si l'on en croyait certains témoignages qui le font mourir soit dans une auberge, soit dans un hôpital, à Lyon, ou à Grenoble. Mais à ces indications se mêlent des particularités d'un caractère tout légendaire que nous avons déjà relatées et qui sont peu faites pour leur donner crédit. C'est là que sur son grabat Agrippa aurait eu, suivant ces récits, pour unique et persévérante compagnie un chien noir qui ne le quittait pas, et sous la forme

alors. Ce livre est un roman populaire publié sous le titre de *Hug Schapler*, en 1500 et en 1508, chez Hans Grüninger, imprimeur à Strasbourg. Le roman populaire avait pour origine une traduction allemande du vieux poème français, due à une princesse de Lorraine-Vaudémont, épouse d'un comte de Nassau-Sarrebruck, laquelle avait exécuté ce travail entre 1437 et 1456. La date de 1437 est celle d'un premier ouvrage *Lother et Maller* écrit par elle et rappelé dans le second; 1456 est l'année de sa mort. Il faut dire cependant que l'hypothèse admise par M. le marquis de la Grange a pour elle cette considération que la proposition énoncée par Agrippa, touchant Hugue Capet, « ignobilis atque e lanione progenitus » rapprochée du vers où Dante fait dire à ce prince « Figliuol fui d'un beccajo di Parigi », se rapporte mieux à cette dernière version qu'à celle fournie par le poème français du xiv^e siècle et reproduite dans le roman allemand publié au xvi^e, suivant laquelle Hugues Capet serait fils, non pas précisément d'un boucher, mais de la fille d'un riche boucher de Paris et d'un chevalier, sire de Beaugency. Agrippa pouvait, d'ailleurs, connaître et le roman allemand de *Hug Schapler* et le poème de Dante.

duquel se serait caché, assurait-on, un démon familier guettant l'âme du magicien pour s'en emparer à l'instant de sa mort. Ce chien, ajoutait-on, chassé violemment par Agrippa au moment suprême, serait allé, furieux, se noyer dans la rivière voisine. Cette légende est réfutée par Guy Allard qui écrivait au siècle suivant, et qui nie en même temps qu'Agrippa soit mort, ainsi que plusieurs le prétendent, à l'hôpital.

Suivant Guy Allard, collectionneur attentif des traditions et des notions historiques de toute sorte concernant Grenoble et le Dauphiné¹, Agrippa mourut dans cette ville, non pas à l'hôpital, dans la maison de Saint-Antoine de la rue de la Perrière, comme quelques-uns l'ont prétendu, dit-il, mais au logis même de M. François de Vachon, président au parlement du Dauphiné, qui l'avait recueilli chez lui, et par les soins de qui il fut inhumé honorablement dans l'église des frères Prêcheurs; circonstance d'où il est permis de conclure qu'Agrippa mourut en catholique. Guy Allard connaissait le lieu précis où avait été déposé son corps, à une place qui, depuis la destruction de l'église des Dominicains par les protestants, en 1562, était, dit-il,

1. Guy Allard, né en 1645 et mort en 1716, conseiller du roi, et, en dernier lieu, président de l'élection de Grenoble, avait composé de toutes les notes historiques recueillies par lui un dictionnaire qui était resté inédit et qui a été publié de nos jours seulement, en 1864, par M. H. Gariel, conservateur de la bibliothèque de la ville de Grenoble.

marquée par une pierre, au côté gauche de la porte du couvent, dans la cour du collège des frères Prêcheurs.

Chorier, compatriote et contemporain de Guy Alard, est d'accord avec les déclarations de celui-ci, dans ce qu'il rapporte de la mort d'Agrippa à Grenoble, et de son inhumation dans l'église des frères Prêcheurs de cette ville. Mais, suivant lui, la maison où mourut Agrippa était celle qu'avait possédée et où était mort, en 1457, le jurisconsulte Guy Pape. Elle était, ajoute-t-il encore, située dans la rue des Clercs, et appartenait à cette époque à M. Ferrand, conseiller au parlement du Dauphiné. Quant à l'église des frères Prêcheurs, où Agrippa fut enterré, construite au commencement du xv^e siècle sur l'emplacement d'une autre plus ancienne, elle contenait, dit Chorier, des sépultures qui furent violées à l'époque de sa destruction pendant les guerres de religion au xvi^e siècle, malgré le respect que devraient toujours inspirer les tombeaux. « Celui du célèbre « Corneille Agrippa était, dit encore le même écrivain, un de ceux qui en méritoient le plus. Son « épitaphe s'y lisoit sur une table de métal qui a « longtemps roulé dans les chambres des religieux ; « l'illustre M. de Boissieu l'ayant même vû¹. »

1. Les renseignements fournis par Chorier sur la mort et la sépulture d'Agrippa sont consignés dans la vie du jurisconsulte Guy Pape, placée, par lui en tête de l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de : *La jurisprudence du célèbre conseiller et jurisconsulte Guy Pape, etc.* . . . Lyon 1692. Chorier avocat

Ces particularités circonstanciées ne laissent subsister, croyons-nous, aucune incertitude sur la manière dont finit Agrippa. Elles s'accordent, au reste, avec un témoignage d'une véritable autorité en ce qui le concerne; celui de son disciple Jean Wier, qui, après avoir parlé de l'emprisonnement d'Agrippa à Lyon en 1535 et de son élargissement, grâce aux démarches de quelques amis, ajoute avec son laconisme habituel : « Quelques mois plus tard, à Grenoble en Dauphiné, Agrippa s'endormait dans le Seigneur. A cette époque, j'étais à Paris ¹. »

Agrippa, né en 1486, était alors âgé de quarante-neuf ans. Ainsi se terminait pour lui une vie troublée par mille agitations, dans laquelle il avait connu les fortunes les plus contraires; le bonheur de l'inté-

au parlement de Grenoble, vivait, comme Guy Allard, au xv^e siècle. Il était quelque peu son aîné cependant, étant né en 1609; et il mourut en 1692.

1. Nous ne possédons pas la date précise de la mort d'Agrippa. Suivant quelques-uns, le fait aurait eu lieu en 1534; suivant d'autres, en 1535, ou même en 1538 d'après la légende qui accompagne un ancien portrait gravé du personnage (Appendice n° XXXIII). Entre ces trois dates, nous adoptons celle de 1535 qui a pour elle le témoignage de Jean Wier, disciple et ami d'Agrippa, mieux informé qu'aucun autre assurément sur ce point. Jean Wier ne donne pas, il est vrai, la date même de la mort de son maître; mais, après avoir parlé de son emprisonnement à Lyon en 1535, il ajoute qu'il mourut quelques mois plus tard; ce qui ne peut s'étendre jusqu'en 1538 et ne saurait non plus remonter à 1534.

rieur et les troubles domestiques, les faveurs des grands et leurs persécutions; la prospérité à certains moments, dans d'autres, les difficultés de l'existence et jusqu'aux étreintes du besoin. Celles-ci ont souvent éprouvé Agrippa en différents temps, notamment, à ce qu'il semble, dans la dernière partie et à l'extrême limite de son existence. Cela devrait suffire, comme le font observer quelques apologistes, pour prouver sur certains points qui jadis avaient de l'importance, mais qui en auraient beaucoup moins aujourd'hui, l'innocence d'un homme injustement accusé d'avoir vécu dans le commerce des démons; d'avoir à son gré usé de leur puissance; d'avoir enfin, grâce à ses connaissances dans les sciences occultes et à l'aide de coupables pratiques, fabriqué à volonté de l'or et disposé de la fortune.

On voudrait naturellement savoir ce qui a pu survivre à Agrippa de la nombreuse famille dont il était entouré pendant sa vie. De sa troisième femme répudiée à Bonn après une très courte union, ce semble, nous ne savons presque rien. Il n'y a pas lieu de penser qu'il en ait eu aucun enfant. Mais la première lui avait donné un fils qui aurait pu avoir environ vingt ans à la mort de son père, s'il vivait encore à ce moment, et de la seconde il avait eu, indépendamment d'une fille morte en bas âge, cinq autres fils dont l'aîné n'aurait eu que treize ans à peu près en 1535. Agrippa, on le voit, avait eu six fils. Le dernier étant né à Anvers, en 1529 seulement, il

aurait dû en amener cinq dans cette ville quand il s'y transporta en 1528. Il n'en avait cependant auprès de lui que quatre à ce moment (Ep. V, 43). On est ainsi conduit à penser qu'il en avait peut-être déjà perdu un à cette date, soit le fils de sa première femme, soit le premier ou le quatrième de ceux de la seconde, le premier Haymon né à Genève en 1522, le quatrième dont nous ne connaissons pas le nom, né à Lyon en 1527. Quant au deuxième et au troisième fils de cette seconde femme, nés l'un et l'autre à Lyon également, Henri en 1524 et Jean en 1525, ce sont précisément les seuls enfants d'Agrippa que nous sachions avec certitude lui avoir survécu, et c'est en Dauphiné, non loin du lieu où leur père est mort, que nous trouvons ultérieurement leur trace; ce qui induirait à penser, soit dit en passant, que le retour en France d'Agrippa, en 1535, avait pu être tout autre chose qu'un simple voyage, et aurait eu plutôt le caractère d'un de ces changements complets de résidence dont on trouve maint exemple dans sa vie accidentée.

Guy Allard a recueilli et nous a transmis ce renseignement, que Henri, fils d'Agrippa, aurait vécu à Saint-Antoine de Viennois où, dit-il, la famille de Fasson lui avait succédé. Chorier a connu aussi et il mentionne, comme Guy Allard, la résidence à Saint-Antoine du fils d'Agrippa. Il se trompe seulement, quand il ajoute qu'Agrippa s'était lui-même fixé dans cette ville; qu'il s'y était marié, et qu'il y avait eu de son mariage ce fils héritier de son

nom et de ses biens. Nous sommes parfaitement en mesure de rectifier ce que contiennent d'inexact ces indications. Il suffit pour cela de rappeler que, d'après des témoignages dignes de foi, d'après celui de Jean Wier, disciple dévoué d'Agrippa notamment, la même année, 1535, avait vu son départ de Bonn, son emprisonnement à Lyon, et, ce semble, sa mort à Grenoble. Chorier s'est nécessairement trompé en disant qu'Agrippa s'était alors fixé à Saint-Antoine de Viennois ; qu'il s'y était marié et y avait eu son fils Henri sur la naissance duquel nous avons, dans des termes authentiques, des renseignements tout différents, dont nous dirons tout à l'heure quelques mots. Chorier mérite plus de confiance quand il ajoute, à propos de ce fils d'Agrippa : « Il fut moins sçavant et moins considéré que son père. En effet, ses concitoyens prétendirent l'assujettir aux charges dont les nobles sont exempts ; ce qui fit naître entre eux une contestation qui fut portée et traitée au parlement. J'ay des écritures faites pour lui dans ce procès. »

Ces derniers renseignements sont confirmés, au moins en partie, par la teneur d'un document venu jusqu'à nous, qui paraît se rapporter au procès même dont parle Chorier. Il s'agit d'une enquête ayant pour objet d'établir la filiation d'Henri et de Jean, tous deux fils d'Agrippa. Cette enquête est faite par devant Me Benoît Dutroncy, notaire royal à Lyon, le 5 octobre 1560. Il y est dit que Henri Corneille Agrippa, tant pour lui que pour son

frère Jehan Corneille Agrippa, a fait procéder, par la voie de la commune renommée à la constatation de leur filiation légitime, en recueillant à cet effet les témoignages de personnes qui avaient connu à Lyon ses père et mère, à l'époque de sa naissance et de celle de son frère ¹. Henri prend, dans ce document, la qualité de « fils naturel et légitime de « feu noble homme, maître Henri Corneille Agrippa, « en son vivant docteur ez droictz, natif de la ville « de Coloxgne en Allemagne, et habitant Lyon. »

Nous n'avons aucun renseignement sur la suite et la conclusion de cette affaire. L'enquête qui nous est parvenue établit purement et simplement la filiation d'Henri et de Jean, tous deux fils d'Agrippa; elle ne fournit, d'ailleurs, aucune preuve du prétendu état de noblesse de leur père. Nous savons à quoi nous en tenir sur le fond de cette question pour ce qui regarde Agrippa lui-même; mais on ne peut pas inférer de là que ses enfants n'aient pas réussi à faire prévaloir à cet égard une opinion qui aurait été après tout d'accord avec les titres fastueux pris publiquement par leur père au frontispice de ses ouvrages, et rappelés peut-être dans l'épitaphe gravée sur une plaque de métal qui décorait, dit Chorier, sa tombe, à l'église des frères Prêcheurs de Grenoble. Cette tombe détruite en 1562 seulement, suivant Guy Allard, était encore en place en 1560,

1. On trouvera un extrait de ce document dans une note de l'appendice (n° VIII).

à l'époque du procès. Il est permis de croire qu'elle ne contredisait pas, si elle ne suffisait pas pour les justifier, les prétentions qui avaient donné naissance à ce débat judiciaire. Nous possédons, au reste, un document favorable à l'opinion que les fils d'Agrippa auraient obtenu gain de cause dans le procès de 1560, relatif à leur qualité. C'est une quittance fournie ultérieurement, sous la date de 1572, pour le compte et en vertu d'une procuration de l'ainé des deux frères, Henri, lequel y est nommé et qualifié « Noble Henry Corneil Agrippa de Saint-« Anthoine de Viennois ' ».

Les particularités du procès de 1560 nous autorisent à penser que, des sept enfants d'Agrippa, il n'existait plus à cette dernière date, vingt-cinq ans après sa mort, que ses deux fils Henri et Jean seulement. Postérieurement à l'incident qui nous révèle ainsi leur existence à cette époque, nous trouvons encore, en 1572, ainsi qu'il vient d'être dit, une mention de Henri, sans qu'il soit alors question de Jean; puis nous n'entendons plus parler ni de l'un de ni l'autre. Leur souvenir s'efface; nous ignorons s'ils ont laissé eux-mêmes des enfants. En ce ce qui concerne l'ainé des deux au moins, il y a lieu

1. Cette quittance concerne les arrérages d'une rente constituée sur la ville de Paris. L'original sur parchemin en est conservé au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris, dans la collection dite : *Pièces originales*, vol. 208, n° 4665.

de rappeler à ce propos le passage de Guy Allard, que nous citions tout à l'heure, dans lequel il est dit que Henri aurait vécu à Saint-Antoine de Viennois, où, est-il ajouté, la famille de Fassion lui avait succédé. Cette indication n'est pas sans quelque ambiguïté. Elle pourrait s'entendre du fait, par exemple, que les Fassion auraient succédé à Henri dans la possession, à un titre quelconque, de la demeure occupée par lui à Saint-Antoine de Viennois. Mais elle peut aussi, et nous inclinons vers cette interprétation, exprimer l'idée d'une substitution résultant notamment de ce que Henri n'aurait laissé d'autre héritier qu'une fille entrée par mariage dans la famille de Fassion. Cette famille, encore existante aujourd'hui¹, se trouverait, en effet, avoir succédé ainsi à Henri, comme le dit Guy Allard, et représenterait par conséquent la descendance féminine d'Agrippa ou plutôt de cet Henri, son troisième fils. Quant au quatrième, Jean, frère cadet de celui-ci, nous ne savons absolument rien de lui depuis l'enquête de 1560, et nous ne pouvons dire si par lui au moins la descendance masculine d'Agrippa s'est, oui ou non, prolongée encore. On n'a aucune raison de penser, en tout cas, qu'elle ait subsisté bien longtemps, ni surtout qu'elle ait duré jusqu'à nos jours.

Parvenus au terme de cette étude, nous pouvons nous demander, en connaissance de cause, ce qu'é-

1. Renseignement fourni par M. de Rivoire La Batie, très au courant de l'histoire des familles du Dauphiné.

tait Agrippa et porter un jugement final sur ce qu'il a fait et sur ce qu'il a laissé. L'homme dont nous venons de suivre l'étrange destinée et que nous avons vu finir obscurément après des alternatives de prospérité et de misère ; cet homme avide de notoriété et porté d'instinct vers les singularités et les nouveautés, incapable de se fixer et volontiers hors des voies régulières, entraîné souvent par les folles espérances et incessamment ramené de ses illusions par la force des choses à l'implacable réalité, en lutte perpétuelle avec les embarras de l'existence, réduit et amoindri par le besoin ; cet homme avait le tempérament et il a eu la vie d'un aventurier. Il n'était cependant pas dénué de valeur. Il était, au contraire, pourvu richement de dons naturels et ne manquait pas de quelques uns des mérites qu'on acquiert par le travail et la réflexion.

Certaines qualités essentielles ne font pas défaut chez Agrippa. Il a un fonds de bonté, des sentiments généreux qui se manifestent en plus d'une occasion, et, dans son œuvre même de charlatanisme, des accès de loyauté. C'est ainsi qu'on le voit pardonner avec indulgence les friponneries du Flammingus ; retenir sur la pente des spéculations abusives, où il l'a fait involontairement glisser, le père Lavinius ; résister tant qu'il peut avec une évidente sincérité aux exigences de la reine Louise, dans ses fantaisies astrologiques ; se mettre généreusement, dans d'autres circonstances, au service des malheureux, quand par exemple il prend à Metz

la défense de la vieille paysanne que l'inquisiteur voulait conduire au bûcher. Il est bon ami et bon maître, plein de tendresse pour les siens, chef de famille attentif et consciencieux. Le dévouement de ses amis, l'affection de ses serviteurs et de ses disciples dont on a mainte preuve, comme la chaleureuse apologie que fait de lui après sa mort son élève Jean Wier, sont autant de témoignages qui déposent en sa faveur. Ses mœurs étaient pures. Ni l'histoire, ni même la légende ne relèvent aucun fait contraire à l'opinion favorable que font concevoir de lui, à cet égard, et ce qu'on sait de ses actes et ce qu'on lit dans ses écrits. Sa conduite dans le mariage, les opinions énoncées par lui sur ce grave sujet ne sont pas moins dignes d'estime. Agrippa est religieux. Il donne de sa piété des preuves irrécusables, notamment à l'occasion de la mort de sa première femme et de celle de la seconde. Mais ce trait particulier de sa physionomie reçoit quelques ombres de la haine passionnée qu'il manifeste pour les prêtres, pour les moines surtout, et de la hardiesse de ses opinions indépendantes, en fait de religion. Cette hardiesse, qui va parfois jusqu'à la licence, est d'ailleurs chez lui toute dans l'esprit; elle n'est nullement dans le caractère; elle se montre moins dans ses actes que dans son langage, avec lequel sa conduite est souvent sur ce point en contradiction.

On relève ainsi chez Agrippa d'incontestables qualités du cœur et de l'esprit. Il y joint malheureusement de graves défauts et des tendances funestes. Il

est vindicatif, porté à la lutte, aux procédés agressifs, aux propos mordants, aux invectives, où il ne connaît ni bornes ni mesure. Frondeur et rebelle à toute discipline, il a l'humeur satirique : source pour lui de bien des disgrâces, et de presque tous ses malheurs. Il est inconstant, mobile, inconsideré, paradoxal et livré à la contradiction. On le voit souvent dirigé par des considérations d'intérêt, quoique proclamant bien haut en toute occasion son désintéressement ; dominé par une certaine pusillanimité, tout en vantant sa résolution et son courage. Il se montre avide des faveurs des grands et empressé à les servir, malgré ses protestations d'amour de l'indépendance, malgré ses révoltes contre toute subordination, fût-ce même celle qui est due à la règle. Contrastes frappants qui naissent d'un désaccord fondamental entre son esprit et son caractère : esprit ouvert, plein de vivacité et d'activité ; caractère faible, inconsistant, déréglé.

On voit, par ce qui vient d'être dit, ce qu'était Agrippa. Quant à ce qu'il a fait, c'est à sa conduite et à ses écrits qu'il faut le demander. De sa conduite procède une vie mal ordonnée, troublée par des malheurs dont il est presque toujours le principal auteur. A cette existence il manque surtout la direction que peut seule donner une moralité sans défaillance. Ambitieux de jouer un rôle et de se faire une place au milieu des hommes de son temps, Agrippa pour y parvenir s'engage successivement dans des voies diverses. Il ne sait entrer

dans aucune par des moyens réguliers, ni les suivre avec persévérance. Le charlatanisme lui fournit ses moyens d'action. Dans ses premières années, il est l'âme d'associations secrètes et tire profit de l'influence qu'il y exerce. Il vise ensuite à la considération publique; mais, au lieu de la commander par l'autorité surtout d'un mérite sérieux, il la poursuit par des artifices, quelquefois même par l'imposture.

Issu d'une famille de condition moyenne, Agrippa se donne pour noble; égaré un instant dans les camps, fourvoyé accidentellement dans la vie de soldat pour laquelle il n'est pas fait et dont il se hâte de fuir les périls et les fatigues, il se pose plus tard en homme de guerre, et se pare des honneurs de la chevalerie militaire. Pourvu du titre modeste de maître ès-arts après de simples études d'humanités, il se fait passer successivement pour théologien et pour docteur non seulement en droit civil et en droit canon, mais encore en médecine; trompant l'opinion grâce à quelques notions acquises par des travaux accidentels et peu suivis.

Incomplètement muni des connaissances d'un ordre sérieux, dans le champ desquelles il se serait vu nécessairement exposé à trouver des critiques, des émules et des maîtres, il se tourne d'un autre côté, et cherche ailleurs une supériorité moins exposée à être contestée. Il a recours au prestige que l'ignorance de son temps accorde à la pratique des arts et des sciences occultes, dont il se déclare un

adepte. Séduit peut-être lui-même dans ses années de jeunesse par ces connaissances étranges, il les cultive plus tard sans sincérité et sans y croire. Pour s'emparer des esprits en les abusant, il fait de la cabale, de l'astrologie, de la philosophie hermétique, de l'alchimie. Dans le cadre assez mal déterminé qu'elles lui offrent, il se meut avec hardiesse et en impose à la crédulité. C'est sur les apparences trompeuses de ce bizarre appareil scientifique, fort en crédit de son temps, qu'il fonde sa réputation de savoir; c'est à cette source qu'il emprunte le sujet de ses leçons, de ses lectures publiques à Dole, à Pavie, à Turin. Appuyé sur des opinions hasardées, sur des doctrines hétérodoxes qui se dérobent à la discipline de la science régulière, il s'applique à exciter la curiosité. Il pose avec témérité des thèses singulières; il étonne et amuse par de décevantes spéculations. Il exerce ainsi sur ceux qui l'approchent un incontestable attrait, et sa renommée s'étend au loin. On vient le visiter, on lui envoie des disciples, on lui demande des avis. Il entretient habilement par tous les moyens le prestige d'une réputation dressée avec art.

Parlant surtout aux imaginations, Agrippa est un homme apprécié non sans passion par chacun, à son point de vue particulier, jugé d'après les impressions les plus diverses. Pour beaucoup, c'est un sorcier : le duc de Vendôme ne veut voir en lui qu'un devin; la reine Louise de Savoie le considère surtout comme un habile astrologue. Pour d'autres,

c'est un savant : Trithem, Érasme lui-même proclament son grand savoir. Il a jusqu'à la fin, et au milieu de ses plus graves écarts, des admirateurs passionnés et des partisans enthousiastes. Le clergé lui en fournit qui sortent de ses rangs les plus élevés ; dans le nombre on compte des évêques, des cardinaux, et jusqu'à un légat même du Saint-Siège, le cardinal Campeggi.

Dans l'appréciation des faits qui caractérisent la conduite d'Agrippa, on ne saurait négliger la part prise par lui aux débats religieux de son temps. L'indépendance et la hardiesse naturelles de son esprit le portent du côté des réformateurs, en même temps que le manque de résolution et le défaut de fermeté de son caractère lui inspirent des protestations d'entière soumission à l'orthodoxie et à la règle. Les rigueurs exercées contre les dissidents le retiennent et lui font garder une certaine réserve quant aux actes. En même temps, il déclare, en toute occasion, sa ferme volonté de ne pas se séparer de l'Église. On ne saurait méconnaître cependant l'influence positive exercée par lui dans le sens du protestantisme militant. Cette action très décidée se manifeste notamment dans ses relations à Metz avec le religieux célestin Claude Dieudonné.

Nous venons de dire ce qu'on doit penser des actes d'Agrippa. Pour ce qui est de ses écrits, nous renverrons, sans nous y arrêter ici, aux appréciations que précédemment déjà nous avons eu occasion d'en faire. Par le fond aussi bien que par la

forme, ils témoignent des qualités comme des défauts de son esprit et de son caractère. La plupart étalent un appareil d'érudition qui pourrait bien n'être le plus souvent que le résultat de simples compilations. Mais on y trouve aussi des traits nombreux d'observation, d'invention, et surtout de passion, qui appartiennent proprement au génie de leur auteur. Presque tous les ouvrages d'Agrippa nous sont parvenus et ont été reproduits par de fréquentes publications du vivant même de l'écrivain, ou après lui, pendant le cours du xvi^e siècle, du xvii^e, du xviii^e, et jusque dans le nôtre.

Parmi ces œuvres, dont nous nous sommes appliqué à faire connaître les principales, celles qui ont par-dessus toutes les autres l'empreinte de l'originalité sont les compositions satiriques. A leur tête il faut placer, pour l'importance de ses développements, le *Traité de l'incertitude et de la vanité des sciences* (1526). Nous signalerons ensuite les deux *factums* contre le franciscain Catilinet (1510), et contre les médecins d'Anvers (1530); l'*Apologie* et la *Plainte* contre les théologiens de Louvain (1532); la *Requête* contre l'inquisiteur et les docteurs de l'université de Cologne (1533), et quelques-unes des pièces de la Correspondance ayant le même caractère, particulièrement importantes par leur étendue et par leur destination première. On trouve encore des passages animés de l'esprit satirique dans les deux traités de la prééminence du sexe féminin (1509) et du sacrement du mariage (1526).

D'autres écrits, le Dialogue sur l'homme (1516), le traité de la Connaissance de Dieu (1516), celui du Péché originel (av. 1519), le Discours contre la théologie païenne (av. 1526) et surtout les pièces de la polémique pour la monogamie de sainte Anne (1519) sont imprégnés d'un esprit indéniable de libre examen, sur des questions réservées jusque-là aux docteurs orthodoxes exclusivement.

L'histoire du couronnement de Charles-Quint (1530) et l'oraison funèbre de la princesse Marguerite d'Autriche (1530) ne sont guère que des amplifications de rhétorique, plutôt que des pages d'histoire proprement dite. C'est dans certaines lettres et dans quelques chapitres du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, qu'on trouve la preuve des connaissances historiques d'Agrippa, de ses études et de ses travaux dans cette direction.

De toutes les œuvres d'Agrippa, celles qui ont certainement le plus attiré l'attention de ses contemporains, celles qui ont le plus contribué à faire naître et à soutenir, longtemps encore après sa mort, sa réputation, sont celles qui appartiennent au domaine des sciences secrètes, la Philosophie occulte et la Géomantie. Ces écrits sont pour nous de curieux répertoires des opinions accréditées au temps où vivait leur auteur, sur les sujets particuliers qu'il y a traités. Ces vaines spéculations n'ont en elles-mêmes aucune portée scientifique assurément, mais le tableau que nous en trace Agrippa peut être utilement consulté comme un témoignage

de l'état des esprits dans le siècle auquel il appartient, et de ce qui constituait, à cette époque, le domaine des arts et des sciences occultes. Ces étranges conceptions méritent, on le voit, d'être étudiées à titre au moins de documents historiques. Mais, pour leur conserver à ce point de vue toute leur valeur, il ne faut pas les séparer du cadre qui en accompagne naturellement l'exposition, c'est-à-dire de la vie elle-même de celui à qui nous en devons la connaissance, avec le complément d'informations qui ressort à cet égard de ses autres écrits.

Les ouvrages d'Agrippa, avec son histoire pour vivant commentaire, fournissent ainsi des renseignements intéressants sur ce qu'étaient, au commencement du xvi^e siècle, les sciences et les arts occultes dont nous avons succinctement indiqué dans notre introduction le passé, en disant quel avait été leur rôle dès l'antiquité et au moyen âge. Nous avons montré alors les rapports éloignés qui les rattachent à l'art hermétique des anciens. Nous en avons signalé les subdivisions et les parties essentielles : l'astrologie, l'alchimie, la cabale, la démonologie, constituant dans leur ensemble ce qu'on appelait la magie. On peut, afin d'en faciliter l'examen et l'appréciation, soumettre, comme nous avons essayé de le faire, à une sorte de classification ces branches diverses des sciences et des arts occultes. En réalité, elles se dérobent à cette discipline et se présentent confusément, se rapprochant en certains points, se séparant plus souvent par des traits pro-

pres à chacune d'elles. Ces corps de doctrine n'ont, au fond, de commun qu'un point de départ lointain que l'on discerne à peine, dans les plus anciens systèmes de la philosophie antique, avec certains contacts, où ils se rencontrent accidentellement à divers moments, et une sorte de parenté sous le coup de la condamnation générale qui les enveloppe tous. Cette condamnation dont ils sont frappés à toutes les époques est formulée au nom d'une double orthodoxie d'ordre scientifique aussi bien que religieux ¹.

Les rigueurs graduellement ralenties de la persécution doivent cependant cesser un jour, vaincues par l'esprit de tolérance; mais, à la date où nous nous arrêtons, l'heure n'est pas encore venue de cet abandon des anciens errements. C'est dans cet état de confusion que, soumis encore à la contrainte, mais à la veille d'en être sur certains points au moins affranchis, se présentent les sciences et les arts occultes, au commencement du xvi^e siècle.

1. Le point de vue spécialement religieux de la réprobation à laquelle sont voués de tous temps les sciences et les arts occultes, mérite une attention particulière. C'est ainsi que l'ancien polythéisme grec et romain en condamne les pratiques, comme relevant des cultes étrangers, orientaux surtout, dont l'envahissement a commencé sa ruine. C'est encore ainsi que le christianisme devenu prépondérant les combat à son tour, comme un des vestiges du paganisme, dont il poursuit l'anéantissement. Ces considérations sont développées et appuyées sur un imposant appareil de preuves par M. Alfred Maury, dans son ouvrage intitulé *La magie et l'astrologie*.

De l'art hermétique des anciens, il reste alors une métaphysique tout imprégnée de panthéisme, avec des théories mystiques empruntées à un spiritualisme grossier, et des superstitions, des préjugés de toute sorte fondés sur les principes vagues découlant de ces doctrines incertaines. Le nom de magie couvre l'indigeste assemblage où se rencontrent et se meuvent les sciences occultes et les arts secrets rapprochés ainsi. On y reconnaît l'alchimie, vouée à la recherche de la pierre philosophale et de la panacée ou remède universel, la pierre philosophale pour faire de l'or, la panacée pour vaincre la maladie sous toutes ses formes; la mort elle-même peut-être; l'astrologie confinant aux arts divinatoires, associés eux-mêmes à la démonologie qui est l'essence de la sorcellerie proprement dite; la cabale fournissant dans ses formules arbitraires un cadre à la procédure mystérieuse des conjurations et des évocations, et, dans les aberrations de sa bizarre exégèse, un instrument complaisant tout à fait propre aux déductions d'une philosophie mystique affranchie des règles de l'orthodoxie, la philosophie hermétique, inspiratrice de ce corps de doctrines singulières.

L'alchimie, l'astrologie, la sorcellerie, la cabale, la philosophie hermétique, tout cela se trouve dans le traité de la Philosophie occulte d'Agrippa, dans ce grand ouvrage qu'il prétendait être le code de la magie elle-même; tout cela se trouve aussi dans sa vie accidentée, dans les actes qu'il accomplit, dans

les faits procédant de diverses causes qui s'y mêlent. Nous ne reviendrons pas sur l'analyse que nous avons donnée de la Philosophie occulte¹. Quant à la vie d'Agrippa, nous en rappellerons ici quelques traits qui intéressent particulièrement les sujets traités dans cet ouvrage.

Pour ce qui regarde l'alchimie, nous signalerons les travaux secrets de la jeunesse d'Agrippa, d'abord à Paris, pendant sa présence à l'université de cette ville; puis en Espagne peut-être, où il semble cependant voué à d'autres soins; plus certainement à Avignon, il le déclare lui-même, quand, au retour de son expédition au delà des Pyrénées, il arrive dépourvu de ressources dans cette ville. Il faut rappeler encore des opérations analogues en Italie, comme certains indices nous le révèlent; à Lyon également; à Anvers enfin, dans des laboratoires où ses disciples se livrent, sous sa direction, à des expériences ayant pour principal objet les préparations pharmaceutiques. Mentionnons aussi comme se rattachant aux pratiques de l'alchimie, ces associations d'initiés unis pour l'accomplissement du grand œuvre, ces serments redoutables prêtés par l'adolescent, dont le souvenir paralyse plus tard les dispositions où se montre un jour Agrippa de révéler les secrets de cette industrie de sa jeunesse. Citons encore, à côté de ses propres spéculations, celles de l'horloger Thirion à Metz,

1. Au chapitre 1^{er}, t. I, p. 66.

auxquelles avec son ami Brennonius il prête attention, non sans une pointe marquée de dédain cependant.

A l'astrologie se rapportent les premières études d'Agrippa, au sortir de l'enfance, dans la maison de son père, sous son influence et sous sa direction même, à ce qu'il semble ; plus tard, l'habileté à laquelle on le voit prétendre pendant toute sa vie pour les observations et les constructions astrologiques, jusque dans des temps où le docte personnage ne les considère plus, il le donne au moins à penser, que comme un jeu savant en quelque sorte, et où il montre dans certains cas de la complaisance encore, dans d'autres une dédaigneuse résistance à s'y prêter. Au même ordre de faits appartiennent les crédules dispositions et les exigences de la reine Louise de Savoie à Lyon, et, à Metz, l'attitude décidée du *physicus* Laurent Frison, le défenseur convaincu de l'astrologie contre Luther, l'auteur d'horoscopes pour les nobles familles de la cité, l'éditeur des petits livres de pronostics et de prédictions. Le disciple de Strasbourg, en 1523, et le religieux dominicain Petrus Lavinius de Mâcon, en 1526, se signalent dans le voisinage d'Agrippa et sous son influence comme autant d'adeptes de l'astrologie.

Pour la sorcellerie, qui est la note aigue dans ce concert de superstitions de toutes sortes, sans nous arrêter à la légende qui, malgré l'inanité de ses données, est au moins un témoignage des idées régnantes sous l'influence desquelles se sont constitués

ses récits, nous nous contenterons de rappeler, dans l'histoire d'Agrippa, sa lutte contre l'inquisiteur de Metz, pour tirer de ses mains une vieille femme que ce terrible champion des bonnes doctrines voulait brûler comme sorcière, et ce que plus tard Brennonius écrit à son ami, qu'après son départ ce moine abominable a pu en livrer au feu une autre moins bien défendue contre ses entreprises. On sait d'ailleurs qu'on a brûlé des sorciers et des sorcières pendant tout le xvi^e siècle, au xvii^e également et jusque dans le xviii^e même ¹. C'est un devin, une espèce de sorcier, un véritable suppôt du diable

1. C'est la sorcellerie, en particulier, qui a eu à soutenir le plus longtemps les rigueurs de la persécution dirigée de toute ancienneté contre les sciences et les arts occultes. Tandis que leurs autres branches commencent, dès le xvi^e siècle, à bénéficier d'une certaine tolérance, la sorcellerie est alors, et pour longtemps encore, l'objet des plus sévères condamnations. En Allemagne, et dans le seul évêché de Wurzburg, on brûle pendant la guerre de Trente Ans, de 1627 à 1629, cent cinquante-sept sorcières. En Angleterre, il y a encore dans le Lancashire, de 1694 à 1701, dix procès de sorcellerie sous la magistrature de Holt ; en Écosse, Hopkins, envoyé par le long parlement, fait pendre en un an soixante sorciers et sorcières. Les lois contre la magie restent en vigueur dans les trois royaumes, jusqu'au règne de Georges II (1727). En France, le parlement de Rouen adresse, en 1672, au roi une requête contre un ordre de surseoir à un procès intenté à des magiciens ; en 1718, un sorcier est encore brûlé par arrêt du parlement de Bordeaux. (Gœrres, *La mystique divine, naturelle et diabolique*. Trad. franç., t. V, pp. 503, 512. — Alfred Maury, *La magie et l'astrologie*, pp. 220, 222.)

que le duc de Vendôme voyait avec effroi dans Agrippa, quand il refusait d'attacher son nom à côté du sien, aux lettres de sûreté que celui-ci demandait pour passer de la France dans les Pays-Bas, en 1528.

Les spéculations de la cabale s'accusent, d'un autre côté, dans certains actes d'Agrippa, dans son explication du traité de Reuchlin à l'université de Dole en 1509; travail d'exposition avec lequel il faut signaler comme significatives, l'attention qu'il éveille chez les personnages éminents groupés autour de la chaire du jeune lecteur, et l'attaque dirigée contre lui à cette occasion par le franciscain Catilinet. C'en est assez pour prouver quelle chose sérieuse c'était que la cabale pour les esprits de ce temps. Le père Chrysostome de Verceil, le riche marchand génois Augustino Fornari, le majordome du légat Campegi, Dom Bernardus de Paltrineriis, font encore de la cabale avec Agrippa.

Quant à la philosophie hermétique, Tritheim, le savant abbé de Spanheim et de Wurzbourg, Brennonius, le curé de Sainte-Croix de Metz, admirateur et transcritteur du traité sur l'âme de Marcus Damascenus, le célestin Claude Dieudonné, le religieux augustin d'Anvers, Aurelio d'Aquapendente, sont des partenaires dignes d'Agrippa, dignes du lecteur autorisé qui, à l'université de Pavie, expliquait, devant le marquis de Mantoue et un nombreux auditoire, le *Pimander* d'Hermès Trismégiste.

Abrégeons. Nous en avons dit assez pour mon-

trer dans les épisodes de la vie d'Agrippa que nous venons de rappeler, ce que sont les sciences et les arts occultes au xvi^e siècle. Les esprits sont alors généralement portés de ce côté. On voit les adeptes qui les pratiquent, obligés, il est vrai, d'user encore de réserve dans bien des cas, et subissant certaines contraintes ; mais on les voit aussi bénéficiant déjà de quelque tolérance et, sur bien des points, d'un commencement de liberté. C'est dans les conséquences de cette situation qu'est le trait caractéristique de l'époque, en ce qui regarde les sciences et les arts occultes.

Rapprochés, pendant tout le moyen âge, sous le voile du mystère imposé à ces spéculations hasardées, les deux principes d'activité qui les animent, l'esprit de crédulité, la superstition, il faut l'appeler par son nom, et l'esprit de sérieuse recherche, la curiosité scientifique, sont près de se séparer. Grâce à la liberté qui s'annonce pour la pensée, il leur sera permis enfin de se dégager d'une indigne et compromettante promiscuité. La contrainte qui les rivait l'un à l'autre, commence à se relâcher. Encore un pas dans cette voie, et cette contrainte sera levée tout à fait.

Au grand profit de l'humanité, l'esprit de superstitieuse crédulité et l'esprit de recherche scientifique se sépareront bientôt. Des destinées bien différentes leur sont désormais réservées : à l'esprit de crédulité, à la superstition, l'amoindrissement graduel d'un champ d'action depuis trop longtemps usurpé,

et les défaites successives infligées à leur abusive autorité par le progrès des lumières ; à l'esprit de recherche et de curieux examen, à la science, le bénéfice de ces progrès, la complète liberté d'action, et une carrière illimitée à parcourir dans toutes les directions.

Pour ceux que l'aveugle superstition dominerait encore, il y aura toujours, mais dans des conditions de plus en plus abaissées, des croyances singulières et des spéculations mystérieuses de toute origine et de toute sorte. Quant à ceux qu'inspirent le désir de savoir avec la noble volonté de chercher et d'apprendre ; à ceux-là s'offrent le champ indéfini où se meut la science, et les vastes horizons ouverts à ses applications dans les arts et dans l'industrie, sources providentielles de puissance et de bien-être pour les hommes.

APPENDICE

I

LE NOM D'AGRIPPA

Nous avons établi, au commencement de notre chapitre II (t. I, p. 123), que le nom de famille d'Agrippa devait être *Cornelis*, forme germanique à laquelle correspondraient la forme latinisée *Cornelius* et les formes françaises *Corneille* et *Cornille*. *Henri* était son prénom ou nom de baptême; *Agrippa* et *de Nettesheim* étaient des surnoms tout personnels; le premier pris par lui de très bonne heure à l'université de Paris, et tiré du nom antique de Cologne, *Colonia Agrippina*, son lieu de naissance; le second dont on ne connaît pas l'origine, lequel apparaît tardivement au frontispice de ses ouvrages, dans les derniers temps seulement de sa vie, et que ses enfants n'ont pas conservé, comme ils ont fait de celui d'Agrippa.

La forme germanique *Cornelis* nous est donnée par des pièces authentiques contemporaines d'Agrippa, relatives aux fonctions qu'il a exercées à Metz (Append. n° XIII). La forme latinisée *Cornelius* se retrouve à chaque pas dans les écrits de toute sorte qu'il nous a laissés, et dans les nombreuses éditions qu'on en a données. Des deux formes françaises, *Corneille* et *Cornille*, la première est celle qui appartient le plus expressément à notre langue; c'est celle qui, au temps même d'Agrippa, était usitée, notamment à Lyon. Elle se

produit dans une pièce du xvi^e siècle que nous donnons plus loin (Append. n^o VIII), où elle est employée pour désigner Agrippa dans une déclaration fournie par des gens qui l'avaient connu dans cette ville. La forme *Cornille* appartient spécialement aux provinces de langue française des Pays-Bas, où Agrippa vécut aussi. C'est ainsi qu'on le nommait à la cour de Malines, à Anvers et à Bruxelles. On trouve ce nom de *Cornille* dans la lettre de privilège qui lui est expédiée en français à la chancellerie de Malines, le 12 janvier 1529 (1530, n. s.), pour l'impression de ses ouvrages, et qui est imprimée en tête de plusieurs de ses livres; on le voit aussi dans les comptes de la maison de la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, où on lit, entre autres, parmi les articles relatifs aux funérailles de cette princesse : « A Henry Cornille Agrippa, docteur en deux drois et indiciaire de l'Empereur nostre sire, la somme de xij livres en tant moins de ce qu'il mériteroit, à faire et composer certains épitaphes et aultres escriptz qu'il a emprins faire pour servir à l'obsèque et à l'honneur et mémoire perpétuelle de madicte feue Dame. »

M. le comte E. de Quinsonas, au tome III, pp. 387-411, de ses *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche* (3 vol. in-8^o, 1860), a reproduit, d'après les originaux conservés aux archives de Belgique, de nombreux extraits de ces comptes, parmi lesquels se trouvent, avec le paragraphe précédent, plusieurs articles où la forme *Cornille* est employée également et donnée comme prénom de divers individus. Nous avons reproduit un de ces exemples ci-dessus page 219, note 1. On voit par là que cette forme *Cornille* n'est pas spéciale au nom d'Agrippa, mais qu'elle était usitée généralement dans les provinces de langue française des Pays-Bas, où elle correspondait à la forme toute française *Corneille*.

Corneille et *Cornille* sont deux traductions françaises du latin *Cornelius*. On s'explique ainsi leur origine. On ne comprendrait pas ce que serait ni d'où viendrait la forme *Cornelis*, si l'on n'y reconnaissait pas le type originaire du

nom de famille d'Agrippa sur lequel il avait formé le latin *Cornelius* suivant un usage des lettrés de son temps.

Nous rappellerons maintenant qu'en établissant (t. I, p. 122), le caractère propre de chacun des noms Henri, Corneille, Agrippa, de Nettesheim, et en signalant le premier comme le prénom, le second comme le nom de famille, le troisième et le quatrième comme les surnoms du personnage, nous avons invoqué, entre autres, comme preuves à l'appui de notre opinion à cet égard celles qui ressortent des pièces de la correspondance d'Agrippa.

Parmi les quatre cent cinquante-une lettres que comprend la correspondance d'Agrippa, à côté de celles qui émanent de lui, cent quatre-vingt-dix-huit sont écrites à son adresse par divers individus. Dans une partie de ces cent quatre-vingt-dix-huit lettres, toute formule de salutation est omise, ou bien elle est représentée par les expressions *Vir doctissime*, *Doctor doctissime* ou quelque autre analogue. Dans d'autres lettres, en assez grand nombre, le destinataire est salué de son surnom d'*Agrippa*; dans quatre, de son prénom *Henrice* seulement (Ep. II, 5, 7; III, 39, 57); dans treize, de son nom de famille, soit seul, soit accompagné du prénom ou du surnom, ou de l'un et l'autre à la fois, ainsi : *Corneli* (Ep. II, 10, 11; III, 36, 44, 47, 50; V, 16; VI, 29), *Henrice Corneli* (Ep. I, 3; II, 18; III, 78), *Agrippa Corneli* (Ep. I, 42), *Henrice Corneli Agrippa* (Ep. I, 50). Dans aucune de ces lettres ne se rencontre le surnom de *Nettesheim*, on ne le trouve même pas dans un document où Agrippa n'avait rien négligé de ce qui pouvait relever son importance personnelle, dans un mémoire adressé par lui en 1530 au conseil de Malines et où il se nomme lui-même, *Ego, Henricus Cornelius Agrippa* (Ep. VI, 7). Le surnom de Nettesheim n'est qu'une qualification d'apparat introduite tardivement pour produire de l'effet au frontispice imprimé des livres de l'auteur. C'est là qu'il paraît pour la première fois. Il ne se montre après cela que dans deux circonstances seulement, où il n'a pas d'autre caractère : 1^o en tête de l'Épître dédicatoire imprimée en 1531 avec la Philosophie

occulte (Ep. VI, 13); 2^o en tête d'un mémoire adressé en 1533 au sénat de Cologne (Ep. VII, 26). Dans l'un et l'autre cas, le surnom en question ne figure d'ailleurs pas dans le corps de la pièce elle-même, mais dans un intitulé seulement qui peut très bien n'avoir pas fait partie de sa rédaction primitive.

Le nom de Nettesheim n'appartient certainement pas à la famille d'Agrippa. Il est tout personnel à celui-ci et n'a été pris par lui que vers la fin de sa vie, sans qu'on sache à quel titre. Nous avons constaté (t. I, p. 121) que ce surnom n'a pas été conservé par ses enfants. Dans des documents authentiques qui les concernent, ils ne le prennent pas, et ne le donnent même pas à leur père en parlant de lui. Ces documents sont une enquête datée de 1560 et une quittance par procuration de 1572. Dans la première, un des fils d'Agrippa, Henri Corneille Agrippa, agit tant pour lui que pour son frère, Jehan Corneille Agrippa, et prend la qualité de « lils naturel et légitime de feu noble homme maître Henri Corneille Agrippa, en son vivant docteur ez droictz, natif de la ville de Coloxgne en Allemagne et habitant Lyon. » Dans la pièce de 1572, ce même fils d'Agrippa est nommé et qualifié « noble Henry Corneil (*sic*) Agrippa de Saint-Anthoine de Viennois. » Il habitait cette dernière localité (Append. n^o VIII).

II

LES PRÉTENTIONS D'AGRIPPA A LA NOBLESSE DE NAISSANCE

Agrippa manifeste, à diverses reprises, des prétentions à la noblesse de naissance; elles paraissent peu fondées. Dans notre chapitre v (tome II, pp. 74 à 84), nous avons dit pourquoi. Il est bon d'indiquer les circonstances et de signaler les termes mêmes dans lesquels ces prétentions se produisent. C'est d'abord, d'une manière peu explicite, dans quel-

ques-unes de ses lettres, ensuite plus formellement au frontispice de ses livres.

Dans une lettre écrite en 1526 à son ami Chapelain où il exprime le regret de s'être fié aux promesses qui l'ont attiré à la cour de France, il dit : « O ter quaterque stultus Agrippa, « qui clarus imaginibus avitis, clarus propriis titulis, militia « doctrinaque partis, clarus tot publicis muneribus pace et « bello optime gestis... ad... hanc medicæ artis. . professionem « me contuli » (Ep. IV, 52). — En 1531, après une énumération du même genre, il explique comme il suit l'illustration de ses ancêtres par leurs services envers les souverains : « Pater « et avi et atavi et tritavi Cæsarum Romanorum Austriaco- « rumque principum a longo ævo ministri fuerunt. Horum ves- « tigia et ego insecutus, divo Maximiliano Cæsari et pace et bello « non segniter inservivi » (Ep. VI, 18). — La même année, dans une requête au conseil privé de Malines, il parle, avec un peu plus de précision, des conditions de sa naissance dans les termes suivants : « Sum enim non solum ingenuus, sed et « spectabilis genere, nec tantum clarus imaginibus avitis sed et « propriis titulis militia doctrinaque partis » (Ep. VI, 22). — En 1532, dans son mémoire à la reine Marie, revenant sur les services de ses ancêtres, il dit : « Majores mei abavis et atavis « Austriacis principibus semper addicti » (VII, 21).

Dans ces textes d'une sincérité plus que douteuse empruntés aux lettres d'Agrippa, ce qu'il dit des services de ses ancêtres, que nous ne connaissons pas, perd beaucoup de sa valeur par le rapprochement qu'on peut faire de ses assertions à cet égard avec ce qu'il rapporte, en mainte occasion, des siens propres que nous connaissons. Ce qu'il dit en même temps de sa noblesse n'est rien moins que probant. Les « images avitæ » ne sont qu'une figure de rhétorique; et les expressions « ingenuus et spectabilis genere » s'accordent aussi bien avec la condition d'une famille de bonne bourgeoisie qu'avec celle d'une race aristocratique. Il n'y a dans tout cela que de vagues et incertaines indications. Mais en 1530 les prétentions formelles d'Agrippa éclatent au frontispice du traité de l'incer-

titude et de la vanité des sciences, où on lit : « Splendidæ nobilitatis viri et armatæ militiæ equitis aurati ac utriusque juris doctoris, etc. » Cette fois la mention de la noblesse est positive, mais l'exagération de la formule « splendidæ nobilitatis » et son association aux titres de chevalier et de docteur dont on connaît d'ailleurs le peu d'authenticité ne sont pas faites pour lui donner crédit.

Une dernière observation, c'est que dans le grand nombre des lettres écrites par divers correspondants à l'adresse d'Agrippa, on ne trouve pas une seule allusion à sa prétendue noblesse de naissance, car on ne peut donner cette signification à la formule suivante dans la suscription d'une lettre de 1519 où le mot « nobilis » est évidemment une pure qualification de courtoisie : « Nobili ac strenuo militi utriusque juris medicinarumque doctori domino Cornelio Agrippæ, senatus urbis Metensis a consiliis primario. » Il est bon de faire observer d'ailleurs que cette adresse fastueuse n'est pas reproduite en tête de la lettre qu'elle concerne dans la Correspondance générale (Ep. II, 18), mais seulement avec le rappel qui en est fait dans l'édition des Œuvres (*Opera*, t. II, 578), exécutée longtemps après la mort d'Agrippa vers 1567 ou 1565 au plus tôt, comme nous le dirons ailleurs (Append. n° XXXII).



LA CHEVALERIE DORÉE D'AGRIPPA

Nous avons montré, dans notre chapitre v (t. II, p. 48), ce que c'était que le titre de chevalier doré qu'on voit Agrippa s'arroger en diverses circonstances, notamment lors de l'impression et sur le frontispice de ses livres. « Armatæ militiæ eques auratus », y est-il dit. C'est aux honneurs de la chevalerie militaire, on le voit, qu'il visait ainsi. Sans revenir sur les explications où nous sommes entrés à ce sujet, il nous semble

bon de rapprocher les uns des autres, pour les considérer dans leur ensemble, les textes où Agrippa exprime cette prétention, dont nous avons reconnu le peu de fondement (t. II, p. 58).

Dans un premier texte, lequel remonte à l'an 1518 (1519, n. s', le mot « miles » qui s'y rencontre pourrait bien n'avoir encore que le sens général d'homme de guerre, ainsi que nous l'avons fait remarquer (t. II, p. 51, note 1), plutôt que la signification particulière de chevalier. Ce texte se trouve dans une lettre à l'évêque de Cyrène, où Agrippa s'exprime ainsi : « Plures jam annos Cæsareo jussu, atque ex officio meo miles, Cæsarea regiaque castra secutus sum. Pluribus conflictibus haud segniter interfui. Ante faciem meam præcedebat mors et ego insequerbar minister illius, dextera mea prona in sanguinem, sinistra mea dividebat spolia. Venter meus de præda saturatus est, et gressus pedum meorum super cadavera trucidatorum » (Ep. II, 19). — On ne trouve non plus rien de bien précis encore dans le passage suivant où, sous la date de 1526, Agrippa se dit : « Clarus propriis titulis militia doctrinaque partis, clarus tot publicis muneribus pace et bello optime gestis » (Ep. IV, 52). — Vient ensuite, en cette même année 1526, la première mention de la fameuse chevalerie dorée, dans une lettre à Chapelain, où il est question de l'entrée d'Agrippa, comme médecin, au service de la reine Louise de Savoie, mère de François I^{er} : « Nec opus fuisset me hic ex aurato milite principis tuæ scatophagum medicum fieri » (Ep. IV, 62). — En 1527, il écrit : « Ego... qui hactenus humo sanguine sacratus miles... » (Ep. V, 19). — En 1531, il dit : « Militaribus insignibus decoratus... sub diversorum regum imperatoribus militiæ præfectus, nitido coruscans ære strenua edidi facinora » (Ep. VI, 22). — Enfin, en 1532, le titre de chevalier doré est rappelé formellement dans le mémoire à la reine Marie : « Avo tuo, Maximiliano Cæsari, a prima ætate destinatus aliquandiu illi a minoribus secretis fui. Deinde in Italicis castris septennio illius stipendio militavi... auratus eques, quem ordinem non precario mihi reddemi, non à transmarina peregrinatione mutuavi, non in

« regum inthronisatione impudenti insolentia surripui, sed in
 « publicis præliis, media acie, bellica virtute commerui. De-
 « functo Maximiliano... sub variis et principibus et aristocra-
 « tiarum optimatibus et democratiarum magistratibus, per Ita-
 « liam, per Hispaniam, per Angliam, perque Gallias, nunc mi-
 « litia nunc literis stipendia merui; multa præclara facinora
 « gessi, multa strenue perpetravi, quorum mihi fide dignis-
 « simi et testes sunt et testimonia » (Ep. VII, 21). — Entre les
 deux pièces de 1526 et de 1532, le titre de chevalier doré,
 « armatæ militiæ eques auratus », avait paru vers la fin de 1530
 accolé au nom d'Agrippa; sur le frontispice du traité de l'in-
 certitude et de la vanité des sciences.

Nous avons dit (t. II, p. 46 à 71) ce qu'il faut penser de la
 mention de la chevalerie dorée sur les livres publiés par
 Agrippa, aussi bien que de la présence du titre de chevalier
 associé à son nom dans le privilège impérial qui, en 1529 (1530,
 n. s.), lui est octroyé sur sa demande pour l'impression de
 ses ouvrages (Append.n° XXVIII). Il n'y a aucun argument à
 tirer de là en faveur du droit qu'aurait pu avoir Agrippa de se
 donner pour chevalier. Le titre d'un livre est ce que le fait son
 auteur; quant au privilège, il était d'usage dans les chancel-
 leries de reproduire purement et simplement, dans un instru-
 ment de cette sorte, les noms et qualités pris par celui qui l'a-
 vait impétré. Dans l'un et l'autre cas, nous n'avons ici rien
 de plus qu'une déclaration d'Agrippa.

Il ne ressort non plus contre notre thèse aucune conséquence
 de la suscription d'une lettre adressée en 1518 (1519, n. s.),
 par l'évêque de Cyrène à Agrippa, qui en lui écrivant s'était
 qualifié lui-même, ainsi que nous l'avons rappelé tout à l'heure,
 « ex officio meo miles. » L'évêque lui répond, de son côté, dans
 les mêmes termes: « Nobili ac strenuo militi... Henrico Cornelio
 « Agrippæ » (Ep. II, 18; *Opera*, t. II, p. 578). Ce passage est
 d'ailleurs, dans le grand nombre des lettres adressées à
 Agrippa que nous possédons, le seul où soit mentionné ce ti-
 tre de « miles ». Encore est-il douteux qu'il faille l'entendre
 dans le sens particulier de chevalier, plutôt que dans celui

plus général d'homme de guerre, suivant l'observation consignée à ce sujet au commencement de la présente note.

Ces textes ne sauraient infirmer, on le voit, le doute qu'il est permis de concevoir sur la légitimité du titre de chevalier doré que prend Agrippa, sans en marquer nulle part avec précision l'origine; sans signaler notamment le fait dans les documents, et il nous en a laissé plus d'un, où cette indication serait naturelle; sans dire enfin de la main de qui, en quelles circonstances, à la suite de quelle journée de combat, il aurait obtenu cette distinction, puisque c'est ainsi qu'il prétend l'avoir conquise.

IV

ÉTUDES ET TRAVAUX D'AGRIPPA SUR LES SCIENCES ET LES ARTS OCCULTES

La partie la plus originale des études et des travaux d'Agrippa est celle qu'il a consacrée aux sciences et aux arts occultes. Les témoignages qui s'y rapportent sont répandus dans toutes les parties de notre livre. Nous voudrions réunir ici quelques indications qu'il donne, en différents lieux, sur la manière dont il a été introduit et dont il a ensuite persévéré dans ces spéculations.

L'astrologie paraît avoir été pour lui le point de départ de ces études commencées dès sa première jeunesse dans la maison paternelle, comme il le dit au chapitre LXXX de son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences : « Ego quoque » hanc artem (astrologiam) a parentibus puer imbibi; deinde » non modicum temporis et laboris in ea amisi » (*Opera*, t. II, p. 56). — L'évêque de Cyrène lui rappelle dans une lettre écrite de Cologne, en 1509, qu'il l'a vu hésitant naguère entre l'orthodoxie et ces doctrines réprouvées : « Interseras, rogo, » quid tibi in astrologia judiciaria placeat displiceat... Qua-

« lis... tuus sit in eam animus vellem scire; cum, quando apud
 « nos causas ageres, ambignus nobis visus fueras forte præ
 « quadam, nescio quali, doctrina inter sacrum superstitiosum-
 « que, ut videre videbar, cui tum inhærebas et scripto com-
 « mendabas » (Ep. I, 24). — L'astrologie, qui avait été, comme
 il le déclare, l'objet de ses premiers travaux, est la branche
 des sciences occultes à laquelle il paraît avoir été le plus
 longtemps attaché. Il a pu en faire à Metz avec le médecin
 Laurent Frison, « L. Frisius », en 1518-1519; il en fait encore
 à Lyon, en 1524-1526, pour la reine Louise de Savoie, peut-être
 aussi pour le duc de Bourbon. Il ne croit plus cependant à ces
 vaines spéculations; mais il s'y livre alors par obéissance, dit-
 il, pour les caprices des grands, et en vue du profit qu'il peut
 tirer ainsi de leur sottise : « Tandem didici totam hanc et om-
 « nem (astrologiam) nullo alio fundamento inniti nisi meris
 « nugis et figmentis imaginationum..., abjecique jamdudum ex
 « animo; nec reassumerem unquam, nisi me potentum violentæ
 « preces..... sæpe rursus impingere compellerent, suade-
 « retque domestica utilitas me aliquando illorum frui debere
 « stultitia, et nugas tantoperæ cupientibus, nugis obsequi »
 (*Opera*, t. II, pp. 56-57). — Nous avons expliqué (t. II, p. 152) com-
 ment ayant perdu toute confiance dans les données de cette
 prétendue science, il la cultivait encore, indépendamment des
 profits qu'il pouvait en tirer, comme un exercice savant,
 comme une sorte de jeu dont il s'appliquait à observer
 consciencieusement les règles en le pratiquant.

Agrippa s'était nourri des ouvrages hermétiques d'Albert le
 Grand : « Post dialecticam, naturaliumque rerum pervestiga-
 « tionem, insuper totam cœlorum militiam perlustrarim, duci-
 « bus duabus illis magnis Magni Alberti sapientis, quas in
 « *Speculo* suo, opusculo non admodum laudato, describit »
 (Ep. II, 19). — Il faisait, avant 1510, de la philosophie herméti-
 que avec Tritheim, le savant abbé de Spanheim et de Wurz-
 bourg, puis en Italie, vers 1515, à Pavie devant un auditoire
 auquel il explique le « Pimander », et à Vereuil avec le père
 Chrysostome; un peu plus tard, à Metz, en 1518 et 1519, avec

le célestin Claude Dieudonné et avec le curé de Sainte-Croix, Brennonius, qui avait découvert le traité « *De animæ natura* », de Marcus Damascenus.

Sur d'autres matières qui rentrent plus ou moins dans le cadre des sciences occultes, sur les doctrines de Raimond Lulle, il dit avoir reçu les leçons d'Andreas Canterius : « Andreas, « Petrus, Jacobus, germani fratres, natione Frisones, cognomine Canterii unica cum sorore adhuc pueri decennes, in « omni disciplinarum genere egregie disseruere ;.... horum « Andreas mihi hujus artificii (Raimundi Lullii artis brevis) « præceptor contigit » (*Opera*, t. II, p. 333).

À côté de cela, nous avons vu Agrippa faire de la cabale à Dole, où en 1509 il explique le traité de Rhenclin « *De verbo mirifico* », et plus tard encore, vers 1532, dans les Pays-Bas, où il cultive cette singulière science avec Augustino Fornari, et avec Dom Bernardus de Paltrineriis, le majordome du cardinal Campeggi.

Signalons encore l'alchimie, aux travaux de laquelle il se livrait à Paris dès 1507; puis à Avignon en 1509; à Metz en 1518 et 1519, où Tyrius, Thirion l'horloger, la cultivait sous ses yeux avec passion; à Anvers enfin, où il ne demande plus guère à ses alambics et à ses creusets que des produits pharmaceutiques.

Quant à la magie proprement dite et aux œuvres qui s'y rapportent, nous n'aurions sur ce qu'a pu en faire Agrippa que les notions indirectes fournies par ses écrits, par sa Philosophie occulte principalement, et celles très peu sûres qui ressortent des légendes populaires attachées à son nom, si, dans un passage de sa correspondance avec lui, Dom Bernardus de Paltrineriis, le majordome du cardinal Campeggi ne rappelait certain miroir magique qu'il lui avait fait voir (*Append.*, n° IX); d'où l'on peut conclure qu'à l'époque où Agrippa vivait dans les Pays-Bas, c'est-à-dire vers la fin de sa vie, il se livrait encore aux artifices de la magie.

V

ÉTUDES D'AGRIPPA EN THÉOLOGIE

Agrippa, confond volontiers, et il le marque dans plusieurs passages de ses écrits, la théologie avec ce qu'il appelle les lettres sacrées, où il comprend des thèses qui cotoyaient le domaine de la religion, comme la fameuse question de la monogamie de sainte Anne qui l'a beaucoup occupé. Il considérerait aussi comme appartenant à la théologie les doctrines hermétiques, celles, par exemple, qui sont répandues dans le « Pimander » et dans le traité de Reuchlin « De verbo mirifico ». Cette confusion était acceptée par d'autres que par lui également, ainsi que le prouve la suscription d'une lettre qui lui est adressée en 1526 dans ces termes : « Frater Petrus Lavinus, ordinis prædicatorum, sacre theologiæ magister, H. Cornelio Agrippæ jurisconsulto, medico et theologo trismegisto » (Ep. IV, 17).

Agrippa nous offre une vue d'ensemble de ses travaux sur ces matières un peu mêlées, dans le passage suivant d'un de ses ouvrages : « Ego certe theologi nomen mihi arrogare non ausim... Sed ne quis a theologicis tam alienum (me) putet ut in prophanorum numero reputari meruerim,... Christi cultus, sacrarumque literarum continua attritatio excusant... (et)... publicæ theologiæ lecturæ meæ, et sacrarum literarum expositiones, et libri editi, varique sermones et declamationes... In Dola Burgundiæ publica lectura sacras literas professus sum, ob quam ab hujus studii doctoribus in collegium receptus... sum; in Britanniam... apud Johan. Coletum... in divi Pauli Epistolas desudavi... illo docente...; apud Colonienses meos, coram universo studio totoque theologico cœtu, theologica placita quæ vos vocabulo non admodum latino *Quodlibeta* dicitis haud non theologicè declamavi...; (in Italia)... a

« sacris lectionibus non destiti, donec per Rever. Cardinalem
 « S^r Crucis in Pisanum concilium receptus. . sacris quæstioni-
 « bus operam dedi. Tandem Papiæ... theologicam cathedram in
 « publicis scholis ascendi; porro apud Taurinum gymnasium
 « theologica lectione in publicis scholis sacras literas publice
 « interpretatus sum. Reliquum... inter diversa scripta mea
 « extant de sacris literis tractantia opuscula, De triplici ra-
 « tione cognoscendi Deum, De homine, De peccato originali, De
 « sacramento matrimonii, Commentaria in Epistolas ad Roma-
 « nos, Commentaria in Trismegistum, placita quædam theo-
 « logica et sermones et epistolæ... Quod si illi solummodo
 « theologi habendi sunt qui in scholastica palæstra accedente
 « magistrorum nostrorum... calculo, magnis contentionibus,
 « amplo fastu, nec immodico symposio theologi magistratus
 « coronam ambientes, scholastici Doctores creati sunt... certe
 « hac lege... me inter prophanos numerare necesse erit... abs-
 « que scholastico theologiæ titulo. » (*Opera*, t. II. pp. 595-597.)
 Ce passage est emprunté au traité intitulé « De Beatæ Annæ
 « monogamia propositionum defensio. »

Dans cet écrit, lequel date de 1519, Agrippa, résumant toutes ses prétentions à la science théologique, avoue néanmoins implicitement qu'il n'est pas docteur en théologie. On ne le voit nulle part en effet prendre ce titre, comme il le fait ailleurs de certains autres, sans y être plus autorisé du reste. Il déclare aussi, dans une autre occasion, n'avoir commencé que tardivement ses études théologiques et ne les avoir pas poussées bien loin, après être resté trop longtemps attaché à celles d'ordre profane : « Porro laudas quia, secularibus
 « utcumque abjectis, me sacris literis mancipaverim... En
 « tute in parte nosti quemadmodum post dialecticam, natura-
 « liumque rerum pervestigationem, insuper totam cœlorum
 « militiam perlustrarim.... Tandem, ut verum fatear, con-
 « sumpto multo tempore ac laboribus... nihil superlucratus
 « sum ex his omnibus præter peccatum. Omnia siquidem hæc
 « ex fide non sunt. Sed gratia Dei tantas humanarum scientia-
 « rum vanitates aliquando cognoscens... ad sacras literas quam-

« vis sero toto me studio contuli » (Ep. II, 19). — Agrippa exprime encore le regret de n'avoir pas obtenu la maîtrise dans cette faculté spéciale plutôt que dans les lettres profanes, où ce grade lui avait coûté tant d'opiniâtres travaux. « ... Apud Colonienses sophistas non modico temporis dispendio, ad lauream usque, magisterium que desudavi, longe quidem melius tunc factururus si pro scholasticis illis nugis, bonis literis laborem illum tempusque impendissem... (*Opera*, t. II, p. 628).

C'est dans le même esprit qu'il adresse à Cantiancula, au commencement de ses relations avec lui, de chaudes exhortations à se porter vers l'étude des lettres sacrées : « Ego te hortor ad charismata meliora, ad studia sacrarum literarum et cognitionis Dei » (Ep., II, 14). Agrippa n'était pas du tout, on le voit, docteur ni même très versé en théologie, quoiqu'on ait quelquefois prétendu le contraire, et que lui-même ait pu le donner à penser.

VI

LE TRIPLE DOCTORAT D'AGRIPPA EN L'UN ET L'AUTRE DROIT ET EN MÉDECINE

Nous avons formulé dans notre chapitre v (t. II, pp. 71 à 74) les objections qu'on peut opposer aux prétentions d'Agrippa touchant le triple doctorat en l'un et l'autre droit aussi bien qu'en médecine. Elles reposent notamment sur l'évidente impossibilité où il a été, étant connus son histoire et l'emploi de son temps, de faire les études qu'aurait exigées la conquête de ces grades, et sur cette considération que son prétendu doctorat en médecine étant, on en est certain, apocryphe, l'association qu'il fait du titre de docteur en médecine à celui de docteur en l'un et l'autre droit permet de concevoir, touchant la légitimité de celui-ci, un doute que justifie l'inanité

avérée de l'autre. Agrippa est néanmoins très positif dans ses affirmations touchant les grades scientifiques ou universitaires qu'il prétend ainsi posséder. Il peut être bon, croyons-nous, de réunir pour les mettre ensemble sous les yeux du lecteur ses assertions à ce sujet.

En 1518 (1519, n. s.), dans une lettre à l'évêque de Cyrène, administrateur spirituel de l'archevêché de Cologne, Agrippa lui annonce qu'il est près d'abandonner les sciences profanes, pour se livrer exclusivement aux lettres sacrées, et il s'exprime ainsi : « ... Gratia Dei tantas humanorum scientiarum
« vanitates aliquando cognoscens, post utriusque juris et
« medicinæ, ut meorum desiderio satisfacerem qui me docto-
« rem malunt quam doctum, acceptis scholastico more tiara
« et annulis, ad sacras literas quamvis sero toto me studio
« contuli... » (Ep. II, 19). — En 1531, dans une supplique adressée au conseil privé des Pays-Bas, il établit ainsi ses titres à la considération : « ... Sum enim non solum ingenuus, sed
« et spectabilis genere, nec tantum clarus imaginibus avitis,
« sed et propriis titulis, militia doctrinaque partis; nec modo
« scholasticis tyaris, sed etiam militaribus insignibus decoratus... Inde per Italiæ, Galliæ, Germaniæ celebrata gymnasia
« pulpito donatus publicis theatris prælegi, splendida fama doctor... » (Ep. VI, 22). — En 1532 enfin, dans une requête adressée à la reine Marie, gouvernante des Pays-Bas, Agrippa dit encore : « ... Nunc literis, nunc militia, diverso conditionis habitu, geminam utriusque laudem æquavi; pericula quoque
« varia superatus, nunc miserrimis nunc fœlicissimis par habitus, utriusque fortunæ mensuram implevi; jamque octo
« linguarum mediocriter doctus, sed illarum sex adeo peritus,
« ut singulis non loqui modo et intelligere, sed et eleganter
« orare, dictare et transferre noverim, tunc præter multo-
« dam etiam abstrusarum rerum cognitionem, peritiam et cy-
« clicam eruditionem, utriusque juris et medicinarum doctor
« evasi, antea etiam auratus eques... Tandem... in Lugdunensem Galliam concessi, ubi inter cætera numera, Regiæ
« matris physicus aliquot annis extiti... Nunc... equestre et

« doctorale decus meum contumeliis conculcarunt (iugratis-
« tissimi homines) » (Ep. VII, 21).

Bien que dans ce dernier document Agrippa ose encore, en 1532, joindre son prétendu titre de docteur en médecine à celui de docteur en l'un et l'autre droit, depuis deux ou trois ans déjà il avait dû renoncer à l'afficher publiquement, et même à exercer l'art auquel il correspondait. Nous avons amplement exposé ces particularités dans notre chapitre VII (t. II, pp. 239-251). Aussi sur le frontispice du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences publié à la fin de 1530, le titre de docteur en médecine ne figure-t-il pas, mais celui seulement de docteur en droit, « utriusque juris doctor », qu'Agrippa n'était, on peut le croire, pas plus fondé à s'arroger que l'autre, mais qui, en fait, n'avait, à ce qu'il paraît, soulevé aucune opposition. Agrippa restait jusqu'à preuve du contraire, et sur ses formelles déclarations généralement acceptées, docteur réputé, « splendida forma doctor », comme il le dit en 1531 (Ep. VI, 22). C'est ainsi que cette qualification a pu lui être quelquefois appliquée dans la suscription des lettres qu'on lui adressait (*Opera*, t. II, p. 578, et Ep. IV, 17), et même, ce qui paraîtra plus extraordinaire, dans le privilège impérial qui lui est octroyé le 12 janvier 1529 (1530, n. s.) pour l'impression de ses ouvrages; particularité dont on ne saurait d'ailleurs rien inférer, nous l'avons déjà fait observer, en faveur de la légitimité des titres revendiquées par Agrippa, étant donné l'usage des chancelleries à ce sujet.

L' inanité avérée des prétentions d'Agrippa au grade de docteur en médecine est un des arguments que nous avons fait valoir contre celles affichées par lui au titre de docteur en l'un et l'autre droit. Cette inanité est irréfragablement prouvée par l'interdiction certaine de toute pratique de la médecine dont le frappe, vers 1529, le corps des médecins d'Anvers (t. II, p. 240). Une seule objection, croyons-nous, pourrait s'élever contre cette argumentation, c'est que cette interdiction fût purement locale et fondée uniquement sur le privilège, tout local aussi, du corps des médecins d'Anvers ou

des Pays-Bas; qu'Agrippa enfin dépourvu, il est vrai, de titres scientifiques dans cette contrée, pût en avoir eu ailleurs. A cette objection nous répondrons que nulle part Agrippa ne justifie la possession par lui de titres de ce genre, et que partout où il a exercé la médecine, en Suisse, ou en France, c'est, on peut l'affirmer, malgré la privation de ces titres, dans des conditions d'où ressort la preuve qu'il ne les avait pas, et en vertu seulement de commissions susceptibles d'y suppléer comme nous le démontrerons (Append., n° VII).

Après les assertions formelles et plusieurs fois répétées d'Agrippa touchant les titres scientifiques auxquels il prétendait, on pourrait hésiter à les lui disputer, malgré toutes les raisons qu'on a de le faire, si l'on ne savait de plus combien il est enclin à se vanter gratuitement de mérites qui ne lui appartiennent pas. Cette considération aggrave et confirme les doutes fondés qui s'élèvent contre la réalité de son prétendu doctorat en médecine d'abord, en l'un et l'autre droit ensuite, aussi bien que contre ses prétentions à la noblesse de naissance et à la chevalerie, comme nous le disons ailleurs (Append. nos II et III). De tous ces titres fastueux dont il aime à se parer, il ne reste pas grand chose debout, croyons-nous, après examen; et l'on ne peut guère lui reconnaître avec quelque probabilité que le grade modeste de maître ès-arts, dont il ne parle pas beaucoup, mais qu'il indique cependant accidentellement comme nous l'avons établi précédemment (t. I, p. 126). Ce titre de maître ès-arts n'est d'ailleurs pas à dédaigner, il prouve l'accomplissement d'un cours d'études libérales correspondant à peu près aux humanités de notre enseignement moderne.

Si l'on ne peut accorder à Agrippa les titres scientifiques correspondant à des études spéciales plus élevées, on ne saurait lui refuser au moins de n'être pas absolument étranger à celles-ci, et d'avoir certainement réussi à acquérir dans une vie laborieuse après tout, malgré le décousu de ses travaux en tout genre, des connaissances réelles en médecine notamment, ainsi qu'en droit et même en théologie, c'est ce dont témoignent ses écrits. Pour ce qui est de la prétention

énoncée par lui de posséder plus ou moins parfaitement huit langues, parmi lesquelles il en aurait parlé six avec facilité (Ep. VII, 21), nous dirons qu'on peut sans difficulté admettre qu'il en est trois au moins dont on ne saurait douter qu'il ne fût parfaitement maître; l'allemand, qui était sa langue maternelle, le latin, dont il s'est servi dans les nombreux écrits qu'il nous a laissés, le français, qu'il a dû parler dans les lieux où il a passé la plus grande partie de sa vie, à Paris, à Avignon, à Lyon, à Metz, à Genève, en Bourgogne et dans les Pays-Bas; sans compter que nous possédons un écrit, unique il est vrai, de lui dans cette dernière langue, la traduction de son traité du sacrement de mariage dont nous avons parlé dans notre chapitre vi (t. II, pp. 119-120). Quant aux cinq autres langues qui compléteraient, avec les trois précédentes, le nombre de huit signalé par Agrippa, on pourrait y compter peut-être l'italien qu'il avait dû pratiquer pendant un séjour de sept années en Lombardie; après quoi on est réduit aux conjectures pour en trouver quatre encore, dont une qu'il aurait, prétend-il, parlé couramment. On pense d'abord à l'espagnol ou à l'anglais, qu'il avait entendus dans ses voyages de 1508 et de 1510, puis au grec dont il avait pu prendre quelque teinture, dans le commerce des savants et des lettrés; à l'arabe, à l'hébreu ensuite, dont ses travaux cabalistiques et quelques autres du même genre lui avaient peut-être appris au moins quelques mots.

En résumé, Agrippa n'était vraisemblablement pas docteur; mais il était loin d'être un ignorant. Tout en faisant des réserves sur les prétentions très probablement exagérées et parfois gratuites qu'en cela, comme en bien d'autres choses il affiche, on ne peut lui refuser le mérite d'une culture intellectuelle qui le plaçait à cet égard dans un rang distingué; ainsi que la commune renommée le proclamait d'ailleurs de son temps, non sans forcer quelquefois cependant la note vraie, il est permis de le penser.

VII

L'EXERCICE PAR AGRIPPA DE LA MÉDECINE

On peut s'étonner qu'Agrippa, obligé à Anvers de renoncer à la pratique de la médecine faute d'un grade ou titre scientifique régulier, ainsi que nous l'avons montré dans notre chapitre VII (t. II, pp. 239-251), ait été auparavant, pendant plusieurs années, en possession du droit de l'exercer sans cette garantie. C'est que, au xvi^e siècle, le droit d'exercer la médecine non-seulement résultait généralement d'une autorisation accordée par les facultés et corporations de médecins qui en avaient le privilège, et, dans ce cas, il accompagnait ordinairement la collation du grade de docteur; mais qu'il pouvait encore procéder d'une simple commission donnée sans autre condition que le bon plaisir par un souverain, par un prince, par une ville, ou tout autre détenteur de l'autorité, en possession des pouvoirs publics. Aussi voyons-nous Agrippa, vers l'époque où il se décide pour la première fois à exercer ouvertement la médecine, rechercher à Genève l'office de médecin du duc de Savoie, et, n'ayant pu l'obtenir, se rendre à Fribourg où il reçoit en 1523, de cette ville, la commission de médecin public de la Cité. L'année suivante, 1524, dans des conditions analogues, il exerce à Lyon cet art nouveau pour lui, en qualité de médecin du roi attaché au service de la reine-mère. Quatre ans après, arrivant dans les Pays-Bas, il recherche l'office de médecin de la princesse Marguerite, lequel n'étant pas libre ne peut lui être accordé; en conséquence de quoi les médecins d'Anvers réussissent à lui faire interdire la pratique de l'art dont ils ont le privilège. On trouverait au besoin une preuve de ces usages et de l'application qu'en fait Agrippa dans la manière dont il justifie un jour son titre professionnel de médecin, en disant simplement :

« Cum eadem artem apud reges, principesque olim publicis
« stipendiis professus sum. » (Ep. VI, 7). Un autre témoignage
dans le même sens est fourni par un document de ce temps
contenant les moyens de défense invoqués devant le Parle-
ment de Paris en 1535, par un individu qui prétendait échap-
per, grâce au titre de médecin du roi, à la nécessité de faire
la preuve de ses capacités professionnelles, devant la faculté
de médecine de l'université de Paris, conformément aux privi-
lèges de celle-ci. « Car par iceux, porte ce document, il est
« dit que aucun ne sera receu à pratiquer en l'art de médecine
« en cette ville (de Paris), s'il n'est docteur en ladite faculté de
« médecine, en l'université de Paris, ou qu'il n'ait esté exa-
« miné par quatre docteurs de ladite faculté de ladite Univer-
« sité, s'il n'est qu'il soit médecin ordinaire du Roy ou de
« quelque autre grand prince. » Ce document appartient à la
cause de Jean Thibault dont nous avons parlé dans notre cha-
pitre VII (t. II, pp. 241-250). Nous l'empruntons à Du Boulay,
qui le donne dans son histoire de l'Université de Paris (t. VI,
p. 264). Ajoutons un trait qui s'accorde avec ce qui précède et
qui est raconté par Laurière, à propos d'un grand oncle du
jurisconsulte Loysel, dans la vie qu'il a écrite de ce dernier.
Le grand oncle de Loysel qui se nommait *Avis*, traduction la-
tine de son nom, était docteur en médecine de la faculté de
Paris. Il avait été médecin de Louis XII et de François I^{er}
successivement, et aurait le premier fait accorder, est-il dit, aux
médecins des rois et des princes du sang, le privilège d'exer-
cer leur art à Paris, sans être cependant docteurs.

Il semble, d'après ce qui est dit ci-dessus, qu'Agrippa n'a
pris formellement la profession de médecin que lors de son
installation à Fribourg dans la charge de médecin stipendié de
la Cité. Il pratiquait cependant cet art sans titres bien réels et
d'une manière plus ou moins ouverte depuis quelque temps
déjà, introduit probablement dans l'ordre de connaissances
qu'il exige par ses travaux d'alchimie qui remontaient loin.
A Metz, dès 1518, le célestin Claude Diendonné réclamait
d'Agrippa des conseils médicaux qu'il ne lui refusa probable-

ment pas (Ep. II, 20); et un peu plus tard à Genève, où il recherchait une commission de médecin du duc de Savoie, il avait pris à cette occasion l'attitude d'un praticien de profession. Ses prétentions à cet égard étaient ratifiées par l'opinion publique, comme on le voit par une lettre du 23 avril 1522, dans laquelle un ami lui dit en lui rendant compte du témoignage d'un tiers : « Bonus hic vir... depinxit mihi virum
« quemdam omnium eruditissimum, professione medicum,
« scientia simul vere cyclicum... Agrippa inquit est oriendus
« Colonia... Quid inquam medicus ille de germanica hæresi
« sentit... anne?... (Ep. III, 15.)

VIII

LES TROIS FEMMES ET LES SEPT ENFANTS D'AGRIPPA

Agrippa, nous l'avons vu, a été marié trois fois et a eu de ses deux premières femmes sept enfants, la première lui ayant donné un fils et la seconde cinq fils et une fille. De la troisième il n'en eut, croit-on, aucun. On ne sait que fort peu de chose des uns et des autres.

La première femme, dont on ignore le nom, était de Pavie où Agrippa l'avait épousée vers la fin de 1514 ou au commencement de 1515. C'est cette femme qui suivit Agrippa en 1518 à Metz où elle était remarquée, au dire du chroniqueur Philippe de Vigneulles, par sa gentillesse et par l'étrangeté de son costume, ainsi que nous l'avons rapporté (tom. I, p. 394). Après avoir vécu deux ans à Metz, en 1518, 1519, et jusqu'au commencement de 1520, elle y mourut en 1521, en repassant par cette ville avec Agrippa qui se rendait à cette époque de Cologne à Genève. Morte à Metz, elle y reçut la sépulture dans l'église de Sainte-Croix, dont Brennonius, l'ami de son mari, était curé. Le biographe Thévet, qui ne connaît à Agrippa que sa première femme, lui donne par erreur le nom de Louyse

Tyssie. Ce nom, sous la forme, croyons-nous, préférable de Tissie, comme nous le dirons tout à l'heure, est celui de la seconde épouse d'Agrippa. Thévet, dans son ignorance du second mariage d'Agrippa, a pu être trompé sur ce point par l'épigramme louangeuse d'Hilaire Bertulphe composée en l'honneur de Jana Loysia Tytia, et conservée parmi les œuvres d'Agrippa (*Opera*, t. II, p. 1150). Un biographe moderne, M. H. Morley, est tombé après lui dans la même erreur. Nous avons cité (t. II, p. 10) une lettre dans laquelle Agrippa fait l'éloge de sa première femme (Ep. II, 19), qu'il qualifie « virginem no-
« bilem bene moratam » sans qu'on doive, croyons-nous, inférer de là qu'elle fût noble de naissance; l'expression « no-
« bilem » paraissant ici employée avec celle « bene moratam » dans un sens purement moral.

La seconde femme d'Agrippa était de Genève où il l'avait épousée en 1521, quelques mois seulement après la mort de la première. « Uxorem duxi virginem, nobilem, pulcherrimam-
« que, » dit-il dans une lettre de ce temps (Ep. III, 60). Cette fois l'expression « nobilem » pourrait bien avoir été employée par Agrippa dans son sens propre et correspondre à l'idée de noblesse de naissance. Cette femme semble, en effet, avoir eu dans sa parenté, indépendamment de Guillaume Furbily dont il sera question plus loin (Append. n° XIX) les seigneurs d'Il-lins dont nous parlerons aussi (Append. n° XX). Elle se nommait Jeanne Loyse Tissie. Nous adoptons pour son nom cette forme, d'après M. Charvet qui, en sa qualité, de Genevois, doit mieux que personne connaître les formes de noms usitées dans sa ville natale, et qui interprète de cette manière la forme latine Tytia employée par Hilaire Bertulphe en tête de son épigramme, seul document contemporain où se trouve signalé ainsi le nom de famille de cette femme. Ce nom de famille n'accompagne pas deux autres épigrammes composées également en son honneur, par Aurelio d'Aquapendente, religieux augustin du couvent d'Anvers qui la connut dans cette ville, et qui la désigne seulement par ses deux prénoms « Jana Loysa » (*Opera*, t. II, p. 1151). Elle était née le 9 sep-

tembre 1503 et Agrippa l'avait épousée à Genève le 17 septembre 1521, âgée de près de 18 ans (Ep. V, 81). Après avoir suivi de Genève à Fribourg, puis à Lyon et à Anvers, son mari, et lui avoir donné six enfants, elle mourut de la peste dans cette dernière ville, le 17 août 1529, âgée, comme Agrippa le dit à cette occasion, de vingt-six ans moins vingt-trois jours. La lettre d'Agrippa où est relaté le fait de sa mort lui assigne pour date, dans le texte imprimé que nous en avons, le 7 août. Il convient, croyons-nous, de substituer à cette date celle du 17 août, qu'une erreur matérielle a pu modifier dans le document. Agrippa y déclare, en effet, que sa femme est morte le septième jour de la maladie (Ep. V, 81), en quoi il ne pouvait pas se tromper, au moment même de l'événement, et il répète d'ailleurs la même chose dans une autre lettre (Ep. V, 83). Il dit de plus, et cela en trois endroits différents, que cette maladie de sept jours a commencé le lendemain de la Saint-Laurent (Ep. V, 81, 82, 83). Cette affirmation trois fois répétée ne peut pas non plus laisser de doute. Or, le lendemain de la Saint-Laurent est le 11 août. Le septième jour de la maladie était, par conséquent, le 17 et non le 7 août. Cette dernière date, qui ne se trouve que dans un seul passage des lettres d'Agrippa (*Opera*, t. II, p. 917, l. 40), est donc une indication inexacte, à laquelle il faut substituer celle du 17 août. Dans une date, on le sait d'ailleurs, les éléments les plus fugitifs et les plus capables de s'altérer sont les nombres et les chiffres, plutôt que les circonstances qui s'y rattachent et la caractérisent. Pour épuiser tout ce que nous avons à dire de cette seconde femme d'Agrippa, nous rappellerons qu'au moment où elle mourut, la princesse Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, avait, à ce qu'il paraît, jeté les yeux sur elle pour un emploi que nous ne connaissons pas du reste, auprès de sa personne vraisemblablement (Ep. V, 81). Ajoutons qu'on trouve dans la correspondance d'Agrippa plus d'un témoignage de ses bonnes qualités, de l'affection qu'elle lui avait inspirée et des regrets qu'elle lui avait laissés (Ep. III, 60; V, 81, 82, 83, 84, 85).

De la troisième femme d'Agrippa, dont nous ignorons le nom, nous ne savons rien que ce qu'en dit Jean Wier, savoir qu'il l'avait épousée à Malines et qu'il la répudia, Wier ne nous apprend pas pour quelle raison, à Bonn, en 1535.

Agrippa avait eu, comme nous l'avons dit, sept enfants, un de sa première femme, six de la seconde. L'enfant de la première était un fils dont nous ignorons le nom ¹ et qui était né à Pavie en 1515, peu de temps après le mariage de ses parents ². Nous suivons la trace de cet enfant vivant auprès de son père, dans le nord de l'Italie, puis à Metz et à Genève, où nous le perdons de vue vers 1521. Des enfants de la seconde femme, le premier est un fils, Haymon, né à Genève en 1522, filleul de l'officiel Eustache Chapuys, qui le garda chez

1. Il a été dit que ce fils d'Agrippa et de sa première femme se nommait Théodoric. Nous ne connaissons aucune preuve de cette assertion, laquelle pourrait bien n'avoir pas d'autre fondement que le texte mal interprété d'une lettre d'Agrippa où il dit : « Theodoricus meus in trans-
« eribendis Tritemianis reliquiis dies noctesque desudat, jamque Stegano-
« graphiam in manibus habet » (Ep. II, 57). Or cette lettre est du 20 juin 1520. A cette date, le fils aîné d'Agrippa était à peine âgé de cinq ans. Ce ne peut donc être de lui qu'il est ici question, mais de quelque ami ou disciple de son père probablement.

2. On ne connaît exactement ni la date du premier mariage d'Agrippa, ni celle de la naissance de son premier enfant. La seule chose certaine, c'est que celui-ci existait déjà, quand, vers la fin de 1515, Agrippa dut quitter définitivement Pavie, à la suite des désordres causés dans cette ville par l'occupation française, pendant l'été de cette année (Ep. I, 49). Après s'en être éloigné précipitamment à l'arrivée des Français, et s'être réfugié à Milan où il était au moment de la bataille de Marignan (13 sept.), Agrippa y était revenu et s'y trouvait au milieu d'octobre (Ep. I, 47). Il n'y était plus le 21 novembre suivant (Ep. I, 48) et y avait seulement laissé, dans la famille de sa femme, celle-ci accompagnée de son fils ou bien près de lui donner le jour. Il vint les y reprendre peu de temps après. Le fils d'Agrippa semble donc être né vers la fin de l'an 1515. Le mariage de ses parents pourrait bien n'être que du commencement de cette même année 1515, ou tout au plus remonter jusqu'à la fin de la précédente.

lui quelque temps lors du départ d'Agrippa, et le renvoya à celui-ci à Lyon, vers l'automne de 1525, à ce qu'il semble. Vient ensuite une fille née à Fribourg peu après le 8 juin 1523, laquelle mourut en bas âge avant le 20 août 1524 (Ep. III, 60); puis quatre fils, Henri né à Lyon en 1524 (avant le 20 août), filleul de Henri Bohier sénéchal de Lyon (Ep. III, 60), et Jean, né également à Lyon, en juillet 1525, filleul de Jean cardinal de Lorraine (Ep. III, 76, 79); deux autres enfin dont nous ignorons les noms, l'un né à Lyon pendant le carême de 1527 (Ep. IV, 43; V, 7), l'autre né à Anvers le 13 mars 1529, quelques mois avant la mort de sa mère (Ep. V, 55, 67, 68). En passant de France dans les Pays-Bas en 1528, Agrippa, qui aurait dû avoir avec lui cinq fils à ce moment, n'en avait plus que quatre. L'un d'eux, nous ignorons lequel, avait dû mourir antérieurement à cette date. Ce ne pouvait être d'ailleurs que le fils de la première femme ou bien, soit le premier, soit le quatrième de ceux de la seconde. Le cinquième n'était pas encore né, tandis que le deuxième et le troisième, Henri et Jean, ont, nous en sommes certains, survécu à leur père.

Ces deux derniers fils d'Agrippa, Henri et Jean, sont les seuls de ses enfants dont on trouve des traces postérieurement à la mort de leur père. Nous les voyons mentionnés, en effet, dans une pièce datée du 5 octobre 1560, rédigée par maître Benoît Dutroncy, notaire royal, à Lyon, et relatant une enquête qui avait pour objet d'établir leur filiation. A cette époque, ces deux fils d'Agrippa étaient des hommes de trente-cinq à trente-six ans, et celui-ci était mort depuis vingt-cinq ans déjà. Dans le document de 1560, il est dit que Henri Corneille Agrippa, tant pour lui que pour son frère Jehan Corneille Agrippa, a fait constater par la voie de la commune renommée leur filiation légitime, d'après le témoignage de gens qui avaient connu à Lyon leurs père et mère : « Le premier témoin entendu est une dame Ginette Chicquam, veuve de maître Benoît Joyet, notaire royal, âgée de soixante ans. Elle a fréquenté M^r Henri Corneille Agrippa et demoiselle Jane Loyse (Tyrstie), sa femme, et elle affirme qu'ils engendrèrent

« deux enfants mâles à Lyon. L'ainé fut nommé Henri par le
 « sénéchal de Lyon, son parrain; sa marraine fut la dame Claude
 « Dumas, propriétaire du logis du Charriot-d'Or; le second en-
 « fant fut nommé Jehan, par feu révérendissime Jehan, cardi-
 « nal de Lorraine, ou par un gentilhomme qui, en son lieu et
 « place, le tint sur les fonts sacrés du baptême. Le témoin
 « avait assisté aux deux cérémonies religieuses. — Jane de
 « Joye, femme de Jehan Mossy, presseur de draps, en sa qua-
 « lité d'ancienne servante de chambre de la dame Loyse, avant
 « et après la nativité des deux enfants, fait une déposition con-
 « forme à la première. — Laurens Limbat, tailleur d'habille-
 « ments de femme, âgé de cinquante-cinq ans, déclare avoir
 « fréquenté Henri Corneille Agrippa et demoiselle Jane, sa
 « femme, comme tailleur d'habillements de la dite Jane; la-
 « quelle, il le sait très bien, avait fait deux gessures d'enfants
 « mâles, puisqu'à la relevée de chacune gessure il lui a fait
 « des habillements, ainsi qu'il le ferait assavoir, si besoin était,
 « par son papier de compte. — Dame Ennemonde Darèze,
 « femme d'honnête homme Claude Planche, marchand teintu-
 « rier de filets, âgée de cinquante ans, a connu les époux quand
 « ils habitaient la maison de feu dame Isabeau Vincent, sa
 « mère. Elle sait que la dame Jane Loyse a eu deux enfants
 « mâles, et elle la vit souvent, pendant que celle-ci était en
 « couches desdits enfants, à la maison de la Roche. — Dame
 « Claude Remye, femme de maître Jehan Bruyères l'ainé,
 « procureur ez cours de Lyon, âgée de cinquante-neuf ans, a
 « connu parfaitement les deux époux. Elle sait qu'ils ont eu à
 « Lyon deux enfants mâles, le premier nommé Henri, et le puiné
 « Jehan; elle fut même la marraine de ce dernier ¹. » Henri

1. Agrippa dit, dans une lettre du 21 juillet 1525, que son fils Jean eut pour parrain le cardinal de Lorraine et pour marraine la noble dame de Sainte-Prie (Ep. III, 76). Il faut, pour accorder ces renseignements avec la déposition ci-dessus relatée de la femme de maître Jehan Bruyères, que celle-ci ait représenté au baptême de l'enfant d'Agrippa,

Corneille Agrippa, prend dans cet acte la qualité de « fils naturel et légitime de feu noble homme maître Henri Corneille » Agrippa, en son vivant docteur ez droictz, natif de la ville de « Coloxgne en Allemagne, et habitant Lyon ».

On ne trouve dans ce document aucune mention du surnom de Nettesheim dont Agrippa s'est paré quelquefois au frontispice de ses ouvrages. Cette particularité mérite d'être signalée. Ses fils ne relèvent pas ici ce surnom. Il n'en est pas question davantage dans une autre pièce, plus récente de quelques années, où figure l'un d'eux, Henri. Cette pièce est une quittance donnée en 1572 en vertu d'une procuration émanant de lui, où il est nommé et qualifié : « Noble Henry Corneil (*sic*) Agrippa de Saint-Anthoine de Viennois. »

La pièce de 1572 est conservée en original au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale à Paris (*Pièces originales*, vol. 208, n° 4665). L'enquête de 1560 ne nous est connue que par une analyse et des extraits donnés par M. L. Charvet, à la page 119 de sa *Biographie de Jean Perréal*, 1874. Il paraît avoir emprunté le document à Guy Allard.

Nous avons reproduit avec une certaine étendue les extraits donnés par M. L. Charvet de la pièce de 1560, parce qu'elle fournit quelques renseignements intéressants qu'on ne trouve pas ailleurs sur le séjour d'Agrippa et de sa famille à Lyon (1524-1527), dont il a été question dans notre chapitre VI. Cette enquête de 1560 ne parle que de la naissance de Henri (1524) et de celle de Jehan (1525), comme si Agrippa n'avait eu de sa seconde femme, pendant son séjour dans cette ville, que ces deux fils seulement, le deuxième et le troisième de ceux qu'elle lui a donnés. La naissance du quatrième, qui est du carême 1527 (Ep. IV, 43 ; V, 7), peu de mois avant le départ d'Agrippa pour Paris et Anvers, eut lieu pourtant dans la même ville ; mais elle appartient à une époque de misère fort

ce qui n'aurait rien d'extraordinaire, la noble dame de Sainte-Prie, de même que Claude de Laurencin représenta, on le sait d'ailleurs, dans cette cérémonie le cardinal de Lorraine (Append. n° XXI).

différente des temps plus heureux auxquels se rapporte la naissance des deux autres. Il ne serait pas étonnant que les personnes qui étaient en relation avec Agrippa pendant sa prospérité l'eussent ensuite perdu de vue quand il fut tombé dans la gêne, et qu'elles eussent ignoré ce qui le concernait à ce moment. Une autre explication du fait serait que l'enquête étant exécutée dans l'intérêt seul de Henri et de Jehan, on eût pour cette raison jugé à propos de n'y mentionner que ce qui les regardait. En tout cas, cette enquête tend à prouver que de tous les enfants d'Agrippa et de sa seconde femme, Henri et Jehan étaient seuls encore vivants à l'époque où elle a eu lieu, en 1560.

Grâce aux documents dont il vient d'être question, nous avons pu ajouter quelques notions à celles que l'on possédait déjà sur la famille d'Agrippa. Sa correspondance et le témoignage de Jean Wier suffisent pour déterminer l'existence des trois femmes qu'il a successivement épousées, et des sept enfants que deux d'entre elles lui ont donnés. Tous les biographes ne sont pourtant pas d'accord avec ces renseignements, dans ce qu'ils disent à ce sujet. Après ce que nous avons rapporté tout à l'heure de l'opinion erronée de Thévet sur cette question, nous nous contenterons de faire ici quelques observations sur ce qu'on trouve, à cet égard, dans l'ouvrage de M. Henry Morley dont nous avons déjà parlé ¹. C'est le plus étendu et l'un des plus récents qui aient été consacrés à l'histoire d'Agrippa. M. Henry Morley ne connaît pas la pre-

1. Nous avons signalé précédemment dans une note de notre tome I, p. 12, l'ouvrage de M. Henry Morley, *The life of Henry Cornelius Agrippa von Nettesheim doctor and knight, commonly known as a magician* (London, 1856, 2 vol.). Nous ne l'avions pas encore vu alors. C'est entre l'impression de notre tome I et celle du tome II seulement que les deux volumes de M. Henry Morley sont venus entre nos mains. Nous n'avons pu ainsi en prendre qu'une connaissance un peu tardive qui nous a cependant permis d'en parler, à la fin de notre chapitre v, tom. II, p. 85, ainsi que dans la présente note de l'Appendice, et dans celles qui portent ci-après les nos **XI** et **XXXV**.

mière femme d'Agrippa, celle qu'il a épousée à Pavie, vers 1514 ou 1515. Il le marie beaucoup plus tôt, à son retour d'Espagne en 1509, et, ce qui n'est dit nulle part, il le fait alors passer par Genève, où il aurait épousé, suivant lui, à cette date, Jeanne Loyse Tissie — Jane Louisa Tyssie, comme il l'écrit — qu'il y a épousée en effet, mais douze ans plus tard, en 1521 seulement, quelques mois après la mort de l'italienne de Pavie qui est en réalité sa première femme. D'après M. Henry Morley, Jeanne Loyse Tissie aurait vécu avec Agrippa en 1509 à Dole, puis en Italie et à Metz, et serait morte à Cologne, sinon peut-être dit-il à Metz même, après lui avoir donné un fils nommé Aymon, ou le petit Ascanius, né vers 1511 ou 1512, et une fille qui serait morte à Metz également vers 1519. Après cette première femme, originaire de Genève, Agrippa en aurait épousé, à ce que dit M. Henry Morley, dans la même ville, une autre encore dont il ne sait pas le nom, et qui lui aurait donné une seconde fille et cinq fils; un né à Genève, trois autres à Lyon, et le dernier à Anvers. M. Henry Morley n'ignore pas d'ailleurs qu'après la mort de sa seconde femme, Agrippa en a épousé une troisième, de laquelle il n'a pas tardé à se séparer à Bonn par un divorce. Suivant cet historien, on le voit, Agrippa aurait eu, non pas sept, mais huit enfants : un fils et une fille d'une première femme, cinq fils et une fille de la seconde. Nous ne connaissons d'après les documents de la Correspondance, qu'un fils de la première femme, cinq fils et une fille de la seconde. Celle-ci est précisément la genevoise Jeanne Loyse Tissie, que M. Henry Morley croit avoir été la première, au lieu de l'Italienne, originaire de Pavie, dont il ignore l'existence.

IX

LA LÉGENDE D'AGRIPPA

Ce que nous avons recueilli et reproduit dans notre chapitre premier (tome I, pp. 2 à 7) de la légende attachée au nom d'Agrippa pourrait être encore étendu par la mention de quelques faits merveilleux mis à son compte par la tradition ; celui-ci, par exemple, qu'il lisait dans la lune ce qui se passait sur la terre à de grandes distances ; ou cet autre, qu'un jour il terminait à Fribourg une leçon publique à dix heures du matin, et qu'à ce même moment il en commençait immédiatement une autre fort loin de là, à Pont-à-Mousson. Tout ce qu'on disait ainsi de lui semble, à première vue, ne contenir que de pures inventions dues à l'imagination populaire. Il se pourrait cependant, et la chose serait toute naturelle, que quelques unes de ces histoires eussent pour fondement certains faits réels, dénaturés sous l'influence des préjugés régnants.

Nous savons qu'Agrippa aimait beaucoup les chiens. Sa maison en était pleine à Anvers (Ep. V, 72, 73, 74, 76, 77). Jean Wier parle d'un chien favori entre autres qui ne le quittait pas. De là pourrait bien être venue l'idée du démon familier caché, disait-on, sous la forme d'un de ces animaux, et dont il est plus d'une fois question dans ces récits légendaires.

Ce que Thévet a recueilli, dans ses *Vrais portraits* (1584), des artifices d'Agrippa en faveur d'Antoine de Leyva, un des officiers de Charles-Quint en Italie, pourrait de même se rattacher à une légende particulière qui se serait formée en France, sur l'opinion accréditée des relations d'Agrippa avec le cométable de Bourbon, lors de la trahison de ce dernier (1523-1527) ; quoique ces relations eussent pu exister sans aller jusqu'au point de conduire Agrippa en Italie, où il n'a plus reparu, que l'on sache, à partir de 1518. Antoine de Leyva fut, dans ce

pays, un des lieutenants de Charles-Quint. C'est à lui qu'on voit le connétable de Bourbon laisser le commandement de Milan, lorsqu'il s'éloigne de cette ville en 1527. On comprend, d'après ces faits, ce qui a pu fournir matière à la légende racontée par Thévet.

Quant au récit qui met en scène avec Agrippa l'empereur Charles-Quint lui-même, il peut s'expliquer d'une manière analogue, quoique Agrippa ne semble pas s'être jamais trouvé rapproché familièrement de la personne de ce prince, et dans le cas de mettre à son service ses prétendus talents de magicien ou de sorcier. Mais on savait que successivement, auprès de la tante de l'empereur, la princesse Marguerite, et de sa sœur la reine Marie, il avait occupé vers 1530 à la cour de Brabant un office impérial, pour lequel il se qualifie lui-même au frontispice de ses livres « *Sacræ Cæsareæ majestatis a consiliis et archivis indicarius* ». On savait, de plus, que le souverain s'était montré fort offensé de voir cette qualification figurer avec le nom de l'auteur sur le titre de ces ouvrages réprouvés; et les effets de sa colère contre Agrippa étaient connus. La légende avait pu, en outre, se former sur ce que la commune renommée rapportait du voyage d'Agrippa en Espagne, en 1508, et de sa présence à la cour de l'aïeul de Charles-Quint, Ferdinand roi d'Aragon, où l'on prétendait que de coupables pratiques lui auraient attiré un traitement rigoureux, aux conséquences duquel il n'avait pu se soustraire que par la fuite.

L'Episode de *Her Trippa* dans Pantagruel n'est peut-être qu'une simple facétie de Rabelais; mais il pourrait bien correspondre aussi à quelque récit légendaire sur la situation et la manière de vivre d'Agrippa à la cour de France en 1521 et 1525, pendant son séjour à Lyon.

Ces observations montrent quels liens pouvaient, en ce qui concerne Agrippa, rattacher la légende à la réalité. Il y a lieu de rappeler, en outre, que celui-ci ne négligeait rien, comme nous l'avons fait observer dans notre chapitre premier (t. I, p. 8), pour encourager par sa conduite, par son langage et par

certaines actes l'étrange opinion qu'on pouvait se faire de lui. A côté de ceux de ces actes, plus ou moins réels, sur lesquels nous n'avons que le témoignage de la légende, il en est d'autres tout à fait authentiques pour lesquels nous avons des preuves positives contemporaines. Tel est celui que nous avons cité dans notre chapitre VIII, p. 356 du présent volume, d'après une lettre d'un des amis d'Agrippa, Dom Bernardus de Paltrineriis, majordome du cardinal Campeggi, légat du Saint-Siège. L'ami du magicien lui parle dans cette lettre d'un miroir où celui-ci lui faisait voir une personne vivante dans l'image fournie par une figure qui était sans vie : « Sicut mihi » ostendisti in eodem speculo cognoscere in imagine pieta par- » tem vivam a parte mortua... (et)... inducere personam vivam » pro veritate rei » (Ep. VII, 22). Sans qu'on puisse se rendre parfaitement compte du sens précis de ces indications, il n'est pas possible de méconnaître qu'elles doivent se rapporter à quelque artifice de magie.

X

AGRIPPA ET LE PROTESTANTISME

Agrippa n'était pas protestant. Il a toujours proclamé sa volonté de ne pas se séparer de l'Eglise ; plusieurs de ses actes et sa mort finalement justifient ses déclarations à cet égard. Nous nous bornerons à rappeler, comme en fournissant jusqu'à un certain point la confirmation, les faits qui accompagnent la mort de ses deux premières femmes. La première est par ses soins inhumée en 1521 dans une église de Metz, l'église de Sainte-Croix, où il fonde pour elle un anniversaire qu'on le voit par la suite s'occuper de faire célébrer exactement. Quant à la seconde, il demande instamment pour elle en 1529 des prières, et s'occupe de l'accomplissement en son nom d'un pèlerinage dont elle avait fait le vœu. Enfin, pour ce qui le regarde

personnellement, nous sommes certains qu'il est mort en catholique, son corps ayant été inhumé en 1535 dans une église, celle des frères prêcheurs de Grenoble, où sa tombe a été vue pendant longtemps. Nous avons relaté ces faits (t. I, p. 18, et t. II, p. 404-406). Nous avons aussi réfuté l'argument qu'on a voulu tirer pour la thèse que nous combattons, d'une lettre introduite à tort dans sa Correspondance (Ep. III, 82), et que nous avons démontré ne pouvoir lui être attribuée (t. II, p. 96).

Ces réserves faites, il faut reconnaître cependant que les tendances d'Agrippa pour la réforme sont incontestables, et permettent de jouter de la sincérité de ses paroles dans les témoignages qu'il donne parfois d'opinions qui seraient contraires aux novateurs (t. II, p. 387). Les chroniques messines parlent du renom qu'il avait à Metz, en 1519, d'être à ce moment un des adhérents notoires des doctrines religieuses nouvelles. Brennonius, curé de Sainte-Croix, son ami, était dans le même cas. Un des hommes qu'il voyait le plus en même temps dans cette ville, le religieux célestin Claude Dieudonné, lui rappelle plus tard qu'il recevait alors de lui en communication ce qu'il appelle des écrits luthériens, « non nulla Lutherana » (Ep. III, 10). Nous savons que la recherche de ces ouvrages dont il se montre à cette époque très curieux était un des objets de sa correspondance avec Cantiancula, qui résidait alors à Bâle.

Agrippa professait une véritable admiration pour Luther, l'hérétique vaincu, comme il l'appelle ; et il avait adopté des opinions analogues aux siennes en bien des points, notamment sur une des questions dogmatiques introduites par l'hérésiarque au début de la réforme, l'indispensable nécessité de la grâce et l'impuissance absolue pour l'homme d'opérer son salut sans son secours. Cette proposition est conforme aux thèses publiées par Luther contre le libre arbitre ; elle est formellement exprimée par Agrippa : « Ad veram autem religionem homo per se ipsum pervenire non potest ; nec nisi doceatur à Deo » (*Opera*, t. I, p. 259).

La communauté d'idées entre Agrippa et les hérésiarques du xvi^e siècle s'accuse dans maint passage de ses écrits, mais tout

particulièrement dans son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences. On en trouve le témoignage dans certains traits entre autres de cet ouvrage, que renfermaient les premières éditions données de ce livre, et qui ont été souvent supprimés dans les éditions subséquentes. Tels sont ceux qui concernent le célibat des prêtres, le culte des saints, le purgatoire, etc. On peut se rendre compte de leur caractère par les exemples que David Clément en fournit dans sa *Bibliothèque curieuse* publiée en 1750 (t. I, p. 87, note 88). Cet auteur constate l'existence de neuf éditions non-tronquées, du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences de 1530 à 1539. Ce n'est qu'après cette dernière date qu'il place la première édition tronquée, sans date et sans noms de lieu ni d'imprimeur. Les éditions tronquées seraient donc toutes postérieures à la mort d'Agrippa qui eut lieu en 1535.

Les passages relevés ainsi sont ceux qui sont visés dans la condamnation prononcée par la Sorbonne, en 1531, contre l'auteur et son ouvrage. Nous possédons le texte de cette condamnation, inséré par Duplessis d'Argentré au tome II, page 85, de sa collection des décisions de la faculté de théologie de Paris (*Collectio judiciorum de novis erroribus*, etc., 3 vol. in-f°, Paris, 1728). En voici la teneur : « Determinatio facultatis theol-
 « logiæ scholæ Parisiensis quorundam libellorum ad eam, ut
 « de eis suum ferret judicium, transmissorum... Liber qui dici-
 « tur Cornelii Agrippæ de vanitate et incertitudine scientiarum
 « impressus de novo Parisiis, in vico Sorbonico, et prius Co-
 « loniæ, Lutheranæ doctrinæ plurimum favet, multa habens
 « contra cultum imaginum, templorum, festorum et cœremo-
 « niarum Ecclesiæ, nec non in scriptores sacri canonis blas-
 « phemus est; et ideo publice exurendus... Acta sunt hæc et
 « conclusa in collegio Sorbonæ post relationem deputationum
 « pro eo negocio pluries congregatorum, die secunda Martii
 « anno Domini 1530 » (1531, nouv. style). L'interprétation de cette date ne peut faire aucune difficulté; car auparavant, dans le même volume, est relatée une autre sentence de la faculté de théologie portée le 16 janvier 1530, dans une af-

faire qui lui avait été déferée le 28 décembre 1530; ce qui montre que ces jugements sont datés *more Gallico*, c'est-à-dire suivant l'ancien style et non *Romano calculo*, suivant le style nouveau.

Pour ce qui regarde le protestantisme, il y a lieu de remarquer que la correspondance d'Agrippa ne contient que fort peu de lettres échangées entre lui et les hommes de son temps attachés aux nouvelles doctrines. Cette correspondance renferme, il est vrai, un certain nombre de pièces dont les auteurs ou les destinataires ne sont pas encore déterminés; mais on ne peut guère penser qu'il s'en trouve beaucoup dans le nombre ayant le caractère que nous venons d'indiquer. Herminjard, qui a étudié de très près ces documents à ce point de vue, pour sa publication de la *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française* (5 vol. 1866-1878), n'a reconnu dans la correspondance d'Agrippa, outre les lettres que nous y avons signalées comme échangées par lui avec Lefèvre d'Étaples et Claude Dieudonné, que deux lettres écrites, l'une à Capiton, l'autre par lui (Ep. III, 15, 18), et deux autres encore, l'une d'un inconnu datée d'Aix le 5 juin 1522 pour recommander, croit-on, à Agrippa, François Lambert (Ep. III, 16), et l'autre, datée de Strasbourg le 31 décembre 1525, émanant de ce personnage lui-même, à ce qu'on suppose (Ep. III, 82). Encore cette dernière attribution n'est-elle pas absolument certaine. La pièce qu'elle concerne est une lettre rapportée à tort jusqu'ici, comme nous l'avons dit, à Agrippa et que nous avons jugée ne lui être pas même adressée, selon toute apparence (t. II, p. 96). Nous ajouterons aux lettres qu'Herminjard a relevées dans la correspondance d'Agrippa et qui peuvent rentrer dans le cadre de sa publication, une lettre de celui-ci à Cæsar datée de 1520 (Ep. II, 60): deux lettres d'Hilaire Bertulphe à Agrippa, l'une de la veille de Saint-Martin, 10 novembre 1523 (Ep. III, 44), l'autre de 1525 (Ep. III, 72), et une lettre écrite par Agrippa à Melancthon le 17 septembre 1532 (Ep. VII, 13).

XI

EXPÉDITION D'AGRIPPA EN ESPAGNE

Nous avons donné, au commencement de notre chapitre II (t. I, pp. 141-149), un abondant extrait de la lettre d'Agrippa dans laquelle il raconte une sorte d'expédition militaire qui aurait été le principal épisode de son voyage en Espagne en 1508 (Ep. I, 10). Nous avons signalé la réserve avec laquelle il convient d'accueillir ce récit. Indépendamment des détails romanesques qu'il contient, il y est question d'une révolte de paysans dont on cherche vainement la trace dans l'histoire, et de lieux qu'on ne trouve pas davantage sur les cartes des géographes. Mais une révolte de paysans dans les montagnes de la Catalogne est un fait de bien minime importance; des châteaux perdus dans les montagnes, *Arx vetus*, *Arx nigra*, *Vallis rotunda*, peuvent être des localités fort effacées et maintenant oubliées; sans parler de la difficulté de reconnaître leurs noms réels sous les formes latinisées qui les déguisent ainsi dans la lettre d'Agrippa. On devrait être plus heureux, et il n'en est rien pourtant, dans la détermination de lieux évidemment plus notables, tels que les villes de *Peniacum* et d'*Arcona*, l'abbaye ou prieuré de Saint-George et le *lacus niger* dans son voisinage; quand on sait déjà, par ce qu'en dit Agrippa, que tout cela doit se trouver à peu de distance de Barcelone et dans le voisinage même de Gironne.

Après d'inutiles efforts pour résoudre ce petit problème de topographie, nous l'avons soumis au jugement particulièrement compétent d'un savant qui appartient précisément à ce pays. M^r le docteur Don Manuel Milá y Fontanals, professeur à l'université de Barcelone et président de l'académie de cette ville, auteur d'ouvrages estimés de critique et d'histoire. Voici un extrait de la réponse qu'il a eu l'obligeance de nous adresser :

« Je ne vois pas comment concilier avec l'histoire ni avec la
 « géographie le récit d'Agrippa. Je ne connais pas en Catalogne
 « de soulèvements de paysans en 1508. Il y a bien eu ceux qui
 « ont suivi l'abolition des *malos usos* ordonnée par le roi Fer-
 « dinand le Catholique à Guadalupe en 1486; mais, en 1508, ce
 « souverain n'a eu affaire qu'aux nobles de la Castille. Je ne
 « crois pas qu'il ait jamais existé de lieu du nom d'*Arcona*.
 « Je ne parle pas d'*Arconadas*, localité connue, mais fort éloi-
 « gnée de la Catalogne. Comme Agrippa emploie le mot *arx*
 « dans le sens de *castrum*, *Arcona* répondrait peut-être à
 « *Castellon de Ampurias*; mais c'est là une supposition gra-
 « tuite. Quant à *Castrum vetus*, il n'y a rien de semblable,
 « maintenant au moins, entre Girone et Barcelone, rien non
 « plus qui ressemble à *Castrum nigrum*, dans la contrée. On
 « pourrait retrouver un *Campus rotundus* dans *Camprodon*,
 « une *Vallis formosa* dans *Vallfermoso*, une *Vallis fecunda*
 « dans *Vallfogona*, etc., mais il n'y a pas de *Vallis rotunda*.
 « On ne voit pas davantage d'abbaye de Saint-George. On
 « trouve seulement aux environs de Girone, mais du côté
 « d'Olot, non du côté de Barcelone, un monastère de *San-*
 « *Esteban de Bañolas*, non loin d'un lac, lequel est du très pe-
 « tit nombre de ceux que possède la Catalogne. Agrippa pour-
 « rait bien n'avoir conservé qu'un souvenir confus de ce qu'il
 « avait vu dans ce pays. »

Le savant Espagnol ne propose aucune interprétation pour le *Peniacus* ou *Peniacum* mentionné par Agrippa. Ce lieu ne pourrait-il pas être un de ceux en grand nombre qui, en Espagne, portent le nom de *Peña*. Ils sont malheureusement presque tous assez éloignés du champ d'opérations indiqué par Agrippa. On peut citer comme un de ceux qui le sont le moins *Peña flor* dans la province de Saragosse en Aragon. M. Milá y Fontanals termine sa note par quelques mots sur la résidence royale nommée *Palatium Grangix*, dans la correspondance d'Agrippa. Cette indication fait naturellement penser au palais de la Granja de Saint-Ildefonse qu'on a appelé le Versailles de l'Espagne. Mais la création de cette résidence

royale ne date que du roi Philippe V en 1720. Il y a du reste en Espagne, ajoute notre obligé correspondant, un grand nombre de lieux dans le nom desquels entre celui de Granjà, grange, métairie.

Les observations qui précèdent ne condamnent pas comme absolument apocryphe ce que dit Agrippa de son expédition en Espagne, mais elles laissent subsister des doutes sérieux sur quelques-unes au moins des particularités relatées par lui.

Les historiens qui se sont occupés d'Agrippa se sont généralement fort peu arrêtés à ce qui concerne son voyage en Espagne. L'observation en est faite par l'un d'eux, M. Henry Morley, dont nous avons précédemment déjà signalé l'ouvrage (t. II, p. 85 et p. 391). Cet écrivain donne de cette entreprise, une explication dont il est bon de dire deux mots.

Pour M. H. Morley, Agrippa est un gentilhomme de la cour de Maximilien, appartenant à la famille aristocratique des Nettesheim, qui par devoir, en raison de sa noble origine, a voué sa vie au service de l'Empereur. Il vient à ce moment de remplir pour ce prince, sous le masque d'un simple étudiant, une mission secrète à Paris. Pour servir encore les intérêts de la politique impériale, il se rend en Espagne où Maximilien favorisait, dit M. Morley, le parti des nobles de Castille, dans l'opposition qu'ils faisaient au roi Ferdinand d'Aragon depuis la mort de l'archiduc Philippe, l'époux de sa fille Jeanne la Folle. Les troubles de la Castille ayant gagné l'Aragon et la Catalogne, les paysans de cette dernière province se seraient soulevés, ajoute-t-il, contre les gentilshommes. L'un de ceux-ci, Juanetin Bascara, seigneur de Gerona dans la province de Tarragone (*Janotus Bascus de Charona*), chassé de son domaine, s'est rendu à la cour de Maximilien pour obtenir réparation et vengeance. C'est alors que part Agrippa. Il s'agit de remettre le seigneur Juanetin en possession de son héritage et de s'emparer de Tarragone (*Arcona* ou *Terra arcona*). On est en 1508, Agrippa quitte la cour de l'Empereur. Il s'arrête, en passant, au château de Granges ou Grangey (*Grangix palatium*), sur les frontières de la Franche-Comté, dit M. Morley ; il passe

ensuite à Clermont, en Auvergne (*Arx vetus*), d'où il expédie une de ses lettres à son ami Galbianus. Arrivé sur le théâtre des opérations, il se rend maître de Fuerto negro (*Arx nigra*), ouvrage de fortifications appartenant aux défenses de Tarra-gone, puis de Villa rodona (*Vallis rotunda*), château de Juanetin. C'est là que s'arrête son entreprise, à la suite de laquelle il rentre en France par Avignon.

On peut rapprocher ce tableau de celui que trace Agrippa des mêmes faits et que nous avons rapporté sous toutes réserves dans notre chapitre II (t. I, pp. 133-149), en suivant pas à pas les textes qui s'y rapportent dans la Correspondance. Il y a, on le reconnaîtra, une forte dose d'imagination dans la restitution que fait M. Henry Morley de cet épisode de la vie de notre héros. Ce qui concerne l'identification des lieux y semble notamment, sous une forme très affirmative, extrêmement hasardé.

XII

LE SÉJOUR A METZ D'AGRIPPA

Les dates de l'arrivée à Metz d'Agrippa et de son départ de cette ville ne sont connues que d'une manière approximative et à quelques jours près seulement. Son arrivée doit être quelque peu postérieure au 15 février 1518, date initiale à partir de laquelle courent les gages qui lui sont payés par le receveur de la Cité (Append. n° XIII). Sa Correspondance ne contient rien entre le 16 janvier, date d'une lettre où on lui parle des engagements contractés par lui avec les Messins, « te jam « Metenses solertius aucupati nactique sunt » (Ep. II, 11), et le 13 juin suivant, date de la première lettre qu'il écrit de Metz; elle est adressée à Cantiuncula (Ep. II, 12). Pour ce qui est de la fin du séjour à Metz d'Agrippa, il se place entre le 25 janvier 1520, date d'une lettre dans laquelle il annonce

qu'il est près d'en partir, ayant obtenu des Messins la résiliation de ses engagements avec eux (Ep. II, 42), et le 12 février suivant, date d'une lettre que son ami Brennonius lui écrit de Metz quelques jours après qu'il a quitté cette ville (Ep. II, 44).

Ces indications, sans être absolument précises, le sont assez cependant pour aider à la solution d'un petit problème de chronologie, touchant la date réelle d'une des pièces de la Correspondance d'Agrippa (Ep. II, 19), et celle également de la mort de son père, qui se trouve relatée dans cette lettre. Elles permettent de reconnaître que la lettre en question, adressée à l'évêque de Cyrène et datée de Metz le 6 février 1518, est en réalité de 1519, et que la mort du père d'Agrippa, dont celui-ci dit dans cette lettre qu'il a reçu récemment la nouvelle, est de la même époque à peu près. Ce qui vient d'être dit de l'arrivée à Metz d'Agrippa, postérieurement au 15 février 1518, montre, en effet, que la lettre écrite par lui de cette ville le 6 février ne peut pas être de cette année. Il est en outre parlé dans cette lettre du voyage fait à Cologne par Agrippa depuis son retour d'Italie, c'est-à-dire pendant l'été de 1518. La lettre du 6 février 1518 est en réalité de 1519, nouveau style. Elle est datée suivant l'usage de Metz, où l'année commençait à l'Annonciation, le 25 mars; ce qui fait qu'on rapportait dans cette ville au millésime de l'année précédente les mois de janvier et de février et les 24 premiers jours de mars de l'année commençant, comme on le fait aujourd'hui, au 1^{er} janvier. Il est bon de faire observer du reste que, d'accord avec ces considérations, les éditeurs de la correspondance d'Agrippa ont classé cette lettre du 6 février à la suite de toutes celles qui appartiennent à l'année 1518, dont elle porte le millésime.

Rappelons à cette occasion qu'on doit interpréter d'une manière analogue, ainsi que nous l'avons démontré en son lieu, la date du privilège impérial accordé à Agrippa le 12 janvier 1529 (1530, nouveau style), pour la publication de ses ouvrages (t. I, p. 40), et la sentence fulminée par la Sorbonne de Paris le 16 janvier 1530 (1531, nouveau style), contre son traité

de l'incertitude et de la vanité des sciences, publié à la fin de 1530, sous le couvert de ce privilège (Append. n° X).

La question des dates initiale et finale du séjour à Metz d'Agrippa nous fournit l'occasion de dire quelques mots des faits essentiels de l'histoire de cette ville pendant les deux années qu'il y a passées, de 1518 à 1520. Ce sont pour l'année 1518, avec une violente épidémie qui fait de nombreuses victimes et dont il parle (Ep. II, 19), les dernières phases de la guerre du capitaine Francisque; c'est le célèbre Franz de Seckingen, qu'on appelait ainsi. Pour l'année 1519, c'est le scandale, bientôt étouffé, des galanteries devenues publiques du duc de Suffolk, exilé d'Angleterre et réfugié à Metz, obligé finalement de quitter cette ville et de se retirer à Toul; et en même temps la présence à Metz de quelques autres personnages notables, de ceux que, par son office, Agrippa était chargé de complimenter dans ces occasions, au nom de la Cité.

Le tableau des ravages de l'épidémie de 1518 tient une certaine place dans les chroniques messines de l'époque. Il y est également fort question des actes d'hostilité de Franz de Seckingen qui, suivant certains usages de ce temps, avait acheté une vieille querelle contre la Cité, et qui finit par tirer des Messins de l'argent pour éloigner ses bandes lancées sur le pays, pendant que les campagnards accourus dans la ville l'encombraient avec leurs troupeaux et leurs biens. Quant au duc de Suffolk, c'était un hôte assez importun dont le roi Louis XII, après avoir signé la paix avec le roi d'Angleterre Henri VIII, s'était débarrassé au profit de ses grands amis les bourgeois de Metz, en 1514. Depuis cette époque, le prétendant anglais était dans cette ville, cherchant à tromper par tous les moyens les ennuis d'une pesante oisiveté. La jalousie trop justifiée d'un orfèvre de Fournirue l'oblige à quitter la place en 1519, après des aventures dont les détails nous ont été transmis et qu'il nous suffit ici d'indiquer succinctement. Dans la même année, Metz avait reçu la brillante visite de M^{re} de Guise, frère du duc de Lorraine, se rendant en pèlerinage à Sainte-Barbe. La ville avait vu se réunir aussi dans son sein plusieurs

grands personnages, tant lorrains que bourguignons, venus pour une négociation relative à des revendications de terres dépendant du duché de Luxembourg.

Tels sont quelques-uns des faits dont Agrippa fut témoin à Metz, pendant qu'il y a résidé. Ceux qui se produisent ensuite, dans les premiers temps écoulés après son départ, et pendant que dure sa correspondance avec le curé de Sainte-Croix, sont les entreprises de l'inquisiteur Nicolle Xavin ou Savini, qui exerce ses poursuites contre plusieurs femmes accusées de sorcellerie, et qui en fait brûler une nommée la Cossette, après l'avoir fait « eschauffaudée », est-il dit, et l'avoir prêchée à la Cour l'Evêque au mois d'août 1520. Ce sont ensuite divers faits de guerre accomplis autour de Metz, malgré la neutralité accordée à la ville par les Français et les impériaux de part et d'autre, dans la lutte prolongée de François I^{er} contre Charles-Quint. Ce sont enfin les premiers progrès de la réforme, en dépit de rigueurs poussées jusqu'à la mise à mort de Jean Chatelain, religieux augustin, qui, après avoir agité les esprits dans la ville de Metz, est condamné comme hérétique et brûlé à Vic en 1524.

XIII

LES COMPTES DE FINANCE DE LA VILLE DE METZ

Nous avons mentionné, dans nos chapitres II, III et IV, et dans la note précédente, certains renseignements que fournissent les comptes de la ville de Metz. La suite des documents financiers de cette sorte, à partir des commencements du xv^e siècle, existe encore, non sans de graves lacunes cependant, aux archives de la ville. Ces documents contiennent de précieux renseignements sur Agrippa pendant le temps qu'il a été aux gages de la Cité. Ce sont, à commencer par les premiers en date, ceux qui concernent la mission donnée aux

agents chargés d'aller à Chambéry pour s'entendre avec lui au nom de la ville, vers la fin de 1517, et de lui porter l'argent nécessaire à son voyage, de ce lieu jusqu'à Metz. Les autres se rapportent aux paiements effectués à son profit pour ses services, pendant les années 1518, 1519 et 1520. Ces indications ressortent de divers articles des comptes du receveur de la ville à cette époque. Nous en trouvons sept qui sont ainsi conçus :

1^o « Paié par l'ordonnance de mesdits seigneurs (les Treize et « les Trésoriers) à Martin des Sept pour les despens de luy et du « gouverneur de saint Jehan qui ont esté pour la Cité à Lion, « Chambery et aultre lieu, après maistre Hanry Cornelis, doc- « teur, exercer leur commission pour la Cité ; où ilz ont vacqué « v sepmaines et ung jour, qui monte à xlvij lb., xii s., iij d. » (Paiements du 23 juin 1517 au 23 juin 1518. — Archives municip. de Metz, carton 802, cahier C 29, n^o 16.)

2^o « Paié par l'ordonnance de mesdits seigneurs à Nicolas le « messaigier, pour porter à maistre Hanry Cornelis, dit « Agrippe (*sic*), pour fournir aux despens de luy et de son « mesnaige, qui sont venuz du pais de Sauoie en ceste cité, la « somme de quarente escuz au soleil, et quatre escuz por le- « dit messaigier faire ses despens allant et venant ; por ce « lxxiiij lb., vj s., viij d. » (Paiements, etc. — *Ibidem.*)

3^o « Paié à maistre Hanry Cornelis, di Agrippe, orateur et « licencié en chacun droit, pour ses gaiges de ung mois et « demy, au pris de cent florins d'or l'année, monte ledi mois « et demy (à) xxv francs qui vallent xv lb. » (Paiements, etc. — *Ibidem.*)

4^o « Paié à maistre Hanry Cornelis, le docteur, por ses gai- « ges d'ung an entier, commençant à Pasques mil v. c. et « xvij et finissant à Pasques mil v. c. et xix, la somme de « vi xx. lb. » (Paiements du 24 juin 1518 au 24 juin 1519. — *Ibidem*, n^o 17.)

5^o « Paié à maistre Hanry Cornelis, le docteur, pour ses gai- « ges de demy an, commençant le premier jour de may mil « v. c. et xix et finissant au jour saint Martin en suivant ondi

« an, lx. lb. » (Paiements du 23 juin 1519 au 30 novembre 1519. — *Ibidem*, n° 19.)

6° « Paiet à maistre Hanrj Cornelis, le docteur, pour ses « gaiges d'un quair d'ans finissant à Noelz mil v. c. xix, et est « signés cassés en mon roole par l'ordonnance de mess^{rs}, en « prenant quittance de luy, comme il appert par la quittance « que jes rendu à mesdi ss^{rs} en faisant ses présent compe. « Trente livres. » (Paiements du 5 décembre 1519 au 23 juing 1520. — *Ibidem*, n° 20.)

7° « Paiet par l'ordonnance de mess^{rs}. (les Treize et les Tré- « soriers) à maistre Hanrj Cornelis Agrippa, docteur, etc., ses « gaiges de trois mois noméement février, mars et avpril, pour « le rest de son année de l'an mil v. c. xix, comme il appert « par une cédulle signée de Treize et Trézories, la somme de « trente livres en prenant quittance, lauelles j'ay randu à « mess^{rs}. » (Paiements, etc. — *Ibidem*.)

Quatre de ces sept articles, les 3^e, 4^e, 5^e et 6^e, figurent, aux comptes du receveur de la ville, dans la section des dépenses ordinaires, chapitre des gages payés aux pensionnaires de la cité. Les trois autres articles, les 1^{er}, 2^e et 7^e, appartiennent à la section des dépenses extraordinaires effectuées sur ordonnance spéciale émanant des magistrats qui avaient le gouvernement des finances de la Cité, les Treize et les Trésoriers. Cette distinction donne au supplément de gages payé à Agrippa pour les trois mois de février, mars et avril 1519 (1520, n. s.), le caractère d'un don gracieux en quelque sorte, comme celui des 40 écus au soleil qui lui avaient été envoyés en Savoie pour les frais de son voyage de ce pays jusqu'à Metz.

Il ressort de ces indications qu'Agrippa reçut, en tout, des deniers de la ville, d'après les comptes de finance de celle-ci : 1° 40 écus au soleil, valant 67 lb., 10 s., 1 d. 3/4 pour ses frais de voyage; 2° 255 livres pour gages sur le pied de 100 florins d'or par an, valant 120 lb. mess., pour une durée de deux ans un mois et quinze jours (en cinq fois savoir : pour un mois quinze jours, pour un an, pour six mois, pour trois mois, pour trois mois), du 15 février 1518 au 31 mars 1520 : or, d'après les ren-

seignements présentés dans la note précédente (n° XII), Agrippa aurait passé à Metz un peu moins de deux années, y étant arrivé postérieurement au 15 février 1518 et en étant parti vers la fin de janvier ou dans les premiers jours de février 1530. La ville de Metz avait donc largement payé ses services, puisque ses gages lui avaient été fournis pour une durée de deux années, plus un mois et demi. Cette observation explique le caractère du dernier paiement qui lui a été fait au compte des dépenses extraordinaires, suivant la remarque énoncée ci-dessus.

On trouvera dans la note suivante (n° XIV) des renseignements qui permettront de se faire une idée de la valeur des sommes qui figurent dans les articles de comptes dont il vient d'être question. Nous rappellerons qu'indépendamment des indications qui précèdent, ces documents nous en fournissent d'autres encore très intéressantes que nous avons utilisées précédemment dans notre chapitre II et dans la note I du présent appendice, sur le nom de famille d'Agrippa, dont ils nous révèlent la forme originaire, *Cornelis*.

XIV

LA MONNAIE DE METZ

Pour l'intelligence des renseignements fournis dans la note XIII et celle également de certains passages de notre travail, il convient de donner quelques explications sur la valeur de la monnaie de Metz au commencement du xvr^e siècle. On y comptait par livres. La livre messine était une monnaie de compte, qui représentait alors la huitième partie à peu près d'un marc d'argent, lequel vaudrait aujourd'hui un peu plus de 50 francs. Elle équivalait, par conséquent, à la quantité de métal contenue dans 7 francs environ de notre monnaie actuelle. Mais il faudrait multiplier ces 7 francs par les nom-

bres quatre ou cinq et peut-être plus, sans qu'on puisse rien préciser à cet égard d'une manière absolue, pour se faire une idée de la valeur d'échange ou du pouvoir, suivant l'expression reçue, que cette quantité de métal avait alors, comparativement au pouvoir qu'elle a aujourd'hui, en raison de l'avi-lissement graduel de l'argent jusqu'à nos jours. On voit par là que la livre messine pouvait, du temps d'Agrippa, équivaloir à environ 30 francs, et 100 livres à 3,000 francs à peu près d'aujourd'hui.

Outre la livre, dans certains documents messins, il est aussi question du franc. Il résulte des comptes de la ville de Metz pour les années 1517, 1518, 1519, que le franc valait alors dans cette ville 12 sols, le sol étant comme partout la vingtième partie de la livre. C'est ce que confirme le troisième article des textes cités dans la note XIII, suivant lequel 25 francs sont dits valoir 15 livres, c'est-à-dire 15 fois 20 sols, ou 300 sols. 100 francs valaient, par conséquent, 1,200 sols, c'est-à-dire 60 livres. La livre équivalant alors, comme il vient d'être dit, en métal, à environ 7 francs, et en valeur ou puissance d'échange, à 30 francs à peu près de notre monnaie actuelle, 100 francs, qui valaient 60 livres à cette époque, équivaldraient en métal à environ 420 francs, et en valeur à 1,800 francs d'aujourd'hui.

XV

L'INVECTIVE D'AGRIPPA

On connaît l'invective proférée successivement et dans des termes identiques par Agrippa, en 1519 contre la ville de Metz et en 1531 contre la cour des Pays-Bas : « *Omnium bonarum literarum virtutumque noverca, civitas Metensis* » (Ep. II, 33) ; « *Omnium bonarum literarum virtutumque noverca, aula Cæsarea* » (Ep. VI, 20, 35, 36). Nous avons expliqué dans

quelles circonstances elle s'était produite (t. I, p. 358 et t. II, pp. 275, 314). La première fois, c'était à la suite de la querelle d'Agrippa pour la monogamie de sainte Anne, et sous le coup des menaces des frères prêcheurs du couvent de Metz, dont il aurait voulu qu'on étouffât la voix; la seconde fois, c'était à l'occasion de la publication de son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, et en butte aux attaques des théologiens de Louvain, contre lesquels il aurait trouvé naturel qu'on le protégeât. On voit ce que c'était que les bonnes lettres pour Agrippa; c'était, dans les écrits comme dans les discours, la libre discussion des questions hétérodoxes; et la vertu, c'était la hardiesse de certains esprits à se lancer dans ces périlleux débats. Cette interprétation de l'expression « bonæ literæ » qui est essentielle pour l'explication de l'invective d'Agrippa, n'a rien d'arbitraire. La locution n'a évidemment pas d'autre signification dans le langage habituel d'Agrippa et de ses amis. C'est ce qu'on peut voir notamment dans une lettre du célestin Claude Dieudonné que nous avons citée (t. II, p. 19), où, à propos des ouvrages de Luther, de Lefèvre d'Étaples, et autres du même genre, et des docteurs orthodoxes qui condamnent ces écrits, il est dit : « Magistri nostri cucullati Dominicæ factionis.... bonarum literarum persecutores » (Ep. III, 9).

L'invective lancée par Agrippa contre la ville de Metz et contre la cour des Pays-Bas, n'est pas sans analogie, pour la vivacité de la passion au moins et pour l'injustice de l'accusation, avec celle qu'en 1524 il profère contre Fribourg, en datant une lettre de cette ville « ex Friburgo Helvetiorum, omnium scientiarum cultu deserto ac destituto » (Ep. III, 56). M. A. Daguet, dans son travail d'*Agrippa chez les Suisses*, a vengé Fribourg, sa ville natale, de cette injure et a montré combien elle était peu fondée pour le temps même où vivait Agrippa.

M. L. Charvet, dans son mémoire sur la *Correspondance d'Eustache Chapuys* donné en 1874 par la *Revue savoisienne*, adopte la démonstration de M. A. Daguet sur ce point, et y joint, comme argument nouveau en sa faveur, un rapproche-

ment entre l'invective adressée à Fribourg et celle dirigée, sans plus de raison, contre Metz. Mais, par une étrange inadvertance, il traduit celle qui concerne Metz par ces mots, « marâtre aux bonnes lettres et aux arts »; interprétation absolument fautive, souvent reproduite malgré son inexactitude, parfois même avec cette variante plus éloignée encore du sens réel du texte latin « marâtre aux belles lettres et aux beaux arts. » Au siècle dernier, M. Dupré de Geneste, dans une note manuscrite sur Agrippa que nous avons sous les yeux (mss. de Metz, f. hist. 155, f^o 156), donne à l'invective de ce personnage, la forme tout à fait inattendue : « Metis, avara scientia-
« rum noverca ». C'est cette version nouvelle que les Bénédictins, auteurs de l'histoire de Metz, paraissent avoir suivie sans plus d'informations, quand ils disent que Metz avait reçu d'Agrippa « le sobriquet de marâtre des sciences ».

On voit tout ce que l'inattention et la fantaisie ont fait sortir de l'invective d'Agrippa dont nous connaissons maintenant, avec sa forme originale, le sens véritable, et dont nous pouvons apprécier la portée. Il y a une quinzaine d'années, dans une solennité scientifique à la Sorbonne, le ministre de l'Instruction publique, M. Duruy, s'il nous en souvient, remettant au Président d'une des sociétés académiques de Metz, une médaille décernée à cette Société pour ses travaux, lui dit, avec bienveillance et courtoisie du reste, qu'on applaudissait de grand cœur aux nobles efforts par lesquels notre ville se relevait de la grave imputation de s'être montrée marâtre aux sciences, aux lettres et aux arts. Il était facile de reconnaître, dans cette proposition, une nouvelle transformation de l'invective d'Agrippa. Jamais elle n'avait plus cruellement offensé nos oreilles. C'est dans ces circonstances que nous résolûmes de savoir quelle était son origine, ce qu'elle valait au fond, et ce que valait aussi celui de qui elle partait. De là l'étude qui, souvent interrompue puis reprise, a finalement produit le présent livre.

XVI

BRUNONIUS ET BRENNONIUS

Agrippa s'est trouvé en relation avec deux hommes portant des noms ou surnoms très voisins de forme l'un de l'autre, Brunonius et Brennonius. Il importe de ne pas confondre ces deux personnages, comme on pourrait y être induit par la ressemblance de leurs noms. Le premier est Jean Bruno ou Brunon, de Pontigny ou de Niedbruck, médecin et conseiller de la cité de Metz; le second est Jean Rogier, curé de Sainte-Croix de cette ville, qu'Agrippa désigne dans sa Correspondance par le surnom de Brennonius, dont nous ne connaissons ni la signification, ni l'origine.

Jehan Bruno, ou Brunon, de Pontigny ou de Niedbruck, « Johannes Nidepontanus ou Pontanus », signait « Joannes Brunonii Pontanus, artium et medicinæ doctor », comme on le voit par des documents du temps, conservés aux archives de Metz. Il a été au service de cette ville, d'abord comme médecin à partir de 1520, ensuite, à partir de 1524, comme « conseiller, orateur, avocat et pensionnaire de la cité, pour y user de médecine, et pour assister à toute journée de droit et « amiable avec les commis et députés de la cité ». Ce dernier emploi est précisément celui qu'avant lui avait occupé à Metz Agrippa, de 1518 à 1520. Jehan Bruno figure, à titre de pensionnaire, sur les comptes de la ville, depuis le milieu de 1520, aux gages de 30 livres d'abord par année, élevés à 60 livres en 1522, puis à 180 en 1524, remis à 120 en 1533, et relevés à 300 en 1536. Une lacune de 1538 à 1551, dans la série de ces comptes, ne permet pas de reconnaître à quelle date précise ont fini les services de maître Jehan Bruno. D'après des indications empruntées aux *Observations séculaires*, de Paul Ferry (mss. de la bibl. de Metz, nos 856-858), ce personnage était en-

core aux gages de la cité de Metz, en 1518, et soupçonné alors d'intelligences avec « M. le Connestable et les Français ». Il passait aussi pour avoir agi antérieurement d'accord avec le comte Guillaume de Furstemberg, envoyé à Metz par les protestants d'Allemagne. Jehan Bruno, suivant Paul Ferry, avait rempli diverses missions pour la cité, en 1536, 1540, 1541, 1542, 1545. Envoyé en 1542 à Strasbourg, il avait accompagné Jean Kairchien en Allemagne, pour une négociation qui n'aboutit pas, touchant l'entrée de Metz dans la ligue de Smalkalde. En 1545, il avait été, avec Jacobus Hysolanus Thalassius, envoyé comme député de la Cité à la diète de Worms. On ignore l'époque de sa mort; elle est antérieure au 17 février 1562, date d'une vente, signalée par Paul Ferry, de la maison sise à Metz « qui souloit appartenir à feu s^r Jean de Nidbruck »; ladite maison vendue de nouveau « ... à Claude Pelliparius, dit « Noblet, notaire et procureur, le 7 octobre suivant. De ce « vendage appert que Phil. de Nidbruck, capitaine de Boulay, « était tuteur naturel de Ferdinand, Philippe et Brigide, enfants de feu s^r Jean et Yolande de Nidbruck, ses frères « et sœurs, et se faisant fort pour damoiselle Juliana, femme « d'honoré s^r François, baron de Morimont et de Belcort, « cohéritière et comparsonnière à la succession paternelle de « feu s^r Jean de Nidbruck, docteur résident à Metz. » — Paul Ferry mentionne encore, au 17 janvier 1566, le « vendage « fait par noble homme, Claude Pelliparius, dit Noblet, secrétaire interprète du roi de France, résident à Metz, de sa « maison en la rue du For du Cloistre, qui solloit estre à feu « s^r Jean Bruno de Nidbruck, vivant docteur en médecine. »

Jean Rogier, Rougier, ou Rougière — ces diverses formes sont données à son nom dans les chroniques messines — était curé de Sainte-Croix de Metz. C'est un des hommes avec lesquels Agrippa a noué dans cette ville les relations les plus étroites. Nous renvoyons à ce que nous en avons dit dans notre chapitre iv, à propos de leur correspondance (t. I, pp. 376, 381, 395). Nous y avons joint quelques indications empruntées aux

chroniques messines. C'est tout ce que nous savons du curé de Sainte-Croix. Dans les lettres qu'il adresse à cet ami, Agrippa le salue ordinairement du nom de Brennonius, que nous n'essaierons pas d'expliquer. La ressemblance de ce nom avec celui de Brunonius qui appartient à Jean de Pontigny, autre ami messin d'Agrippa, dont nous venons de parler, pourrait produire entre ces deux personnages et entre les documents qui les concernent de part et d'autre une certaine confusion. On se demande notamment si les vingt-cinq lettres de 1520 à 1526, attribuées à la Correspondance d'Agrippa et de Jehan Rogier dit Brennonius, curé de Sainte-Croix, ne devraient pas être en tout ou en partie rapportées à une correspondance entretenue avec le médecin Jean de Pontigny, dit Brunonius.

L'examen attentif des documents permet de résoudre le problème, et ne laisse subsister aucun doute sur la question. Il prouve d'abord que les vingt-cinq lettres ne peuvent pas être séparées les unes des autres et qu'elles appartiennent toutes à une même correspondance ; l'unité de leur origine et de leur destination résultant de la communauté de leur objet, par leur accord sur certains points relatifs, par exemple, aux amis d'Agrippa à Metz et surtout au traité de Marcus Damascenus, qui s'y trouve à chaque instant mentionné. Il montre ensuite que ce Brennonius qu'Agrippa salue ainsi : « Salve Brennoni honoratissime, colendissime, amicissime », et qui lui répond « Salve mi Agrippa », est bien le curé de Sainte-Croix, comme on le voit par certaines indications concernant, soit un différend de celui-ci avec les cordeliers, voisins de son église de Sainte-Croix, soit la sépulture de la première femme d'Agrippa dans cette même église. Ces particularités ne peuvent pas se rapporter au médecin Brunonius, à Jehan Bruno, ou Brunon, de Pontigny. On ne peut appliquer à celui-ci, dans toute la Correspondance d'Agrippa, qu'une seule lettre, celle pour la dédicace, en 1534, des pièces relatives à la polémique sur la question de la monogamie de sainte Anne. Cette lettre, d'un autre côté, ne peut pas concerner le correspondant auquel se rapportent les vingt-cinq lettres de 1520 à 1526, attendu que ce dernier était,

comme le prouve la teneur de ces lettres tout à fait au courant de cette question, dans laquelle on le voit même prendre parti avec Agrippa; tandis que le personnage auquel est adressée la dédicace de 1534 était assez étranger à ce débat pour qu'Agrippa lui dit à cette occasion : « Quia nuperrime, cum apud te essem, « scire gestiebas hanc controversiam, idcirco unus a me electus « es cui illam dedicarem, » (*Opera*, t. II, p. 585). Il n'est donc pas possible de confondre Brunonius, Jean Bruno ou Brunon de Pontigny, conseiller et médecin de la Cité, avec Brennonius, Jehan Rogier, ou Rougier, curé de Sainte-Croix.

Il n'y a pas lieu, non plus, de partager entre eux les vingt-cinq lettres de 1520 à 1526. Elles appartiennent toutes, cela est certain, à la correspondance d'Agrippa avec ce dernier, tandis que la dédicace de 1534 s'adresse évidemment à l'autre.

XVII

SAVINI ET SALINI

Comme la note précédente, celle-ci est destinée à établir clairement la distinction qu'il faut faire entre deux personnages portant des noms presque identiques. Ces derniers appartenaient tous deux à l'Ordre des Dominicains, et vivaient en même temps dans le couvent des Prêcheurs de Metz, à l'époque où se trouvait dans cette ville Agrippa, qui a eu affaire à l'un et à l'autre successivement. La ressemblance des deux noms, Savini et Salini, pourrait induire à penser qu'ils s'appliquent peut-être à un seul personnage, qu'une variante d'orthographe ou une faute de copie aurait fait prendre pour deux individus différents. Il n'en est rien. Les deux noms sont ceux de deux religieux dominicains qu'Agrippa distingue formellement, et qu'une fois notamment il nomme l'un après l'autre dans la même lettre, Nicole Savini, inquisiteur de la foi, appartenant à la maison des dominicains ou frères prêcheurs de Metz, et

Claude Salini, prieur du même monastère (*Opera*, t. II, pp. 585-586). Nous ne connaissons aucune particularité de la vie de ces deux hommes, sauf ce qui se rapporte à leurs querelles avec Agrippa et, de plus, pour ce qui regarde l'inquisiteur en particulier, une indication malheureusement donnée d'une manière insuffisante pour nous, dans la lettre d'Agrippa que nous venons de mentionner. S'adressant à un ami qui habitait Metz, au médecin Jean Bruno de Pontigny ou de Niedbruck, il lui rappelle des faits que celui-ci devait parfaitement connaître et desquels il semble résulter que, peu d'années avant 1534, date de la lettre en question, l'inquisiteur Savini aurait été, pour quelques excès condamné et banni de Metz, où il aurait cependant osé revenir ensuite. Agrippa s'exprime ainsi à ce sujet : « Miror, cum ille ante paucos annos ob publicum scelus civitate vestra pulsus, et per justiciarios publice extrusus et proscriptus fuerit, qua fronte, qua confidentia insanus illa bellua rursus ad vos redierit, atque impune apud vos degat. Utinam civitas vestra aliquando hos fucus excutiat suis alveariis, qui Christi imitatores se profitentes, scurras agunt et carnifices. » — Domino Johanni Nidepontano, etc. Epistola dedicatoria (*Opera*, t. II, p. 583). Il n'y a pas lieu de rappeler ici ce qui est dit dans notre chapitre iv des faits qui mettent en présence, à Metz, Agrippa et les religieux dominicains Salini, prieur du monastère, et Savini « magister hæreticorum », inquisiteur de la foi.

XVIII

CLAUDE DROUIN

Nous avons dit qu'à Metz la situation d'Agrippa le plaçait dans un rang inférieur à l'aristocratie; et que son esprit cultivé l'avait conduit à chercher des relations dans le clergé surtout et dans la classe moyenne de la bourgeoisie, composée

de marchands, de médecins, de praticiens, hommes du palais et suppôts de la justice, dont la condition présentait quelque analogie avec la sienne. Il a pu cependant se trouver parfois plus ou moins familièrement en rapport avec quelques-uns des membres des familles de Paraiges, qui formaient à Metz la classe aristocratique. Il nomme, parmi ceux dont il s'est trouvé ainsi rapproché, Nicole de Heu, par exemple, et Nicole Dex, qui appartiennent à cette classe privilégiée. Il en est autrement d'un certain Claude Drouin, dont il est question dans la Correspondance, lequel porte aussi le nom d'une famille de Paraige, et qu'Agrippa, qui ne l'aimait pas, qualifie un jour ainsi : « effeminatæ vocis eviratum, simium dico, tabellio-
« nem illum Claudium Drouvynum, quem rectius Androgy-
« neum dixeris, miserrimum superbiæ, invidiæque mancipium » (Ep. II, 43).

Le tabellion Claude Drouin, Claude Drouin l'écrivain, est-il dit ailleurs, n'appartenait pas à la famille patricienne de ce nom, dont il est souvent fait mention dans les chroniques de Metz. Cette famille était éteinte depuis 1460, et avait fini alors par la mort sans hoirs de son dernier représentant, Nicole Drouin (Huguenin, *Les Chroniques de la ville de Metz*, p. 291), Claude Drouin est peut-être, en revanche, un homme de ce nom qu'on voit à Metz clerc de la bullette en 1523, le même peut être qu'un clerc de l'artillerie de 1540 (*ibid.*, p. 791 et p. 849). Il appartenait à une famille de petite condition qui pourrait bien être arrivée plus tard à la fortune par les emplois. Il ne serait pas impossible d'y rattacher à ce titre, non sans vraisemblance, un certain Jehan Droin (*sic*), dont la maison au Champ-à-Seille avait un peu plus tard assez d'importance pour avoir été le premier logis occupé par le duc de Guise, à son arrivée à Metz, en 1552 (*ibid.*, p. 892).

XIX

GUILLAUME FURBITY

Guillaume Furbity qu'Agrippa qualifie son *cognatus* dans ses lettres (Ep. V, 55, 58, 81, 84, 85; VI, 34), et dont le nom figure dans ces documents sous les formes *Furbitus*, *Forbitus*, *Forbotus*, était un parent de sa deuxième femme et comme elle originaire de Genève, à ce qu'il semble (Ep. V, 81). On sait, de plus, qu'il appartenait au clergé, car il est parlé quelque part de ses prédications (Ep. VI, 34). On ne saurait dire si c'est lui qu'Agrippa désigne dans une lettre de 1522, en ces termes : « Bonus ille pater Guiliermus Probitius car-
« melita Rupeculensis » (Ep. III, 32). Ce qui est plus certain, c'est que Guillaume Furbity était à Paris en 1528, et qu'Agrippa, se rendant alors à Anvers, l'avait chargé du soin de veiller sur sa famille, momentanément laissée par lui en France (Ep. V, 55, 58). Il est, selon toute vraisemblance, permis de le reconnaître aussi dans l'« affinis Agrippæ » qui, à la fin de la même année, en novembre 1528, conduit cette famille d'Agrippa de Paris à Anvers (Ep. V, 60); ainsi que dans le « cognatus » et dans le « Guliermus » (*sic*) qui étaient avec lui dans cette dernière ville vers la même époque (Ep. V, 62, 63). Il était en tout cas, l'année suivante, de retour à Paris, où Agrippa lui adresse alors les lettres dans lesquelles il raconte la mort de sa seconde femme (Ep. V, 81, 84, 85), et il y était encore en 1531 (Ep. VI, 34). Suivant M. Léon Charvet, ce personnage ne serait autre qu'un Guillaume Furbity, dominicain, docteur de Sorbonne, religieux du couvent de Montmélian, près Chambéry, qui à Genève, en 1533, joua un rôle dans les polémiques religieuses contre les protestants, et fut emprisonné en 1534, puis rendu à la liberté en 1536, sur les réclamations du roi François I^{er} (*Revue savoisienn*e, 1874, pp. 94,

95). Nous reproduisons ces indications, sans les discuter et sans y insister. Il n'est rien de plus difficile que ces questions d'identification, et de plus incertain souvent que les conclusions auxquelles aboutit leur discussion.

XX

LES SEIGNEURS D'ILLINS

Dans quelques pièces de la Correspondance d'Agrippa, il est question des seigneurs d'Illins comme étant en rapport de parenté avec lui. Ces nobles d'Illins, Illens, Ylens, Eylens, Eylac, ou Eylers, étaient du pays de Genève, et alliés à Agrippa, qui les qualifie ses agnats (Ep. IV, 62). Ils ne peuvent être, à ce titre, que des parents de sa seconde femme Jeanne Loyse Tissie, genevoise, noble elle-même de naissance à ce qu'il semble : « *Secundam uxorem duxi, virginem nobilem* » (Ep. III, 60). Jacques d'Illins est pourtant qualifié en 1524, par un correspondant d'Agrippa, comme s'il n'était lié à celui-ci que par de simples rapports d'amitié : « *Retulit nobis D. Jacobus ab Illens communis amicus* » (Ep. III, 59) ; et Agrippa, de son côté, parle, à la même époque, de ce personnage dans des termes qui ne font pas ressortir davantage sa parenté avec lui : « *Jussi autem dominum Jacobum ab Ylens ut rem nunciaret* » (Ep. III, 63). Mais ce qui décide la question est le texte formel où Agrippa nomme les seigneurs d'Illins ses agnats, dans une lettre de 1526 : « *Illi primipilares nobiles ab Eylens agnati mei, qui cum Borbonio (duci) faverent, ego illos cum iv millibus expeditis peditibus... induxi... devotos regi... pro quorum remuneratione, cæsis nostris, et uno agnatorum meorum desiderato, altero graviter vulnerato, neque pactorum, neque promissorum... fides nobis servata est* » (Ep IV, 62). Il est question de Jacques d'Illins « *dominus Jacobus Eylacensis* »

comme résidant en 1525 à Perriacum (?), dans une lettre adressée alors de ce lieu à Agrippa (Ep. III, 66).

MM. A. Daguét et L. Charvet, qui ont fait quelques recherches sur les seigneurs d'Illins, se demandent si Jacques d'Illins ne serait pas cet « uxorius avunculus » mentionné par Agrippa dans une lettre de 1524 (Ep. III, 11), et si l'autre d'Illins, tué au service du roi (Ep. IV, 62), ne serait pas un certain Humbert, seigneur d'Illins, qu'on sait avoir péri à la bataille de Pavie, en 1525. Ils trouvent, d'un autre côté, que la seigneurie d'Illins appartenait, au xv^e siècle et au commencement du xvi^e, aux Grolée ; et ils se demandent encore si ce ne serait pas à cette famille de Grolée que se rattacheraient les seigneurs d'Illins, alliés à Agrippa vers 1524 (A. Daguét, *Agrippa chez les Suisses*, 1856. — L. Charvet, *Correspondance de Chapuys avec Agrippa*, 1874). Sans vouloir pousser plus loin une enquête sur ces questions qui ne nous intéressent ici que d'une manière indirecte, nous croyons qu'il est bon d'en présenter au moins les données dans les termes où nous les fournissent les pièces de la Correspondance d'Agrippa, et les travaux antérieurs que nous avons pu consulter.

XXI

LES LAURENCIN

La famille des Laurencin paraît avoir occupé un rang distingué à Lyon, au commencement du xvi^e siècle. M. L. Charvet, dans la *Revue savoisienne* (1874), donne sur son compte, d'après un travail de M. Vachez, quelques indications d'où semble se dégager la notion d'une suite de quatre générations comprenant : I. Nicolas Laurencin, qui aurait vécu au xv^e siècle ; II. Claude I et Jean I, les deux fils de Nicolas ; III. Claude II, Jean II, Ponce, et N. (?), les quatre fils de Claude I ; IV. François, Jean III, et Jean IV, les trois fils de Claude II.

Ce seraient les Laurencin de la seconde et de la troisième génération qui se seraient trouvés en relation avec Agrippa, et dont il serait question dans sa correspondance, savoir : Claude I de Laurencin, baron de Riverie, conseiller de la ville de Lyon (1498-1512), mort vers 1532, dont l'épouse Sibylle Bullioud était sœur de Symphorien Bullioud, évêque de Bazas, un des protecteurs d'Agrippa à la cour de François I; et trois des quatre fils de celui-ci : 1^o Claude II de Laurencin, baron de Riverie, receveur des tailles pour le roi au pays de Lyonnais en 1522, qu'on trouve qualifié, en 1517, « Dominus receptor, « frater domini præceptoris Rivi Eversi » (Ep. II, 9); ailleurs, en 1523, « quatuor Laurentinorum natu major, dominus de « Rivo Everso » (Ep. III, 36); et en 1526, « Dominus receptor « Claudius Laurentius qui præceptoris divi Joannis Metensis « frater germanus est » (Ep. IV, 20); 2^o Jean de Laurencin, commandeur de Saint-Antoine de Riverie, abbé de Valbenoite, mort en 1547, celui à qui Agrippa dédia, vers 1517, ses Commentaires sur l'*Ars brevis* de Raimond Lulle, « Johan- « nes Laurentinus Lugdunensis, præceptor primarius Divi An- « tonii apud Rivum Eversum, provinciæ Pedemontium » (Ep. dedicat. *Opera*, t. II, p. 331); 3^o Ponce de Laurencin, chevalier de Saint-Jean de Rhodes, commandeur de Saint-Jean de Metz, « præceptor divi Johannis Metensis » (Ep. IV, 20), lequel paraît avoir pris une part essentielle aux démarches qui déterminèrent l'offre d'un office faite par la cité de Metz à Agrippa en 1517-1518. Nous avons donné, à la fin de notre chapitre III et au chapitre IV (t. I, p. 282 et p. 309), quelques indications relatives à ce fait.

Il est difficile de décider lequel des deux Claude Laurencin, le père mort vers 1532, ou son fils, de même nom, le receveur des tailles de 1522, a été plus particulièrement lié avec Agrippa qui le qualifie son compère « compater, » comme ayant tenu en 1525 sur les fonts de baptême un de ses fils, au nom du cardinal Jean de Lorraine, parrain de l'enfant. M. Vachez aurait, à ce que dit M. Louis Charvet, acquis la certitude que c'est le fils qui entretenait des relations avec Agrippa. M. Louis

Charvet ne semble pas se ranger absolument à cette opinion. Agrippa a certainement connu l'un et l'autre. La lettre où se trouve la qualification « compater » ne marque pas explicitement duquel des deux, du père ou du fils, il s'agit. « Scripsi tibi a « decima quarta hujus mensis per servitorem baroni Lauren- « cini compatris mei », ainsi s'exprime Agrippa écrivant de Lyon, le 30 juin 1526, à son ami Chapelain (Ep. IV, 21). Ailleurs, en 1518, il paraît désigner particulièrement le père par le titre de baron. C'est dans son discours aux Seigneurs de Metz, quant, à son arrivée dans cette ville, il leur parle de la part prise par les membres de la famille de Laurencin, aux instances qui l'ont décidé à s'y rendre : « postquam... ipse dominus « præceptor Rivi eversi, atque illius frater germanus præcep- « tor metensis una cum magnifico barone et genitore suo, qui- « bus plurimum debeo, id ipsum a me multis precibus conten- « derent. » (Oratio IV, *Opera*, t. II, p. 1090). Il faut voir ici, ce semble, dans les expressions « barone et genitore » non pas la désignation de deux personnages « baro » et « genitor », mais une double qualification s'appliquant à une seule et même personne, le baron de Laurencin, père des deux commandeurs, l'un de Riverie, l'autre de Metz. Si l'on interprétait autrement ce passage, ce serait le fils qui s'y trouverait désigné par le titre de baron; et le texte mentionnerait non plus trois individus, mais quatre : trois des frères Laurencin et leur père. Il y a là, on le voit, ambiguïté. La question est difficile à résoudre. Elle n'a pas pour nous beaucoup d'importance. Nous nous contenterons de l'avoir posée.

XXII

AUGUSTINO FORNARI

Le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences a été publié avec une dédicace à un personnage qualifié ainsi :

« Spectabili viro domino Augustino Furnario civi Genuensi. » Dans divers passages de la correspondance d'Agrippa, le nom du même individu figure sous les formes « Furnarius, Fornarius » (passim), ou encore sous celle-ci « Augustinus de Fornariis » (Ep. VII, 22). Cette dernière forme semble répondre à l'italien Fornari, comme répond vraisemblablement au nom de Bardi la forme « de Bardis » dans le nom d'un Florentin « Petrus de Bardis », que mentionne aussi la Correspondance d'Agrippa (Ep. VI, 33). Ce rapprochement justifie, croyons-nous, l'interprétation que nous proposons du latin Furnarius ou Fornarius par le nom italien Fornari ou dei Fornari.

Augustino Fornari était un riche marchand de Gênes qui possédait, à ce qu'il semble, des comptoirs à Lyon et à Anvers. On le voit passer d'une de ces villes dans l'autre, et de là en Italie, à diverses reprises. C'est lui qui, en 1526, étant venu en aide à Agrippa pendant la détresse où l'avait jeté à Lyon, sa disgrâce à la cour de France, mérite par ses bienfaits de voir son nom inscrit en tête du fameux traité enfanté par Agrippa dans ces circonstances. C'est lui encore qui, pour une bonne part, décide bientôt Agrippa à quitter la France pour aller se fixer à Anvers, où il arrive en 1528, et qui, dans cette ville, en 1529, lui offre un asile dans sa maison pendant que sévit la peste, lorsqu'après lui avoir enlevé sa femme, la maladie le force à éloigner ses enfants et disperse ses serviteurs.

Augustino Fornari voyageait beaucoup, pour ses intérêts de commerce vraisemblablement. Nous avons donné dans notre chapitre vu (t. II, pp. 210-212) un aperçu de cette vie agitée. Il avait un frère, nommé Thomas, qui le suivait quelquefois dans ses voyages (Ep. VII, 10, 23). Il avait aussi un cousin fixé à Anvers (Ep. V, 63). Il était lié avec le religieux Aurelio d'Aquapendente de la maison des Augustins d'Anvers, et avec Dom Luca, secrétaire, et Dom Bernardus de Paltrineriis, majordome du cardinal légat Campegi (Ep. VII, 2, 7, 21, 23), les uns et les autres amis d'Agrippa, qui lui devait probablement ses relations avec eux, et par là celles qui lui furent si utiles avec le légat lui-même, le cardinal Laurent

Campegi. Augustino Fornari n'était pas, à ce qu'il semble, étranger à la culture des sciences occultes. Il empruntait à Agrippa des livres où il en était traité (Ep. VII, 2, 7). De Ratisbonne, où il est le 17 juillet 1532, il lui écrit de lui réserver deux exemplaires de la Philosophie occulte, quand elle aura paru (Ep. VII, p. 10).

Nous avons dit tout à l'heure qu'Augustino Fornari avait un cousin fixé à Anvers. Ce cousin se nommait Nicolas (Ep. V, 63). N'y aurait-il pas lieu de lui attribuer une lettre du 17 octobre 1527, dont l'auteur se signale comme l'ami du religieux Aurelio d'Aquapendente et presse Agrippa, encore en France à ce moment, de venir à Anvers ? Augustino Fornari est-il dit dans cette lettre approuvera certainement cette invitation : « Persuasum mihi plane habeo Augustinum Furnarium non « improbatum invitationem meam. » La lettre est datée d'Anvers : « Antuerpiæ, e curia nostra » (Ep. V, 15). L'espèce de dépendance où se place, à l'égard d'Augustino Fornari, l'auteur de cette lettre écrite d'un hôtel assez important pour être qualifié *curia*, correspond bien à ce que serait la situation d'un subordonné habitant la maison de son patron. C'est ce qui nous a donné l'idée qu'elle pourrait être de Nicolas, cousin d'Augustino Fornari, chargé de gérer en son absence ses intérêts à Anvers, où il aurait habité sa maison. Agrippa répond à la missive du 17 octobre, par une lettre du 17 novembre 1527. Une objection que nous ne voulons pas dissimuler, et qui pourrait combattre l'hypothèse que nous venons de proposer, résulte de la manière dont Agrippa, dans cette réponse du 17 novembre, parle d'Augustino Fornari, en le désignant, non comme un parent, mais comme un ami de son correspondant : « Augustinus Furnarius... tibi... non vulgaris amicus... » (Ep. V, 18). Agrippa aurait-il ignoré alors cette parenté ? Cela ne serait pas après tout impossible. Nous n'insistons pas.

XXIII

LA PRINCESSE MARGUERITE D'AUTRICHE, GOUVERNANTE
DES PAYS-BAS

Marguerite d'Autriche, sœur de Philippe le Beau, père de Charles-Quint, était issue comme ce prince de l'empereur Maximilien et de la fameuse Marie, fille unique et seule héritière du dernier duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. Marguerite était née au château de Bruxelles le 10 janvier 1479 (1480, n. s.). Après la mort de sa mère, en 1482, elle avait été portée tout enfant à Malines, où elle devait revenir plus tard encore, pour y passer finalement la plus grande partie de sa vie. Elle y avait été confiée alors aux soins de la troisième femme de son aïeul maternel, Marguerite d'York, douairière de Bourgogne, qui s'était retirée dans cette ville, à la mort de son époux, et y demeura pendant son long veuvage, à partir de 1477, jusqu'à sa mort en 1505. Bien petite encore, Marguerite est conduite dès 1483 en France comme dauphine, épouse désignée de Charles, plus tard Charles VIII, fils du roi Louis XI. Au bout de dix années passées au château d'Amboise, elle est cependant rendue à son père Maximilien en 1493. Ramenée dans les Pays-Bas, elle fixe à ce moment sa résidence à Namur. Quatre années plus tard, elle épouse, en 1497, Jean de Castille, prince des Asturies, fils du roi Ferdinand d'Aragon, et va rejoindre en Espagne ce nouvel époux. Dans l'année même elle était veuve, et, après avoir donné le jour à un fils posthume, mort en naissant, elle rentrait à Malines sous l'aile de la vieille duchesse de Bourgogne, Marguerite d'York, qui l'y avait autrefois reçue enfant. Elle ne la quitte, un peu plus tard, que pour épouser, en 1501, le duc de Savoie Philibert le Beau, qu'une mort prématurée enlève à son tour en 1504. La duchesse douairière de Bourgogne, Marguerite d'York, qu'on

appelait Madame la Grande, meurt elle-même à Malines, le 23 novembre 1505. Deux années après, Marguerite d'Autriche venait s'établir dans cette ville, qu'elle ne devait plus quitter; elle y mourut en 1530. Marguerite d'Autriche avait reçu de son père Maximilien, le 18 mars 1506 (1507, n. s.), le gouvernement des Pays-Bas et de l'héritage entier de Bourgogne, lequel, par la mort du frère de la princesse, l'archiduc Philippe le Beau, venait d'échoir au fils de ce dernier, au prince enfant qui devait être un jour Charles-Quint. Après la mort de Marguerite d'Autriche, le corps de la princesse fut porté à la maison des Annonciades de Bruges qu'elle avait fondée, et, l'année suivante, près de Bourg en Bresse, dans cette magnifique sépulture de Brou, qu'on peut admirer encore aujourd'hui, et qu'elle avait construite pour elle-même, pour son dernier époux, Philibert, comte de Savoie, et pour la mère de ce prince, Marguerite de Bourbon. L'oraison funèbre de Marguerite d'Autriche fut alors prononcée à Brou, le 11 juin 1532, par Antoine de Saix; une autre fut prononcée à Cologne, en présence de Charles-Quint, par Jean Fabri. Agrippa en avait antérieurement composé à Malines une première qui nous a été conservée dans ses Œuvres (*Opera*, t. II, p. 1098), mais dont nous ne saurions affirmer qu'elle eût été réellement prononcée comme l'ont été les deux autres.

Malgré ses trois mariages, Marguerite d'Autriche n'avait eu en réalité que deux maris, le mariage avec le dauphin de France n'ayant pas été consommé. Elle n'eut pas d'enfant du dernier; mais elle avait eu du précédent un fils mort en naissant, comme nous l'avons dit. Cette particularité semble en contradiction avec l'épithaphe bien connue de cette princesse rapportée par M. Le Glay, entre autres, en sa notice sur Marguerite d'Autriche, dans les termes suivants: — « Cy gist Margot la gente « damoiselle — Qu'eut deux maris et si morut pucelle. » — L'oraison funèbre composée en 1530, par Agrippa, pour la princesse contient une version un peu différente de cette épithaphe que Marguerite avait faite pour elle-même, dans des circonstances relatées également par le panégyriste avec d'au-

tres faits qu'il est bon de rappeler. Ces particularités, qui ne semblent pas avoir été toujours appréciées comme il convient, permettent seules de comprendre le sens exact de l'épithaphe, d'où l'on a quelquefois conclu à tort que Marguerite n'avait jamais eu d'enfants. Le texte de l'épithaphe donné par Agrippa dans son oraison funèbre est ainsi conçu : — « Cy gyst Margo « la noble damoiselle — Que fut deux fois maries et encore « est puelle. » — Dans cette dernière version, le distique se termine comme une épigramme faite pour une personne encore vivante, plutôt que comme une épithaphe proprement dite, destinée à une morte. Nous inclinierions volontiers à l'accepter de préférence à l'autre, parce qu'elle est donnée ainsi par un contemporain, avec le récit des faits qui en forment le commentaire. Mariée, dit Agrippa, à l'âge de trois ans, le 23 juin 1483, à Charles, fils de Louis XI, qui la renvoya ensuite pour épouser Anne de Bretagne, sans que ce mariage eût été consommé, Marguerite considérait néanmoins ce prince comme son premier mari. Le second était dès lors Jean de Castille, qui en réalité est le premier. Agée de dix-sept ans en 1497, elle venait d'épouser celui-ci par procureur, et allait le rejoindre en Espagne, lorsque, dans la traversée, battue par la tempête, menacée de périr dans un naufrage, elle écrivit en français l'épithaphe badine que son panégyriste cite comme une preuve de sa force d'âme dans un pareil moment, et dont on comprend d'après ces particularités la véritable signification. Il est, ce nous semble, permis de croire, comme nous venons de le dire, que la version donnée par Agrippa de la fameuse épithaphe contient, malgré son incorrection comme mesure, peut-être même en raison de cette incorrection, le texte original composé par la princesse elle-même; et que celle plus correcte donnée par les historiens résulte d'un arrangement fait après sa mort.

Malines avait pris, sous le gouvernement de Marguerite d'Autriche et au temps d'Agrippa, le caractère de ville capitale des Pays-Bas, et le conserva longtemps après elle. Cette ville ne jouissait pas auparavant de cet avantage; elle le dut à diverses circonstances qu'il est bon de rappeler. Les ducs de

Bourgogne, à l'époque de leur domination sur ces pays, n'avaient pas même de résidence propre à Malines; et, quand ils y venaient, ils prenaient gîte dans les dépendances du couvent des Récollets. Mais, en 1468, Malines était entré dans la constitution du douaire de Marguerite d'York, troisième femme de Charles le Téméraire, et cette princesse, voulant s'y fixer après la mort de son époux, y avait acheté, en 1477, une ancienne maison des évêques de Cambrai, qu'on nommait pour cette raison la Cour de Cambrai, laquelle devint dès lors la Cour de Bourgogne, et ultérieurement la Cour de l'empereur, au xvi^e siècle. La vieille duchesse donnait plus tard cette demeure aux petits enfants de son mari, Philippe et Marguerite d'Autriche, qui l'un et l'autre y avaient, en divers temps, vécu auprès d'elle. Ce n'est pas là pourtant que Marguerite d'Autriche se fixa définitivement, quand elle adopta elle-même Malines pour sa résidence. Les enfants de Philippe le Beau, son frère, étant élevés alors dans l'ancien palais de Marguerite d'York, à la Cour de Bourgogne, Maximilien avait acheté tout auprès et donné à sa fille, Marguerite d'Autriche, en 1506, un hôtel qui avait appartenu au conseiller Jérôme Lauwrin, chevalier seigneur de Watervliet, où la princesse établit sa demeure. De plus, en 1520, elle reçut la ville et le territoire de Malines en viager, comme représentant sa part de l'héritage paternel. Nous avons dit précédemment par erreur (tome I, p. 161) que c'est à ce titre qu'elle jouissait du domaine utile des comtés de Bourgogne et de Charolais. C'est en réalité à une date antérieure, et comme représentation de la dot qui lui avait été assignée pour son mariage en 1483 avec le feu roi Charles, alors dauphin, que, par acte du 17 février 1508 (1509, n. s.), Maximilien, empereur et son petit-fils, Charles archiduc d'Autriche prince d'Espagne, avaient accordé à Marguerite, fille du premier, tante du second, la jouissance des comtés de Bourgogne et de Charolais, et des seigneuries de Salins, Noyers, Chastelchinson, Chaulein et La Perrière, avec les profits, juridictions et dépendances y appartenant, pour en jouir sa vie durant, comme de sa chose propre. En 1519 seulement, s'ouvrit pour

Marguerite, par la mort de l'empereur Maximilien, son droit à la succession paternelle, et, le 28 septembre 1520, elle reçut pour cet objet, de son neveu, l'empereur Charles-Quint, outre une somme d'argent considérable, la ville et le territoire de Malines et leurs dépendances, pour en jouir également sa vie durant.

Le palais de Marguerite d'Autriche à Malines fut occupé après elle par sa nièce Marie, reine de Hongrie, qui lui succéda au gouvernement des Pays-Bas. Presque entièrement détruit par une explosion de poudre, en 1546, cette demeure fut reconstruite, mais après d'assez longs délais, par le cardinal de Granvelle qui l'habita. Elle devint ensuite, au xvii^e siècle, le siège du grand conseil, qui occupait auparavant ce qu'on appelait le vieux palais de Malines, ancienne maison de ville datant du xiv^e siècle, où ce grand conseil avait été installé lors de sa création en 1473.

On voit à quelle suite de circonstances la ville de Malines dut son rôle de capitale ou siège du gouvernement dans les Pays-Bas, au commencement du xvi^e siècle, à l'époque où Agrippa vint momentanément habiter cette contrée. Nous avons consulté avec fruit, sur les particularités qui précèdent, l'ouvrage de M. le comte E. de Quinsonas, intitulé : *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche*, 1860, et la notice de M. Le Glay, à la suite de la correspondance de Marguerite avec son père Maximilien, 1839.

XXIV

BAYARD ET LA JOURNÉE DE PAVIE EN 1512

Après la bataille de Ravenne, en 1512, époque où Agrippa était en Italie, La Palisse dut ramener ses troupes de la Romagne en Lombardie, et se replier jusque sur Pavie où il s'apprêtait à se défendre, lorsqu'à l'approche des confédérés il

résolut précipitamment d'abandonner cette place elle-même. L'ennemi, le serrant de près, y entraît par un côté avant que, par l'autre, il l'eût entièrement évacuée. Bayard à l'arrière-garde, à l'endroit le plus périlleux, fut blessé dans cette journée qui décida de la perte du Milanais par Louis XII. On s'explique difficilement que la date d'une affaire de cette importance ne soit pas donnée par les historiens. Elle est nécessairement postérieure au 11 juin, jour de la Saint-Barnabé, où eut lieu à Milan un soulèvement contre les Français en retraite, et antérieure au 24 juin, date d'une lettre de la Correspondance d'Agrippa où est mentionné le fait (Ep. I, 32). Agrippa, qui résidait alors à Pavie, n'échappa qu'avec peine aux périls de cette journée, laquelle eut pour lui des conséquences désastreuses. On comprend qu'il en soit question dans ses lettres. On y cherche cependant en vain la date précise de l'événement. Ce corps de documents ne fournit aucun moyen de combler sur ce point une lacune dont on a justement lieu de s'étonner dans l'histoire générale de cette époque, et dans l'histoire particulière d'un personnage aussi connu que l'est Bayard. En ce qui concerne celui-ci, nous avons vainement consulté toutes les sources d'information et interrogé M. Roman, le consciencieux commentateur à qui l'on doit l'édition, donnée en 1878 pour la Société de l'Histoire de France, du livre écrit par *Le loyal serviteur*.

Nous avons renoncé à résoudre cette petite question de chronologie, lorsqu'un heureux hasard nous a fait rencontrer dans un texte contemporain la date qui nous manquait. Ce texte, provenant du *Diarium Curie Romanæ* de Paris de Grassis, est reproduit par Raynaldus dans ses *Annales ecclesiastici* (t. XXX, 1512, nos 65, 66). On y lit : « xxii Junii, pontifex nuntium habuit ex Papia a multis, præsertim a reverendissimo domino cardinale Sedunensi, apostolicæ sedis legato, qualiter die xviii præterita exercitus apostolicus victoriam habuerat contra Gallos, apud Papiam, etc..... » Pontifex primo lectis intra se ipsum literis ad me ibi cum multis astantem subridens inquit : Vicimus, Pari, vicimus !

« Ego genuflexus gratias egi Deo et Suæ Sanctitati, etc... » En 1512, le 22 juin était effectivement un mardi; le 18 était, par conséquent, un vendredi. Le vendredi 18 juin 1512 est donc la date précise de la journée de Pavie où Bayard a été blessé. Paris de Grassis ne parle naturellement pas de ce fait particulier; les rapports qu'il mentionne présentent même l'affaire de Pavie sous un jour très défavorable aux Français. Mais l'attitude héroïque du chevalier sans peur et sans reproche, dans cette circonstance, est suffisamment prouvée par le témoignage du Loyal serviteur, qui dit tout à cet égard, tout, sauf la date de cette mémorable action, désormais fixée par le texte de Paris de Grassis au vendredi 18 juin 1512.

Cette date a aussi son importance pour Agrippa. Elle marque le terme de sa première tentative d'établissement à Pavie où, deux ou trois ans plus tard, il devait revenir et se marier, mais d'où il fut chassé cette fois encore par la guerre, après un début heureux dans une chaire de son université.

XXV

AGRIPPA ET LE CONNÉTABLE DE BOURBON

Les relations d'Agrippa avec le connétable de Bourbon sont certaines; mais il plane plus d'un doute sur leur caractère précis et sur la manière dont elles ont commencé. Il est assurément permis de rattacher au souvenir de ces relations l'intention, manifestée ultérieurement par Agrippa, d'écrire l'histoire des faits de guerre accomplis en Italie par ce prince, pour le service de l'Empereur : « Gallici belli pro Cæsare in Italia per Borbonium gesti historiam concepi » (Ep. VII, 21). On a prétendu qu'Agrippa s'était borné à tirer des horoscopes pour l'ennemi du roi. Il était certainement question d'autre chose entre eux. Le duc lui avait fait des propositions et l'avait appelé à lui. Agrippa le dit plus tard formellement dans son mé-

moire à la reine Marie : « In Lugdunensem Galliam concessi...
 « quousque a duce Borbonio primum, dein etiam a Mercurino
 « cancellario evocatus (fuissem) » (Ep. VII, 21). De quoi s'agissait-il dans ces propositions? Une lettre d'Agrippa au duc nous donne sur ce sujet de sérieux indices. Agrippa y remercie le prince de l'offre d'un commandement qu'il lui a faite :
 « De oblata mihi ab Excellentia Tua præfectura, infinitas gratias ago » (Ep. V, 4). En même temps, il indique, de son côté, au duc de Bourbon les services qu'il peut lui rendre : « Quid hostes facturi sint prævideris... atque in his quantum tibi præstare valeam hic præsentium lator indicabit atque alia multa » (Ep. V, 6). Oserait-on affirmer qu'il ne s'agit en cela que d'observations, de calculs et de prédictions astrologiques? Sous l'influence de certains présages, auxquels Agrippa d'ailleurs n'accordait plus alors, on le sait, aucune créance, on peut bien il est vrai prétendre lire dans les astres ce que médite un ennemi. Mais, quand on est chez cet ennemi lui-même, on peut tourner avec plus de fruit ses regards ailleurs que vers les étoiles, pour voir ce qu'il prépare, afin d'en informer son adversaire.

Ces faits se rapportent à l'année 1527. Ils donnent bien l'idée de relations encore à leur début. On a cependant voulu faire remonter beaucoup plus haut, et jusqu'en 1523, les rapports qui ont existé entre Agrippa et le duc de Bourbon. On pourrait, tout au plus, les rattacher à ce que dit Agrippa l'année précédente, 1526 : « Conditiones mihi externi principes quidam hac æstate obtulerunt » (Ep. IV, 53). Des propositions faites pendant l'été de 1526 prouveraient jusqu'à un certain point qu'à cette date rien n'était encore arrêté ni même noué entre Agrippa et les ennemis du roi. Des tentatives cependant avaient été, sans résultat du reste, faites à son adresse il le dit formellement, dès l'année 1524, au moment où, quittant Fribourg, il se rendait à Lyon. En 1526, se défendant d'être déjà au duc, il écrit à Chapelain : « Si Borbonius ego sum, ipsi testari possunt tanti ducis plerique proceres, qui me, cum Friburgo Helvetiorum discederem, importunis precibus magnisque pollicitis præmiis in illius obsequium traducere conabantur. Quid in illis

« tunc responderim, quidque egerim, testabuntur cum ejusdem
 « ducis aliquot capitanei, tum illi primipilares nobiles ab Ey-
 « lens, agnati mei, qui cum Borbonio faverent, ego illos... in-
 « duxi... devotos regi » (Ep. IV, 62). Une lettre sans date, de
 cette époque, contient une invitation à Agrippa de venir au
 camp du duc de Bourbon (Ep. IV, 65). Il avait pu être ques-
 tion antérieurement déjà de ces provocations; mais rien, vrai-
 semblablement, n'avait encore été fait alors.

Il est difficile, on le voit, d'admettre que les relations d'Agrippa avec le duc de Bourbon remontent jusqu'à 1523, année de la sortie de ce dernier du royaume, antérieurement par conséquent à l'arrivée d'Agrippa en France; ce qui mettrait celui-ci en communauté d'idées et d'intérêts avec les ennemis du roi François I^{er}, avant même d'être entré au service de ce prince. C'est ce qu'on a cru pouvoir avancer cependant. C'est notamment ce que dit M. A. Daguet dans son travail d'*Agrippa chez les Suisses*. Il ne propose d'ailleurs pas d'autre preuve du fait qu'une lettre de 1523 (Ep. III, 40), dans laquelle Agrippa semble recommander simplement à son disciple Christophe Schilling un ami de vingt ans, Godefroy Brullart, trésorier de France, à titre de curieux investigateur des secrets de la nature : « Homo
 « arcanarum rerum curiosus explorator... Mibi ante annos vi-
 « ginti peramicissimus, » ajoutant que Christophe Schilling pourra rencontrer cet admirateur de la nature chez le général Nurbec à Berne. La lettre est écrite de cette ville, où Agrippa est lui-même à ce moment. Certaines expressions de la missive paraissent, il est vrai, indiquer, en outre, l'existence de quelque secret entre Agrippa et son ancien disciple, Christophe Schilling : « Neque insuper audeo quod inter nos secretissimum esse velim, malè tutis committere literis... Cæterum
 « quæ inter nos ex antiquo adhuc negotia sunt, de iis aliàs scribam latius ex Friburgo. » On ne saurait deviner ce que sont ces anciens secrets entre Agrippa et son disciple; mais rien n'autorise à penser qu'il soit ainsi question de négociations commencées, prétend-on, alors entre Agrippa et le connétable de Bourbon.

XXVI

AGRIPPA ET CATHERINE D'ARAGON REINE D'ANGLETERRE

On connaît les tentatives faites auprès d'Agrippa pour l'engager à se charger de la cause de Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint, dans l'affaire de son divorce avec Henri VIII. Nous avons exposé, dans notre chapitre VII (t. II, pp. 261-277), les instances pressantes que lui adresse pour cet objet son ami Chapuys, alors envoyé de l'empereur près du roi d'Angleterre. Nous avons dit aussi que, malgré certaines dispositions favorables manifestées par Agrippa, il est plus que douteux qu'il ait rien fait, rien écrit notamment pour la reine Catherine. On ne trouve, en effet, rien pour cette cause dans les ouvrages d'Agrippa. Il s'explique même quelque part à ce sujet de telle sorte qu'il n'y a aucunement lieu de penser qu'il s'en soit jamais sérieusement occupé. Dans le mémoire adressé par lui, en 1532, à la reine Marie, gouvernante des Pays-Bas, près de laquelle il s'efforce de faire valoir, non sans les exagérer beaucoup, les services de tout genre dont il a pu s'acquitter envers l'empereur, il dit bien, à propos de la reine d'Angleterre, proche parente du souverain, qu'il avait accepté de la défendre, mais non pas qu'il l'ait en effet défendue. En disgrâce à ce moment à la cour des Pays-Bas, il ajoute qu'il n'attend que le retour de la faveur de la reine Marie et ses ordres pour continuer l'œuvre commencée : « *Negotium pro... Angliæ celebratissima regina meis humeris impositum suscepi... Idque jam aggressus prosequar, si tua celsitudo insuper jusserit. Alias refrigescet animus, si mihi extra gratiam laborandum erit* » (Ep. VII, 21). Or la faveur de la reine Marie était en ce moment déjà, on le sait, perdue pour Agrippa sans retour, et les ordres de la princesse furent vainement attendus par lui, on a tout lieu de le croire. Il est permis de conclure de

ces considérations qu'Agrippa ne fit rien et n'écrivit rien pour la reine Catherine d'Aragon, dans l'affaire de son divorce avec le roi d'Angleterre. C'est, du reste, l'opinion de Bayle (*Dict. histor.*, t. I, p. 156, note o); c'est aussi celle de M. A. Dagnet (*Agrippa chez les Suisses*, p. 37).

XXVII

LES CONSEILS DE JUSTICE ET DE GOUVERNEMENT DANS LES PAYS-BAS, AU XVI^e SIÈCLE

Nous avons indiqué succinctement, au commencement de notre chapitre VII (t. II, pp. 189-192), quel était le régime politique et administratif des Pays-Bas au commencement du XVI^e siècle, époque à laquelle Agrippa vécut dans cette contrée. Nous avons dit notamment ce qu'étaient le grand conseil, cour souveraine de justice qui remontait à 1473, et les deux conseils de gouvernement que Charles-Quint y avait institués en 1517, le conseil privé et le conseil des finances. Il est souvent question de ces conseils dans la Correspondance d'Agrippa, de 1528 à 1532; mais il est parfois assez difficile de les distinguer l'un de l'autre, dans ce qu'il en dit, et de les reconnaître sous les formes arbitraires de son latin factice.

Le conseil des finances et le conseil privé sont assez clairement désignés néanmoins dans le passage suivant : « Marga-
« reta princeps... jussit... cæsareos publicanos quos finantia-
« tores vocant... mihi... statuere stipendium, quod dum...
« prosequeretur nunc apud Hochstratum comitem, nunc apud
« Panormitanum protopræsulem, hoc publicanorum, illo pri-
« vati consilii præsidibus... bono animo esse jubent. » (Ep. VII, 21). — Le grand conseil, ou parlement, et le conseil privé se reconnaissent aussi dans une requête adressée à l'un d'eux :
« Præsidi et senatoribus Cæsarei parlamenti apud Mechli-
« niam » (*Op.* II, p. 263), où il est fait mention d'une décision

de l'autre : « assensus est privati consilii senatus » (*Op.* II, p. 329). Le même rapprochement est reproduit encore avec la même signification dans cet autre passage : « Hinc ad privatum Cæsaris consilium remissi, inde ad parlamentarum (*sic*) senatum Mechliniam relegati...versabantur... Tandem... supplicavi apud utrumque senatum » (*Op.* II, p. 258). — D'un autre côté, c'est évidemment le conseil privé de Malines qui, dans les écrits d'Agrippa, est désigné par les expressions « Cæsareæ majestatis consilium privatum » (Ep. VI, 21, 22); « Privatum Cæsareum concilium per Inferiorem Germaniam et Burgundiam » (Ep. VI, 10, 23); « Privati concilii senatus » (*Opera*, t. II, p. 329). — Il y a moins de certitude dans l'interprétation des dénominations suivantes qui pourraient désigner le grand conseil ou parlement, mais qui pourtant peuvent aussi parfois s'appliquer au conseil privé : « Concilium Cæsareum » (Ep. VI, 23; VII, 26); « Senatus Cæsareus apud Mechliniam » (Ep. VI, 7); « Senatus Mechliniensis » (Ep. VII, 14).

Les conseils de justice et de gouvernement des Pays-Bas siégeaient au xvi^e siècle à Malines, qui servait alors de résidence à la princesse gouvernante de la province, et qui avait pris le caractère de capitale dans cet État, comme nous l'avons montré précédemment (Append., n^o XXIII).

XXVIII

L'IMPRESSION DES OUVRAGES D'AGRIPPA

L'impression des ouvrages d'Agrippa ne date que des dernières années de sa vie. Ce n'est pas que précédemment ses amis ou lui n'aient pensé déjà, et à diverses reprises, à leur publication. Voici, dans leur ordre chronologique, quelques passages extraits de sa Correspondance qui en témoignent :

Le premier en date appartient à une lettre de Cantinucula qui, le 12 des calendes d'août 1519, écrit de Bâle à Agrippa :

« Tuam apologiam adversus Claudium Salini si miseris hic excudendum curabo » (Ep. an. 1534 impressa). Cette proposition de Cantiuncula à Agrippa pourrait bien avoir été provoquée par quelque ouverture de celui-ci, analogue à la suivante adressée la même année à Lefèvre d'Etaples, à propos encore du factum contre Salini : « Defensionem propositionum nostrarum... tra-
« didimus adversario illo theologastro... tibi vero, quod maxime
« debeo, duplum missurus eram, nisi deesset mihi notarius...
« Mittam autem alias vel manu scriptam (copiam), vel typis excussam » (Ep. II, 35). Je veux publier tout cela, écrit-il de Cologne, en février 1520, à Brennonius : « Ego interim scripta
« nostra simulque illa quæ ipsemet Claudius Salini in chartam
« effudit... in lucem dabo » (Ep. II, 43). Il semble même être alors entré en pourparler avec les imprimeurs pour cet objet, car, le 4 mai suivant (1520), il dit à Brennonius : « Ego jam cum
« typographis conveni quò nostra opuscula excudantur » (Ep. II, 50).

Les difficultés, la dépense et l'incertitude de recouvrer les frais d'une publication semblent avoir arrêté l'auteur dans la voie où il était près d'entrer. Dans une lettre du 22 janvier 1524, il s'explique ainsi à ce sujet : « Hæc omnia aliquando in publicum cum daturus essem modò ne et operam et impensam omnino
« perditurus sim » (Ep. III, 56). Cette année même, Brennonius lui écrit de Metz qu'il vient d'hériter de tout un attirail d'imprimeur : « Mulier quædam apud nos e vita discessit, quæ
« singula artis impressoriæ instrumenta ac necessaria mihi
« testamento donavit, quibus per otium quandoque insudare
« potero » (Ep. III, 61). Que ne puis-je te donner à imprimer mes ouvrages, réplique aussitôt Agrippa : « Relicta tibi typographiæ instrumenta gaudeo ; atque utinam essent penes te
« opuscula mea, ut excuderes. Sed deest mihi notarius, et
« mihi nonnisi unica sunt exemplaria. Curabo tandem aliqua
« duplari, tibi que excudenda remitti » (Ep. III, 62). Agrippa s'était adressé aussi à Cantiuncula qui vivait à Bâle auprès du célèbre imprimeur Froben et qui lui écrit, le 12 novembre 1524 :
« Egi cum ipso Frobenio de tuo opere adversus Dominicanum

« monachum, imo de omnibus tuis operibus imprimendis. Is ait, « ubi reddita fuerint, se curaturum ne quicquam eorum quæ « ex bono et æquo præstare debuerat posthabuisse videatur » (Ep. III, 64). Un peu plus tard, en 1527, répondant au religieux augustin d'Anvers, Aurelio d'Aquapendente, qui lui avait demandé des livres, Agrippa lui parle de l'intention où il est de publier sa philosophie occulte : « Quos postulas libros, ali- « qui illorum aliquando fuerunt penes me; sed jam non sunt. « Qui vero penes vos circumferuntur libri adolescentiæ meæ « de occulta philosophia intitulati, horum priores duo in mul- « tis deficiunt; tertius totus mancus est, nec nisi scriptorum « meorum epitoma quoddam continet. Sed ego totum opus, fa- « vente Domino, integrum recognitumque aliquando in lucem « dabo » (Ep. V, 14). Le 16 avril 1529 enfin, à la veille de commencer l'impression des petits traités, il écrit à Max. Transsylvanus, à propos de l'un d'eux, le traité de la prééminence du sexe féminin, composé jadis pour la princesse Marguerite : « Quod si nunc tua prudentia hoc meum consilium « non improbaverit, faciam ut libellus iste cum plerisque aliis « meis progrediatur in publicum » (*Opera*, t. II, 513).

La même année, en effet, paraît à Anvers le traité de la prééminence du sexe féminin, dans un volume qui contenait en même temps quelques autres écrits de peu d'étendue. C'est le plus ancien livre imprimé, ayant date certaine, que l'on possède des œuvres d'Agrippa. Quelques mois plus tard, il obtient, pour la publication de ses autres ouvrages, un privilège impérial expédié à Malines le 12 janvier 1529 (1530, n. st.). L'impression des grands traités commence alors (1530). Les autres écrits d'Agrippa ne tardent pas à paraître également. Nous avons expliqué la marche de ces publications dans notre chapitre 1^{er} (t. I, pp. 39-41), et dans nos chapitres VII et VIII (t. II, pp. 278, 359, 394, 399). On remarquera, si l'on s'y réfère, qu'un des derniers ouvrages donnés ainsi au public, en 1534 seulement, est celui qui concerne la polémique pour la monogamie de sainte Anne, le premier cependant de ceux qu'Agrippa ait eu, paraît-il, dès 1519, la pensée de faire imprimer.

Le plus ancien livre imprimé avec date certaine que nous possédions des œuvres d'Agrippa, est, comme il vient d'être dit, de 1529. Mais il y a vraisemblablement lieu de faire passer chronologiquement avant lui deux livres sans date, et sans nom de lieu ni d'imprimeur, qui paraissent remonter à 1526 au moins. L'un d'eux contient le traité « de Sacramento matrimo-
« nii » avec sa traduction française; très petit in-8°, imprimé en caractères gothiques dont nous avons parlé précédemment déjà (t. II, p. 119). Nous avons sous les yeux un exemplaire de ce livre appartenant à la Bibliothèque nationale (Invent. n° 65136). Il y a lieu d'en rapprocher un autre livre conservé à la bibliothèque de l'Arsenal (S. A. 8°, 2409), qui contient une traduction française du traité de la prééminence du sexe féminin, imprimé également et dans le même format en caractères gothiques, avec la marque de Lyon, 1537, « chez François Juste devant Nostre-
« Dame de Confort ». Ce rapprochement donne à penser que le traité « de Sacramento matrimonii » avec sa traduction française sort aussi des presses de Lyon. Quant à sa date probable, elle est fournie par la correspondance même d'Agrippa qui, le 18 avril 1526, annonce l'envoi du volume à un ami de Chambéry : « Mitto... declamatiunculam de matrimonio latinam,
« eamque in vulgare gallicum idioma traductam... mitto etiam
« prognosticum quoddam, idque meum ex quo judicabis quam
« egregius evaserim astrologus » (Ep. IV, 4). L'ami d'Agrippa lui accuse réception de ce double envoi, en disant qu'il a reçu les petits livres « libellulos » qui lui ont été expédiés (Ep. IV, 5). L'expression « libellulos » s'accorde assez bien avec le caractère de livres imprimés en très petit format, comme celui dont nous parlons. Il serait possible que cette édition du traité « de Sacramento matrimonii » suivi de sa traduction, eût été exécutée pour être présentée à la sœur du roi, Marguerite, duchesse d'Alençon, à l'intention de qui l'ouvrage avait été composé et à qui Agrippa l'adressait en cette même année, 1526, avec une épître dédicatoire qui porte cette date, sinon dans l'édition originale, du moins dans celle de la Correspondance générale (Ep. IV, 1). Une particularité qui vient à l'appui de

cette hypothèse, c'est que, en 1526, Agrippa, mentionnant dans une lettre à Chapelain l'envoi du traité à la mère et à la sœur du roi, semble indiquer qu'il s'agit, en effet, non de copies manuscrites, mais de livres : « libellos illos meos, » dit-il (Ep. IV, 3). Ces expressions rappellent les « libellulos » envoyés alors également à l'ami de Chambéry et dont l'un renfermait le même ouvrage.

Les petits livres consacrés à la publication du traité « De Sacramento matrimonii, » avec sa traduction, et du « Prognosticum, » peuvent remonter, on le voit, jusqu'à l'année 1526 au moins. Ils seraient, dès lors, les plus anciens livres imprimés que l'on possédât des œuvres d'Agrippa. Signalons en outre ce fait, que le passage cité à cette occasion de la lettre du 18 avril 1526 (Ep. IV, 4), contient la seule indication que nous connaissons touchant le « Prognosticum..... idque meum » dont Agrippa se déclare ainsi l'auteur.

On trouvera un complément d'informations sur la publication des œuvres d'Agrippa dans les notes de l'Appendice qui viennent ci-après.

XXIX

LA PUBLICATION DU TRAITÉ DE L'INCERTITUDE ET DE LA VANITÉ DES SCIENCES

Le premier des grands traités à la publication duquel pense Agrippa, est le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, un de ceux mentionnés dans le privilège impérial du 12 janvier 1529 (1530, n. s.). La première édition de cet ouvrage est donnée dès l'automne 1530, à Anvers, par l'imprimeur Jean Scryver *Johannes Grapheus*, en un volume in-4°, signé à la fin : « Ioan, Grapheus excudebat, anno a Christo nato m.d.xxx, mense « septembri, Antuerpiæ. » Cette première édition est suivie, à bref délai, de plusieurs autres exécutées à Anvers de nouveau, à Cologne et à Paris, en 1531 et 1532, dont la classification

nous a donné quelque peine parce que la plupart ne nous sont connues que par de simples descriptions, et que leur véritable origine a pu être parfois dissimulée par des altérations ou des suppressions de date, de nom de lieu et de nom d'imprimeur, à cause de la condamnation dont la Sorbonne avait frappé l'ouvrage dès le 2 mars 1531. Ces descriptions se trouvent dans deux ouvrages de bibliographie, l'un de David Clément, *Bibliothèque curieuse historique et critique*, Göttingen, 1750; l'autre de Panzer, *Annales typographici* de 1501 à 1536, Nuremberg, 1793, 1803. Les indications que nous y trouvons, rapprochées de celles que nous avons pu emprunter à quelques rares exemplaires des livres d'Agrippa conservés dans nos bibliothèques, nous ont permis de reconnaître trois types différents pour le titre du traité, lesquels paraissent caractériser, d'une manière distincte, les éditions de ce traité données soit à Anvers, soit à Cologne, soit à Paris.

Aux éditions d'Anvers appartiendrait le titre ainsi conçu : « Splendidæ nobilitatis viri et armatæ militiæ equitis aurati ac « utriusque juris doctoris, sacræ Cæsareæ maiestatis a consiliis « et archiuis indicarii, Henrici Cornelii Agrippæ ab Nettesheym, « de incertitudine, etc... declamatio » (Append., n° XXXIV, 5, 7, 12). Aux éditions de Cologne, le titre : « Henrici Cornelii « Agrippæ ab Nettesheym, de incertitudine... etc... declama- « tio invectiva, qua universa illa sophorum gigantomachia « plus quam Herculeæ impugnatur audacia, doceturque, etc... » (*Ibid.*, 6, 11, 15). Aux éditions de Paris, le titre : « Henrici « Cornelii Agrippæ ab Nettesheym splendidissimæ nobilita- « tis viri et armatæ militiæ equitis aurati ac LL. doctoris sa- « cræ Cæsareæ maiestatis a consiliis et archivis indicarii, de « incertitudine, etc... declamatio » (*Ibid.*, 8, 17). Ce dernier titre ne se présente absolument dans ces termes qu'en tête de l'exemplaire formellement daté de Paris, 1531 (*Ibid.*, 8). Dans l'exemplaire sans nom de lieu daté de 1532 (*Ibid.*, 17), le nom d'Agrippa ne vient qu'après l'énoncé de ses titres, comme au frontispice des éditions d'Anvers. L'exemplaire de 1532 se rapproche par là de ces éditions d'Anvers. Mais il se rapproche de l'édi-

tion de Paris, 1531, par l'emploi du superlatif *splendidissimæ* au lieu de *splendidæ*. Il n'y a là que des nuances. Le lieu d'origine de l'édition de 1532 reste donc quelque peu douteux. Nous sommes d'accord dans son attribution à la typographie parisienne avec David Clément, qui y voit le résultat d'une exécution clandestine effectuée à Paris après la condamnation de l'ouvrage par la Sorbonne le 2 mars 1531 (Append., n° X).

D'après ces indices et quelques autres dont nous omettons la mention pour abrégér, nous classons comme il suit huit éditions du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences exécutées, si l'on s'en rapporte à leur date, du vivant d'Agrippa; toute réserve faite pour celles de ces éditions qui pourraient rentrer dans la catégorie des publications clandestines revêtues de marques fictives, qui, de tout temps, ont été faites de ses ouvrages :

1° 1530 septemb. Anvers. — Antuerpiæ. Joan. Grapheus. In-4°. (Append., n° XXXIV, 5);

2° 1531 januar. Cologne. — Apud Eucharium (Cervicornu) Agrippinatem. (sans nom de lieu). In-8° (*Ibid.*, 6);

3° 1531 januar. Anvers (?). — (sans nom de lieu ni d'imprimeur). In-8° (*Ibid.*, 7);

4° 1531 februar. Paris. — Parisiis. Apud Joannem Petrum in vico sorbonico. In-8° (*Ibid.*, 8);

5° 1531, Cologne.—Colonix. M. N. (Melchior Novesianus). In-8° (*Ibid.*, 11);

6° 1531, Anvers. — Apud florentissimam Antverpnam. Ex officina nostra (sans nom d'imprimeur) In-8°. (*Ibid.*, 12);

7° 1532 januar. Cologne (?). — (sans nom de lieu ni d'imprimeur). In-8° (*Ibid.*, 15);

8° 1532 septemb. Paris (?). — (sans nom de lieu ni d'imprimeur). In-8° (*Ibid.*, 17);

Nous mentionnerons encore avec ces éditions datées, deux éditions sans date, qui pourraient être à peu près de la même époque, et que certaines particularités permettent d'attribuer peut-être, en les rapprochant de celles mentionnées ci-dessus, l'une (Append., n° XXXIV, 25) aux presses d'Anvers (ci-

dessus n° 6), l'autre (Append., n° XXXIV, 26) aux presses de Paris (ci-dessus n° 4).

Il avait été fait, on le voit, du vivant même d'Agrippa, bon nombre déjà d'éditions de son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences. Elles se sont, en outre, plus que celles d'aucun autre de ses ouvrages, multipliées après sa mort. Sans être certain de les connaître toutes, nous pouvons en mentionner une vingtaine sous les dates de 1536, s. l.; 1537, s. l.; 1539, s. l.; 1544, s. l.; 1564, Lugdun.; 1568, Colon.; 1575, Colon.; 1584, Colon.; 1598, Colon.; 1609, s. l.; 1622, Lugdun.; 1625, Lugdun.; 1643, Lugd. Batav.; 1644, Lugd. Batav.; 1653, Hagæ Com.; 1662, Hagæ Com.; 1693, Francf. et Lips.; 1714, Francf. et Lips.; indépendamment de quelques-unes sans date, et de celles qui font partie des recueils des Œuvres complètes (Append., n° XXXII). Nous signalerons encore comme preuve de l'attention accordée à cet ouvrage, les traductions qu'on en a publiées: en italien en 1547, Venet.; 1549, Venet.; 1552, Venet.; en anglais, en 1569, London; 1575, London; 1596, London; 1676, London; 1694, London; en français, en 1582, s. l.; 1603, Paris; 1605, s. l.; 1608, s. l.; 1617, s. l.; 1623, s. l.; 1630, Lyon; 1714, Paris; 1726, Leyde; 1727, La Haye; en hollandais, en 1651, Haerlem; 1661, Rotterdam; en allemand, en 1713, Cœln; et sans date, Ulm.

XXX

LA PUBLICATION DE LA PHILOSOPHIE OCCULTE

La publication de la philosophie occulte, commencée à la fois à Anvers par Joan. Grapheus et à Paris par Christian. Wechelus, s'était arrêtée en même temps, en 1531, dans l'un et l'autre lieu, après l'impression du livre I (Appendice, XXXIV, 9, 10). Cette double édition porte le millésime de 1531, accompagné en outre de l'indication du mois de février, sur le

volume publié à Anvers. L'impression de ce dernier au moins avait dû commencer dès l'année 1530, car, au 10 janvier 1531, les cinq premiers cahiers du volume étaient terminés et déjà entre les mains d'un ami d'Agrippa, qui pouvait les montrer alors à l'archevêque de Cologne, ainsi qu'il l'écrit à cette date : « Domino principi Coloniensi... significavi... (librum) de occulta philosophia... et quòd jam imprimeretur Autuerpiæ; ostendique quaterniones quinque, quos apud me habebam.... Curia intra dies quinque hinc abibit Aquisgranum; ubi, facta coronatione, rex Ferdinandus revertetur in Germaniam... Ex Colonia, decima die Januarii anno 1531 » (Ep. VI, 14). Il y a quelque intérêt à relever, dans cette lettre du 10 janvier 1531, la mention tout à la fois de l'impression en cours d'exécution du livre I^{er} de la philosophie occulte, et du couronnement prochain du roi Ferdinand, lequel eut lieu en effet à Aix-la-Chapelle, le 13 janvier 1531. La date de ce dernier fait, historiquement fixée, montre que ce n'est pas à février 1531, a. s., c'est-à-dire à 1532, mais bien à février 1531, n. s., qu'appartient la publication de ce livre I^{er} du traité d'Agrippa. Tels sont les faits qui concernent l'impression du livre I^{er} de la philosophie occulte en 1531.

A peu de temps de là, un libraire de Cologne, Petrus Quentel, voulant reprendre le travail et donner du traité une édition complète, s'était adressé pour cet objet à un imprimeur de cette ville, Melchior Novesianus, qui venait d'exécuter, sous la date de 1531, une édition du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences. L'entreprise de Petrus Quentel n'aboutit pas, comme on le voit par la manière dont il en est parlé par Agrippa et par le libraire Hetorpius (Ep. VII, 33, 34), lorsqu'en 1533 celui-ci entreprit à son tour la publication du fameux traité imprimé alors pour lui à Cologne par le typographe Jean Soter. Se voyant arrêté dans cette opération par les oppositions de l'inquisiteur Conrad d'Ulm (Ep. VII, 26), Hetorpius avait ressaisi les traces de l'affaire ébauchée antérieurement par Petrus Quentel. Il avait trouvé la preuve d'une autorisation obtenue par celui-ci de Courad d'Ulm lui-même, dans une lettre où

l'inquisiteur disait alors qu'il n'y avait pas lieu d'empêcher la publication d'un livre tout consacré aux choses naturelles et ne tendant nullement à séduire les simples : « Non vellem contra-
« niti quoniam liber plenus est naturalibus, nec porrigit se ad
« simplicium seductionem.. Sinite imprimi si volunt (Ep. VII, 33). En possession de cette lettre, Hetorpius prétendait, non sans raison, en tirer argument contre l'opposition présente de l'inquisiteur. Il n'y réussit pas sans peine, comme nous l'avons dit (t. II, pp. 366-381). L'œuvre put cependant être menée à bonne fin. Son livre est celui daté de 1533, que nous possédons. C'est la première édition complète qui ait été faite du traité de la philosophie occulte (Append., n° XXXIV, 18, 19). Ce que nous en avons dit d'après la Correspondance d'Agrippa (t. II, pp. 359-381) ne laisse subsister aucun doute sur ce qui la concerne. Nous rappellerons notamment que cette impression avait été faite, Agrippa le déclare formellement (Ep. VII, 31), sur le manuscrit unique existant alors de l'ouvrage encore inédit pour la plus grande partie. Cette observation prouve qu'aucune autre édition du traité ne peut avoir été exécutée ailleurs en même temps. Elle démontre l'inexactitude d'une indication fournie par le catalogue de La Vallière (Paris, 1767), où est mentionné (n° 1667) un exemplaire d'une édition de la philosophie occulte, portant les marques de Malines, 1533. Nous ferons valoir à l'appui de la même démonstration un renseignement que nous devons au savant auteur de la *Bibliotheca Belgica*. M. van der Haeghen juge inexacte l'indication en question parce que, dit-il, l'imprimerie n'a été introduite qu'à la fin du xvr^e siècle seulement à Malines, et que le premier livre imprimé dans cette ville porte la date de 1582. David Clément, qui avait trouvé la même indication dans la *Biblioth. Selectiss.*, de M. Schoenberg (1743), l'explique en disant (*Bibl. Cur.*, t. I, p. 92) qu'il s'agit de l'édition donnée à Cologne en 1533, sans nom de lieu, mais avec l'épître dédicatoire datée de Malines, 1531; ce qui avait induit à penser que le livre avait été imprimé dans cette ville.

L'indication des marques de Malines, 1533, n'est peut-être

pas aussi inexacte qu'elle semble l'être. Il pourrait se faire que ces marques figurassent réellement sur des exemplaires de la philosophie occulte, à titre d'indications fictives, comme en ont reçu beaucoup d'éditions clandestines des œuvres d'Agrippa exécutées dans ces conditions, en raison des condamnations qui avaient frappé ses écrits. Ainsi pourrait s'expliquer également une assertion singulière de M. Guizot (Biogr. Michaud), suivant laquelle l'année 1533 aurait vu paraître simultanément quatre éditions de la philosophie occulte, à Malines, à Bâle, à Lyon et sans nom de lieu. Celle-ci est nécessairement l'édition de Cologne. Nous venons de dire ce que pouvait être celle attribuée à Malines, d'où l'on peut inférer que telles étaient probablement aussi les prétendues éditions de Bâle et de Lyon. On doit considérer comme portant des marques fictives toute édition de la philosophie occulte datée de 1533, autre que celle donnée cette année à Cologne, sans nom de lieu. C'est la première qui ait été exécutée du traité complet. Les dédicaces à l'archevêque de Cologne, qui précèdent chacun de ses trois livres, rappellent par quelques-uns de leurs traits, les phases de la publication laborieuse commencée en 1531 et terminée en 1533, dont nous avons fait l'histoire.

Une singularité dont il est difficile de donner une explication satisfaisante, c'est qu'il a été exécuté de la publication de 1533, deux tirages différents qui sont comme deux éditions distinctes de l'ouvrage (Append., n° XXXIV, 18, 19). Nous les avons tous deux sous les yeux. Le premier, représenté par deux exemplaires appartenant l'un à la Bibliothèque nationale (Z 1983 A), l'autre la bibliothèque de l'Arsenal (S. A. in-f° 1252); le second, par un exemplaire appartenant à ce dernier dépôt (S. A. in-f° 1251). Ces deux éditions sont également terminées par la signature « finis anno m.d.xxxiii mense Julio. » Elles sont l'une et l'autre de format petit in-folio, et comptent le même nombre de pages. La seconde est caractérisée par la correction effectuée de certaines fautes, par une plus belle impression de la lettre de privilège, par l'emploi de quelques initiales ornées

de meilleur style, et, chose notable qu'on a quelque peine à s'expliquer, par la suppression d'un portrait qui figure au frontispice de la première. La présence de ce portrait pourrait être considérée comme une amélioration donnant à l'édition qui le possède un caractère de postériorité par rapport à l'autre. Plusieurs bibliographes en ont jugé ainsi. Des améliorations d'un autre genre, la correction, par exemple, de certaines fautes dans l'édition privée du portrait, invitent au contraire à considérer celle-ci comme la seconde; le portrait ayant pu en disparaître à cause, par exemple, de quelque accident arrivé à la planche. Ce portrait, gravé sur bois, paraît être le plus ancien qu'on ait d'Agrippa. Si nous n'affirmons pas positivement le fait, c'est que nous n'avons pas pu voir tout ce qui, à cette date de 1533, était déjà imprimé de ses ouvrages. Il n'est pas inutile de faire observer que ce portrait est contemporain du personnage dont il reproduit les traits et qu'il a été exécuté et publié dans sa ville natale, en un lieu où Agrippa était bien connu, et où il avait reparu depuis peu, non sans un certain bruit autour de sa personne, après en être resté assez longtemps éloigné (Append., n° XXXIII).

La double publication, donnée à Cologne en 1533, de la philosophie occulte est, avons-nous dit, la première édition complète qui ait été imprimée de ce célèbre traité. C'est aussi la seule qui en ait paru du vivant de son auteur. Nous n'en connaissons pas après celle-là de plus rapprochée qu'une édition de 1541, sans nom de lieu ni d'imprimeur; puis une autre de 1550, imprimée à Lyon par les frères Godefroid et Marcel Béring; une exécutée à Bâle en 1565, une encore à Paris en 1567, et une marquée à Lyon s. d. (Paris, 1567? Catal. mus. brit.); une dernière, enfin, exécutée longtemps après, en 1713, à Lyon. Mentionnons avec ces publications celles données du même traité dans les recueils des Œuvres complètes, et, pour tout dire de ce que nous savons à ce sujet, une traduction anglaise publiée à Londres en 1651, une traduction française imprimée à La Haye en 1727.

On trouvera un peu plus loin (Append., n° XXXII) quelques renseignements sur la publication du livre IV de la philosophie

occulte, addition apocryphe faite à l'ouvrage d'Agrippa en 1565 ou 1567, longtemps après sa mort. L'édition de Paris, 1567, de la philosophie occulte est signalée, observation essentielle, par David Clément (*Bibl. cur.*, t. I, p. 93) comme étant la plus ancienne du traité avec l'addition du livre IV. Celle donnée en 1565, à Bâle, présenterait déjà cette particularité d'après une indication fournie par M. van der Haeghen qui mentionne l'existence d'un exemplaire de cette édition en ces termes, « Libri IV de occulta philosophia : Basil. 1565 », à la bibliothèque de l'université d'Utrecht.

XXXI

LA PUBLICATION DE L'APOLOGIE ET DE LA PLAINTE CONTRE LES THÉOLOGIENS DE LOUVAIN

Agrippa ne réussit pas facilement à publier son Apologie sur les accusations portées contre lui par les théologiens de Louvain. Le ton agressif de ce factum faisait, avec raison, reculer les éditeurs. Au lieu de voir le jour en 1532, comme l'aurait voulu l'auteur, il ne parut qu'en 1533, sans nom de lieu ni d'imprimeur. La Correspondance imprimée fournit quelques renseignements sur les difficultés que rencontra cette publication (ci-dess. t. II, pp. 312, 324, 394). Agrippa dit formellement à un ami, le 13 novembre 1532, que l'*Apologia* est sous presse à Bâle, avec une dédicace au cardinal Campeggi, et qu'il y a joint la *Querela* dédiée à Chapuys (Ep. VII, 14). Nous avons, en outre, sous la même date, une lettre adressée par lui à l'imprimeur Cratander, à Bâle, pour lui rappeler que la copie de cet ouvrage lui a été remise à la dernière foire de Francfort (Ep. VII, 16). Agrippa lui demande où en est l'exécution; il le presse d'en finir, et le prie de lui envoyer quelques exemplaires du livre dès qu'ils seront prêts. Ceci est d'accord avec ce qu'Agrippa écrit encore, sous la date du 11 janvier 1533, qu'il

va paraltre à Bâle un ouvrage théologique composé par lui, à la recommandation du légat (Ep. VII, 26). D'un autre côté, dans une lettre adressée à Erasme, le 10 avril 1533, il dit qu'il a donné à imprimer à Bâle son libelle contre les théologiens de Louvain, mais que l'ouvrage lui a été renvoyé sans qu'on eût rien fait, parce qu'on le trouvait offensant pour quelques-uns. Il faut maintenant, ajoute-t-il, le faire imprimer ailleurs (Ep. VII, 38).

De tout cela il ressort que l'*Apologia* avec la *Querela* n'ont pu paraître qu'en 1533 au plus tôt, et qu'Agrippa eut quelque peine à trouver un imprimeur pour les publier. La plus ancienne édition qu'on en trouve porte, en effet, cette date de 1533, sans indication de lieu ni d'imprimeur. On eroit qu'elle a été exécutée à Cologne. Cette édition réunit à l'*Apologia* la *Querela*, adressée sur le même sujet à Chapuys (Append., n° XXXIV, 21).

Nous n'avons trouvé que deux éditions de l'apologie et de la plainte : celle de 1533, dont il vient d'être question, la seule qui ait été publiée du vivant de l'auteur, et dont un exemplaire se trouve relié à la suite d'un ouvrage qui n'est pas d'Agrippa, à la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris (H. 1203, 2); l'autre de 1605, imprimée à Lyon par les frères Béring avec deux autres traités d'Agrippa réunis dans le même volume : la polémique pour la monogamie de sainte Anne et la table des Commentaires sur *l'Ars brevis* de Raymond Lulle. Nous avons vu à Paris trois exemplaires de cette édition de 1605, à la bibliothèque Sainte-Geneviève (R, 6), à la bibliothèque Mazarine (27924 A***) et à celle de l'Arsenal (8° S. A. 715). Indépendamment de ces deux éditions, l'Apologie et la Plainte sont imprimées dans le tome II de tous les recueils des OEnvres complètes d'Agrippa.

XXXII

LE RECUEIL DES ŒUVRES COMPLÈTES D'AGRIPPA

Agrippa, dans quelques-unes de ses publications, a parfois réuni en un seul volume plusieurs de ses écrits. Ainsi ont été publiés les petits traités, à Anvers en 1529, à Cologne en 1532. Quant aux ouvrages de plus d'étendue, ils semblent n'avoir jamais été donnés par lui que dans des éditions particulières. Plus tard seulement ils sont réunis et figurent tous ainsi dans un recueil qu'on peut qualifier *Œuvres complètes*, *Opera*. Il existe de ce recueil plusieurs éditions en deux volumes, les unes sans date, les autres avec des dates dont l'authenticité, pour les plus anciennes au moins, est fort contestable. Ces dates, vraisemblablement fictives, pouvaient avoir eu pour objet de dissimuler l'origine véritable des publications qui les portent, les ouvrages d'Agrippa ayant été de bonne heure condamnés et défendus.

Il y a grandement lieu de douter qu'aucune édition du recueil des *Œuvres complètes* qui les contient tous ait été faite du vivant de l'auteur, quoiqu'on ait quelquefois prétendu le contraire. On cite, à notre connaissance, cinq éditions datées des *Œuvres complètes* d'Agrippa sous les millésimes de 1510, 1531, 1535, 1580 et 1600. La prétendue édition de 1510 dont M. Van der Haeghen nous signale deux exemplaires, à la Bibliothèque royale de Bruxelles et à la bibliothèque de l'Université catholique de Louvain, porte une date d'une incontestable fausseté, de beaucoup antérieure à celle où ont été composés la plupart des ouvrages d'Agrippa. L'édition de 1531 est mentionnée par David Clément (*Biblioth. Cur.*, t. I, p. 94), et d'après lui, par Panzer (*Annal. typogr.*, t. VII, p. 351), sous ce titre : « Henrici « Cornelii Agrippæ Opera sc. de occulta philosophia, etc.... « Lugduni per Beringos fratres, 1531, in-8°). » Le livre porte, en outre, cette annotation « Voll. II » que donne David Clément et

que Panzer néglige, quoiqu'elle ait son importance, car elle montre qu'il s'agit d'un ouvrage en deux volumes; et celui-ci n'est autre, selon toute apparence, que le recueil des OEuvres complètes. Quant au titre reproduit, c'est celui du tome I^{er} de ce recueil, contenant, comme dans toutes les éditions qu'on en a faites, la philosophie occulte d'Agrippa et quelques autres encore. La date de 1531 attachée à ce volume est fausse évidemment, le traité de la philosophie occulte qu'il contient n'ayant été imprimé pour la première fois dans son entier qu'en 1533 seulement (Append., n° XXX). La certitude ainsi acquise que la prétendue édition de 1531 des œuvres d'Agrippa porte, comme celle de 1510, une date fictive, permet de concevoir des doutes sérieux sur l'authenticité des dates assignées aux autres. A la suite de la prétendue édition de 1531 vient celle qui porte la date de 1535. Elle est citée par M. le docteur Félix Marchéchal dans un de ses écrits (*Tableau historique des maladies endémiques*, etc... 1850-1861, p. 133), et signalée avec la marque « Lugduni, 1535. » La réalité d'une édition des OEuvres complètes d'Agrippa exécutée à Lyon en 1535, aurait pour intérêt particulier de justifier ce qui a été dit que le retour d'Agrippa en France et à Lyon même, à cette époque, aurait été motivé par les soins qu'il voulait y donner à une publication de ce genre. La date en question n'est malheureusement pas à l'abri de toute critique. Sans révoquer en doute la sincérité du témoignage qui nous en est donné, on peut suspecter par analogie l'authenticité de cette marque, en raison de la fausseté reconnue des dates de 1510 et 1531, attribuées aux éditions précédentes. Nous en dirons autant des éditions datées de 1580 et de 1600, signalées, comme celle de 1531, par David Clément (t. I, p. 94-96), l'une d'elles d'après la *Bibliotheca Rinckiana* dans ces termes : « H. C. « Agrippæ opera in II tom. Lugd., 1580, in-8°, per fratres Be- « gos. » Les caractères chronologiques de ces cinq éditions des OEuvres complètes d'Agrippa, malgré les dates de 1510, 1531, 1535, 1580 et 1600, qu'elles portent, sont, on le voit, très douteux. Ils ne donnent à ces éditions guère plus de valeur à ce point de vue que n'en ont les éditions du même recueil qui ne

portent aucune date, et sur lesquelles on lit du reste, comme sur celles-là, le nom des frères Béring, imprimeurs à Lyon. L'origine et la date des publications consacrées au recueil des Œuvres complètes d'Agrippa, restent, par conséquent, indéterminées. Certaines considérations fournissent cependant sur cette question quelques indications qu'il est bon de relever.

Parmi les éditions des Œuvres complètes d'Agrippa en deux volumes que nous connaissons, il en est une fort belle, imprimée en lettres italiques, sans date, et marquée : « Lugduni per « Beringos fratres » (Bibl. Arsenal, S. A., in-8°, 712), qu'on peut juger plus ancienne que les autres, parce qu'elle ne contient pas certaines additions qu'on trouve dans celles-ci ¹. On est tout naturellement conduit à rapprocher cette belle édition des Œuvres, d'une édition en un vol. in-8° des livres I, II, III, de la philosophie occulte, que nous avons sous les yeux (Bibl. nat. Z 1983 + A a, et Bibl. Sainte-Geneviève, R 438), donnée à Lyon sous la date de 1550 par les frères Béring (Godefroy et Marcel) également, et imprimée en italiques comme leur édition sans date des Œuvres complètes que nous venons de signaler. Ce rapprochement induit à penser que cette édition sans date des Œuvres pourrait appartenir à une époque voisine de l'année 1550 inscrite sur l'édition analogue de la philosophie occulte. Nous croyons cependant que l'édition en question des Œuvres complètes, par les frères Béring, ne saurait, en se rappro-

1. Suivant Renouard (*Catal. de la bibl. d'un amateur*, 1819, t. I, p. 303), il y aurait eu trois éditions du tom. I en italiques ; la première ayant 779 pages et la troisième 677 pages seulement. Nous avons sous les yeux un exemplaire de l'édition en 779 pages, lequel appartient à la bibliothèque de l'Arsenal. Rapprochées des éditions en caractère italique, nous constatons que celles en romain contiennent en plus, et nous les jugeons pour cette raison postérieures : Tom. I, *Ars notoria quam Creator altissimus Salomoni revelavit* (pp. 603-660) ; — Tom. II, *Epigrammata IV* ; *R. Card. Leg. Campegio Epistola* ; *Apologia* (pp. 218-330) ; *Querela* (pp. 437-459) ; *Tabula abbreviata in artem brevem Lullii* (pp. 460-179) ; *Epistole, propositiones et defensio propositionum de B. Anne monogamia* (pp. 583-663).

chant de 1550, remonter plus haut que 1565, parce qu'elle contient le prétendu livre IV de la philosophie occulte qu'on ne connaissait pas jusque-là, et dont la première publication, à notre connaissance, a été faite à cette dernière date seulement.

Nous avons dit (t. I, 71) avec quelle vivacité Jean Wier, disciple d'Agrippa, combat l'introduction faite de cet écrit dans les œuvres de son maître, après sa mort. Le livre IV ne se trouve pas encore dans l'édition de 1550 du traité, ni dans celles de 1533 ni de 1541, les seules qui, à notre connaissance, l'aient précédée. Il paraît pour la première fois séparément, avec son complément, l'Eptameron de Pierre de Abano, sans nom de lieu ni d'imprimeur, sous la date de 1565 (Bibl. Mazarine, n° 28460); Puis, dans des conditions presque identiques, sous la date de 1567 (Bibl. Sainte-Geneviève, R 437, in-8°). Ces deux éditions toutes spéciales du livre IV, qui ne diffèrent entre elles que par quelques détails (la correction d'une faute de pagination avec le changement d'une initiale et du fleuron final), sont imprimées l'une et l'autre avec les mêmes caractères italiques, lesquels rappellent ceux des belles éditions des frères Béring, dont nous venons de parler.— On a de ce livre IV une traduction anglaise où il est réuni à la Géomantie, sous les dates de 1655 et de 1665.— Le prétendu livre IV de la philosophie occulte publié séparément en 1565 et en 1567 est ensuite pour la première fois, à notre connaissance, réuni aux trois premiers livres du traité dans une édition de la philosophie occulte donnée à Bâle en 1565, suivant M. Van der Haeghen (Append., n° XXX). On le trouve ensuite dans une édition imprimée à Paris, par Jacques Dupuys, en 1567 (David Clément, *Bibl. Cur.*, t. I, p. 93).

Nous serions disposé à croire, d'après cela, que la date de 1565, ou une date très voisine, doit être également attachée à l'édition des Œuvres complètes imprimée en italiques par les frères Béring, dans laquelle se trouve le livre IV de la philosophie occulte. Ce livre IV, accompagné de son complément, l'Eptameron de Pierre de Abano, est reproduit ensuite dans toutes les autres éditions, avec ou sans date, des Œuvres, lesquelles, en raison de quelques additions qui leur sont

propres et que nous venons de signaler dans une note, doivent être ensemble classées chronologiquement après celle-là.

Nous tirons de ces observations cette conclusion, que, très vraisemblablement, l'édition des œuvres d'Agrippa imprimée sans date, en italiques, sous le nom des frères Béring à Lyon, est due, en effet, à ces habiles typographes; qu'elle ne saurait guère être antérieure à 1565; qu'elle n'est peut-être pas non plus de beaucoup postérieure à cette date; qu'elle serait enfin le prototype des autres éditions, soit avec date quelconque, même fictivement antérieure, soit sans date, de ce recueil, données d'après celle-là, croyons-nous, avec certains changements et quelques additions qui prouvent leur postériorité. Telles sont nos conclusions sur la question d'origine des publications consacrées aux Œuvres complètes d'Agrippa.

David Clément dit des frères Béring, dans son tome I, p. 96, qu'ils paraissent avoir été à Lyon les prédécesseurs de Pierre Marteau; qu'on trouve des livres portant leur nom de 1531 à 1605 (nous savons que quelques-unes de ces dates, les plus anciennes surtout, peuvent être fictives); et qu'on paraît avoir emprunté leur marque pour publier clandestinement les ouvrages d'Agrippa, qui étaient dans la première classe des livres défendus. Cette observation explique suffisamment les singularités que nous venons de signaler, et justifie le doute énoncé en même temps qu'aucune édition du recueil des Œuvres complètes d'Agrippa ait été exécutée de son vivant; la première qui en ait été donnée pouvant être celle sans date imprimée à Lyon, vers 1565, en caractères italiques, par les frères Béring, dont le nom figure ensuite plus ou moins légitimement sur toutes les autres.

XXXIII

LES PORTRAITS D'AGRIPPA

Nous avons signalé, comme étant vraisemblablement le portrait le plus ancien d'Agrippa, celui qui accompagne l'édition de la philosophie occulte donnée à Cologne en 1533 (Append., n° XXX). C'est une gravure sur bois imprimée au milieu même du titre ou frontispice du volume. Elle représente, dans un encadrement carré, un buste de profil pris jusqu'à la ceinture à peu près. La physionomie du personnage y a un caractère ouvert et une expression agréable. Diverses considérations tendent à justifier l'opinion que ce portrait serait le plus ancien que l'on eût d'Agrippa, pour l'époque de son exécution au moins, sinon pour l'âge du sujet.

Le Cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale contient, dans la collection des portraits historiques, une suite de seize portraits gravés d'Agrippa. Ces seize portraits se rapportent à deux types que caractérisent diverses particularités. La plus notable est que, dans l'un, le visage est entièrement rasé, et que, dans l'autre, le menton est accompagné d'une barbe plus ou moins fournie, réduite parfois à quelques mèches clairsemées.

Les portraits sans barbe, au nombre de quatre, ont pour prototype celui de 1533, dont les autres sont des imitations incontestables, comme le prouvent certains détails significatifs du costume, dont la singularité est très accusée. Pour ce qui est de la physionomie, elle est tout à fait altérée dans ces imitations et reçoit notamment de la déformation de la bouche et de la saillie donnée au menton, un caractère de dureté absolument étranger à l'image originaire. Ces imitations sont, comme le portrait de 1533, des gravures sur bois, et ont été exécutées pour des éditions ultérieures des ouvrages de l'écri-

vain. L'une d'elles est accompagnée de la date de 1537. Elle appartient à une édition de cette année, postérieure par conséquent à la mort d'Agrippa, du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences. — Les portraits avec la barbe sont les plus nombreux au Cabinet des estampes, où l'on en compte douze. Tous sont postérieurs, pour leur exécution, à la mort d'Agrippa, laquelle est relatée dans la légende de quelques-uns d'entre eux. Des dates positives qui se rattachent à plusieurs autres les classent chronologiquement de la même manière. Enfin ceux auxquels on ne peut assigner aucune date précise se présentent avec tous les caractères de simples imitations des premiers. On ne peut donc faire remonter l'exécution d'aucun d'entre eux jusqu'au temps où vivait Agrippa.

Nous connaissons et nous avons rappelé tout à l'heure l'origine des portraits d'Agrippa sans la barbe; il est permis de se demander d'où viennent ceux où il est représenté avec la barbe. Ceux-ci ont, croyons-nous, leur plus ancien spécimen dans une gravure sur bois exécutée vers 1577, pour l'édition donnée à Bâle, en cette année, d'un ouvrage de Paul Jove, les *Elogia virorum literis illustrium*. Cette gravure était celle d'un des portraits d'hommes célèbres réunis, quarante ans auparavant, dans son fameux musée par le docte prélat. Sur cette gravure, la physionomie du personnage offre une remarquable analogie avec celle du portrait de 1533, dont l'authenticité est certaine. Quant à la barbe, dans la gravure de 1577, elle consiste en quelques mèches seulement assez peu fournies, au bas du menton, comme serait celle d'un jeune homme. Dans ces conditions, le portrait originaire accueilli par Paul Jove dans sa collection pourrait se rapporter à l'époque où Agrippa, jeune encore, arrivait en Italie, au commencement de 1511; ce qui expliquerait l'existence de ce portrait dans cette contrée, et sa présence dans le musée du prélat italien. Paul Jove avait construit près de Côme, au bord du lac, dans un lieu consacré par le souvenir de Pline le jeune, un palais dont le principal ornement était une galerie de portraits des hommes illustres de tous les temps et de tous les pays. Bon nombre

de ces images, celles qui représentaient les héros de l'antiquité notamment, étaient nécessairement imaginaires, mais d'autres, celles par exemple des contemporains, comme François I^{er}, Charles-Quint, Erasme, etc., dont les copies peuvent être rapprochées aujourd'hui d'œuvres authentiques bien connues, étaient de véritables portraits. Nous venons de dire quelles raisons permettent de classer celui d'Agrippa dans cette catégorie. Paul Jove avait écrit de courtes notices, *Elogia*, sur les personnages dont les portraits figuraient dans sa collection. Ces « *Elogia* » ont été publiés de son vivant, mais sans figures; ceux des savants, dès 1546, à Venise. *Elogia veris clarorum virorum imaginibus apposita* »; ceux des guerriers en 1551 à Florence, « *Elogia virorum bellica virtute illustrium*. » Dans le dernier quart du xvi^e siècle, un des grands imprimeurs de Bâle, Petrus Penna, entreprit de nouvelles éditions de ces écrits, pour lesquelles il fit graver une partie des portraits de la collection formée par leur auteur. C'est ainsi que fut exécuté et que parut pour la première fois dans un volume imprimé à Bâle, en 1577, *Elogia virorum literis illustrium*, le portrait gravé d'Agrippa, dont il vient d'être question. La notice, l'éloge, qu'il accompagne dans ce volume, figure dans le livre imprimé en 1546, du vivant de Paul Jove, et montre que le portrait original, reproduit par la gravure, existait déjà dès cette époque dans le musée de l'opulent prélat.

Tous les portraits d'Agrippa que nous connaissons avec la barbe procèdent, à l'exception de deux seulement, de celui qui vient de Paul Jove, dont ils sont des imitations plus ou moins fidèles. Le plus ancien ayant date certaine est celui qui a été gravé par Boissard et publié en 1597 à Francfort par Th. de Bry, dans les *Icones quinquaginta illustrium virorum doctrinis et eruditione præstantium*, etc C'est une gravure au burin qui contient dans un cartouche la mention de la mort d'Agrippa, sous la date, inexacte du reste, de 1538. Cette gravure a été reproduite en fac-similé et jointe au travail de M. L. Charvet sur Agrippa dans la *Revue savoisiennne*, 1874, p. 88. C'est de cette planche qu'il est question dans notre chapitre viii (t. II,

p. 406, note). Nous signalerons ensuite une planche gravée sur bois, dont nous trouvons deux exemplaires au Cabinet des estampes; l'un avec une légende allemande, l'autre avec une légende latine, d'où l'on peut inférer que cette gravure a figuré successivement dans deux recueils, dont l'un était allemand. La légende allemande est ainsi conçue : « Henricus Cornelius « Agrippa der Rechten und Artzney doct. m. 1540. » La légende latine est distribuée en deux parties. Au dessus du portrait on lit : « Henricus Cornelius Agrippa med. et I. C. equ. », et au-dessous : « Sanguine clarus eques, medicus, jurisque peritus et « sophus, et pariter sum magus arte potens. » Des huit planches dont il nous reste à parler, la première est une gravure sur bois, qui n'offre aucune particularité à relever; trois autres sont des gravures au burin, dont deux sont dans le même cas, et dont la troisième est signée : « G. Kraus del. H. Lips. « sculp. » La cinquième est une gravure à l'eau-forte signée : « Aeri incisa à Joh. Fr. Christ. Halae Sax. mcccxxvii. » La sixième est une gravure au burin signée « R. Blokh fecit, » où la moustache peu apparente pourrait bien n'être qu'un simple accident d'exécution. Ces diverses planches sont évidemment des imitations, plus ou moins exactes, de la gravure de 1577, d'après le portrait du musée de Paul Jove. Il n'en est pas de même des deux dernières planches. Celles-ci contiennent la reproduction dans des formats différents de la même image. La moustache y est très épaisse et, contrairement à ce qui se voit dans tous les autres portraits gravés d'Agrippa, la figure s'y présente non plus de profil, mais de trois quarts. Ces deux planches, destituées de tout caractère de vérité, semblent se rapporter à une conception absolument imaginaire, et appartiennent aux deux éditions de l'ouvrage de Thévet intitulé, dans l'une, *Vrais portraits et Vies des hommes illustres*. Paris, 1584, in-f°; et dans l'autre, *Histoire des plus savants hommes*, etc... Paris, 1670, in-12.

Les explications qui précèdent font ressortir, croyons-nous, le mérite tout particulier du portrait gravé sur bois d'Agrippa, qui accompagne l'édition de son traité de la philosophie oc-

culte donnée à Cologne, en 1533 (Append., n° XXX). C'est d'après ce portrait que nous avons dessiné celui qui figure en tête de notre livre.

XXXIV

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES D'AGRIPPA

Nous donnons ci-après quelques renseignements sur les éditions des ouvrages d'Agrippa publiées de son vivant. Nous signalons les bibliothèques où nous avons pu en reconnaître des exemplaires, ainsi que les ouvrages de bibliographie, la *Bibliothèque curieuse*, de David Clément, et les *Annales typographici*, de Panzer, où se trouvent décrites celles qui ne nous sont connues que par ces indications. Nous devons au savant M. Van der Haeghen les renseignements qui concernent les bibliothèques de la Belgique et de la Hollande.

1. — (v. 1526). *Du sacrement du mariage*. Texte latin et traduction française par l'auteur. Sans date, sans nom de lieu ni d'imprimeur (Lyon? Append., n° XXVIII). — « Henrici Cornelii Agrippe De sacramento matrimonii declamatio. » — Un vol. très petit in-8° de 35 fol. non paginés, lettres A.-E., caract. goth. — Bibl. nat., à Paris, Z anc. 2552.

2. — (v. 1526). *Pronostics astrologiques*. (sans date, sans nom de lieu ni d'impr. ?) (Lyon? Append., n° XXVIII). — « Prognosticum. » — Un vol. vraisemblablement impr. en caract. gothiq. (?)

3. — 1529. *Les petits traités*. Anvers, Mich. Hillenius. — « Henrici Cornelii Agrippæ, De nobilitate et præcellentia fœminæ « sexus ad Margaretam Augustam Austriaco et Burgundionum « principem; Expostulatio cum Joanne Catilineti super expositione libri Joannis Capnionis de uerbo mirifico; De sacramento matrimonii declamatio ad Margaretam, Alenconicæ ducem; De triplici ratione cognoscendi Deum liber unus ad

« Guilielmum Paleologum marcionem Montisferrati; Dehortatio
 « gentilis theologiæ ad episcopum Vasatensem; De originali
 « peccato disputabilis opinionis declamatio ad episcopum Cyre-
 « nensem; Regimen aduersus pestilentiam ad eundem episco- »
 — Marqué à la fin : « Antuerpiæ apud Michaellem Hillenium in
 « Rapo, an. MDXXIX. » — Un vol. in-8° de 84 fol. non paginés;
 caractères italiques. — Bibl. nat., à Paris, Z-1-1403; Bibl. r. à
 La Haye. — Panzer, VI, 14; IX, 348, n° 113.

4. — 1530. *Le couronnement de Charles-Quint*. Anvers, Mar-
 tin. Cæsar. — « Caroli V coronationis historia per Henricum
 « Cornelium Agrippam ejusdem sacratissimæ maiestatis ab
 « archiuis et consiliiis indiciarium. Excudebat Martinus Caesar,
 « MDXXX. » — Un vol. in-8°. — Bibl. r. à La Haye; bibl. de l'U-
 niv. à Louvain. — Panzer, IX, 350, n° 139 c.

5. — 1530 (septemb.). *De l'incertitude et de la vanité des sciences*, etc. Anvers, Joan. Grapheus. — « Splendidæ nobilitatis viri
 « et armatæ militiæ equitis aurati ac utriusque juris doctoris,
 « sacræ Cæsareæ maiestatis a consiliis et archiuis indiciarum,
 « Henrici Cornelii Agrippæ ab Nettesheym, De incertitudine et
 « vanitate scientiarum et artium atque excellentia Verbi Dei
 « declamatio. Nihil scire felicissima vita. » — Signé à la fin :
 « Joan. Grapheus excudebat anno a Christo nato MDXXX mense
 « septemb. Antuerpiæ. » — Un vol. petit in-4° de 170 folios
 non paginés; caract. rom. — Bibl. Arsenal à Paris, 4°, S. A.
 717; Bibl. de l'Univ. à Liège; Bibl. r. à Bruxelles, v. H. 3601,
 3602; Mus. brit., 721, h. 5. — David Clément, I, 81. — Pan-
 zer, VI, 16; IX, 349.

6. — 1531 (janv.). *De l'incertitude et de la vanité des sciences*,
 etc. Sans nom de lieu (Cologne, Append., n° XXIX). Euchar.
 Cervicornu. — « Henrici Cornelii Agrippæ ab Nettesheym, De
 « incertitudine et vanitate scientiarum declamatio inveciva qua
 « universa illa sophorum gigantomachia plusquam Herculeæ
 « impugnatur audacia, doceturque nusquam certi quicquam per-
 « petui et divini. nisi in solidis Dei eloquiis, atque eminentia
 « Verbi Dei latere. Capita tractanderum totius operis sequens
 « indicabit pagella. Apud Eucharium Agrippinatem, anno 1531

« mense januario. » — Un vol. in-8° non paginé. — David Clément, I, 83. — Panzer, VI, 414, n° 608.

7. — 1531 (janv.). *De l'incertitude et de la vanité des sciences*, etc. Sans nom de lieu ni d'imprimeur (Anvers? Append., n° XXIX). — « Splendidæ nobilitatis viri et armatæ militiæ
« equitis aurati ac utriusque juris doctoris; sacræ Cæsareæ
« maiestatis a consiliis ac archivis indicarii Henrici Cornelii
« Agrippæ ab Nettesheym, De incertitudine et vanitate scien-
« tiarium atque artium atque excellentia Verbi Dei declamatio.
« Capita tractandorum totius operis sequens indicabit pagella.
« Nihil scire felicissima vita, anno MXXXI mense januario. »
— Un vol. in-8°. — Bibl. de l'Univ. à Louvain. — Panzer, VI, 417, n° 629.

8. — 1531 (févr.). *De l'incertitude et de la vanité des sciences*, etc. Paris, Joan. Petrus. — « Henrici Cornelii Agrippæ ab Net-
« tesheym splendidissimæ nobilitatis viri et armatæ militiæ
« equitis aurati ac LL. doctoris, sacræ Cæsareæ maiestatis a
« consiliis et archivis indicarii, De incertitudine et vanitate
« scientiarum et artium, atque excellentia Verbi Dei declama-
« tio. Μητεροι μέλι μητε μέλιττα. Nocet emptâ dolore uo-
« luptas. Parisiis apud Joannem Petrum, in vico Sorbonico,
« anno MXXXI. » — Signé à la fin : « Parisiis apud Sorbonam,
« opera et impensa Joannis Petri, anno 1531, mense februa-
« rio. » — Un vol. in-8° de 4 fol. non paginés et 151 fol. pa-
ginés IX-CLIX, plus 1 fol. non paginé avec vignette au verso;
caractères romains. — Bibl. nat., Paris Z anc. 2553, 2. — Pan-
zer, X, 17, n° 2050, b.

9. — 1531 (févr.). *La philosophie occulte. Livre premier*. Sans nom de lieu (Anvers). Joan. Grapheus. — « Henrici Cornelii
« Agrippæ ab Nettesheym a consiliis et archivis indicarii sa-
« cræ Cæsareæ maiestatis De occulta philosophia libri tres.
« I: G. » — Signé à la fin du livre I^{er} : « Joan. Grapheus excu-
« debat sub intersignio Tiliæ, in vico vulgariter nuncupato de
« Lombarden veste, ubi et prostat, anno 1531, mense februa-
« rio. » — Un vol. in-4°. — David Clément, I, 93, note 92. —
Panzer, VI, 17, n° 143.

10. — 1531. *La philosophie occulte. Livre premier.* Paris, Christian. Wechelus. — « Henrici Cornelii Agrippæ a consiliis « et archiuis indiciarii sacræ Cæsareæ maiestatis, De occulta « philosophia liber primus, prius Antuerpiæ cum imperatoris « sexennali priuilegio emissus ; duo autem reliqui quorum in- « dex huic appressus est dabuntur ubi primum ita patientur « autoris occupationes. Parisiis excudebat Christianus Weche- « lus sub scuto Basiliensi in uico Jacobæo, anno 1531 ». — Un vol. in-8° ; 16 folios non paginés, puis 203 pages numérotées, plus 2 folios non paginés ; caractères italiques. — Biblioth. Sainte-Geneviève, à Paris, R. 436. — David Clément, I, 92, note 91.

11. — 1531. *De l'incertitude et de la vanité des sciences*, etc. Cologne. Melchior Noyesianus. — « Henrici Cornelii Agrippæ « ab Nettesheym, De incertitudine et vanitate scientiarum de- « clamatio inuectiva, qua universa illa sophorum gigantoma- « chia plus quam Herculeæ impugnatur audacia, doceturque « nusquam certi quicquam perpetui et divini, nisi in solidis « atque eloquiis eminentia Verbi Dei latere. Capita tractandorum « totius operis sequens indicabit pagella, anno 1531. » — Signé à la fin : « Colonie M. N. excudebat. » — Un vol. in-8°. — Bibl. d'Utrecht ; Bibl. r. à La Haye ; Bibl. r. à Bruxelles ; Mus. brit., C. 8. c 14. — David Clément, I, 81. — Panzer, VI, 417, n° 628.

12. — 1531. *De l'incertitude et de la vanité des sciences*, etc. Anvers. Sans nom d'imprimeur. — « Henrici Cornelii Agrippæ « ab Nettesheim splendidissimæ nobilitatis viri et armatæ mi- « litie equitis aurati ac LL. doctoris, sacræ Cæsareæ maiestatis « a consiliis et archiuis indiciarii, De incertitudine et vanitate « scientiarum et artium, atque excellentia Verbi Dei declama- « tio. Apud florentissimam Antverpiam, 1531. » — Marqué à la fin : « Bene vale, ex officina nostra. » — Un vol. in-8°. — Bibl. r. à Bruxelles, V. II. 29511. — David Clément, I, 81. — Panzer, VI, 18, n° 150.

13. — 1531 (juin). *Oraison funèbre de la princesse Marguerite.* Anvers. Martin. Cæsar. — « Henrici Cornelii Agrippæ, Ora-

« tio in funere divæ Margaretæ Austriacorum et Burgundio-
 « rum principis æterna memoria dignissimæ habita. Martinus
 « Caesar excudebat Antverpiæ, anno a Christo nato 1531 mense
 « junii die sexto. » — Un vol. in-8°. — Bibl. r. à La Haye. —
 Panzer, VI, 17, n° 148.

11. — 1531. *Commentaires sur l'ARS BREVIS de Raimond Lulle*. Cologne. Joan. Soter. — « Henrici Corn. Agrippæ in
 « artem breuem Raymundi Lullii Commentaria. Coloniae, opera
 « Joannis Soteris. Anno 1531. » — Un vol. in-8°. — Panzer, VI,
 415, n° 616.

15. — 1532. *De l'incertitude et de la vanité des sciences*, etc. Sans nom de lieu ni d'imprimeur (Cologne? Append., n° XXIX). — « Henrici Cornelii Agrippæ ab Nettesheym, De incertitu-
 « dine et vanitate scientiarum declamatio invectiva, qua uni-
 « versa illa sophorum gigantomachia plusquam Herculeæ
 « impugnatur audacia, doceturque nusquam certi quicquam
 « perpetui et divini nisi in solidis Dei eloquiis atque eminentia
 « Verbi Dei latere. Capita tractandorum totius operis sequens
 « indicabit pagella. Anno 1532, mense januario. » — Un vol.
 in-8°, alph. I; feuilles 3. — David Clément, I, 84, 85. —
 Panzer, VI, 418, n° 615.

16. — 1532 (mai). *Les petits traités, avec treize lettres et cinq épigrammes*. Cologne. Sans nom d'imprimeur. — « Henrici
 « Cornelii Agrippæ, De nobilitate et præcellentia feminei
 « sexus ad Margaretam Augustam Austriacorum et Burgun-
 « dionum principem; Expostulatio cum Johanne Catilineti
 « super expositione libri Johannis Capnionis de uerbo mirifico;
 « De sacramento matrimonii declamatio ad Margaretam, Alen-
 « coniae ducem; De triplici ratione cognoscendi Deum liber
 « unus ad Guilielmum Paleologum marcionem Montisferrati;
 « Delhortatio gentilis theologiæ ad episcopum Vasatensem; De
 « originali peccato disputabilis opinionis declamatio ad epm.
 « Cyrenensem; Regimen adversus pestilentiam ad eundem epis-
 « copum; Sermones duo de vita monastica et de inuentione
 « reliquiarum diui Anthonii eremitæ. An. MDXXXII, mense
 « maio. » — Marqué à la fin : « Finis, Coloniae. » — Un vol.

in-8°, non paginé. — Bibl. nat. à Paris, Z 1403; et X -1- 2204; Bibl. Mazarine, à Paris, P. 809; Bibl. r., à La Haye; Mus. Brit., 4373. a. — Panzer, VI, 422, n° 674.

17. — 1532 (sept.). *De l'incertitude et de la vanité des sciences*, etc. Sans nom de lieu ni d'imprimeur (Paris? Append., n° XXIX). — « Splendidissimæ nobilitatis viri et armatæ militiæ equitis aurati ac utriusque juris doctoris, sacræ Cæsareæ majestatis a consiliis et archivis indicarii, Henrici Cornelii Agrippæ ab Nettesheym, De incertitudine et vanitate scientiarum et artium atque excellentia Verbi Dei declamatio, nunc denuo recognita et scholiis marginariis illustrata. Nihil scire « felicissima vita. Anno 1532, mense septembri. » — Un vol. in-8°, de 351 pages sans le privilège, la table, l'épître dédicat. et la préface. — Bibl. d'Utrecht. — David Clément, I, 85. — Panzer, VI, 421, n° 672, 673. — Un exemplaire de cette édition, à la biblioth. du roi de Hanovre, portait imprimé à la main, sur le titre : « excudebat Jo. Prael. » Ruse de libraire, dit David Clément (I, 85, note 84). Cette édition avait été vraisemblablement imprimée clandestinement à Paris postérieurement à la condamnation de l'ouvrage par la Sorbonne.

18. — 1533 (juillet). *La philosophie occulte*. Livres I, II, III. Sans nom de lieu ni d'imprimeur (Cologne, Joan. Soter. Append., n° XXX). — « Henrici Cornelii Agrippæ ab Nettesheym a consiliis et archivis indicarii sacræ Cæsareæ majestatis de « occulta philosophia libri tres. Nihil est opertum quod non re- » veletur et occultum quod non sciatur. Matthæi X. Cum gratia « et privilegio Cæsareæ majestatis ad triennium. » Avec un portrait d'Agrippa imprimé au milieu du titre. — Marqué à la fin : « Occultæ philosophiæ Henrici Cornelii Agrippæ finis. « Anno m̃xxxiii, mense Julio. » — Un vol. petit in-8° de 6 fol. non paginés, plus 362 pages numérotées en chiff. rom. — Bibl. nat., à Paris, Z 1983, A.; Bibl. Arsenal, S A, in-f. 1252; Bibl. Mazarine, 3760; Bibl. de l'Université à Gand.; Bibl. d'Utrecht; Bibl. de l'Université à Louvain; Bibl. de l'Université à Liège; Mus. brit., 719, k. 3 (1); 30 f. (13). — David Clément, I, 91. — Panzer, VI, 426, n° 725; XI, 404, n° 725 b.

19. — 1533 (juillet). *La philosophie occulte*. Livres I, II, III. Sans nom de lieu ni d'imprimeur (Cologne, Joan. Soter. Append., n° XXX). — « Henrici Cornelii Agrippæ, etc. » (même titre sans le portrait, et même marque à la fin que le n° 18). — Un vol. petit in-f° de 6 fol. non paginés, plus 362 pages numérotées en chiffr. rom. Réimpression du livre précédent, avec quelques changements : le portrait remplacé sur le titre par un fleuron; quelques lettres initiales remplacées par de plus belles; l'impression plus soignée du privilège; la correction d'une faute de pagination à la p. 362, etc. — Bibl. Arsenal, à Paris, S. A., in-f. 1251. — David Clément, I, 92, note 91. — Panzer, VI, 426, n° 725; XI, 404, n° 725 b.

20. — 1533 (août). *Commentaires sur l'ARS BREVIS de Raimond Lulle*. Cologne, Joan. Soter. — « Henrici Cornelii Agrippæ ar-
« matæ militiæ equitis aurati et utriusque juris doctoris in Artem
« brevem Raymundi Lullii Commentaria. Colonia Joannes Soter
« excudebat an. 1533, mense augusto. » — Marqué à la fin
« Commentariorum Henrici Cornelii Agrippæ in artem brevem
« Raymundi Lullii finis. » — Un vol. in-8° de 13 feuilles. — Bibl. de l'Univ. à Gand; Mus. brit., 717, b. 1. — David Clément, I, 94, note 95. — Panzer, VI, 425, n° 708.

21. — 1533, *L'Apologie et la Plainte contre les théologiens de Louvain*. Sans nom de lieu ni d'imprimeur (Cologne, Append., n° XXXI). — « Henrici Cornelii Agrippæ ab Nettesheym,
« equitis aurati ac utriusque juris doctoris, Cæsareæ majestatis
« a consiliis et archivis indiciarii, Apologia aduersus calumnias
« propter declamationem de vanitate scientiarum et excellentia
« Verbi Dei, sibi per aliquos Lovanienses theologistas inten-
« tatas. — Querela super calumnia ob eandem declamationem
« sibi per aliquot sceleratissimos sycophantas apud Cæsaream
« majestatem nefarie et proditorie illata. Anno M. D. XXXIII. »
— Un vol. in-8° non paginé de 90 feuillets. — Bibl. Sainte-Geneviève, à Paris, H. 1203, 2; Biblioth. d'Utrecht. — Panzer, VI, 426, n° 726.

22. — 1534. *Propositions sur la monogamie de sainte Anne*, avec vingt-huit lettres. Sans nom de lieu ni d'imprimeur (t. II,

p. 394). — « Henrici Cornelii Agrippæ de beatissimæ Annæ monogamia ac unico puerperio propositiones abbreviatæ et articulatæ juxta disceptationem Jacobi Fabri Stapulensis in libro De tribus et una intitulato. — Ejusdem Agrippæ defensio propositionum prænarratarum contra quemdam Domini-
« castrum earumdem impugnatores, qui sanctissimam Deiparæ Virginis matrem Annam conatur ostendere polygamam. —
« Quædam epistolæ super eadem materia atque super lite contra ejusdem ordinis hæreticorum magistro habita. — Anno m.
« d. xxxiii. » — Un vol. in-8° non paginé. — Bibl. nat. à Paris, Z sans numéro, et Z 1403; Bibl. Sainte-Geneviève, H. 1203, 1.
— Panzer, IX, 155, n° 488.

23. — 1535. *Les Discours, le Couronnement de Charles-Quint et les Épigrammes*. Cologne, Joan. Soter. — « Henrici Cornelii Agrippæ, armatæ militiæ equitis aurati, utriusque juris doctoris. sacræ Cæsareæ maiestatis a consiliis et archiuis indicarii Orationes X, quarum catalogum versa exhibebit pagella. — Ejusdem de duplici coronatione Caroli V Cæsaris apud Bononiam historiola. — Ejusdem ac aliorum doctorum virorum Epigrammata. — Joannes Soter excudebat Coloniae anno a Christo nato m. d. xxxv. » — Un vol. in-8° non paginé. — Bibl. nat., à Paris, V 2410 A; X -1- 2204; Z -1- 1983; Bibl. r., à La Haye; Mus. brit., 12301. aaa. — Panzer, VI, 432, n° 780.

24. — 1535. *Epître apologétique au Sénat de Cologne*. Strasbourg, Petrus Schœffer. — « Henrici Cornelii Agrippæ epistola apologetica, ad clarissimum urbis Agrippinæ Romanorum Coloniae senatum, contra insaniam Conradi Cælin de Ulma ord. prædicatorii monachum. Ex Bonna, 11 Januarii. Argentorati apud Petrum Schœffer m. d. xxxv. » — Un vol. in-8°. 14 fol. — David Clément, I, 94. — Panzer, VI, 126, n° 873.

25. Sans date. — *De l'incertitude et de la vanité des sciences*, etc. Sans nom de lieu ni d'imprimeur (Anvers? Append., n° XXIX). — « Henrici Cornelii Agrippæ, ab Nettesheym, splendidi didissimæ nobilitatis viri et armatæ militiæ equitis aurati, ac LL. doctoris, sacræ Cæsareæ maiestatis a consiliis et archiuis indicarii, De incertitudine et vanitate scientiarum et artium

« atque excellentia Verbi Dei declamatio. » — Marqué à la fin : « Bene vale ex officina nostra. Vale — τέλος. » — Un vol. in-8°, de 224 folios numérotés; caract. romains. — Bibl. nat., à Paris, Z anc. 2553. 1; Bibl. de Metz, P. 756; Bibl. r. à La Haye; Bibl. de l'Université à Louvain.

26. — Sans date. *De l'incertitude et de la vanité des sciences*, etc. Sans nom de lieu ni d'imprimeur, (Paris? Append., n° XXIX). — « Henrici Cornelii Agrippæ ab Nettesheym, De « incertitudine et vanitate scientiarum declamatio invectiva, « denuo ab auctore recognita et marginalibus annotationibus « aucta. Capita tractandorum totius operis sequentes indicant « pagellæ. » — Un vol. In-8° non paginé. — Bibl. de Metz, P 1017 et L 926; deux exemplaires un peu différents l'un de l'autre. — David Clément, I, 87.

Les renseignements qui précèdent, concernent les éditions des ouvrages d'Agrippa exécutées, à notre connaissance, de son vivant; ce qui n'est cependant pas tout à fait certain, mais seulement possible, des deux dernières, lesquelles sont sans date. Nous ne saurions, sans nous laisser entraîner trop loin, donner sur le même plan le catalogue des éditions ultérieures qui en ont été faites jusqu'à nos jours. Nous nous bornerons à renvoyer sur ce sujet à ce qui est dit ci-dessus : pour le *Traité de la vanité et de l'incertitude des sciences* (Append., n° XXIX); pour la *Philosophie occulte* (Append., n° XXX); pour l'*Apologia et la Querela* (Append., n° XXXI); pour le *Recueil des OEuvres complètes, Opera* (Append., n° XXXII). Nous n'avons à y ajouter que ce qui concerne les éditions ultérieures des ouvrages suivants : le *Couronnement de Charles-Quint*, 1574, Bâle; 1614 (Goldast. Pol. imp.); 1673 (Schardius, Germ. script.); et dans le recueil des OEuvres; — les *Commentaires sur l'ars brevis*, 1538, Salongiacci; 1568, Colon.; 1617, s. l., et dans le recueil des OEuvres; — la *Tabula abbreviata des commentaires*, avec l'*Apologia*, 1605, Lyon; et dans le recueil des OEuvres; — le *Traité du mariage* avec le traité de l'incertitude, 1598, Colon.; 1609, s. l.; 1643 et 1644, Lugdun. Batav.; et dans le recueil des OEuvres; la traduction anglaise

de ce traité, 1545; sa traduction française, 1726, Leyde; — le traité *De la prééminence du sexe féminin*, éd. s. l. et s. d., et avec le traité de l'incertitude etc., 1598, Colon.; 1609, s. l.; 1643 et 1644, Lugdun. Batav.; 1653, Hagæ Comit.; et dans le recueil des Œuvres; les traductions françaises de ce traité, 1537, Lyon, gothiq.; 1542, s. l.; 1578, Paris; 1713, Paris; 1726, Leyde; 1801, Paris; s. d., Paris; sa traduction italienne, 1549; ses traductions allemandes, 1540 (?), 1650; ses traductions anglaises, 1652, Londres; 1670; ses traductions hollandaises, 1651, Amsterd.; 1733, Amsterd. — *L'antidote contre la peste*, dans les « Curationes » de Potier, 1625.

XXXV

ADDENDA ET CORRIGENDA

Pendant l'impression des deux volumes du présent ouvrage, des critiques, dont nous sommes reconnaissant, et nos propres remarques nous ont fourni la matière de quelques observations que nous jugeons à propos de consigner ici, à titre soit de complément, soit de rectification.

T. I, p. 11. — Travaux biographiques sur Agrippa. — Nous signalerons encore, outre ce que nous avons déjà dit à ce sujet : 1661. J. Oudaan, *Leven van den Autheur*; notice sur Agrippa jointe à une traduction en hollandais du traité de l'Incertitude, etc... — 1725. Schellhorn, *Amœnitates literar.*, t. II : *Observatio de libro H. C. A. de incertitudine*, etc. — 1730. Fleury, *Histoire ecclésiastique*; fragments sur Agrippa dans le t. XXVII, in-4°. — 1795. Meiners, *Lebensbeschreibungen berühmter männer aus den zeiten der wiederherstellung der wissenschaften*. Zurich. — 1818. Sprengel u. Tennemann, article sur Agrippa dans le t. I de l'*Allgemeine encyclopædie der wissenschaften und kunste*, etc., von J. S. Ersch u. J. B. Gruber. Leipzig, 1818-1850. — 1833. Monin, *De H. Cornelio*

Agrippa et P. Ramo Cartesii pranuntiis; thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris. — 1846. J. Scheible, *Das elos-ter weltlich und geistlich meist aus der alten deutschen volks wunder, curiositäten, und vorzugsweise komischen litteratur*, Stuttgart; fragments sur Agrippa dans les tomes II, III, V, XI.

T. I, p. 12. — L'histoire d'Agrippa, par H. Morley. — Depuis l'impression de notre tome I^{er}, nous avons pu lire l'ouvrage de M. H. Morley. On trouvera, t. II, pp. 85, 391, 458, 468, des observations à ce sujet, auxquelles nous pourrions en ajouter quelques autres encore, notamment pour ce qui est des identifications proposées par M. Morley entre les amis de jeunesse d'Agrippa et quelques personnages connus du xvi^e siècle. Ces rapprochements paraissent généralement peu justifiés. Nous nous bornerons à relever ici ceux qui concernent Landulphe, le camarade d'université d'Agrippa. Il nous semble impossible de reconnaître le jeune coureur d'aventures de 1508-1511, dans un docte professeur de l'Université de Pavie, Blasius Cæsar Landulph qui, dès 1506, avait publié à Lyon le traité « de Curis febrium », ni dans un grave chef de famille qui vivait, en 1512, à Borgo-Lavezzaro, échangeant alors avec Agrippa des lettres où sont nommés, outre son frère Francisens, son épouse Penthasilea, son fils Camillus et sa fille Prudentia, lesquels paraissent n'être plus des enfants. On ne peut guère admettre, comme M. H. Morley, cette double identification.

T. I, pp. 18-38. — Ouvrages composés par Agrippa. — Nous signalerons encore avec ceux déjà mentionnés celui qu'il qualifie « *Prognosticum* quoddam, idque meum, » dans une lettre datée de Lyon, 18 avril 1526 (Ep. IV, 4).

T. I, pp. 39-44 — Publication des ouvrages d'Agrippa. — Avant l'impression du volume daté de 1529, se placent deux petits livres imprimés, sans date et sans nom de lieu ni d'imprimeur, dès 1526 : le traité *De matrimonio* avec sa traduction en français, et le *Prognosticum* (Append., n^o XXVIII et n^o XXXIV, 1, 2).

T. I, p. 55 et p. 344. — Correspondance avec Cantiuncula. —

Il convient (Append. n° X), d'en détacher une lettre du 5 juin 1522 (Ep. III, 16), écrite par un inconnu (cf. Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. I, p. 100, note I), et d'y ranger une lettre d'Agrippa (cf. t. I, p. 357) datée de Lyon, 27 mai 1522 (Ep. III, 71); ce qui maintient à vingt-six le nombre des pièces assignées à cette correspondance. Si la lettre d'Agrippa est du 27 mai 1522, elle a dû être écrite de Genève; si elle a été écrite de Lyon, elle ne peut être de 1522, mais elle pourrait être de 1525 comme celles qui la précèdent et qui la suivent dans le recueil de la Correspondance.

T. II, pp. 241-251. — Episode de Jean Thibault. — Nous avons parlé des mésaventures de ce personnage à Anvers, en 1530, et en France, en 1535-1536. Nous devons à un érudit, M. Emile Picot, de nouveaux renseignements sur son compte empruntés à un fonds précieux de notes bibliographiques; d'où il résulte que Jean Thibault aurait été d'abord imprimeur à Anvers, où il aurait donné, en 1519, un traité d'Adr. Barland, *De Hollandiæ principibus*. Dix ans plus tard, devenu historien lui-même, il aurait publié à Anvers, chez Vorterman, en 1529, *La triumphe de la paix célébrée en Cambray*. C'est vers cette époque à peu près qu'il aurait abordé la pratique de la médecine, particularité à laquelle se rapporteraient, outre le factum d'Agrippa (Ep. VI, 7), une apologie publiée à Anvers, en 1530, *Apologie de maistre Jehan Thibault, astrologue de l'imperialle majesté et de madame, et ce contre les invectives d'aucuns pronostiqueurs*, etc., puis une réponse en flamand imprimée à Anvers, en 1531, *Defensie responsiifastrologick by Gaspar Laet de Jonghe op die solte en dwalende Apologie tseghen hem doer Jan Thibault printer*, etc. M. Emile Picot signale ensuite divers ouvrages de Jean Thibault, une *Pronosticatio*, imprimée à Leyde en 1530; *Le thresor du remede preseruatif guerison (bien experimentee) de la Peste*, etc., imprimé à Anvers en 1531; une *Pronostycacyon of mayster John Thibault mediciner and astronomer of the Emperyall majestie of our Lord God*, imprimée en 1533; *La phisionomie des songes*, sans nom de lieu ni date; une *Prénostration*, également sans nom de lieu ni date;

le Souverain remède avec les saignées et dyettes contre les maladies qui regneront en ceste presente année mil cinq centz quarante quatre, selon la prognostication de maistre Jehan Thibault, médecin ordinaire du roy nostre sire, imprimé par Jean Le Prest, demeurant à la rue du Telliers, s. l. n. d. (à Rouen, 1544?); Tables du Soleil et de la Lune, calculées par Mre THIBAUT. Paris Chrétien Wechel. Ces dernières publications paraissent se rapporter au séjour de Jean Thibault en France, où nous avons signalé sa présence en 1535 et 1536 ci-dessus (t. II, pp. 248-250).

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE V. — AGRIPPA A COLOGNE, A GENÈVE ET A FRIBOURG. 1520-1524.....	p. 1
Séjour à Cologne; visite de Brennonius; le traité de Marcus Damascenus, p. 1. — Agrippa se rend de Cologne à Genève; son passage à Metz; mort de sa première femme, p. 8. — Séjour à Genève, p. 11. — Relations avec l'officiel de l'évêché, Eustache Chapuys, à Genève, p. 14. — Avec le célestin Claude Dieu- donné à Annecy, p. 16. — Second mariage d'Agrippa, p. 23. — Agrippa médecin, p. 26. — Il entre, à ce titre, au service de la ville de Fribourg, p. 31. — Correspondances diverses; avec un adepte des scien- ces occultes à Strasbourg, p. 36. — Avec Cantiancula, Eustache Chapuys, Christophe Schilling, Blanche- rose, p. 40. — Départ de Fribourg pour Lyon, p. 41. — Prétentions d'Agrippa comme homme de guerre à la chevalerie dorée, p. 46. — La chevalerie, p. 58. — Prétentions d'Agrippa au doctorat, p. 71. — A la noblesse de naissance, p. 74.	
CHAPITRE VI. — AGRIPPA A LYON ET A PARIS, 1524- 1528	p. 87
Lyon au commencement du xvi^e siècle, p. 87. — Agrippa médecin de la reine, mère de François I^{er}, p. 91. — Son séjour de quatre années à Lyon, p. 92.	

Ses correspondances avec Brennonius, Cantiuncula et autres, pendant cette période, p. 98. — Episodes de l'intrigant Paulus Flammingus, p. 101. — Du dominicain de Mâcon Petrus Lavinius, p. 107. — Correspondance avec Eustache Chapuys, p. 113. — Disgrâce d'Agrippa, p. 117. — Correspondances avec Jean Chapelain, médecin du roi, et avec l'évêque de Bazas, p. 118. — Composition du traité du sacrement de mariage pour la duchesse d'Alençon, sœur du roi, p. 119. — Agrippa est éclairé sur sa disgrâce, p. 131. — Composition du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences dédié à Augustino Fornari, p. 140. — Agrippa et l'astrologie, p. 142. — Causes de la disgrâce d'Agrippa, p. 153. — Ses relations avec le connétable de Bourbon, p. 162. — Etudes et travaux d'Agrippa dans sa détresse, p. 171. — Intervention d'Augustino Fornari en sa faveur, p. 173. — Agrippa quitte Lyon; séjour forcé à Paris, p. 177. — Correspondance avec le religieux augustin d'Anvers, Aurelio d'Aquapendente, p. 183. — Départ d'Agrippa pour Anvers, p. 185.

CHAPITRE VII. — AGRIPPA DANS LES PAYS-BAS. 1528-

1532 p. 187

Les Pays-Bas au commencement du xvi^e siècle, p. 187. — Arrivée d'Agrippa à Anvers, p. 192. — Les nouveaux amis qu'il y trouve; ses relations antérieures avec eux, p. 193. — Le religieux Aurelio d'Aquapendente, p. 196. — Augustino Fornari, p. 209. — L'anonyme d'Anvers, p. 214. — Situation nouvelle d'Agrippa, p. 215. — Il recherche sans succès l'office de médecin de Margeurite d'Autriche à Malines, p. 218. — Présentation à cette princesse du traité de la prééminence du sexe féminin, p. 222. — Agrippa exerce la médecine à Anvers; son train de vie, son intérieur, sa femme, ses enfants, ses ser-

viteurs, ses disciples, p. 223. — Il perd sa seconde femme enlevée par la peste, p. 233. — Il est contraint de renoncer à la pratique de la médecine, p. 239. — Affaire de Jean Thibault, p. 241. — Agrippa prend l'office d'historiographe impérial, p. 252. — Il transporte sa résidence d'Anvers à Malines; ses travaux dans son nouvel emploi, p. 254. — L'histoire du couronnement de Charles-Quint, p. 256. — L'oraison funèbre de Marguerite d'Autriche, p. 257. — Le discours pour le prince de Danemarck, p. 259. — Proposition lui est faite des deux côtés d'entrer dans la querelle du divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, p. 261. — Agrippa procède à l'impression de ses ouvrages, p. 278. — Les petits traités, p. 279. — Privilège impérial pour ces publications, p. 282. — Le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, p. 283. — Agrippa tombe en disgrâce à la cour de Malines, p. 288. — Il est condamné par les théologiens, p. 289. — Il est poursuivi et mis en prison par ses créanciers, p. 290. — Protection du cardinal légat Campeggi et du cardinal de La Marek, évêque de Liège, p. 290. — Agrippa proteste contre la disgrâce et les poursuites dont il est l'objet, p. 291. — Il écrit contre les théologiens son *Apologia* et sa *Querela*, p. 299. — Relations et correspondances avec Erasme, p. 313. — Avec les prélats, p. 318. — Le cardinal de La Marek, p. 319. — Le cardinal Campeggi, p. 320.

CHAPITRE VIII. — AGRIPPA A BONN, A LYON ET A GRENOBLE 1532-1535..... p. 327

Agrippa se retire près de l'archevêque de Cologne, p. 327. — Mémoire apologétique adressé à la reine Marie, gouvernante des Pays-Bas, p. 330. — Lettre à Khreutter, secrétaire de la reine, p. 338. — Relations avec l'archevêque de Cologne qui accepte la dédi-

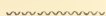
cace de la philosophie occulte, p. 340. — Correspondance d'Agrippa avec Dom Luca, secrétaire, et Dom Bernardus, majordome du cardinal Campeggi, p. 345. — Opinion définitive d'Agrippa sur les sciences occultes, p. 357. — Publication de la philosophie occulte, p. 359. — Opposition faite à cette publication par l'inquisiteur, l'officialité et les magistrats de Cologne, p. 367. — Factum d'Agrippa en réponse à cette opposition, p. 368. — Achèvement, malgré ces obstacles, de la première édition de la philosophie occulte, p. 375. — Le Luthéranisme à Cologne, p. 381. — L'archevêque de Cologne Hermann de Wiede, p. 381. — Agrippa et la réforme, p. 386. — Il accompagne aux bains de Bertrich l'archevêque de Cologne, p. 391. — Impression de l'*Apologia* et de la *Querela*, et des écrits relatifs à la question de la monogamie de sainte Anne, p. 394. — Préface pour les ouvrages de Godeschalcus Moncordius, p. 395. — Jean Wier, disciple d'Agrippa, p. 396. — Brève mention faite par lui du troisième mariage d'Agrippa, p. 399. — Impression du factum contre les théologiens et les magistrats de Cologne et des Discours et Epigrammes, p. 399. — Agrippa revient en France; il est emprisonné à Lyon, p. 400. — Il meurt à Grenoble, p. 403. — Sa sépulture dans l'église des Dominicains de cette ville, p. 404. — Ses enfants et sa descendance, p. 407. — Conclusions sur Agrippa, son esprit, son caractère, p. 412. — Sa vie, ses œuvres, p. 415. — Conclusions sur les sciences et les arts occultes au commencement du xvi^e siècle, p. 421.

APPENDICE..... p. 431

I. Le nom d'Agrippa, p. 431. — II. Les prétentions d'Agrippa à la noblesse de naissance, p. 434. — III. La chevalerie dorée d'Agrippa, p. 436. —

IV Etudes et travaux d'Agrippa sur les sciences et les arts occultes, p. 439. — V. Etudes d'Agrippa en théologie, p. 442. — VI. Le triple doctorat d'Agrippa en l'un et l'autre droit et en médecine, p. 444. — VII. L'exercice par Agrippa de la médecine, p. 449. — VIII. Les trois femmes et les sept enfants d'Agrippa, p. 451. — IX. La légende d'Agrippa, p. 460. — X. Agrippa et le protestantisme, p. 462. — XI. Expédition d'Agrippa en Espagne, p. 466. — XII. Le commencement et la fin du séjour à Metz d'Agrippa, p. 469. — XIII. Les comptes de finance de la ville de Metz, p. 472. — XIV. La monnaie de Metz, p. 475. — XV. L'invective d'Agrippa, p. 476. — XVI. Brunonius et Brennonius, p. 479. — XVII. Savini et Salini, p. 482. — XVIII. Claude Drouin, p. 483. — XIX. Guillaume Furbity, p. 485. — XX. Les seigneurs d'Illins, p. 486. — XXI. Les Laurencin, p. 487. — XXII. Augustino Fornari, p. 489. — XXIII. La princesse Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, p. 492. — XXIV. Bayard et la journée de Pavie en 1512, p. 496. — XXV. Agrippa et le connétable de Bourbon, p. 498. — XXVI. Agrippa et Catherine d'Aragon, reine d'Angleterre, p. 501. — XXVII. Les conseils de justice et de gouvernement dans les Pays-Bas, au xvi^e siècle, p. 502. — XXVIII. L'impression des ouvrages d'Agrippa, p. 503. — XXIX. La publication du traité de l'incertitude et de la vanité des sciences, p. 507. — XXX. La publication de la philosophie occulte, p. 510. — XXXI. La publication de l'*Apologia* et de la *Quærela* contre les théologiens de Louvain, p. 515. — XXXII. Recueil des Œuvres complètes d'Agrippa, p. 517. — XXXIII. Les portraits d'Agrippa, p. 522. — XXXIV. Bibliographie des ouvrages d'Agrippa, p. 526. — XXXV. Addenda et corrigenda, p. 535.

ERRATA



TOME I.

<i>Au lieu de :</i>	<i>Lisez .</i>
Page I, l. 18, satyrique	satyrique
P. XIV, l. 10, ses recueils et	ses recueils, et
P. XX, l. 22, ces deux livres	ces livres
P. XXVI, l. 28, pour lesquels	avec lesquels
P. 5, l. 29. <i>Elogia virorum literis illustrium</i> , 1577.	<i>Elogia veris clarorum viro- rum imaginibus apposita</i> , 1546.
P. 12, l. 31, 1856, 2 vol.	1856, 2 vol. (Append. n° XXXV).
P. 14, l. 30, de lui	de lui (Append. n° XXXIII).
P. 19, l. 9, considéré comme	reconnu pour
P. 39, l. 1, en 1529	en 1529, sous la réserve de deux volumes imprimés pro- bablement vers 1526 (Append. n° XXVIII).
P. 40, l. 2, imprimé	imprimé avec date certaine
<i>Id.</i> , l. 29, le 22 janvier	le 12 janvier
P. 49, l. 30, montrerons.	montrerons (t. II, p. 225,
P. 55, l. 25, l. III, 16, 17, 20, 23, 35, 43, 45, 46, 52, 64	l. III, 17, 20, 23, 35, 43, 45, 46, 52, 64, 71.
P. 123, l. 8, Agrippe, Hanry	Agrippe ou Hanry
P. 131, l. 22, Janotus Bascus et Dom de Charona	et Janotus Bascus de Cha- rona.
P. 161. l. 1, pour sa part de l'héritage paternel	comme représentation de sa dot (Appendice n° XXIII).

- P. 314, l. 26, L. III, 16, 17, 20, L. III, 17, 20, 23, 35, 43, 45, 46
 23, 35, 43, 45, 46, 52, 64 52, 64, 71.
 P. 358, l. 3, celle de Cantian- l'une de Cantiancula du 12.
 cula du 10
Id., l. 22, sur une lettre du 12 sur la lettre du 12.

TOME II

- P. 81, l. 29, l'origine l'origine (voyez une note sur
 ce sujet ci-après p. 402).
 P. 214, l. 11, précédemment précédemment question(p. 201).
 question
 P. 327, l. 7, dédicace du traité dédicace de la philosophie oc-
 de l'incertitude et de la vanité culte.
 des sciences
 P. 463, l. 20, appelle appelle



BF

1598

A4P76

1881

t.2

Prost, Auguste

Corneille Agrippa

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

